POLYNESIE FRANCAISE

ETATS D'INFORMATION

ACCOMPAGNANT LE PROJET DE DELIBERATION RELATIF
AU BUDGET GENERAL DE LA POLYNESIE FRANCAISE
POUR L'ANNEE

2025

SOMMAIRE

Etat des impositions de toute nature affectées à des personnes morales autres que la Polynésie française .....

Projet annuel de performance .....

Etat détaillé des créations et suppressions d'autorisations d'emploi .....

Etat des postes .....

Etat des emplois cabinet .....

Etat de la dette .....

Etat des garanties d'emprunt .....

Etat des contrats de crédit-bail .....

Etat des participations de la Polynésie française au capital de sociétés et autres structures .....

Etat des avances et prêts consentis aux personnes physiques et morales .....

Etat prévisionnel des crédits de paiement .....

Etat d'exécution des autorisations budgétaires en investissement .....

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses des comptes spéciaux .....

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses des budgets annexes .....

ETAT DES IMPOSITIONS DE TOUTE NATURE AFFECTEES A DES PERSONNES MORALES AUTRES QUE LA POLYNESIE FRANCAISE

Bénéficiaire	Références réglementaires	Désignation	2025 Evaluation en F CFP
Port autonome de Papeete	Délibération n° 64-12 du 20 janvier 1964 modifiée	Taxe de péage sur les marchandises	**2 400 000 000**
Chambre de commerce et de l'industrie, des services et des métiers			**725 400 000**
	Article LP.219-12 du code des impôts	Centimes additionnels	680 400 000
	Article LP.219-13 du code des impôts	*Contribution des licences*	*14 400 000*
		Contribution des patentes	*666 000 000*
	Loi du Pays n° 2011-8 du 24 mars 2011 modifiée	Impôt forfaitaire sur les très petites entreprises	45 000 000
Etablissement des grands projets de Polynésie	Délibération n° 2001-208 APF du 11 décembre 2001 modifiée	Taxe spécifique grands travaux et routes	**680 000 000**
Communes			**7 838 000 000**
	Délibérations communales	Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels	2 270 000 000
	Article LP.237-1 du code des impôts	Contribution des licences	72 000 000
	Article LP.219-12 du code des impôts	Centimes additionnels	5 189 000 000
	Arrêté n° 3005 BAC du 20 septembre 1972 modifié	*Impôt foncier sur les propriétés bâties*	*1 710 000 000*
		Contribution des licences	*67 000 000*
		Contribution des patentes	*2 951 000 000*
	Loi du pays n° 2022-43 du 15 décembre 2022	*Redevance de promotion touristique*	*461 000 000*
	Loi du Pays n° 2011-8 du 24 mars 2011 modifiée	Impôt forfaitaire sur les très petites entreprises	307 000 000
Aéroport de Tahiti	Arrêté n° 961 FT du 3 mars 1977	Redevance d'usage de la gare de frêt de l'aéroport de Tahiti	**38 000 000**

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

RELATIF AU BUDGET GENERAL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

POUR L'EXERCICE

2025

Table des matières

PREFACE 6

LE GUIDE DE LECTURE 7

LE BUDGET GENERAL 2025 EN QUELQUES CHIFFRES 10

1. MISSION 900/960 : POUVOIRS PUBLICS 13

1.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 14
1.2 PROGRAMME 900 01/960 01 : GOUVERNEMENT 16
1.3 PROGRAMME 900 02/960 02 : ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE 16
1.4 PROGRAMME 900 03/960 03 : CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL 16
1.5 PROGRAMME 900 05/960 05 : ADMINISTRATION GENERALE 16
1.6 PROGRAMME 900 06/960 06 : RELATIONS EXTERIEURES 46
1.7 PROGRAMME 900 07/960 07 : GOUVERNEMENT – PERSONNELS DE CABINET 49
1.8 PROGRAMME 900 08/960 08 : COMMUNICATION 50

2. MISSION 901/961 : MOYENS INTERNES 53

2.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 54
2.2 PROGRAMME 901 01/961 01 : FINANCES 54
2.3 PROGRAMME 901 02/961 02 : INFORMATIQUE 60
2.4 PROGRAMME 901 03/961 03 : DOCUMENTATION 63
2.5 PROGRAMME 901 04/961 04 : BATIMENTS DU PAYS 63
2.6 PROGRAMME 901 05/961 05 : ACHAT DE MATERIELS ROULANT, INFORMATIQUE, DE BUREAU 65

3. MISSION 902/962 : PERSONNEL 68

3.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 69
3.2 PROGRAMME 902 01/962 01 : RESSOURCES HUMAINES 69
3.3 PROGRAMME 902 02/962 02 : REMUNERATION ET CHARGES 74

4. MISSION 903/963 : PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES 76

4.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 77
4.2 PROGRAMME 903 01/963 01 : PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES 78
4.3 PROGRAMME 903 02/963 02 : PARTENARIAT AVEC LES ARCHIPELS 91
4.4 PROGRAMME 903 03/963 03 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RISQUES NATURELS 98
4.5 PROGRAMME 903 04/963 04 : PROJETS PILOTES DE DEVELOPPEMENT DURABLE 103
4.6 PROGRAMME 903 05/963 05 : EQUIPEMENT ET AMENAGEMENT A VOCATION COLLECTIVE 103

5. MISSION 904/964 : TOURISME 106

5.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 107
5.2 PROGRAMME 904 01/964 01 : EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES 107
5.3 PROGRAMME 904 02/964 02 : AIDES ET REGULATION DU TOURISME 110
5.4 PROGRAMME 904 03/964 03 : ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME 113

6. MISSION 905/965 : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES 118

6.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 119
6.2 PROGRAMME 905 01/965 01 : AGRICULTURE ET ELEVAGE 121
6.3 PROGRAMME 905 02/965 02 : FORETS 141
6.4 PROGRAMME 905 03/965 03 : PECHE ET AQUACULTURE 143
6.5 PROGRAMME 905 04/965 04 : PERLICULTURE 147
6.6 PROGRAMME 905 05/965 05 : ARTISANAT 150

7. MISSION 906/966 : ECONOMIE GENERALE 153

7.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 154
7.2 PROGRAMME 906 01/966 01 : REGULATION 154
7.3 PROGRAMME 906 02/966 02 : COMMERCE EXTERIEUR ET PROMOTION 160
7.4 PROGRAMME 906 03/966 03 : DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES 162
7.5 PROGRAMME 906 04/966 04 : REGULATION DU PRIX DES PPN 170
7.6 PROGRAMME 906 05/966 05 : TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT 171
7.7 PROGRAMME 906 06/966 06 : PROPRIETE INDUSTRIELLE 172

8. MISSION 907/967 : TRAVAIL ET EMPLOI 174

8.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 175
8.2 PROGRAMME 907 01/967 01 : TRAVAIL 176
8.3 PROGRAMME 907 02/967 02 : EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE 179
8.4 PROGRAMME 907 03/967 03 : FORMATION PROFESSIONNELLE 182

9. MISSION 908/968 : CULTURE ET PATRIMOINE 200

9.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 201
9.2 PROGRAMME 908 01/968 01 : CULTURE ET ARTS CONTEMPORAINS 202
9.3 PROGRAMME 908 02/968 02 : PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS 211

10. MISSION 909/969 : ENSEIGNEMENT 219

10.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 220
10.2 PROGRAMME 909 01/969 01 : ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 222
10.3 PROGRAMME 909 02/969 02 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 225
10.4 PROGRAMME 909 03/969 03 : ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 230

10.5 PROGRAMME 909 04/969 04 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE 241
10.6 PROGRAMME 909 05/969 05 : SOUTIEN A L'ELEVE 246
10.7 PROGRAMME 909 06/969 06 : PROMOTION LANGUES POLYNESIENNES ET PLURILINGUISME 249

11. MISSION 910/970 : SANTE 256

11.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 257
11.2 PROGRAMME 910 01/970 01 : OFFRE DE SANTE – MEDECINE CURATIVE 257
11.3 PROGRAMME 910 02/970 02 : SANTE PUBLIQUE – PREVENTION 263
11.4 PROGRAMME 910 03/970 03 : VEILLE ET SECURITE SANITAIRE 270

12. MISSION 911/971 : VIE SOCIALE 278

12.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 279
12.2 PROGRAMME 911 01/971 01 : PROTECTION DE L'ENFANCE 282
12.3 PROGRAMME 911 02/971 02 : SOLIDARITE 289
12.4 PROGRAMME 911 03/971 03 : COHESION SOCIALE 301
12.5 PROGRAMME 911 04/971 04 : ACCES AU LOGEMENT 307
12.6 PROGRAMME 911 05/971 05 : JEUNESSE 307
12.7 PROGRAMME 911 06/971 06 : SPORTS 310

13. MISSION 913/973 : ENVIRONNEMENT 318

13.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 319
13.2 PROGRAMME 913 01/973 01 : GESTION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES 320
13.3 PROGRAMME 913 02/973 02 : PREVENTION ET TRAITEMENT DES POLLUTIONS 323
13.4 PROGRAMME 913 03/973 03 : CONNAISSANCE ET EDUCATION 325

14. MISSION 914/974 : RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS 327

14.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 328
14.2 PROGRAMME 914 01/974 01 : RESEAU ROUTIER 330
14.3 PROGRAMME 914 02/974 02 : PORTS ET AEROPORTS 332
14.4 PROGRAMME 914 03/974 03 : PROTECTION CONTRE LES EAUX 335
14.5 PROGRAMME 914 04/974 04 : ENERGIE 336
14.6 PROGRAMME 914 05/974 05 : POSTES, TELECOMMUNICATIONS, NOUVELLES TECHNOLOGIES 342
14.7 PROGRAMME 914 06/974 06 : MEDIAS 357

15. MISSION 915/975 : TRANSPORTS 363

15.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 364
15.2 PROGRAMME 915 01/975 01 : TRANSPORTS TERRESTRES ET SECURITE ROUTIERE 364
15.3 PROGRAMME 915 02/975 02 : TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES 367

15.4 PROGRAMME 915 03/975 03 : TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE 369
15.5 PROGRAMME 915 04/975 04 : SECURITE AEROPORTUAIRE 371

16. MISSION 916/976 : URBANISME, HABITAT ET FONCIER 374

16.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 375
16.2 PROGRAMME 916 01/976 01 : URBANISME 375
16.3 PROGRAMME 916 02/976 02 : GESTION DU DOMAINE PUBLIC 377
16.4 PROGRAMME 916 03/976 03 : AFFAIRES FONCIERES 377
16.5 PROGRAMME 916 04/976 04 : HABITAT 384

17. MISSION 950/990 : GESTION FISCALE 394

17.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 395
17.2 PROGRAMME 950 01/990 01 : FISCALITE INDIRECTE 396
17.3 PROGRAMME 950 02/990 02 : FISCALITE DIRECTE 400

18. MISSION 951/991 : GESTION FINANCIERE 405

18.1 ELEMENTS DE POLITIQUE GENERALE DE LA MISSION 406
18.2 PROGRAMME 951 01/991 01 : ENGAGEMENTS FINANCIERS 406
18.3 PROGRAMME 951 02/991 02 : AUTOFINANCEMENT 407
18.4 PROGRAMME 951 03/991 03 : OPERATIONS DIVERSES ET EXCEPTIONNELLES 408

Préface

L'article LP 40 de la loi du Pays[1] relative au régime budgétaire de la Polynésie française a consacré le **projet annuel de performance** (PAP) en tant qu'**état d'information** annexé au projet de délibération budgétaire pour compter de l'exercice 2022.

A ce titre, la structure du PAP a été adaptée pour se conformer au projet de budget primitif. Ce canevas a ainsi pour double objectif de participer d'une part, à une **présentation ergonomique** du budget au moyen de fiches synthétiques générales du budget général et des comptes d'affectation spéciale puis de fiches « chapeau » par mission priorisant les données significatives et d'autre part, à une mise en perspective plus cohérente de la matière budgétaire et des politiques publiques.

Conçu pour mieux rendre compte de la **performance de l'action publique**, le PAP résulte ainsi des contributions proposées par les différents ministères compétents au titre de chacune des 18 missions composant le budget général de la Polynésie française.

Aussi, le PAP décline d'une part les grandes lignes de **politique générale** du gouvernement par mission et d'autre part les **orientations stratégiques**, au sein de chaque programme[2], les **objectifs** et les **cibles** de résultats dont l'atteinte[3] sera mesurée au moyen d'**indicateurs** préalablement définis. Le PAP vise in fine à substituer à une logique de moyens une logique de résultats à tous les niveaux de la gestion publique.

Il s'inscrit enfin dans une **démarche de transparence** de la matière budgétaire, en apportant une lecture qualitative du projet de budget primitif. En l'occurrence, il permet aux élus et à tout citoyen de connaître les programmations pluriannuelles et les actions à réaliser au prochain exercice, dans la limite des moyens inscrits au projet de budget tout en répondant à l'exigence constitutionnelle[4] d'information des citoyens, des usagers et des contribuables sur l'emploi des deniers publics.

De ce qui précède, ce document budgétaire, règlementairement repositionné, permet d'apprécier les moyens déployés pour mettre en œuvre les politiques publiques, notamment sectorielles, de la Collectivité. A l'instar des autres documents budgétaires le PAP est, chaque année, déposé au plus tard le 15 novembre à l'Assemblée de la Polynésie française.

[1] Loi du pays n° 2021-9 du 1er février 2021.

[2] 77 programmes découlent des 18 missions précitées.

[3] La restitution de ces résultats fera l'objet du rapport annuel de performance (RAP) lors de l'examen de la délibération de règlement (compte administratif).

[4] La mesure de la performance de la gestion publique répond en effet à un impératif démocratique, reconnu par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 en ses articles 14 et 15 : « *tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée*. ». Par ailleurs, « *la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.* ».

Le guide de lecture

En liminaire, rappelons qu'au titre de l'article LP 11 de la loi du pays n° 2021-9, « *les crédits ouverts par la délibération budgétaire sont spécialisés par mission. Une mission comprend un ensemble de programmes concourant à une politique publique définie. Les programmes affichent le découpage des actions concourant à la réalisation d'une mission* ».

Ainsi, le budget est voté par mission. Ces missions se déclinant en programmes constituent la trame servant d'ossature du PAP. Afin de mieux appréhender le présent état d'information, l'exemple ci-dessous explique l'articulation entre la mission « développement des ressources propres » et l'un de ses programmes, celui de la « perliculture ».

Enfin, avant de découvrir chacune de ses missions, est présenté en amont du PAP un triptyque en 3 volets (recettes, dépenses et comptes d'affectation spéciale - CAS). Il schématise le budget général et celui des CAS en mettant en avant certains montants clés identifiables dans la délibération budgétaire et/ou dans le bleu budgétaire.

****

6. MISSION DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES

La mission développement des ressources propres rassemble les programmes : agriculture et élevage, forêts, pêche et aquaculture, **perliculture**, artisanat et ressources minières.

Chaque mission est introduite par une fiche « synthétique » spécifique qui illustre les principaux moyens budgétaires dédiés envisagés au titre du prochain exercice.

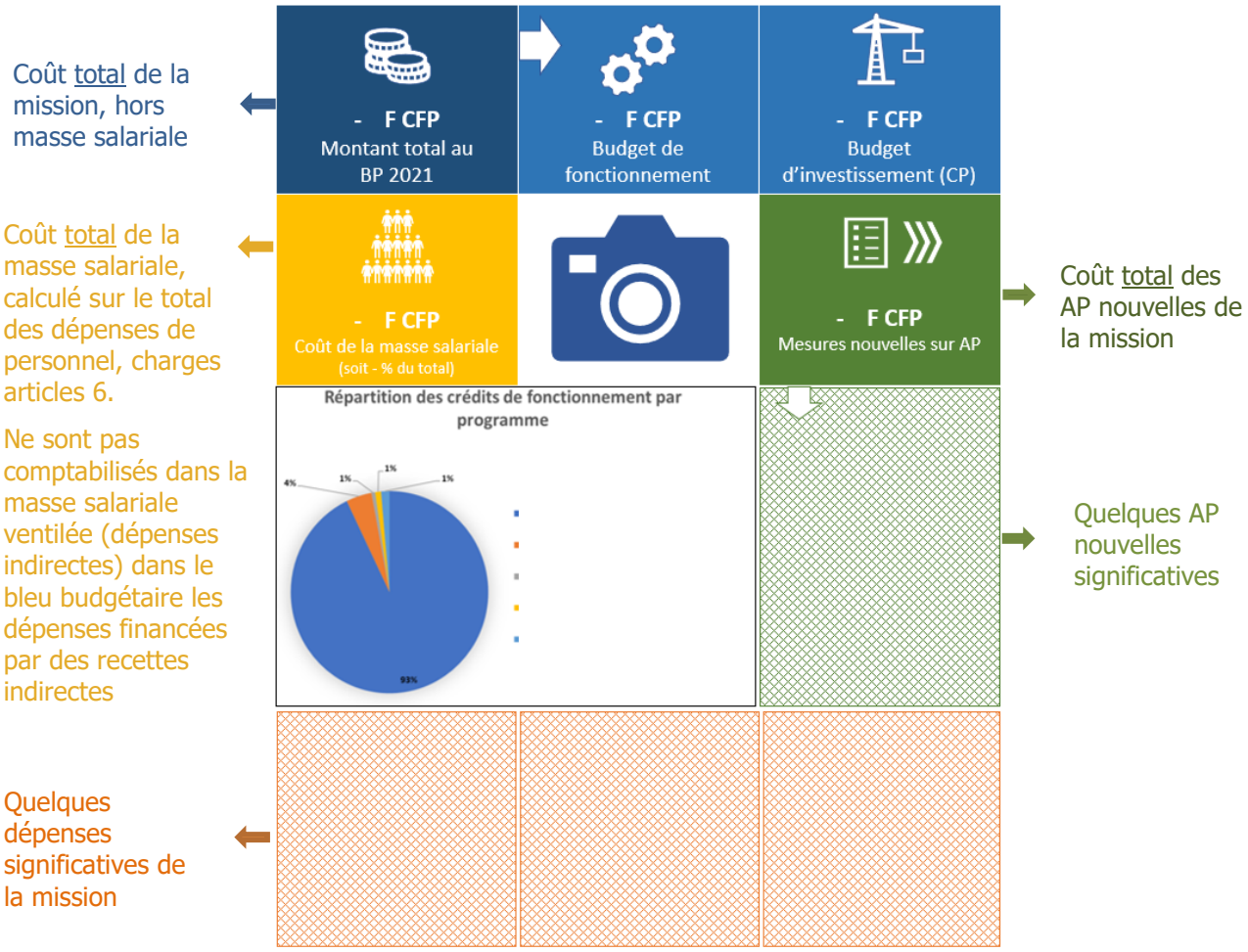

6.1 Eléments de politique générale de la mission

Avant de développer chacun des programmes concourant à la mission, une synthèse préalable des grands axes prioritaires du gouvernement permet d'apporter une vision d'ensemble de la politique publique de la mission.

6.5 Programme perliculture

Une introduction succinte vient résumer le programme traité.

6.5.1 Contexte et orientations stratégiques

Il s'agit de recontextualiser la réflexion stratégique d'ensemble, structurée autour d'orientations bien identifiées et concrétisées par des objectifs (cf. 6.5.3 infra). Présentée de manière synthétique, cette analyse stratégique repose sur un diagnostic tenant compte des finalités d'intérêt général du programme et de la politique publique concernée, de l'environnement dans lequel cette dernière est exercée et notamment vis-à-vis des autres programmes de la mission. Aussi, l'affichage des attentes des citoyens, usagers et contribuables, des ressources disponibles et des marges de progrès des organismes contribuant à la réalisation du programme vise à conclure cette mise en perspective de la stratégie envisagée.

6.5.2 Réformes en cours et/ou à venir

La performance d'une politique publique dépend également de sa capacité à se renouveler. Aussi, les réformes sont des leviers d'action sur les politiques publiques mises en œuvre visant in fine une amélioration de l'action publique dans son administration, sa gestion et ses relations, avec notamment ses administrés (par exemple, au moyen de mesures de modernisation, de simplification, d'optimisation de la règlementation, …).

6.5.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Après une brève introduction, expliquant comment les objectifs retenus s'inscrivent dans les orientations stratégiques du programme, chacun d'eux est développé avec, le cas échéant, leur déclinaison en actions.

Objectif n° 1 – Libellé de l'objectif …

Chaque objectif est décrit et expliqué avant d'être présenté sous forme de tableau qui résume les indicateurs et les cibles à atteindre au titre du prochain exercice voire en projection et en précise la source des données et les modes de calcul.

Objectif n° 1 - xxxx							
Description de l'objectif							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - yyyyyyy	T						
Indicateur 1.1 - zzzzzzzzz	XFP						
Sources des données : Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir de …* *Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir de …* Autres commentaires :							

Les principales actions chiffrées à mener pour atteindre l'objectif correspondant sont enfin énumérées.

6.5.4 Tableau récapitulatif des actions

Le tableau financier par actions récapitule l'ensemble des actions concourant au programme. Ces actions chiffrées selon leurs coûts estimés apportent ainsi des précisions sur la destination prévue des crédits pour l'exercice à venir. Il servira en outre de tableau de référence dans le cadre de l'évaluation de leur réalisation.

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
905/965 04 - PERLICULTURE	**0**	**0**	**0**

6.5.5 Comptes spéciaux

A l'instar du budget général, les comptes d'affectation spéciale participent aux moyens déployés pour la mise en œuvre des différentes politiques publiques. Il convient donc de retracer cette part plus ou moins significative selon la mission concernée. Le cas échéant, les données sont appréciées suivant le même canevas à savoir, par la présentation synthétique des objectifs et indicateurs de performance en décrivant les principales actions et moyens financiers envisagés ainsi que les effets attendus.

6.5.6 Dépenses fiscales

Certaines mesures prises en termes de dépenses fiscales (défiscalisation, crédits d'impôts, exonérations, …) contribuent également à la réalisation du programme. Le cas échéant, sera précisé un descriptif sommaire quant au volume financier envisagé, aux opérations supportées et aux objectifs recherchés dans le cadre des dispositifs mis en œuvre.

6.5.7 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

Afin de gagner en exhaustivité, une dernière rubrique est consacrée aux principaux opérateurs publics ou parapublics (établissements publics, EPIC, SEM, GIE, ...) participant à la réalisation du programme. Leurs axes ou orientations stratégiques défini(e)s, éventuellement complétés des objectifs et indicateurs voire des principales actions prévues peuvent être utilement synthétisées. Enfin, la précision des moyens financiers alloués aux dits opérateurs permet in fine d'appréhender les dépenses globales prévues au titre de la mission.

Le budget général 2025 en quelques chiffres

RECETTES

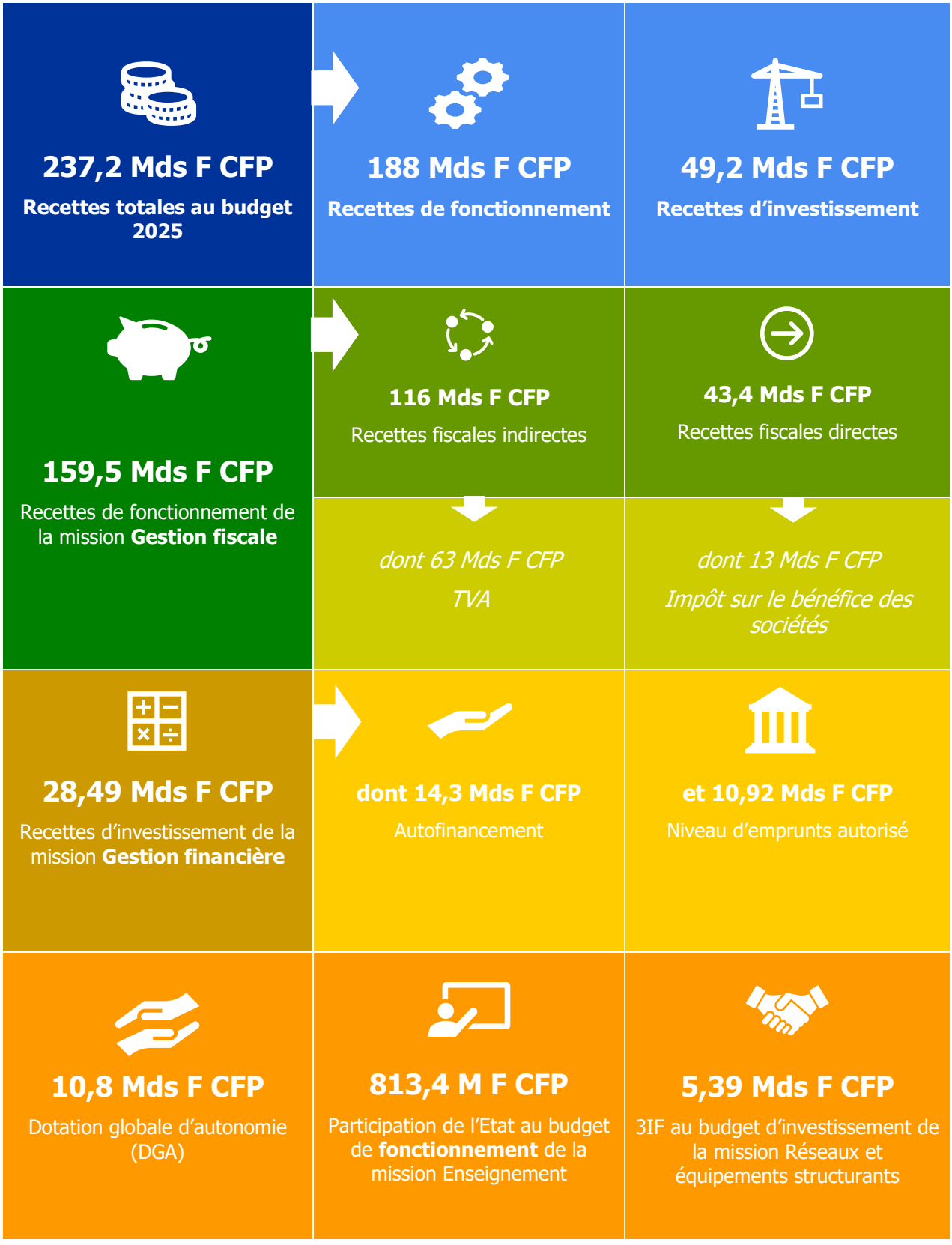

DEPENSES

237,2 Mds F CFP
Dépenses totales au budget 2025

188 Mds F CFP
Dépenses de fonctionnement

49,2 Mds F CFP
Dépenses d'investissement (CP)

53,24 Mds F CFP
Mesures nouvelles sur AP

10,46 Mds F CFP
Aides financières sans condition

Pour un budget à 1 000 F CFP

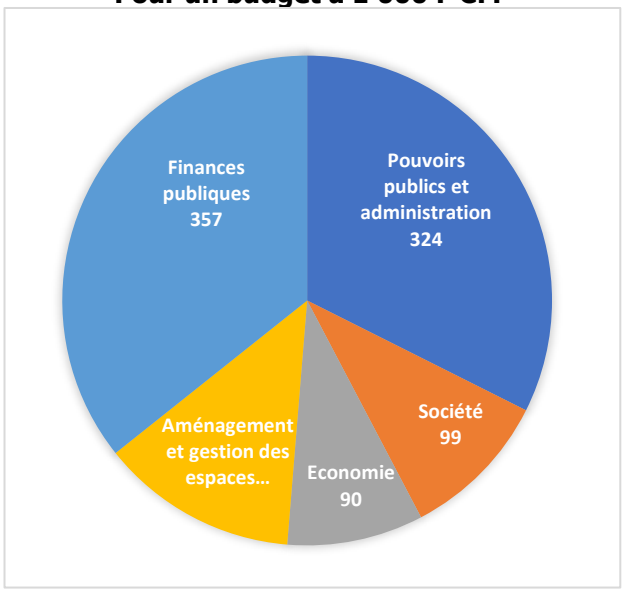

Pouvoirs publics	23
Moyens internes	18
Personnel	155
Partenariat avec les collectivités	128
Culture et patrimoine	6
Enseignement	33
Santé	28
Vie sociale	32
Tourisme	11
Développement des ressources propres	28
Economie générale	15
Travail et emploi	36
Environnement	6
Réseaux et équipements structurants	63
Transports	21
Urbanisme, habitat, foncier	40
Gestion fiscale	170
Gestion financière	187

14 Mds F CFP
Réseaux et équipements structurants

8 Mds F CFP
Travail et emploi

6,2 Mds F CFP
Développement des ressources propres

COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

FRPH

3,03 Mds F CFP

- **3,027 Mds F CFP**
  Economie générale
- **3 M F CFP**
  Gestion fiscale

FPPH

1,869 Mds F CFP

- **1,855 Mds F CFP**
  Economie générale
- **14 M F CFP**
  Gestion fiscale

FIPTH

323 M F CFP

Travail et Emploi

FDTC

65 M F CFP
en fonctionnement

130 M F CFP
en investissement (CP)

Tourisme

FIGD

1,78 Mds F CFP

- **1,775 Md F CFP**
  Gestion financière
- **5 M F CFP**
  Gestion fiscale

FCTAI

1,247 Mds F CFP

Transports

FPSU

40,163 Mds F CFP

- **4,554 Mds F CFP**
  Travail et emploi
- **35,579 Mds F CFP**
  Vie sociale
- **30 M F CFP**
  Gestion fiscale

FPSS

852 M F CFP
en fonctionnement

- **752 M F CFP**
  Santé
- **100 M F CFP**
  Vie sociale
- **0,5 M F CFP**
  Gestion fiscale

11 M F CFP
en investissement (CP)

Santé

FSDE

4 Mds F CFP
Réseaux et équipements structurants (Energie)

Fonds pour la promotion de l'expression artistique

Non doté au budget 2025

Fonds intergénérationnel en faveur de la protection de l'environnement

Non doté au budget 2025

1. MISSION 900/960 : POUVOIRS PUBLICS

5 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

4,96 Mds F CFP
Budget de fonctionnement

72 M F CFP
Budget d'investissement (CP)

3,25 Mds F CFP
Coût de la masse salariale
soit 10,04 % sur la masse globale

dont **960 M F CFP**
personnels de cabinet

et **222,5 M F CFP**
membres de gouvernement

-1,7 M F CFP
Mesures nouvelles sur AP

Répartition des crédits de fonctionnement par programme

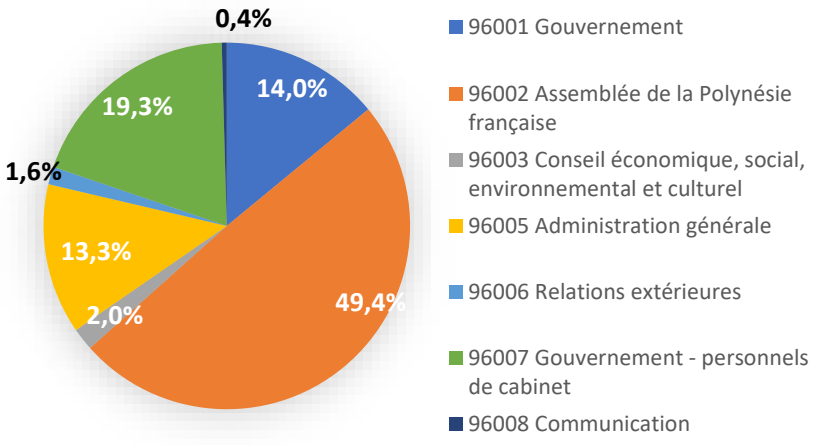

Dont :

- ✓ **30 M F CFP**
  Mise aux normes ERP et aménagements bâtiment SPAA (complément)

2,464 Mds F CFP
Dotation de fonctionnement à l'APF

98,16 M F CFP
Dotation de fonctionnement au CESEC

1.1 **Eléments de politique générale de la mission**

Notre Gouvernement a été élu pour engager les transformations dont notre Pays a besoin avec le triptyque Faatura, Faaora, Faatupu : respecter et soutenir notre population, c'est lui offrir le meilleur service public au moindre coût, bâtir notre Pays, c'est lui permettre d'amorcer un *virage vers une économie plus endogène, écologique et solidaire, et une société qui nous ressemble et nous rassemble, enracinée dans notre terre et notre culture, et ouverte sur le Pacifique et le Monde*.

Notre Pays traverse une période où les défis sont nombreux et où les fractures sociales et économiques peuvent nous diviser. C'est pourquoi, malgré les résistances et le poids des habitudes, le changement de gouvernance reste une priorité. A tous les niveaux de notre administration, nous devons promouvoir une gouvernance qui ne laisse personne de côté, qui garantit à chacun les mêmes droits et les mêmes chances, qui favorise l'unité, la confiance et la concertation autour de valeurs communes : l'égalité devant la loi pour garantir une société juste, la responsabilité individuelle et collective pour assurer une gouvernance efficiente, et la solidarité nécessaire à la cohésion sociale.

- Au titre du suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN)

Le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) a brutalement et radicalement bouleversé et transformé en profondeur la société polynésienne.

Avant même les premières explosions nucléaires, ce chantier titanesque a endommagé nos environnements et altéré nos identités déjà mis à mal par la colonisation.

Les conséquences sanitaires, environnementales, économiques, sociales et culturelles des expérimentations atomiques impactent notre société tout entière.

Le fait nucléaire est un choc traumatique collectif.

Ces effets restent cependant complexes à qualifier et à quantifier. La science ne peut pas tout élucider. Nous observons des controverses qui se transforment bien souvent en polémiques pouvant mettre en péril la paix sociale.

Or, notre aspiration profonde est de transmettre un héritage apaisé à nos enfants.

Pour tendre vers ce but nous mobilisons nos efforts selon trois orientations stratégiques :

- Optimiser les processus de reconnaissance et de réparation ;
- Favoriser la compréhension du fait nucléaire et ;
- Promouvoir les débats citoyens.

Le traitement du fait nucléaire devant se faire collégialement selon une approche transdisciplinaire, les actions portées par mon gouvernement à cet égard se répartissent de manière apparente dans ce document dans plusieurs missions de politique publique : pouvoirs publics, culture et patrimoine, enseignement, santé et environnement. Au niveau opérationnel l'action mobilise presque tous les secteurs ministériels.

Les trois orientations stratégiques énoncées dans l'introduction générale trouvent à être déclinées au sein de la mission pouvoirs publics au travers des objectifs suivants :

- Améliorer les dispositifs de suivi, de reconnaissance et d'indemnisation ou de compensation individuels et collectifs ;
- Promouvoir la recherche et la veille scientifique ;
- Valoriser et favoriser l'accès à une information qualifiée ;
- Bâtir ensemble un récit multiple partagé.

- Au titre des affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP)

Dans un monde globalisé, polarisé et complexe, il est impérieux d'améliorer l'intégration de notre Fenua dans son bassin géographique, historique et culturel : le Grand Pacifique.

L'Océan, Te Moana Nui o Hiva, lie les îles du Pacifique au-delà des spécificités statutaires. Le ré-ancrage solide au Continent Bleu du Pacifique permettra tout d'abord à la Polynésie française de se faire entendre, de partager son histoire, notamment coloniale et nucléaire, et d'affirmer son identité et sa culture maohi face aux grandes puissances mondiales. Cela lui permettra également de mêler sa voix à celle de ses voisins du Pacifique afin de faire résonner d'une manière plus forte sur la scène internationale nos messages communs concernant nos enjeux fondamentaux, notamment environnementaux et sécuritaires.

L'ouverture au Pacifique et au monde passera par la multiplication des liens bilatéraux avec les pays du Grand Pacifique, et l'ouverture de représentations de la Polynésie française dans le monde. Elle passera également par un engagement dynamique au sein des organisations régionales, européennes et internationales afin d'adapter leurs stratégies et programmes aux politiques publiques déterminées par la Polynésie française, nous permettant de mettre en œuvre nos priorités, notamment économiques et sociales, et ainsi réaliser notre programme gouvernemental.

Le dialogue ouvert et constructif avec la puissance administrante sur la mise en œuvre et les étapes des processus d'autodétermination et de décolonisation, sous l'égide des Nations Unies, progresse.

- Au titre de la délégation de la Polynésie française à Paris (DPF)

Le modèle organisationnel de la Délégation de la Polynésie française à Paris (DPF) a depuis longtemps laissé prédominer un champ de compétences non réalisable avec les ressources et les moyens dont elle disposait réellement. Le plan stratégique orienté sur la valorisation des atouts culturels et économiques de la Polynésie française sera initié par les nouvelles équipes. Il demeure essentiel pour donner une nouvelle dynamique à ce service et affirmer ses missions à la fois diplomatiques et de soutien aux communautés polynésiennes.

- Au titre du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA)

La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche."

Ainsi, la collecte, le classement, la conservation, la communication et valorisation de tous documents qualifiés d' « archives » par la règlementation en vigueur, telles les archives publiques provenant des administrations du Pays et de l'Etat, les fonds audiovisuels publics et privés ainsi que la *Bibliothèque patrimoniale du Pays* est une priorité du Pays.

Par ailleurs, les archives privées qui présentent un intérêt du point de vue de l'histoire et de la culture polynésiennes (photographies, lettres, ouvrages, diapositives, vidéos, etc.) peuvent être également conservées dans de bonnes conditions et mises en valeur dans le cadre d'expositions, d'évènements du pays, de publications, de productions, etc.

En outre, des mesures doivent être prises ou poursuivies afin de faciliter l'accès aux archives de la Polynésie française par la population.

- Au titre de la traduction et de l'interprétariat

La langue, véhicule de la culture et du patrimoine d'une société, est un marqueur fort de l'identité d'un peuple.

L'article 57 du statut d'autonomie détermine les conditions d'utilisation des langues en Polynésie française.

Ainsi, la langue officielle est le français. Son usage s'impose au sein du service public ainsi qu'aux usagers dans leurs relations avec celui-ci.

La Polynésie française est par ailleurs riche de ses langues vernaculaires, reconnues comme langues usuelles.

Elle constitue aussi un îlot de francophonie au sein d'un bassin Pacifique majoritairement anglophone et, dans une moindre mesure, hispanophone.

Cette configuration particulière détermine les contours de la mission générale du service de la traduction et de l'interprétariat (STI). Avec le français comme langue pivot, le STI constitue une passerelle linguistique au profit des institutions, de l'administration et des usagers, permettant de lever la barrière des langues aux niveaux local, régional et international.

Le STI, outre ce rôle de facilitateur, entend également se poser comme pôle de compétence et contributeur actif à la vie et à l'évolution du *reo tahiti* dans un monde moderne et en évolution rapide.

1.2 Programme 900 01/960 01 : Gouvernement

Ce programme accueille les crédits nécessaires au fonctionnement de la Présidence de la Polynésie française et des ministères, notamment au titre de la fonction de représentation du Président.

1.3 Programme 900 02/960 02 : Assemblée de la Polynésie française

Ce programme comptabilise les dotations versées à l'Assemblée de la Polynésie française.

1.4 Programme 900 03/960 03 : Conseil économique, social, environnemental et culturel

Les crédits budgétaires du programme sont dédiés à la dotation du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française. Ils sont alloués conformément aux dispositions réglementaires en la matière pour garantir le bon fonctionnement de l'institution et permettre au CESEC de remplir ses missions.

1.5 Programme 900 05/960 05 : administration générale

1.5.1 Contexte et orientations stratégiques

Notre administration compte une multiplicité d'entités qui rend complexes la coordination, le pilotage et la mise en œuvre des politiques publiques. Hors établissements publics (13 EPA et 9 EPIC) on dénombre, au 31/12/2023, 5 810[5] agents répartis dans 51 services et une autorité administrative indépendante, et 2 594 agents dans nos établissements publics administratifs.

« Diffuser une gouvernance qui nous rassemble et déployer un service public qui nous ressemble » sont les ambitions que s'est fixées le gouvernement pour la mandature. Nous nous sommes également *engagés à encadrer de manière stricte les dépenses de fonctionnement de notre administration, à gérer les fonds publics sans gaspillage, à fiscaliser avec justesse et à réduire les dépenses.*

Dans un territoire aussi étendu et isolé que le nôtre, où chaque communauté a des besoins spécifiques, le principe d'égalité d'accès au service public reste de mise. Le gouvernement s'est ainsi engagé à délivrer un service public de qualité au plus près de nos citoyens, là où ils vivent, travaillent et construisent leur avenir. Que ce soit pour la santé, l'éducation ou les démarches administratives, personne ne doit être laissée pour compte. Aujourd'hui, les usagers attendent des démarches plus simples, des réponses plus rapides, et un accès plus facile aux services. L'évolution technologique, la diversification des attentes, et la complexité croissante des besoins imposent une transformation profonde de notre organisation.

Nous devons donc simplifier nos procédures, rationnaliser nos ressources, et renforcer la proximité entre l'administration et l'usager. Cette proximité n'est pas seulement géographique, elle est aussi humaine avec notamment la poursuite du déploiement de nos FARE ORA dans chaque commune, des agents publics formés pour comprendre les réalités locales et apporter des réponses adaptées. Pour cela, le gouvernement doit encourager les initiatives de télétravail et de mobilité pour que nos services soient accessibles et restent connectés aux réalités de chaque archipel.

S'adapter aux réalités du terrain passe par une réorganisation interne de notre administration, pour réduire les silos et favoriser une meilleure coordination entre les services. Cela se traduit également par une

[5] Effectifs en position d'activité : 8 404 dont 2 594 agents en EPA, 7 748 sur postes budgétaires (dont 133 TRH), et 656 hors postes

valorisation des compétences de nos agents qui sont les premiers acteurs de cette transformation. L'administration doit être accessible partout et tout le temps avec la poursuite de la dématérialisation des démarches, le développement des plateformes en lignes intuitives et sécurisées et l'accompagnement personnalisé à ceux qui en ont besoin.

La mise en œuvre de la restructuration des services en 2025, sur la base des travaux conduits par la DMRA en 2024, sera une priorité. Mesure phare du gouvernement, ce projet vise à redéfinir notre champ d'action et à optimiser l'organisation de notre administration en vue d'offrir un meilleur service public, au moindre coût, tout en garantissant le bien-être de nos agents. Il s'agit d'améliorer l'efficacité, la réactivité et la cohérence de notre action publique, dans un contexte de modernisation administrative, de réduction des coûts et d'adaptation continue aux besoins spécifiques de notre population et aux contraintes de notre territoire. Ainsi, certains services seront regroupés par « missions », pour plus d'efficacité et une meilleure synergie, les ressources seront mutualisées non seulement en interne mais aussi avec les communes, les processus, procédures et modes opératoires, simplifiés, et nos outils de travail, de gestion et de pilotage, modernisés et dématérialisés.

- Au titre de la délégation de la Polynésie française à Paris (DPF)

La Délégation de la Polynésie française à Paris (DPF), par arrêté n° 980/CM du 24 juillet 2015, est chargée d'assister les personnalités publiques en mission auprès des institutions nationales et européennes, de mettre en valeur l'image de la Polynésie en faisant connaître ses atouts économiques et culturels et de faire le lien avec les communautés polynésiennes résidant en métropole voire en Europe. Elle a également en charge la valorisation du patrimoine immobilier de la Polynésie française en métropole.

Compte tenu de ses missions, la DPF tend vers une nouvelle dynamique afin d'améliorer et de renforcer la qualité du service public par l'accueil et l'accompagnement des communautés et donner de la visibilité à la Polynésie française sur le sol métropolitain.

Pour répondre aux orientations stratégiques qu'elle s'est fixée, trois objectifs majeurs ont été définis et sur lesquels chaque action menée est en adéquation.

Les objectifs stratégiques seront mis en œuvre dès 2025 et détaillés comme suit :

- Objectif n°1 : Valoriser l'image de la Polynésie française en faisant connaitre ses atouts culturels et économiques ;
- Objectif n°2 : Développer et renforcer l'accueil et l'accompagnement des communautés ;
- Objectif n°3 : Améliorer le soutien en faveur des publics vulnérables.

- Au titre du suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN)

Chargée d'une « compétence générale d'observation, de planification, de coordination, d'évaluation, de programmation et de proposition réglementaire en matière de suivi des conséquences des essais nucléaires en Polynésie française » (arrêté n°1819 CM du 26 décembre 2007), la DSCEN est un service de mission positionnée en administration centrale. Elle conçoit et propose les politiques publiques en matière de fait nucléaire puis coordonne et anime la mise en œuvre des orientations retenues par les pouvoirs publics polynésiens.

Un **guichet dédié aux victimes** a été ouvert à la Caisse de Prévoyance Sociale. Les intéressés y trouveront des agents dédiés, un traitement amélioré de leurs demandes, un accompagnement social et psychologique. A terme, ce dispositif a vocation à s'étendre à toutes les victimes, à leurs ayants droits ainsi qu'à toutes les personnes victimes dites transgénérationnelles.

Pour faciliter les démarches des victimes du fait nucléaire, un **soutien financier aux associations spécialisées** a été mis en place en 2024. Dans ce domaine, la collaboration entre administrations et associations est essentielle.

En 2025 elle sera plus particulièrement chargée de :

- Travailler à la construction d'un **statut des victimes des essais nucléaires** ;

- Coordonner les travaux nécessaires pour **réviser le partenariat entre le Pays et l'Etat** concernant le suivi sanitaire des anciens travailleurs et des populations ayant été exposées à des rayonnements ionisants dus aux essais nucléaires français. Il s'agit d'ajuster et de consolider le dispositif global de ce suivi sanitaire tout en lui conférant une meilleure visibilité ;
- Mettre en exploitation le **catalogue numérique**, outil de gestion interne du fonds documentaire ;
- Mettre en ligne la **bibliothèque numérique** et offrir une expérience utilisateur ;
- Etablir la programmation (photos, vidéos, objets, correspondance, etc.) auprès des publics, notamment les anciens travailleurs et les témoins de l'époque du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) ainsi que leurs familles.

Au titre du service d'accueil et de sécurité (SAS)

Le Service d'accueil et de sécurité (SAS) est une unité de soutien chargée des missions d'accueil et de protocole, de gardiennage, de surveillance et de sécurité. Les agents, acteurs opérationnels, veillent à la sécurité du Président du Pays, de ses collaborateurs et du gouvernement. Ils accueillent le public, assurent la surveillance des biens du Pays et le pavoisement des édifices publics.

L'effectif actuel du service se compose de cent soixante-trois (163) agents, dont 141 personnels opérationnels et 22 administratifs.

La moyenne d'âge est de 49 ans, et la majorité des agents ont été recrutés sans diplôme ni qualification professionnelle spécifique en matière de prévention et de sécurité. Il est donc essentiel de pallier ces lacunes en optimisant les ressources humaines par un recrutement judicieux et par l'acquisition des compétences fondamentales et spécialisées nécessaires.

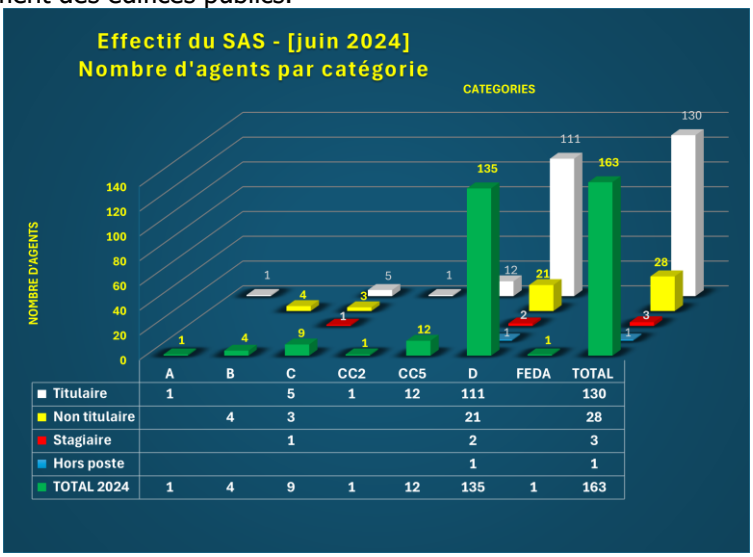

	A	B	C	CC2	CC5	D	FEDA	TOTAL
Titulaire	1		5	1	12	111		130
Non titulaire		4	3			21		28
Stagiaire			1			2		3
Hors poste						1		1
TOTAL 2024	1	4	9	1	12	135	1	163

En ce sens, les formations spécifiques au métier telles que :

- Le certificat de qualification professionnelle d'agent de prévention et de sécurité (CQP APS) ;
- La sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP) ;
- La prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), permettent ainsi d'élever le niveau de compétences et de qualifications professionnelles de nos agents.

De plus, la formation initiale et la qualification de formateurs en PSC 1 (PAE PSC) permet le maintien des compétences en formation interne occasionnant une économie pécuniaire significative.

Par ailleurs, la remise à niveau et la consolidation des connaissances professionnelles fondamentales dans des domaines clés tels que la communication en français, les mathématiques, l'utilisation des outils numériques, le travail en équipe, l'autonomie, l'apprentissage continu, ainsi que le respect des règles de sécurité et d'hygiène, constituent de ce fait une priorité. Ces compétences sont acquises lors des formations continues dispensées par le biais d'une convention avec le Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPA) ou reconnues officiellement par la certification CLéA.

Le SAS, bien qu'engagé dans cette dynamique de formation, est confronté à la problématique liée au profil requis en termes d'aptitude professionnelle (niveau scolaire, âge, aptitude médicale) et de moralité pour la formation spécifique d'agent de prévention et de sécurité. À ce jour, sept (7) de nos quatorze (14) chefs de brigade ont obtenu cette qualification.

- Au titre du secrétariat général du gouvernement (SGG)

Les objectifs stratégiques de la feuille de route du SGG 2023-2028 sont les suivants :

1. Assister le Président de la Polynésie française dans l'organisation et la coordination du travail gouvernemental et dans le déroulement de la procédure législative et réglementaire ;
2. Garantir l'accès des usagers à l'information légale et administrative ;
3. Défendre et protéger efficacement les intérêts du Pays.

- Au titre de la commande publique (DCO)

Les achats publics nécessaires au fonctionnement courant des services du Pays et à la mise en œuvre de leurs missions de service public représentent, chaque année, plus de quarante milliards de francs CFP de dépenses publiques.

Si nos achats doivent être effectués dans des conditions économiquement les plus avantageuses pour une meilleure maitrise de la dépense publique, ils doivent également contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques d'insertion de personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap, de protection de l'environnement ainsi que de développement de l'innovation.

- Au titre du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA)

Dans la perspective de **clarifier le périmètre de compétences et de moyens du SPAA**, il est nécessaire d'affiner le récolement général du dépôt des archives définitives de Tipaeru'i adopté par arrêté n°161 CM du 24 février 2022 pour identifier la volumétrie exacte des dépôts extraordinaires de l'État, y compris ceux qui sont conservés par les organismes publics de la Polynésie française.

Parallèlement à ces travaux, il est également apparu nécessaire d'interroger le Conseil d'État sur la détermination de l'autorité compétente portant sur le régime applicable aux archives du Pays, de l'État et des communes. Cette demande d'avis a été effectuée en juillet 2024 en application de l'article 175 de la LO n° 2004-192 du 27 février 2004 et viendra conforter les partenariats entre la Polynésie française, l'État et les communes.

Pour **faciliter l'accès des Polynésiens aux archives historiques** et en application de la convention entre l'État et la Polynésie française n°9-23 du 17 mars 2023 relative à la culture, les Archives nationales d'outre-mer (ANOM) ont été saisies d'une proposition de convention pour la mise en place d'un programme structuré de coopération, de numérisation et de mise en ligne des archives du fonds « Océanie ».

En soutien à cette démarche, le gouvernement de la Polynésie française a adopté un vœu pour la numérisation et la publication en ligne des fonds d'archives intéressant le patrimoine culturel polynésien conservés aux ANOM ; le soutien de l'Assemblée de la Polynésie française a été formalisé le 5 septembre 2024 sous la forme d'une résolution.

En outre, le SPAA a initié une collaboration à titre gratuit avec la société Family search international qui permettra de réduire le coût des travaux de numérisation des documents à portée généalogique librement communicables intéressant la Polynésie française, dans les conditions de la délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) n°2015-125 du 7 avril 2015.

- Au titre de la traduction et de l'interprétariat (STI)

La vocation initiale du STI est d'être un service support. A ce titre, l'activité principale du STI consiste à produire des traductions à l'écrit (traduction) ou à l'oral (interprétariat) pour l'administration au sens large ou pour ses usagers. Ses langues de travail sont le tahitien, l'anglais, l'espagnol, et le français comme langue pivot officielle.

Les principales orientations stratégiques sont de contribuer à :

- La modernisation dans le sens de la simplification des procédures administratives, notamment par la dématérialisation (Faire simple !) ;
- La consolidation et l'enrichissement de la base lexicale des langues polynésiennes ;

- La promotion des langues polynésiennes et du plurilinguisme.

1.5.2 Réformes en cours et/ou à venir

- Au titre de la délégation de la Polynésie française à Paris (DPF)

Les principales actions engendrant des dépenses sur le budget 2025 concernent l'accueil, l'accompagnement, le soutien aux communautés et la valorisation de l'image de la Polynésie.

Le focus sur les communautés :

Améliorer l'accueil des communautés polynésiennes tend à renforcer les liens et rendre un service public de qualité. Pour cela, il est essentiel de renforcer les dispositifs d'accueil et d'accompagnement de ces publics en renforçant les connaissances sur ces communautés et développer des partenariats.

Il s'agira également de venir en soutien aux publics vulnérables tels que les étudiants et les évasanés notamment par un soutien financier et par la mise en œuvre d'événements de solidarité.

La valorisation de l'image de la Polynésie :

Il s'agira d'accroitre notre influence et notre visibilité au niveau national et européen en travaillant sur la valorisation de nos atouts culturels, économiques et environnementaux.

Pour ce faire, dès 2025 il est question d'assurer une présence institutionnelle accrue lors des événements majeurs en Europe et de développer un réseau d'acteurs stratégiques à travers l'organisation d'événements annuels incontournables à forte valeur médiatique.

- Au titre du secrétariat général du gouvernement (SGG)

Pour la réalisation des objectifs rappelés infra, seront notamment mis en œuvre pour 2025 les actions suivantes :

1. Au titre de l'objectif n° 1 :

- Améliorer la gestion des travaux du conseil des ministres numérique en réformant l'application de gestion du secrétariat du Conseil des ministres (Gedcom) et en améliorant la plateforme GEDA d'élaboration des actes ;
- Poursuivre l'amélioration de la plateforme de rédaction des actes administratifs GEDA 2 en y intégrant la future charte ortho typographique, en permettant à l'utilisateur d'indiquer les variables contenant des données personnelles, etc. ;
- Permettre les échanges électroniques entre les Institutions en prévoyant un échange de documents et de méta données entre le SGG et l'APF ;
- Contribuer à la gestion des archives gouvernementales.

2. Au titre de l'objectif n°2 :

- Développer une offre de journaux officiels numériques adaptée aux besoins des acteurs de la vie civile et économique ;
- Dématérialiser la chaine de production des actes à publier au futur Journal officiel "Textes" ;
- Dématérialiser la chaine de production des débats de l'APF au futur Journal officiel ;
- Développer l'accès au droit en reo mā'ohi ;
- Veiller à la qualité et à la mise à jour des contenus ;
- Mettre le système d'information Lexpol en conformité avec le RGPD ;
- Mettre en place de nouvelles règles de publication des actes individuels pour garantir la protection de la vie privée ;
- Participer à l'établissement du nouveau programme d'activité et au budget triennal 2025 à 2027 du Conseil de l'accès au droit de la Polynésie française (CADPF).

3. Au titre de l'objectif n°3 :

- Améliorer la prévision et le pilotage des dépenses contentieuses ;
- Optimiser le suivi des contrôles des juridictions financières.

Au titre du service de l'imprimerie officielle (SIO)

Depuis 2023 le SGG et le SIO préparent la transformation numérique du Journal officiel de la Polynésie française (JOPF). Il s'agit d'aboutir en 2025 à plusieurs publications totalement dématérialisées. L'édition papier du JOPF va céder la place à cinq publications hebdomadaires numériques dédiées aux différents textes officiels (lois et règlements) et à trois publications hebdomadaires numériques dédiées aux annonces légales et marchés publics (JOAM). Cette transformation numérique a impacté l'organisation des deux services et entraîné le transfert de neuf agents vers le SGG.

Au titre de la modernisation de l'administration (DMRA)

Outre la supervision, l'encouragement ou l'accompagnement des réformes des entités publiques polynésiennes, la transformation engagée par la direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA) va se poursuivre avec la direction des talents et de l'innovation (DTI) en charge du pilotage de plusieurs réformes pour :

- Favoriser une dynamique de transformation agile en encourageant l'utilisation de nouveaux modes de relation, de management ou de résolution de problèmes à partir des techniques de facilitation, du *design thinking*, dans une dynamique de construction collaborative et d'intelligence collective ;
- Décloisonner pour une action partagée des institutions polynésiennes autour de l'innovation publique ;
- Améliorer la performance du service public avec l'instauration d'une démarche qualité et la prise de conscience de la nécessaire maîtrise des risques ;
- Améliorer la qualité de l'accueil des usagers par la formation et la mobilisation des agents, et l'amélioration des espaces d'accueil ;
- Développer les Fare Ora, espaces de services publics de proximité en partenariat avec les communes ou les acteurs de terrain ;
- Optimiser la gestion immobilière et l'espace administratif des entités du Pays ;
- Susciter les démarches dématérialisées et l'accès à l'information numérique de qualité ;
- Proposer une optimisation de notre organisation et un nouveau mode relationnel entre la collectivité et ses opérateurs.

Au titre du développement du territoire via les circonscriptions administratives (CAU, CISL, CMQ, CTG)

Dans le cadre de la restructuration des services et du déploiement des Fare Ora, les Tavana Hau seront largement associés aux travaux de redéfinition de leurs missions et activités en vue d'offrir à leur population un meilleur service au moindre coût, et d'améliorer l'efficacité, la réactivité et la cohérence de l'action publique dans nos archipels.

Ainsi, leur rôle en tant que représentant de l'ensemble de l'administration dans chaque archipel, chargé de la mise en œuvre des politiques du gouvernement et de la coordination des actions des subdivisions déconcentrées devrait être confirmé et soutenu.

Plus encore, leur rôle pourrait être renforcé au travers notamment de la mutualisation des fonctions support de l'ensemble des entités déconcentrées du Pays (gestion administrative et financière).

Au titre de la commande publique (DCO)

En matière de commande publique, l'année 2024 aura été marquée par la pose de la première brique applicative du système d'information achats (SIHA) du Pays. En effet, afin de faciliter la gestion des différentes étapes du processus d'achat et d'en accroître la performance, une solution de gestion des marchés publics sera déployée à compter du 15 octobre 2024 dans l'ensemble des services et ministères.

La seconde brique de ce SIHA repose sur la mise en production, à l'horizon du 1er avril 2025, d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics. Un projet de loi du pays sera présenté d'ici la fin de l'année 2024 pour définir les modalités de la passation des marchés publics par voie électronique et fixer les obligations des acheteurs publics en la matière.

D'autres réformes importantes sont également prévues en 2025.

Ainsi, afin de rendre les règles d'exécution financières des marchés publics plus attractives pour nos entreprises (conditions de versement des avances, modalités de règlement et de calcul des intérêts moratoires), un projet de loi du Pays portant modification du code polynésien des marchés publics sera présenté au cours du premier trimestre 2025.

Un autre projet de loi du pays viendra encadrer les rapports entre la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre privé dans l'exécution des marchés publics. Conséquemment, le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAG-Travaux) sera révisé et un cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de maîtrise d'œuvre (CCAG-Moe) sera créé.

- Au titre du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA)

Les autorités de la Polynésie française, de l'État et des communes seront amenées à tirer les conséquences de l'avis du conseil d'État sur le plan de la réglementation et de la gestion des archives publiques produites et reçues en Polynésie française.

L'administration des archives devra être au cœur des réformes structurelles et organisationnelles aux fins d'améliorer l'accès des citoyens aux archives.

- Au titre de la traduction et de l'interprétariat (STI)

En sa qualité de pôle de compétence linguistique, le STI devrait participer, suite à la traduction du statut de la Polynésie française par ses soins, à un vaste chantier de traduction en *reo tahiti* du site Lexpol, afin de rendre le droit accessible aux locuteurs tahitianophones.

Également, en tant que service support venant en soutien à la promotion de la culture et du patrimoine, le STI a contribué à la traduction en *reo tahiti* de textes pour le futur espace Gauguin.

1.5.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre de la délégation de la Polynésie française à Paris (DPF)

Objectif n°1 - Valoriser l'image de la Polynésie française en faisant connaitre ses atouts culturels et économiques

Objectif n° 1 - Valoriser l'image de la Polynesie française en faisant connaitre ses atouts culturels et economiques.							
Renforcer nos liens avec un réseau d'acteurs stratégiques directement depuis Paris pour accroître notre influence et notre visibilité, dans le but de valoriser nos atouts culturels, économiques et environnementaux.							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Programmation culturelle et événements de networking	Nbre de participant					500	
Indicateur 1.2 - Couverture médiatique lors d'événements majeurs en Europe	Nbre de mentions					60	
Indicateur 1.3 - Evénement culturel en été	%					30	
Indicateur 1.4 - Evénement économique en hiver	%					90	
Sources des données : *DPF* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre de participants aux événements culturels et de networking organisés par la DPF* *Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre total de mentions obtenues dans les médias (nombre d'articles, reportages, mentions dans les médias)* *Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir du taux de nouveaux exposants par rapport au total des exposants présents pour offrir une représentation variée de la culture polynésienne* *Indicateur 1.4 - indicateur calculé à partir du taux de satisfaction des exposants pour évaluer l'atteinte de leurs objectifs et mesurer l'adéquation avec leurs attentes* Autres commentaires : *Les indicateurs 1.1 à 1.4 étant nouveaux, il n'y a pas de données statistiques sur les années précédentes.*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : relative à la participation aux événements institutionnels (VIVATECH, Salon Made In France, Congrès des Maires, SIA 2025, UNOC, marché et fête de la musique, Vendée va'a, marché de noël), pour un montant en fonctionnement de 4 952 267 F CFP ;
- Action n°2 : relative à la programmation culturelle (expos à l'initiative de la DPF : vernissage, rencontres, tables-rondes…), pour un montant en fonctionnement de 715 990 F CFP.

Objectif n°2 : Développer et renforcer l'accueil et l'accompagnement des communautés

Objectif n° 2 - Développer et renforcer l'accueil et l'accompagnement des communautés.

Renforcer les dispositifs d'accueil et d'accompagnement de ces publics afin de favoriser l'émergence de talents, tout en maintenant un lien fort avec leur culture d'origine (soutien accru à l'ensemble des polynésiens vivant dans l'hexagone).

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Identification des besoins et solutions concrètes apportées	Nbre de solutions					10	
Indicateur 1.2 - Soutien aux étudiants bénéficiant de partenariats	Nbre d'étudiants					50	
Indicateur 1.3 - Occupation moyen sur l'année des expaces d'activité culturel et économique	%					50	

Sources des données :
DPF
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre total de solutions concrètes ou réponses mises en place pour répondre aux besoins identifiés des membres de la communauté polynésienne
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre d'étudiants qui bénéficient effectivement des services et des aides mis à disposition grâce aux partenariats
Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir du nombre total d'heures pendant lesquels les espaces sont effectivement utilisés avec le nombre total d'heures pendant lesquels ces espaces sont disponibles
Autres commentaires :
Les indicateurs 1.1 à 1.3 étant nouveaux, il n'y a pas de données statistiques sur les années précédentes.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : relative au développement des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des communautés (Dispositif de suivi des étudiants, Achat CRM, visites de terrain, accueil des nouveaux étudiants, espace coworking), pour un montant en fonctionnement de 8 219 570 F CFP.

Objectif n°3 : Améliorer le soutien en faveur des publics vulnérables

Objectif n° 3 - Améliorer le soutien en faveur des publics vulnérables.

Renforcer les actions visant à apporter un soutien concret et visible aux Polynésiens en situation de précarité.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Impact sur les publics vulnérables suite aux subventions octroyées aux associations	Nbre de personnes					500	
Indicateur 1.2 - Evénements de solidarité	Nbre de participant					250	

Sources des données :
DPF
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre de personnes bénéficiant d'un accompagnement via le soutien financier des projets tournés vers le soutien aux publics vulnérables (étudiants, évasanés)
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre total de personnes qui ont assisté aux événements de solidarité organisés par la DPF
Autres commentaires :
L'indicateur 1.1 à 1.2 étant nouveaux, il n'y a pas de données statistiques sur les années précédentes.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : relative à l'organisation d'événements solidarité, pour un montant en fonctionnement de 1 270 883 F CFP.

- Au titre du suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN)

Objectif n°1 : Améliorer les dispositifs de suivi, de reconnaissance et d'indemnisation ou de compensation individuels et collectifs

Objectif n°1 - Améliorer les dispositifs de suivi, de reconnaissance et d'indemnisation ou de compensation individuels et collectifs							
Réviser le partenariat Pays/Etat pour le suivi sanitaire des anciens travailleurs et des populations exposées							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2025	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1 - Nombre de nouvelles personnes bénéficiant d'un suivi	Nb					100	300
Sources des données : *rapport d'activité du centre médical de suivi (CMS) de la direction de la santé* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.- nombre de nouvelles personnes suivies par le CMS* Autres commentaires : *attention à ne pas confondre le suivi sanitaire et les demandes d'indemnisation*							

Objectif n°2 - Valoriser et favoriser l'accès à une information qualifiée

Objectif n°2 - Valoriser et favoriser l'accès à une information qualifiée							
Elaborer les outils de médiation							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2025	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de références enregistrées dans le catalogue (tous supports confondus)	Nb				350	400	600
Indicateur 2.2 - Site Atomi (bibliothèque) mis en ligne O/N	O/N					oui	
Indicateur 2.3 - Nombre de partenariats engagés avec des structures nationales, étrangères ou internationales	Nb					2	4
Sources des données : Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1.- indicateur calculé à partir du nombre de références dans le catalogue* *Indicateurs 2.2 - le site Atomi (bibliothèque numérique) est en ligne ou pas* *Indicateur 2.3.- accords signés (contrats, conventions, lettres de commande, ...) avec des musées, bibliothèques, universités et autres structures nationales, étrangères ou internationales* Autres commentaires :							

Principales actions chiffrées :

- Actions relatives à l'objectif n°2, pour un montant en fonctionnement de 7,2 millions F CFP.

Objectif n°3 - Bâtir ensemble un récit multiple partagé

Objectif n°3 - Bâtir ensemble un récit multiple partagé							
Développer la médiation							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2025	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombre d'abonnées à nos pages DSCEN sur Facebook et LinkedIn	Nb				790 au 07/08/2024	1500	2000
Indicateur 3.2 - Nombre de consultations du site Atomi (bibliothèque numérique)	Nb				néant	500	1000
Indicateur 3.3 - Nombre de donations dans l'année (tous supports confondus)	Nb				2	10	40
Sources des données : Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 3.1.- indicateur calculé à partir du nombre d'abonnés à nos pages Facebook et Linkedin* *Indicateur 3.2.- indicateur calculé à partir des connexions réalisées sur le site Atomi* *Indicateur 3.3 - indicateur correspondant au nombre de conventions de cession de documents à la DSCEN par un donateur privé* Autres commentaires : *Indicateur 3.3 ; les dons de documents (photos, vidéos, livres, tableaux et autres objets) sont une source de développement des collections*							

Principales actions chiffrées :

- Actions relatives à l'objectif n°3, pour un montant en fonctionnement de 5 millions F FCP.

- Au titre du service d'accueil et de sécurité (SAS)

Objectif n°1 - Elever le niveau de compétences générales et professionnelles des agents

En termes de performance le SAS maintient une dynamique visant à permettre à ses agents de rehausser leur niveau de compétences générales ainsi que les qualifications spécifiques nécessaires à l'accomplissement des missions du service.

Cela implique la mise en place de formations idoines, dont l'objectif est d'accroître l'efficacité opérationnelle du SAS en renforçant les capacités de son personnel, ce qui peut se traduire par une meilleure qualité de

service, une plus grande réactivité face aux défis sécuritaires, et une amélioration globale de la prestation de services dispensée par le SAS.

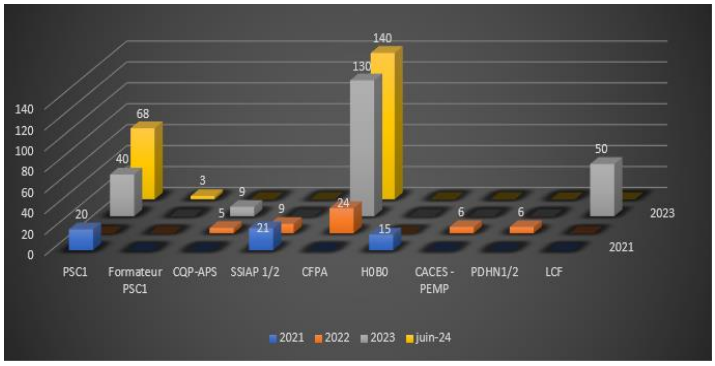

Depuis 2021, nombre d'agents ont acquis au moins une qualification professionnelle spécifique :

- CQP APS : quatorze (14) agents ;
- SSIAP niveau 1 et 2 : trente (30) agents ;
- PSC1 : cent quatre (104) agents ;
- Formateur en PSC1 : 1 agent ;
- Autres formations : Lutte Contre le Feu (LCF) : cinquante (50) agents, Habilitation électrique H0B0 : quinze (15) agents et Travaux en hauteur : six (6) agents.

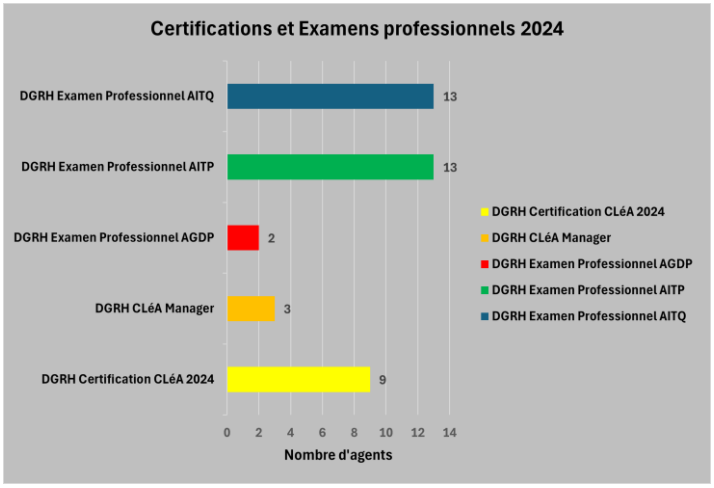

De plus, la convention avec le CFPA permet à cent-quarante (140) agents de bénéficier d'une formation de remise à niveau des connaissances générales fondamentales.

Il est indubitable que le partenariat avec le CFPA doit être reconduit l'an prochain.

Celui-ci a permis de préparer et inscrire vingt-huit (28) agents aux examens professionnels et d'engager au programme de certification CLéA, CLéA Manager, ainsi qu'au projet Voltaire seize (16) agents.

Objectif n°1 – Elever le niveau de compétences générales et professionnelles des agents							
Elever le niveau de compétences générales et professionnelles des agents							
Obtention de certification et qualifications professionnelles	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Réalisé	2025 Prévision PAP 2025	2026 et + cible
Indicateur 1.1 – Nombre d'agents détenant le CQP-APS	Nb	5	9	10	0	10	10
Indicateur 1.2 – Nombre d'agents titulaires du SSIAP 1 et SSIAP 2	Nb	9	0	11	0	11	15
Indicateur 1.3 – Nombre d'agents en formation PSC1 continue et initiale	Nb	0	40	60	68	60	60
Indicateur 1.4 – Nombre d'agents détenant la qualification PAE PSC	Nb	0	0	3	1	3	5
Remise à niveau et consolidation des connaissances générales							
Indicateur 2.1 – Nombre d'agents ayant bénéficiés de la formation d'acquisition de connaissances générales dispensés par le CFPA	Nb	24	130	130	140	100	100
Indicateur 2.2 – Nombre d'agents ayant obtenu la certification CLéA, Voltaire, examen professionnel	Nb	8	12	28	-	20	30

Sources des données :
Mode de calcul des indicateurs :
Autres commentaires :

Obtention de certifications et qualifications professionnelles :

Les prévisions revues à la baisse pour 2024 de 10 agents susceptibles de suivre la formation d'agent de prévention et de sécurité ne sont pas atteints. La raison principale est le nombre limité d'agents répondant aux conditions d'aptitudes professionnelles et de moralités exigées. L'arrivée de nouveaux agents permettra très probablement d'atteindre cet objectif en 2025.

De plus, dans le cadre du projet de réorganisation opérationnelle du service, la remise à niveau des compétences des agents SSIAP1 et SSIAP2, permettra la mise en place de l'unité de sécurité incendie qui sera composée d'au moins 12 agents.

En conséquence, les formations de remise à niveau et initiales en secours aux personnes (PSC1) ont été maintenues en 2024 et concernent 68 agents, l'objectif étant de maintenir le niveau de compétences professionnelles de l'ensemble des agents opérationnels du service. Pour 2025, d'autres séances de formations initiales et continues seront reconduites pour le reste des agents dont la validité de la

Enfin, 3 agents ont été engagés en formation de formateur PSC1. Un seul agent a été reçu à l'examen final. Celui-ci devra cependant être habilité par un organisme agréé. Cette habilitation confirme que le formateur respecte les normes et standards requis pour enseigner le PSC1.

Remise à niveau et consolidation des connaissances générales :

Le partenariat avec le CFPA depuis 2022 porte ses fruits. L'acquisition et la consolidation des connaissances générales fondamentales ont permis à vingt (20) agents de s'engager sur les formations continues planifiées par la DGRH ou de s'inscrire sur des examens professionnels et concours de l'administration. Le coût est défini sur la base d'un prix forfaitaire de : 6 200 F CFP X nb. Heures X nb. Jours.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la poursuite de la formation PSC1 pour la remise à niveau ou l'acquisition de compétences initiales, ainsi que pour la formation de formateurs pour un montant engagé en fonctionnement de 754 000 F CFP ;
- Action n°2 relative à la poursuite, en 2024, de la remise à niveau et de la consolidation des connaissances générales par le CFPA, pour un montant engagé en fonctionnement de 5 468 400 F CFP.

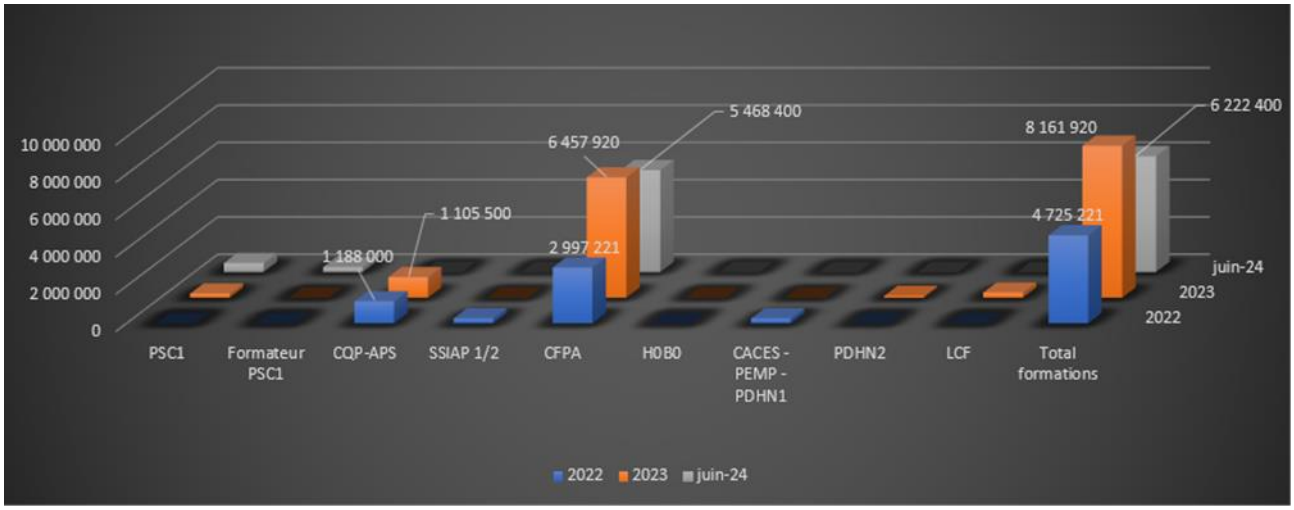

- Au titre du secrétariat général du gouvernement (SGG)

Objectif n°1 : Assister le Président de la Polynésie française dans l'organisation et la coordination du travail gouvernemental et dans le déroulement de la procédure législative et réglementaire

Le Secrétariat général du gouvernement (SGG) a pour mission principale d'assister le Président et le gouvernement de la Polynésie française dans l'exercice de leurs attributions et dans la coordination du travail gouvernemental.

Dans l'exercice de sa mission, le SGG veille au bon déroulement des travaux du conseil des ministres et du conseil interministériel, ainsi que des procédures législatives et réglementaires.

Depuis le 21 mars 2024, tous les dossiers à soumettre en Conseil des ministres sont préparés dans la nouvelle plateforme GEDA, à l'exception des rapports de présentation préparés au niveau des ministères.

En 2025, le SGG procédera à la refonte de l'outil de gestion des séances du conseil des ministres (Gedcom).

Au 31 décembre 2023, on dénombre 83 % des arrêtés du Président et des ministres traités dans la plateforme GEDA. Le solde est essentiellement constitué d'actes relatifs aux ressources humaines réalisés hors plateforme. Cette situation devrait significativement s'améliorer dès que Sedit Web2 pourra générer l'ensemble des actes dans GEDA. A cet effet, un connecteur a été spécialement développé par le SGG pour que GEDA puisse récupérer des données dans Sedit Web2. Cette connexion a été mise en production en avril 2024. L'objectif à l'horizon 2025 est que GEDA couvre 100% des actes.

En avril 2024, le service a mis en production le visa électronique du CDE, de la DGRH ou d'autres services au sein de GEDA. Cette dématérialisation du processus des visas des actes est une grande avancée dans la simplification de l'action de l'administration.

Par ailleurs, la formation continue et l'assistance des ministères, services et établissements publics sont assurées par le SGG.

Dans ce contexte de l'ère du numérique, une uniformité et une cohérence dans la rédaction et la présentation des documents a été posée avec la circulaire n° 1845 PR/CM du 26 mars 2024. L'objectif étant de mettre en œuvre rigoureusement la charte orthotypographique dans tous les services administratifs, les établissements publics de la Polynésie française, les cabinets ministériels. L'année 2024 est consacrée à l'implémentation durable de cette charte dans les pratiques administratives de toutes les entités concernées, afin qu'elle devienne un référentiel unique.

En 2025, des travaux seront menés pour actualiser la charte et alimenter le lexique de nouveaux exemples.

Le service assure également l'archivage des actes du gouvernement : tous les actes réglementaires et administratifs et les courriers des membres du gouvernement sont archivés, au regard de leur intérêt majeur pour l'histoire du pays. Les arrêtés de récolement [1984-2005] et de gestion et de tri (TGT) viennent d'être adoptés par le ministère en charge des archives. Désormais, le service peut organiser l'archivage définitif des collections majeures, exhaustif ou après tri.

Objectif n°1 - Assister le Président de la Polynésie française dans l'organisation et la coordination du travail gouvernemental et dans le déroulement de la procédure législative et réglementaire

Le SGG a pour mission principale d'assister le Président et le gouvernement de la Polynésie française dans l'exercice de leurs attributions et dans la coordination du travail gouvernemental.
Dans l'exercice de sa mission, le SGG veille au bon déroulement des travaux en Conseil des ministres (CM) et en conseil interministériel, ainsi que des procédures législatives et réglementaires.Une plateforme de travail sur Lexpol, dénommé GEDA, est dédiée à la préparation en workflow des projets de dossiers à soumettre en Conseil des ministres et des dossiers d'arrêtés PR ou ministériels.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 .1.a -Taux de dossiers CM traités en Workflow sur Lexpol GEDA	%	85%	89%	5%	5%	SO	SO
Indicateur 1.1 .1.b -Taux de dossiers CM traités en Workflow sur Lexpol **GEDA 2**	%	8%	20%	100%	80% (100% hors ministères)	100%	100%
Indicateur 1.1.3 - Taux de dossiers Ar PR/Min traités en Workflow sur Lexpol GEDA	%	84%	83%	100%	85,5% (100% hors actes RH)	100%	100%
Indicateur 1.2.3 - Taux de traitement des archives gouvernementales de +30 ans	%	SO	SO	40%	40%	50%	100%

Sources des données :
Indicateurs 1.1.1 et 1.1.3: Données statistiques issues de GEDCOM, logiciel de gestion des actes du Conseil des Ministres et de Magenta pour les actes PR/Min.
Indicateur 1.2.3 : tableau de gestion et de tri du SGG (T.G.T.)
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1.1.a - nb de dossiers CM traités en Workflow GEDA au cours d'une année / nb total de dossiers CM examinés au cours d'une année
Indicateur 1.1.1.b - nb de dossiers CM traités en Workflow GEDA 2 au cours d'une année / nb total de dossiers CM examinés au cours d'une année
Indicateur 1.1.3 - nb d'arrêtés PR/Min traités en Workflow au cours d'une année / nb total d'arrêtés PR/Min
Indicateur 1.2.3 : nb d'archives gouvernementales traitées à titre définitif / nb total des archives gouvernementales ayant atteint 30 ans

Principales actions chiffrées :

- Réalisation de prestations de développement, d'assistance et d'accompagnement pour des applications utilisées par le Secrétariat général du gouvernement – Marché à bon de commande. La réalisation du marché à bons de commande n° 2496 du 26 avril 2024 nécessitera une dotation sur 4 ans à hauteur de 282,5 millions F CFP. Une enveloppe globale de 72,5 millions F CFP est demandée pour l'année 2025.

Objectif n°2 : Garantir l'accès à l'information légale et administrative

Le SGG se doit de garantir l'accès au droit eu égard aux missions qui lui incombent :

- Recueil et la diffusion des normes juridiques de la Polynésie française ;
- Elaboration et mise à jour les bases de données juridiques généralistes de la Polynésie française ;
- Direction de la publication au Journal officiel de la Polynésie française.

Pour ce faire, le SGG s'est doté d'un système d'information - dénommé « Lexpol » qui comporte aujourd'hui plusieurs niveaux d'informations :

- Une information de base, constituée par tous les actes publiés dans la partie officielle du Journal officiel de la Polynésie française depuis 1901. Il s'agit du cœur de Lexpol depuis sa création en 2005 ;
- Des liens hypertextes manuels permettant d'enrichir l'information de base, afin de faciliter la recherche et d'améliorer l'accès au droit (rubriques Gouvernement, annuaire administratif, budgets, textes modifiés, …) ;
- Les annonces légales et les marchés publics publiés dans la partie non-officielle du Journal officiel de la Polynésie française ;
- Des fonds documentaires qui viennent compléter l'information proposée sur Lexpol : des fonds publics (décisions de justice, rapports publics, …) et des fonds réservés à l'usage de l'administration, accessibles aux agents autorisés (avis, notes et contentieux).

Le site « lexpol.cloud.pf » reçoit près d'un million de visiteurs par an. La fréquentation est étroitement liée à la mise à jour du site LEXPOL : dès la parution du Journal officiel (2/semaine), le site est largement consulté sur les nouveaux textes officiels et les nouvelles annonces légales.

Dans le cadre du marché à bons de commande n° 2857 du 30 avril 2019, le SGG a ouvert plusieurs nouvelles rubriques et s'est doté d'outils de pilotage. A partir de 2024 (nouveau marché n° 2496 du 26 avril 2024 de 4 ans), le principal axe de développement reste l'amélioration de l'accès à l'information économique et à la réglementation.

Synthèse du projet JO numérique 2023-2025

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
2023		JO général		JO Propriété industrielle	JO général
2024		JO Textes	JO Textes		JO Textes
	JO Annonces et marchés		JO Annonces et marchés	JO Propriété industrielle	JO Annonces et marchés
2025	JO Lois et règlements	JO Lois et règlements	JO Lois et règlements	JO Lois et règlements	JO Lois et règlements
	JO Annonces et marchés		JO Annonces et marchés	JO Propriété industrielle	JO Annonces et marchés

1. La dématérialisation de l'information économique

En 2023, la première étape de la dématérialisation du Journal officiel de la Polynésie française a été lancée, avec la diffusion d'un Journal officiel Propriété industrielle 100% numérique (JOPI). Le JOPI publie entre 800 et 1 200 titres par semaine. Pour la DGAE, la simplification est importante, toute la chaine de publication étant 100% dématérialisée. Pour les opérateurs économiques, l'avancée est importante : respect des délais réglementaires, outil de recherche, parution hebdomadaire, images en haute définition et en couleur, ...

Le JOAM dématérialisé sera disponible sur le site Lexpol à partir du lundi 5 août 2024

*Notre administration poursuit sa modernisation ! Après le service en ligne '**ARERE**, voici le « Journal officiel de la Polynésie française – Annonces et marchés publics » (JOAM).*
Le JOAM, c'est votre nouvelle publication dématérialisée dédiée aux annonces sur le site www.lexpol.cloud.pf.
*A partir du **lundi 5 août 2024**, les annonces et marchés publics publiées au Journal officiel paraissent les **lundi, mercredi et vendredi,** au lieu des mardi et vendredi.*
Le délai de traitement est réduit à une journée ouvrable. Par exemple, pour publier votre annonce un mercredi, il vous suffit de la régler le mardi avant midi.
Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous au 40 500 580.

En 2024, le service a préparé, conjointement avec l'Imprimerie officielle, le lancement d'un Journal officiel Annonces et marchés publics (JOAM) entièrement numérique : le premier numéro du JOAM a été diffusé le 5 août 2024. Ce nouveau JO numérique vient finaliser la transformation numérique de la chaine de publication des annonces légales engagé depuis 3 ans. Il constituait l'étape préalable indispensable à la dématérialisation du JO Textes.

Pour 2025, le projet est de finaliser la chaine de traitement des annonces judiciaires et des inscriptions au RCS, au fur et à mesure du renouvellement des outils numériques des greffes.

2. Dématérialisation du Journal officiel de la Polynésie française « Textes »

Le chantier le plus complexe pour 2024 est la mise en place du journal officiel « Lois et règlements » numérique (pour 2025). Ce projet est mené par étapes, au regard de sa grande complexité technique et de son impact organisationnel sur le SIO :

- Février 2024 : lancement d'un JO composé automatiquement par voie numérique (nouvelle chaine de publication simplifiée pour les actes du Pays préparés sur la plateforme Geda) ;

- Avril 2024 : passage à un JO numérique corrigé (nouvel éditeur de textes à publier au JOPF) ;
- Juillet 2024 : passage à un JO numérique incluant les actes de toutes les institutions et autorités administratives, quel que soit leur support (éditeur v2 de textes à publier au JOPF) ;
- D'ici la fin de l'année, plusieurs autres étapes devront être franchies, avant de pouvoir supprimer entièrement l'édition 'papier' du JOPF.

La dématérialisation de la chaine de production des actes à publier dans les journaux numériques simplifie les processus en réduisant considérablement les délais, tâches et les moyens que nécessite la production d'un JO 'papier'. Entre le 28 février et le 16 juillet 2024, ce sont 21 journaux officiels qui ont été produits de manière dématérialisée, soit 1 355 actes au format 100% numérique.

Ces projets nécessitent l'élaboration de nouvelles procédures de travail, ainsi que des ressources humaines indispensables à la constitution du nouveau pôle des correcteurs : une nouvelle « Cellule des journaux officiels » (CJO) a été créée par l'arrêté n° 340 CM du 20 mars 2024, avec un redéploiement d'effectifs en provenance du SIO de 2 correcteurs et 2 agents de saisie. Il est prévu d'accueillir encore 5 autres agents d'ici fin 2024, mais cette dernière étape du projet est conditionnée par l'affection de nouveaux locaux.

Les objectifs pour 2025 sont les suivants :

- Supprimer entièrement la production des Journaux 'papier' et faire entièrement prendre en charge la nouvelle chaine de publication par le SGG ;
- Assurer la diffusion quotidienne de JO « Lois et règlements » totalement numériques (soit 5 JOPF par semaine) ;
- Optimiser la plateforme technique pour faire du site Lexpol le site officiel de diffusion du *Journal officiel* « Lois et règlements » ;
- Remplacer le JO Compte-rendu des débats de l'APF actuellement au format 'papier' par une édition numérique ;
- Optimiser les plateformes de publication, pour normaliser les formats des actes à publier ;
- Equiper les correcteurs d'écrans informatiques dont le format et la résolution d'affichage sont adaptés à la saisie-correction éditique.

3. L'accès au droit en *reo mā'ohi*

Pour améliorer l'accès à l'information légale et réglementaire, le service travaille au lancement, courant 2024, d'une nouvelle version du site Lexpol en *reo mā'ohi*.

La chef de projet a été recrutée à compter du 1er avril 2024. Elle a rédigé le cahier des charges (outil informatique) et a lancé les recrutements des 2 traducteurs prévus au budget 2024 (AENP) : leur prise de fonctions est prévue en août-septembre 2024. Actuellement, elle prépare une mission auprès du parlement de Nouvelle-Zélande (très avancé dans le bilinguisme juridique).

La traduction des concepts juridiques est au cœur du projet, avec la constitution préalable d'un référentiel juridique par un comité de juristes experts en *reo mā'ohi*. La première séance du comité est prévue le 16 juillet 2024.

Au fur et à mesure de la construction de ce référentiel, le périmètre du site Lexpol en *reo mā'ohi* pourra progressivement couvrir l'ensemble des réglementations.

En 2025, l'accent sera mis sur l'automatisation des outils de traduction, afin d'améliorer les délais et suivre le rythme de publication des nouveaux textes.

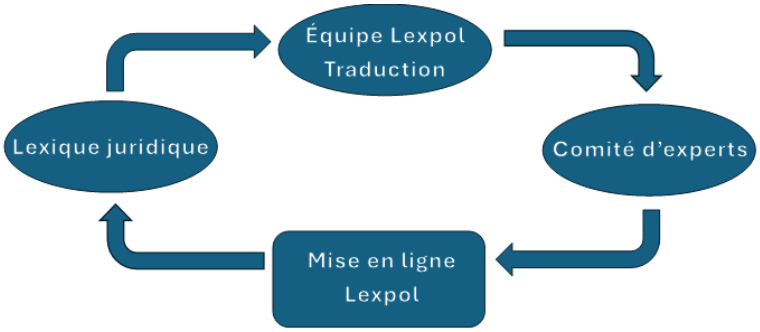

4. La modernisation de Lexpol-Textes

L'outil de recherche a été modernisé en 2023, avec la recherche plein texte et multi fonds, qui permet d'améliorer considérablement le nombre de résultats de recherche (janvier 2023) et la création d'une recherche par pertinence, avec des suggestions ciblées (octobre 2023).

La modernisation de l'outil de recherche va se poursuivre en 2025, parallèlement à la transformation numérique du JOPF, pour optimiser la recherche par JO, quel que soit le format de celui-ci.

5. La sécurisation des données personnelles des usagers

La protection des données personnelles des usagers est une priorité du service public.

Le site Lexpol est un site d'information donnant notamment accès à tous les actes et aux annonces légales publiés au *Journal officiel de la Polynésie française*. Il gère plusieurs plateformes de travail permettant la création de l'ensemble des actes officiels de la Polynésie française ou le traitement des contentieux du Pays.

La gestion de ce système d'information met en jeu plusieurs données personnelles. Une démarche de mise en conformité a ainsi été initiée protégeant les données en sécurisant les accès et réalisant des procédures de protection des données en conformité avec le RGPD (codes à 12 caractères, études d'impact, mention d'information…).

En 2025, des travaux seront menés, avec le délégué à la protection des données personnelles du Pays, en vue de modifier les règles de publication des actes individuels, conformément au principe de minimisation.

Le système d'information du SGG évoluera, conformément au RGPD, pour permettre le traitement des demandes de suppression des données personnelles, circonscrire la recherche au site et empêcher le requêtage par les moteurs de recherche externes.

6. Participer à la programmation et au budget triennal 2025-2027 de l'activité du Conseil de l'accès au droit de la Polynésie française (CADPF)

La loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 modifiée relative à l'aide juridique, étendue à la Polynésie française par l'ordonnance n° 2007-392 du 22 mars 2007 a permis de créer le groupement d'intérêt public, le Conseil de l'accès au droit de la Polynésie française (CADPF). Sont membres l'État, la Polynésie française, le Syndicat pour la promotion des communes et l'ensemble des professionnels du droit. La Polynésie française en est membre de droit conformément aux dispositions de l'article 69-7 de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 modifiée relative à l'aide juridique. Par arrêté n° 390 CM du 18 mars 2022 le Conseil des ministres a approuvé la convention constitutive du groupement d'intérêt public, à laquelle étaient annexés le programme d'activité et les apports financiers prévisionnels en numéraire et en nature du Conseil de l'accès au droit de la Polynésie française (CADPF) pour les trois premières années d'exercice (2022-2024). Eu égard à l'échéance de ce programme et de son prévisionnel financier, il convient pour la Polynésie française de participer à l'élaboration d'un nouveau programme triennal pour 2025 à 2027 et de prévoir, à cet effet, la participation financière de la Polynésie française. Pour les trois années antérieures le budget annuel versé était de 10 000 € (1 193 318 F CFP). Il convient de reconduire ce montant pour le budget de 2025.

Objectif n°2 - Garantir l'accès des usagers à l'information légale et administrative							
Le SGG se doit de garantir l'accès au droit eu égard aux missions qui lui incombent. Pour ce faire, le SGG s'est doté d'un système d'information - dénommé « Lexpol » qui comporte aujourd'hui plusieurs niveaux d'informations. Les indicateurs ci-après répertoriés permettent de mesurer l'atteinte des résultats visés par le SGG							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
2.1 Objectif opérationnel Piloter la transformation numérique des JO							
Indicateur 2.1.1.a Taux de progression des éditions spécialisées numériques (JOPI, JOAM, JOAPF)	nb	SO	SO	3	2	3	
Indicateur 2.1.1.b Taux de progression de la dématérialisation du JOPF (Textes)	%	SO	SO	65	65	100	
Indicateur 2.1.2 Mise en place de la Charte orthotypographique	%	SO	5	65	65	80	100
2.2 Objectif opérationnel Améliorer l'accès au droit							
2.2.1 Développer l'accès au droit en reo mā'ohi, avec la traduction des actes normatifs du Pays	%	SO	SO	10%	3%	15%	50
2.2.2 Améliorer la fréquentation du site Lexpol par la mise en place des adaptations nécessaires à l'enrichissement et à la mise à jour permanente du site	Nb	SO		62 000	70 000	75 000	75 000
2.3 Objectif opérationnel Garantir la sécurité des données personnelles des usagers							
Indicateur 2.3.1 Taux de mise en conformité RGPD	%	10		50	50	60	80
Indicateur 2.3.2 Démarches de protection des actes individuels publiés sur Lexpol	%	SO		20	0	5	
2.4 Participer à l'établissement le programme triénal CADPF et financement du plan d'action 2025-2027							
Indicateur 2.4.1 Participation au programme triénal	%			SO	SO	100	SO
Indicateur 2.4.2 Financement du programme d'action	%	SO		SO	SO	33	67
Sources des données : *Données statistiques issues de Lexpol* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1.1.a - cet indicateur mesure le taux de progression de la dématérialisation du JOAM* *Indicateur 2.1.1.b - cet indicateur mesure le taux de progression de la dématérialisation du JOAPF* *Indicateur 2.1.2 - cet indicateur mesure le taux d'application de la charte Orthotypographique mise en place pour tous les actes GEDA et actes publiés au JOPF* *Indicateur 2.2.1 - cet indicateur mesure le taux de traduction des actes normatif en reo ma'ohi* *Indicateur 2.2.2 - cet indicateur mesure le nombre de visiteurs/mois du site LEXPOL* *Indicateur 2.3.1 - cet indicateur mesure le taux de mise en conformité du système d'information LEXPOL pour ce qui concerne la protection des données personnelles* *Indicateur 2.3.2 - cet indicateur mesure la réalisation des démarches de protection des actes individuels lors de leur publication au journal officiel de la Polynésie française* *Indicateur 2.4.1 - cet indicateur mesure la mise en place du programme du CADPF sur trois ans 2025-2027, le programme est établi et vôté pour trois années* *Indicateur 2.4.2 - cet indicateur indique la participation versé par le pays pour la réalisation du programme du CADPF soit 1/3 en 2025, 1/3 en 2026 et 1/3 en 2027*							

Principales actions chiffrées :

- Réalisation de prestations de développement, d'assistance et d'accompagnement pour des applications utilisées par le secrétariat général du gouvernement – Marché à bons de commande. La réalisation du marché à bons de commande n° 2496 du 26 avril 2024 nécessitera une dotation sur 4 ans à hauteur de 282,5 millions F CFP. Une enveloppe globale de 72,5 millions F CFP est demandée pour l'année 2025 ;
- Pour 2025, le SGG estime à 1 100 000 F CFP l'acquisition des écrans informatiques adaptés à la saisie correction éditique).

Objectif n°3 : Défendre et protéger efficacement les intérêts du Pays

Le SGG a la charge de coordonner la défense de la Polynésie française dans toutes les affaires portées devant les juridictions de l'ordre administratif et judiciaire, à l'exception des contentieux avec les agents de droit privé de l'administration (traités par la direction générale des ressources humaines) et ceux relatifs à la matière foncière devant les juridictions judiciaires (traités par la direction des affaires foncières).

Pour assurer ses missions, il doit notamment :

- Veiller au respect des délais et aux conditions de traitement relatifs aux dossiers contentieux ;
- Contrôler la cohérence et la qualité des écritures (requêtes, mémoires, conclusions, …) préparées par les services techniques de la Polynésie française et le cas échéant rédiger lesdites écritures ;
- Représenter la Polynésie française à la barre des juridictions ;
- Proposer le recours à la transaction ou la collaboration d'avocats pour certains dossiers ;
- Traiter les dossiers relatifs aux contraventions de grande voirie.

L'accomplissement de ces missions engendre obligatoirement des dépenses correspondantes :

- Aux frais d'huissiers, nécessaires à l'accomplissement de certains actes de procédure (assignations, significations, …) ;
- Et aux frais d'avocats auxquels la Polynésie française est tenue d'avoir recours devant certaines juridictions (Cours Administratives d'Appel et Hautes Juridictions judiciaires et administratives).

Par ailleurs, l'activité contentieuse vise à contester les prétentions des requérants dirigées contre la collectivité et, s'agissant des recours indemnitaires, à limiter le montant global des condamnations susceptibles d'être ainsi prononcées.

Optimiser le suivi des contrôles des juridictions financières

Les juridictions financières procèdent régulièrement au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de la collectivité. Le SGG et la DMRA sont en charge, respectivement, du suivi des réponses ministérielles aux contrôles et de la mise en œuvre des recommandations des juridictions. Pour optimiser ce suivi, le nouvel outil collaboratif, développé depuis 2023, a été ouvert en juin 2024 pour la partie Contrôles (réalisé à 100%) ; la partie Suivi des recommandations est en phase de test final (réalisé à 90%). Il devrait atteindre un taux d'utilisation de 80% d'ici 2025. L'outil permettra au Pays d'optimiser rapidement le pilotage des plans d'actions.

Objectif n°3 - Défendre et protéger efficacement les intérêts du Pays

Le SGG a la charge de coordonner la défense de la Polynésie française. Dans l'exercice de sa mission de coordination, le SGG a amélioré le service rendu aux administrations dans la gestion du contentieux

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.2.2 -Taux de condamnation pécuniaire de la Polynésie française	%	4%	26%	10%	10,00%	10%	10%
Indicateur 3.2.1 - Taux de développement du référentiel pénal	%	SO	SO	10	0	10	80%
Indicateur 3.2.3 - Déploiement de l'outil collaboratif de suivi des demandes de la CTC	%	SO	SO	20%	0%	80%	80%

Sources des données :
Indicateur 3.2.2 : données extraites de COBALT.
Indicateur 3.2.1 : données extraites de LEXPOL
Indicateur 3.2.3 bons de commandes n° 47 et 57. Marché Lexpol.
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.2.2 - cet indicateur mesure le pourcentage des condamnations du pays par rapport au montant total des réclamations à l'encontre du pays.
*Indicateur 3.2.1 - (Nombre de référencement renseigné sur la base/totalité des référencements attendus) * 100*
Indicateur 3.2.3 Nb de réponses apportées /Nb total de demandes de la CTC pendant l'année

Principales actions chiffrées :

- Pour 2025, le SGG estime à 20 millions F CFP le montant des dépenses correspondant aux frais d'huissiers, frais d'avocats et les provisions pour risques dans le cadre de recours indemnitaires.

Au titre du service de l'imprimerie officielle (SIO)

Objectif n°1 : Améliorer la qualité des services rendus par le service de l'imprimerie officielle

Les usagers doivent bénéficier d'un téléservice performant qui leur permet de réaliser sans assistance 95% de leurs démarches relatives aux publications d'annonces. La diffusion des annonces légales et des marchés publiques au Journal officiel doit se faire sur le nouveau portail JOAM du site Lexpol, avec :

- Des délais de traitement réduits : auparavant jusqu'à sept jours contre 1 à 3 jours pour le JOAM ;
- Une fréquence de parution augmentée : de deux (mardi/vendredi) à trois fois par semaine (lundi/mercredi/vendredi).

Objectif n° 1 - Améliorer la qualité des services rendus par le service de l'imprimerie officielle

Répondre aux attentes des usagers en matière d'accueil, d'accompagnement dans les démarches et de dématérialisation.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Publication dématérialisée des annonces légales et marchés publics (%)	%				50%	100%	100%
Indicateur 1.2 - % d'annonces judiciaires et légales publiées via le téléservice 'ARERE	%	85%	90%	95%		95%	95%

Sources des données :
Statistiques du téléservice 'Arere
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 : Nombre d'annonces judiciaires et légales ou marchés publics mises en ligne sur la page JOAM du site LEXPOL / nombre total d'annonces publiées (hors insertions RCS).
Indicateur 1.2 : Nombre d'annonces judiciaires et légales mises en ligne via le téléservice directement par les usagers eux-mêmes / nombre total d'annonces déposées.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1.1 relative à la mise en œuvre du téléservice 'Arere, pour un montant de 3,3 millions F CFP en fonctionnement.

Au titre du service des moyens généraux (SMG)

En investissant dans le développement des compétences, le SMG aspire à créer un environnement de travail plus performant et à renforcer la satisfaction des équipes. Cette initiative constitue un levier essentiel pour assurer l'efficacité et la pérennité des missions du service. En parallèle, les formations techniques obligatoires dans l'exécution des missions du SMG se poursuivent.

Objectif n°1 : Organisation des moyens humains et techniques des agents

Pour l'année 2025, le SMG met l'accent sur la professionnalisation des agents à travers l'élaboration d'un plan pluriannuel de formations. Avec 26 métiers techniques variés, tels qu'agent du bâtiment, menuisier, mécanicien, cuisinier, maître d'hôtel et chef de rang, le SMG souhaite renforcer les compétences spécifiques de ses collaborateurs. L'objectif est de valoriser ces métiers en proposant des formations adaptées qui répondent aux exigences liées à l'hôtellerie.

En investissant dans le développement des compétences, le SMG aspire à créer un environnement de travail plus performant et à renforcer la satisfaction des équipes. Cette initiative constitue un levier essentiel pour assurer l'efficacité et la pérennité des missions du service. En parallèle, les formations techniques obligatoires dans l'exécution des missions du SMG se poursuivent.

En 2025, le SMG prévoit la mise en place d'un parcours de formation sur mesure pour les agents supports en cabinet ministériel (ACM), incluant chefs secrétaires, secrétaires, correspondants budgétaires ministériels et comptables.

En partenariat avec la Direction générale des ressources humaines (DGRH) et la Direction du budget et des finances (DBF), cette initiative vise à renforcer les compétences de ces fonctionnaires essentiels, afin qu'ils deviennent l'élite de l'administration. Le programme couvrira la gestion administrative, budgétaire et comptable, avec un accent sur l'efficacité, la conformité réglementaire et les meilleures pratiques en gestion publique.

Objectif n° 1 – Optimisation des moyens humains et techniques du service							
Montée en compétence et formation du personnel							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 – Nombre de formations techniques spécialisés	NB				4	15	30
Indicateur 1.2 – Nombre d'agents formés	NB				6	50	100
Indicateur 1.3 – Mise en place d'un parcours de formation dédié aux agents support en cabinet ministériel	%					30	50

Sources des données :
Statistiques du SMG
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre de formations techniques spécialisés dispensées
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre d'agents formés
Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir de l'avancée de la mise en place du parcours de formation en partenariat avec la DGRH et la DBF
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux formations techniques spécialisées, pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP.

Au titre de la modernisation de l'administration (DMRA)

Objectif n°1 : Doter l'administration d'une organisation et d'un système de gestion performants

La performance de l'action publique passe par une transformation des éléments majeurs de son organisation, en optimisant les structures et le fonctionnement.

L'action ne se limite pas aux seuls services mais aussi à ses opérateurs satellites nécessitant un suivi renforcé.

A partir des éléments de cartographie des missions, des activités et des processus consolidés par domaine et secteur d'activité, avec le schéma d'organisation cible de l'Administration coconstruit par les parties prenantes, le projet PĒPERU permettra de mettre en œuvre les plans de restructuration de l'Administration et de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), intégrés à la stratégie RH du Pays.

Objectif n°1 - Doter les entités publiques d'une organisation et d'un système de gestion performants

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux d'entités ayant une cartographie actualisée	%	16%	16%	50%	75%	100%	100%
Indicateur 1.2 - Nombre d'entités disposant d'un dispositif de maîtrise des activités	Nb	6	6	12	12	25	65
Indicateur 1.3 - Nombre d'optimisations organisationnelles opérées	Nb	-	-	-	5	15	60

Sources des données :
Données statistiques de la direction des talents et de l'innovation
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - Nombre de cartographie actualisée / Nombre total d'entités 73 (51 Sces et 22 EP)
Indicateur 1.2 - Nombre d'entités parmi les 73 (51 Sces et 22 EP)
Indicateur 1.3 - Nombre d'entités réorganisées parmi les 73 (51 Sces et 22 EP)

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la restructuration de l'Administration pour un montant en fonctionnement de 20,3 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à l'instauration de la maîtrise des activités et des risques dans les entités pour un montant en fonctionnement de 9 672 150 F CFP.

Objectif n°2 : Déployer la démarche qualité dans les entités publiques

L'instauration d'un système de management de la qualité est nécessaire dans les services et établissements publics du Pays. Cela participe à leur maîtrise des activités et des risques. Son évaluation régulière est un élément du dispositif. Outre l'évaluation à chaud par des bornes, 2025 sera un nouveau temps pour l'étude de présentation, perception et satisfaction des usagers réalisée en 2019 et 2022.

Base du contrôle et outils d'information des usagers sur l'avancement de leurs démarches, une grande partie des procédures reste à formaliser.

Dans le même temps, la volonté est de réduire le nombre de pièces administratives, la durée des démarches, les demandes d'information et de simplifier les formulaires, simplification rendue souvent obligatoire par l'application du RGPD.

Les dispositifs de contrôle de la qualité vont se baser sur les procédures établies, par les correspondants qualité, formés à cet effet et accompagnés dans leur élaboration par la DTI. L'objectif est que chaque service et établissement dispose d'un système de management de la qualité.

Papa Ti'a, le label qualité du service public polynésien portant sur l'accueil, l'efficacité et l'efficience du service rendu sera progressivement déployé en 2025 dans les entités pour donner suite à l'autoévaluation réalisée par les services et établissements publics administratifs.

Ce déploiement sera conforté par un outil numérique de gestion à instaurer.

Objectif n°2 - Déployer la démarche qualité dans les entités publiques							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Taux de correspondants qualité dont l'autonomie décisionnelle en management de la qualité est appréciée par la direction	%	-	-	50%	50%	75%	80%
Indicateur 2.2 - Taux de correspondants qualité ayant réalisé des activités de sensibilisation et/ou développé des outils de la démarche Qualité dans leur propre entité	%	-	-	30%	30%	50%	60%
Indicateur 2.3 - Taux d'entités disposant d'une cartographie des risques co-construite et à jour	%	-	-	10%	10%	50%	100%
Indicateur 2.4 - Taux d'entités utilisant en continu le logiciel de pilotage du système de management de la qualité	%	-	-	5%	-	20%	90%
Indicateur 2.5 - Taux d'entités du Pays ayant obtenu la certification du label Qualité des services publics polynésiens	%	-	-	-	-	-	80%
Indicateur 2.6 - Taux d'entités du Pays inscrites dans le processus de labellisation	%	-	-	10%	-	20%	90%

Sources des données :
Indicateur 2.1 : Questionnaire annuel auprès de la direction des entités (DTI)
Indicateur 2.2 : Questionnaire annuel auprès des CQ et des directions des entités (DTI) Données statistiques de la direction des talents et de l'innovation
Indicateur 2.3 : Données collectées pour l'élaboration du Rapport annuel du PR à l'APF
Indicateur 2.4 : Données du logiciel
Indicateur 2.5 : Données collectées pour l'élaboration du Rapport annuel du PR à l'APF
Indicateur 2.6 : Données collectées pour l'élaboration du Rapport annuel du PR à l'APF
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - Nombre de correspondants/Nombre total
Indicateur 2.2 - Nombre de correspondants/Nombre total
Indicateur 2.3 - Nombre d'entités/Nombre total
Indicateur 2.4 - Nombre d'entités/Nombre total
Indicateur 2.5 - Nombre d'entités/Nombre total
Indicateur 2.6 - Nombre d'entités/Nombre total

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au déploiement de *Papa Ti'a*, label qualité polynésien pour un montant en fonctionnement de 3 490 000 F CFP ;
- Action n°2 relative à l'animation et au renforcement du réseau des correspondants qualité pour un montant en fonctionnement de 3,2 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à l'évaluation de la satisfaction des usagers pour un montant en fonctionnement de 8 036 700 F CFP ;
- Action n°4 relative au déploiement d'un outil numérique de gestion de la qualité et de la maîtrise des risques, pour un montant en investissement et en fonctionnement de 28,5 millions F CFP.

Objectif n°3 : Renforcer le travail collaboratif dans la mise en œuvre des politiques publiques

Pour affronter les nouveaux défis mondiaux de volatilité, d'incertitude, de complexité et d'ambiguïté, il était nécessaire d'explorer de nouvelles pistes et d'adopter des solutions novatrices pour simplifier, améliorer la qualité et la performance des services publics avec l'ensemble des méthodes d'innovation publique.

Il s'agit de poursuivre la dynamique encourageant la participation citoyenne et impliquant activement les différentes parties prenantes dans les décisions publiques, en capitalisant sur la richesse de la diversité culturelle. Ceci passe autant par le renforcement des outils collaboratifs interne tel que Honouira, espace numérique de travail collaboratif des services publics polynésiens, que par la poursuite des actions de facilitation et d'intelligence collective, la conférence annuelle du service public et la promotion des méthodes et des outils d'innovation publique, et le renforcement des compétences internes.

En outre, une formalisation de l'accord-cadre entre les collectivités de la Polynésie française et de la Nouvelle Calédonie permettra d'étendre la démarche collaborative avec un partenariat pour l'innovation et la transformation publiques entre la Polynésie française et la Nouvelle Calédonie en matière de gestion des ressources humaines, de cybersécurité, de transformation du service public et de structuration d'une communauté de facilitateurs francophones dans le Pacifique.

Objectif n°3 - Renforcer le travail collaboratif dans la mise en œuvre des politiques publiques							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Satisfaction globale des utilisateurs vis-à-vis de la plateforme collaborative	%	0	0	60%	60%	60%	80%
Indicateur 3.2 - Taux d'engagement sur la plateforme	%			30%	30%	50%	80%
Indicateur 3.3 - Taux de fidélisation des animateurs	%			70%	70%	80%	90%
Indicateur 3.4 - Nombre d'actions de facilitation transversales réalisées	Nb	22		50	50	50	80
Indicateur 3.5 - Satisfaction des commanditaires sur la prestation de facilitation réalisée et sur l'atteinte des objectifs du projet	%			80%	80%	90%	99%
Indicateur 3.6 - Taux d'objectif atteint, de tranformation réussie ou de projet réalisé après une action de facilitation	%			80%	80%	80%	90%

Sources des données :
Données statistiques de la direction des talents et de l'innovation
Données d'analyse de la plateforme
Debrief avec commanditaire / questionnaire
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 - Taux de notation supérieure à 4/5 étoiles
Indicateur 3.2 - % d'utilisateurs actifs sur un an en termes d'intéractions, de temps passé, de nb de pages visitées, d'actions effectuées, de nb de conversations…
Indicateur 3.3 - % d'animateurs continuant à être animateurs après une année
Indicateur 3.4 - Nombre d'actions
Indicateur 3.5 - Notations supérieure à 4/5 étoiles / Nombre d'action cf 3.4
Indicateur 3.6 - Nombre de réalisations concrétisées / Nombre d'actions cf. 3.4

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la poursuite du déploiement de HONOUIRA, plateforme collaborative de la Polynésie, pour un montant en fonctionnement de 66 500 000 F CFP ;
- Action n°2 relative à la promotion de la culture de l'innovation publique et l'application des bonnes pratiques de gestion avec les méthodes d'intelligence collective, pour un montant en fonctionnement de 5 690 000 F CFP ;
- Action n°3 relative à la poursuite du renforcement des compétences internes en innovation publique, pour un montant en fonctionnement de 7 990 000 F CFP ;
- Action n°4 relative à la mise en œuvre du partenariat avec la Nouvelle-Calédonie sur la transformation et l'innovation publiques, pour un montant en fonctionnement de 1 560 000 F CFP.

Objectif n°4 : Améliorer l'accessibilité à des services publics de qualité

Avec une superficie aussi vaste que l'Europe de près de 5,5 millions de kilomètres carrés, l'égalité des territoires, dont l'égalité d'accès pour tous à un service public, est une priorité forte du gouvernement. En rupture totale avec le paradigme de centralité de la décision, cet égal accès doit se faire en tenant compte des situations et des besoins exprimés par notre population au niveau de proximité privilégié que sont les communes.

Dès lors, un service public de qualité, mettant l'accent sur l'accessibilité, la simplicité et la participation active de nos communautés, est attendu par tous et doit être rendu même aux citoyens les plus isolés.

L'optimisation de l'accès au service public passe par le déploiement des Fare Ora dans les communes, notamment dans les archipels les plus éloignés, par une plus forte proximité avec les usagers qui ont besoin d'orientation, d'accompagnement ou de soutien car ils ne souhaitent ou ne peuvent pas faire leurs démarches en ligne, mais aussi pour une approche plus globale de leurs besoins et pour accompagner les citoyens sur les aspects de santé et de bien-être.

Ainsi, la décentralisation de l'administration du Pays vers les communes, la simplification et la dématérialisation des démarches constituent les enjeux majeurs pour améliorer notre relation à l'usager et la gestion des flux routiers qui viendra désengorger les communes urbaines asphyxiées par une circulation dense.

Le concept multidimensionnel Fare Ora répond à la mission de développement d'une société plus juste, équitable et en meilleure santé que s'est fixée le gouvernement. Le pourcentage de polynésiens en longue maladie (environ 17.6% de la population) et le coût de leur prise en charge témoignent de la nécessité d'éduquer les familles sur les bonnes pratiques d'hygiène de vie : alimentation, activité physique, lutte contre les addictions, etc.

Outre la facilitation des démarches administratives, il s'agit notamment :

- D'améliorer l'accès aux dispositifs d'aide et aux soins médicaux ;
- De favoriser l'accompagnement des usagers ;
- De proposer des activités de prévention sur les thématiques d'hygiène de vie et de santé ;
- De disposer d'espaces de remise en forme avec l'accompagnement d'éducateurs spécialisés.

Ce projet d'envergure engagé en 2024 avec 10 espaces vient poser un véritable changement de modèle du service public : il ne s'agit plus pour la population de s'adapter aux contraintes des services, mais aux services de s'ajuster à ses besoins et à ses exigences ; 15 espaces seront déployés en 2025.

Projet partenarial entre le Pays et les communes, le « Fare Ora » met en exergue la capacité de nos administrations à joindre leurs forces pour mieux servir leur population et satisfaire leurs besoins. La proximité vise également à favoriser la participation citoyenne à l'amélioration continue du service en partageant leurs idées, leurs commentaires et leurs suggestions.

En parallèle à cet investissement sur l'accueil physique, il s'agit de poursuivre le développement des services publics numériques et notamment de renforcer *Net.pf*, le portail des services publics en Polynésie française, mais aussi les téléservices accessibles au travers de la plateforme mes démarches.gov.pf. Ces activités participent fortement à la recherche de simplification.

Objectif n°4 - Améliorer l'accessibilité à des services publics de qualité

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 4.1 - Satisfaction des usagers sur la facilité d'accès physique aux services publics et leurs expériences des prestations fournies par les Fare Ora	%	49%		49%	49%	60%	75%
Indicateur 4.2 - Durée moyenne de la démarche réalisée en accueil physique (temps du trajet + temps d'attente) dans les Fare Ora	Min	67		50	50	40	35
Indicateur 4.3 - Existence d'un lieu physique "Fare Ora" opérationnel dans chaque commune signataire de la lettre d'intention	Nb	-	2	6	12	25	48
Indicateur 4.4 - Taux de dématérialisation des démarches administratives des services	Tx	21%	30%	100%	50%	70%	100%
Indicateur 4.5 - Nombre de visites ou recherches effectuées via Portail NET	Nb	6 000	4 000	8 000	8 000	10 000	15 000

Sources des données :
Données statistiques de la Direction des talents et de l'innovation
Indicateur 4.1 - Baromètre NPS tous les 3 ans
Indicateur 4.2 - Sondage annuel auprès des usagers des Fare Ora
Indicateur 4.3 - Bilan annuel de la DTI
Indicateur 4.4 - Recensement des démarches proposées sur les sites Internet des services
Indicateur 4.5 - Données d'analyse de la plateforme
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 4.1 - Indicateur Note Promote Score (NPS), taux de satisfaction par type de prestations FARE ORA
Indicateur 4.2 - Comparaison des durées moyennes des trajets et d'attente
Indicateur 4.3 - Date d'ouverture officielle au public
Indicateur 4.4 - Nombre de démarche dématérialisées / démarches totales (576 recensées)
Indicateur 4.5 - Nombre de connexions moyennes par jour

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au déploiement du dispositif Fare ORA dans les communes pour un montant en investissement/fonctionnement de 107 908 000 F CFP ;
- Action n°2 relative à l'accélération du déploiement des démarches dématérialisées pour un montant en investissement/fonctionnement de 32 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à la simplification de l'information mise en ligne pour un montant en investissement/fonctionnement de 13 millions F CFP.

Au titre de la commande publique (DCO)

Objectif n°1 : Faciliter et simplifier l'accès des entreprises à la commande publique

Faciliter l'accès des entreprises polynésiennes à la commande publique est essentiel pour le développement économique du territoire. La complexité des procédures de passation, la lourdeur des dossiers à constituer et à déposer au format « papier » sont autant de freins que rencontrent les entreprises pour répondre aux marchés publics. Pour faciliter cet accès, plusieurs mesures seront donc mises en œuvre en 2025 :

- En amont de la procédure de passation, la publication, par les acheteurs publics, de la programmation de leurs marchés à passer, doit permettre aux entreprises d'anticiper sur leur capacité à répondre au

regard notamment de leur plan de charge. Depuis 2023, la Polynésie française et ses établissements publics, publient, en données ouvertes sur le site Lexpol, leurs intentions d'achats portant sur des besoins dont le montant estimé est supérieur à 8 MF HT. Afin de renforcer la communication auprès des opérateurs économiques, cette programmation prévisionnelle des achats a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la première édition des rencontres de l'achat public qui s'est tenue en mars dernier. La seconde édition, qui se tiendra en février 2025, permettra également aux communes et aux services de l'Etat, qui y seront associés, de communiquer sur leurs intentions d'achats pour l'année 2025.

- La dématérialisation des procédures de passation des marchés publics consiste à effectuer toutes les étapes de ces procédures de manière électronique par le biais d'une plateforme, de la publication des annonces de marché, en passant par le dépôt sécurisé des offres par les soumissionnaires jusqu'à la notification des contrats. La dématérialisation participe donc à la simplification du process achat et à faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics.

  Afin de disposer, en mode Saas, d'une telle plateforme, la DCO a lancé au mois de mai dernier, une consultation au niveau local, national et européen. La procédure est désormais achevée et la notification du marché doit intervenir courant septembre 2024. Si la fin de l'année 2024 sera consacrée à la mise en conformité fonctionnelle, technique et juridique de cette solution, le premier trimestre permettra d'informer et de former largement les acheteurs publics et les opérateurs économiques sur les modalités de mise en œuvre de la dématérialisation dans les procédures de marchés. La mise en production de la plateforme, qui sera accessible gratuitement à tous les acheteurs publics soumis au CPMP (Services et établissements publics du Pays, communes et leurs démembrements) et à tous les opérateurs économiques interviendra le 1er avril 2025, date d'entrée en vigueur de l'obligation faite aux acheteurs publics polynésiens de dématérialiser leurs procédures formalisées.

Objectif n° 1 - Faciliter et simplifier l'accès des entreprises à la commande publique

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Dématérialisation de la commande publique	%					40%	100%
Indicateur 1.2 - Participation des entreprises polynésiennes aux consultations	Nbre					2	3

Sources des données :
DCO
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - Nbre de procédures dématérialisées/ Nbre de procédures lancées par les acheteurs publics
Indicateur 1.2 - Nbre d'offres reçues en moyenne par consultation
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'exploitation, en mode Saas, d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition de tous les acheteurs publics soumis au code polynésien des marchés publics, pour un montant en fonctionnement de 12 870 560 F CFP ;
- Action n°2 relative à l'organisation de la seconde édition des rencontres de l'achat public, pour un montant en fonctionnement de 1 500 000 F CFP.

Objectif n°2 : Former et outiller les acheteurs publics

Pour garantir l'efficacité, la transparence et la conformité des procédures de marchés publics et des contrats qui en résultent, il est nécessaire de former et d'outiller correctement les agents ayant en charge de ces activités au sein de nos services et ministères.

A cet effet, afin d'automatiser, fiabiliser, sécuriser juridiquement toutes les étapes du cycle de gestion d'un marché public (préparation, passation, exécution) et les documents qui en résultent (pièces de consultation, contrats), un marché public visant à mettre à disposition de nos acheteurs une solution de gestion des marchés publics a été signé, en janvier 2024, avec un groupement d'opérateurs économiques associant l'éditeur national Sis-Marches et la société Tahiti Numérique.

Le premier semestre 2024 a permis la mise en conformité fonctionnelle et réglementaire de la solution retenue. Après une phase de test dans plusieurs services « pilotes » de juillet à octobre 2024, l'outil sera

progressivement déployé dans l'ensemble des services et ministères, sur la période d'octobre 2024 à décembre 2024.

A compter du 1er janvier 2025, le logiciel sera mis en production dans l'ensemble de l'administration.

La formation et la professionnalisation des agents publics en charge des achats, qu'ils soient agents communaux ou agents du Pays constituent un enjeu majeur pour l'efficience et la sécurité des achats. Par ailleurs, les opérateurs économiques recherchent des compétences pour répondre aux consultations lancées par les acheteurs publics. Or aucune formation sur cette spécialité n'est organisée sur le territoire alors que plus de 300 emplois sur ces fonctions supports sont recensés.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de la Polynésie française, l'année 2025 sera donc consacrée à la mise en place d'un diplôme universitaire (DU) d'acheteur public.

Objectif n° 2 - Former et outiller les acheteurs publics

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Utilisation du logiciel de gestion des marchés publics SIS-MARCHES	%					50%	80%
Indicateur 2.2 - DU Acheteur Public	Nbre					1	1

Sources des données :
DCO
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - Nbre de consultation lancées par les services du Pays/ Nbre de consultations ayant été préparées avec l'outil de gestion des marchés publics
Indicateur 2.2 - Nbre de sessions ouvertes pour le diplôme universitaire (DU) d'acheteur public
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'exploitation, en mode Saas, d'un logiciel de gestion des marchés publics, pour un montant en fonctionnement de 61 811 853 F CFP.

- Au titre du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA)

Objectif n°1 : : Évaluer la volumétrie des archives de l'État conservées par la Polynésie française

Il s'agira d'estimer les moyens nécessaires au traitement des fonds.

Objectif n°1 - Évaluer la volumétrie des archives de l'État conservées par la Polynésie française

Estimer les moyens nécessaires au traitement des fonds

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Délimiter le contour des fonds mixtes de la série WPF	Ml					500	1 000

Sources des données :
Fonds conservés au dépôt des archives de Tipaeru'i
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du récolement général du dépôt des archives définitives de Tipaeru'i (Fonds WPF archives administratives et publiques de la Polynésie française)

Principales actions chiffrées :

- Action : Trier et re-coter en régie la série WPF conformément à l'arrêté n° 3736 VP du 5 avril 2024.

Objectif n°2 : Faciliter l'accès des citoyens aux archives historiques de souveraineté et de territorialité librement communicables

Il s'agit de rompre avec l'isolement et l'aliénation des archives historiques coloniales en les portant à la connaissance du peuple Mā'ohi et du monde entier par une diffusion libérée sur Internet.

Objectif n°2 - Faciliter l'accès dématérialisé des citoyens aux archives							
Privilégier les échanges dématérialisés et multiplier les mises en ligne							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Métadonnées série NUM	To			13	10,21	14	
Indicateur 2.2 - Notices audiovisuelles mises en ligne	Nb			10000	10 600	11 000	50 000
Indicateur 2.3 - Visites en ligne (www.archives.pf et Facebook)	Nb			300 000	331 700	350 000	
Indicateur 2.4 - Métadonnées reçues des ANOM	To					10	

Sources des données :

Fonds conservés au dépôt des archives de Tipaeru'i

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir de la base de données audiovisuelle du SPAA -TPFT
Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir de la base de données audiovisuelle du SPAA -TPFT
Indicateur 2.3 - indicateur calculé à partir du nombre de clics sur une page
Indicateur 2.4 - indicateur calculé à partir des numérisations reçues des ANOM

Principales actions chiffrées :

- Action : Relancer la convention de partenariat numérique pour le traitement et la mise en ligne des archives du fonds « Océanie » et obtenir le devis des travaux des ANOM pour un montant en investissement de 30 millions F CFP en AP et 5 millions F CFP en CP.

Objectif n°3 : Pérenniser les travaux de dématérialisation et de migration des contenus communicables

L'administration territoriale des archives s'étant professionnalisée, elle est désormais en capacité de rattraper le traitement intellectuel et physique du vrac déposé auprès de l'ancien service des archives territoriales, ainsi que celui issu de la dissolution de certaines entités du Pays et collecté dans le cadre de la refonte du service public de 2011.

Objectif n°3 - Pérenniser les travaux de dématérialisation et de migration des contenus communicables							
Poursuivre les chantiers de numérisation pour assurer la sauvegarde des contenus et faciliter la recherche et la consultation							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombre de vues	Nb	5 600		23 000	88 000	88 000	
Indicateur 3.2 - Nombre de pages indexées	Nb	7 200		23 000	88 000	88 000	
Indicateur 3.3 - Pièces immédiatement consultables en ligne	Nb	0		10 000	26 800	88 000	
Indicateur 3.4 - Fichiers audiovisuels consultables sur demande	Nb			60000	60 300	61 000	90 000

Sources des données :

Fonds d'archives publiques et privées conservées au dépôt des archives de Tipaeru'i : numérisation et vrac "papier" issus des dépôts de l'ancien service des archives territoriales.

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 3.1 - Indicateur calculé à partir de la convention de prestation et du cahier des charges en fonction des lots à numériser
Indicateur 3.2 - Indicateur calculé à partir du service fait
Indicateur 3.3 - Indicateur calculé à partir du nombre de pièces publiées sur le site archives.pf
Indicateur 3.4 - Indicateur calculé à partir des numérisations réalisées en réaie

Autres commentaires :

Les notices audiovisuelles sont consultables sur le site Internet du SPAA avec un lien d'accès direct vers la plateforme Tahiti VOD.

Principales actions chiffrées :

Afin de répondre à cet objectif, seront notamment mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n°1 : poursuite en régie de l'exploitation des fichiers numériques issus des anciens chantiers de numérisation ;
- Action n°2 : préparation en régie et réalisation externalisée des nouveaux chantiers de numérisation ;
- Action n°3 : indexation et mise en ligne en régie des numérisations immédiatement communicables.

Pour un montant total en investissement de 3 millions F CFP.

Objectif n°4 – Optimiser les conditions de conservation en fonction de la valeur patrimoniale et juridique des fonds

La sécurité du site et du bâtiment fait l'objet d'une surveillance permanente et d'interventions en cas de besoin.

Le remplacement de la centrale de production de froid et des armoires de climatisation, obsolètes, permettra d'améliorer la stabilité climatologique des magasins de conservation. Ce système sera renforcé par l'acquisition d'équipements divers de conservation tels que des déshumidificateurs et purificateurs d'air.

Par contre, la maintenance et l'entretien des équipements de sécurité et de conservation devront être confiés à un prestataire extérieur.

Enfin, il doit être envisagé de sécuriser les accès aux magasins de conservation et au dépôt des archives par le remplacement des huisseries et des serrures. De même, il conviendra de terminer de clôturer entièrement le domaine public affecté au SPAA – TPFT.

Le SPAA a instauré une politique de conservation préventive et curative depuis 2023 afin de préserver l'intégrité des collections.

Objectif n°4 - Optimiser les conditions de conservation et de sécurité

Prioriser la conservation appropriée des fonds archivistiques les plus précieux et sécuriser les biens et les personnes

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 4.1 - Moyenne annuelle de température des magasins de conservation	degré celsius	17 < T < 19		17 < T < 18		17 < T < 18	14 < T < 17
Indicateur 4.2 - Taux moyen d'humidité annuel des magasins de conservation	%	60 < H < 80		50 < H < 60		50 < H < 60	40 < H < 60
Indicateur 4.3 - Notation sécurité : Feu, dégât des eaux, vol et vandalisme, prévention des sinistres	/20*	10/29		15/20		15/20	17/20
Indicateur 4.4 - Suppression des risques professionnels physiques	*			M		M	M
Indicateur 4.5 - Conservation curative et préventive	M^3				300	1 000	
Indicateur 4.6 - Constats d'état	Nb				5	10	
Indicateur 4.7 - Sécurisation des données numériques	To				669	1 338	

Sources des données :
État des lieux mai 2022
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateurs 4.1 et 4.2 - indicateurs calculés à partir de statistiques générées par les boîtes de mesures et de contrôle pour les archives papier
Indicateur 4.3 - indicateur calculé suivant la méthode d'évaluation des pratiques de conservation préventive dans un service d'archives (direction des archives de France - 2002) de 124 indicateur. Moyenne
Indicateur 4.4 - indicateur calculé à partir du niveau de maîtrise du risque : faible (F), modéré (M) et élevé (E)
Indicateur 4.5 - indicateur calculé à partir du volume des pièces et des chambres de décontamination traitées par vaporisation sèche Nocospray
Indicateur 4.6 - Indicateur calculé à partir des pièces expertisées
Indicateur 4.7 - Indicateur calculé à partir des serveurs
Autres commentaires :
L'espace de conservation argentique est fermé. Cet espace de conservation sera réaménagée pour recevoir des fonds d'archives précieux.
** Calculé sur la base de 124 critères, avec une moyenne sur /20*

Principales actions chiffrées :

Afin de répondre à cet objectif, seront notamment mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n°1 : optimisation des conditions de conservation en fonction de la valeur des fonds d'archives ;
- Action n°2 : mise en sécurité du dépôt des archives de Tipaeru'i (huisserie, serrures, accès, clôture) ;
- Action n°3 : réaménagement des espaces de conservation en fonction de la valeur des fonds d'archives ;
- Action n°4 : adoption du protocole de conservation préventive et curative en conformité avec le document d'évaluation des risques professionnels ;
- Action n°5 : optimisation des capacités de stockage numérique.

Pour un montant total en investissement de 35,25 millions F CFP.

- Au titre de la traduction et de l'interprétariat (STI)

Objectif n°1 : La dématérialisation pour un meilleur service aux usagers

La dématérialisation permet de simplifier les procédures administratives et d'améliorer l'accès aux services proposés par le STI.

Côté usager

En collaboration avec le SIPF, le téléservice Tūrama a été mis en place et permet de déposer en ligne une demande de traduction.

Une refonte complète de ce téléservice a été réalisée en co-construction par le STI en utilisant la plateforme Mes Démarches, offrant une meilleure interaction entre l'usager et le service pour le suivi de l'instruction de sa demande de traduction, et ce, de manière dédiée, personnalisée et intégrée.

L'avantage de la plate-forme Mes Démarches est qu'elle bénéficie d'un support continu de son module de base et que les mises à jour et adaptations des téléservices dédiés peuvent se faire plus facilement en interne.

Le STI peut aujourd'hui fournir un service en « *full démat'* », abolissant ainsi totalement les distances géographiques, via la signature numérique et le paiement dématérialisé en ligne (ou par virement bancaire sur un compte DFT).

Côté agent

La dématérialisation concerne également les procédures en interne : back-office Tūrama via Mes Démarches ; back-office PayZen pour la gestion des paiements par carte en ligne ; outils de suivi du compte DFT ; et outils collaboratifs partagés en réseau. Résultat : transparence, efficacité, réduction des délais.

Par ailleurs, un accueil physique et « humain » reste valorisé et entretenu pour les usagers n'ayant pas accès aux technologies de l'information et de la communication, et ce dans une démarche d'inclusion. Dans le cadre du projet « Un accueil de qualité et bienveillant » piloté par la DMRA, une étude ergonomique du STI a été réalisée afin, d'une part d'optimiser les conditions de travail des agents et, d'autre part, d'améliorer l'accueil et le service rendu à l'usager.

L'activité est dépendante de la conjoncture générale et la production annuelle moyenne du service oscille entre 4 000 et 5 000 pages de traduction et entre 40 à 50 heures d'interprétariat, toutes langues confondues.

Objectif n° 1 - La dématérialisation pour un meilleur service aux usagers							
Faciliter les demandes de traduction							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 -Nombre de demandes de traductions	Nb	1 875	1 587	1 700	824	1 700	1 700
Indicateur 1.2 - Nombre de pages traduites	Nb	4 674	5 235	4 600	2 781	4 650	4 700
Indicateur 1.3 - Nombre de demandes de traductions via le téléservice Tūrama	Nb	1 141	623	650	358	650	650
Indicateur 1.4 - Part des paiements effectués de manière dématérialisée : - Par rapport au nombre de demandes - Par rapport au montant global	%		29%	35% 35%	28% 38%	50% 50%	50% 50%
Indicateur 1.5 - Part des demandes traitées impliquant au moins un élément de dématérialisation (Téléservice, paiement dématérialisé, signature électronique)	%		36%	40%	43%	50%	50%

Sources des données :
Données statistiques du STI
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - Indicateur calculé à partir du tableau de bord du STI
Indicateur 1.2 - Indicateur calculé à partir du tableau de bord du STI
Indicateur 1.3 - Indicateur calculé à partir du compteur intégré de la plate-forme Tūrama
Indicateur 1.4 - Nouvel indicateur calculé à partir de la régie de recettes et du tableau de bord du STI
Indicateur 1.5 - Nouvel indicateur calculé à partir du tableau de bord du STI
Autres commentaires :
1.1 - 1.2 La reprise de l'activité générale du Pays se répercute sur le niveau d'activité du STI.
1.3 - Le téléservice Tūrama évolue via Mes Démarches. La signature numérique de documents est opérationnelle et le paiement en ligne aussi, connaissant une utilisation croissante, et améliorant ainsi la qualité du service rendu à l'usager.
1.4 - Paiements par virement sur le compte DFT du STI ou en ligne via PayZen.
La crise sanitaire a permis de tester en conditions réelles des procédures de travail à distance qui ont mis en exergue le bien-fondé et la nécessité des évolutions de dématérialisation évoquées plus haut.

Principales actions chiffrées :

Les actions suivantes se feront en interne, au sein du STI, donc pas de budget nécessaire :

- Action n°1 : suivi et à la mise à jour du téléservice Tūrama sur Mes Démarches en fonction des retours des usagers sur le module d'évaluation et de suggestions du téléservice ;
- Action n°2 : promouvoir l'interprétation dématérialisée via des plateformes de visioconférence adaptées ;
- Action n°3 : faire évoluer l'interface bilingue de Tūrama en fonction des adaptations et mises à jour réalisées dans le cadre de l'action 1.

Objectif n°2 : Consolidation des références lexicales (termes et néologismes) en *reo Tahiti*

Il s'agit de consolider et enrichir la base des références lexicales du *reo tahiti*, langue vivante et évolutive selon les besoins et exigences du monde moderne.

Au fil de ses traductions, le STI contribue à enrichir et à faire vivre le *reo tahiti*.

Objectif n° 2 - Consolidation des références lexicales (termes et néologismes) en reo mā'ohi							
Renforcer la production de bases de références lexicales (lexiques) et en assurer la diffusion / Renforcer la traduction et l'interprétation certifiée							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de termes nouveaux proposés pour la base des termes du lexique	STI	104	110	130	66	140	150
Indicateur 2.2 - Volume de traductions/interprétations en reo mā'ohi	Pages Hrs	701 5	990 7	775 10	703 6	800 10	800 10
Sources des données : *Données statistiques du STI* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 - Indicateur calculé à partir du nombre de termes créés et répertoriés au fil des traductions effectuées par le STI* *Indicateur 2.2 - Indicateur calculé à partir du tableau de bord du STI* Autres commentaires : *2.1 Dépend fortement de la technicité et de la modernité des textes à traduire reçus par le STI. Des réserves ayant été émises quant à la modération des usagers, l'idée de leur participation a été abandonnée.* *2.2 - Traductions soutenues en traduction en reo tahiti liées à la volonté de communication du gouvernement. Rreprise des interprétariats en reo tahiti.*							

Principales actions chiffrées :

Les actions suivantes se feront en interne, au sein du STI, donc pas de budget nécessaire :

- Action n°1 : alimenter la base de données terminologiques avec des propositions de nouveaux termes ;
- Action n°2 : promouvoir la traduction et l'interprétariat en *reo tahiti* (bilinguisme) ;
- Action n°3 : participer en tant que pôle d'expertise terminologique au projet de traduction du site juridique Lexpol ;
- Action n°4 : contribuer, via la traduction, à l'immersion bilingue du futur Espace Gauguin.

Objectif n°3 : Promotion de l'usage du *reo* Tahiti au sein de l'administration, auprès du public et au niveau régional

Cette promotion repose sur la création et la mise à disposition du public d'outils (lexiques, bases de données, applications Web = www.reo.pf – ou mobiles = Reo) qui contribuent à renforcer l'usage des différentes langues en Polynésie. L'objectif ici est d'inciter à un usage différencié des langues respectives afin d'éviter tout mélange et ainsi promouvoir leur usage correct.

Un projet de clavier mobile dédié Reo avec fonction d'auto-complétions intégré à l'application mobile Reo et fonctionnant avec toute application mobile Android ou iOS nécessitant un clavier, est en voie de finalisation et a pour ambition, au fil de son usage, d'asseoir la graphie officielle du Pays (celle du *Fare Vāna'a*) et l'orthographe correcte des mots.

Cette promotion passe aussi via une systématisation de l'affichage bilingue dans l'espace public et administratif (réel et virtuel) afin d'encourager l'usage des langues polynésiennes et d'accroître leur visibilité (immersion linguistique).

Au final, il s'agit de promouvoir les langues polynésiennes auprès des entités ethniques qui forment la population du Pays, mais aussi auprès des visiteurs. Au sein du Pays, ces langues contribuent à la cohésion sociale et à l'inclusion. À l'extérieur, elles peuvent constituer un atout en termes d'image, de communication et d'attractivité, en tant que composante de notre *Mana*.

Ces outils permettent de valoriser les divers *reo māohi* au niveau local, mais aussi dans la région et à l'international.

En effet, la démarche et les outils mis en place initialement pour le *reo tahiti* peuvent être déployés pour d'autres langues vernaculaires usitées en Polynésie française.

Objectif n° 3 - Promotion du r*eo mā'ohi* au sein de l'administration, auprès du public et au niveau régional							
Faire rayonner le *reo mā'ohi*							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 – Nombre de lexiques mis en circulation	Nb	49	49	60	9	60	60
Indicateur 3.2 - Nombre d'utilisateurs actifs de l'application mobile REO (iOS et Android) et utilisations mensuelles (iOS et Android confondus)	Nb	8 350	10 000 107 000	10 000 107 000	4 900 50 000	10 000 107 000	10 000 107 000
Indicateur 3.3 - Nombre de recherches sur l'appli mobile REO (Android et iOS)	Nb	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
Indicateur 3.4 - Nombre de visites sur le site Internet REO (Lexique trilingue en mode connecté)	Nb	380	290	350	160	500	500
Indicateur 3.5 - Nombre d'installations du clavier mobile via l'application Reo	Nb		_	5 000	*	5 000	7 500
Indicateur 3.6 - Nombre de clics pour avoir la prononciation d'un mot vs nombre de pages consultées	Nb		_	_	_	30%	40%
Sources des données : *Données statistiques du STI* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 3.1 - Indicateur calculé à partir du livre de comptes de la régie de recettes du STI* *Indicateur 3.2 - Indicateur calculé à partir des statistiques tirées des tableaux de bord Google et Apple* *Indicateur 3.3 - Indicateur communiqué par le webmaster du site Reo.pf* *Indicateur 3.4 - Indicateur communiqué par le webmaster du site Reo.pf* *Indicateur 3.5 - Indicateur communiqué par le concepteur du clavier mobile* *Indicateur 3.6 - Indicateur communiqué par le webmaster du site Reo.pf* Autres commentaires : *3.1 - Après un vif succès de la version papier à sa sortie, la mise en service des versions numériques du lexique trilingue en 2021 (applis mobiles et site Web) entraîne un tassement du nombre de lexiques papier mis en circulation.* *3.2 - Nouvel indicateur permettant de mieux rendre compte de l'adhésion et de l'utilisation faite par les usagers de l'application mobile. Il y a moins d'utilisateurs, mais une activité soutenue (cf. indicateur siuivant).* *3.4 - Sa fréquentation est faible côté usagers. Cela peut s'expliquer par la concurrence de Reo en version mobile, qui ne nécessite pas de connexion, ou par les modes de consommation plus axés vers les* *3.5 - Un clavier mobile dédié Reo avec fonction d'auto-complétion adossé à la base terminologique Reo est en cours de finalisation. * Retard dans la livraison.* *3.6 - Moteur de synthèse vocale adossée à la base terminologique de Reo.*							

Principales actions chiffrées :

Afin de répondre à cet objectif, seront notamment mises en œuvre les actions suivantes pour un montant en fonctionnement de 3,350 millions F CFP :

- Action n°1 : promouvoir les lexiques (bilingues et trilingues) sous leurs diverses formes (papier et numérique) pour un montant en fonctionnement de 150 000 F CFP, notamment via leur réimpression en cas de besoin ;
- Action n°2 : élaborer un moteur de synthèse vocal adossé à l'application web Reo dans un premier temps, qui permettra de fournir une prononciation correcte des mots présents dans la base terminologique pour un montant en fonctionnement de 3 200 000 F CFP ; ce moteur pourra être étendu dans un second temps à l'application mobile Reo sous iOS et Android ;
- Action n°3 : alimenter le clavier mobile Reo avec des corpus de textes afin d'améliorer son fonctionnement au fil de l'eau.

1.5.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
900/960 05 - ADMINISTRATION GENERALE	**437 574 930**	**162 958 000**	**600 532 930**
Service d'accueil et de sécurité			
Remise à niveau et consolidations des connaissances générales	5 468 400		5 468 400
Mise en formation de PSC1 pour la remise à niveau ou l'acquisition de compétences initiales	484 000		484 000
Mise en formation de 3 agents pour la formation de formateurs	270 000		270 000
Secrétariat général du gouvernement			
Contentieux (honoraires, huissiers, condamnations, transport….)	20 000 000		20 000 000
Prestations d'exploitation, d'intégration, d'hébergement, et de maintenance du système d'information LEXPOL	22 500 000	50 000 000	72 500 000
Élaboration triénale du programme CADPF et participation annuelle au CADPF	1 193 317		1 193 317
2 AENP, Déplacements et missions, Autres services extérieurs (vacations)	27 764 000		27 764 000
achat de matériel informatique		1 100 000	1 100 000
Service de l'imprimerie officielle			
Téléservice 'Arere de publication des annonces judiciaires et légales	3 300 000		3 300 000

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
900/960 05 - ADMINISTRATION GENERALE	**437 574 930**	**162 958 000**	**600 532 930**
Délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires			
Fincancement du programme d'études en sociologie confié depuis octobre 2022 à la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (UPF-MSHP)	4 000 000		4 000 000
Documentation	2 000 000		2 000 000
Elaboration et développement des outils de médiation	3 000 000		3 000 000
Edition de supports de communication	2 000 000		2 000 000
Missions pour développer des partenariats avec des structures nationales, étrangères ou internationales	1 200 000		1 200 000
Délégation de la Polynésie française à Paris			
Participation aux événements institutionnels (VIVATECH, Salon Made In France, Congrès des Maires, SIA 2025, UNOC, marché et fête de la musique, vendée va'a, marché de noël)	4 952 267		4 952 267
Programmation culturelle (expos à l'initiative de la DPF : vernissage, rencontres, tables-	715 990		715 990
Développer les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des communautés (Dispositif de suivi des étudiants, Achat CRM, visites de terrain, accueil des nouveaux étudiants, espace coworking)	8 219 570		8 219 570
Organisation d'événements solidarité (déjeuners conviviaux et sorties cinéma)	1 270 883		1 270 883
Service des moyens généraux			
Optimisation des moyens humains et techniques du service (formation)	5 000 000		5 000 000
Direction des talents et de l'innovation			
Restructurer l'Administration	20 300 000		20 300 000
Instaurer la maîtrise des activités et des risques dans les entités	9 672 150		9 672 150
Déployer Papa T'ia, label qualité polynésien	3 490 000		3 490 000
Animer et renforcer le réseau des correspondants qualité	3 200 000		3 200 000
Evaluer la satisfaction des usagers	8 036 700		8 036 700
Déployer un outil numérique de gestion de la qualité et de la maitrise des risque	18 000 000	10 500 000	28 500 000
Poursuivre le déploiement de HONOUIRA plateforme collaborative de la Polynésie	66 500 000		66 500 000
Promouvoir la culture de l'innovation publique et favoriser les méthodes d'intelligence	5 690 000		5 690 000
Renforcer les compétences internes en innovation publique	7 990 000		7 990 000
Mettre en œuvre le partenariat avec la Nouvelle-Calédonie sur la transformation et l'innovation publiques	1 560 000		1 560 000
Déployer le dispositif Fare ORA dans les communes	83 800 000	24 108 000	107 908 000
Accélérer le déploiement des démarches dématérialisées	7 000 000	25 000 000	32 000 000
Simplifier l'information mise en ligne	4 000 000	9 000 000	13 000 000
Circonscriptions administratives			
Se reporter au programme "Partenariat avec les Archipels" (903/963) qui regroupe les actions des 4 circonscriptions d'archipels éloignés.			
Représenter le PR et le gouvernement par la circonscription :			
. des Australes (CAU)	942 820		942 820
. des Iles sous le vent (CISL)	1 020 000		1 020 000
. des Marquises (CMQ)	1 068 950		1 068 950
. des Tuamotu et Gambier (CTG)	500 000		500 000
Améliorer le service public de la Polynésie française dans l'archipel :			
. des Australes (CAU)	764 520		764 520
. des Iles sous le vent (CISL)	500 000		500 000
. des Marquises (CMQ)	668 950		668 950
Direction de la commande publique			
Exploitation d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics	12 870 560		12 870 560
2ème édition des reconcontres de l'achat public	1 500 000		1 500 000
Exploitation du logiciel de gestion des marchés publics SIS-MARCHES	61 811 853		61 811 853
Service de la traduction et de l'interprétariat			
Promotion du reo maohi au sein de l'administration, auprès du public et au niveau régional			
Action n° 1 : Promouvoir les lexiques sous leurs diverses formes (réimpressions, le cas échéant)	150 000		150 000
Action n° 2 : élaborer un moteur de synthèse vocal adossé à l'application web Reo	3 200 000		3 200 000
Service du patrimoine archivistique et audiovisuel			
Faciliter l'accès dématérialisé des citoyens aux archives			
Action : Relancer la convention de partenariat numérique pour le traitement et la mise en ligne des archives du fonds « Océanie » et obtenir le devis des travaux des ANOM	0	5 000 000	5 000 000
Pérenniser les travaux de dématérialisation et de migration des contenus communicables			
Action n°2 relative à la préparation en régie et à la réalisation externalisée des nouveaux chantiers de numérisations.	0	3 000 000	3 000 000
Optimiser les conditions de conservation et de sécurité			
Action n°2 relative à la sécurité du dépôt des archives de Tīpaeru'i (huisserie, serrures, accès, clôture).	0	30 000 000	30 000 000
Action n°5 relative à l'optimisation des capacités de stockage numérique	0	5 250 000	5 250 000

- Au titre du développement du territoire via les circonscriptions administratives (CAU, CISL, CMQ, CTG)

Le rôle des Tavana Hau en tant que représentant de l'ensemble de l'administration dans chaque archipel, chargé de la mise en œuvre des politiques du gouvernement et de la coordination des actions des subdivisions déconcentrées devrait être confirmé et soutenu.

Plus encore, le rôle des circonscriptions administratives pourrait être renforcé au travers notamment de la mutualisation des fonctions support de l'ensemble des entités déconcentrées du Pays (gestion administrative et financière).

Les circonscriptions travaillent sur un budget à double imputation (missions 960 et 963). Ainsi pour une plus grande facilité de lecture du document, l'intégralité des éléments relatifs à leurs missions figurent dans ce programme « 963 02 - Partenariat avec les archipels ».

1.6 **Programme 900 06/960 06 : relations extérieures**

1.6.1 Contexte et orientations stratégiques

Dans un monde globalisé, polarisé et complexe, ayant subi une pandémie sans précédent qui a mis en exergue les forces et les faiblesses des Etats et Territoires, il est impérieux de renforcer l'intégration de notre Fenua dans son bassin géographique, historique et culturel : le Grand Pacifique. La nécessité de construire une société ouverte sur le Pacifique et le monde, qui nous ressemble et nous rassemble, est à la base de la stratégie des relations extérieures de la Polynésie française.

L'Océan, Te Moana Nui o Hiva, lie les îles du Pacifique au-delà des spécificités statutaires. Le ré-ancrage solide au Continent Bleu du Pacifique permettra tout d'abord à la Polynésie française de se faire entendre, de partager son histoire, notamment coloniale et nucléaire, et d'affirmer son identité et sa culture *māohi* face aux grandes puissances mondiales. Cela lui permettra également de mêler sa voix à celle de ses voisins du Pacifique afin de faire résonner d'une manière plus forte sur la scène internationale, les messages communs concernant les enjeux fondamentaux de la région, notamment environnementaux et sécuritaires. Cela lui permettra enfin de multiplier les échanges économiques et commerciaux avec ses voisins, limitant ainsi ses émissions de gaz carbone, mais aussi de consolider les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre peuples et environnements insulaires similaires, sur de nombreuses thématiques telles que le secteur primaire, les énergies renouvelables, l'éducation ou les questions de diversités et d'inclusion.

La Polynésie française partage la vision d'une « région Pacifique résiliente, où règnent la paix, l'harmonie, la sécurité, l'inclusion sociale et la prospérité, et où tous les peuples du Pacifique peuvent mener une vie libre, saine et productive » exprimée dans la « Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique » adoptée par le Forum des îles du Pacifique (FIP) en février 2023. La Polynésie française s'appuiera également sur le bureau régional polynésien créé en 2022 au sein de la Communauté du Pacifique afin de mieux servir les intérêts des Pays polynésiens. Son implication au sein du Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE) sera aussi renforcée, afin notamment de contribuer activement au débat sur les conséquences environnementales du nucléaire, ainsi que sur le changement climatique, et d'affirmer la propriété du peuple Maohi sur les ressources marines et leur préservation, dans l'intérêt des générations futures. La rédaction des Rapports annuels de suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) en Polynésie française, issus du Programme de développement 2015-2030 de l'ONU, sera poursuivie en continuant de s'aligner sur les 132 indicateurs du Pacifique choisis par le FIP. Certains indicateurs des ODD pertinents seront également par la suite intégrés dans les tableaux de suivi du programme gouvernemental.

Le renforcement des liens bilatéraux avec les Pays du Grand Pacifique figure également au cœur de la stratégie du Pays en matière de relations extérieures. L'affirmation de la présence de la Polynésie française se fera tout d'abord par le biais de l'ouverture de représentations en Nouvelle-Calédonie et à Fidji. Elle se fera aussi par la multiplication des protocoles et accords de coopération bilatéraux. Dans un monde polarisé, au cœur de l'espace Indopacifique, la Polynésie française choisira les partenaires politiques et économiques voulant servir les intérêts du peuple Maohi avant tout, en négociant de manière prudente et éclairée.

Le développement économique de la Polynésie française au sein du Grand Pacifique se fera enfin grâce à une participation accrue aux travaux de certaines organisations internationales ayant des démembrements dans le Pacifique, telles la Commission Economique pour le développement Economique et Social de la Région Asie-Pacifique (CESAP/ ESCAP) à laquelle la Polynésie française est associée depuis 1992. Il sera également procédé à l'examen de l'opportunité d'adhérer à d'autres Organisations Internationales afin de permettre au Pays de réaliser son programme de développement socio-économique.

La politique extérieure du Pays se décline aussi sur la scène internationale onusienne.

Le soutien de la communauté internationale, et au premier chef celui des Petits États insulaires en développement du Pacifique (PSIDS), mais aussi celui des Pays non alignés, a permis l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution 67/265 du 17 mai 2013, intitulée « L'autodétermination de la Polynésie française ». Y est affirmé le droit inaliénable du peuple de la Polynésie française à

l'autodétermination et à l'indépendance, tel qu'il est consacré au Chapitre XI de la Charte et par sa résolution 1514 (XV), considérant que la Polynésie française reste un territoire non autonome au sens de la Charte.

L'alinéa e de l'Article 73 de la Charte fait obligation au gouvernement français, en sa qualité de Puissance administrante, de communiquer des renseignements sur la Polynésie française. La France a mis fin en 2023 et 2024 à la politique de la chaise vide durant les débats sur la question de la Polynésie française, qu'elle avait auparavant pratiquée durant une décennie. Le dialogue ainsi initié avec la Puissance administrante se poursuivra par la co-construction du programme de travail concernant les étapes nécessaires des processus d'autodétermination et de décolonisation, sous l'égide des Nations Unies.

Les résolutions consacrées à la question de la Polynésie française qui seront adoptées par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies devront notamment permettre :

- La mise en place d'un programme d'éducation politique afin d'éclairer les Polynésiens sur les options offertes par le futur référendum d'autodétermination ;
- La reconnaissance définitive de la propriété des Polynésiens sur les ressources naturelles, notamment marines ;
- La reconnaissance de toutes les formes de conséquences des essais nucléaires.

Au titre des relations avec l'Union européenne, la Polynésie française fait partie des 13 Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) associés à l'Union européenne (UE) dans le cadre de la décision 2021/1764 du Conseil du 5 octobre 2021 relative à l'association des PTOM à l'UE (DAOG).

L'objectif poursuivi est celui d'une « meilleure Europe » permettant un meilleur accès aux financements européens favorisant le développement durable de la Polynésie française, dans le cadre de « la solidarité entre l'Union et les PTOM [qui] devrait reposer sur leur relation unique et leur appartenance à la même famille européenne » (considérant 11 de la DAOG). En Europe même, il est très important d'assurer un dialogue politique constant et de qualité avec la Commission européenne et l'Etat membre de rattachement qu'est la France. Le correspondant européen redéployé à Paris permettra ce dialogue permanent.

Il s'agira ainsi d'achever les processus de programmation ou d'exécuter les programmes déjà en cours pour la période 2021-2027 :

- Le programme territorial : 3,7 milliards F CFP (31,1 millions EUR) en soutien à la politique sectorielle de l'eau de la Polynésie française au titre de la coopération bilatérale ;
- Le programme régional : 4,3 milliards F CFP (36 millions EUR) pour le bleuissement et le verdissement des systèmes alimentaires des 3 PTOM du Pacifique (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna) ;
- Et enfin la coopération intrarégionale : 137 millions F CFP (1,15 million EUR) pour des actions de coopération entre la Polynésie française et un pays non-PTOM du Pacifique.

Le programme thématique Green Overseas, financé par le 11ème Fonds européen de développement (FED) sera également mené à son terme, jusqu'en 2024.

Enfin, la Polynésie française est également éligible à des programmes européens dit « horizontaux », dont certains sont déjà exploités (ex. ERASMUS, BEST LIFE) tandis que d'autres sont encore inutilisés (EU4 HEalth, Horizon Europe). Le déploiement d'un agent du Bureau des affaires européennes de la DAIE à Paris permettra un meilleur accès aux informations pour accompagner efficacement de futurs porteurs de projets en Polynésie française.

Les axes d'intervention prioritaires dans le cadre des relations extérieures sont donc :

1) Le renforcement de l'intégration économique, sociale et culturelle de la Polynésie française dans le Grand Pacifique ;
2) Le renforcement du partenariat avec l'Union européenne afin de contribuer au développement socio-économique de la Polynésie française et à son intégration régionale ;
3) La mise en œuvre pacifique des processus de décolonisation et d'autodétermination, avec la puissance administrante, sous l'égide des Nations Unies.

1.6.2 Réformes en cours et/ou à venir

La création d'une annexe à Paris permettra d'étendre les activités de la délégation et de renforcer sa présence en hexagone.

1.6.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Renforcer l'intégration économique, sociale et culturelle dans le Grand Pacifique

Objectif n° 1 : Renforcer l'intégration économique, sociale et culturelle dans le Grand Pacifique

La Polynésie française, actrice dynamique en faveur de son développement économique, social et culturel, est pleinement intégrée dans son bassin géographique, historique et culturel : le Grand Pacifique. Son influence se répand par le biais de sa participation active aux agendas régionaux, de l'ouverture de représentations et de son implication décuplée auprès d'organisations internationales. De nombreuses conventions sont signées avec ses partenaires régionaux et sont mises en oeuvre.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 -Nombre de missions du Président (ou son représentant) avec évaluation d'impact.	Nb	13	17	12	17	17 et score moyen de 4/5	20 et score moyen de 4/5
Indicateur 1.2 - Nombre de missions des agents avec évaluation d'impact.	Nb	23	32	30	32	32 et score moyen de 4/5	35 et score moyen de 4/5
Indicateur 1.3 - Nombre de partenariats établis et conventions signées par la PF (ODD onusien 17.17.1: Proposition d'accords conclus grâce à des initiatives de développement multilatéral)	Nb	0	2	10	10	10	20
Indicateur 1.4 - Nombre de représentations ouvertes.	Nb	_	_	1	1	1	2
Indicateur 1.5 - Impact des adhésions à des organisations internationales sur le développement de la Polynésie française.	Nb	_	_	3	1	1 et score moyen 4/5	2
Indicateur 1.6 - Taux de satisfaction du public (ODD onusien 16.6,1 : Paix, justice et institutions efficaces)	Nb	_	_	_	_	75%	90%

Sources des données :

communiqués, lexpol, mataara, données statistiques de la DAIE, rapport d'activité du service

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 1.1 - cr de mission enregistrés sur mataara et moyenne des évaluations contenues dans les cr de mission - ***Indicateur amélioré par rapport à l'année précédente***

Indicateur 1.2 - cr de mission enregistrés sur mataara et moyenne des évaluations contenues dans les cr de mission - ***Indicateur amélioré par rapport à l'année précédente***

Indicateur 1.3 - numéro des conventions d'occupation ou de convention de prestation sur mataara.

Indicateur 1.4 - numéro des conventions enregistrées sur mataara

Indicateur 1.5 - délibération APF portant approbation d'adhésion et moyenne des évaluations contenues dans le rapport d'adhésion - ***indicateur amélioré***

Indicateur 1.6 - résultat des questionnaires de satisfaction - ***nouvel indicateur***

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la participation financière aux organisations régionales et internationales (CPS, PROE, FIP, OPOC, OIF), pour un montant total (objectif 1) en fonctionnement de 42 475 298 F CFP ;
- Action n°2 relative à la publicité, aux publications, et aux relations publiques liées à l'organisation des événements internationaux en Polynésie française (événement pré UNOC, projet Capstone 2025, ateliers objectifs de développement durable (ODD), atelier montage de dossier programmes européens horizontaux…), pour un montant total (3 objectifs confondus) en fonctionnement de 10 millions F CFP ;
- Action n°3 relative aux missions à l'extérieur liées, pour un montant total (3 objectifs confondus) en fonctionnement de 14 127 250 F CFP.

Objectif n°2 : Améliorer l'accès aux financements de l'Union européenne contribuant au développement socio-économique de la Polynésie française en collaboration avec les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM)

Objectif n° 2 : Améliorer l'accès aux financements de l'Union européenne (UE) contribuant au développement socio-économique de la Polynésie française en collaboration avec les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM)

Une « meilleure Europe » permet un meilleur accès aux financements européens favorisant le développement durable de la Polynésie française, en collaboration avec les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) et en partenariat avec d'autres Pays du Pacifique. La Polynésie française est active durant les réunions de haut niveau auxquelles le Président participe (Conférences ministérielles de l'OCTA, Forum UE - PTOM, COPIL),permettant un Dialogue politique de qualité. Une participation dynamique aux réunions techniques en Europe permet un lobby de qualité, et de mieux informer les porteurs de projets publics comme privés des sources de financement existantes.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Taux de consommation des programmes de coopération UE - PTOM (Fonds européen de développement, instruments de coopération)	%	100%	83%	100%	100%	100%	100%
Indicateur 2.2 - Nombre de d'ateliers/formations de sensibilisation sur les programmes horizontaux de l'UE	Nb					3	6
Indicateur 2.3 - Nombre de projets financés par des programmes horizontaux de l'UE	Nb	31	38	40	40	40	40
Indicateur 2.4 - Nombre de réunions de haut-niveau auxquelles le Président participe	Nb	_	_	_	5	6	8
Indicateur 2.5 - Nombre de missions des agents avec évaluation d'impact	Nb	_	_	15	15	15 et score moyen de 4/5	15

Sources des données :

Données statistiques de la DAIE, de l'IEOM et de l'ISPF, rapport d'activité du service et RAE , communiqués de la Présidence

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 2.1 - taux d'exécution des programmes de coopération UE - PTOM

Indicateur 2.2 - nombre d'ateliers/formations de sensibilisation sur les programmes dit "horizontaux" - ***Indicateur nouveau qui cible les programmes inusités***

Indicateur 2.3 - nombre de projets financés par des programmes dit "horizontaux"

Indicateur 2.4 - cr de mission enregistrés sur mataara et moyenne des évaluations contenues dans les cr de mission - **Indicateur amélioré par rapport à l'année précédente**

Indicateur 2.5 - cr de mission enregistrés sur mataara et moyenne des évaluations contenues dans les cr de mission - **Indicateur amélioré par rapport à l'année précédente**

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la participation financière aux organisations européennes (OCTA, CRPM), pour un montant total (objectif 2) en fonctionnement de 3 124 702 F CFP ;
- Action n°2 relative à la publicité, aux publications, et aux relations publiques liées à l'organisation des événements internationaux en Polynésie française (événement pré UNOC, projet Capstone 2025, ateliers objectifs de développement durable (ODD), atelier montage de dossier programmes européens horizontaux…), pour un montant total (3 objectifs confondus) en fonctionnement de 10 millions F CFP ;
- Action n°3 relative aux missions à l'extérieur liées, pour un montant total (3 objectifs confondus) en fonctionnement de 14 127 250 F CFP.

Objectif n°3 : Co-construire le programme de travail sur le processus de décolonisation

Objectif n° 3 : Co-construire le programme de travail sur le processus de décolonisation

Le dialogue initié avec la Puissance administrante se poursuivra par la co-construction du programme de travail concernant les étapes nécessaires des processus d'autodétermination et de décolonisation, sous l'égide des Nations Unies. Ce programme doit inclure la participation active de toutes les parties prenantes, y compris les représentants de la Polynésie française, la puissance administrante, et les organisations internationales. Il doit aussi être compris de la population. La population polynésienne et les pouvoirs publics connaissent mieux l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses différents agendas, y compris les Objectifs de Développement Durable (ODD).

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Niveau de compréhension de la population et des pouvoirs publics sur les enjeux onusiens (ODD onusien 17.17.1)	Nb	_	_	_	_	75%	90%
Indicateur 3.2 - Taux de participation des parties prenantes aux ateliers et réunions de co-construction.	Nb	_	_	_	_	75%	90%

Sources des données :
communiqués, mataara, site internet de l'ONU, données statistiques de la DAIE, rapport d'activité du service
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 - Résultat des questionnaires de satisfaction à la suite des ateliers d'information ***- nouvel indicateur***
Indicateur 3.2. - Taux de participation aux réunions de co-construction ***- nouvel indicateur***

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la publicité, aux publications, et aux relations publiques liées à l'organisation des événements internationaux en Polynésie française (événement pré UNOC, projet Capstone 2025, ateliers objectifs de développement durable (ODD), atelier montage de dossier programmes européens horizontaux…), pour un montant total (3 objectifs confondus) en fonctionnement de 10 millions F CFP ;
- Action n°2 relative aux missions à l'extérieur liées, pour un montant total (3 objectifs confondus) en fonctionnement de 14 127 250 F CFP.

1.6.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
900/960 06 - RELATIONS EXTERIEURES	**69 727 250**	**0**	**69 727 250**
Participation financière aux organisation régionales et internationales (CPS, PROE, FIP, OPOC,	42 475 298		42 475 298
Participation financière aux organisations européennes (OCTA, CRPM)	3 124 702		3 124 702
Publicité, publications, et relations publiques liées à l'organisation des événements internationaux en Polynésie française (3 objectifs confondus)	10 000 000		10 000 000
Missions à l'extérieur (3 objectifs confondus)	14 127 250		14 127 250
			0

1.7 **Programme 900 07/960 07 : gouvernement – personnels de cabinet**

Les crédits budgétaires du programme sont alloués aux dépenses des personnels des cabinets du Gouvernement et n'excèdent pas 3% des crédits consacrés à la rémunération des personnels de la Polynésie française.

1.8 **Programme 900 08/960 08 : communication**

1.8.1 Contexte et orientations stratégiques

Objectifs stratégiques 2024-2025 :

1. Renforcer la visibilité de l'action du Président et du Gouvernement ;
2. Améliorer l'interaction avec les citoyens ;
3. Moderniser les outils et méthodes de communication ;
4. Améliorer la présence dans les médias.

1.8.2 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Renforcer la visibilité de l'action du Président et du Gouvernement

Le site internet officiel de la Présidence est, il faut le rappeler, une fenêtre indispensable qui rend compte de l'activité du Président et du Gouvernement et par conséquent la cible de cybers attaque. L'apparence actuelle du site internet date de 2013. Une modernisation du site est nécessaire pour son attractivité et des aspects sécuritaires. Elle doit être interactive et simplifiée pour permettre aux internautes de naviguer facilement, et également garantir une sécurité en matière de données.

Objectif n° 1 - Renforcer la visibilité de l'action du Président et du Gouvernement							
Être présent sur les principaux réseaux sociaux							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 08/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Présence sur les réseaux sociaux	Nb	1	1	1	1	1	1
Indicateur 1.2 - Statistiques	Nb	15 000	27 546	30 000	31 450	35 000	40 000

Sources des données :
données issues : Google Analythics + App store + Google Play
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir de la présence effective sur les réseaux sociaux
indicateur 1.1.1 - Présence sur Facebook
indicateur 1.1.2 - Présence sur Instagram
indicateur 1.1.3 - Présence sur Twitter
indicateur 1.1.4 - Présence sur Youtube
indicateur 1.1.5 - Présence sur LinkedIn
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre d'abonnés aux différents réseaux sociaux identifiés et utilisés par la présidence
indicateur 1.2.1 - Nombre d'abonnés sur Facebook
indicateur 1.2.2 - Nombre d'abonnés sur Instagram
indicateur 1.2.3 - Nombre d'abonnés sur Twitter
indicateur 1.2.4 - Nombre d'abonnés sur Youtube
indicateur 1.2.5 - Nombre d'abonnés sur LinkedIn
Autres commentaires :
En 2024, la fréquentation accrue du site tient compte de la progression moyenne entre 2021, 2022, 2023 et 2024 avec une marge supplémentaire liée au fait que 2023 a été une année électorale et 2024 celle des JO 2024.

Objectif n°2 : Améliorer l'interaction avec les citoyens.

Les sites internet sont ainsi devenus la norme en matière de vitrine virtuelle d'un produit. Le site internet officiel de la Présidence conditionne une part importante de la visibilité donnée aux actions du Président et du Gouvernement. Cet objectif requiert une interaction avec ses usagers avec la création d'un onglet type boite à idée. Des travaux vont être initiés avec notre service informatique en ce sens.

Objectif n° 2 - Améliorer l'interaction avec les citoyens							
Améliorer la navigation, la lisibilité, le référencement et l'attractivité du site							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 08/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - consultation du site, nombre de sessions ouvertes	Nb	311 000	330 000	450 000	en cours	500 000	550 000

Sources des données :
Bilan d'activité du service de la communication
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir des statistiques de fréquentation du site internet de la présidence (données issues du référencement Google Analytics)
Autres commentaires :
Les chiffres de 2023 sont une estimation calculée par le Service Communication suite à une défaillance de la plateforme Google ANALYTICS au 1er juillet 2023 qui a cessé de fonctionner. Nous avons à présent migré sur la nouvelle plateforme Google ANALYTICS 4, aidé par le service informatique, les prochaines données seront disponibles fin 2024.

Objectif n°3 : Moderniser les outils et méthodes de communication.

La relation aux médias se fait dans un climat de respect mutuel au moyen d'une procédure interne qui a permis de simplifier la demande des journalistes et qui a fait ses preuves (responsabilisation par secteur des chargés de communication). Reste la modernisation des outils et méthodes de communication. Cet objectif requiert le renouvellement du matériel (pour la plupart obsolètes) et la formation des agents à l'usage de ces nouveaux outils.

Objectif n° 3 - Moderniser les outils et méthodes de communication							
Développer une application porte d'entrée du site internet (donnant accès via le mobile et les tablettes aux actualités mises en ligne,et à toutes les offres de service en ligne.)et renouveller le matériel							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 08/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - fréquention du site	Nb	En projet	Non abouti	en projet	en projet	NR*	
Indicateur 3.2 - nombre de téléchargement de l'application	Nb	Non réalisé	Non réalisé	en projet	en projet	NR*	

Sources des données :
non encore disponibles : Google Analythics + App store + Google Play
** NR : Non Renseigné*
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 - indicateur calculé à partir des statistiques de fréquentation du site fournies par Google Analytics lorsque l'application sera opérationnelle
Indicateur 3.2 - indicateur calculé à partir des données fournies par les opérateurs de téléchargement App store + Google Play
Autres commentaires :
La consultation en vue de créer l'application sera lancée fin 2024, lorsque la nouvelle architecture du site internet sera achevée et validée. Les consultations pour le renouvellement du matériel est en cours ainsi que pour les formations.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la formation des agents : assurée par des prestataires.

Objectif n°4 : Améliorer la présence dans les médias.

Occuper le paysage médiatique est une constance en matière de communication institutionnelle. Cela ne veut pas dire multiplier les plateaux et les interventions. Mais permettre à la population de disposer d'un canal de communication et d'information fiable et sourcé. Cet objectif requiert expertise et analyse. Une attention particulière sera apportée aux communiqués et publications sur les réseaux sociaux dont la rédaction plus efficiente et dynamique conviendra au néo lectorat.

Objectif n° 4 - Améliorer la présence dans les médias							
De manière générale améliorer le traitement qualitatif de l'information servie aux médias, et améliorer la relation avec les médias en facilitant leur travail et leurs demandes.							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 08/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 4.1 - nombre de communiqués et de conférence de presse	Nb	NC*	889	900	900	1000	1500
Indicateur 4.2 - taux de reprise dans les médias	%	NC*	opérationnel	80%	en cours	85%	90%

Sources des données :
Service de la communication
** NC : Non encore Connues*
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 4.1 - indicateur calculé à partir des statistiques du servcie de la communication sur le nombre de communiqués et de conférence de presse servies aux médias
Indicateur 4.2 - indicateur calculé à partir du recencement effectué par le service de la communication sur le taux de reprise dans les médias (articles, reportages TV, reportages radio, invitations en plateau
Autres commentaires :
Les statistiques sur le taux de reprises des médias sont en cours de collecte. Les données ne seront connues que pour fin 2024.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'amélioration de la visibilité dans les différents médias : Taux de reprises dans les médias.

1.8.3 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
900/960 08 - COMMUNICATION	**21 045 700**	**0**	**21 045 700**
Equipements	1 380 000		1 380 000
Différents abonnements support COM - Formations agents aux outils de communication	1 300 000		1 300 000
Convention traduction trilingue - Prestations internet	9 300 000		9 300 000
Affiches et spots pubicitaires	2 300 000		2 300 000
Accompagnement du gouvernement locale et à l'international	5 765 700		5 765 700
Abonnements : Emailing sous la licence Mailjet (mails en masse, 10000 mails) - Zukoo, (webzine) Femmes et Hommes de Polynésie - Prestation photos	1 000 000		1 000 000
			0

2. MISSION 901/961 : MOYENS INTERNES

3,9 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

1,22 Mds F CFP
Budget de fonctionnement

2,68 Mds F CFP
Budget d'investissement (CP)

1,85 Mds F CFP
Coût de la masse salariale
soit 5,72 % sur la masse globale

2 Mds F CFP
Mesures nouvelles sur AP

Répartition des crédits de fonctionnement par programme

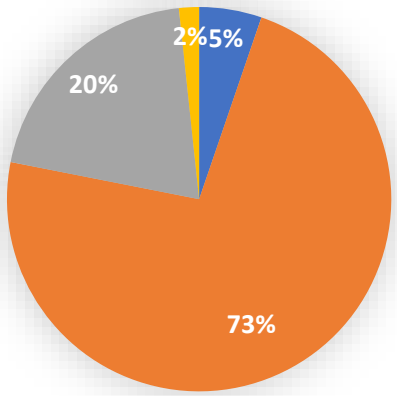

- 96101 Finances
- 96102 Informatique
- 96104 Bâtiments du Pays
- 96105 Achats de matériel roulant, informatique, de bureau

Dont :

- ✓ **302,2 M F CFP**
  Matériels et équipements informatiques, de reprographie ou autres connectables au réseau – tous services & PR
- ✓ **100 M F CFP**
  Projet de refonte du système d'information de la DTT Utara'a (complément)
- ✓ **80 M F CFP**
  Construction de bâtiments administratifs – études
- ✓ **72 M F CFP**
  Refonte de l'applicatif métiers du SEFI et de son site internet (complément)

296,7 M F CFP
Entretiens et réparations

253 M F CFP
Redevances informatiques (brevets, licences)

2.1 **Eléments de politique générale de la mission**

Le plan stratégique de réforme de la gestion des finances publiques (RGFP) de 2016 demeure la feuille de route du Pays en matière de gestion financière. Il vise à « doter la PF d'un système de gestion des finances publiques rejoignant les critères de qualité recommandés à l'échelle internationale, lui permettant d'assurer une gestion optimale des programmes ».

2.2 **Programme 901 01/961 01 : finances**

2.2.1 Contexte et orientations stratégiques

Pour atteindre les objectifs du plan stratégique de réforme, trois plans d'actions seront à mettre en œuvre sur 10 ans autour des quatre axes stratégiques suivants :

- Axe n°1 : Mettre en place les dispositifs permettant de traduire dans le budget annuel les priorités de politiques à moyen terme, réalistes et sincères ;
- Axe n°2 : Renforcer les capacités de maitrise de l'exécution du budget ;
- Axe n°3 : Développer les audits et vérifications internes, ainsi que les contrôles externes ;
- Axe n°4 : Développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques.

Après un premier plan d'actions qui a été mis en œuvre entre 2018 et 2020, un deuxième a été construit pour la période 2021-2025 autour des 13 thématiques suivantes : la programmation budgétaire triennale, le code des finances publiques et la modernisation du droit comptable, la politique « achat », le patrimoine, les satellites, le système d'informations financier, la mobilisation des ressources budgétaires, les audits et contrôles internes, le contrôle externe, l'exécution budgétaire, la diffusion des statistiques du budget, la régulation budgétaire et la trésorerie.

En outre, depuis 2024, le Gouvernement a souhaité engager sa transition écologique et inscrire l'exigence climatique dans l'action publique en entamant une démarche de verdissement du budget.

2.2.2 Réformes en cours et/ou à venir

Les principales actions engendrant des dépenses sur le budget 2025 concernent le développement des outils informatiques, la réglementation budgétaire comptable et financière et le suivi des satellites.

Le développement des outils informatiques :

La RGFP consacre un volet important au développement du système d'information (SI) financier de la collectivité, d'un bout à l'autre de la chaîne comptable, tant sur le plan des recettes que sur celui des dépenses.

Le plan d'actions n°2 comprend ainsi un certain nombre de mesures et de projets visant :

- D'une part, à poursuivre le développement des applicatifs métiers des services d'assiette, à moderniser les logiciels budgétaires et comptables existants, ainsi qu'à mettre en œuvre de nouvelles applications ou extensions dans les domaines de la commande publique (portail achat), de la performance des politiques publiques (PAP/RAP) ou encore de l'implémentation de la programmation budgétaire triennale (PBT) ;
- Et d'autre part, à réaliser l'urbanisation de l'ensemble du système, en l'équipant d'une solution décisionnelle transverse appropriée ainsi que des outils afférents à l'interopérabilité, à la dématérialisation, à la gestion et à la signature électronique des documents et au partage des référentiels.

En outre, le Pays ayant décidé d'adopter la solution comptable (SIICLOM) que la direction générale des finances publiques (Etat) a prévu de réaliser et de mettre progressivement (à partir du 1er janvier 2025) à disposition des postes comptables des trois collectivités outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Wallis &

Futuna et Polynésie française), une évolution idoine de son système d'information « ordonnateur-comptable » actuel (application PolyGF) doit être mise en œuvre.

Le « plan de transformation du SI financier » de la Polynésie française concerne les évolutions fonctionnelles et les adaptations techniques des applicatifs existants suivants :

- « FENIX », direction des douanes, prestataire ATOS : dédouanement des marchandises ;
- « Suite Finance RCH » (ATEA, MIRIA, RECETTE, QUITTANCIER, ODOO), recette conservation des hypothèques de la direction des affaires foncières : gestion des recettes fiscales et non fiscales concernées ;
- « PAREO » (FISC & RAR et ses applications connexes : O'INI, Mes impôts), direction des impôts et des contributions : gestion des impôts et des droits et taxes de la recette des impôts ;
- « SEDIT MARIANNE (-> SEDIT WEB2) », direction générale des ressources humaines : API RH ;
- « SBUD », direction du budget et des finances : préparation et suivi du budget ;
- « POLYGF », direction du budget et des finances et paierie : gestion de la comptabilité publique (ordonnateur-payeur), ainsi que la gestion comptable et physique du patrimoine.

Celui-ci présente également quatre chantiers dits transverses ou d'urbanisation, conduits par la direction des systèmes d'information :

- Dématérialisation (intégrant la mise en place d'une plateforme dédiée, telle CHORUS PRO, outil développé par l'Etat) ;
- Interopérabilité (API + norme PESV2 notamment) ;
- Outil décisionnel ;
- Référentiel(s) partagé(s).

Enfin, deux nouveaux applicatifs intégreront le SI financier du Pays :

- En début de chaîne, SI Achat / solution de gestion des marchés publics (aide à la rédaction, passation, exécution, paiement) par la direction de la commande publique ;
- Et en fin de chaîne, Projet SIICLOM susvisé, nouveau SI comptable devant remplacer, à terme, le module payeur de PolyGF.

La modernisation du droit des finances publiques

La RGFP s'accompagne obligatoirement d'une refonte de la réglementation budgétaire, comptable et financière. La Polynésie française, unique collectivité à détenir la compétence normative en matière de finances publiques, s'est donc engagée depuis 2020 dans cette démarche avec pour objectif la création d'un Code polynésien des finances publiques qui sera le tout premier dans l'ensemble du territoire de la République française. La loi du pays portant création du Code polynésien des finances publiques sera présentée à la fin de l'année 2024. Seront ainsi codifiés plusieurs textes adoptés depuis 2021 dont la LP dite « Budget », la loi du pays fixant le régime de prescription spécifique aux créances et aux dettes de la collectivité, celle relative au droit commun du recouvrement des créances publiques et la délibération portant modernisation du droit comptable applicable à la Polynésie et ses établissements publics.

Cette démarche particulièrement ambitieuse a très vite suscité l'intérêt des professionnels des finances publiques et des universitaires. Les équipes de la DBF ont donc été accompagnées par la Direction générale des finances publiques de l'Etat (en Polynésie et à Paris), l'Université de la Polynésie française, la Société française des finances publiques et par la Commission Nationale de Codification. Ce partenariat a fait émerger l'idée d'un colloque se tenant sur deux journées d'études dont la première s'est tenue à l'Assemblée de Polynésie française le 21 mars 2024.

La seconde est prévue à Bercy (Paris), le 16 janvier 2025 en présence de nombreux chercheurs et experts du domaine des finances publiques. Il y sera notamment présenté l'exemple Polynésien, le Code des finances publiques du Pays et les difficultés rencontrées dans son élaboration. Sera également posée la question de la transposabilité de notre modèle à d'autres collectivités.

Le contrôle et le suivi des satellites

Les enjeux financiers (29 milliards F CFP par an de subventions ou de taxes affectées auxquels s'ajoutent les avances et prêts ainsi que les garanties d'emprunts de près de 10 milliards F CFP) que représentent les 40 structures publiques et parapubliques obligent la collectivité à renforcer le contrôle qu'elle exerce sur elles.

La réforme de l'organisation de la tutelle du Pays sur ses satellites est devenue plus qu'urgente et ce, alors que le constat des experts observateurs extérieurs est sans appel. Le dernier rapport de la chambre territoriale des comptes (CTC) sur la gestion de la mission Pouvoirs publics de 2018 indique que l'exercice de la tutelle financière est faible et parfois inopérant. De même, le rapport d'évaluation de la performance de la gestion des finances publiques dans le cadre du programme PEFA (public expenditure and financial accountability) de 2022 souligne que les faiblesses de la collectivité dans le suivi de ses « unités extrabudgétaires », tant dans la transparence financière que dans la gestion des actifs, constituent des risques budgétaires qu'il est pourtant indispensable d'appréhender. L'agence de notation Standard and Poor's a également pointé ces satellites comme l'une des principales faiblesses du Pays.

Néanmoins, force est de constater que les obligations réglementaires en ce domaine restent bien en deçà de l'objectif de disposer d'une vision consolidée des budgets et des comptes des satellites et que les réformes de fond en ce sens peinent à avancer eu égard aux difficultés rencontrées et faute de moyens suffisants dédiés.

Aussi, le suivi financier de ces entités s'avère aujourd'hui plus que jamais essentiel en raison des enjeux budgétaires inhérents à la situation financière particulièrement préoccupante de certains organismes.

Dans le cadre de cette mission, la collectivité peine à recueillir les données et ne dispose pour ce faire d'aucun outil. Elle mène des analyses financières ponctuelles sur la base des seuls éléments dont elle dispose, obtenus à la discrétion des entités. Il sera souligné que la transmission des documents financiers des entités n'est à ce jour toujours pas organisée.

L'acquisition d'un outil informatique dédié est une des priorités de l'exercice 2025.

Le chantier de verdissement du budget

La démarche de verdissement du budget présentée aux élus de l'APF à l'occasion de l'approbation du compte administratif 2023 entamera sa deuxième phase en 2025.

L'année 2024 est consacrée à l'élaboration de la procédure de classement des opérations d'investissement et de détermination des critères de classification.

En 2025, il s'agira de créer un parcours de sensibilisation aux enjeux climatiques et de formation au processus de classification et d'y engager les chargés d'opérations des services et des établissements publics. Il s'agira également de les accompagner dans le verdissement de leurs opérations quand celles-ci ne présentent pas, a priori, un objectif à visée environnementale.

Les outils informatiques destinés aux chargés d'opérations seront adaptés afin de fluidifier la saisie puis l'exploitation des données relatives au verdissement du budget.

2.2.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre du budget et des finances

Objectif n°1 - Mettre en place des dispositifs permettant de traduire dans le budget les priorités de politiques publiques à moyen terme, réalistes et sincères

Objectif n°1 - Mettre en place des dispositifs permettant de traduire dans le budget les priorités de politiques publiques à moyen terme, réalistes et sincères							
Mise en œuvre du plan d'actions n°2 relatif au plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la PF maîtrisé par la DBF							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux d'avancement global des actions réalisées au PA n°2	%	19%	38%	70%	65%	85%	95%
Indicateur 1.2 - Taux d'avancement des actions réalisées au PA n°2 de la DBF	%	20%	52%	70%	70%	90%	95%
Sous-Indicateur 1.2.1 - Mise en œuvre des actions relative à la l'implémentation de la PBT (Taux d'avancement)	%	9%	23%	60%	50%	90%	95%
Sous-Indicateur 1.2.2 - Mise en œuvre des actions "code des finances publiques" (Taux d'avancement)	%	21%	45%	85%	70%	90%	95%
Sous-Indicateur 1.2.3 - Mise en œuvre des actions relative à la gestion du patrimoine réalisées (Taux d'avancement)	%	22%	20%	65%	40%	70%	85%
Sous-Indicateur 1.2.4 - Mise en œuvre des actions relative aux SI financiers réalisées	%	22%	35%	60%	60%	80%	95%
Sous-Indicateur 1.2.5 - Mise en œuvre des autres actions PA2	%	19%	63%	70%	80%	90%	98%
Sources des données : DBF Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 / 1.2 et ses sous-indicateurs - Taux d'avancement des actions* Autres commentaires : *Il n'y a pas d'historique pour les indicateurs car il s'agit d'un nouveau plan d'actions.*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'organisation de la deuxième journée d'études à Paris autour de la codification et en particulier le Code des finances publiques la Polynésie française, pour un montant en fonctionnement de 2 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à la transformation du SI Financier, pour un montant en investissement de 130 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à l'urbanisation et les évolutions de l'application SBUD (applicatif de préparation et de suivi budgétaire), pour un montant de 18 millions F CFP en investissement ;
- Action n°4 relative à l'acquisition d'un logiciel de suivi des entités satellites du Pays pour 18 millions F CFP en investissement.

Objectif n°2 - Suivre la performance financière

Objectif n°2 - Suivre la performance financière							
Identifier des indicateurs de performance ou de suivi de l'activité de la DBF et analyser les éventuels écarts/différences par rapport à aux situations précédentes ou un référentiel							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Indicateur de Pilotage Comptable (IPC - ex IQCL)	Indice	92,98%	***	94,00%	94,00%	94,00%	> 95%
Indicateur 1.2 - Délai de mandatement (à réception pièces dépenses par DBF)	Nb de jours	5	6,5 jours	< 10 jours	< 10 jours	< 10 jours	5 jours
Sources des données : *DBF* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir des éléments transmis par le Paierie.* *Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir des éléments extraits de PolyGF.* Autres commentaires : *L'indicateur 1.1, auparavant appelé IQCL (Indice de qualité des comptes locaux) a été remplacé à partir de 2021 par l'IPC (Indicateur de Pilotage Comptable)*							

Objectif n°3 – Verdir le budget d'investissement

Objectif n°3 - Verdir le budget d'investissement							
Identifier des indicateurs de performance ou de suivi de l'activité de la DBF et analyser les éventuels écarts/différences par rapport à aux situations précédentes ou un référentiel							
	Unité	2022	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Elaboration de la méthodologie et des outils de critérisation des autorisations de programme (taux d'avancement)	%				50,00%	100,00%	***
Indicateur 1.2 - Dépenses classées vertueuses : "atténuation des gaz à effet de serre" ou "adaptation aux changements climatiques"	%		16,40%		20,00%	25,00%	80,00%
Indicateur 1.3 - Chargés d'opérations formés à la démarche "budget vert"	%					30,00%	100,00%
Sources des données : *DBF* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - taux d'avancement de l'action* *Indicateur 1.2 - indicateur calculé selon la méthodologie de critérisation des AP - montant de dépenses d'investissement classées vertueuses rapporté aux dépenses totales d'investissement* *Indicateur 1.3 - Nb de chargés d'opérations rapporté au nombre total de chargés d'opérations dans l'administration* Autres commentaires : *La démarche a démarré fin 2023 et une première classification a été faite au titre du CA 2023. Il n'y a pas eu de prévision au titre du PAP 2024. Mais une classification sera effectuée à l'occasion du CA 2024.*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la formation des chargés d'opérations du Pays aux enjeux climatiques et pour les former au verdissement de leurs opérations pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP.

- Au titre du contrôle des dépenses engagées (CDE)

Objectif n°1 : Simplification des procédures de contrôle de l'engagement des dépenses

Il s'agit de simplifier les procédures de contrôle de l'engagement des dépenses de différentes manières :

- En rationnalisant les pièces et informations nécessaires à l'exercice de la mission de contrôle ;
- En mettant à disposition des entités soumises au CDE des kits d'auto-contrôle permettant d'accélérer et d'optimiser le contrôle des propositions d'engagement, en développant une culture de l'auto-contrôle ;
- En créant des modèles de document à destination des entités soumises au CDE, pour des dossiers complexes, permettant de faciliter le contrôle de l'engagement de la dépense, mais plus généralement d'accélérer l'ensemble du processus d'exécution de ces dépenses ;
- En mettant à disposition des correspondants du CDE puis des gestionnaires comptables un outil de commentaires à l'instruction comptable, de manière à fiabiliser le choix des imputations budgétaires et fluidifier le contrôle des propositions d'engagement à cet égard ;
- En dématérialisant le processus de contrôle préalable à l'engagement, à commencer par la dématérialisation du cachet réglementaire du CDE à apposer sur les propositions d'engagement de dépense ;

Ces travaux, déjà bien entamés, seront poursuivis tant sur le plan réglementaire que sur les plans administratif et technique.

Objectif n° 1 - Simplifier les procédures de contrôle de l'engagement des dépenses							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de kits d'auto-contrôle réalisés et déployés	Nb	8	6	12	6	12	12
Indicateur 1.2 - Dématérialisation du cachet réglementaire du CDE pour le recrutement des agents non titulaires	%	20%	90%	80%	100%	100%	100%
Indicateur 1.3 - Dématérialisation du cachet réglementaire du CDE pour les actes générés sur lexpol	%			50%	100%	100%	100%
Indicateur 1.4 - Elaboration d'un modèle d'acte disponible sur lexpol relatif à la formation des agents à l'extérieur de la Polynésie française	%			50%	100%	100%	100%
Indicateur 1.5- Mise à disposition d'un outil de commentaires à l'instruction comptable (CIC)	%					80%	100%

Sources des données :
CDE
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - comptabilisation annuelle des kits d'auto-contrôle réalisés et déployés sur une plateforme
Indicateur 1.2 - taux de réalisation du projet
Indicateur 1.3- taux de réalisation du projet
Indicateur 1.4- taux de réalisation du projet
Indicateur 1.5- taux de réalisation du projet
Autres commentaires :

Objectif n°2 : Favoriser la montée en compétences des services dépensiers en matière d'engagement

Il s'agit de permettre aux différents acteurs de la chaîne d'exécution de la dépense, et en particulier aux services dépensiers du Pays, d'asseoir leurs connaissances des règles afférentes à l'engagement d'une dépense, ainsi que des procédures administratives et comptables applicables en cette matière.

Cette montée en compétences permettrait de sécuriser la chaîne de traitement de la dépense, de la fluidifier et de la rendre davantage performante.

L'atteinte de cet objectif passe par la réalisation de mesures d'accompagnement, telles que :

- La mise à disposition de kits d'auto-contrôle pédagogiques ;
- Des actions de formation des correspondants du CDE, qui constituent le relais incontournable du service auprès des acteurs susvisés, ainsi que l'organisation d'un séminaire annuel à leur attention.

Objectif n° 2 - Favoriser la montée en compétences des services dépensiers en matière d'engagement							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de kits d'auto-contrôle réalisés et déployés	Nb	8	6	12	6	12	12
Indicateur 2.2 - Nombre de correspondants CDE formés	Nb			10	20	15	15

Sources des données :
CDE
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - comptabilisation annuelle des kits d'auto-contrôle réalisés et déployés sur une plateforme
Indicateur 2.2 - comptabilisation annuelle des correspondants CDE formés
Autres commentaires :

Objectif n°3 : Adapter le contrôle de l'engagement des dépenses aux enjeux actuels de performance et de digitalisation

Bien qu'il ait fait ses preuves depuis sa création en 1989, le contrôle préalable de l'engagement des dépenses doit aujourd'hui être reconsidéré pour s'adapter aux enjeux de performance de la dépense publique et au contexte de digitalisation de l'ensemble de la chaîne budgétaire et comptable.

L'objectif est d'abandonner le contrôle préalable systématique, et de concentrer les efforts du contrôle préalable sur les dépenses les plus importantes, et/ou les plus risquées, selon des référentiels à déterminer dans le cadre d'une étude. En complément de ce contrôle sélectif, des contrôles a posteriori pourraient être opérés, par thématiques ou secteurs, afin d'identifier les fragilités du système.

La mise en œuvre de cette réforme, si elle est considérée comme bénéfique à l'issue des études à conduire, est prévue pour le début de l'exercice 2026.

Objectif n° 3 - Adapter le contrôle de l'engagement des dépenses aux enjeux de performance et de digitalisation							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Etude de faisabilité d'un sénario d'évolution	%					100%	100%
Indicateur 3.2 - Entrée en vigueur de la réforme	%					50%	100%

Sources des données :
CDE
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 - Taux de réalisation du projet
Indicateur 3.2 - Taux de réalisation du projet
Autres commentaires :

2.2.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
901 01/961 01 - FINANCES	**20 800 000**	**159 500 000**	**180 300 000**
Organisation de la deuxième journée d'études autour du code des finances publiques (Paris)	2 000 000		2 000 000
Transformation du SI FINANCIER (yc gestion des données de référence)		130 000 000	130 000 000
Urbanisation et évolutions de l'application SBUD		18 000 000	18 000 000
Acquisition d'un logiciel de suivi des satellites	6 500 000	11 500 000	18 000 000
Formation des chargés d'opérations du Pays - verdissement du budget	5 000 000		5 000 000
Contrôle des dépenses engagées	7 300 000		7 300 000

2.3 **Programme 901 02/961 02 : informatique**

2.3.1 Contexte et orientations stratégiques

Le schéma directeur stratégique du système d'information et des services numériques, validé par arrêté n° 2378 CM du 14 décembre 2023 définie une feuille de route numérique pour les 6 prochaines années de 2024 à 2029.

Il décline la politique du gouvernement en matière de numérique, structure et priorise les besoins des ministères et des directions métiers sous forme de portefeuilles de projets numériques selon 5 axes stratégiques.

- Au titre des impôts et des contributions publiques (DICP)

Depuis 2017, la DICP s'est fixée comme objectif de dématérialiser ses procédures. Elle a entamé sa transformation avec la mise en place de O'INI e-services, qui permet aux usagers-clients de télédéclarer la taxe sur la valeur ajoutée, et éventuellement d'en demander le remboursement de crédit, et de télédéclarer la contribution de solidarité territoriale des salariés. En 2022, la DICP étoffe ses services numériques avec la mise en ligne de la plateforme mesimpots.gov.pf qui intègre dorénavant O'INI e-services mais qui permet également pour un contribuable d'avoir une vision globale de son dossier fiscal.

En 2025, la DICP a pour principal objectif la poursuite du développement et du déploiement de son offre numérique : 70 millions de F CFP ont été budgétisés dans le DOB 2025 pour le projet Pareo-f et 32,5 millions de F CFP pour développer la solution de recouvrement transverse et de comptabilité secondaire.

2.3.2 Réformes en cours et/ou à venir

La DSI valorise un système d'information unique, aligné sur les objectifs stratégiques et politiques du gouvernement. Elle porte des réformes profondes de l'administration qui doivent permettre de rendre un meilleur service aux usagers tout en recherchant l'efficience administrative. Les principales réformes en cours sont les suivantes :

- Urbaniser le système d'information afin d'assurer son interopérabilité et son ouverture ;
- Assurer un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des 52 services du Pays afin de faciliter le déploiement de nouveaux téléservices pour les usagers, les entreprises et les associations ;
- Renforcer la sécurité globale de l'ensemble du système d'information du Pays ;
- Moderniser le datacenter et les infrastructures de communication ;
- Valoriser les données au travers d'outils décisionnels et géographiques ;
- Dématérialiser les procédures métiers des services.

- Au titre des impôts et des contributions publiques (DICP)

1. L'enrichissement de l'offre de services numériques fiscaux

La DICP a ouvert, en fin d'année 2017, 'O'ini e-services, permettant le dépôt en ligne des déclarations de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de demande de remboursement de crédits de TVA. En 2022, la DICP a élargi son offre de service en ligne en permettant la télédéclaration de la CSTS.

La DICP poursuit la démarche d'enrichissement de l'offre de téléservices avec la mise en place de la plateforme MES IMPÔTS, issue d'un travail de collaboration public-privé.

La facilitation des démarches de l'usager qui en découle se traduira par une offre de téléservices progressivement enrichie par :

- Le paiement à distance des impôts et taxes ;
- La généralisation de la télédéclaration aux autres impôts gérés par la DICP ;
- La mise en œuvre de nouveaux modes d'échanges de données par le développement d'interfaces de transfert de données déclaratives et de paiement compatibles avec la majorité des logiciels de comptabilité utilisés en Polynésie française ;
- La délivrance des attestations fiscales en ligne ;
- La notification automatique et personnalisée des échéances fiscales (paiement et/ou déclaration) par mail et SMS, ...

2. La réécriture des applicatifs métier

Pour faire face à l'obsolescence des applicatifs métier FISC et RAR, la DICP a entamé leur réécriture en 2023 en priorisant l'impôt foncier et ce dans la perspective d'une interopérabilité du téléservice qui en découlera avec le projet de dématérialisation *Fare metua* porté par la DCA.

Cette réécriture se poursuit en 2024 avec celle de l'impôt sur les sociétés. Le téléservice qui en sera issu à moyen terme intégrera un système d'échange de données informatisé.

La transformation informatique de la DICP favorise les échanges de données et l'interopérabilité entre les applicatifs métier de l'ensemble des services. Afin que ces évolutions informatiques prennent en compte les besoins réels des usagers, leurs conceptions se basent sur la méthode « UX Design » regroupant des utilisateurs privés comme publics.

2.3.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre de la direction du système d'information (DSI)

Objectif n°1 : Suivi du schéma directeur stratégique du système d'information et des services numériques

Objectif n°1 – Suivi du schéma directeur stratégique du système d'information et des services numériques							
Assurer le suivi et garantir la réalisation des cinq axes du schéma directeur stratégique du système d'information et des services numériques acté par le gouvernement de la Polynésie française.							
	Unité	2021	2022	2023	2024 Réalisé	**2025 Prévision PAP 2024**	2029 et + Cible
Indicateur 1.1 – Axe 1 & 3, taux de dématérialisation des démarches des usagers	%	N/A	N/A	N/A	30%	40%	100%
Indicateur 1.2 - Axe 2, taux de dématérialisation des procédures de l'administration	%	N/A	N/A	N/A	30%	40%	100%
Indicateur 1.3 - Axe 4, taux de mise en œuvre du plan d'action de sécurisation du SI du Pays	%	N/A	N/A	N/A	30%	40%	100%
Indicateur 1.4 - Axe 5, nombre de données utilisables dans la solution décisionnelle du Pays	Nb	N/A	N/A	N/A	200	300	1000

Sources des données :
Tableaux de bord de la DSI
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - Nombre total de téléservices / Nombre total de démarches administratives
Indicateur 1.2 - Nombre total de procédures dématérialisées / Nombre total de procédures internes de l'administration
Indicateur 1.3 - Nombre total d'actions réalisées / Nombre total d'action du plan de sécurisation de l'ANSSI
Indicateur 1.4 - Nombre de données déclarée dans le dictionnaire de données de l'environnement décisionnel du Pays
Autres commentaires :

- Au titre des impôts et des contributions publiques (DICP)

Objectif n°1 : Porter l'ambition numérique de réformer les systèmes d'informations fiscaux

Objectif n°1 - Porter l'ambition numérique et réformer les systèmes d'information fiscaux							
Proposer des e-services aux usagers-clients et obtenir des gains de productivité, d'efficacité et d'efficience							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur IM.26 – Déploiement du chantier de refonte des applications informatiques de la DICP et des téléprocédures (*)	%	27%	33%	36%	33%	36%	45%

Sources des données :
Contrôle de gestion de la DICP
Mode de calcul des indicateurs :
> Indicateur IM.26 - Déploiement du chantier de refonte des applications informatiques de la DICP et des télé-procédures : *Cet indicateur mesure l'avancée du déploiement du chantier de refonte des applications de la DICP en vue principalement d'aboutir aux télé-services. Le chantier s'appuie sur la modernisation des applicatifs de gestion fiscale et de recouvrement de la DICP à savoir FISC et RAR et proposera des innovations majeures à destination de l'usager-client dans le programme baptisé PAREO-f (programme d'assiette, de recouvrement et d'e-services des obligations – fiscales).*
Appréhendé dans sa globalité et faisant suite à la réorientation du schéma directeur de l'informatique des administrations financières actée courant 2017, le programme PAREO-f se compose de 11 projets distincts se déclinant comme suit :
- 'O'INI V1 (télédéclaration de TVA) ;
- 'O'INI V2 (CSTS et mandatement) ;
- 'O'INI V3 (télépaiement, IT et IS) ;
- expérimentation décisionnelle ;
- 'O'INI V4 (compte fiscal en ligne) ;
- 'O'INI V5 (mise à jour de situation, téléréclamation, messagerie sécurisée, prise de rendez-vous en ligne(déjà proposé sur le site internet de la DICP))
- refonte de la gestion du recouvrement ;
- refonte de la gestion fiscale ;
- module décisionnel complet ;
- Nati-f ;
- Dématérialisation des ATD.
La feuille de route de PAREO-f prévoit une fin de réalisation en 2024 sous réserve de mis à disposition des ressources nécessaires.
Cet indicateur comprend au dénominateur, le nombre de projets PAREO-f mis en production et au numérateur, le nombre total de projets dans le périmètre de PAREO-f.
Autres commentaires :
Cet indicateur a été réactualisé en 2017 compte tenu de la réorientation du schéma directeur de l'informatique des administrations financières et du lancement en 2017 du nouveau programme de refonte des applicatifs de gestion fiscale et de recouvrement baptisée PAREO-f, programme d'assiette, de recouvrement et d'e-services des obligations – fiscales. Les résultats de 2015 à 2016 concernent le SDIAF.

Le Pays s'attache à moderniser son administration, tant sur le plan organisationnel que sur le plan des technologies numériques. L'essor de l'e-administration constitue à la fois une des priorités de l'action publique du Pays et une attente forte de la part de nos concitoyens. A cet égard, la Polynésie française peut se féliciter d'avoir amorcé sa révolution numérique et être fière de proposer à ses administrés ses e-services publics portés par le portail des services publics, monadministration.pf. Celui-ci est enrichi depuis 2017 du téléservice fiscal authentifié, O'INI e-services, qui permet aux usagers-clients de déclarer en ligne la taxe sur la valeur ajoutée et éventuellement d'en demander le remboursement de crédit, sans avoir à se déplacer à la direction des impôts et des contributions publiques. Depuis, l'offre de service s'est enrichie en 2022 de la télédéclaration de la contribution de solidarité territoriale des salariés laquelle est également possible via 'O'INI e-services.

Fin 2022, la plateforme mesimpots.gov.pf a été mise en ligne avec son adhésion 100% dématérialisée. Cette plateforme est devenue depuis le centre névralgique des téléservices de la DICP puisqu'elle intègre depuis 2024 le téléservices O'INI mais également le formulaire de contact.

L'ensemble de ces évolutions permettent à l'usager d'accéder rapidement et en un seul lieu, à l'ensemble des informations fiscales traitées par la DICP et la Paierie de la Polynésie française et ce grâce à l'interopérabilité des applicatifs métiers, faisant de la DICP un novateur dans ce domaine.

Elle offre ainsi une vision globale et synthétique des dossiers fiscaux qui :

- Présente l'historique des déclarations, des paiements, des avis d'imposition ;
- Offre un accès aux services en ligne de télédéclarations ;
- Guide le contribuable dans ses obligations fiscales ;
- Devient progressivement un portail d'accès à une offre étendue de démarches en ligne.

En 2023, l'offre de téléservices s'est enrichie d'un formulaire de contact qui permet à l'usager d'effectuer l'ensemble de ces démarches fiscales en ligne.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : réaliser les projets informatiques de généralisation de la télédéclaration, de télépaiement et de mandatement des comptables, pour un montant en investissement de 40 millions F CFP.

2.3.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
901 02/961 02 - INFORMATIQUE	**86 500 000**	**115 923 850**	**202 423 850**
GED Dématérialisation des processus	18 000 000	29 900 000	47 900 000
Opérations du plan d'action Sécurité ANSSI	49 500 000	22 600 000	72 100 000
Décisionnel	19 000 000	46 700 000	65 700 000
Direction des impôts et des contributions publiques			
Réaliser les projets informatiques de généralisation de la télédéclaration, de télépaiement et de mandatement des comptables	0	16 723 850	16 723 850

2.4 **Programme 901 03/961 03 : documentation**

2.5 **Programme 901 04/961 04 : bâtiments du Pays**

2.5.1 Contexte et orientations stratégiques

Dans le cadre de l'engagement en faveur du développement durable et de l'inclusivité, il a été défini un objectif pluriannuel pour les bâtiments affectés au service des moyens généraux (SMG).

Pour l'année 2025, le SMG concentrera ses efforts sur la mise en conformité de bâtiments affectés selon trois axes stratégiques distincts mais complémentaires :

- Amélioration de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (PSH) : défini par la garantie de l'accès à tous les bâtiments, conformément à la règlementation en vigueur et dans un esprit d'inclusion. Cela implique la mise en place d'équipements spécifiques et l'adaptation des espaces de circulation.
- Mise aux normes techniques : électricité, climatisation et sécurité incendie : la sécurité des occupants est une priorité absolue. A cet effet, des travaux seront entrepris pour la mise aux normes des installations électriques, des systèmes de climatisation, et renforcer les dispositifs de sécurité incendie.
- Optimisation de la gestion des énergies et des déchets : des travaux seront réalisés pour réduire la consommation énergétique et améliorer la gestion des déchets. Parallèlement, des campagnes de sensibilisation seront menées auprès des occupants pour les encourager à adopter des pratiques éco-responsables au quotidien.

2.5.2 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Amélioration de l'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap (PSH)

L'amélioration de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (PSH) dans les bâtiments administratifs et recevant du public affecté au SMG est essentielle pour garantir la conformité aux normes et favoriser l'inclusion.

Les bâtiments concernés par la mise en accessibilité incluent huit (8) édifices sur les neufs (9) suivants : la Présidence, le bâtiment de la culture, le bâtiment dit Bunker et l'aile technique, le bâtiment CGM, l'ancien bâtiment du gouvernement, la menuiserie, le garage, ainsi que le bâtiment ex-RFO. L'édifice exempté de cette mise en conformité est le stockage du mobilier du SMG, dont l'accès est réservé aux agents du bureau de recensement des achats du SMG.

Le plan pluriannuel sous forme de tableau ci-dessous présente les actions prévues pour les années 2023 à 2026 et au-delà :

Année	Bâtiment	Action	Détails
2023	Présidence	Réalisation d'un audit et d'un plan de mise en accessibilité	Élaboration d'un plan détaillé pour la mise en conformité, y compris l'installation de rampes, la commande d'un monte-PMR de France (4 mois de livraison) et signalétiques appropriées
2024	Présidence	Installation du monte PMR et des rampes	Installation du monte PMR avec signalétique intégrée sous le perron et des rampes clipsables en caoutchouc au bâtiment B
2025	Présidence	Travaux des installations des rampes sur mesure	Finalisation de la réalisation des travaux nécessaires pour la mise en conformité selon le plan établi détaillé réalisé en 2023, par l'installation des rampes sur mesure réalisées par le SMG
	Bâtiment de la culture	Réalisation d'un audit et d'un plan de mise en accessibilité et travaux	Élaboration d'un plan détaillé pour la mise en conformité, y compris l'installation de rampes, ascenseurs, et signalétiques appropriées en fonction de l'audit réalisé et réalisation des travaux nécessaires pour la mise en conformité selon le plan établi détaillé
	Bunker et aile technique		
	Bâtiment CGM		
2026	La menuiserie	Réalisation d'un audit et d'un plan de mise en accessibilité et travaux	Élaboration d'un plan détaillé pour la mise en conformité, y compris l'installation de rampes, ascenseurs, et signalétiques appropriées en fonction de l'audit réalisé et réalisation des travaux nécessaires pour la mise en conformité selon le plan établi détaillé
	Le garage		
	Bâtiment de l'ancien gouvernement		
	Bâtiment ex-RFO		

Ce plan d'actions, financé sur l'AP 30.2024, vise à garantir une accessibilité accrue dans tous les bâtiments concernés, en respectant les normes et en favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Objectif n°1 - Amélioration de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Réalisation d'audit et de plan de mise en accessibilité

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de bâtiments audités	NB		1	1	1	5	8
Indicateur 1.2 - Nombre de bâtiments rendus accessibles	NB		1	1	1	5	8

Sources des données : *Statistiques du SMG*
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre de bâtiments audités sur le nombre total des bâtiments affectés au SMG
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre de bâtiments rendus accessibles sur le nombre total des bâtiments affectés au SMG
Autres commentaires :
Evaluation de ces indicateurs démarrant à compter de 2023

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux travaux d'aménagement d'accessibilité, pour un montant en investissement de 15 millions F CFP (CP déjà disponibles) ;
- Action n°2 relative à la construction de toilette mixte et personnes en situation de handicap (PSH) à proximité du chapiteau de la Présidence, pour un montant en investissement de 10 millions F CFP (CP déjà disponibles)

Objectif n°2 : Mise aux normes en électricité, climatisation et sécurité incendie

La mise en conformité des bâtiments affectés au SMG doit inclure les mises aux normes en électricité, climatisation et sécurité incendie. Les projets d'investissement lancés en 2023 se poursuivent avec la rénovation des systèmes de climatisation et de ventilation de la Présidence, en installant des équipements plus performants, notamment sur le plan de la consommation énergétique. Dans ce cadre, le SMG recherche des locaux afin de reloger temporairement les occupants de la Présidence durant les travaux.

Sont également prévus les études préalables permettant d'approfondir la faisabilité technico-économique des solutions de mise en sécurité de la Présidence face au risque d'incendie dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'établissement « Grands Projets de Polynésie » (G2P).

Par ailleurs, des études pour des travaux de ravalement de façade, zinguerie et d'étanchéité en extérieur ainsi que des travaux de second œuvre en intérieur (peinture et faux plafond) du bâtiment de la culture sera subdéléguée à la direction de l'équipement.

Objectif n° 2 : Mise aux normes en électricité, climatisation et sécurité incendie							
Réalisation d'audit et de plan de mise en accessibilité							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2 024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Taux de bâtiments audités	%		0	11	11	22	100
Indicateur 2.2 - Taux de bâtiments aux normes	%		0	0	0	22	100
Sources des données : *Statistiques du SMG* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du nombre total des bâtiments audités sur le nombre total des bâtiments affectés au SMG* *Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir du nombre de bâtiments aux normes sur le nombre total des bâtiments affectés au SMG* Autres commentaires : *Evaluation de ces indicateurs démarrant à compter de 2023*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la rénovation de la climatisation de la Présidence, pour un montant en CP de 81 436 372 F CFP ;
- Action n°2 relative à la mise en sécurité incendie de la Présidence, avec l'augmentation du montant de l'AP à hauteur de 55 789 301 F CFP ;
- Action n°3 relative aux travaux du bâtiment de la culture affecté au SMG dont les travaux sont réalisés par la DEQ, pour un montant en investissement de 40 millions F CFP et de 30 millions F CFP en CP.

2.5.3 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
901 04/961 04 - BATIMENTS DU PAYS	**0**	**111 436 372**	**111 436 372**
Rénovation de la climatisation de la Présidence		81 436 372	81 436 372
Travaux du bâtiment de la culture (réalisés par la DEQ)		30 000 000	30 000 000

2.5.4 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

La Direction de l'équipement est en charge des travaux du bâtiment de la culture par subdélégation et l'Etablissement G2P est l'AMO pour les missions de climatisation et de sécurité incendie à la Présidence.

2.6 **Programme 901 05/961 05 : achat de matériels roulant, informatique, de bureau**

2.6.1 Contexte et orientations stratégiques

La stratégie triennale 2022-2024 du système d'information prévoit d'industrialiser et de normaliser le parc informatique. La crise sanitaire a mis l'accent sur la nécessité de disposer d'une administration résiliente. Cela repose en premier lieu sur la modernisation des processus métiers et leur dématérialisation. Il faut également mettre mise à disposition des équipements mobiles et des solutions logicielles adaptées à ces nouvelles

contraintes. Le service d'affectation des agents ne sera plus, demain, leur seul lieu de travail. Ils doivent pouvoir exercer leur activité en mobilité et à distance.

Il convient donc de repenser l'équipement général, les procédures et la façon de gérer le parc informatique et les solutions de sécurisation et d'accès aux systèmes d'information du Pays.

Il est nécessaire de mettre en œuvre une politique de normalisation et d'industrialisation de la gestion du parc informatique. Un outil professionnel de management du parc de PC permettra d'assurer la gestion centralisée de la sécurité, de l'intégrité des matériels, le déploiement de nouvelles applications, d'assurer l'assistance, d'assurer son inventaire et sa gestion. Les personnels doivent pouvoir travailler de manière complétement sécurisée depuis n'importe quel accès internet.

2.6.2 Réformes en cours et/ou à venir

Quatre projets majeurs sont en cours de déploiement afin de répondre à cet enjeu stratégique :

- L'enrôlement de l'ensemble des matériels dans la solution Microsoft EntraID qui permet la sécurisation des accès et des habilitations aux postes informatiques ;
- Le déploiement d'une solution de sécurisation des accès externes aux applications du Pays (de type « Zero Trust ») afin de répondre aux nouveaux usages de l'administration du Pays ;
- Le renforcement de la sécurité cyber autour des postes avec l'évolution de l'antivirus actuel et le déploiement d'une EDR ;
- La gestion centralisée de tous les postes informatiques afin de pouvoir proposer automatiquement des mises à jour et de nouvelles applications sans avoir besoin d'intervenir physiquement sur les matériels.

2.6.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre du système d'information (DSI)

Objectif n°1 : Développement des usages dans le cadre de la mobilité et du télétravail des personnels

Ces trois indicateurs permettent d'identifier la progression globale du déploiement des dispositifs de mobilité sécurisés. Ils reflètent également la progression de modernisation globale de l'environnement de travail des agents.

Objectif n°1 – Développement des usages dans le cadre de la mobilité et du télétravail des personnels							
Soutenir l'équipement en matériels mobiles, dématérialiser les procédures administratives tout en s'assurant d'un renforcement de la sécurité informatique des dispositifs							
	Unité	2021	2022	2023	2024 Réalisé	**2025** **Prévision PAP 2024**	2029 et + Cible
Indicateur 1.1 – Taux d'ordinateurs portables déployés auprés des personnels du Pays	%	N/A	N/A	N/A	30%	40%	100%
Indicateur 1.2 - Taux de dématérialisation des procédures de l'administration	%	N/A	N/A	N/A	30%	40%	100%
Indicateur 1.3 - Taux de déploiement de la solution de gestion centralisée de la flotte	%	N/A	N/A	N/A	30%	40%	100%
Sources des données : *Tableaux de bord de la DSI* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - Nombre total de pc portables déployés / Nombre total d'ordinateurs déployés auprès des personnels du Pays* *Indicateur 1.2 - Nombre total de procédures dématérialisées / Nombre total de procédures internes de l'administration* *Indicateur 1.3 - Nombre de postes enrolés dans le gestionnaire de flotte d'ordinateur / Nombre total d'ordinateurs déployés auprès des personnels du Pays* Autres commentaires :							

- Au titre des moyens généraux (SMG)

Objectif n°1 : Vers le zéro déchet

Dans cette optique, l'achat d'un éco-digesteur pour la cuisine de la Présidence est essentiel. Cet appareil est conçu pour traiter et valoriser les déchets organiques, tels que les restes alimentaires et les résidus de jardinage, par un processus de décomposition contrôlée. L'objectif principal est de réduire la quantité de

déchets organiques envoyés en décharge, tout en produisant des sous-produits utiles comme le compost ou le biogaz.

De plus, l'achat de quatre (4) centrales de fabrication d'eau ozonée est nécessaire afin de limiter la consommation de produits d'hygiène onéreux. Ces centrales produisent de l'eau enrichie en ozone (O3), un gaz aux puissantes propriétés oxydantes et désinfectantes, offrant ainsi une solution efficace pour la désinfection et la purification. L'utilisation de ces centrales permettra de remplacer ou de réduire l'usage de produits chimiques, avec un impact positif tant sur l'environnement que sur la santé des agents du SMG. Les centrales seront agencées de manière à permettre un accès facile aux techniciennes de surface pour la Présidence, la cuisine de la Présidence, le bâtiment ex-RFO et le l'immeuble dit Bunker.

Objectif n°1 - Vers le zéro déchet							
Valorisation des déchets organiques et réduction de la production de déchets ménagers							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux de bâtiments audités	NB		0	1	1	3	8
Indicateur 1.2 - Taux de bâtiments aux normes zéro déchet	NB		0	1	1	3	8

Sources des données : *Statistiques du SMG*
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre total des bâtiments audités sur le nombre total des bâtiments affectés au SMG
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre de bâtiments aux normes zéro déchet sur le nombre total des bâtiments affectés au SMG
Autres commentaires : *Evaluation de ces indicateurs démarrant à compter de 2023*

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'achat d'un éco digesteur pour la cuisine de la Présidence, pour un montant en investissement de 3,5 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à l'achat de quatre (4) centrales de fabrication d'eau ozonée, pour un montant en investissement de 1 363 800 F CFP.

2.6.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
901 05/961 05 - ACHATS MATERIEL ROULANT, INFORMATIQUE, DE BUREAU	**0**	**84 863 800**	**84 863 800**
Acquisition d'ordinateurs		40 000 000	40 000 000
Acquisition d'ordinateurs portables		40 000 000	40 000 000
Achat d'un éco digesteur pour la cuisine de la Présidence		3 500 000	3 500 000
Achat de 4 centrales de fabrication d'eau ozonée		1 363 800	1 363 800

3. MISSION 902/962 : PERSONNEL

34,35 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

33,6 Mds F CFP
Coût des dépenses de personnel (administration et cabinets)
rémunération et charges

537 M F CFP
Coût de la gestion des ressources humaines

1,25 Mds F CFP
Coût de la masse salariale
soit 3,85 % sur la masse globale

960 M F CFP
Personnels de cabinet

222,5 M F CFP
Membres de gouvernement

Répartition des crédits dédiés au personnel par mission

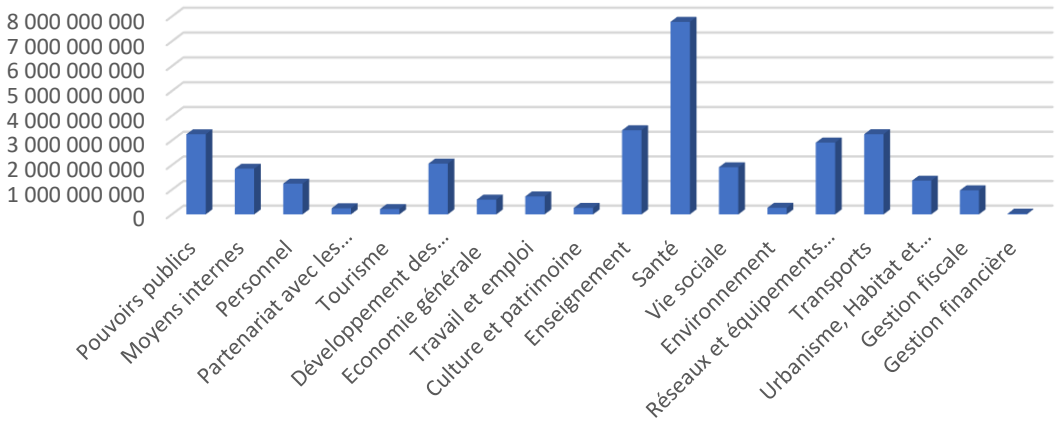

32,4 Mds F CFP
Coût de la masse salariale de l'administration (services)
toutes missions confondues

Dont :

455,3 M F CFP
Travaux en régie
toutes missions confondues

545,2 M F CFP
Participation de l'Etat – Education (personnel)

5 739
Postes budgétaires du Pays

dont **5 054**
Postes pourvus

4 779
Postes budgétaires de l'Etat pourvus dans l'administration du Pays

3.1 **Eléments de politique générale de la mission**

Toute organisation désireuse de maintenir sa performance doit régulièrement évaluer ses objectifs, son organisation interne et sa gestion des ressources humaines afin de s'adapter aux évolutions de son environnement.

Acteurs clés de notre gouvernance, nos agents et leurs représentants seront largement associés à ces mutations nécessaires, dans le cadre d'un dialogue social renforcé, au travers des rencontres thématiques bimestrielles ou ponctuelles, et des séances du conseil supérieur de la fonction publique, dont le fonctionnement sera modifié dès cette année afin de le rendre plus performant.

Par ailleurs, il est évident que la politique publique concernant les ressources humaines est intimement liée à la performance et à l'efficacité du service public. Pour cela, dans un contexte où il est nécessaire de contrôler les dépenses publiques et de moderniser l'administration, la gestion des ressources humaines devient une fonction stratégique et joue un rôle crucial dans les processus de changement et d'adaptation de l'administration.

Ainsi, le management stratégique RH ambitionne de satisfaire au mieux et au meilleur coût les besoins en personnels, en plaçant la bonne personne au bon poste, en valorisant les compétences, en attirant les talents, le tout dans une démarche prévisionnelle et anticipative. Il tient compte également de la qualité de vie au travail des agents de l'administration polynésienne, en mettant en place, de manière collective et individualisée, des conditions propices au bien-être et à la reconnaissance du travail fourni.

En application du principe de mutabilité du service public, l'administration doit s'ajuster aux changements sociaux en tenant compte des besoins évolutifs de ses usagers. Ainsi, l'administration adapte ses politiques publiques tout en renforçant son agilité organisationnelle. Investir dans son capital humain est essentiel pour attirer et retenir les talents nécessaires afin de garantir aux usagers un service optimal.

En outre la révolution numérique transforme les métiers et les activités, rendant certains « métiers traditionnels » obsolètes, tout en créant de nouvelles activités dans des secteurs émergents. Cette évolution requiert une gestion proactive des compétences et des carrières pour permettre aux organisations de s'adapter efficacement aux évolutions technologiques et d'optimiser leurs activités.

Ainsi, la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) devient un outil indispensable de la performance organisationnelle. Elle permet d'analyser et d'ajuster les ressources aux nouveaux besoins de la société et des organisations. À ce titre, plusieurs outils stratégiques ont été développés tels que :

- La plateforme de recrutement « 'Aravihi » ;
- Le développement d'applicatifs visant à optimiser les processus de gestion des ressources humaines en ligne ;
- Ou encore le pilotage de la masse salariale avec « Noria RH » et « SeditWeb2 ».

Ces actions devront se poursuivre en 2025.

3.2 **Programme 902 01/962 01 : ressources humaines**

3.2.1 Contexte et orientations stratégiques

Au 31 décembre 2023, l'administration comptabilisait 8 404 employés contribuant aux activités des 51 services, des 13 établissements publics administratifs et de l'autorité administrative indépendante.

Chargés de la mise en œuvre des politiques publiques et du développement des services essentiels à la population, ils sont un élément clé de la gouvernance et doivent à ce titre être associés aux mutations nécessaires de notre administration, dans le respect de la fonction de chacun, de notre population et des deniers publics.

Par conséquent, la gestion des ressources humaines est une fonction stratégique dans l'administration et dépasse largement la simple gestion administrative du personnel. Les ressources humaines s'intègrent pleinement dans la stratégie globale des organisations publiques et jouent un rôle central dans la

modernisation des administrations, l'amélioration des performances des services publics, et la qualité des relations avec les usagers.

Outre les évolutions réglementaires visant à réduire les inégalités de traitement au sein de notre administration, à optimiser l'organisation fonctionnelle et les coûts, de nombreuses actions viendront renforcer l'engagement de nos agents et l'attractivité de la fonction publique. Il s'agit de la poursuite :

- De la réforme des statuts particuliers avec l'harmonisation, la simplification et la réduction des cadres d'emplois ;
- De la formation des agents ;
- Du traitement de la souffrance au travail ;
- De l'insertion des travailleurs handicapés ;
- De la refonte du régime indemnitaire ;
- Ainsi que de la promotion et la protection de l'emploi local dans la fonction publique.

3.2.2 Réformes en cours et/ou à venir

Le management des ressources humaines se décline en 7 objectifs qui se caractérisent par une volonté significative et continuelle d'améliorer la performance de l'action publique :

1. Promouvoir l'intégrité, la transparence et la responsabilisation au sein de notre administration : rappel des valeurs de la fonction publique, égalité de traitement des agents et des usagers, utilisation responsable et transparente des deniers publics, prises de décision éclairées, etc. ;
2. Améliorer les conditions de travail et le bien-être des agents, favoriser l'insertion des travailleurs handicapés ;
3. Développer les compétences et la polyvalence de nos agents pour répondre aux enjeux actuels et futurs de nos services ;
4. Offrir à nos agents de vraies perspectives de carrière dans un objectif de fidélisation ;
5. Simplifier les processus, procédures et modes opératoires, moderniser et dématérialiser les outils de travail, de gestion et de pilotage ;
6. Favoriser le dialogue social, faire respecter les droits mais aussi les obligations de nos agents publics ;
7. Proposer des parcours d'insertion adaptés aux besoins et aux situations des demandeurs d'emploi.

3.2.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Orientation stratégique n°1 – Faatura : Diffuser une gouvernance qui nous rassemble : juste, responsable et solidaire

Objectif n°1 : Promouvoir l'intégrité, la transparence et la responsabilisation au sein de notre administration : rappel des valeurs de la fonction publique, égalité de traitement des agents et des usagers, utilisation responsable et transparente des deniers publics, prises de décision éclairées, etc.

Objectif n° 1 - Promouvoir l'intégrité, la transparence et la responsabilisation au sein de notre administration : rappel des valeurs de la fonction publique, égalité de traitement des agents et des usagers, utilisation responsable et transparente des deniers publics, prises de décision éclairées, etc. ; transparente, responsable et inclusive

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Centralisation et pilotage des missions RH	%	0%		50%	40%	60%	70%
Indicateur 1.2 - Codification du statut de la FPPF	%	0%		10%	10%	15%	20%

Sources des données :
DGRH
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir de l'outil de gestion de projet de Honouira : taux de réalisation du projet en fonction des activités et tâches complétées
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir de l'outil de gestion de projet de Honouira : taux de réalisation du projet en fonction des activités et tâches complétées

Les actions phares se déclinent comme suit :

Pilotage de la politique RH : En 2025, l'équipe centralisera les missions de paie, instaurera des processus normalisés, et automatisera les opérations. Un véritable pilotage efficient de la fonction RH et de ses coûts sera possible dès 2025. À terme, la gestion de l'ensemble des statuts sera rapatriée à la DGRH renforçant ainsi la cohérence et la prise de décision stratégique.

Codification du statut de la FPPF : Le statut de la fonction publique de la Polynésie française est constitué de textes épars qui, pour une grande partie d'entre eux, n'ont pas évolué dans le temps. L'objectif de simplification que s'est fixé notre gouvernement nous amène également à améliorer l'accessibilité au droit. Pour cela, le travail de codification mené, à droit constant, consiste à recenser et à compiler les textes existants. Ces travaux de recensement et de compilation ont été menés en 2024. Pour l'année 2025, des réunions entre le SGG et la DGRH seront organisées afin d'amorcer les travaux, avec notamment l'utilisation de l'outil informatique Magicode, pour pouvoir, *in fine*, disposer d'un code de la fonction publique.

Objectif n°2 : Améliorer les conditions de travail et le bien-être des agents, favoriser l'insertion des travailleurs handicapés

Objectif n° 2 - Améliorer les conditions de travail et de bien-être des agents, favoriser l'insertion des travailleurs handicapés

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Elaboration et mise en œuvre des outils favorisant la santé, la sécurité et le bien être au travail	%	0%	5%	35%	10%	35%	70%
Indicateur 2.2 - Ecart entre le taux d'emploi réglementaire et le taux atteint en matière de recrutement des travailleurs handicapés (TH)	Nb	obligatoire: 2% atteint: 1,56%	obligatoire: 2% atteint : 1,92%	obligatoire : 4% visé : 2,5%	obligatoire : 2% atteint : 1,95%	obligatoire : 2% visé : 2%	obligatoire: 4% visé : 3%

Sources des données :
DGRH
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir de l'outil de gestion de projet de Honouira : taux de réalisation du projet en fonction des activités et tâches complétées
Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir de la DAETH : nombre de TRH / nombre requis

Les actions phares se déclinent comme suit :

Santé et sécurité au travail : La promotion de la santé et de la sécurité au travail deviendra un pilier essentiel du plan de réforme du management des ressources humaines. Le recrutement d'un intervenant en prévention des risques professionnels, compétence rare en Polynésie française, a été réalisé tardivement en août 2024. En conséquence, la définition d'une politique de sécurité au travail et les actions liées à la réglementation débuteront en 2025, après une phase de diagnostic.

Par ailleurs, des travaux législatifs ont permis la création d'un congé de paternité. Enfin, les dispositions relatives au temps de travail devront évoluer, pour permettre une organisation plus flexible pour les agents et s'adaptant au mieux aux besoins des usagers. Cette modulation du temps de travail visera à étendre les horaires d'ouverture au public, dans une logique gagnant-gagnant.

Recrutement des travailleurs reconnus handicapés (TRH) : À titre dérogatoire, le taux réglementaire de recrutement des TH, au regard des effectifs de l'administration, est fixé en 2024 à 2%. Pour l'année 2024, l'administration de la Polynésie française atteint un taux d'emploi de 1,95%. On relève un renforcement de la campagne de sensibilisation des entités administratives. En outre, nous pouvons également souligner le 1er job dating entre les entités administratives et les travailleurs reconnus handicapés. Enfin, le site internet de la DGRH a été adapté pour une accessibilité renforcée par le TRH, avec une communication renforcée et des outils développés en format FALC.

Pour l'année 2025, la DGRH poursuivra la sensibilisation des organismes d'emplois en vue de renforcer le recrutement des TH au sein de l'administration et dans les EPA par diverses actions.

Mise en place du télétravail dans le secteur public : Un projet de délibération a été élaboré afin de permettre la mise en place du télétravail dans le secteur public. Cette mesure présente de nombreux avantages tant pour les agents que pour nos organismes publics tels qu'un accroissement de la productivité, une baisse de l'absentéisme, une plus grande flexibilité dans la gestion des tâches et du temps de travail, un meilleur équilibre vie personnelle/vie professionnelle et un allègement des contraintes liées aux transports.

Le projet de délibération a été examiné en Conseil des ministres le 11 septembre 2024.

Objectif n°3 : Développer les compétences et la polyvalence de nos agents pour répondre aux enjeux actuels et futurs de nos services

Objectif n° 3 - Développer les compétences et la polyvalence de nos agents pour répondre aux enjeux actuels et futurs de nos services							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Taux d'avancement du projet de réforme des modalités de recrutement	%	0%		20%	20%	30%	40%
Indicateur 3.2 - Taux d'exécution du plan de formation	%	70%		100%	100%	100%	100%
Indicateur 3.3 - Taux d'avancement de la réforme des modalités de promotion professionnel	%	0%		20%	50%	70%	100%

Sources des données :
DGRH
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 - indicateur calculé à partir de l'outil de gestion de projet de Honouira : taux de réalisation du projet en fonction des activités et tâches complétées
Indicateur 3.2 - indicateur calculé à partir des tableaux de bord interne de la cellule formation (CFO) : Nombre de sessions de formation prévues / nombre de sessions de formation réellement déployées
Indicateur 3.3 - indicateur calculé à partir de l'outil de gestion de projet de Honouira : taux de réalisation du projet en fonction des activités et tâches complétées

Les actions phares se déclinent comme suit :

Recrutement et promotion : Pour l'année 2025, la DGRH aura en charge l'organisation de 13 concours, 16 examens professionnels et de la mise en œuvre de la promotion interne pour les agents de catégorie B en catégorie A.

Les travaux de réforme sur les modalités de promotion des agents par le biais de la formation se poursuivront.

Formation : En 2025, l'accent sera mis sur le parcours de formation des managers et des formateurs de l'administration.

Par ailleurs, le déploiement de l'outil de gestion dématérialisée de la formation sera effectif dès 2025. Dans l'objectif de moderniser l'interface de la formation des agents du Pays, de proposer un panel de formation hybride et dématérialisé et d'optimiser les procédures de la cellule formation. L'expérimentation d'une plateforme de formation à distance sera organisée.

Principales actions chiffrées :

- L'enveloppe relative au concours et examens professionnels est de 89 038 000 F CFP ;
- L'enveloppe relative à la formation de personnel de l'administration est de 106 668 497 F CFP.

Objectif n°4 : Simplifier les processus, procédures et modes opératoires, moderniser et dématérialiser les outils de travail, de gestion et de pilotage

Objectif n° 4 - Simplifier les processus, procédures et modes opératoires, moderniser et dématérialiser les outils de travail, de gestion et de pilotage							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 4.1 - Taux d'avancement du projet relatif à l'acquisition de Sedit Web 2	%	10%		80%		100%	100%
Indicateur 4.2 : Nombre d'outils complémentaires et interopérables acquis	Nb	2	2	3		4	5

Sources des données :
DGRH
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 4.1 - indicateur calculé à partir de l'outil de gestion de projet de Honouira : taux de réalisation du projet en fonction des activités et tâches complétées
Indicateur 4.2 - indicateur calculé à partir des tableaux de bord du bureau du système d'information des ressources humaines (SIRH) et data (BSI) et nombre d'outil homologué par arrêté CM

Les travaux liés à Sedit se poursuivront tout au long de l'année 2025 avec pour objectif de renforcer son efficacité et son intégration au sein des processus de gestion des ressources humaines. Parallèlement, plusieurs sous-projets importants devront également être menés à bien. Parmi ceux-ci, la mise en place de la gestion électronique des documents (GED) jouera un rôle crucial en facilitant la dématérialisation et l'archivage sécurisé des dossiers, permettant ainsi une meilleure gestion et un accès simplifié aux documents administratifs.

De plus, le déploiement de l'application BL RH Mobile devra être réalisé. Cet outil apportera une plus grande flexibilité aux agents, leur permettant d'accéder à leurs informations personnelles et à leurs outils RH depuis des dispositifs mobiles, améliorant ainsi l'efficacité et la fluidité des interactions entre les collaborateurs et les services administratifs.

Principales actions chiffrées :

Acquisition de Sedit Web 2 et outils complémentaires :

- Projet e-SEDIT RH web 2 :
  - 17,5 millions F CFP pour la maintenance et formations sur ce progiciel ;
  - 4,5 millions F CFP de support sur site au bénéfice des utilisateurs et de l'équipe support ;
  - 3,1 millions F CFP d'investissement pour implémenter la nouvelle plateforme de congés sur application mobile, incluant les tests d'intrusion et l'analyse de risque.
- Téléservices 'Aravihi : 19,4 millions F CFP pour les abonnements aux plateformes de recrutement, de formation, d'évaluation et broadbean.

Objectif n°5 : Favoriser le dialogue social, faire respecter les droits mais aussi les obligations de nos agents publics

Objectif n° 5 - Favoriser le dialogue social, faire respecter les droits mais aussi les obligations de nos agents publics

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 5.1 - Nombre de réunion du CSFP	NB	4		4	2	4	4
Indicateur 5.2 - Réforme des dispositions relatives à la discipline	%	0%		50%	98%	100%	100%

Sources des données :
DGRH
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 5.1 - indicateur calculé à partir des tableaux de bord du bureau du dialogue social (BDS) : nombre de réunions prévues / nombre de réunions réellement organisées
Indicateur 5.2 - indicateur calculé à partir de l'outil de gestion de projet de Honouira : taux de réalisation du projet en fonction des activités et tâches complétées

Les actions se déclinent comme suit :

Simplification de la procédure de saisine du CSFP : Le droit de participation des fonctionnaires s'exerce notamment au sein du conseil supérieur de la fonction publique. Pour rappel, celui-ci est composé paritairement des membres de l'administration (6) et du personnel (6) désignés par les organisations syndicales représentatives dans la fonction publique. En 2024, il est prévu de modifier le règlement intérieur afin de simplifier la procédure de saisine du CSFP pour pouvoir organiser plus de réunions de concertation et ainsi faire valider plus de projets de textes.

Réforme des dispositions relatives à la discipline : Le projet de réforme des dispositions relatives à la discipline est finalisé. Celui-ci est inscrit au CSFP n° 2 de l'année 2024.

Orientation stratégique n°3 – Faatupu : Développer un marché du travail résilient : diversifié, flexible et innovant

Objectif n°6 : Proposer des parcours d'insertion adaptés aux besoins et aux situations des demandeurs d'emploi

Objectif n° 6 - Proposer des parcours d'insertion adaptés aux besoins et aux situations des demandeurs d'emploi

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 6.1 - Nombre d'apprentis au sein de l'administration du pays	Nb			1	0	0	1

Sources des données :
DGRH
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 6.1 - indicateur calculé à partir des tableaux de bord de la cellule mobilité et recrutement chargée de l'insertion des travailleurs reconnus handicapés (CMR) : nombre d'apprentis prévus / nombre d'apprentis recrutés

En 2025, une attention particulière sera portée à la rédaction des dispositions réglementaires nécessaires pour instaurer un programme d'apprentissage au sein de l'administration du pays. Cet effort vise à permettre aux jeunes et aux personnes en reconversion professionnelle d'acquérir une expérience pratique au sein des services publics. L'objectif est de favoriser le transfert de compétences, de dynamiser le marché de l'emploi local et de préparer une nouvelle génération de fonctionnaires qualifiés. La mise en place de l'apprentissage constituera un levier essentiel pour moderniser l'administration tout en soutenant le développement professionnel des apprenants.

3.2.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
902/962 01 - RESSOURCES HUMAINES	**277 893 209**	**3 081 195**	**280 974 404**
Continuité de la médecine professionnelle et préventive à l'égard des agents de la fonction publique	30 000 000		30 000 000
Organisation des concours et examens	89 038 000		89 038 000
Organisation des formations de personnel	106 668 497		106 668 497
Sedit Web 2 + accompagnement	22 093 652	3 081 195	25 174 847
Abonnement SIRH hors sedit ('Aravihi recrutement, mobilité, intégration, formation et	19 393 060		19 393 060
Abonnement de Noria RH (outil de pilotage de la masse salariale)	5 000 000		5 000 000
Projet Pēpēru	5 700 000		5 700 000

3.3 **Programme 902 02/962 02 : rémunération et charges**

3.3.1 Contexte et orientations stratégiques

Notre administration compte une multiplicité d'entités, ce qui complexifie la coordination, le pilotage et la mise en œuvre des politiques publiques. Hors établissements publics (13 EPA et 9 EPIC), on dénombre au 31/12/2023 5 810[6] agents répartis dans 51 services et une autorité administrative indépendante, pour un coût total de fonctionnement de 120,99 milliards F CFP (dépenses réelles hors EPA), et des dépenses de personnel et autres charges 34 milliards.

Une gestion responsable des dépenses publiques passe d'abord par un pilotage efficace de la masse salariale. C'est ainsi que depuis le 1er janvier 2024, la DGRH assure le pilotage de la masse salariale et des emplois de notre administration : des outils RH ont été déployés à cet effet (NORIA RH, SEDITWEB 2, ARAVIHI, …) et des mesures d'optimisation de la masse salariale ont été prises courant 2024.

La création de la direction des talents et de l'innovation au 1er janvier 2025, reprenant les missions de la DGRH et de la DMRA, offre de nouvelles perspectives en matière de gestion des emplois et des parcours professionnels avec une organisation optimisée et notamment la centralisation du suivi des carrières et des compétences au sein d'une section des parcours individuels.

3.3.2 Réformes en cours et/ou à venir

En 2025, une priorité sera donnée à l'utilisation de l'outil Noria RH afin d'optimiser la gestion de la masse salariale de l'administration. Cet outil permettra de suivre en temps réel les indicateurs clés relatifs aux effectifs et aux coûts, garantissant ainsi une maîtrise efficace des dépenses salariales. La communication entre les différentes unités concernées sera centralisée, notamment entre l'administration du personnel, la rémunération et le pilotage de la masse salariale pour assurer une coordination fluide et une prise de décision éclairée.

3.3.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Mutualiser les moyens humains et matériels non seulement en interne mais aussi avec les communes et les services de l'Etat

[6] Effectifs en position d'activité : 8 404 dont 2 594 agents en EPA, 7 748 sur postes budgétaires (dont 133 TRH), et 656 hors postes

Objectif n° 1 - Utilisation responsable et transparente des deniers publics							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Réduction de la masse salariale	%			cible : -2,41%	0	0,5%	cible : -0,5

Sources des données :
DGRH
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir des tableaux de bord du logiciel Noria RH : Montant de la masse salariale mandaté au 31 décembre de chaque année sur la mandature

Des ajustements seront réalisés en fonction des évaluations régulières des indicateurs, ce qui permettra d'adapter en continu la gestion de la masse salariale aux besoins et aux contraintes budgétaires. Cette approche dynamique permettra d'avoir une vision globale et précise des dépenses actuelles, tout en facilitant l'élaboration de projections sur l'évolution future de ces coûts. Deux axes majeurs seront particulièrement explorés dans ce cadre :

L'optimisation des structures à travers le projet Pēpēru : Ce projet vise à réviser et à rationaliser les maquettes organisationnelles des différentes structures administratives, dans le but d'améliorer leur efficacité et de réduire les dépenses inutiles tout en renforçant la qualité des services rendus.

La refonte du régime indemnitaire de l'administration : Une réflexion approfondie est menée sur le régime indemnitaire en vigueur afin de l'adapter aux réalités budgétaires et aux besoins de l'administration, tout en garantissant une rémunération juste et attractive pour les agents publics.

Cette gestion rigoureuse et prospective des dépenses de personnel et autres charges, exécutée à environ 34 milliards F CFP pour la fonction publique polynésienne en 2023, deviendra un véritable outil stratégique d'aide à la décision. Elle permettra de mieux orienter les choix en matière de ressources humaines, tout en assurant une allocation efficiente des ressources financières.

Principales actions chiffrées :

- Le coût de fonctionnement relatif à Noria RH est de 5 millions F CFP annuel ;
- Le projet Pēpēru pour un montant de 5 700 000 F CFP.

4. MISSION 903/963 : PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES

28,5 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

25,3 Mds F CFP
Budget de fonctionnement

3,2 Mds F CFP
Budget d'investissement (CP)

248,3 M F CFP
Coût de la masse salariale
soit 0,77 % sur la masse globale

3,8 Mds F CFP
Mesures nouvelles sur AP

Répartition des crédits de fonctionnement par programme

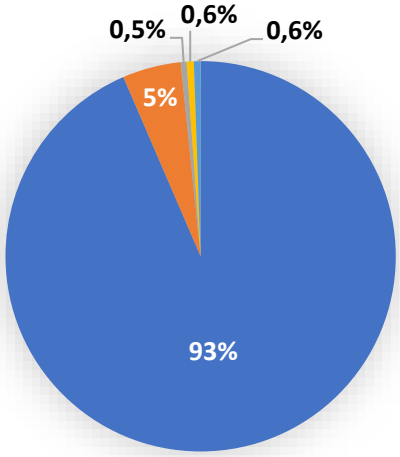

- 96301 Partenariat avec les communes
- 96302 Partenariat avec les archipels
- 96303 Aménagement du territoire et risques naturels
- 96304 Projets pilotes de développement durable
- 96305 Equipements et aménagements à vocation collective

Dont :

- ✓ **3,57 Mds F CFP** Subventions d'investissement aux communes (complément)
- ✓ **100 M F CFP** Subvention EGAT pour la réhabilitation du golf de Tahiti
- ✓ **20 M F CFP** Subvention G2P pour le schéma d'agglomération de Raiatea

23,6 Mds F CFP
Fonds intercommunal de péréquation

1,2 Mds F CFP
Continuité territoriale des archipels

E.G.A.T. Etablissement de Gestion et d'Aménagement de Teva

150 M F CFP
Subvention de fonctionnement à l'EGAT

4.1 **Eléments de politique générale de la mission**

- Au titre des ressources marines

Conserver et exploiter de manière durable nos lagons, notre océan et les ressources marines pour nos populations, préserver le mode de vie et les savoirs traditionnels, demeurent une priorité pour le Pays.

Notre océan, nos lagons et les ressources marines sont de plus en plus menacés par les activités humaines, notamment la surpêche de certaines espèces, le changement climatique, la pollution marine, l'extraction non durable des ressources marines ainsi que les modifications physiques et la destruction des habitats marins et côtiers.

En protégeant nos lagons et nos récifs, en évitant la surpêche et en limitant la pollution de nos océans, nous pouvons sauvegarder les écosystèmes marins qui sont primordiaux pour notre alimentation et notre culture. L'enjeu est donc de trouver un équilibre durable entre le développement d'une économie bleue et une protection forte de l'environnement marin, en procédant notamment à une réduction des pressions exercées par certaines activités ou certains usages.

La prise de conscience de l'état de l'environnement marin et des engagements existants, ainsi que les mesures pouvant être prises pour améliorer l'état de nos lagons et de notre océan, sont importantes. À cet égard, la recherche scientifique marine ainsi que l'échange d'informations et de données vont renforcer nos connaissances des océans et des mers et faciliter l'adoption de politiques maîtrisées.

- Au titre des grands travaux (G2P)

L'établissement public industriel et commercial Grands projets de Polynésie – G2P (anciennement Tahiti Nui aménagement et développement – TNAD) est l'un des outils dont dispose le Pays pour mettre en œuvre sa politique générale liée aux grands travaux. L'EPIC est à ce titre, à la fois chargé de concevoir et conduire des vastes projets d'aménagement à vocation d'intérêt général, d'accompagner les ministères en qualité de maître d'ouvrage délégué, mais aussi de constituer et d'entretenir une réserve foncière dans l'attente de la définition d'un programme d'équipement ou d'aménagement à vocation collective.

- Au titre du développement des communes (DDC)

Un des axes majeurs du programme politique du gouvernement consiste à limiter voire réduire à terme, l'« exode » de nos populations des archipels vers le centre de Tahiti.

Dans cette perspective, le partenariat offert aux communes, répond d'un double objectif :

I. Leur permettre de se doter d'infrastructures et d'équipements pour offrir des services publics communaux de meilleure qualité (eau potable, énergie électrique, protection de l'environnement…) ou encore des infrastructures communales adaptées aux besoins (hangars, mairies etc.) ;

II. Les accompagner, si elles le souhaitent, dans leur développement économique, selon leur échelle et la dimension la plus appropriée. Par exemple sur un atoll des Tuamotu, participer à l'acquisition d'un engin destiné au soutien de l'activité de « coprahculture » ou « d'agriculture » (autonomie alimentaire, soutien des activités etc.).

C'est pourquoi, les outils financiers auxquels le pays contribue en totalité ou en partie (DDC, FIP, CRSD, CDT, Abris…) sont autant de moyens essentiels pour les communes dans la mise en œuvre de leurs compétences propres, en matière d'investissement.

En outre, ces aides financières, sur toutes les thématiques éligibles, doivent participer à accroître leurs capacités à concourir, aux côtés du Pays, chacun dans son domaine de compétence, au développement des secteurs prioritaires pour le Gouvernement : secteur primaire, culture, tourisme, numérique… En effet, comment développer le tourisme sur une île où la distribution d'eau ou d'énergie n'est pas optimale voire inexistante ?

- Au titre du développement du territoire via les circonscriptions administratives (CAU, CISL, CMQ, CTG)

Si la Polynésie française compte actuellement plus de 290 000 habitants, l'île de Tahiti concentre 70% de sa population et l'agglomération de Papeete abrite à elle seule environ 60% des Polynésiens. Face à ce constat, il apparaît indispensable de recourir à la décentralisation avec notamment le déploiement des FARE ORA dans chaque commune.

En effet, les communes jouent un rôle central dans le développement de nos territoires. Elles sont les premières à être au contact des réalités du terrain, à comprendre les besoins spécifiques de leur population et à proposer des solutions adaptées. C'est pourquoi renforcer notre partenariat avec elles reste une priorité.

Dans cette perspective, le partenariat, notamment financier, au profit des communes, répond d'un double objectif :

- Leur permettre de se doter d'infrastructures et d'équipements pour offrir des services publics communaux de meilleure qualité ou encore des infrastructures communales adaptées aux besoins ;
- Les accompagner, si elles le souhaitent, dans leur développement économique, selon leur échelle et la dimension la plus appropriée.

C'est pourquoi, les outils financiers auxquels le Pays contribue en totalité ou en partie (DDC, FIP, CDT,…) sont autant de moyens essentiels pour les communes dans la mise en œuvre de leurs compétences propres, en matière d'investissement.

Sur un autre plan, ces aides financières, sur toutes les thématiques éligibles, doivent participer à accroître leurs capacités à concourir, aux côtés du Pays, chacun dans son domaine de compétence, au développement des secteurs prioritaires pour le Gouvernement : secteur primaire, culture, tourisme, numérique …

Enfin, elles peuvent s'appuyer sur les circonscriptions administratives qui assurent dans le cadre de la déconcentration administrative un service public de proximité.

L'administration de la Polynésie française est assurée par ses services de manière à garantir l'égale application des textes légaux et réglementaires et à favoriser la modernisation du service public sur l'ensemble de son territoire (art. 1 - délibération n° 2000-132 APF du 9 novembre 2000 fixant les principes de déconcentration de l'administration de la Polynésie française).

- Au titre des affaires économiques

Les partenariats avec les collectivités seront renforcés pour contrebalancer la perte d'activité économique liée à la crise sanitaire mondiale qui affecte de nombreux secteurs.

Pour que l'éloignement ne soit pas un handicap au développement, le Pays poursuivra sa politique de prise en charge des dépenses nécessaires pour assurer la continuité territoriale tant au niveau économique que sociale.

4.2 **Programme 903 01/963 01 : partenariat avec les communes**

4.2.1 Contexte et orientations stratégiques

1. Maintenir l'important partenariat et le soutien financier du pays, indispensables au développement des communes et des archipels ainsi qu'à la relance économique en termes de levier pour la commande publique des investissements des communes et des groupements de communes.
2. Poursuivre les importants chantiers juridiques contribuant à un renforcement d'une répartition de compétences entre le Pays et les communes qui soit aussi cohérente et adaptée : études de faisabilité en cours sur la possible reprise de compétences de gestion des déchets par la Polynésie française, modifications du code général des collectivités territoriales (CGCT) en lien avec le Syndicat pour la Promotion des communes de Polynésie française (SPCPF), actualisation de la réglementation touchant aux dispositifs d'assainissement non collectifs etc.
3. Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de communication telle qu'amorcée depuis 2023 pour accroître la visibilité du soutien du Pays aux communes et du dialogue partenarial avec ces dernières comme avec l'Etat.

L'ensemble de ces orientations stratégiques convergent vers le même objectif général :

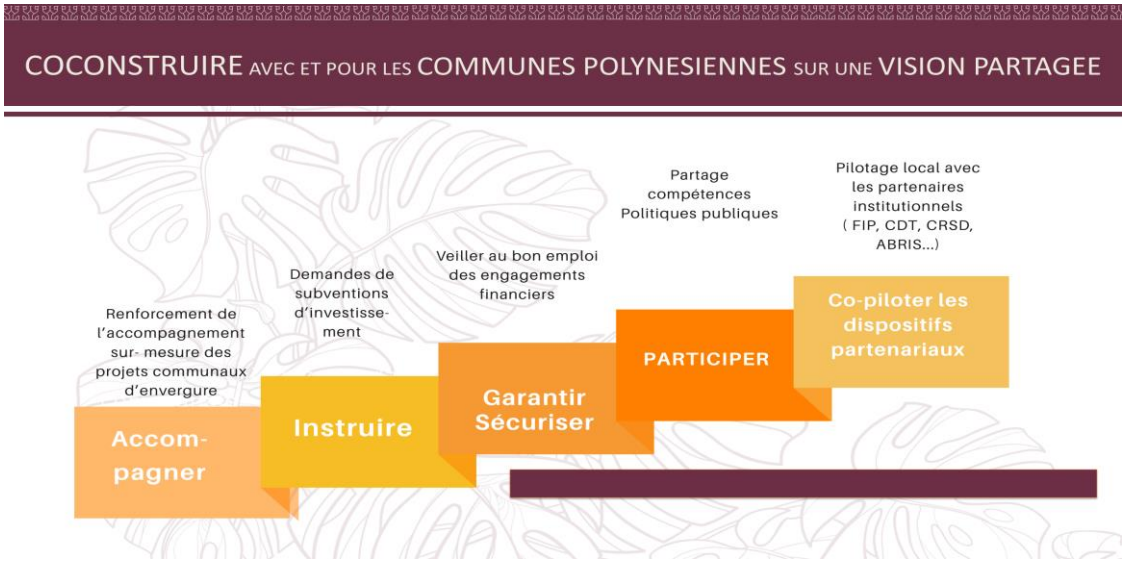

4.2.2 Réformes en cours et/ou à venir

Deux chantiers principaux seront à lancer :

1. Une actualisation et une adaptation des textes touchant aux missions et à l'organisation de la Délégation au développement des communes (DDC). En effet, service plus que central pour le développement des communes et la mise en œuvre de la politique souhaitée en ce sens par le Pays, la Délégation a vu certaines de ses missions, notamment d'accompagnement et de conseil sur les projets d'envergure, les montages financiers, tout en associant les différents partenaires financiers, prendre une dimension conséquente, allant bien au-delà de l'instruction des demandes ou de suivi des financements accordés.
Il en est de même pour le portage de chantiers et missions de nature juridique (compétences statutaires, coordination, pilotage etc.) lesquels illustrent les évolutions et les interactions des communes et du Pays sur des compétences partagées, le tout nécessitant des évolutions majeures au plan statutaire, législatif ou réglementaire.

En clair, la réforme de la Délégation pour le développement des communes (DDC) telle qu'inscrite dans le programme politique sur lequel repose l'action du Président et de son gouvernement, **portera sur une révision de ses textes**.

2. Le démarrage en 2025 du chantier de **développement informatique de la dématérialisation** permettant d'offrir à moyen terme (mise en ligne en 2026) aux porteurs de projet communaux, la possibilité d'effectuer leurs démarches en ligne via une plateforme dédiée, offrant un suivi dématérialisé de l'évolution des demandes de financements, depuis leur dépôt à l'octroi final par le conseil des ministres, et par ailleurs, du suivi des opérations en cours.

4.2.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

En adéquation avec les orientations politiques précitées, les trois principaux objectifs ci-après déclinés demeureront guidés, pour 2025, par une volonté affirmée de maintenir le soutien aux projets communaux.

Plus particulièrement, il s'agit également d'aider les municipalités à offrir à la population un service public communal aussi efficient que possible (infrastructures publiques, eau, déchets…) et une qualité de vie améliorée, avec une attention portée aux administrés les plus isolés (**objectif n° 1**).

D'autre part, cette politique de partenariat et de dialogue renforcés se décline en plusieurs axes majeurs parmi lesquels on retiendra ici, la mise en œuvre par les communes de leurs compétences environnementales (**objectif n° 2**).

Le dernier grand axe s'inscrit dans un contexte de changement climatique majeur qui conduit l'Etat, le Pays et les communes, à protéger les populations des atolls des Tuamotu, non encore couvertes, par la construction de bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie en cas de survenance d'évènement météorologique majeur (**objectif n° 3**).

Objectif n°1 : Une politique volontariste de soutien des investissements communaux

La politique volontariste d'aide au développement des communes est principalement mise en lumière par l'ensemble des octrois validés par décision du Conseil des ministres entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année (**indicateur 1.1**). Par souci de fiabilité, cette donnée ne comprend que les financements ayant fait l'objet d'un arrêté d'octroi officiel.

De même, afin de refléter de manière exhaustive, tous les moyens financiers mobilisés, cet indicateur comprend le montant cumulé des octrois quel que soit le dispositif financier concerné (DDC, CRSD, CDP, CDT, abris…).

En revanche, cet indicateur exclut la quote-part annuelle du Pays (en provenance des recettes fiscales), au fonds intercommunal de péréquation (FIP) dont les dotations annuelles (DNA) sont versées directement aux budgets annuels communaux (de fonctionnement et d'investissement). De même, les dotations affectées à des opérations d'investissement programmées chaque année par le comité des finances locales (CFL) sont officialisées et suivies par les services du Haut-commissariat de la République en Polynésie française. On notera à tout le moins, qu'en 2024, cette quote-part prévisionnelle représente 3.7 milliards de francs CFP de plus qu'en 2023 et 92.15 % des recettes annuelles du FIP.

L'indicateur 1.2 témoigne de l'attention portée au taux de participation moyen annuel du pays (tous dispositifs confondus) au coût total, toutes taxes comprises, des opérations financées. Un ciblage de ce taux sur un plafond moyen de 45 % vise en fait un niveau de participation des communes à la hauteur des responsabilités qu'elles assument ou doivent assumer pleinement et des compétences qui leurs sont dévolues.

Sur un autre plan, un tel taux peut aussi s'obtenir par l'effet des co-financements que les bénéficiaires maitrisent davantage aujourd'hui (financements complémentaires à ceux de la DDC, via les financements de l'Etat type DETR, OFB ou via le FIP etc.).

Objectif n°1 - Une politique volontariste de soutien des investissements communaux							
Maintenir le niveau élevé de participation du pays aux investissements communaux							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Montant des octrois financiers du pays au profit des projets communaux (tous dispositifs confondus)	F CFP	3 625 242 208	2 715 851 340	5 631 000 000	4 472 000 000	3 774 000 000	2 500 000 000
Indicateur 1.2 - Taux de participation du pays aux investissements communaux	%	44,37%	28,00%	45,00%	60,50%	45%	45%

Sources des données :
Tableaux de bord annuels DDC - Subcom - FBO
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - montant des octrois financiers d'investissement accordés par arrêtés du CM au 31 décembre de l'année cible - tous dispositifs confondus (DDC, CRSD, CDP, CDT, Abris).
Indicateur 1.2- le taux de participation du Pays aux investissements communaux est obtenu par le montant des subventions validées en CM sur année cible rapporté au coût total TTC des opérations financées.
Autres commentaires :
Indicateur existant sur les années précédentes mais dont le mode de calcul a été modifié. En effet, tous les octrois par le CM sont désormais comptabilisés quel que soit le dispositif concerné (financement exclusif DDC ou convention Etat - Pays - communes). Les données par année sont actualisées en conséquence.

I- Les **prévisions initiales de 2024 établies à 5,631 milliards** F CFP comprenait :

- une **enveloppe exceptionnelle de 3 milliards F CFP** en vue de l'octroi attendu (session d'août 2023 de la DDC) pour l'important projet de réseau collectif de collecte et de traitement des eaux usées des communes de Papeete, Pirae et Arue, réunies au sein de la **communauté de communes Teporionu'u** ;

- des **autres octrois au titre de la DDC estimés en moyenne à 1,350 milliard F CFP** (moyenne annuelle) et de **880 millions F CFP au titre de la nouvelle convention** relayant, à partir de 2024, le contrat de développement et de transformation (CDT 2021 – 2023) échu depuis le 31 décembre 2023 ;
- enfin, dans une moindre proportion, des **financements** dans le cadre de la construction **d'abris de survie** aux Tuamotu.

Si le financement au profit de la communauté de communes Teporionu'u a bien été officialisé par arrêté du conseil des ministres n° 746/CM du 23/05/24 à hauteur de 2.718 milliards de francs CFP, le lancement du CDT II 2024-2027 en milieu d'année, conduira la tenue du premier comité de pilotage de programmation à fin 2024. Par effet, les arrêtés d'octroi en résultant ne pourront être officialisés en 2024 mais en 2025.

De même, les demandes de financement de travaux attendues dans le cadre de la convention des abris de survie ne pourraient être introduites que fin 2024 induisant une formalisation des arrêtés d'octroi en 2025 également.

Ceci explique donc la révision à la baisse à juin 2024 même si le montant révisé demeure largement supérieur aux réalisations de 2023 et 2022.

La lecture du graphique ci-après laisse déjà présager d'un bond entre 2023 et 2024, rien qu'avec le *réalisé à juin 2024 de 3,445 milliards F CFP*, lequel devrait s'accroitre avec les réalisations du deuxième semestre pour atteindre près de 4,472 milliards F CFP pour l'année.

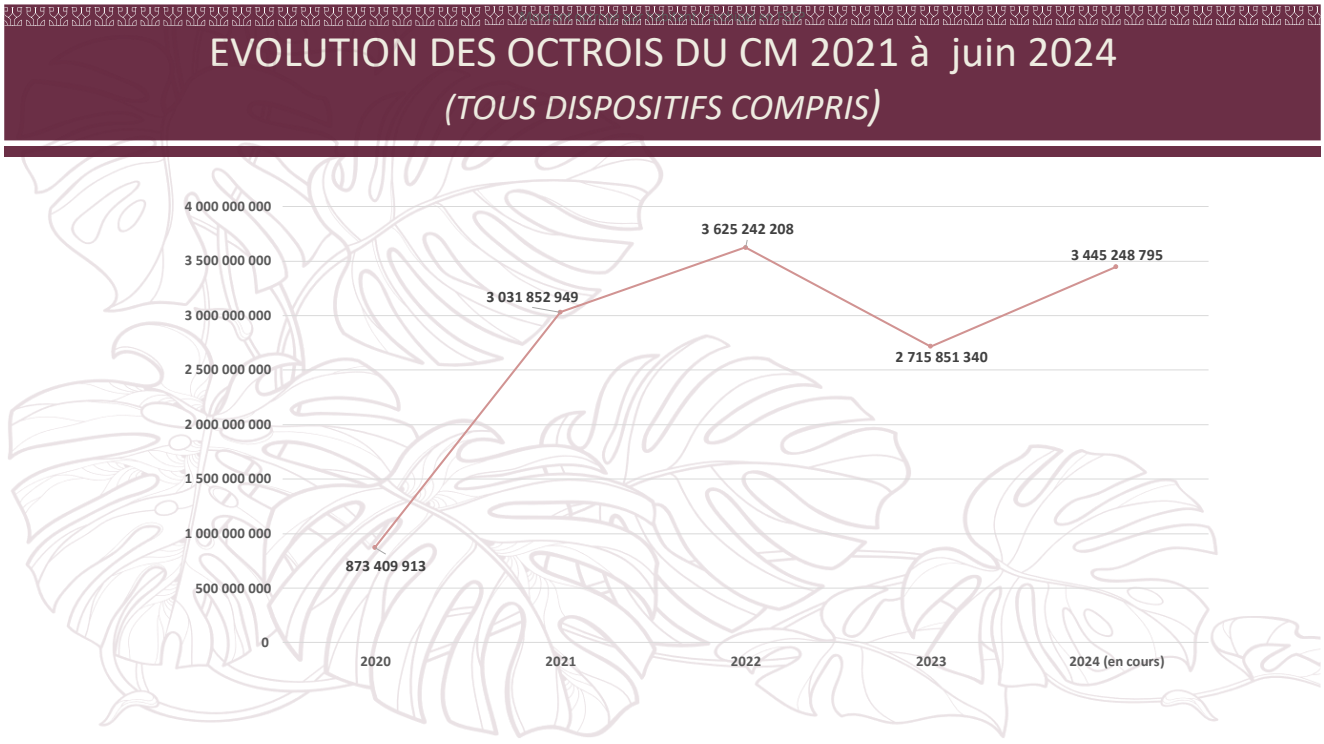

II- Les **prévisions pour 2025** sont estimées en tenant compte des octrois au titre de la DDC représentant en moyenne 1,35 milliard F CFP par an, des programmations à acter par le COPIL fin 2024 et mi-2025 au titre du CDT II, des demandes attendues sur des constructions d'abris à hauteur de 600 millions F CFP puis, dans une moindre proportion, les engagements au titre des dernières opérations du contrat de redynamisation des sites de la Défense (CRSD).

Cela porte l'estimation à un total de 3,452 milliards F CFP ; celle-ci, si elle se réalisait demeurerait exceptionnellement en hausse, en raison, principalement, de cette double officialisation en 2025 des programmations du CDT de 2024 (année de mise en œuvre du contrat induisant un décalage sur 2025 des octrois par le Conseil des ministres) et de 2025.

De la même manière qu'en 2024, ce pic était visible sur 2022 (cf graphique ci-avant), suite à la mise en place en 2021 du CDT 2021 – 2023.

La valeur ciblée pour 2026 traduit une régulation et un retour à des flux normaux.

De manière globale, il convient de noter que depuis la mise en place en 2021 des conventions CDT 2021 – 2024 et des abris 2021-2025, une augmentation des programmations et par effet, des engagements et des octrois de financement s'est installée.

III- En dernier lieu, et considération faite de l'axe politique de développement des archipels du programme du gouvernement, il y a lieu de mettre en lumière un comparatif entre le montant investi pour un habitant des îles éloignées et celui pour un habitant de Tahiti, Moorea ou des Îles sous le Vent.

En 2023

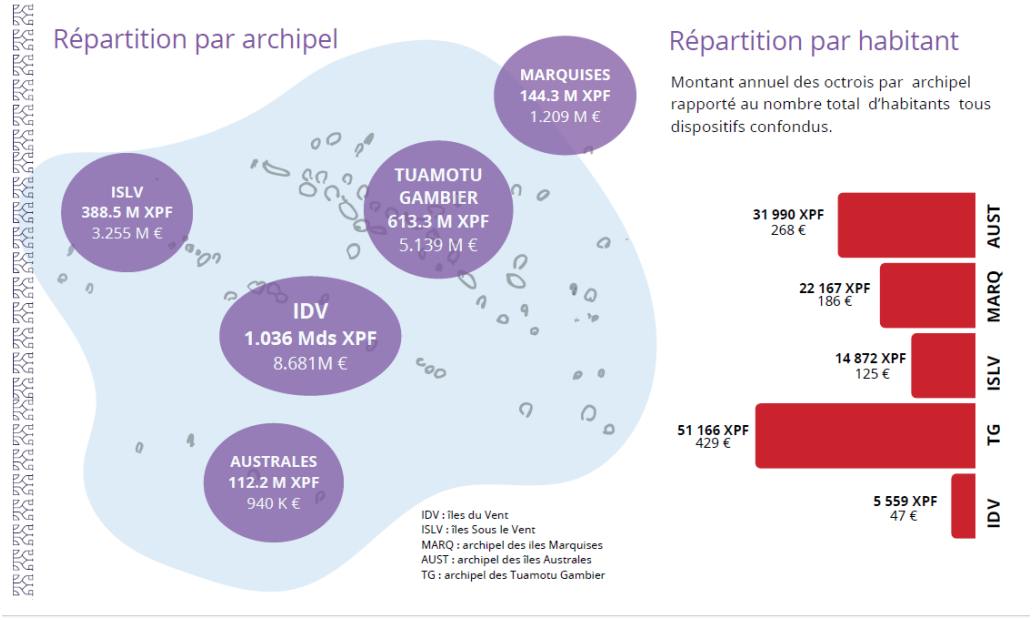

La répartition des octrois de 2023 par archipel, dont les communes ont effectivement bénéficié de financement (*tous dispositifs confondus : DDC, CDT, Abris …*) met en lumière un investissement par habitant en F CFP à la hauteur des enjeux de développement de nos iles les plus éloignées.

Dans le même sens, si les archipels des Iles du vent et des Iles sous le vent concentrent les montants les plus significatifs en total d'octrois par le conseil des ministres, la répartition du montant annuel par habitant révèle une tendance inverse. Le montant investi par habitant est plus élevé aux Tuamotu (51 166 F CFP par habitant) ou aux Australes (31 990 F CFP par habitant) que sur les communes du centre (5 559 F CFP pour les IDV et 14 872 F CFP pour les ILSV).

Ces proportions sont constantes chaque année et cela est prévisible pour 2024 et 2025.

Objectif n°2 : Soutenir la mise en œuvre par les communes et les groupements de communes de leurs compétences environnementales

Dans un contexte d'urgence climatique et de transition écologique, la Polynésie française s'est engagée depuis plusieurs années sur une trajectoire de développement résilient pour faire face au défi des problématiques environnementales du Fenua.

Ainsi, la Polynésie s'est dotée d'un cap, avec l'adoption par l'assemblée de Polynésie française, en juin 2021, de la politique de l'eau qui fixe trois grandes **orientations stratégiques à atteindre d'ici 2030** :

- Orientation 1 : soutien aux communes dans la mise en œuvre des compétences environnementales en eau potable et en assainissement des eaux usées ;

- Orientation 2 : connaissance et gestion durable de la ressource en eau douce ;
- Orientation 3 : une gouvernance de cette politique de l'eau adaptée aux contextes locaux.

Ces orientations se déclinent en un plan d'actions, l'ensemble faisant l'objet d'un **appui budgétaire** capital de l'Union européenne qui mobilisera 3,7 milliards F CFP (plus de 31 millions d'euros) sur la période 2021-2027.

Illustration d'un travail partenarial et de dialogue, cet outil stratégique majeur est issu d'un processus d'élaboration collaborative. Les différents partenaires concernés (Pays, Etat, Communes) ont en effet été associés aux travaux et leurs avis pris en considération.

Les compétences environnementales sont, conformément à la loi organique statutaire et au code général des collectivités territoriales (CGCT), dévolues aux communes, et aux groupements de communes le cas échéant. L'échéance des obligations environnementales qui leur incombe est fixée par le même code, au 31 décembre 2024.

Il est aussi à noter une **dynamique des communes polynésiennes en nette progression** en termes d'orientations stratégiques puisque 47 des 48 communes disposent d'un schéma directeur alimentation en eau potable (SDAEP). Plus de la moitié disposent également d'un schéma directeur en assainissement des eaux usées et d'un plan de gestion des déchets.

Dans le même temps, plusieurs communes sont engagées dans l'élaboration ou l'actualisation de leurs schémas.

Les progrès accomplis ces dernières années par les communes de Polynésie française dans la prise en compte des enjeux en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets sont considérables.

Les schémas directeurs montrent que les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs sont eux aussi d'importance et confirment que les besoins du monde communal en investissement dans ces domaines sont d'ampleur, nonobstant les contraintes liées à notre situation de dispersion géographique, de spécificités culturelles, sociales, économiques propres à chaque archipel.

Le secteur de l'environnement concentre depuis plusieurs années la part la plus importante du soutien financier de la Polynésie française aux investissements communaux.

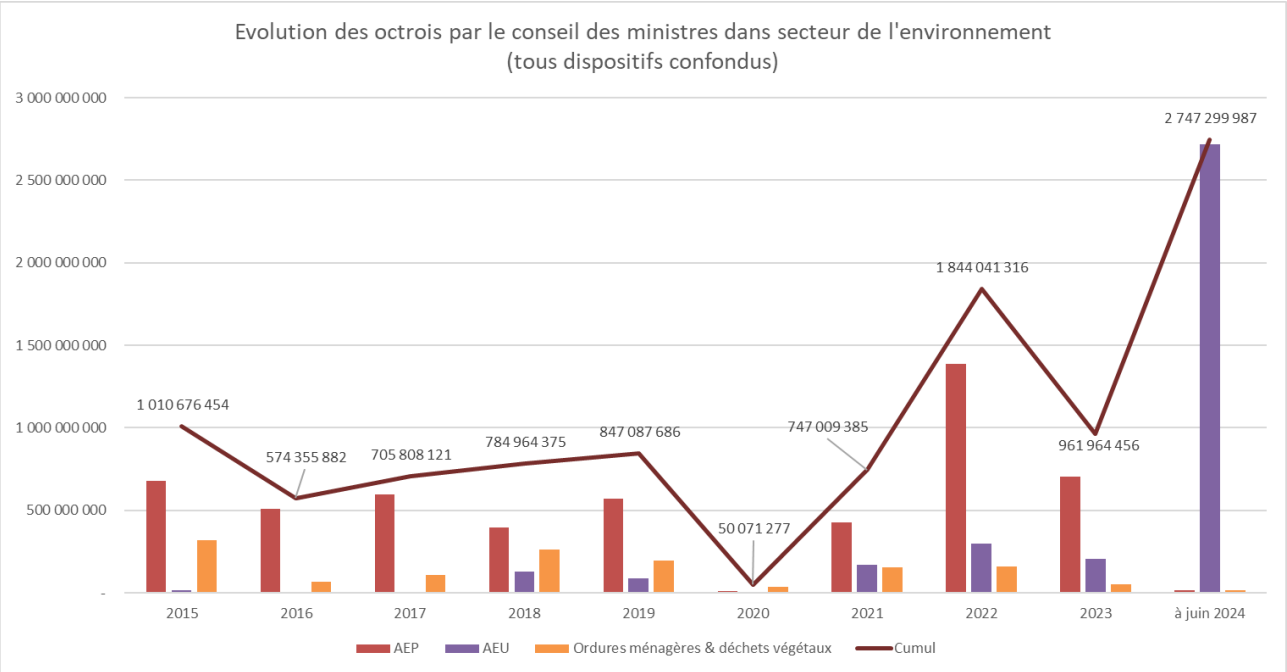

2024 révèle une année charnière pour l'eau et notamment l'assainissement. Le pic très significatif de 2024 illustre l'important octroi dédié au projet d'assainissement de la communauté de communes de Teporionu'u.

Une mobilisation exemplaire des élus des trois communes de Papeete, Pirae et Arue dans une volonté d'engagement politique uni et de mutualisation importante face aux enjeux environnementaux.

La programmation par le COPIL du CDT 2023 de l'opération "Tranche 1 de travaux d'assainissement collectif de Papeete, Pirae et Arue" a contribué à la concrétisation d'une démarche de mutualisation entre les villes concernées, visant à partager l'investissement, la mise en œuvre et la gestion des ouvrages. Cette collaboration intercommunale s'est traduite par la constitution de la communauté de commune Teporionu'u (CCT) fin 2023.

A hauteur de plus de 5 milliards XPF de coût d'investissement, la CCT a franchi une étape décisive dans son engagement en faveur de la préservation de l'environnement et de la santé publique avec le lancement de son ambitieux projet d'assainissement sur son territoire. Le succès de cette opération d'une envergure sans précédent en Polynésie française, repose en grande partie sur l'engagement fort des élus de la CCT et se distingue également par une mobilisation de financements à la hauteur des enjeux en présence.

Un soutien financier à la hauteur des enjeux.

Ce projet est soutenu par le CDT à hauteur de 9 % du coût total soit 407 millions de F CFP de subventions de l'Etat et du Pays représentant 23 % de l'enveloppe du CDT de 2023 ; ce taux de financement a permis la programmation de tous les autres projets instruits favorablement offrant ainsi une répartition équilibrée des crédits engagés entre les différents projets instruits favorablement. Par ailleurs, le financement du projet a été complété par d'autres dispositifs de financement de l'Etat et du Pays, à savoir l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Délégation pour le développement des communes (DDC).

EN QUELQUES CHIFFRES

5 Mds XPF

de coût total d'investissement TTC

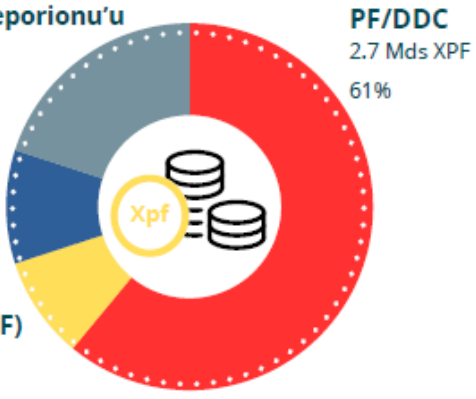

De manière globale, le montant élevé de 2022 s'explique par le cumul sur l'année des programmations de 2021 et de 2022 au titre du CDT 2021-2023, les arrêtés de la première année de programmation n'ayant pu être officialisés qu'en 2022.

Objectif n°2 - Soutenir la mise en oeuvre par les communes et les groupements de communes de leurs compétences environnementales							
Concentrer une part essentielle des octrois financiers du pays au financement des investissements communaux dédiés aux services publics environnementaux (AEP AEU DECHETS)							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Montant des octrois financiers accordés par le conseil des ministres au profit des projets d'investissement communaux en matière de compétence environnementale (AEP AEU et DECHETS)	M FCP	1 844	961	4 000	2 800	1 850	1 000
Sources des données : *Serveurs comptables - tableaux de bord & application informatique DDC - conventions Etat - Pays - communes* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1- montant des octrois financiers accordés par arrêtés du conseil des ministres au 31 décembre de l'année cible (tous dispositifs confondus càd DDC CDP CDT)* Autres commentaires : *Objectif et indicateurs nouveaux*							

I- 2024 est marquée par la fin du contrat de développement et de transformation dédié aux investissements communaux en matière environnementale (CDT I 2021-2023) relayé par la signature le 23 juin 2024, du nouveau contrat pour la période 2024-2027.

Celui-ci s'inscrit dans la continuité du précédent CDT 2021-2023 en déclinant un soutien financier aux communes en matière d'investissement sur les mêmes objectifs :

Forts des résultats très positifs déjà obtenus et conscients des besoins exprimés par les communes sur ces compétences, **l'État et le Pays ont décidé de consacrer 7,1 milliards F CFP à la mise en œuvre des services publics environnementaux sur la période 2024-2027**. L'office français de la biodiversité (OFB), opérateur de l'Etat, apporte un soutien complémentaire de 1,2 milliard F CFP en matière de développement de l'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable.

Le **contrat de développement et de transformation 2024-2027**, Volet communes, représentera donc au total un volume d'investissement de **9,365 milliards** F CFP **minimum** pour le territoire.

Dans la perspective d'une mise en œuvre rapide de ce nouvel outil de financement, la signature du contrat a été suivie, sans attendre, de la première séance du comité de pilotage, préalable nécessaire au lancement de l'appel à projets 2024 à destination des communes et structures intercommunales dès la fin du mois de juillet.

Ainsi, en vue d'une programmation des financements Etat et Pays dès 2024, les porteurs de projets ont été invités à déposer leurs demandes de financement le 30 septembre 2024 au plus tard.

L'État et le Pays marquent ici le maintien de leur engagement aux côtés des communes pour apporter aux Polynésiennes et aux Polynésiens des services publics environnementaux essentiels et de qualité.

II- Les prévisions initiales de 2024 sont abaissées à 2,8 milliards F CFP en raison de la première programmation au titre du CDT II dont le comité de pilotage serait réuni fin 2024 avec pour effet une officialisation des arrêtés d'octroi par le Conseil des ministres début 2025.

Par effet, les prévisions de 2025 cumulent les octrois du conseil au titre des programmations 2024 et 2025 tandis que 2026 traduit une régulation et un retour à des flux normaux, la phase transitoire de mise en place du CDT étant alors accomplie.

On peut noter que 2024 demeurera malgré tout empreinte d'un bond exceptionnel, comparativement aux autres années, en raison surtout de l'important octroi du Pays (programmation DDC d'août 2023 avec arrêté du conseil des ministres en mai 2024) au profit du projet d'assainissement de Papeete Pirae et Arue.

En conclusion, cela confirme un soutien financier du Pays et de l'Etat à la hauteur des enjeux environnementaux.

III- Sur un autre plan, la faisabilité d'une reprise de tout ou partie de la compétence « **déchets** » par le Pays constitue un autre chantier d'envergure, lancé en 2023. Celui-ci bénéficie d'ores et déjà d'un soutien technique et financier de l'ADEME et de l'AFD pour la réalisation des premières études préalables.

Les études en cours ne remettent bien évidemment pas en cause les soutiens en investissements qui seront sollicités par les communes et leurs groupements sur les prochaines années.

IV- Parallèlement, les échanges et travaux avec le monde communal se poursuivront sur les **évolutions réglementaires et législatives** au regard notamment du code général des collectivités locales (CGCT) ou des textes touchant aux services publics d'assainissement non collectif (SPANC) et de leur contrôle.

Objectif n° 3 : Protéger les populations les plus vulnérables en cas de survenance d'évènement météorologique majeur

I- Une convention Etat Pays et Communes inédite, unie et solidaire

La convention relative à des bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie, dans l'archipel des Tuamotu, en cas de survenance d'un évènement météorologique majeur, fut signée par le Premier ministre à Paris le 30 mars 2021 puis le 29 avril 2021, à Papeete, par le Haut-commissaire de la République en Polynésie française, le Président de la Polynésie française et l'ensemble des élus concernés. Elle a pour objectif de poursuivre, et d'achever, la couverture des atolls, qui le nécessitent, en abris de survie aptes à assurer la protection des populations.

Cet engagement inédit, en ce qu'il est solidaire et uni, témoigne d'une prise en considération du fait que « sauver des vies » doit relever de la responsabilité de chacun de l'Etat, du Pays et des communes ; cette responsabilité est aujourd'hui collectivement assumée.

II- Les principes de la convention : une nouvelle philosophie

Le dispositif conventionnel s'étale sur 5 ans (2021 – 2025) et porte sur une enveloppe financière globale évaluée à 6,038 milliards F CFP (hors apports des communes).

17 atolls, pour 11 communes, y sont visés, soit en raison de l'absence de protection de leur population en cas de survenance d'un évènement climatique majeur, soit en raison de l'insuffisance de la capacité de couverture des abris existants. Ainsi, au moins 9 abris devraient être nouvellement construits, 5 rénovés et / ou étendus, et 3 reconstruits.

Esquisses du projet de la mairie abri de Hao
(source : DIP nov 2023)

Par ailleurs, ce dispositif capitalise sur notre expérience du passé et imprime une nouvelle philosophie : **garantir un entretien régulier des bâtiments en construisant des bâtiments publics** (principalement communaux) **avec un usage quotidien pour les communes** (écoles, mairies, centres incendie-secours …). Cela a permis une appropriation renforcée des élus communaux pour tenir compte des difficultés rencontrées lors des campagnes de construction des premiers abris en 1983 puis entre 2010 et 2014.

Financés à hauteur de 95% par l'Etat et le Pays, à part égale, les projets sont également l'objet d'une participation des communes, à hauteur de 5%, sur fonds propres.

Elles bénéficient d'autre part d'un accompagnement important de la direction de l'ingénierie publique de l'Etat (DIP) sous la forme de prestations en ingénierie de projet pour les opérations dont elles seront les maitres d'ouvrage. En outre, plusieurs communes font appel à des préfinancements de l'Agence française pour le Développement (AFD) càd des avances de trésorerie sur les subventions et/ou bénéficient de prêts dans les meilleures conditions possibles.

Parallèlement, et dans une moindre proportion, 3 à 4 projets relèvent ou relèveront d'une maitrise d'ouvrage du Pays, avec un financement à 50% par ce dernier et 50% par l'Etat (CETAD et infirmerie à Rangiroa, infirmerie de Anaa…).

III- Dès 2021, ce dispositif a donné lieu à une mise en œuvre dynamique au travers d'un engagement optimisé des crédits disponibles sur les premiers dossiers d'études ou de travaux et de leur programmation dès l'année de sa signature.

Chantier du CIS de Ohotu – Rangiroa, figurant parmi les toutes premières opérations de travaux programmées en 2021 et dont la livraison est prévue fin 2024. (Source : DIP / nov 2023)

IV- Bilan d'exécution à juin 2024

Le bilan d'exécution depuis la signature de la convention fait état de 29 opérations programmées par le COPIL (études et travaux confondus) depuis 2021 dont 26 sous maîtrise d'ouvrage communale et 3 sous maîtrise d'ouvrage territoriale.

L'ensemble de ces opérations concentrent plus de 3,5 milliards F CFP de subventions de l'Etat et du Pays soit 58% de l'enveloppe globale prévue sur la durée de la convention de 2021 à 2025 (6,038 milliards F CFP) et 73% des subventions annuelles estimées au contrat pour 2021, 2022, 2023 et 2024 (montants par année prévus à l'article 2.2 de la convention, à savoir 4,784 milliards F CFP).

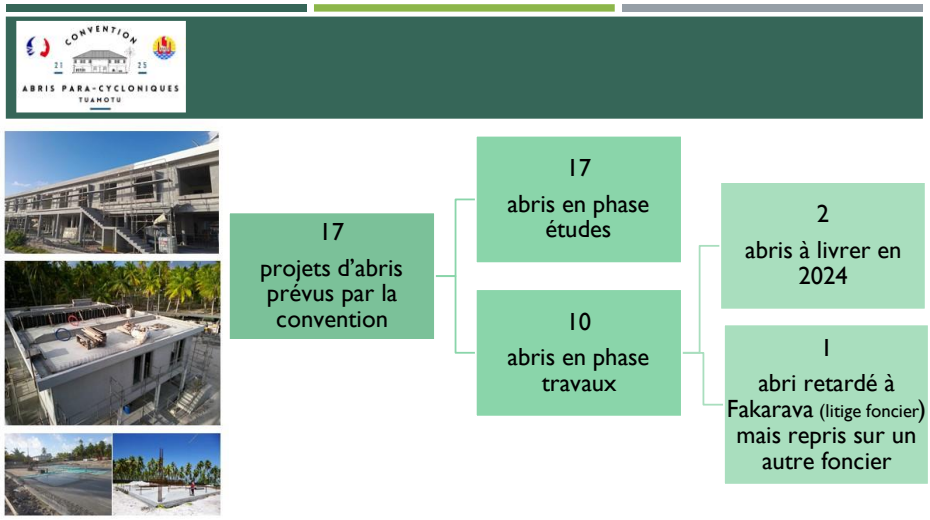

Les autorités du dernier comité de pilotage réunies le 2 novembre 2024 ont souligné la dynamique satisfaisante du dispositif en conformité avec l'objectif visé par la convention.

Dans un contexte de changement climatique irrémédiable, ce partenariat inédit pour la sécurité des populations des Tuamotu doublé d'une réponse concrète aux besoins communaux, constitue un objectif majeur de la politique de développement des communes et particulièrement de l'archipel des Tuamotu.

Objectif n°3 - Protégrer la population les plus vulnérables en cas de survenance d'évènement météorologique majeur							
Participer à la construction de bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie dans l'archipel des Tuamotu en cas de survenance d'un évènement météorologique majeur (2021 - 2025)							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Niveau d'engagement de l'enveloppe contractuelle du pays	M FCFP	678,30	1599*	2086*	1751	2475	3019
Indicateur 3.2 - Nombre cible de personnes protégées par opération de travaux engagée financièrement (octroi par le Conseil des ministres)	HAB	1298	2607*	3263*	2732	3660	6950
Sources des données : *Convention des abris Etat - Pays - communes - serveurs comptables et tableaux de bord DDC* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 3.1- Montant, cumulé d'année en année, des financements octroyés par décision du conseil des ministres, à rapporter au montant contractualisé de 3,019 milliards XPF (part Pays) prévue au contrat pour sa durée de 2021 à 2025* *Indicateur 3.2- Nombre, cumulé d'année en année, de personnes protégées telles que ciblées par les opérations de travaux (hors études) dont le financement (part pays) est validé par le Conseil des ministres + constructions sous maitrise d'ouvrage PF financés ETAT + PAYS à 50 % chacun, à rapporter à l'objectif estimé à 6950 personnes non couvertes au moment de la mise en oeuvre de la convention Etat - pays - communes en 2025* Autres commentaires : *Objectif et indicateurs nouveaux, convention officialisée en 2021. Pas de données sur les exercices antérieurs.*							

(*) les données de 2023 et 2024 ont été révisées au titre du présent document.

Modification : ajout des données concernant les opérations sous maitrise d'ouvrage du Pays sur les deux indicateurs (opération de l'infirmerie de Tiputa à Rangiroa en 2023 (réalisé 2023 actualisé en conséquence) et opération de l'infirmerie de Anaa pour les données de 2024 et de 2025). En effet, en dépit d'un émargement de la part du Pays aux budgets des ministères concernés (santé / éducation) en parallèle des crédits dédiés aux opérations sur bâtis communaux émargeant au budget de la DDC (programme 903.01 et 963.01), cet

ajout offre une perspective exhaustive en termes d'objectifs visés par la convention et une visibilité d'ensemble élargie.

I- Le réalisé de 2023 a été actualisé afin d'inclure les opérations portées par les services du Pays et financées avec l'Etat pour moitié de 2021 à 2023 (détail ci-contre).

RANGIROA (TIPUTA)	Etudes	Etudes - reconstruction de l'infirmerie de Tiputa aux normes abris de survie
	Travaux	Reconstruction de l'infirmerie de TIPUTA aux normes abris de survie
ANAA	Etudes	Etudes de conception pour la restructuration de l'infirmerie de Anaa aux normes abris de survie
RANGIROA (TIPUTA)	Etudes	Etudes préalables à la construction du CETAD de Tiputa aux normes para-cyclonique

Ces opérations représentent un montant total (part du Pays) de 341 millions F CFP et 380 habitants protégés de plus (infirmerie de Tiputa).

S'y ajoutent l'ensemble des opérations programmées depuis 2021 au titre des projets portés par les communes.

Par effet, fin 2023, la part du Pays représente 1,6 milliard F CFP d'engagés depuis 2021.

D'autre part, 2 607 habitants sont couverts (opérations de travaux programmées depuis 2021 exclusivement prises en compte, les projets d'études ne sont pas comptabilisés) sur les 6 950 ciblés par la convention soit 37,5% de l'objectif.

Esquisse du projet d'infirmerie de Tiputa – Rangiroa (source : DEQ NOV 2023)

II- Les prévisions de 2024 et 2025.

Il est à noter qu'en raison des délais de préparation des dossiers, considérant la complexité des opérations et les capacités limitées tant techniques que financières des communes et de leurs atolls, conjuguées aux contraintes liées à leur éloignement géographique, les COPIL de programmation se tiennent depuis le lancement de la convention, plutôt en octobre voire novembre.

Cela reporte sur l'année N+1 l'officialisation des arrêtés d'octrois par le conseil des ministres (actes pris en compte pour les indicateurs en raison de leur caractère officiel et de leur fiabilité).

Ainsi, sur 2024, les prévisions révisées comprennent les opérations communales programmées en 2023 (octrois par le conseil des ministres en 2024) à hauteur de 152 millions F CFP (dont principalement l'opération de reconstruction de l'école primaire de Hikueru pour 126 millions F CFP de la part du Pays et autant de l'Etat). La réalisation à juin 2024 se révèle en deca de ce qui était prévu car des opérations prévues sur Fakarava et sur Manihi ne seront programmées que fin 2024 ; les octrois sont donc reportés sur les 2025. Y est ajouté le projet de l'infirmerie de Anaa.

Fin 2024, la Polynésie aura engagé 58% de sa part totale prévue à la convention à hauteur de 3,019 milliards F CFP.

Dans la même perspective, 125 personnes protégées (Reconstruction de l'école primaire de Hikueru aux normes abris) se rajoutent aux 2 607 qui étaient déjà couvertes par les travaux financés depuis 2021 dont la liste figure ci-dessous :

MANIHI	Reconstruction de l'école primaire de MANIHI aux normes para cycloniques,
RANGIROA (OHOTU)	Construction d'un centre d'incendie et de secours à Rangiroa aux normes para-cycloniques
NUKUTAVAKE	Construction d'une école primaire aux normes para cycloniques sur la commune associée de Vahitahi
FAKARAVA	Construction d'un centre d'incendie et de secours aux normes para-cycloniques à FAKARAVA
ARUTUA	Construction d'une mairie abri de survie
FAKARAVA (KAUEHI)	Construction d'un abri de survie à KAUEHI (mairie et salle polyvalente)
TUREIA	Construction de la mairie de Tureia aux normes para-cycloniques
HAO	Construction d'une mairie-abri de survie

Les cibles d'indicateurs de 2025 intègrent les opérations dont les programmations sont prévues en 2024 (école de Fakarava, salle polyvalente de Manihi et infirmerie de Anaa).

Il en ressort :

. une réalisation à hauteur 2,475 milliards F CFP soit 82% de taux d'engagement de la subvention globale du Pays prévue au contrat ;

. 935 personnes protégées supplémentaires portant le montant total prévisionnel cumulé à 3 660 personnes soit 53% de la cible conventionnelle.

III- Perspectives 2025 : des enjeux importants

2025 constitue l'année d'échéance de la convention avec une ultime programmation d'opérations.

Pour autant plusieurs facteurs conjoncturels (entreprises du bâtiment disponibles pour répondre aux appels d'offre) ou structurels (difficultés techniques et financières de quelques communes, surtout celles qui doivent bâtir un abri sur plusieurs de leurs atolls) laissent présager de réelles difficultés à atteindre les objectifs visés au terme de la convention. Plusieurs projets pourraient ne faire l'objet d'un dépôt avant l'échéance mais plutôt en 2026 (école de Arutua, reconstruction du Cetad de Tiputa à Rangiroa…).

Par ailleurs, certaines communes rencontrent des difficultés foncières ou stratégiques quant à la définition de leurs besoins pour décider de l'affectation fonctionnelle de leur bâti. Cela justifie le temps mis à une prise de décision malgré un accompagnement de la DIP et une mobilisation particulière des interlocuteurs de l'Etat et du Pays.

Plus particulièrement, la commune de Rangiroa, constituée de Tiputa, Avaroru, Ohotu et Mataiva, malgré la programmation de deux constructions, ne pourra atteindre l'objectif de protection de la totalité de sa population cible de plus de 3 000 habitants (hors Tikehau non visée par la convention). Les travaux pour l'instant envisagés (infirmerie de Tiputa et centre incendie secours de Ohotu) représentent 35 % de la cible communale. Si des opérations sont en cours de réflexion sur Tiputa (Cetad) avec des travaux attendus pour 2025 ou 2026, voire des travaux de centre de santé sur Avatoru (à l'étude), ils ne pourraient que difficilement couvrir le delta d'habitants restant à couvrir. Précisons qu'au moment de la signature de la convention, Rangiroa est totalement dépourvue d'abri.

L'enjeu principal de 2025 résidera dans le lancement de discussions avec les instances nationales quant à l'évidence d'un **besoin de prorogation de délais à conjuguer, le cas échéant, avec une enveloppe complémentaire de l'Etat et du Pays pour compter de 2026**. Une estimation de cette dernière est en cours de définition à l'appui d'un bilan d'exécution qui devra être affermi au mieux pour convaincre.

4.2.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
903/963 01 - PARTENAIRIAT AVEC LES COMMUNES	**0**	**2 952 758 968**	**2 952 758 968**
Subventions aux communes		2 952 758 968	2 952 758 968

4.3 **Programme 903 02/963 02 : partenariat avec les archipels**

4.3.1 Contexte et orientations stratégiques

Les archipels, bien que riches en atouts, sont souvent confrontés à des défis spécifiques. Leur isolement géographique peut limiter l'accès aux services de base, freiner le développement économique et accentuer les inégalités. Les infrastructures, qu'elles soient routières, portuaires ou numériques, sont souvent insuffisantes pour répondre aux besoins croissants des populations.

Par ailleurs, le développement des archipels doit se faire dans le respect de leur environnement unique. La protection des écosystèmes marins et terrestres est essentielle, tout comme l'adaptation aux changements climatiques qui menacent particulièrement ces territoires insulaires.

Les Tavana hau représentent le Gouvernement ; ils sont les représentants directs du Président et de chacun des ministres. A ce titre, ils assurent l'animation et la coordination de l'action des subdivisions déconcentrées de leurs archipels respectifs. Ils veillent à l'exécution des lois et règlements et des décisions gouvernementales.

Ils s'appuient sur les circonscriptions administratives des archipels éloignés (Australes, Îles-sous-le-Vent, Marquises et Tuamotu-Gambier) qui sont chargées de :

- Proposer et mettre en œuvre la politique des autorités de la Polynésie française en matière d'administration et de développement des archipels confiée à leur ministère de tutelle ;
- Exécuter les missions des services qu'elles représentent en vertu d'une convention ;
- Mettre en œuvre les programmes dont l'exécution leur est confiée et exécuter le budget qui leur est notifié ;
- Animer et coordonner les actions de l'ensemble des subdivisions déconcentrées ;
- Conduire en propre et en collaboration avec les subdivisions déconcentrées une action en faveur du développement économique, social et culturel ;
- Apporter, le cas échéant avec les subdivisions déconcentrées, leur concours et leur appui technique aux projets de développement économique, social et culturel des communes et des établissements publics qui en font la demande.

Le programme « Partenariat avec les archipels » retrace les actions visant principalement à :

- Accompagner les porteurs de projet et les élus dans le développement des archipels et des communes éloignées ;
- Rapprocher l'administration des populations des archipels éloignés par la participation active des services et établissements du Pays et de l'Etat aux tournées administratives.

En parallèle, le programme « Administration générale » (960 05), dans lequel les circonscriptions s'intègrent également, retrace les actions visant à :

- Assurer la représentation du Président de la Polynésie française et du gouvernement dans les archipels et mettre en œuvre la politique des autorités de la Polynésie française en matière d'administration décentralisée ;
- Animer et coordonner l'action des services représentés et des subdivisions déconcentrées des archipels par les Tavana hau.

Il assure par ailleurs le fonctionnement général des circonscriptions des archipels.

- Au titre des affaires économiques

Le partenariat avec les archipels se matérialise aussi par la prise en charge du coût du fret entre Tahiti et les îles qui permet d'harmoniser les prix des produits de première nécessité, du coprah, de l'eau embouteillée et de certains matériaux de construction sur l'ensemble du territoire de la Polynésie, ainsi que des produits fabriqués dans les îles vers Tahiti (artisanat, produits agricoles et transformés).

4.3.2 Réformes en cours et/ou à venir

La DGAE travaille actuellement à l'extension de la prise en charge du fret, pour tenir compte notamment des objectifs en matière de transition énergétique (étude de la possibilité de prendre en charge le fret des panneaux photovoltaïques et des chauffe-eaux solaires).

Par ailleurs depuis 2022, la DGAE travaille à s'interconnecter à l'application REVATUA développée par la DPAM (Direction polynésienne aux affaires maritimes), en vue de dématérialiser les demandes de prise en charge du fret. Cette seconde action s'inscrit dans l'objectif général, confié à la DGAE, de digitalisation de la DGAE. Ce chantier devrait aboutir en 2025.

4.3.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Pour permettre de déployer l'action administrative au plus près des citoyens des archipels, les principaux axes d'actions des circonscriptions sont de :

- Représenter le Président de la Polynésie française, son gouvernement et le service ;
- Participer à l'amélioration du service public ;
- Accompagner au développement des archipels et améliorer les relations avec les institutions communales ;
- Consolider la proximité de l'administration avec les usagers de chaque archipel.

Objectif n°1 : FA'ATURA - Renforcer la représentation du Président de la Polynésie française et du Gouvernement dans les archipels (960 05)

Il s'agit d'assurer la représentation du Président et du Gouvernement aux réunions, évènements, cérémonies auxquels le Tavana hau est conviés et de participer aux commissions, comités et conseils d'établissement dont le Tavana hau est membre, président ou invité :

- Participer aux réunions, évènements et cérémonies auxquels les Tavana hau (ou leurs représentants respectifs) sont conviés pour représenter le Président et le Gouvernement ;
- Participer aux commissions, comités et conseils d'établissement auxquels les Tavana hau ou leurs représentants respectifs sont membres, présidents ou invités.

Objectif n°1 - FA'ATURA / Représentation du Président de la Polynésie française et du Gouvernement dans les archipels (960 05)							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - (CAU) : Représentation du Président et du Gouvernement aux réunions, évènements et cérémonies	Nb	15	18	20	20	20	20
Indicateur 1.2 - (CISL) : Représentation du Président et du Gouvernement aux réunions, évènements et cérémonies	Nb	19	16	15	25	18	18+
Indicateur 1.3 - (CMQ) : Représentation du Président et du Gouvernement aux réunions, évènements et cérémonies	Nb	28	24	20	10	30	30
Indicateur 1.4 - (CTG) : Représentation du Président et du Gouvernement aux réunions, évènements et cérémonies	Nb	2	1	5	0	5	5+
Indicateur 1.5 - (CAU) : Participation aux commissions, comités et conseils	Nb	3	7	8	8	8	10+
Indicateur 1.6 - (CISL) : Participation aux commissions, comités et conseils	Nb	53	46	25	28	28	30+
Indicateur 1.7 - (CMQ) : Participation aux commissions, comités et conseils	Nb	17	13	15	13	20	20+
Indicateur 1.8 - (CTG) : Participation aux commissions, comités et conseils	Nb	13	9	10	3	10	10+

Sources des données :
Base de données de la CAU, CISL, CMQ et CTG
Statistiques internes des circonscriptions
Mode de calcul des indicateurs :
indicateurs 1.1 à 1.4 calculés à partir du nombre de réunions, évènements et cérémonies auxquels les Tavana hau (ou leurs représentants respectifs) sont conviés pour représenter le Président, le Gouvernement et le service
Indicateurs 1.5 à 1.8 calculés à partir du nombre de commissions, comités et conseils auxquels les Tavana hau ou leurs représentants respectifs participent (en tant que membres, présidents ou invités)
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Actions n^{os}1.1 à 1.4 : Assurer la représentation par les Tavana hau du Président, du Gouvernement et des circonscriptions d'archipels ;
- Actions n^{os}1.5 à 1.8 : Assurer la participation des Tavana hau aux divers comités, commissions et conseils.

Ces actions représentent un coût en fonctionnement de :

- CAU : 942 820 F CFP ;
- CISL: 1 020 000 F CFP ;
- CMQ : 1 068 950 F CFP ;
- CTG : 500 000 F CFP.

Objectif n°2 : FA'ATURA - Améliorer le service public de la Polynésie française dans les archipels

Il s'agit de coordonner l'action publique des subdivisions administratives par des réunions (en présentiel ou en visioconférence), d'exécuter les conventions de représentation existante ou de les actualiser si nécessaire, et de mettre éventuellement en place de nouvelles représentations de services centraux absents dans les archipels :

- Tenir des réunions (sectorielles ou transversales) et effectuer des déplacements avec les subdivisions administratives de chaque archipel ;
- Renforcer les échanges dans le cadre de la représentation des services centraux au travers de réunions, rencontres, visioconférences et déplacements (mises à jour des informations, réunions de cadrage, feuilles de route annuelles, formations, applications règlementaires, et réunions en vue de l'élaboration de nouvelles conventions).

Objectif n° 2 - FA'ATURA / Amélioration du service public de la Polynésie française dans les archipels (960 05)							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - (CAU) : Réunion de coordination avec les subdivisions déconcentrées	Nb	6	4	12	12	12	12
Indicateur 2.2 - (CISL) : Réunion de coordination avec les subdivisions déconcentrées	Nb	5	12	24	10	12	15+
Indicateur 2.3 - (CMQ) : Réunion de coordination avec les subdivisions déconcentrées	Nb	18	10	8	2	10	10
Indicateur 2.4 - (CTG) : Réunion de coordination avec les subdivisions déconcentrées	Nb	7	7	10	10	10	10+
Indicateur 2.5 - (CAU) : Actions réalisées dans le cadre de la représentation des services centraux	Nb	Non inscrit	Non inscrit	Non inscrit	12	12	12+
Indicateur 2.6 - (CISL) : Actions réalisées dans le cadre de la représentation des services centraux	Nb	10	6	10	8	10	12+
Indicateur 2.7 - (CMQ) : Actions réalisées dans le cadre de la représentation des services centraux	Nb	10	10	10	5	10	10+
Indicateur 2.8 - (CTG) : Actions réalisées dans le cadre de la représentation des services centraux	Nb	7	7	10	10	10	10+

Sources des données :
Base de données de la CAU, CISL, CMQ et CTG
Statistiques internes des circonscriptions
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateurs 2.1 à 2.4 calculés à partir du nombre de réunions et de déplacements (sectorielles ou transversales) tenues avec les subdivisions de l'archipel
Indicateurs 2.5 à 2.8 calculés à partir du nombre de réunions, rencontres, visios et de déplacements réalisés dans le cadre de représentation des services centraux (mise à jour, cadrage, feuille de route annuelle, formation, application règlementaire, et réunions de négociation de nouvelles conventions).
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Actions n^{os}2.1 à 2.4 : Assurer la coordination de l'action des subdivisions déconcentrées ;
- Actions n^{os}2.5 à 2.8 : Exécuter ou actualiser les conventions de représentation existantes, revoir les missions et moyens alloués, collaborer à la mise en œuvre de nouvelles conventions avec d'autres services centraux.

Ces actions représentent un coût en fonctionnement de :

- CAU : 764 520 F CFP ;
- CISL : 500 000 F CFP ;
- CMQ : 668 950 F CFP ;
- CTG : Sans incidence budgétaire.

Objectif n°3 : FA'AORA - Accompagner au développement des archipels

Il s'agit de :

- Poursuivre les activités de conseil, d'accompagnement, d'orientation et de soutien des usagers et des porteurs de projets privés, associatifs ou communaux ;
- Accueillir et accompagner l'usager (nombre d'interactions physiques, téléphoniques, en visioconférences et par courriels avec les usagers) ;
- Collaborer sur des projets et problématiques d'archipels avec les élus, les représentants du Pays, de l'Etat, d'entités diverses dans le cadre de rencontres et de déplacements.

Objectif n° 3 - FA'AORA / Accompagnement au développpement des archipels (963 02)							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - (CAU) : Interactions avec les usagers	Nb	1835	2489	2500	2500	2500	2500+
Indicateur 3.2 - (CISL) : Interactions avec les usagers	Nb	1946	4250	2300	2600	2800	3000+
Indicateur 3.3 - (CMQ) : Interactions avec les usagers	Nb	5 500	3 554	5 000	5 000	5 000	5000+
Indicateur 3.4 - (CTG) : Interactions avec les usagers	Nb	3 176	2 079	3 000	2 000	3 000	3 000+
Indicateur 3.5 - (CAU) : Rencontres et déplacements avec les élus, les représentants du Pays, de l'Etat et autres entités sur des projets, des enjeux majeurs et des problématiques concernant l'archipel	Nb	Non inscrit	Non inscrit	Non inscrit	10	10	20+
Indicateur 3.6 - (CISL) : Rencontres et déplacements avec les élus, les représentants du Pays, de l'Etat et autres entités sur des projets, des enjeux majeurs et des problématiques concernant l'archipel	Nb	8	35	14	28	30	30+
Indicateur 3.7 - (CMQ) : Rencontres et déplacements avec les élus, les représentants du Pays, de l'Etat et autres entités sur des projets, des enjeux majeurs et des problématiques concernant l'archipel	Nb	14	14	10	5	10	20+
Indicateur 3.8 - (CTG) : Rencontres et déplacements avec les élus, les représentants du Pays, de l'Etat et autres entités sur des projets, des enjeux majeurs et des problématiques concernant l'archipel	Nb	47	48	44	63	52	52+

Sources des données :

Base de données de la CAU, CISL, CMQ et CTG

Statistiques internes des circonscriptions

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateurs 3.1 à 3.4 calculés à partir du nombre d'interactions avec les usagers reçus et/ou accompagnés dans leurs démarches administratives (interactions physiques, téléphoniques, en visios et par courriels)

Indicateurs 3.5 à 3.8 calculés à partir du nombre de rencontres et de déplacements avec les élus, les représentants du Pays, de l'Etat, d'entités diverses sur des projets et problématiques d'archipel

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Actions n°s3.1 à 3.4 : Accompagner les usagers dans leurs démarches administratives (conseil et de soutien).
- Actions n°s3.5 à 3.8 : Rencontrer les élus, l'Etat, et d'autres institutions sur des projets et problématiques concernant les archipels.

Ces actions représentent un coût en fonctionnement de :

- CAU : 826 180 F CFP ;
- CISL : 800 000 F CFP ;
- CMQ : 1 200 000 F CFP ;
- CTG : Sans incidence budgétaire.

Objectif n°4 : FA'ATUPU - Consolider la proximité de l'administration avec les usagers des archipels

Il s'agit de consolider la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel et d'assurer une présence minimum dans les îles et atolls habités et de faciliter l'accès aux aides publiques et aux démarches administratives en se déplaçant au plus près des concitoyens par l'organisation de tournées administratives pluridisciplinaires dans les communes :

- Organiser des tournées administratives pluridisciplinaires.
- Mobiliser les services du Pays et autres entités (EPA, EPIC, ETAT et autres partenaires) pour avoir la représentation d'au moins un agent par entité lors des tournées administratives.

Objectif n°4 - FA'ATUPU / Consolider la proximité de l'administration avec les usagers des archipels (963 02)							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 4.1 - (CAU) : Tournées administratives organisées par voie							
Aérienne	nb	3	3	3	3	3	3
Maritime		0	1	1	1	1	1
Terrestre		1	1	1	1	1	1
Indicateur 4.2 - (CISL) : Tournées administratives organisées par voie							
Aérienne	nb	3	4	6	6	6	7
Maritime		2	2	2	2	2	3
Terrestre		5	4	4	4	4	4
Indicateur 4.3 - (CMQ) : Tournées administratives organisées par voie							
Aérienne	nb	Non inscrit	Non inscrit	3	3	6	5
Maritime		Non inscrit	Non inscrit	5	7	14	7
Terrestre		Non inscrit	Non inscrit	10	14	28	14
Indicateur 4.4 - (CTG) : Tournées administratives organisées par voie							
Aérienne (plafond = 34)	nb	31	30	34	33	34	34
Maritime (plafond = 10)		5	6	8	5	10	10
Terrestre (non applicable)							
Indicateur 4.5 - (CAU) : Entités qui participent aux tournées administratives	nb	3	15	7 à 12	7 à 12	7 à 12	12+
Indicateur 4.6 - (CISL) : Entités qui participent aux tournées administratives	nb	7 à 14	10 à 16	10 à 12	10 à 13	9 à 14	14+
Indicateur 4.7 - (CMQ) : Entités qui participent aux tournées administratives	nb	10	13	11	17	15	15+
Indicateur 4.8 - (CTG) : Entités qui participent aux tournées administratives	nb	20	20	20	17	20	20+

Sources des données :

Base de données de la CAU, CISL, CMQ et CTG

Statistiques internes des circonscriptions

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateurs 4.1 à 4.4 calculés à partir du nombre de tournées pluridisciplinaires organisées par les circonscriptions par voie aérienne, maritime et terrestre

Aérienne : îles/atolls ou communes/communes associées accessibles par avion

Maritime : îles /atolls ou communes/communes associées accessibles uniquement par voie maritime

Terrestre : communes/communes associées /vallées / sites accessibles par voie terrestre

Indicateurs 4.5 à 4.8 calculés à partir du nombre de services du Pays et autres entités (EPA, EPIC, ETAT et partenaires) représentés par au moins un agent lors des tournées administratives.

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Actions n°s4.1 à 4.4 : Organisation de tournées administratives, avec une attention particulière portée aux sites accessibles uniquement par voies maritimes ou terrestres :
  - CAU : 754 820 F CFP ;
  - CISL : 800 000 F CFP ;
  - CMQ : 1 000 000 F CFP ;
  - CTG : 16 555 860 F CFP.
- Actions n°s4.5 à 4.8 : Inviter un maximum de services, établissements, et associations du Pays et de l'Etat à participer aux tournées administratives. Sans incidence budgétaire.

Au titre des affaires économiques

Objectif n°1 : Atténuer les disparités tarifaires entre les îles et Tahiti

La prise en charge du fret maritime par le Pays vise à réduire les disparités tarifaires de coût des marchandises entre Tahiti et les archipels. Cette action participe simultanément au soutien du pouvoir d'achat des populations des îles et au développement économique des archipels, en prenant en charge la production des îles (production agricole et produits agro-transformée) vers Tahiti ou les autres îles.

Objectif n°1 - Atténuer les disparités tarifaires entre les îles et Tahiti							
Neutraliser les coûts de transport maritime inter-îles de certaines marchandises.							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 – Montant du fret pris en charge	millions F CFP	1 035				1 500	1 211
indicateur 1.2 - Economie réalisée par le consommateur sur l'achat d'un kilo de riz PPN grâce à la prise en charge du fret	%						
ISLV (hors Maupiti)	%	2,1	2,2	2,5	2,3	2,5	2,5
Maupiti	%	3,7	3,9	4,0	4,1	4,4	4,4
AUSTRALES	%	8,8	9,7	10,0	10,2	11,0	11,0
MARQUISES	%	10,3	11,6	12,0	12,1	13,0	13,0
TUAMOTU (hors Gambier) (moyenne)	%	9,8	11,0	11,5	11,6	12,0	9,9
GAMBIER	%	11,1	12,7	20,0	13,4	14,0	14,3
Sources des données : *Données DGAE.*							
Mode de calcul des indicateurs :							
sur la base d'un prix moyen d'un kilo de riz PPN à 122 F en 2021, 145 en 2022 et 149 en 2023, du prix réglementaire du fret des PPN, en focntion de la destination, prévu à l'arrêté n° 767 CM du 20 juin 2021 modifié et rapporté au kilo							
Autres commentaires :							
L'infléchissement de l'inflation, voire la déflation sur certains prix des produits explique que la part du fret dans le cout total prenne plus d'importance, d'où l'augmentation des indicateurs, et les prévisions de nouveau à la hausse en 2025 en lien avec une éventuelle déflation							
La révision à 06/2024 à la hausse s'explique par l'augmentation du cout du fret intervenue courant 2024.							

Le poids de la prise en charge du fret va augmenter en raison des revalorisations des tarifs du fret maritime interinsulaire courant 2024.

Par ailleurs, l'augmentation des produits pris en charge va conduire à un accroissement des dépenses, qui nécessitera peut-être un ajustement de la dotation budgétaire actuelle.

4.3.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
903/963 02 - PARTENARIAT AVEC LES ARCHIPELS	**1 521 936 860**	**0**	**1 521 936 860**
Circonscriptions administratives - crédits relevant du programme 960 05			0
Représenter le PR et le gouvernement par la circonscription :	5 465 240	0	5 465 240
. des Australes (CAU)	942 820		942 820
. des Iles sous le vent (CISL)	1 020 000		1 020 000
. des Marquises (CMQ)	1 068 950		1 068 950
. des Tuamotu et Gambier (CTG)	500 000		500 000
			0
Améliorer le service public de la Polynésie française dans l'archipel :			0
. des Australes (CAU)	764 520		764 520
. des Iles sous le vent (CISL)	500 000		500 000
. des Marquises (CMQ)	668 950		668 950
. des Tuamotu et Gambier (CTG)	0		0
Circonscriptions administratives			0
Accompagner au développement de l'archipel :			0
. des Australes (CAU)	826 180		826 180
. des Iles sous le vent (CISL)	800 000		800 000
. des Marquises (CMQ)	1 200 000		1 200 000
. des Tuamotu et Gambier (CTG)	0		0
			0
Consolider la proximité de l'administration auprès des les usagers de l'archipel :			0
. des Australes (CAU)	754 820		754 820
. des Iles sous le vent (CISL)	800 000		800 000
. des Marquises (CMQ)	1 000 000		1 000 000
. des Tuamotu et Gambier (CTG)	16 555 860		16 555 860
Direction générale des affaires économiques			
Attenuer les disparités tarifaires entre Tahiti et les îles	1 500 000 000		1 500 000 000

4.3.5 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

La DPAM contribue à la réalisation de ce programme en développant, pour le compte de la DGAE, l'application de prise en charge du fret via un module REVATUA.

4.4 Programme 903 03/963 03 : aménagement du territoire et risques naturels

4.4.1 Contexte et orientations stratégiques

- Au titre des ressources marines

L'aménagement du territoire assure l'évolution socio-économique des collectivités en intégrant la volonté de préserver et de mettre en valeur la richesse des écosystèmes naturels. Par la notion du « Fa'atura », le Pays continue d'accompagner les communes dans la mise en œuvre et le balisage des zones de pêche réglementées (ZPR, Rahui), de même que pour le PGEM de Moorea. La gestion des ressources évolue au bénéfice de l'environnement, des professionnels et des générations futures. Elle est adaptée, efficiente et intégrative. A ce titre, les communautés seront impliquées dans les études de stocks, elles seront aidées à la surveillance et elles seront formées au suivi de l'efficacité des dispositifs.

- Au titre de l'aménagement

Le Schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE) fixe six grands principes de développement du territoire polynésien :

- Favoriser le rayonnement régional et mondial du Fenua à partir de sa capitale renouvelée et de polarités secondaires ;
- Favoriser un développement équilibré des cinq archipels, fondé sur leurs spécificités ou atouts propres ;

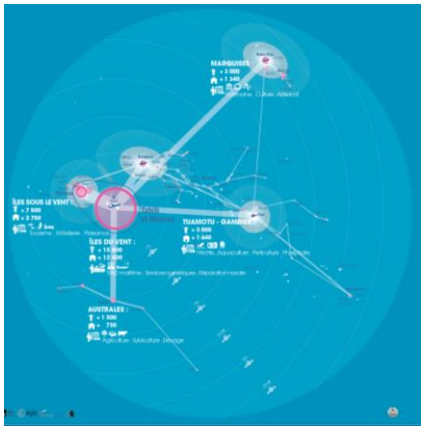

- Organiser un meilleur fonctionnement des archipels basé sur des liaisons renforcées entre la capitale et les pôles secondaires ;
- Aménager le Fenua pour le rendre plus habitable tout en préservant son environnement exceptionnellement riche mais fragile ;
- Renforcer la cohésion sociale et culturelle de la société polynésienne ;
- Préparer le Fenua aux impacts du changement climatique afin de réduire sa vulnérabilité et améliorer sa résilience face aux catastrophes naturelles.

La mise en œuvre de ces grands principes de développement nécessite l'élaboration et le suivi de documents de planification opérationnels (schémas d'archipels, plans généraux d'aménagement, etc.) destinés à préciser le contenu et la localisation des intentions d'aménagement identifiées dans le cadre du SAGE et des politiques sectorielles. L'objectif visé est ainsi de maîtriser le développement urbain et de cesser de le subir.

4.4.2 Réformes en cours et/ou à venir

- Au titre des ressources marines

<u>La réforme du PGEM de Moorea</u>

Le PGEM de Moorea a été révisé par arrêté n° 2009/CM du 10 septembre 2021. Il est désormais présenté sous la forme d'un rapport de présentation des objectifs, des orientations stratégiques, et des vocations des zones et c'est chaque service administratif, dans son secteur d'activité, qui a pris les réglementations pour faire appliquer le PGEM ou délivrer les actes individuels dans le respect du PGEM.

L'année 2023 a permis de concevoir, valider et diffuser les supports de communication qui ont été mis en place et distribués au 2nd semestre 2023.

Concernant le domaine de la pêche, la ZPR (zone règlementée de pêche) de Moorea adopté par arrêté n° 1885/CM du 9 septembre 2022 a été modifiée en 2023 pour prendre en compte des demandes de modifications émanant de comités locaux des pêches. Le balisage des ZPR sur l'eau a également été entretenu et complété. Cette opération sera renouvelée en 2024. Puis l'entretien sera poursuivi les années suivantes.

Le zonage côtier

Bien que labellisée MSC Stewardship, la pêche palangrière, semi-industrielle, est depuis plusieurs années une source de conflits entre les capitaines de thoniers et les pêcheurs côtiers (*poti marara* et bonitier). A l'issue de plusieurs années de discussion et de concertation, le Pays opte pour une répartition des efforts de pêche plus équitable dans la ZEE. De ce fait, un périmètre exclusif à la pratique de la pêche côtière traditionnelle sera instauré autour des îles en adéquation avec les besoins et les habitudes de pêche de chaque archipel. Cette mesure devrait être effective en 2025.

- Au titre de l'aménagement

L'année 2025 sera consacrée à la mise en place des dispositifs et outils qui permettront un suivi efficace et dynamique de la mise en œuvre du SAGE jusqu'en 2030 via les actions suivantes :

- Procéder à l'évaluation à 5 ans de la mise en œuvre du SAGE et recadrer la stratégie de pilotage en fonction de ses conclusions, puis procéder aux bilans de mise en œuvre annuels ;
- Mettre en place une gouvernance efficace ;
- Interroger le cadre règlementaire et le faire évoluer le cas échéant ;
- Mettre en place les outils de suivi pour réaliser des bilans les plus exhaustifs possibles de la mise en œuvre (consolidation des indicateurs, revue des politiques sectorielles, suivi des grands projets structurants d'intérêt territorial, …) ;
- Élaborer une stratégie de communication pour permettre l'appropriation du SAGE par l'ensemble des parties prenantes.

L'année 2030 pourra être consacrée à une analyse approfondie des incidences de la mise en œuvre du SAGE pour éclairer les élus sur les suites à donner au document.

4.4.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre des ressources marines

Objectif n°1 : Nouveau plan de gestion des espaces maritimes de Moorea

L'année 2025 sera consacrée à la mise en œuvre au travers des actions suivantes :

- L'organisation de réunions de quartiers ;
- L'animation des comités de pêche ;
- Le suivi des écosystèmes, de la ressource et des pêcheries ;
- La poursuite des études sur la pêcherie récifo-lagonaire de Moorea ;
- La montée en compétences des comités de pêche par la formation ;
- Les contrôles sur le lagon avec la police municipale ;
- L'assistance financière aux relais locaux pour la communication, la sensibilisation et la surveillance.

L'ensemble de ces actions seront menées conjointement par la commune de Moorea-Maiao et la DRM. Durant l'année 2023, le comité de gestion du PGEM s'est réuni 7 fois.

Objectif n° 1 - Mise en œuvre du plan de gestion des espaces maritimes de Moorea révisé							
Contrôle des pêches							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de balises installées ou entretenues	T	52	52	100	49	100	100
Indicateur 1.2 - Subvention pour appui à la communication	T	1	0	1	1	1	1
Sources des données : *DRM, Police municipale* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - Nombre de balises installées* *Indicateur 1.2 - Nombres de réunions DRM - pêcheurs* Autres commentaires :							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'entretien du balisage et des frais de communication et d'informations pour un montant en fonctionnement de 6 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à l'animation de la gestion pour un montant en fonctionnement de 4 millions F CFP.

Au titre de l'aménagement

Objectif n°1 : Maîtriser le développement urbain

L'histoire de l'aménagement du territoire polynésien est celle du développement de l'île de Tahiti, et notamment de sa capitale Papeete, et de l'hyperconcentration des biens et des hommes sur cette partie du territoire. Si les infrastructures et équipements publics de même que les bâtiments réalisés avaient pu suffire pour un nombre d'habitants relativement contenu, force est de constater que ceux-ci n'ont pas évolué au même rythme des mutations sociétales polynésiennes et apparaissent aujourd'hui très inadaptés, emportant des effets néfastes sur les conditions de vie des habitants et le développement du territoire : sous-dimensionnement des routes, étalement urbain incontrôlé conduisant notamment à la construction de logements dans des zones exposées à des risques naturels, apparition de bulles spéculatives en matière immobilière, déséquilibre de développement entre les différents territoires polynésiens, etc.

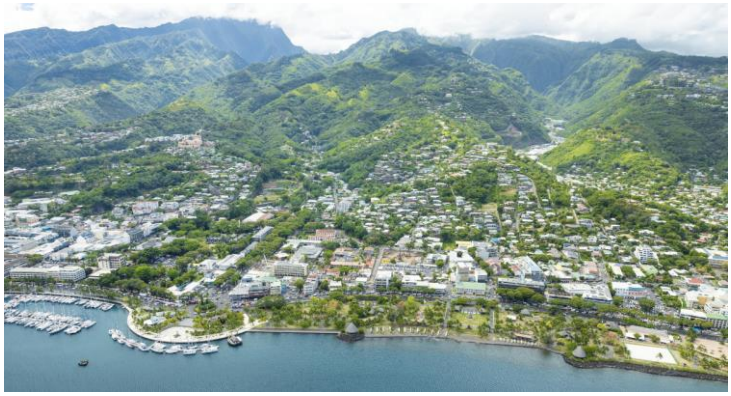

Le développement maîtrisé des territoires apparaît ainsi nécessaire. Il vise à canaliser l'expansion urbaine de manière à garantir une occupation rationnelle de l'espace, tout en minimisant les impacts environnementaux et en renforçant la résilience des territoires face aux risques naturels.

La DCA a pour mission non seulement de suivre et d'évaluer l'application du SAGE mais également de veiller à ce que les orientations et objectifs qui relèvent de ses compétences soient traduits en actions concrètes. Cela concerne notamment l'élaboration et la révision des plans généraux d'aménagement ainsi que la gestion des risques naturels. En collaborant étroitement avec les communes, la DCA s'assure que les plans d'aménagement locaux sont non seulement conformes aux directives du SAGE mais qu'ils prennent également en compte les spécificités et les besoins locaux. Cette collaboration est essentielle pour garantir que l'expansion urbaine se déroule de manière contrôlée, optimisant l'utilisation des sols tout en préservant les zones écologiquement sensibles et en respectant les principes du développement durable.

Une autre dimension essentielle de cet objectif réside dans la valorisation des projets de territoire. La DCA joue un rôle central dans l'accompagnement de ces initiatives locales en apportant une assistance technique et des conseils pratiques pour la conception et la réalisation des projets, tout en veillant à leur cohérence avec les orientations du SAGE. Afin de promouvoir une approche intégrée de l'aménagement du territoire, la DCA facilite la coopération entre les communes et les autres acteurs clés, encourageant ainsi des projets qui respectent les principes de développement durable et renforcent la résilience face aux risques naturels. Ces projets de territoire seront concrétisés à travers des Schémas d'Archipels, qui traduiront la politique de développement durable des territoires concernés en articulant la stratégie de développement économique et l'aménagement de l'espace avec des objectifs quantifiés de préservation et de valorisation des espaces naturels, des sites et des paysages.

Ci-dessous, schéma de l'articulation du SAGE et des autres documents de planification

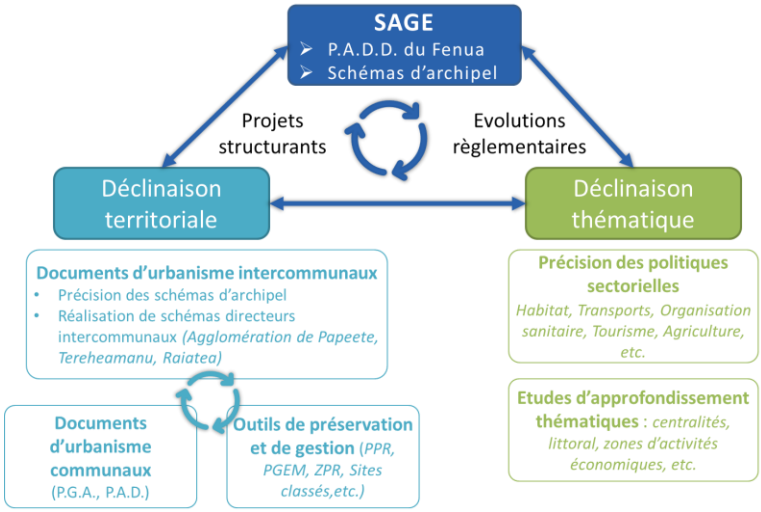

Parallèlement, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sera engagée par la DCA en 2025 dans le but de garantir une animation efficace et un suivi rigoureux des actions entreprises dans le cadre du SAGE. L'AMO aura pour principal objectif de mettre en place un système de suivi opérationnel et fonctionnel, permettant à la DCA de piloter le SAGE de manière optimale. Pour ce faire, l'AMO devra notamment animer un dispositif de gouvernance efficace, assurant le pilotage, le suivi-évaluation, ainsi que la réorientation des actions lorsque nécessaire. La mission inclut également la mise en place d'outils pour mesurer en continu les évolutions et l'atteinte des objectifs définis par le SAGE, en particulier à travers un observatoire dédié, le suivi de la réalisation des projets structurants, et l'actualisation régulière des indicateurs pertinents. Par ailleurs, l'AMO devra veiller à ce que le SAGE reste en parfaite cohérence avec les schémas sectoriels existants ou à venir, garantissant ainsi une convergence des stratégies d'aménagement et de développement. Un autre volet crucial de cette mission consistera à réaliser des bilans annuels d'avancement et des analyses approfondies de l'atteinte des objectifs fixés, fournissant à la DCA des éléments concrets pour ajuster sa stratégie. En outre, pour assurer une pleine appropriation du SAGE par toutes les parties prenantes, l'AMO développera une stratégie de communication efficace, visant à sensibiliser et mobiliser les acteurs concernés autour des enjeux et des objectifs du SAGE.

Enfin, il est essentiel d'intégrer systématiquement la gestion des risques naturels dans la planification urbaine. La Polynésie française, particulièrement exposée à divers risques naturels tels que les cyclones, les tsunamis et l'érosion côtière, nécessite que chaque projet de développement soit conçu en tenant compte des zones à risque identifiées par les études commandées par la DCA, études qui seront renforcées en 2025. Dans cette optique, la DCA a inscrit dans sa feuille de route pour les cinq prochaines années une action visant à améliorer la connaissance des risques naturels, notamment par l'acquisition de données LIDAR couvrant l'ensemble du territoire polynésien. Les premières campagnes de levés LIDAR, réalisées en 2015 sur les îles de Tahiti (de Papenoo à Paea), Moorea et Bora-Bora, se poursuivront en 2025 avec l'acquisition de nouvelles données topo-bathymétriques pour le reste de l'île de Tahiti, ainsi que pour les îles de Raiatea, Tahaa, Huahine, Maupiti et certains secteurs à enjeux des atolls de Rangiroa, Fakarava, Tikehau et Makemo. Ces données permettront de développer des outils performants pour la prévention des risques naturels, tels que le Schéma de Gestion des Risques Naturels

(SGRN) et les Plans de Prévention des Risques (PPR). Les cartographies des aléas naturels ainsi obtenues joueront un rôle crucial dans la maîtrise et la régulation de l'urbanisation et de la construction en zones à risques, via les PPRN. En outre, ces cartographies constitueront une base indispensable pour la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des dispositifs ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), renforçant ainsi la capacité des territoires à anticiper et à réagir efficacement face aux catastrophes naturelles.

Ainsi, la maîtrise du développement urbain en Polynésie française ne se limite pas à une simple régulation de l'expansion urbaine, mais englobe également une approche proactive de valorisation des territoires, en s'appuyant sur une gestion efficace des risques naturels et une collaboration étroite avec les communes.

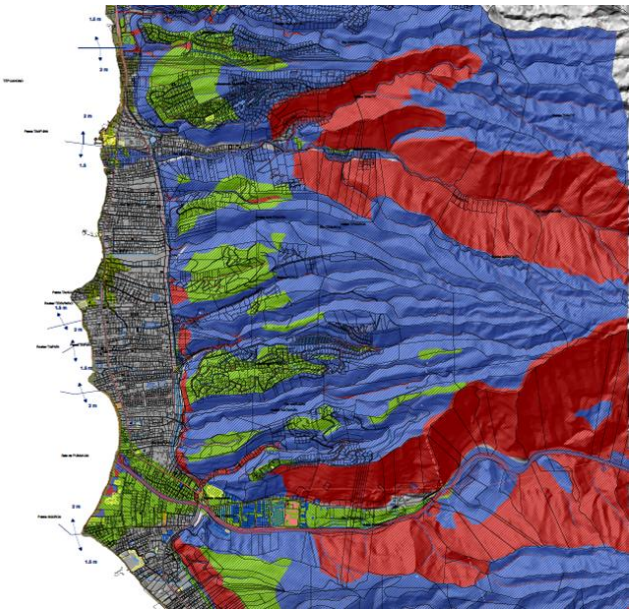

Objectif n° 1 - Maîtriser le développement urbain							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Action n° 1 - Elaborer (ou réviser) les documents de planification nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du SAGE							
indicateur 1.1 Taux de couverture du territoire par un schéma d'archipel	%			0	0	33% (IDV)	90%
indicateur 1.2 Taux de couverture du territoire par un PGA	%				45%	46 % (+ Faa'a)	75%
Action n° 2 - Améliorer la connaissance sur les risques naturels							
indicateur 1.3 Taux de courveture du territoire par le schéma de gestion des risques naturels ou un plan de prévention des riques naturels opposable	%				2,1 % (Punaauia Rurutu Rimatara)	2,1 % (Punaauia Rurutu Rimatara)	90%
indicateur 1.4 Taux de couverture du territoire par le LIDAR	%				7%	7%	75%
Sources des données : *DCA* Mode de calcul des indicateurs : *travaux réalisés ou prévus*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'élaboration (ou la révision) des documents de planification nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du SAGE, pour un montant en fonctionnement de 103 millions F CFP, dont 15 millions F CFP pour la première évaluation du SAGE et 88 millions F CFP au titre du soutien financier du Pays à l'agence d'urbanisme « OPUA », et un montant en investissement de 119 millions F CFP en autorisation de programme et 66 millions F CFP en crédits de paiement ;
- Action n°2 relative à l'acquisition de données en vue de l'élaboration du Schéma de gestion des risques naturels, pour un montant en investissement de 158 millions F CFP couvert par l'AP 56.2023.

4.4.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
903/963 03 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RISQUES NATURELS	**117 000 000**	**275 253 068**	**392 253 068**
Direction des ressources marines			
Entretien du balisage	6 000 000		6 000 000
Animation de la gestion	4 000 000		4 000 000
Subvention PGEM Moorea	4 000 000		4 000 000
Direction de la construction et de l'aménagement			
Maitriser le développement urbain			0
- Action 1 : Elaborer (ou réviser) les documents de planification nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du SAGE	103 000 000	66 000 000	169 000 000
- Action 2 : Améliorer la connaissance sur les risques naturels	0	209 253 068	209 253 068

4.4.5 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

L'agence d'aménagement et de développement durable (OPUA) est identifiée comme un acteur clef de la mise en œuvre du SAGE grâce à ses missions et par son propre mode de gouvernance interne qui permettrait d'embrasser la transversalité des sujets abordés dans le SAGE et d'associer de façon équilibrée l'ensemble des acteurs institutionnels polynésiens. La nature même de l'agence, association regroupant les différentes collectivités locales et organismes publics ou parapublics, en fait un lieu privilégié d'échange pour faire émerger des propositions répondant à l'intérêt général. L'équipe technique pluridisciplinaire était également un gage de qualité dans le suivi de la mise en œuvre en ce qu'elle permet dans une même structure de collecter de la donnée, de la structurer, de la rendre accessible et de la valoriser, notamment sous la forme d'analyses, accessibles à tous.

4.5 Programme 903 04/963 04 : projets pilotes de développement durable

4.6 Programme 903 05/963 05 : équipement et aménagement à vocation collective

4.6.1 Contexte et orientations stratégiques

Dans le cadre de la politique générale de développement collectif et urbain, Grands projets de Polynésie (G2P) s'est vu confier depuis 2023, plusieurs projets d'études en vue de déconcentrer les populations et réfléchir à des schémas d'agglomération et de nouvelles infrastructures routières sur Tahiti et les archipels éloignés.

4.6.2 Réformes en cours et/ou à venir

Une réflexion sera menée avec la DMRA et le SDT sur la « reprise » de gestion de certains parcs par le SPJP.

4.6.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre des grands projets

Objectif n°1 : Décentraliser

La décentralisation consiste à mettre en œuvre les moyens pour attirer les activités qui sont sur-représentées sur l'agglomération de Papeete vers d'autres lieux. A ce titre, il est proposé l'étude d'un second pôle d'activité sur Tahiti, mais également celle de l'agglomération urbaine afin de mettre en cohérence les deux territoires. En parallèle, des comités interministériels sur la décentralisation sont réalisés afin de recueillir la vision de chaque ministère selon leur secteur d'activité. L'objectif est de se rapprocher des administrés hors agglomération mais également de réguler la congestion routière et de permettre aux entreprises de se développer dans de nouvelles zones.

A l'échelle plus globale, des schémas d'agglomération des îles Marquises, de Moorea et de Raiatea seront réalisés en 2025 afin de dynamiser ces zones et favoriser le développement hors Tahiti.

Principales actions chiffrées :

- Action n° 1 relative aux schémas d'agglomération des Marquises et de Raiatea, pour un montant en investissement de 50 millions F CFP d'AP au total (dont 20 millions F CFP déjà inscrit en 2024) et 25 millions F CFP en CP au BP 2025.

- Au titre de l'établissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT)

Objectif n°1 – Amélioration de la qualité du service proposé

Cet objectif sera mesuré par les évolutions positives d'une part, du nombre des abonnés au Golf de Tahiti et d'autre part, des recettes propres que l'établissement génère par son activité.

Objectif n° 1 - Améliorer les prestations et services proposés aux usagers							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2025	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'abonnés	Nb	465	490	500	579	**580**	600
Indicateur 1.2 - Recettes	Millions F CFP	79	83	93	43	**92,5**	100

Sources des données :
Etats financiers et projection EGAT
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - Données brutes
Indicateur 1.2 - Données brutes

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la construction des vestiaires sanitaires réservé aux golfeurs pour un montant en investissement de 54 millions de F CFP (besoin en CP sur 2025 de 10,5 millions de F CFP) ;
- Action n°2 relative à la rénovation de l'arrosage automatique pour un montant en investissement de 20 millions de F CFP, crédits déjà disponibles sur 2024 ;
- Action n°3 relative au remodelage et à la réhabilitation du parcours en vue des Jeux du Pacifique de 2027. Une étude a été établie en juillet dernier par les Ateliers du golf, expert en conception et maintenance de parcours de golf, déterminant les actions à mettre en œuvre, le calendrier d'exécution sur 3 ans et le coût des travaux estimés à 316 millions F CFP.

Pour 2025, après priorisation des travaux, l'enveloppe retenue est de 100 millions de F CFP sur 2 ans avec 50 millions F CFP de crédits de paiement.

- Au titre des parcs et jardins et de la propreté (SPJP)

Objectif n°1 : Durabilité et optimisation de la gestion des parcs

Il relève des missions du SPJP de gérer les parcs de manière durable, de les entretenir pour qu'ils soient bien maintenus et sécurisés, tout en s'assurant systématiquement de la disponibilité d'espaces dynamiques pour accueillir des événements. Cela contribue à améliorer la qualité de vie des usagers et à préserver l'environnement naturel des parcs.

Objectif n° 1 - Durabilité et optimisation de la gestion des parcs							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.Intervention et maintenance préventive	Nb	159	121	100	62	100	90
Indicateur 1.2 - Evènements organisés	Nb	50	55	21	13	50	50
Indicateur 1.3 - Taux de réduction incidents signalés	%	8	2,37	4,42	3,24	4,42	4,42

Sources des données :
Données extraits des comptes rendus
Données extraits statistiques du service, et rapport.
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé et représenté par le nombre d'interventions dans les parcs
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre d'évènement dans les parcs
Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir du taux de réduction des incidents
Autres commentaires :
*Mode de calcule indicateur 1.3: (incidents en N -incident en N-1- incidents en N-1)*100*

4.6.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
903/963 05 - EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS A VOCATION COLLECTIVE	**140 059 000**	**106 500 000**	**246 559 000**
Établissement Grands projets de Polynésie			
Décentraliser		25 000 000	25 000 000
Établissement de gestion et d'aménagement de Teva			
Construction local vestiaires et sanitaires		10 500 000	10 500 000
Remodelage et réhabilitation du golf		50 000 000	50 000 000
Service des parcs et jardins et de la propreté			
Crédits de fonctionnement	140 059 000		140 059 000
Réfection des toitures des Fare PARC PAOFAI		8 000 000	8 000 000
Divers travaux d'aménagements des Parcs		5 000 000	5 000 000
Aménagement divers (giratoires,réseaux routiers,rond-points,espaces verts etc,,,)		2 500 000	2 500 000
Matériels divers (tronçonneuses,débroussailleuses etc,,)		2 500 000	2 500 000
Travaux PEPINIERE DE PAPARA		3 000 000	3 000 000

4.6.5 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

Les missions de G2P sont :

- Procéder ou contribuer à la réalisation, la rénovation et/ou la gestion des ouvrages, bâtiments et aménagements, de toute nature, destinés à un usage public ou d'utilité publique sur le territoire de la Polynésie française ;
- Concourir aux opérations de mise en valeur de son patrimoine et du patrimoine immobilier de la Polynésie française.

A ce titre, il peut :

- Acquérir des biens immeubles directement nécessaires à la réalisation des opérations entrant dans le cadre de ses missions ;
- Acquérir, mettre en état, valoriser et promouvoir toutes assises foncières, acquises ou affectées, destinées à des aménagements de toutes natures ;
- Construire, rénover et gérer des logements ou des opérations immobilières à caractère social ou aidé ;
- Exploiter et gérer des ouvrages, bâtiments, aménagements et équipements qui seraient réalisés par l'établissement.

Pour assurer au mieux ses missions et atteindre les objectifs qui lui sont assignés par le Pays, G2P a établi sa politique stratégique autour de trois grands axes :

1. Accompagner les maitres d'ouvrages publics
2. Structurer son organisation
3. Valoriser et capitaliser sur son savoir-faire

Cette politique stratégique a permis à l'établissement d'être certifié ISO 9001 depuis 2019.

5. MISSION 904/964 : TOURISME

2,44 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

2,18 Mds F CFP
Budget de fonctionnement

260 M F CFP
Budget d'investissement (CP)

217,5 M F CFP
Coût de la masse salariale
soit 0,67 % sur la masse globale

485 M F CFP
Mesures nouvelles sur AP

Répartition des crédits de fonctionnement par programme

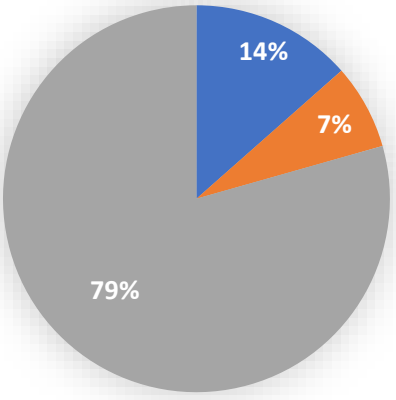

- 96401 Equipements et aménagements touristiques
- 96402 Aides et régulation du tourisme
- 96403 Animation et promotion du tourisme

Dont :

- ✓ **150 M F CFP** Création et aménagement d'un espace scénique Gauguin sur le domaine du Motu Ovini à Papeari (complément)
- ✓ **150 M F CFP** Réhabilitation du site du trou du souffleur – Tiarei
- ✓ **75 M F CFP** Aménagement et réhabilitation de sites à Nuku Hiva et Hiva Oa

1,65 Mds F CFP
Subvention de fonctionnement au GIE Tahiti Tourisme

55 M F CFP
Aides à caractère économique

FDTC

65 M F CFP
en fonctionnement

130 M F CFP
en investissement (CP)

5.1 Eléments de politique générale de la mission

L'année 2023 a été marquée par un record de la fréquentation du nombre de touristes jamais connue en Polynésie française. A ces 261 813 touristes (tourisme terrestre marchand et non marchand, croisière intra-Polynésie) se sont rajouté les 43 887 excursionnistes en croisières transpacifiques portant ainsi le nombre total de visiteurs à 305 700.

Le secteur du tourisme demeure le premier contributeur et moteur du développement économique du Pays.

La stratégie de développement touristique Fāri'ira'a Manihini 2027 FM27, adoptée fin 2022 a été mise en œuvre dès 2023 et se poursuivra en 2025 avec une implication accrue sur le volet éco-tourisme et tourisme durable dont le plan d'action est en cours de définition.

Cette stratégie quinquennale s'inscrit pleinement dans les orientations mondiales du secteur touristique, à savoir un tourisme éco-durable et intégrant les populations dans son développement.

Au-delà des objectifs de la stratégie FM27, le Pays orientera ses actions afin d'augmenter le nombre de touristes à 600 000, ou équivalent, sur les 10 années à venir afin d'atteindre un montant complémentaire de recettes touristiques de 200 milliards F CFP.

Cet objectif nécessitera des aménagements touristiques supplémentaires, une augmentation de la capacité réceptive, la structuration des secteurs et la formation des professionnels du tourisme. Ce développement devra s'effectuer en cohérence avec l'acceptabilité des populations tout en garantissant une répartition territoriale des flux dans les îles en fonction des capacités d'accueil, de la préservation de l'environnement, de la qualité de vie, de la culture et des usages quotidiens des polynésiens.

Les programmes d'intervention de la mission tourisme sont les suivants :

- Le développement des équipements et aménagements touristiques et la gestion des sites touristiques ;
- L'accompagnement des professionnels et la structuration des filières par des réglementations adaptées ;
- L'animation et la promotion du tourisme par la valorisation et la promotion de la destination.

5.2 Programme 904 01/964 01 : équipements et aménagements touristiques

5.2.1 Contexte et orientations stratégiques

Le programme d'équipements et d'aménagements des sites touristiques est défini afin de permettre à la population, première actrice du tourisme, de découvrir et de profiter de son territoire.

Comme chaque année, il sera apporté une attention particulière à la réhabilitation des sites existants touchés par la vétusté et à leur valorisation (conventions d'entretien, de gardiennage et d'occupation pour y développer certaines activités).

Le mode de gestion des sites touristiques a d'ailleurs été repensé toujours dans un souci de valorisation et de dynamisation. Des appels à projets pour la gestion de certains sites seront lancés. La délégation de service public pourra être retenue selon la rentabilité du site touristique. L'avantage de ce type de gestion est qu'il apporte une certaine dynamique par des actions d'animation menées par les acteurs privés. Y seront associés des critères de durabilité, tel que le recrutement au niveau local pour assurer la gestion du site, des pratiques éco-responsables, des activités et animations axées sur le respect de l'environnement et l'inclusion de la population.

Les aménagements et la gestion des sites privilégient déjà des pratiques durables au travers des équipements (réducteurs d'eau dans les sanitaires publics, puits de lumière dans certains bâtiments …), mais également des obligations imposées aux prestataires d'entretien dans les appels d'offres (utilisation de produits d'entretien ménagers éco-responsables…). Le critère d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera pris en compte dans l'aménagement des sites touristiques.

Des missions prospectives menées sur l'année 2024 permettront d'identifier les potentiels de développement et d'aménagements des sites touristiques dans les îles qui seront menés dès l'année 2025. Ces aménagements devront être appréhendés en tenant compte de la volonté des populations locales et du développement de la capacité réceptive.

Les équipements et aménagements touristiques s'inscrivent dans les objectifs suivants :

- Développer l'éco-tourisme et les activités terrestres par l'aménagement de sites d'intérêt touristique (accès public à la mer, points de vue, « produit tour de l'île » …) ;
- Développer le tourisme de croisière sur l'ensemble de la Polynésie française.

5.2.2 Objectifs principaux et indicateurs de performance

La stratégie Fāri'ira'a Manihini 2027 (FM27) a pour objectif une augmentation du nombre de touristes tout en étant définitivement orientée vers un tourisme durable et inclusif. Les aménagements terrestres et maritimes à vocation touristique réalisés ont pour objet de garantir un développement touristique profitant pleinement à la population et de meilleures conditions d'accueil des touristes terrestres et flottants.

Objectif n°1 : Développer l'éco-tourisme et les activités terrestres par l'aménagement de sites d'intérêt touristique

La réalisation d'aménagements et d'équipements de sites touristiques tend à offrir des activités culturelles et de loisirs diversifiés, des accès publics à la mer, des produits touristiques « Tour de l'île », dynamisant ainsi l'ensemble du territoire.

Ce programme, incluant la valorisation des sites par une gestion externalisée, présente un attrait touristique certain, mais au-delà il s'inscrit dans la volonté du Pays de mettre la population au centre du développement touristique en étant le premier bénéficiaire et utilisateur de ces aménagements.

Objectif n° 1 - Développer l'éco-tourisme et les activités terrestres par l'aménagement de sites d'intérêt touristique							
Proposer les infrastructures nécessaires pour permettre l'accueil opérationnel							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'aménagements réalisés*	Nb	13	16	20	20	**24**	29
Indicateur 1.2 -Nombre de sites valorisés*	Nb	25	7	30	30	**31**	32
Sources des données : *Service du tourisme* *cumulés							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'offre d'activités culturelles et de loisirs diversifiées par la création d'un espace scénographique sur Paul Gauguin au sein du jardin botanique à Papeari pour un montant estimé en investissement (études et travaux) de 2,1 milliards F CFP et le projet d'aménagement du « grand Vaitupa » dont le montant estimé (études) s'élève à 50 millions F CFP. Ces 2 projets n'appellent pas de crédits de paiements complémentaires sur 2025 ;
- Action n°2 relative à la mise en œuvre et la gestion efficientes des sites touristiques et sentiers de randonnées pour un montant estimé en investissement de 40 millions F CFP (travaux d'aménagement et réhabilitation des sites pour 30 millions F CFP de CP) et un montant estimé en fonctionnement de 270 millions F CFP (entretien et gardiennage) ;
- Action n°3 relative à la mise en œuvre et la gestion efficientes des accès publics à la mer pour un montant estimé en investissement de 130 millions F CFP (réalisation de sanitaires et aménagement paysager sur Taharuu à Papara, aménagement du site Toaroto à Punaauia pour 60 millions F CFP de CP) ;
- Action n°4 relative à l'aménagement de sites naturels dans le cadre du produit « tour de l'île » pour un montant estimé en investissement de 325 millions F CFP (réhabilitation du trou du souffleur à Tiarei et du site du belvédère de Tekeika à Nuku Hiva, aménagement du belvédère du canyon à Nuku Hiva, du sémaphore de Hiva Oa, du Domaine Harrison Smith à Papeari, du belvédère d'Opunohu à Moorea pour 110 millions F CFP de CP) ;

- Action n°5 relative à l'aménagement des sites d'accueil et de renseignement (*fare manihini*) dans le cadre de la structuration des comités du tourisme.

Objectif n°2 : Faciliter le développement des activités de croisière et nautique de manière raisonnée et durable

Dans le cadre du développement des activités nautiques et de croisière, l'aménagement d'infrastructures et d'équipements demeure essentiel tout en veillant à la préservation de l'environnement et à l'acceptation de la population.

Ainsi, le service du tourisme réalise des infrastructures terrestres, en partenariat avec la Direction de l'équipement maritime, qui réalise les aménagements maritimes indispensables pour assurer l'accueil des croisiéristes dans des conditions acceptables, le développement des services techniques et la sécurité des navires qu'ils soient en escale ou en navigation.

Ces infrastructures concernent des aménagements pour la croisière et pour le tourisme nautique et sont opérés sur les îles de Huahine et Rangiroa.

Objectif n° 2 - Faciliter le développement des activités de croisière et nautique de manière raisonnée et durable							
Proposer les infrastructures nécessaires pour permettre l'accueil opérationnel, la gestion des flux maritimes des navettes							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre d'infrastructures réalisées liées à la croisière et au nautisme	Nb	17	18	20	19	21	22
Indicateur 2.2 - Croissance du nombre d'escales de paquebots de croisière (transpacifique et intra-polynésie)	%	240%	0,397	0,3413	0,0287	-27,12%	
Indicateurs 2.3 - Nombre de passagers croisière (transpacifique, intra-polynésie)	Nb	65 600	87 702	98 600	103 000	66 732	
Sources des données : *Service du tourisme / Tahiti Cruise Club*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux projets d'aménagement du débarcadère de Maroe (Huahine) et d'un *fare pote'e* et de sanitaires sur le site de Papaputa (Rangiroa) pour un montant estimé en investissement de 645 millions F CFP (budget FDTC).

5.2.3 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
904/964 01 - EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	**270 000 000**	**200 000 000**	**470 000 000**
Offrir des activités culturelles et de loisirs diversifiées			
Création d'un espace scénographique sur Paul Gauguin au sein du jardin botanique à Papeari			
Aménagement du grand Vaitupa - Etudes			
Mise en œuvre et gestion efficientes des sites et sentiers sous-marins et de randonnée			
Aménagement et réhabilitation sites (études et travaux)		30 000 000	30 000 000
Entretien et gardiennage des sites	270 000 000		270 000 000
Mise en œuvre et gestion efficientes des accès publics à la mer			0
Construction de sanitaires et aménagement paysager Taharuu		20 000 000	20 000 000
Aménagement PK 15 (travaux)		40 000 000	40 000 000
Aménagement de sites naturels dans le cadre du produit « tour de l'île »			
Réhabilitation du trou du souffleur à Tiarei (travaux)		50 000 000	50 000 000
Réhabilitation du site du bélvédère de Tekeika à Nuku Hiva (études et travaux)		20 000 000	20 000 000
Aménagement du belvédère du canion à Nuku Hiva (études et travaux)		5 000 000	5 000 000
Aménagement du sémaphore de Hiva Oa (études)		5 000 000	5 000 000
Aménagement du Domaine Harrison SMITH (études et travaux)		30 000 000	30 000 000

5.2.4 Comptes spéciaux

Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)

Ce fonds a été créé par délibération n° 2010-70 APF du 19 novembre 2010 modifiée, afin de financer toutes opérations d'aménagements, de promotion de la destination en lien avec la croisière, d'animation locale de sites d'intérêt touristique visités par les croisiéristes.

Pour l'ensemble de ces projets financés par le FDTC, l'arrondissement maritime de la direction de l'équipement, en étroite collaboration avec le service du tourisme, a la charge des ouvrages maritimes (pontons, quais, enrochements maritimes).

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
904/964 01 - EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	**0**	**150 000 000**	**150 000 000**
Compte d'affectation spécial FDTC - volet équipements et aménagements touristiques			
Aménagement du débarcadère de Maroe (Huahine) - MOD DEQ MAR		150 000 000	150 000 000
Construction de sanitaires et fare pote à Papaputa (Rangiroa)		0	0

5.2.5 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

Les différents opérateurs intervenant sur les opérations d'aménagement sont la Direction de l'équipement (arrondissement maritime) pour les opérations portant sur la réalisation des ouvrages maritimes et l'établissement Grands projets de Polynésie (G2P) pour certains autres aménagements en maîtrise d'ouvrage déléguée.

5.3 **Programme 904 02/964 02 : aides et régulation du tourisme**

5.3.1 Contexte et orientations stratégiques

L'objectif d'atteindre une fréquentation touristique de 280 000 touristes à 2027, tel qu'inscrit dans la stratégie Fāri'ira'a Manihini 2027 FM27, puis l'équivalent de **600 000 touristes sous dix ans**, passe par le développement de l'offre d'hébergements touristiques et la professionnalisation de tous les acteurs œuvrant dans le secteur touristique.

Une nouvelle catégorie d'hébergement touristique a été créée à l'occasion de la réforme de la réglementation en matière d'hébergement touristique : la chambre d'hôtes. Ce nouveau produit contribuera à l'inclusion de la population dans le développement touristique en offrant au touriste une véritable expérience et immersion avec les communautés locales.

Par ailleurs, le schéma directeur de développement des hébergements touristiques lancé en 2024, a pour objectif de proposer, en cohérence avec la stratégie de développement économique, un plan de développement de la capacité réceptive par archipels/îles sur les dix années à venir et donnera lieu, dès 2025, au lancement d'appels à projets, qui porteront prioritairement sur la **réhabilitation des friches touristiques en Polynésie française.**

L'année 2025 sera également consacrée aux travaux de structuration de la filière randonnée pédestre en Polynésie française.

5.3.2 Réformes en cours et/ou à venir

Un projet de réglementation sera étudié portant sur l'allégement des conditions d'éligibilité à la création d'agences de voyages et bureaux d'excursion et sur la mise en place d'une déclaration préalable obligatoire des prestataires d'activités touristiques, notamment les prestations réglementées.

Cette démarche se justifie par la volonté d'afficher une montée en gamme des prestataires touristiques qui doivent posséder diplôme et/ou autorisation administrative et assurance pour l'exercice de leur activité professionnelle.

5.3.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Le travail de soutien aux pensions de famille pour une montée en gamme du produit sera poursuivi.

La professionnalisation des professionnels du tourisme constitue un des axes de la stratégie Fāri'ira'a Manihini 2027 FM27 pour un tourisme de qualité et donc attractif et performant.

Le renouvellement de l'offre d'hébergement est également indispensable pour garantir cette attractivité touristique et l'augmentation du nombre de touristes et ainsi contribuer à la création d'emplois.

Objectif n°1 : Renforcer le soutien aux pensions de famille

Le service du tourisme se concentrera sur le soutien apporté aux pensions de famille, dont le dispositif d'aide a été revu en 2024. Les nouvelles dispositions permettent un accompagnement du pays plus important pour les projets de rénovation et d'extension et sont plus incitatives en matière d'équipements permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et d'équipements portant sur la performance environnementale. Un nouveau dispositif d'accompagnement financier offrira la possibilité aux exploitants d'une prise en charge partielle des travaux de mise en conformité avec les normes de sécurité-incendie ce qui contribuera à la montée en gamme du produit pension de famille, notamment par le biais du classement en fleurs de tiare.

Objectif n° 1 - Renforcer le soutien aux pensions de famille *

Nouvel indicateur non prévu au PAP 2024	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	2024 Révisé 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + cible
Indicateur 1.1 - Nb de pensions de famille classées	Nb ét	84	89		83	95	104
Indicateur 1.2 - Nb de pensions de famille aidées	Nb ét	6	9		15	14	26

Sources des données :
SDT

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au soutien aux pensions de famille pour un montant de 55 millions F CFP en fonctionnement et de 50 millions F CFP en investissement.

Objectif n°2 : Renouveler l'offre d'hébergement

La volonté d'amélioration du produit touristique de « l'hébergement » s'inscrit dans la stratégie de développement touristique de la Polynésie française depuis maintenant plusieurs années et est confortée par la stratégie FM27.

Le développement de l'offre d'hébergement en soutien au tourisme familial est un objectif du gouvernement ce qui a donné lieu à la création d'une nouvelle catégorie d'hébergement en 2024, la chambre d'hôtes. Ce nouveau produit est l'illustration de l'inclusivité de la population qui souhaite partager ses traditions familiales et culturelles avec le touriste, dans un format familial.

Par ailleurs, le schéma directeur de développement des hébergements touristiques, avec notamment la réhabilitation des friches touristiques conduira à l'augmentation des capacités réceptives.

Objectif n°2 - Renouveler l'offre d'hébergement

Accompagner les professionnels de la filière hébergement afin de proposer des produits diversifiés et de qualité

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	2024 Révisé 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + cible
Indicateur 2.1 - Hôtels	Nb ét Nb un	40 2462	41 2520	44 2707	46 2794	49 3035	
Indicateur 2.2 - Pension de famille	Nb ét Nb un	284 1385	292 1406	320 1600	296 1426	318 1536	
Indicateur 2.3 - Meublés du tourisme	Nb ét Nb un	1481 1999	1891 2474	2197 2875	2099 2710	2130 2741	
Indicateur 2.4 - Chambres d'hôte	Nb ét Nb un				199 397	200 427	

Sources des données :
SDT
Mode de calcul des indicateurs :
nb ét : nombre établissements
nb un : nombre unités

Objectif n°3 : Atteindre une performance de développement liée à la professionnalisation des professionnels touristiques

La formation est un volet essentiel au développement du secteur touristique. Il constitue un gage d'inclusivité de la population, garantissant l'employabilité pour un public sensibilisé et impliqué dans le développement touristique.

Il est envisagé à compter de l'année 2025 un plan pluriannuel de formation à destination des hébergeurs touristiques, principalement les exploitants de pensions de famille, mais également les exploitants des chambres d'hôtes. Un programme portant sur le développement durable sera intégré au programme de formation initiale.

Les prestataires d'activités touristiques bénéficieront d'un plan de formation pluriannuel après la mise en place de la réglementation relative à la déclaration préalable d'activité.

Pour ce qui concerne le programme de formations professionnelles dans le domaine de l'encadrement des activités physiques de pleine nature celui-ci se poursuivra en collaboration avec la direction de la jeunesse et des sports (DJS) et de l'Institut de la jeunesse et des sports de Polynésie française (IJSPF).

Les comités du tourisme seront accompagnés et formés à l'accueil des plaisanciers. Cette mission est assurée dans le cadre de la structuration du secteur de la plaisance en cohérence avec la définition des zones de mouillage réalisée par la direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM).

Objectif n° 3 - Atteindre une performance de développement liée à la professionnalisation des acteurs touristiques							
Permettre le développement du secteur en s'appuyant sur la professionnalisation des acteurs touristiques							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	2024 Révisé 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + cible
Indicateur 3.1 - Nombre de professionnels formés	nb	531	104	150	49	150	200
Indicateur 3.2 - Nombre de formations dispensées	nb	7	12	15	3	15	20
Sources des données : *SDT / DJS-IJSPF / CCISM*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la formation des exploitants d'hébergements touristiques, pour un montant en fonctionnement de 19,8 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à la formation des guides et accompagnateurs dans le domaine du tourisme sportif pour un montant en fonctionnement de 20 millions F CFP.

5.3.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
904/964 02 - AIDE ET REGULATION DU TOURISME	**94 800 000**	**50 000 000**	**144 800 000**
Professionnalisation des acteurs du tourisme	39 800 000		39 800 000
Soutien aux pensions de famille	55 000 000	50 000 000	105 000 000

5.3.5 Dépenses fiscales

La défiscalisation, outil du programme de soutien aux porteurs de projets en Polynésie française, sera maintenue sur l'année 2025 dans le nouveau format mis en place par le code des investissements, en cohérence avec le schéma directeur de développement des hébergements touristiques sur l'ensemble de la Polynésie française.

Les projets déposés dans le cadre **d'appels à manifestation d'intérêt** (AMI) seront instruits par le service du tourisme donnant lieu à un avis sur l'opportunité touristique dudit projet et ce au regard des orientations données par la stratégie Fāri'ira'a Manihini 2027, c'est-à-dire une meilleure répartition territoriale, l'inclusivité de la population et le développement durable.

5.3.6 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

Les opérateurs intervenant dans le programme « aide et régulation » sont la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) et l'Institut de la jeunesse et des sports (IJSPF) pour ce qui concerne les formations dans le domaine sportif, et la Chambre de commerce, de l'industrie, des services et des métiers (CCISM) pour les formations dispensées aux hébergeurs touristiques. Le campus des métiers et des qualifications sera également un collaborateur important dans la définition des stratégies de formation.

Pour ce qui concerne les aides fiscales, le service du tourisme travaille en collaboration avec l'agence de développement économique (ADE) pour la défiscalisation locale et la Direction des impôts et contributions pour la défiscalisation métropolitaine (DICP).

5.4 Programme 904 03/964 03 : animation et promotion du tourisme

5.4.1 Contexte et orientations stratégiques

En 2024, Tahiti Tourisme a poursuivi activement la formation des professionnels et la sensibilisation de la population au tourisme durable au travers de nombreuses initiatives à Tahiti et dans les îles.

3 études préliminaires ont été réalisées (l'évaluation de la destination par le GSTC (Conseil global du tourisme durable) / l'évaluation de l'empreinte carbone du secteur touristique en Polynésie française et l'enquête d'opinion de la population envers le développement touristique). Deux autres études sont en cours sur 2025 (le schéma directeur du développement de l'hébergement touristique et le sondage de satisfaction des visiteurs internationaux). Les résultats de ces études ont été présentés au cours d'un forum réunissant les services du pays, les professionnels du tourisme et un comité de citoyens ; ils serviront de base à l'élaboration du plan d'action pour un tourisme durable. Ce plan d'action sera validé par les instances et communiqué à la population avant la fin de l'année pour être mis en œuvre à partir de 2025.

Sur le plan local, la suppression du dispositif Tīteti 'āi'a ne semble pas affecter le niveau du tourisme intérieur en 2024, Tahiti Tourisme est toujours engagé sur les 2 salons du tourisme annuel en 2025 et continuera à privilégier les coopérations marketing visant à promouvoir les séjours dans les îles auprès des résidents.

Le tourisme domestique reste une priorité dans la démarche d'un tourisme durable et dans les efforts de diversification des marchés.

Concernant l'accueil et l'animation, le nombre de paquebots augmente ainsi que le nombre de journées à thème.

Au niveau de la structuration des comités du tourisme, la Direction des Opérations locales continue de développer et former le réseau avec un total de 17 comités agréés.

A l'international

En 2024, le Pays a pu s'appuyer sur le réseau de Tahiti Tourisme comptant 12 représentations pour assurer la visibilité de *Tahiti Et Ses Îles* sur 15 marchés internationaux et pour superviser toutes les opérations marketing et publicitaires, les relations publiques, la promotion, les événements et les programmes de conseil en voyage. Tahiti Tourisme a pu maintenir une visibilité et a adapté ses messages de promotion de *Tahiti Et Ses Îles* en local comme à l'international.

En 2024, les efforts sont déployés afin de maintenir le niveau de la fréquentation, tout en continuant à augmenter la dépense internationale et la durée de séjour de nos visiteurs.

En termes de fréquentation touristique et de marchés émetteurs, l'accessibilité de l'Amérique du Sud reste très limitée (via Los Angeles) et aucune perspective de reprise n'est annoncée pour 2025 à ce stade.

L'Europe reprend des couleurs au 1er semestre et gagne 2,6% de parts de marché.

On note également la reprise progressive de l'Asie, qui gagne 2,2% de parts de marché grâce à la reprise des vols vers le Japon de novembre 2023 à mai 2024.

Sur l'Amérique du Nord, la baisse de fréquentation en provenance des Etats-Unis (-10,8%), met en exergue la dépendance des hôtels classés envers ce marché, puisque ces derniers affichent une baisse du taux d'occupation sur le 1er semestre, alors que les autres types d'hébergements sont fréquentés par les autres marchés (France et Europe notamment).

Dans la région, le marché Mexicain a été identifié comme marché émetteur à fort potentiel de développement.

Par ailleurs, la reprise de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande se maintient, même si le marché Australien souffre des problématiques de vols Trans-tasmans qui se poursuivent et que le contexte économique est dégradé.

Avec la fin du *revenge travel*, un retour à la normal dans les habitudes, de nouvelles destinations qui émergent, une présence croissante de nos destinations concurrentes, des voyageurs de plus en plus soucieux de l'emprunte carbone de leurs vols et un revenu moyen par chambre qui reste élevé, l'année 2025 s'annonce délicate.

Il convient de noter que malgré le fait que le budget de Tahiti Tourisme ne soit pas revenu à un niveau pré-COVID, ce alors que les coûts de promotion ont augmenté post-COVID les statistiques touristiques ont dépassé les niveaux pré-COVID.

L'objectif de recettes touristiques internationales fixé par la stratégie FM27 de 85 milliards F CFP pour 2027 a déjà été dépassé en 2023 (100 milliards F CFP estimés de recettes touristiques).

Par ailleurs, en 2023, la destination a atteint ses meilleurs chiffres de fréquentation touristique depuis 2007, avec 263 813 touristes, confirmant ainsi la reprise du tourisme international avec une progression de + 10,5% vs 2019, ce malgré le fait que l'Amérique du Sud reste fermée et que la route vers le Japon n'ait repris qu'en novembre.

En 2025, Tahiti Tourisme s'appuiera sur les objectifs ci-dessous, en ligne avec les priorités fixées dans la stratégie du Pays.

Sur le volet local :

1. Poursuivre le plan de structuration et de professionnalisation des comités du tourisme ;
2. Participer activement aux travaux de mise en place de la stratégie de développement du Tourisme Durable ;
3. Continuer à sensibiliser la population à l'intérêt du tourisme durable et accompagner les acteurs du tourisme dans le développement durable ;
4. Poursuivre le développement du tourisme d'intérieur en particulier dans les îles en demande de développement touristique ;
5. Elargir la mission d'accueil et d'animation ;
6. Améliorer la stratégie d'accès d'information pour les visiteurs (digital et offline).

Sur le volet international :

1. Stabiliser les marchés en reprise, relancer l'Asie et capitaliser sur les marchés à fort potentiel de développement ;
2. Continuer à valoriser la notoriété d'une destination slow tourisme tournée vers un tourisme inclusif et durable ;
3. Continuer à favoriser la dispersion des visiteurs dans tous les archipels en valorisant leurs spécificités et dans les divers types d'hébergements ;
4. Elargir la promotion par segment de produits et diversifier les types de clientèles ;
5. Continuer à développer le réseau de distribution et la commercialisation de la destination ;
6. Lisser la saisonnalité et encourager la hausse de la fréquentation pendant la basse saison.

5.4.2 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Développer le tourisme intérieur

Objectif n°1 - Développer le tourisme intérieur							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de comités du tourisme agréés	Nb	0	14	17	17	25	30
Indicateur 1.2 - Nombre de visiteurs aux Salons du Tourisme (Fév et Sept)	Nb	29 000	34 180	35 000	35 000	36 000	36 000
Indicateur 1.3 - Nombre de visiteurs accueillis (Fare Manihini, VIP et paquebots)	Nb	49 664	163 276	165 000	165 000	167 000	169 000
Indicateur 1.4- Taux de participation aux Tere	%	90	100	100	100	100	100
Indicateur 1.5 - Nombre d'associations inscrites au concours j'embellis ma commune	Nb	23	23	24	24	24	24

Sources des données :
GIE Tahiti Tourisme
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - Nombre de comités du tourisme agréés
Indicateur 1.2 - Nombre de visiteurs aux salons du tourisme (Fév et Sept)
Indicateur 1.3 - Nombre de visiteurs accueillis (Fare Manihini, VIP et paquebots)
Indicateur 1.4 - Taux de partitipation aux Tere
Indicateur 1.5- Nombre d'associations inscrites au concours j'embellis ma commune

Principales actions chiffrées :

- Accompagnement à la structuration et la formation des Comités du tourisme par la Direction des Opérations Locales de Tahiti Tourisme pour un montant de 58 millions F CFP. Maintien de l'encadrement et de la formation des membres dirigeants des comités du tourisme ainsi que le financement des plans d'actions de ces derniers pour un montant de 58 millions F CFP ;
- Maintien des deux salons du tourisme en présentiel (Février/Septembre 2024) pour un montant de 9 millions F CFP et Soutien aux actions commerciales des compagnies aériennes assurant des vols domestiques pour un montant de 6,5 millions F CFP ;

- Continuité de la Mission d'Accueil et d'Informations au travers des 4 guichets de Tahiti Tourisme ainsi que les accueils VIP organisés à l'aéroport et accueils paquebots organisés avec l'aide des comités du tourisme dans les îles pour un montant de 35,420 millions F CFP ;
- Soutien à l'Animation de la vie locale par la poursuite des évènements « Tere » organisés par Tahiti Tourisme ainsi que de nouvelles animations au terminal croisières/place Vaiete pour un montant de 21,650 millions F CFP ;
- Renforcement des actions de sensibilisation au tourisme durable (JMC & divers) auprès de la population pour un montant de 40 millions F CFP.

Objectif n°2 : Reprise de la fréquentation touristique

Objectif n°2 - Reprise de la fréquentation touristique							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 -Dépense touristique internationale	Mds XPF	77	100	105	105	110	115
Indicateur 2.2 - Progression du nombre de nuitées touristiques	%	116	11	5	2,5	5	5
Indicateur 2.3 - Nombre d'agents de voyage formés à la destination Tahiti Et Ses Îles	Nb	12 000	11 295	16 000	10 000	10 000	10 000
Indicateur 2.4 - Nombre de personnes touchées via les actions de relations publiques	Mds	3,0	4,7	5,0	30	5,0	6,0
Indicateur 2.5 - Nombre de visiteurs sur les sites internet de Tahiti Tourisme	Millions	3,350	3,014	2,900	2,900	3,300	3,500

Sources des données :
GIE Tahiti Tourisme / ISPF
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - Dépense touristique internationale
Indicateur 2.2 - Progession du nombre de nuitées touristiques
Indicateur 2.3 - Nombre d'agents de voyage formés à la destination Tahiti Et Ses Îles
Indicateur 2.4 - Nombre de personnes touchées via les actions de relations publiques
Indicateur 2.5 - Nombre de visiteurs sur les sites internet de Tahiti Tourisme

Principales actions chiffrées :

Tahiti Tourisme continuera à déployer les actions de promotion sur les marchés en cours de reprise (Canada, Allemagne, Australie, Nouvelle-Zélande, Italie, France) en maintenant leurs budgets.

La seconde phase de relance de l'Asie sera déployée et les budgets seront renforcés sur les 3 principaux marchés émetteurs (Japon, Chine et Corée du Sud). Une attention particulière sera portée à la Chine et la Corée, tout en continuant à assurer la visibilité de la destination et continuer à accompagner Air Tahiti Nui et les tour-opérateurs asiatiques dans la promotion de la destination sur le Japon.

En Amérique du Nord, et même s'il convient de continuer à diminuer les risques de dépendance de la destination envers les Etats-Unis, il conviendra toutefois de continuer à soutenir le 1er marché émetteur de la destination, ce notamment pour ne pas pénaliser l'hôtellerie classée d'une part et d'autre part pour augmenter la visibilité de la destination, tant auprès des consommateurs que du réseau de distribution, face à une concurrence accrue et des budgets en hausse chez nos concurrents. Il est recommandé de renforcer encore le budget de ce marché.

Le Mexique ayant été identifié comme marché émergent avec un réel potentiel de développement, son budget sera à nouveau augmenté afin de pouvoir construire la notoriété de la destination auprès des voyageurs potentiels, des médias et du réseau de distribution.

En Europe, une attention particulière sera portée au Royaume-Uni, à la Suisse et à l'Espagne pour soutenir la reprise qui se confirme sur la fin 2024 et le début 2025.

Le marché Belge n'ayant pas démontré de réel potentiel de développement au-delà des niveaux de fréquentation enregistrés, il est préconisé de suspendre les investissements et actions de promotion sur ce marché, au profit du marché UK notamment, et sachant que les Belges bénéficient déjà de la promotion implémentée sur le marché français.

Tahiti Tourisme s'appuiera sur des actions communications (Relations publiques, campagnes de communication, contenus et outils promotionnels) et des actions en faveur du réseau de distribution (campagnes de ventes, événements et salons, formation et information du réseau de distribution) sur les 14

marchés identifiés ci-dessus (France, Italie, Allemagne, Suisse, UK, Espagne, US, Canada, Mexique, Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Chine, Corée du Sud) pour un montant total de 1,081 milliard F CFP.

Par ailleurs, Tahiti Tourisme lancera la préparation du prochain *ParauParau Tahiti – PPT,* événement clé pour l'industrie du tourisme polynésien, avec un premier investissement de 20,5 millions F CFP.

En termes d'analyse de marchés, *Tahiti Tourisme* renforcera sa veille internationale afin d'identifier les opportunités éventuelles, notamment en accédant à de nouvelles plateformes. La veille des prévisionnels de fréquentation sera améliorée avec, en plus des statistiques aériennes, un accès aux statistiques de l'hôtellerie classée. Par ailleurs, une étude sera lancée afin de pouvoir affiner la segmentation des cibles de voyageurs potentiels de la destination sur le marché, en fonction de leurs centres d'intérêts, attitudes et comportements. Une étude de marché sera également implémentée afin d'évaluer le potentiel de développement du marché Taiwanais, dans le cadre du soutien de la ligne Japon. Le budget total sera de 20 millions F CFP.

Enfin, Tahiti Tourisme continuera à collaborer avec des organismes régionaux et globaux, tels que SPTO, PATA Atout France, GSTC ou encore IGLTA. Budget : 5,65 millions F CFP.

5.4.3 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
904/964 03 - ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME	**1 647 237 000**	**0**	**1 647 237 000**
Subvention de fonctionnement	428 737 000		428 737 000
Subvention pour la promotion touristique	1 218 500 000		1 218 500 000

5.4.4 Comptes spéciaux

Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)

Ce fonds a été créé par délibération n°2010-70 APF du 19 novembre 2010 modifiée, afin de financer toutes opérations d'aménagements, de promotion de la destination en lien avec la croisière, d'animation locale de sites d'intérêt touristique visités par les croisiéristes.

Les dépenses à financer sur 2025 portent sur les subventions à verser en faveur de la promotion du tourisme de croisière, telles que récapitulées ci-après :

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
904/964 03 - ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME	**30 000 000**	**0**	**30 000 000**
Compte d'affectation spécial FDTC - volet animation et promotion du tourisme			
Subvention en faveur de Tahiti Tourisme dans le cadre de la promotion du tourisme de	30 000 000		30 000 000

Les perspectives de développement de la croisière en Polynésie française pour 2025 sont très prometteuses et nécessite une subvention de promotion de 30 millions F CFP pour rendre la Polynésie française attractive dans les principaux bassins (Pacifique & Atlantique) et dont voici quelques points clés :

1. Diversification des offres et soutien aux efforts de promotion marketing des têtes de lignes (Windstar Cruises, Aranui Cruises, Paul Gauguin-Ponant). Les croisières de luxe, d'expéditions et les cargos mixtes continueront à jouer un rôle important, avec des itinéraires optimisés pour offrir des expériences uniques dans les différentes îles ;
2. Collaboration régionale : la Polynésie française travaille en collaboration avec la South Pacific Cruise Alliance (SPCA) pour attirer davantage de navires et de compagnies dans le Pacifique Sud ;
3. Augmentation des escales : l'objectif est d'atteindre 1 500 escales par an à partir de 2025. Cela représente une augmentation significative par rapport aux années précédentes ;
4. Développement des infrastructures : le futur terminal international de croisière au Port autonome de Papeete est un projet majeur qui devrait améliorer les capacités d'accueil et de gestion des passagers ;
5. Stratégie environnementale : les transitions environnementales sont également une priorité, avec des initiatives locales de préservation des espaces et des espèces.

Ces efforts combinés visent à renforcer la position de la Polynésie française comme destination de croisière incontournable tout en respectant l'environnement et en soutenant les communautés locales.

6. MISSION 905/965 : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES

6,23 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

3,78 Mds F CFP
Budget de fonctionnement

2,45 Mds F CFP
Budget d'investissement (CP)

2,06 Mds F CFP
Coût de la masse salariale
soit 6,36 % sur la masse globale

2 Mds F CFP
Mesures nouvelles sur AP

Répartition des crédits de fonctionnement par programme

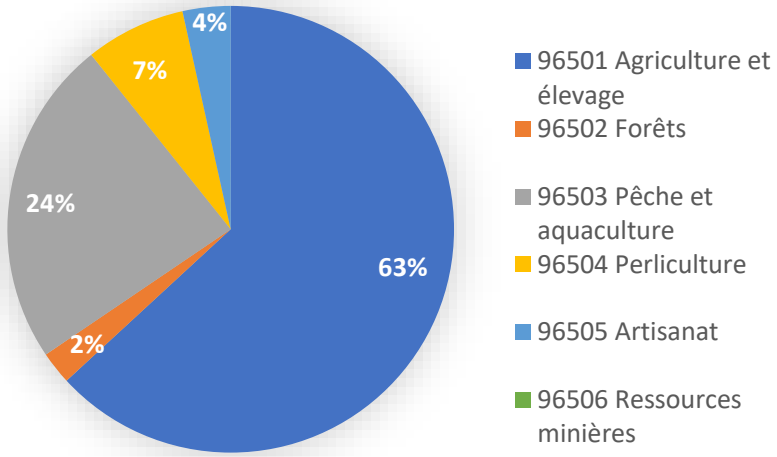

Dont :

- ✓ **550 M F CFP**
  Aides financières aux porteurs de projets agricoles 2025
- ✓ **170 M F CFP**
  Aides à la pêche lagonaire, côtière, hauturière et au secteur aquacole 2025
- ✓ **25 M F CFP**
  Projet pilote de déshydratateur pour le *pae'ore* aux Australes

1,27 Mds F CFP
Aides au développement des secteurs agriculture, élevage, pêche, aquaculture… et aides économiques

350 M F CFP
Subvention de fonctionnement à la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire

255 M F CFP
Subvention de fonctionnement à l'établissement Vanille de Tahiti

6.1 **Eléments de politique générale de la mission**

- Au titre de l'artisanat

Le secteur de l'artisanat traditionnel repose sur des enjeux et valeurs multiples.

Il relève en premier lieu d'une pratique culturelle et ancestrale, et incarne à ce titre une part vivante de l'identité du territoire polynésien et contribue pleinement à son attractivité sur le plan touristique. Il a aussi évolué au fil du temps pour devenir aujourd'hui une ressource économique essentielle à la vie des familles.

Porté par plus de 2 000 artisans qui exercent à 50% dans les archipels et à 50% à Tahiti et Moorea, remarquable par ses matières et ses créations, qui relèvent souvent du domaine du luxe et de l'art, l'artisanat traditionnel se révèle ainsi comme un véritable enjeu économique à très haut potentiel de développement et un métier d'avenir pour les jeunes générations. Il répond en effet au besoin d'engagement en matière de respect de l'environnement, d'économie durable, de lien avec la culture, la terre et les ancêtres, pour ne citer que ceux-là.

Malgré ces atouts indéniables, le secteur fait face à de nombreux enjeux, à des réalités et des héritages complexes. La transmission des savoir-faire et la professionnalisation du secteur en font partie, ainsi que la nécessité de le dynamiser et valoriser, tout en lui donnant l'opportunité de conquérir de nouveaux espaces de promotion et de vente. Longtemps soutenu uniquement au travers de ses structures associatives, l'artisanat traditionnel trouve un nouveau souffle dans le déploiement récent de textes permettant d'accompagner les professionnels. Cette approche ouvre de nouvelles perspectives, et relance des dynamiques qui nécessitent d'être portées.

Ainsi, l'objectif de la politique générale dédiée à l'artisanat traditionnel est d'accompagner le secteur dans une mutation devenue nécessaire, sans pour autant perdre de vue ses racines et origines, la réalité du terrain et ses héritages multiples. Cette dynamique passe entre autres par la professionnalisation des artisans traditionnels, la création de réseaux de valorisation et de vente, la sécurisation de la transmission des savoir-faire, le développement des matières premières, etc. À terme, ces démarches permettront d'imposer le secteur comme source de richesse et de création d'emplois, et une ressource économique importante pour le Pays.

- Au titre de l'agriculture (DAG)

Outil principal de la mise en œuvre de l'action publique pour le développement du secteur agricole, de l'élevage et de l'agroforesterie, la direction de l'agriculture a pour missions principales l'organisation du cadre réglementaire, la construction des infrastructures publiques à vocation agricole, la gestion et diffusion variétales des végétaux, la recherche/développement agroéconomique et l'accompagnement des usagers dans les démarches administratives du secteur primaire.

Avec des dotations financières en forte augmentation depuis la mise en place du schéma directeur, les programmes d'investissements consolident la structuration des filières et des interventions directes auprès des professionnels.

Le gouvernement, qui place le développement de notre secteur primaire comme le pilier de notre souveraineté alimentaire, priorisera l'action publique au plus près des besoins de nos cinq archipels.

Seront notamment concernés :

- En priorité la mise en place de l'outil de pilotage de l'autonomie alimentaire (A.T.S.S.R) du Pays accompagné de sa déclinaison technique (T.E.E.ST Mobilité) ;
- Puis l'aboutissement du Plan de Transition Alimentaire qui reste l'enjeux principal de santé publique de notre population ;
- La mise en place de dispositifs réglementaires pour aider et mieux soutenir nos jeunes à choisir ces métiers en étant formés et en disposant d'une terre nourricière ;
- La sécurisation de nos volumes de productions par l'agro-transformation ;
- La volonté politique de soutenir les créations et remises aux normes environnementales d'élevages pour tendre vers une production de viande de haute qualité.

Au titre des filières à forte valeur ajoutée, le ministère de l'agriculture souhaite également impulser auprès de nos porteurs de projets privés locaux, la valorisation des produits et sous-produits issus de notre patrimoine

végétal et variétal. Pour exemple l'arbre de vie polynésien, le Cocotier, ou encore notre « or noir – La vanille de Tahiti » doivent être exploités dans la totalité de leurs potentiels d'usage alimentaire, industriel, cosmétique…, et non pas se limiter aux produits bruts que sont le coprah ou la gousse de vanille.

- Au titre de l'Etablissement public Vanille de Tahiti (EVT)

L'année 2025 sera une année de restructuration organisationnelle de l'EPIC Vanille de Tahiti pour assurer son développement. Cela nécessite une réorganisation structurelle de tous ses Fare Vanira et la mise en place d'une stratégie économique d'amélioration de ses ressources propres, telles que la commercialisation des lianes, du substrat et des gousses de vanille mûres et préparées, ainsi que des extraits y attenants.

Le plan vanille 2024 mis en place par le ministère de l'agriculture et l'Epic Vanille sera poursuivi, en continuant de le soutenir par les aides publiques, les investissements des producteurs dans des nouveaux kits de serres-tunnels clé en main, suivi d'un plan de formation de la gestion de la culture du vanillier réduisant drastiquement l'utilisation des pesticides. Cette nouvelle méthode culturale permettra d'accroitre significativement les volumes de production. En 2023, la Polynésie française a produit 40 tonnes de gousses de vanille mûres. Avec les nouvelles constructions de kit de production en cours et à venir, permettant une meilleure maîtrise des conditions climatiques, il est attendu une augmentation de la production de gousses de vanille à raison de 9 tonnes supplémentaires par an. Le volume attendu pour l'année 2026 est estimée à 67 tonnes de gousses de vanille mûres.

Le cours de la vanille mûre s'est maintenu à 15 000 F CFP/kg ces dernières années. La Polynésie française au travers de ses producteurs de gousse de vanille, a généré un chiffre d'affaires de 600 millions F CFP en 2023. Pour 2026, l'estimation du chiffre d'affaires pourrait atteindre 1,005 milliard F CFP, grâce à l'effort et la ténacité de tous les acteurs de la filière.

Le marché local absorbe un tiers des gousses de vanille préparées annuellement et les deux tiers de gousses de vanille restantes sont exportés. Le prix moyen du kilo sur le marché local est estimé à 60 000 F CFP et à l'export à 45 000 F CFP. Pour 2026, il est attendu 22 tonnes de vanille préparée, le marché local génèrera un chiffre d'affaires de 440 millions F CFP et l'exportation un chiffre d'affaires de 660 millions F CFP ce qui permettraient une rentrée de devise de 1,100 milliard F CFP.

Les budgets accordés de 900 millions F CFP en aides directes aux porteurs de projets vanille sur la période 2019-2024, permettrons à partir de 2026, de dégager un chiffre d'affaire annuel global équivalent, si toutes les conditions, climatiques et de marché restent stables.

La volonté du ministère de l'agriculture est de poursuivre l'accompagnement de la montée en puissance de l'installation de nouvelles plantations afin d'atteindre à l'horizon 2030 une production de 114 tonnes de vanille mûres, pour 38 tonnes de gousses vanille préparées. Avec la consommation locale de 13 tonnes et les 26 tonnes à l'export, le chiffre d'affaires global escompté en rentrée de devises pour l'économie de notre pays serait de 1,950 milliard F CFP.

- Au titre de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)

Le gouvernement a mandaté la Chambre pour intensifier l'accompagnement des agriculteurs dans leur transition vers l'agriculture biologique et le suivi des productions, répondant ainsi aux besoins de planification des volumes produits, notamment pour la restauration scolaire. Le schéma directeur de l'agriculture positionne la Chambre comme un partenaire stratégique dans la mise en œuvre des politiques publiques du secteur primaire, en adéquation avec les objectifs du Pays. Dans le cadre de la promotion de la souveraineté alimentaire, la Chambre soutiendra le secteur primaire à travers trois axes principaux :

1. **Professionnalisation et formalisation :** Il est primordial de renforcer la professionnalisation des acteurs du secteur primaire pour qu'ils contribuent efficacement au développement économique du Pays et à l'équilibre du système alimentaire polynésien. La création d'un statut professionnel pour les agriculteurs, associée à des réformes de l'emploi et de la prévoyance agricole, visent à reconnaître et intégrer pleinement les exploitants et leurs salariés dans la société et l'économie. La Chambre jouera un rôle clé dans la définition des droits et obligations liés à ce statut, avec la volonté politique du gouvernement que nos agriculteurs puissent avoir accès à une véritable retraite et à une couverture des accidents du travail.

2. **Services d'accompagnement :** Il est crucial d'établir des services d'accompagnement pour aider les exploitants agricoles dans la gestion administrative, comptable et commerciale de leurs activités. Un centre de gestion agricole (CGA) a été mis en place en 2024 pour fournir un soutien en comptabilité, en fiscalité et aux démarches pour faciliter l'embauche des salariés dans le cadre des nouvelles mesures d'aide à l'emploi du gouvernement (TIAMA et TIATURI). De plus, la Chambre étudie la création d'une agence d'intérim pour répondre aux besoins ponctuels ou saisonniers de main-d'œuvre.
3. **Promotion des produits locaux :** La promotion des produits locaux et des savoir-faire s'est intensifiée ces dernières années à travers l'organisation de marchés et foires de proximité. Ces événements offrent aux producteurs des opportunités de valorisation de leur activité et aux consommateurs une meilleure accessibilité aux produits locaux. Il est nécessaire d'encourager ces initiatives tant au niveau local qu'international, afin de développer les débouchés à l'exportation pour les filières à forte valeur ajoutée.

- Au titre des ressources marines (DRM)

En 2025, le Pays consolide le développement d'une économie bleue durable, circulaire et régénératrice. La souveraineté alimentaire, l'exploitation raisonnée et le développement économique équitable de notre milieu marin, sont des engagements prioritaires du gouvernement.

6.2 Programme 905 01/965 01 : agriculture et élevage

6.2.1 Contexte et orientations stratégiques

- Au titre de la direction de l'agriculture (DAG)

Les orientations stratégiques du ministère de l'agriculture s'articuleront autour de l'accès à une énergie renouvelable, une eau durable pour les exploitations agro écologiques et la valorisation de sous-produits locaux pour la production d'engrais organiques destinés à l'agriculture. L'objectif est de produire plus en qualité et de manière durable en permettant une accessibilité alimentaire en termes de prix au bénéfice de l'ensemble de notre population.

Ainsi, la production vivrière et fruitière sera renforcée sur les domaines fonciers agricoles du Pays et alimentera les restaurations scolaires des communes en s'appuyant notamment sur les projets pilotes TAVIVAT et SATAAP (co-financements France 2030). Les productions, passant par le déploiement de structures d'agro-transformation dans nos cinq archipels, seront orientées pour le (ré)apprentissage alimentaire, nutritionnel et gustatif de nos nouvelles générations au sein des cantines scolaires notamment.

Remettre l'agriculture au centre de nos modes de vie est un fondement sociétal. Dès le plus jeune âge, dès l'école, l'enfant doit être familiarisé dans ses apprentissages aux métiers de leurs parents, à la connaissance des produits, à leurs utilités, à leurs goûts. Le ministère soutiendra ainsi le déploiement de kits nutritionnels des produits locaux dans les écoles, les quartiers prioritaires, les atolls des Tuamotu, afin que chacun se réapproprie une alimentation en produits frais, sains et locaux.

Au titre de l'accompagnement humain du secteur primaire, le ministère souhaite renforcer l'échelon de proximité administratif et technique pour nos agriculteurs. Du point de vue administratif, l'innovation réside dans le redéploiement d'outils informatiques et la formation digitale des personnels d'animation et de vulgarisation aujourd'hui dispersés dans nos services et établissements publics ; L'objectif étant d'améliorer la qualité et la fiabilité des indicateurs de performances du secteur afin de mieux piloter nos interventions. L'appui technique sera renforcé et effectué au sein d'une même entité prévue par le schéma directeur agricole, sur le format d'Agence de développement des économies agroécologiques (ADEA). Cette structure associative, co-financée avec l'Etat, permettra un renforcement adapté des moyens humains d'intervention au plus près des attentes du quotidien de nos agriculteurs en leur simplifiant la vie tout en les impliquant dans du « reporting » incontournable pour leur accompagnement.

Au titre du développement de l'élevage polynésien, le ministère souhaite impulser par la construction des abattoirs de Raiatea (2026) et Nuku-Hiva (2027), la professionnalisation de structures de production porcine, bovine et de poulet de chair. Le coût de l'aliment restant une variable externe importante et très dépendante des importations, des productions pilotes d'aliments locaux à base de végétaux (*maniota*, *niau*, *metua pua*,

bananiers, acacia, bagasse…) seront initiés dans nos archipels en prenant en référence les pratiques de nos anciens et de nos pays agricoles voisins en région subtropicale.

Un accompagnement technique/expertise dans les domaines des ressources humaines et financier sera aussi déployé sur la génétique, afin de sécuriser nos centres naisseurs porcins et l'importation de taureaux reproducteurs sélectionnés. Enfin, concernant la filière avicole (œuf et chair) la diffusion alarmante des maladies zoo sanitaires sur tous les continents (notamment grippe aviaire) nous oblige, en termes de protection bio sécuritaire de notre *Fenua* et de nos espèces, à étudier la mise en place en Polynésie de nos propres couvoirs et troupeaux de reproducteurs. Des études DAG/DBS sont commandées en ce sens.

- Au titre de l'Etablissement public Vanille de Tahiti (EVT)

La Vanille de Tahiti est un produit de niche sur un marché international dont la demande ne cesse de croître.

L'organisation et la labellisation de la filière, la confiance entre les acteurs et le gage de qualité du produit seront les éléments déterminants de la réussite du plan vanille.

Le mot d'ordre aujourd'hui délivré à nos producteurs est de produire une vanille sans pesticides. Cela est une exigence de plus en plus affichée des principaux acheteurs internationaux. Durant l'année 2023 et en 2024, des analyses de résidus de pesticides ont ainsi été réalisées sur la filière aux ISLV et aux IDV. Les résultats sont encourageants et les producteurs font aujourd'hui l'objet d'un accompagnement renforcé sur les techniques de croissance, de fertilisation et de traitement en amendements organiques et biologiques.

L'autre aspect important pour le maintien de notre vanille en tant que produit de haute qualité, est de normer le process de production et de séchage. Un cahier des charges sur ces points est aujourd'hui abouti, à l'initiative des professionnels eux-mêmes et avec l'appui technique de la DAG et de l'EVT. L'objectif est de porter le dossier de l'appellation d'origine protégée (AOP) au niveau européen pour faire reconnaitre et protéger la vanille de Tahiti comme un produit unique découlant d'une variété florale, d'une technique de production et de préparation sans équivalent ailleurs.

- Au titre de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)

L'axe 5-1 du Schéma directeur de l'agriculture (SDA) pour la prochaine décennie met l'accent sur la nécessité pour la Chambre de se professionnaliser et de formaliser ses ambitions à long terme à travers un contrat d'objectifs. Ce cadre est essentiel pour répondre aux défis futurs du développement. Le contrat d'objectifs répondant aux orientations du ministère en charge de l'agriculture, proposera des actions concrètes pour renforcer le rôle de la Chambre dans le paysage rural et fixera les priorités suivantes :

1. **Diffusion et transmission des résultats de la recherche :** La Chambre s'appuiera sur le groupement d'intérêt scientifique agricole et d'agro-transformation en cours de création au sein du Ministère de tutelle. Ce groupement (Agropol) servira de plateforme pour le développement de la recherche en partenariat avec des organismes nationaux et locaux, ainsi qu'avec l'Université de la Polynésie française, le CRIOBE-EPHE et la station GUMP-antenne de l'Université de Berkeley ;
2. **Amélioration de la formation des agriculteurs :** La Chambre renforcera sa coopération avec les établissements d'enseignement agricoles, tant publics que privés, présents sur le territoire, ainsi qu'avec les Maisons familiales rurales ;
3. **Contribution au développement des exploitations agricoles :** La Chambre mobilisera davantage de moyens dans les archipels, et le Centre de gestion agricole (CGA) animera l'Agence de développement des économies agroécologiques (ADEA), qui sera le principal acteur des actions de vulgarisation et de soutien technique, notamment pour les exploitants engagés dans les contrats d'innovation et de transition agroécologique.

Ces initiatives permettront de positionner la Chambre comme un acteur central et efficace du développement agricole en Polynésie, de surmonter les obstacles actuels et de répondre aux besoins croissants du secteur.

6.2.2 Réformes en cours et/ou à venir

- Au titre de l'agriculture (DAG)

Le statut de l'agriculteur dont les phases de concertation des acteurs débuteront au second semestre 2024, sera présenté aux institutions législatives dès la fin du 1er trimestre 2025. Notre gouvernement souhaite que l'agriculteur soit reconnu comme un entrepreneur pleinement inséré dans la vie économique et sociale du Pays. Il ambitionne également de promouvoir auprès de nos nouvelles générations l'attrait d'un métier formalisé et sécurisé au sein de notre PSG avec des perspectives de revenus permettant de garantir son avenir professionnel et familial. Ce statut professionnel agricole s'intègre dans l'ambition de notre réforme de la PSG, qui est de consolider nos régimes des actifs que sont le RGS (salariés agricoles) et le RNS (exploitants) garantissant une couverture sociale en cas d'accident du travail ainsi qu'une véritable retraite supérieure à l'actuel *« moni ru'au »* du RSPF.

Sous l'égide du ministère de l'agriculture, la DAG et la CAPL travaillent également au recentrage du dispositif des aides agricoles sur les besoins prioritaires identifiés auprès des professionnels du secteur primaire. Seront notamment davantage soutenus :

- Les variables du coût du travail dans l'agriculture biologique et agroécologique ;
- Les nécessités d'investissement (normes sanitaires et techniques) dans nos filières d'élevages (notamment la mise en place d'un plan de redynamisation de la filière porcine) ;
- L'accompagnement des porteurs de projets en agro-transformation ;
- Le financement de formation technique spécifique en immersion dans des structures privées leaders (localement ou à l'international).

Un autre axe de réforme prioritaire du gouvernement, entrant dans notre volonté politique de lutter contre la cherté des prix à la consommation, est la finalisation d'une loi du pays coconstruite entre le ministère du secteur primaire et celui de l'économie, visant à l'encadrement des marges et des prix de nos produits agricoles et de la pêche. Le double affichage des prix (producteur / détaillant) permettra également au consommateur polynésien d'être bien informé et de soutenir nos productions locales et nos métiers.

- Au titre de l'Etablissement public Vanille de Tahiti (EVT)

L'EVT poursuit la commande, vente et installation de kit d'ombrière. Il commandera et commercialisera aussi des serres-tunnels, un modèle de serre mono-chapelle et modèle de serre bi-chapelle. De même, pour les supports de culture du vanillier, appelé tuteur, un nouveau support de culture de vanillier composé : d'un socle en béton, de fers tors de diamètres 6 et 10, de grillage galvanisé et d'un substrat en bourre de coco uniquement sera établi. Un dispositif d'irrigation et de brumisation sera intégré. Un local technique avec un sas de sécurité sera prévu pour chaque serre. Ce local abritera les pompes et équipements pour l'irrigation et la brumisation. Une cuve de 10 000 litres sera installée à l'extérieur attenant au local technique pour la récupération des eaux pluviales retenues par les serres-chapelles.

Une serre chapelle en polycarbonate sera construite pour le Centre de ressources biologiques (CRB) spécialement pour la cellule recherche & développement de Raiatea. Sa vocation première est l'acclimatation d'une grande quantité des différentes variétés de vitro-plants de vanille de la souche *Vanilla x tahitensis* avant transfert dans les ombrières et les futures serres de l'EVT situées à Hamoa-Raiatea. Leurs cultures végétatives permettront une production en masse de ces lianes, pour une commercialisation locale grand public, au travers des kits de production du dispositif d'Aide Vanille et pour l'export.

Après 20 années d'exploitations, l'EVT réhabilitera toutes ses ombrières et ses 3 433 supports de culture de vanillier. Cette opération est planifiée pour un an de travaux en interne. Tous les deux mois, une ombrière sera réhabilitée. Cette opération de réhabilitation permettra d'augmenter la production de liane qui impactera positivement sur la future production de gousse de vanille. L'EVT installera vingt serres composées de mono-chapelle et bi-chapelles sur son foncier réparti sur les Îles du vent et Îles sous le vent. Un programme de production d'un nouveau substrat pour la culture du vanillier sera lancé. Ce substrat sera composé uniquement de morceaux de 3 à 7 cm d'épaisseur de bourre de coco qui subiront un traitement initial par macération dans une solution enrichie à la chaux agricole pour rééquilibrer son pH, puis sur lesquels seront inoculés des souches de mycorhizes issues du CRB, préalablement testées pour leur compatibilité symbiotique avec le vanillier *Vanilla X tahitensis*. Ce substrat sera ensuite commercialisé localement au grand public et au travers des kits de production du dispositif d'Aide Vanille.

- Au titre de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)

La Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) subira une transformation majeure en devenant un établissement public à statut particulier d'ici 2025. Cette réforme, attendue depuis longtemps, vise à renforcer son caractère consulaire et à élargir ses missions, en particulier dans la commercialisation des produits agricoles.

Le financement principal de la CAPL provient d'une subvention annuelle du Pays. En 2025, ce financement s'établit à 350 millions F CFP pour le fonctionnement courant. A terme et dans le cadre de travaux avec le ministère en charge de la fiscalité pour flécher de nouvelles ressources affectées, les besoins budgétaires sont estimés à 500 millions F CFP pour répondre aux besoins réels d'accompagnement du secteur agricole sur nos cinq archipels. La CAPL devra également générer ses propres revenus et obtenir une plus grande contribution du secteur agricole pour participer activement à son développement. Il est prévu en 2025 de définir les nouvelles modalités de financements de l'établissement (taxe affectée, fiscalité, nouvelles recettes...)

En collaboration avec la Direction de l'agriculture (DAG), la CAPL travaillera également à l'élaboration d'un cadre réglementaire applicable aux sociétés agricoles couvrant la création, la gestion, le recrutement, et l'organisation de leurs activités.

Une cellule dédiée aux formalités administratives a été renforcée en 2024 par la création d'un « Centre de gestion agricole » (CGA), en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie. Ce centre assiste les professionnels dans la gestion financière de leurs activités, y compris la trésorerie, la facturation, les déclarations fiscales et la gestion des ressources humaines.

Cette restructuration et ces nouvelles initiatives permettront à la CAPL de mieux répondre aux besoins des agriculteurs et d'exercer un rôle central dans le développement durable du secteur primaire de notre Fenua.

6.2.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre de l'agriculture (DAG)

Objectif n°1 : Développer l'activité agricole et l'emploi dans les exploitations agricoles familiales, comme outil de cohésion sociale dans les archipels

L'objectif est de créer des conditions favorables à la création et au développement des exploitations agricoles nécessaires à rendre l'île autonome sur le plan alimentaire en situation de pandémie ou de catastrophes naturelles, puis à développer des produits agroécologiques de niche à forte valeur ajoutée, en favorisant l'accès au foncier agricole, en soutenant la réalisation d'investissements structurants sur toute la chaîne de valeurs (foncier, énergie, eau, transformation, stockage et mobilité), et enfin en adaptant l'offre de formation.

Objectif n°1 - Développer l'activité agricole et l'emploi dans les exploitations agricoles familiales, comme outil de cohésion sociale dans les archipels

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	2024 révisé à 06/24	2025 Prévisions PAP 2025	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Surface totale des lotissements agricoles aménagés existants	Ha	1 125	1161	1350	1250	1447	1500
Indicateur 1.2 - Nombre de lots nouvellement attribués	unités	53	139	70	70	80	80
Indicateur 1.3 - Taux de mise en valeur des lots attribués	%	78%	62%	85%	75%	80%	85%
Indicateur 1.4 - Nombre d'agriculteurs bénéficiant du dispositif d'Insertion par la création d'activité - ICRA (nouveaux bénéficiaires)	Nb	48 (dont 20 vanille)	31	60	50	100	100
Indicateur 1.5 - Nombre de jeunes inscrit dans le dispositif de formation à l'installation du CFPPA - FIA	Nb	27	19	75	14	45	60
Indicateur 1.6 - Montant des aides attribuées (hors forêt) (ODD 2.a.2)	millions F CFP	843	549	800	700	600	700

Sources des données :
SEFI (ICRA), CFPPA (FIA), DAG (Aides,...)
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateurs 1.1 , 1.2, 1.3- indicateurs calculés à partir des outils de gestion des lotissements agricoles de la DAG (Excell,SIG)
Indicateurs 1.4 à 1.6 - indicateurs calculés à partir des outils de suivi des bénéficiaires d'aide correspondantes
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : Poursuivre l'aménagement des domaines agricoles du Pays pour un montant de 675 millions F CFP et notamment le domaine de Tauraatua et une partie du domaine de Poroī (dit domaine de Puunui) à Vairao (en cours de procédure de permis d'aménager), domaine Boubée à Raiatea (dont les travaux ont démarré fin 2023), sur le domaine de Haaume à Nuku-Hiva (Hatiheu) conventionné avec la CAMCIM (Conseil d'administration de la Mission Catholique des Îles Marquises), ainsi que divers ensembles fonciers en cours de constitution dans les Tuamotu-Gambier ;
- Action n°2 : Favoriser la valorisation agricole de terres privées par la mise en œuvre du nouveau dispositif de financement du Pays objet de la LP n°2024-11 pour la création de pistes et la réalisation de travaux d'aménagements agricoles sur fonciers privés dans le cadre de zones agricoles protégées et avec 180 millions F CFP en autorisation de programme et 30 millions en crédits de paiement ;
- Action n°3 : Favoriser la création et la modernisation des exploitations agricoles par les aides agricoles pour un montant de 608 millions F CFP ;
- Action n°4 : Renforcer les dispositifs de formation à l'installation agricole (FIA) avec, comme en 2023 et 2024, la délocalisation de certaines sessions de formation dans les archipels pour un montant de 37 millions F CFP ;
- Action n°5 : Mettre en place des sites et projets pilotes en collaboration avec les communes sur les atolls éloignés. Il s'agit d'installer des kits agro-écologiques (énergie, eau, serres, tables de cultures, …) sur des parcelles aménagées et de former des référents communaux ou d'associations locales pour favoriser la production de légumes, de fruits et de produits vivriers locaux pour un montant de 5 millions F CFP.

Objectif n°2 : Insérer les producteurs au sein de filières alimentaires diversifiées permettant au Pays d'accroître ses ressources et sa sécurité alimentaire

Cet objectif vise à renforcer l'articulation entre les producteurs et l'approvisionnement du marché en produits alimentaires et matériaux végétaux, et à renforcer le fonctionnement des filières qui peinent encore à se structurer. Sont concernées aussi bien les filières de production que celles de transformation et de traitement des coproduits des productions agricoles qui ne sont pas assez valorisées en Polynésie française.

Il s'agit de permettre aux acteurs de ces filières de mettre en place les infrastructures nécessaires à leur développement de nature à assurer la production, mais également la transformation et la commercialisation des productions dans le respect des règles sanitaires en vigueur : équipements des zones de dessertes portuaires, mise en place d'entrepôts et de zones de conditionnement et stockage dans les îles, de structures d'abattage, d'ateliers d'agro-transformation, application de bonnes pratiques en matière de production et de transformation.

Objectif n°2 - Améliorer l'insertion des producteurs au sein de filières diversifiées permettant au Pays d'accroitre ses ressources et sa souveraineté alimentaire							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	2024 révisé à 06/24	2025 Prévisions PAP 2025	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de demandes de PC déposées relatives à des projets d'ateliers d'agro-transformation par la Direction de l'agriculture	Nb cumulé	4 (pour 9 ateliers)	5 (pour 10 ateliers)	7 (pour 12 ateliers)	idem	7 (pour 12 ateliers)	9 (pour 14 ateliers)
dont nombre d'ateliers d'agro-transformation concernés	*Nb*	*9*	*10*	*12*	*12*	*12*	*14*
Indicateur 2.2 - Nombre de porteurs de projets en agro transformation formés ou informés	Nb	74	51	70	75	75	80
Indicateur 2.3 - Nombre d'îles équipés de structure d'abattage de proximité hors Tahiti (ETG aire abattage aménagée ou abattoir) -	Nb cumulé	0	0	3	0	1	5
Indicateur 2.4 - Nombres d'îles équipées par le Pays de structure/équipements de stockage des produits agricoles	Nb cumulé	7	10	10	10	12	13
dont nombres d'équipements en format container	*Nb*		*8*	*8*	*8*	*8*	*8*
dont nombres d'équipements en format hangar	*Nb*		*2*	*3*	*3*	*7*	*8*
Indicateur 2.5 - Nombre de Plants fruitiers vendus	Nb	19 740	18 029	22 000	22 000	22 000	22 000
Indicateur 2.6 - Production animales	millions F CFP	2542	nd			2700	2750
	en tonnes	5154				5500	5700
dont Production de porc charcutier (SDA)	en tonnes	*855*	*910*	*940*	*940*	*1000*	*1200*
Indicateur 2.7 - Production végétales (hors bois et coprah)	millions F CFP	4 501	nd			4 500	
	en tonnes	15 351	nd			16 000	

Sources des données :
DAG (Productions,...)
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateurs 2.1 à 2.4 - indicateurs calculés à partir du suivi des opérations de formation et travaux conduites par la DAG
Indicateur 2.5 - indicateur calculé à partir des données de production des pépinières de la DAG
Indicateurs 2.6 et 2.7 - indicateurs calculés à partir des données collectées par la DAG sur les productions commercialisées
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 consiste à soutenir le fonctionnement du Groupement de défense sanitaire animale (GDSA) créé en 2021 pour un montant de 30 millions F CFP. Le GDSA vise à structurer les filières de productions animales en Polynésie autour des problématiques sanitaires par la mise en place d'un suivi technique et vétérinaire et de mesures de nature à prévenir l'introduction des maladies et à lutter contre ces dernières. L'activité du GDSA en 2025, portera principalement sur le déploiement du programme sanitaire d'élevage (PSE) pour les principales filières d'élevage qui devrait également faciliter l'accès aux soins vétérinaires et aux médicaments, la sécurisation des échanges de bovins entre les îles et archipels (maîtrise des risques de transmission de maladie), le développement de l'insémination, la connaissance de la biologie de l'abeille polynésienne et l'accompagnement des filières hors-sol sur la biosécurité en élevage (lutte contre le risque « salmonelle »). Pour 2025, le rapport d'activité comportera la mesure de leurs travaux sur la politique agro-écologique du Pays ;
- Action n°2 consiste à poursuivre les études et travaux de réhabilitation de l'abattoir de Papara pour un montant de 35 millions F CFP en autorisation de programme : après la réalisation des premières études, travaux urgents et lancement des marchés correspondants qui ont pris du retard suite à la pandémie de 2021/2022 et au changement de directeur de l'abattoir en 2023, nos actions en 2025 porteront sur :
  - Le suivi du fonctionnement de la nouvelle station d'épuration dont les travaux se sont terminés en 2024 avec la phase de mise en fonctionnement et de suivi sur 12 mois ;
  - Le suivi du fonctionnement des nouveaux équipements de traitements des sous-produits d'abattage mis en place début 2024 ;
  - La réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur de l'abattoir visant à maintenir la sécurité des ouvriers, garantir la continuité des opérations, améliorer la rentabilité de l'abattoir (chaudière, …) et à adapter l'abattoir aux besoins des filières de production avec la création d'une filière ovine et caprine ;
  - La mise en œuvre d'un programme d'acquisition défini à partir du schéma directeur.

- Action n°3 consiste à poursuivre les projets de construction et d'équipement de structures d'abattage et de traitement des produits carnés aux ISLV (50 millions F CFP en crédits de paiement) et Marquises : La maîtrise d'œuvre (MOE) des différents projets a été confiée en 2022, par des procédures de passation distinctes, au même groupement. Les projets ont tous rencontré des difficultés liées au

montant de travaux supérieurs à l'estimation des études préalables et à des demandes subséquentes de revalorisation de la rémunération du maître d'œuvre. La plupart des marchés de MOE sont arrivés à échéance et ces projets ne pourront se poursuivre sans le lancement de nouvelles consultations pour ces missions de maitrise d'œuvre.

- Etablissements de traitement du gibier (chèvres) prévus à Ua-Huka et Ua-Pou : les PC ont été déposés en juillet 2023 mais n'ont pas abouti à la délivrance d'un permis valide par manque de suivi du maître d'œuvre. Les marchés de MOE de ces deux projets seront relancés en 2025;
- Abattoir de proximité de Nuku-Hiva : en phase APS depuis juin 2022, dans l'attente des justifications précises des augmentations de coût du projet justifiant une éventuelle réévaluation du montant de MOE. Le marché de MOE de ce projet sera également abrogé fin 2024 et relancé en 2025 ;
- Abattoir de proximité à Raiatea : l'ICPE a été obtenue le 8/08/2023 et le PC fin 2023. Un nouvel AMO sera retenu pour la phase PRO sur le dernier trimestre 2024 ;
- Aire d'abattage aménagé à Huahine : le dossier de PC a été rejeté pour non suivi du maître d'œuvre. Un marché de maitrise d'œuvre sera relancé en 2025.

- Action n°5 consiste à compléter, pour un montant de 120 millions F CFP, le programme de mise en place et d'exploitation de structures de conditionnement et de stockage dans les îles avec notamment le renforcement des investissements pour la production d'énergie renouvelable (solaire) : après l'installation en 2021 et 2022 de containers frigorifiques, les études de maîtrises d'œuvre ont été lancées en 2022 pour la construction et l'aménagement de hangars de stockage dans les zones portuaires des Îles sous-le-vent et Marquises. En 2023, les hangars existants à Uturoa (Raiatea) et Fare (Huahine) ont été rénovés et aménagés avec des chambres froides ainsi qu'un système de panneaux photovoltaïques, et un nouveau hangar agricole a été construit à Faie sur l'île de Huahine. Ces hangars ont été attribués en 2024 pour exploitation après appel à candidatures lancés en 2023. De même les travaux de construction d'un abri pour conteneur frigorifique ont démarré en juillet 2023 sur l'île de Maupiti pour une réception effectuée en juillet 2024. La DAG a lancé les premiers appels à candidature de gestion. Elle accompagnera les futurs gestionnaires en 2024 et 2025 pour lesquels un premier bilan sera réalisé.

  La DAG procèdera en 2025 au suivi des travaux de construction des hangars agricole à Nuku-Hiva et Hiva-Oa dont les appels d'offre ont été lancés en 2024 – démarrage des travaux prévu au second semestre 2024 ;

  Des travaux seront également lancés en 2025 pour l'aménagement d'une structure centrale de stockage à Motu Uta (Papeete).
- Action n°6 consiste à poursuivre, pour un montant de 70 millions F CFP, l'opération d'installation d'ateliers d'agro-transformation :

  Sur la première phase de construction de 9 ateliers sur Tahiti et dans les ISLV (Mataiea, Taputapuatea, Huahine et Tahaa) dont les phases travaux ont démarré en 2022, 7 ont été attribués à des porteurs de projets après appel à candidature dont l'un concerne l'ancien atelier de transformation situé à Faaroa pour un projet de transformation de *uru*, *Artocarpus altilis*. La deuxième phase de construction concerne les îles de Rurutu, Rimatara et Tupuai, actuellement en phase PC avec un début des travaux prévu en 2025 jusqu'à fin 2026. Des opérations de recherches foncières et études sont également prévues pour l'installation d'ateliers sur les îles de Ua pou, Tahiti (Taravao) et Moorea.

  En parallèle, la DAG vient, le cas échéant, en appui technique aux premiers bénéficiaires des appels à candidature lancés en 2023 pour faciliter leur installation. De nouveaux appels à candidatures seront également lancés en 2025 pour l'utilisation des ateliers disponibles. En conformité avec les objectifs de sécurité alimentaire du schéma directeur, les projets visant à fournir les cantines scolaires en produits locaux sont privilégiés. Des opérations d'équipements de ces ateliers d'agro-transformations (chambre froides, panneaux solaires…) ont également été inscrites au budget 2025.
- Action n°7 consiste à mieux valoriser (5 millions F CFP) les produits de la cocoteraie en développant des filières de transformation des produits issus du cocotier autres que le coprah, que ces produits soient à finalité alimentaire ou non. A cet effet, plusieurs études ont été engagées pour disposer d'une meilleure connaissance de la cocoteraie polynésienne : recensement des surfaces et typologie de la cocoteraie polynésienne complétée par le recensement général de l'agriculture (2023-2024), et recensement de variétés et formes de cocotiers de Polynésie française (2019- 2023). Un programme de conservation et multiplication du matériel génétique des variétés et formes de cocotiers montrant

des caractéristiques intéressantes en matière économique, artisanal voire touristique est en cours d'élaboration. Des travaux de recherche-développement sont menés en parallèle par la cellule RIV et propose déjà un certain nombre de produits valorisant la filière et les co-produits issus de ces filières de développement.

- Action n°8 consiste à renforcer, pour un montant de 25 millions F CFP, les capacités de production des pépinières fruitières de la DAG pour permettre aux producteurs d'accéder à du matériel végétal performant et exempt de maladies comme le CTV (Tristeza) : mise en place d'un schéma global de production de plants et de certification dans les pépinières de la DAG, optimisation du fonctionnement des pépinières et du traitement des commandes, mise en place de nouvelles parcelles semencières et parcs à bois, installation de serres « insect-proof » dans les pépinières principales pour prévenir des contaminations notamment.

Objectif n°3 : Développer les filières à haute valeur ajoutée permettant au Pays d'accroître ses exportations

Cet axe fournit l'accompagnement nécessaire au développement des plantes aromatiques et médicinales, ainsi que des plantes ornementales qui offrent aux agriculteurs et au Pays des perspectives de valorisation élevées sur des marchés de niche, notamment couplées au développement de l'activité touristique et d'exportation.

Il s'agit également d'accompagner l'augmentation des productions, l'agro-transformation quand cela est possible (miel, *noni*, cacao, produits de la cocoteraie et canne à sucre pour le rhum par exemple) et de permettre la reconnaissance des signes d'identification de la qualité et de l'origine des produits (loi du pays adoptée mi-2020), à la fois localement et à l'échelle internationale (vanille, rhum, miel, huile vierge de coco, etc.).

En complément, il s'agit de promouvoir l'identification de nouvelles substances actives, parfois bien connues de la pharmacopée et de la cosmétologie locales, et qui offrent la perspective de nouvelles valorisations agricoles, médicinales, cosmétiques ou aromatiques.

Objectif n°3 - Accompagner le développement des filières à haute valeur ajoutée permettant au pays d'accroitre ses exportations

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	2024 révisé à 06/24	2025 Prévisions PAP 2025	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Volumes de produits agricoles exportés (hors coprah)	Tonnes	1 331	950	2 200		1 500	2 000
Indicateur 3.2 - Valeurs des produits agricoles exportés (hors coprah)	millions F CFP	1 376	1 083	2 000		1 500	2 000
Indicateur 3.3 - Nombre de SIQO relatifs à des produits agricoles	Nb cumulé	1	1	1		2	3

Sources des données :
DAG (SIQO), ISPF (importations)
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 et 3.2- indicateur calculé à partir des données d'importations de l'ISPF
Indicateur 3.3 - indicateur calculé à partir du travail de suvi des filières de la DAG
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : Soutien financier au fonctionnement de l'association Monoï de Tahiti pour un montant de 12 millions F CFP. Il s'agit essentiellement de lui permettre d'œuvrer à la protection de l'appellation en poursuivant la veille juridique contre les contrefaçons sur les marchés internationaux ainsi que des études sur la caractérisation chimique de l'huile de coprah produite sur atoll ;
- Action n°2 : Organisation et fonctionnement (5 millions F CFP) de la commission pour les signes d'identification de la qualité et de l'origine (loi du pays n° 2020-23 du 24 août 2020) et à l'accompagnement des professionnels groupés en organismes de défense et de gestion pour réaliser les dossiers et démarches nécessaires à la reconnaissance d'un signe de qualité et/ou d'origine au niveau local. En 2025, la DAG poursuivra son appui au Syndicat des producteurs de rhum de Polynésie en collaboration avec l'INAO en Métropole pour l'obtention de l'IGP Rhum agricole de Polynésie (mise en place des cahiers des charges, des plans de contrôle…) ;
- Action n°3 : Animation de la commission Plantes et pharmacopée créée en mars 2023 qui regroupe des experts et des acteurs professionnels impliqués sur le sujet et dont les objectifs dans un premier temps sont de lister les plantes présentes et utilisées en Polynésie, dont le potentiel est avéré pour un usage cosmétique ou médicinal, de rassembler des connaissances tant scientifiques que traditionnelles sur ces dernières et de définir des stratégies visant à mieux les connaitre, sécuriser leur usage, les

conserver et faciliter leur valorisation à plus grande échelle. La première réunion de la commission du 14/08/2023 a acté la mise en œuvre d'un premier programme de travail et la constitution en 2024, d'un premier groupe de travail nommé PAMPrio afin de constituer une base de données centralisant les connaissances sur les PAM&C de Polynésie française dans le but de définir une liste de plantes d'intérêt et de définir des orientations de développement en conséquence ;

- Action n°4 : Développement des filières de valorisation des produits de la cocoteraie hors coprah : huile de coco vierge, *mitihue*, eau de coco, *mono'i* bio, bourre de coco et charbon actif ;
- Action n°5 : Relance de la filière café via l'innovation variétale avec la mise en place de parcelle d'essais variétaux (*Marsellesa* et *Starmaya*) de café en convention avec des agriculteurs de Tahiti, Rurutu et Rimatara ;
- Action n°6 : Développement d'une filière kava en lien avec l'Agropol. Des recherches sur des techniques de multiplication des plants de kava seront mises en place afin de pouvoir produire des plants de kava sains et identifiés comme étant des variétés nobles ;
- Action n°7 : Mise en œuvre de la loi du pays réglementant certaines activités relatives au cannabis dépourvu de propriétés stupéfiantes et les médicaments contenant du cannabis ou des cannabinoïdes, adopté à l'APF le 9 juillet 2024. Les arrêtés d'application prévoient de réaliser une phase d'essai chez 10 agriculteurs (2 sur chaque archipel) qui seront sélectionnés et suivis en 2025. L'objectif est de contrôler dans un premier temps que la production respecte les plafonds exigés par la réglementation (teneur en THC et différents métabolites). Des agents de la DAG seront chargés d'assurer ces contrôles en collaboration avec l'ILM et devront être assermentés pour cela.

Objectif n°4 : Déployer la transition vers l'agroécologie et l'agriculture biologique en lien avec le système alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles

Cet objectif stratégique plus transversal vise à renforcer les modes de production écologiquement intensifs dans l'ensemble des activités agricoles et d'élevage afin de maintenir un niveau de productivité suffisant, préserver les ressources naturelles en régénérant la biodiversité et les écosystèmes de l'environnement nécessaire à la résilience climatique des unités de production et des territoires.

Il s'agit notamment de poursuivre les activités de recherche-développement, favoriser l'innovation dans les pratiques agroécologiques, et promouvoir l'agriculture biologique.

L'autre levier de la transition agroécologique vise à favoriser la consommation et l'accès aux produits agricoles sains et durables en s'appuyant notamment sur la mise en œuvre des projets suivants :

- Projets TAVIVAT (Transition Agroécologique, VIVrière et Agro Transformation) et SATAAP (Sécurité Alimentaire et Transition Agroécologique des Atolls de Polynésie) lauréats en 2023 et 2024 du dispositif Démonstrateurs de la Transition Agricole et Alimentaire (DTAA) de France 2030 et qui vise à développer les filières agricoles et de transformation sur les îles et communes pilotes concernées et à favoriser l'intégration de produits locaux dans les cantines scolaires ;
- Plan de transition alimentaire (PtrA) élaboré en 2023 et qui devrait être finalisé et présenté à l'APF en 2025. Ce plan de transition alimentaire, articulé en 6 axes stratégiques, mobilise de nombreux partenariats (agriculture, santé, communes, SPC, cantines scolaires, établissements scolaires, lycée hôtelier, ...) et vise principalement à favoriser la durabilité des systèmes alimentaires locaux axés sur des productions agricoles saines et accessibles à tous ;
- Prochain programme de coopération régional européen pour les PTOM 2021-2027 en cours d'élaboration dont l'objectif général est le développement d'une économie durable et diversifiée favorisant le bleuissement et verdissement du système alimentaire des territoires des PTOM du Pacifique.

A cet effet, il est également prévu de mettre en place à moyen terme des Contrats d'Innovation et de Transition AgroÉcologiques (CITAE) entre des groupements de producteurs et les pouvoirs publics qui, sur la base d'objectifs clairement définis, permettront de financer des actions concourant à l'innovation et à la transition agroécologique des exploitations. Ce nouveau dispositif est envisagé sur fonds européens dans le cadre des différents dispositifs dont pourraient bénéficier la Polynésie française. Le dispositif de mise en œuvre doit être finalisé dans le courant de l'année 2025 tant pour ses modalités que pour ses sources de financement.

Objectif n°4 - Déployer la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique en lien avec le système alimentaire							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	2024 révisé à 06/24	2025 Prévisions PAP 2025	2026 et + Cible
Indicateur 4.1 - Nombre d'enseignes agricoles engagées dans une démarche de certification/garantie en agriculture biologique	Nb	95	175	130	180	200	250
dont nombre d'agriculteurs individuels	Nb	390	409				
dont nombre de transformateurs	Nb	21	24				
Indicateur 4.2 - Surface des exploitations engagées dans une démarche de certification/garantie en agriculture biologique	Ha	486	672 (dont 592 hors cocoteraie)	550	680	700	750
Indicateur 4.3 - Quantités de pesticides importés en PF (avec insecticides de confort et sans antirongeurs....)	Tonne	481	467	400		300	300
Indicateur 4.4 - Nombre de Tetrastichus lâchés (lutte contre brontispa - parasite du cocotier)	Nb	1 600 000	2 600 000	1 200 000	1 800 000	1 200 000	1 200 000
Indicateur 4.5 - Nombre d'échantillons de produits agricoles analysés pour mesure des résidus de pesticides	Nb	528	481	400	400	400	400
Indicateur 4.6 - Nombre d'espèces locales faisant l'objet de conservatoire des variétés (uru, taro, fei, banane, patate douce,...) (ODD 2.5.1)	Nb	6+10 ResSEM	7+10 ResSeM	7+10 ResSeM	7+10 ResSeM	7+ 10 ResSeM	7+10 ResSeM
Sources des données : *DAG (données OC en AB, conservation, analyses,...), ISPF (importations)*							
Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 4.1 et 4.2 - indicateur calculé à partir des données de suivi filière de la DAG* *Indicateur 4.3 - indicateur calculé à partir des données statistiques de l'ISPF* *Indicateur 4.4 à 4.6 - indicateur calculé à partir des données de suivi de la cellule RIV/DAG*							
Autres commentaires :							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au soutien du système participatif de garantie SPG Bio Fetia (organisme de contrôle de la mention agriculture biologique, agréé par le Pays) pour un montant de 30 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à la poursuite et au suivi du partenariat mis en place avec les communes pour l'installation de pépinières communales et la diffusion de matériel végétal pour aider les particuliers à cultiver des fruits, légumes et produits vivriers pour leur consommation familiale personnelle ;
- Action n°3 relative à la mise en œuvre du laboratoire d'analyse végétale (Agropol) au pôle recherche/innovation/valorisation de Papara qui servira également de centre de stockage de la réserve de semences maraîchères de la Polynésie française pour un montant de 48 millions F CFP ;
- Action n°4 relative aux travaux menés par la DAG en matière d'appui technique au développement de pratiques culturales agroécologiques : opération de conservation/caractérisation et diffusion de variétés locales vivrières par le pôle recherche/innovation/valorisation de Papara (bananes, uru, taro, patate douce, ...), opération de production et diffusion d'auxiliaires de culture, de validation d'itinéraires techniques utilisant des plantes de couvertures et des engrais verts, opération d'analyses de pesticides, opération de vulgarisation auprès des producteurs ;
- Action n°5 relative à la mise en œuvre de la phase de réalisation du projet TAVIVAT - lauréat des démonstrateurs territoriaux France 2030, après réalisation de la phase de maturation en 2024 (études et finalisation du programme) pour un montant de 17 millions F CFP ;
- Action n°6 relative à la mise en œuvre de la phase de maturation du projet SATAAP - lauréat des démonstrateurs territoriaux France 2030 pour un montant de 40 millions F CFP ;
- Action n°7 relative à l'accompagnement des projets de valorisation de sous-produits locaux (effluents d'élevage) pour la production de fertilisants et de composts. Une loi du pays cadre sera transmise fin 2024 à l'Assemblée de Polynésie française en ce sens.

Objectif n°5 : Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire territorialisé à l'échelle du Pays et des archipels

Outre la revalorisation du métier d'agriculteur, il s'agit notamment de renforcer la participation des professionnels à la mise en œuvre des programmes de développement tout en dotant les organismes publics (CAPL, DAG et DBS) des outils de suivi et moyens d'accompagnement nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi, le statut de l'agriculteur sera précisé, afin que l'agriculteur puisse être reconnu comme un entrepreneur pleinement inséré dans la vie économique et sociale du Pays contribuant plus largement au financement du régime des non-salariés à hauteur des revenus dégagés par son activité et lui permettant d'avoir une couverture sociale en cas d'accident du travail et une véritable retraite supérieure à l'actuel *« moni ruau »*. Les agriculteurs seront inscrits au registre de l'agriculture couplé à un système d'information agricole (SIA)

opéré par la DAG. La mise à jour du registre intégré au SIA a démarré en 2024 sur la base des résultats du recensement général de l'agriculture dont les premiers résultats ont été diffusés en juillet 2024.

Afin d'améliorer la régulation des marchés et de sécuriser les approvisionnements tout en limitant les risques d'inflation des prix alimentaires, il est proposé, à des fins de suivi et d'information des parties-prenantes concernées, de créer un observatoire des prix des marges des produits alimentaires. En combinant l'information collectée par les différents organismes publics (CAPL, DAG, DGAE, douanes, ISPF etc.) sur les prévisions et les coûts de production, les prix et les marges aux différents échelons des filières de produits agricoles et agro-alimentaires locaux et importés, l'observatoire permettra de renforcer la transparence et la concertation au sein des commissions et de la conférence agricole, dans le but de mieux réguler les prix des produits alimentaires.

En parallèle, un projet de restructuration du système d'information de la DAG sera également initié, qui sera articulé autour du SIA, logiciel qui héberge la base de données des producteurs agricoles (registre agricole et RGA 2023), et d'un système d'information géographique (SIG), qui héberge quant à lui les données cartographiques du secteur agricole et forestier. Cet écosystème applicatif sera complété et restructuré pour intégrer des fonctionnalités permettant d'optimiser, en amont, l'acquisition des données du secteur (via un portail usager, des applications portables pour les agents de terrain et l'intégration des données d'autres partenaires : ISPF, DGAE, DPAM…) et d'alimenter, en sortie, un environnement décisionnel qui fournira les indicateurs de pilotage recherchés. Le portail usager permettra, en outre, une dématérialisation des démarches de nos administrés (enregistrement au registre de l'agriculture, demandes d'aide, de foncier, etc..) afin de les simplifier et de mieux informer nos usagers sur la situation de leurs dossiers. Ce dispositif deviendra le cœur, le moteur du système décisionnel de la DAG pour mieux évaluer et orienter notre politique agricole.

Le démarrage début 2025 de l'ADEA à laquelle participeront au départ le Pays, l'Etat et la CAPL, sera le principal acteur des actions et programmes de vulgarisation et soutien technique des exploitants agricoles, notamment ceux qui s'engageront dans la transition agroécologique.

Objectif n°5 - Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire territorialisé à l'échelle du pays et des archipels

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	2024 révisé à 06/24	2025 Prévisions PAP 2025	2026 et + Cible
Indicateur 5.1 - Nombre d'exploitants agricoles et forestiers valides inscrits au registre de la DAG et dans le SIA	Nbre			nd	4304	4304	4500
Indicateur 5.2 - Nombre d'agents travaillant à l'ADEA	Nb	0	0	3	0	5	15
Indicateur 5.3 - Développement su système d'information agricole (SIA)	Nb	0	24%	30%	30%	40%	80%

Sources des données :
DAG/CAPL/CPS
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 5.1 et 5.3 - indicateur calculé à partir de données de la DAG…
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la mise en place du cadre réglementaire définissant le statut de l'agriculteur en Polynésie française ;
- Action n°2 relative à la conception et création de l'observatoire des prix et des marges. Cette opération s'appuiera sur un renforcement des compétences technico-économiques de la DAG et de la CAPL et sur la mise en production du SIA pour 5 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à la restructuration du système d'information agricole de la DAG avec la création d'un portail usager et d'une plateforme décisionnelle ;
- Action n°4 relative au suivi des centres de vulgarisation sélectionnés en 2023 suite aux appels à candidatures ;
- Action n°5 relative à l'animation du Conseil d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA) et des 5 groupes de travail œuvrant chacun sur un des 5 axes stratégiques du SDA ;
- Action n°6 relative à la poursuite de l'exploitation et de la diffusion des résultats du RGA 2023 en collaboration avec l'ISPF et l'Etat ;
- Action n°7 relative à la création de l'ADEA, l'obtention des financements et adoption des statuts, le recrutement des personnels et lancement des activités sur le terrain pour un montant de 60 millions F CFP ;

- Action n°8 relative à l'amélioration des capacités d'intervention en faveur du monde agricole : mise à disposition de nouvelles conditions d'accueil (bureaux et structures d'accueil rénovés et fonctionnelles), constructions et réhabilitations des bâtiments administratifs et techniques de la DAG (réaménagement, équipements en panneaux solaires, ...), renouvellement/modernisation du parc de véhicules de transport (premiers véhicules électriques) ; acquisition d'équipements agricoles et de génie rural nécessaires aux expérimentations, à l'entretien des stations et domaines affectés à la DAG et à l'entretien des aménagements des lotissements agricoles.

Au titre de l'Etablissement public Vanille de Tahiti (EVT)

La production de vanille stagne depuis plusieurs années à 30 et 40 tonnes et doit être augmentée pour répondre à la demande croissante à l'international. Pour y parvenir, il est nécessaire d'augmenter les superficies de production et d'améliorer la productivité des parcelles existantes. Le développement de ces deux axes implique :

- D'une part, que les mesures incitatives pour l'installation de nouvelles parcelles, soient complétées par des dispositifs permettant de maintenir à long terme l'augmentation de production attendue ;
- D'autre part, que l'amélioration de la productivité, passe nécessairement par la formation des producteurs aux bonnes pratiques culturales et la mise à leurs dispositions d'outils performants.

Les projections climatiques (simulations DRIAS) disponibles pour la Polynésie française prévoient une poursuite de l'augmentation des températures notamment en saison sèche, ce qui pourrait porter préjudice à la floraison et donc à la production de vanille à long terme.

Grâce à son Centre de ressources biologiques et de création variétale ainsi qu'à la recherche de gènes d'intérêt agronomique, l'EVT continuera de sélectionner ses vanilliers et hybrides pour leur résilience face aux aléas climatiques (floraison au-dessus de 20°C, résistance aux maladies fongiques) mais aussi pour leur qualité aromatique.

La création variétale est un processus long. La première sélection des hybrides a lieu au bout de 2 ans après semis avec l'évaluation *in vitro* de la résistance à la fusariose. Après sevrage, les hybrides sélectionnés sont plantés sous ombrière et évalués pour leur productivité et qualité aromatique (5 ans).

Les 3 hybrides déjà plantés sous ombrière et en actuelle évaluation seront validés ou rejetés en 2026.

En 2025, ce sont :

- 5 autres hybrides déjà sélectionnés in vitro pour leur tolérance à la fusariose qui seront plantés sous ombrière et évalués pendant 4 ans (validation ou rejet estimé pour 2029) ;
- 55 hybrides (autofécondation et back-cross) qui seront évalués pour leur résistance in vitro à la fusariose, et les plus intéressants seront sevrés et évalués sous ombrière (validation ou rejet estimé pour 2031).

L'EVT se concentrera sur la mise en place des protocoles de recommandations tant sur le plan sanitaire que technique tel que :

- L'utilisation des pesticides dans la limite maximale des résidus autorisés ;
- Les préconisations des produits Bio pour le traitement des plantations ;
- Le traitement des nuisibles ;
- La lutte contre les maladies ;
- Le programme de soin et de fertilisation ;
- L'amélioration du substrat ;
- Le nouveau concept de tuteur pour favoriser la croissance des lianes ;
- La mise en place d'un système de protection anti-pluie pour les structures sous ombrières.

En plus du contrôle sanitaire régulier des serres et ombrières de l'établissement, un panel de producteurs est suivi chaque année pour surveiller l'émergence de nouvelles maladies. Les visites commencent au second semestre de l'année, période humide favorable aux maladies fongiques sur gousses et donc aux impacts plus lourds.

Objectif n° 1 - Augmenter la production de la vanille							
Augmenter les surfaces productives pour sécuriser la production globale et améliorer la vulgarisation							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Production annuelle de la vanille	Kg	41 495	40 731	50 000	12 357	45 000	55 000
Indicateur 1.2 - Augmentation des surfaces productives	m²	31 656	12 762	30 000	4 176	30 000	30 000
Indicateur 1.3 - Sélection de variétés de vanillier plus performantes pour améliorer la production	Nb	5	6	6	6	6	6
Indicateur 1.4 - Surveillance de la fusariose dans les plantations (contrôles sanitaires)	Nb	5	16	50	15	50	15
Indicateur 1.5 - Production de lianes	Nb	30 000	10 052	30 000	3 160	30 000	30 000
Sources des données : *Etablissement public Vanille de Tahiti* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - La production annuelle de vanille est calculée à partir des données récoltées lors des ventes organisées selon un calendrier établi et en dehors de ce calendrier* *Indicateur 1.2 - L'augmentation des surfaces productives est calculée à partir des installations nouvelles* *Indicateur 1.3 - Cet indicateur calculé à partir du nombre cumulé de variétés sélectionnées pour leur haute valeur agronomique autre que la Tahiti ou la Haapape.* *Indicateur 1.4 - Les contrôles sanitaires sont calculé sur le nombre d'interventions effectués chez les producteurs de vanille par les agents du laboratoire* *Indicateur 1.5 - Cet indicateur est calculé sur la quantité de lianes fournies dans le cadre de l'installation de nouvelles parcelles*							

Principales actions chiffrées :

Les principales actions mises en œuvre pour un montant de 220 millions F CFP afin de répondre à cet objectif, sont les suivantes :

- Action n°1 consiste à encourager l'installation de nouvelles parcelles par les aides agricoles et des dispositifs complémentaires ;
- Action n°2 consiste à accompagner les producteurs par la formation ;
- Action n°3 consiste à augmenter la production de lianes et de ses variétés par la réhabilitation des pépinières de l'EVT ;
- Action n°4 consiste à installer des serres supplémentaires sur les différents sites de l'EVT dédiées à la production de gousses de vanille ;
- Action n°5 consiste à sélectionner des variétés de vanillier plus performantes pour améliorer la production ;
- Action n°6 consiste à renforcer la surveillance des maladies dans les plantations.

Objectif n°2 : Garantir la qualité de la vanille de Tahiti

La réforme réglementaire de la filière vanille, encadrée par la loi du pays n° 2021-26 du 30 avril 2021, vise à assurer la qualité du produit tout au long de son parcours, depuis la production jusqu'à la commercialisation et l'exportation. La nouvelle réglementation impose des contrôles plus stricts à chaque étape de la filière. Les producteurs, les préparateurs et les exportateurs doivent se conformer à des normes rigoureuses pour assurer une qualité organoleptique et phytosanitaire de la vanille de Tahiti.

En 2025, le contrôle général de la qualité de la vanille sera renforcé par la formation et la remise à niveau des agents contrôleurs de l'EVT. Les exigences règlementaires sur la production, la préparation et la commercialisation, locale et à l'export, seront consolidées par un processus systématique visant à vérifier et à garantir la qualité de la vanille produite en Polynésie française.

Des sessions de formation sur les techniques culturales et la préparation de la vanille seront organisées et proposées aux acteurs de la filière afin qu'ils puissent acquérir un savoir-faire certifié en matière de préparation de la vanille. Cette expertise renforcera la forte valeur ajoutée de leur activité et offrira une garantie de qualité du produit final et de satisfaction du client.

La reprise des travaux relatifs à la démarche de labellisation de la vanille de Tahiti sera orientée vers une IGP (Indication Géographique Protégée) suite à une étude sur les zones de production à retenir en Polynésie, le choix des critères qualitatifs, et des échanges sur les méthodes de production avec l'INAO jusqu'en début 2024. Ce choix s'explique par le fait que l'IGP permet la culture « sous serre » en plus de la culture « traditionnelle » historique et « sous ombrière ». En effet, la production sous serre s'affranchit d'une partie du terroir du fait qu'elle restreint les aléas climatiques et limite certaines pestes végétales qui nuisent fortement à la production de la vanille. A la différence de l'AOP, l'IGP mettra plus en avant le savoir-faire. L'obtention de

ce type de label accorderait une reconnaissance accrue et une protection légale de la vanille labellisée au niveau européen, une meilleure stabilité économique pour les professionnels de la filière et développerait durablement l'emploi. Cette démarche, soutenue financièrement et techniquement par le Pays, dépend cependant de l'engagement des professionnels.

La détection des pesticides est un enjeu majeur pour la filière. Des analyses sont réalisées pour s'assurer que la vanille de Tahiti est exempte de résidus. Cette démarche renforce la confiance des consommateurs et garantit la sécurité alimentaire. Un protocole sur les recommandations d'utilisation des pesticides sera communiqué aux producteurs de vanille afin de fournir des directives claires et précises sur l'application sécuritaire des produits visant à minimiser les risques et à protéger la santé humaine, animale et environnementale.

La sensibilisation des opérateurs à la démarche d'une culture de vanille Bio se traduira par une stratégie proposée aux opérateurs présentant des avantages significatifs pour l'environnement, la santé et l'économie locale. Faciliter l'accès aux produits biologiques favorisera la transition vers des pratiques plus durables et contribuera à l'amélioration de la qualité de la vanille et de sa plus-value.

Objectif n°2 - Garantir la qualité de la vanille de Tahiti

Garantir une vanille de qualité irréprochable (refonte règlementaire par la LP n°2021-26 du 30 avril 2021)

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Traçabilité de la vanille	%	80	0	100	0	100	100
Indicateur 2.2 - Contrôle qualité (vente et export)	nb	80	90	100	99,8	100	100
Indicateur 2.3 - Formation des préparateurs	nb	100	85	100	15	45	100
Indicateur 2.4 - Démarche AOP	%	80	80	100	80	100	100
Indicateur 2.5 - Démarche anti-pesticides (analyses)	%	90	79	100	62	100	100
Indicateur 2.6 - Démarche BIO	nb	15	2	30	3	20	40

Sources des données :
Etablissement public Vanille de Tahiti
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du registre remis aux préparateurs, négociants et exportateurs de vanille
Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir du contrôle de qualté de la vanille mûre et de la vanille préparée destinée à la vente
Indicateur 2.3 - indicateur calculé à partir de la réussite à l'examen du brevet préparateur
Indicateur 2.4 - indicateur calculé à partir de la reprise des travaux de la démarche AOP en mai 2024
Indicateur 2.5 - indicateur calculé à partir du retour des analyses effectuées sur les échantillons de vanille mûre de la récolte 2024 des îles de Raiatea-Huahine-Moorea-Maupiti-Tahaa-Tahiti
Indicateur 2.6 - indicateur calculé à partir du nombre de dossier instruit (BIO FETIA)
Autres commentaires :
La loi du pays n°2021-26 du 30 avril 2021 précise les nouvelles exigences en matière de production, de préparation et de commercialisation de la vanille de Tahiti produite en Polynésie française et vise à garantir sa qualité.

Principales actions chiffrées :

Les principales actions mises en œuvre pour un montant de 20 millions F CFP afin de répondre à cet objectif, sont les suivantes :

- Action n°1 : Renforcer le contrôle général de la qualité de la vanille auprès des opérateurs de la vanille (producteurs, préparateurs et exportateurs) ;
- Action n°2 : Accompagner les opérateurs par une formation adaptée (producteurs et préparateurs) ;
- Action n°3 : Accompagner le groupement des professionnels (AIVDT) vers la labellisation de la vanille de Tahiti et réaliser une campagne de communication pour sensibiliser les opérateurs sur la démarche ;
- Action n°4 : Inciter les opérateurs à développer un produit sans pesticides ou/et issus d'un label BIO.

Objectif n°3 : Favoriser l'exportation de vanille

La filière vanille en Polynésie française maîtrise la production et la préparation de cet « or noir » mais une variation à l'export, de 10 à 15 tonnes de vanilles préparées, est constatée depuis ces dernières années.

En l'absence de données statistiques de l'ISPF depuis 2022, les exportations de vanilles contrôlées par les agents de l'EVT révèlent une augmentation d'un peu plus de 15 tonnes en 2023 contre une diminution

envisagée en 2024, qui s'explique essentiellement par les conditions climatiques défavorables n'ayant pas conforté la production de vanille de l'année précédente.

Le marché mondial de la vanille étant dominé par Madagascar dont la production est principalement destinée à la transformation industrielle, incite la concurrence d'une vanille de synthèse plus économique et non dépendante des fluctuations de production. Toutefois, la production d'une vanille naturelle reste le gage d'une meilleure qualité reconnue à l'international en particulier lorsqu'elle peut se distinguer par des signes de protection et de labellisation.

Bien qu'elle représente moins de 1% de la production mondiale, la vanille de Tahiti, réputée pour son arôme exceptionnel, est surtout connue comme étant une vanille de bouche, aussi bien sous forme de gousse qu'en poudre.

Objectif n°3 - Favoriser l'exportation de vanille

Développer les marchés de la vanille de Tahiti

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Quantité de vanille exportée	Tonne	12,57	15,834	12	5,96	10	19,683
Indicateur 3.2 - Prix moyen de la vanille à l'export	F CFP	53 807	55 000	50 000	0	60 000	50 000
Indicateur 3.3 - Prospection des marchés	Nb	2	0	2	1	2	3
Indicateur 3.4 - Opérations promotionnelles et commerciales	Nb	2	2	4	0	3	4
Indicateur 3.5 - Stratégie commerciale et marketing	Nb	1	0	1	1	2	0

Sources des données :

EVT/ISPF

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 3.1 - indicateur habituellement calculé à partir des statistiques de l'ISPF. Les données n'étant plus disponbles, elles sont désormais issues des contrôles réglementaires réalisés avant l'export de

Indicateur 3.2 - indicateur habituellement calculé à partir des statistiques de l'ISPF. Les données n'étant plus disponibles, elles seront à compter de 2025, collectées lors du contrôle des goussses préparées avant

Indicateur 3.3 - indicateur calculé à partir des actions prévues annuellement par le pôle Promotion Commercialisation

Indicateur 3.4 - indicateur calculé à partir des actions prévues annuellement par le pôle Promotion Commercialisation

Indicateur 3.5 - indicateur calculé à partir des actions prévues annuellement par le pôle Promotion Commercialisation

Autres commentaires :

Les chiffres énoncés en prévision PAP 2024 et au-delà sont indiqués sous réserve de l'évolution de la production et de la commercialisation de la vanille

En 2025, la mise en place d'un plan d'actions commercial et marketing visant à accroître l'exportation de vanille de notre pays, permettra de développer une stratégie bien structurée qui prendra en compte les aspects commerciaux, légaux, logistiques et culturels du marché international.

Principales actions chiffrées :

Les principales actions mises en œuvre pour répondre à cet objectif, sont les suivantes :

- Action n°1 : Réaliser une étude pour identifier les marchés étrangers et analyser les besoins, les tendances et la concurrence afin d'établir une stratégie de prix compétitif selon les niches reconnues dans les différentes cibles segmentées pour un montant de 4 millions F CFP ;
- Action n°2 : Impulser la prospection des marchés en participant à des salons professionnels à l'international visant à développer le réseau de distribution de manière fiable pour un montant de 2 millions F CFP ;
- Action n°3 : Développer les outils de communication et de promotion pour améliorer la notoriété de la marque « Vanille de Tahiti », utiliser des canaux de marketing efficaces pour favoriser une couverture médiatique et élargir une gamme de produits et d'emballages visant à soutenir les professionnels de la filière dans leur démarche de commercialisation de leur vanille pour un montant de 3 millions F CFP ;
- Action n°4 : Créer une piste touristique « la Route de la Vanille » pour impulser la promotion des opérateurs de la filière vers la commercialisation de leurs produits et le développement de leurs marchés pour un montant de 1 millions F CFP ;
- Action n°5 : Organiser des évènements promotionnels et commerciaux en Polynésie française (pour un montant de 5 millions F CFP) encouragera la promotion de la destination et permettra aussi de favoriser l'exportation de vanille par la venue des acheteurs et distributeurs internationaux. En 2025, il est prévu l'organisation du « Symposium des Vanilles d'Outre-Mer » à Tahiti.

- Au titre de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)

Objectif n°1 : Renforcer la représentation et la voix des agriculteurs et pêcheurs lagonaires

Renforcement des organisations de producteurs : La CAPL s'appuiera sur des organisations de producteurs pour mieux représenter les intérêts des agriculteurs et pêcheurs lagonaires. Ces organisations, essentielles pour promouvoir les bonnes pratiques agroécologiques et améliorer la rentabilité des activités, doivent être reconnues comme des leaders. La CAPL s'engage à les impliquer activement dans les décisions stratégiques, notamment par une présence accrue dans les réunions avec les élus et par la valorisation de leur visibilité à travers les outils de communication de la CAPL.

Renforcement de la coopération extérieure : La collaboration avec les Chambres agricoles d'Outre-mer, en particulier celles du Pacifique et de la Réunion, sera renforcée. Ces partenariats sont essentiels pour le développement des compétences des agents et élus de la CAPL, facilitant ainsi la mise en œuvre des actions prévues et l'accès à des financements extérieurs.

Collecte de données stratégiques : La création et le suivi d'une base de données solide sont un élément crucial pour soutenir l'accompagnement public des professionnels du secteur. En 2024, la CAPL a réalisé un diagnostic de dix communes pilotes pour évaluer le potentiel de production vivrière, et s'efforce de fournir des prévisions mensuelles des récoltes, particulièrement pour les productions maraîchères et fruitières, dans le cadre du projet TAVIVAT visant à approvisionner les cantines scolaires.

Coordination institutionnelle : La CAPL continuera à jouer un rôle central dans les discussions stratégiques en matière d'agriculture, en participant activement à divers comités techniques au sein du ministère de tutelle et du Pays. Elle veillera à maintenir son impartialité tout en renforçant sa position dans les prises de décision stratégiques pour le secteur.

Objectif n°1 - Renforcer la représentation et la voix des agriculteurs et pêcheurs lagonaires

L'etablissement doit recenser les avis des professionnels et représenter leurs intérets lors des réunions, des commissions ou toutes autres interventions auprès des pouvoirs publics. La voix des professionnels doit être entendue dès lors que des enjeux publics ou privés les concernent. Que ce soit au niveau réglementaire, des stratégies de politique agricole, de la recherche technique, la CAPL se doit de pouvoir présenter leurs besoins, leurs priorités et défendre ainsi au mieux leurs intérêts. Cet objectif sera facilité par une action de proximité accrue des élus et des agents de la chambre dans les différentes communes de Polynésie française.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 20243)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de réunions de travail avec les professionnels	Nb	58	90	80	80	90	90
Indicateur 1.2 -Nombre de communiqué d'informations adressés aux professionnels	Nb	18	25	40	40	50	50
Indicateur 1.3 -Nombre d'entreprises agricoles cotisant au régime des non salariés	Nb	NC	NC	850	850	850	850
Indicateur 1.4 - Nombre d'exploitant adhérents à la carte agricole CAPL en activité	Nb	5 740	5 634	5 500	5 500	5 500	5 500

Sources des données :
Rapport d'activité annuel de la CAPL - Secrétariat général
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateurs 1.1 / 1.2 - indicateur calculé à partir du rapport d'activité de l'établissement
Indicateur 1.3 - caisse de prévoyance sociale
Indicateur 1.4 - indicateur calculé à partir du répertoire des professionnels de l'établissement
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'organisation de réunions de travail entre les professionnels et les élus de la Chambre pour un montant de 20 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°2 relative à l'amélioration des locaux de la CAPL :
  - Démarrage des travaux d'aménagement du nouveau siège de la CAPL à Tipaerui pour un montant de 67,5 millions F CFP ;
  - Construction de l'antenne à Taravao pour un montant de 12 millions F CFP ;
  - Acquisition d'un hangar pour le stockage des intrants des agriculteurs à Taravao pour un montant de 15 millions F CFP.
- Action n°3 relative à l'acquisition d'engins afin de compléter le parc à matériel et permettre le fonctionnement correct des missions de la CAPL : Véhicules complémentaires, camion plateau avec grue et bateau pour déplacement inter-îles pour un montant de 21,5 millions F CFP.

Objectif n°2 : Améliorer la production locale et suivre sa commercialisation

Soutien aux nouveaux producteurs : La CAPL concentrera ses efforts sur l'accompagnement des jeunes agriculteurs (notamment ceux sortant des organismes de formation agricole), en particulier par un meilleur accès aux équipements agricoles et une planification à la diversification des cultures. Cette initiative est essentielle pour garantir une production locale durable et renforcer l'autonomie alimentaire.

Promotion des circuits courts : Pour faciliter la commercialisation des produits locaux, la CAPL encouragera le recours aux circuits courts, assurant ainsi une meilleure valorisation des productions locales. La plateforme numérique www.matete.pf, lancée en 2024, joue un rôle clé dans ce processus en regroupant l'offre et la demande des productions agricoles et en facilitant la commercialisation, notamment dans les archipels.

Développement de la diversification des cultures : La CAPL mettra en place des programmes visant à diversifier les cultures locales pour répondre aux besoins du marché intérieur et aux exigences des consommateurs en matière de qualité et de variété. Cela comprend la mise en valeur de nos cultures traditionnelles vivrières adaptées aux conditions climatiques locales et la promotion de techniques agricoles innovantes.

Soutien à l'exportation : La Chambre travaillera à développer les débouchés à l'exportation pour les filières à forte valeur ajoutée, notamment en renforçant la qualité des produits destinés aux marchés internationaux et en facilitant l'accès des agriculteurs aux certifications nécessaires.

Objectif n°2 - Optimiser la production locale et suivre sa commercialisation

La CAPL doit accompagner les actifs du secteur primaire pour les aider à augmenter la quantité, la qualité et la diversité des produits locaux. Elle doit également participer à favoriser l'installation d'exploitations agricoles, de nouveaux producteurs et à professionnaliser les acteurs du monde rural. Enfin, elle doit contribuer à l'objectif de la politique agricole du Pays qui est de développer durablement l'agriculture et la pêche lagonaire pour tendre vers l'autonomie alimentaire.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 20243)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Quantité de production agricole locale suivie dans le cadre des prévisions de récolte de la CAPL	T	9 337	6 380	15 000	15 000	15 000	20 000
Indicateur 2.2 - Taux de porteurs de projet accompagnés par la CAPL	Nb	1%	1%	20%	10%	15%	30%
Indicateur 2.3 - Nombre de groupements agricoles en activité et commercialisant leurs productions	Nb	150	56	60	60	65	70
Indicateur 2.4 - Nombre de professionnels adhérents à un signe de qualité	Nb	331	374	400	400	450	500

Sources des données :

Rapport d'activité annuel de la CAPL du service accompagnement et développement de l'établissement

Rapport d'activité annuel de la CAPL du service administration et formalités des entreprises de l'établissement

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir des prévisions agricoles effectuées par l'établissement dans le cadre des conférences agricoles

Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir du nombre de titulaires de carte mahana accompagnés sur le nombre de carte mahana en cours d'activité dans l'année

Indicateur 2.3 - indicateur calculé à partir du nombre de carte attribuée aux groupements dans l'année par l'établissement

Indicateur 2.4 - indicateur calculé à partir des exploitants adhérents à la CAPL suivis par l'association SPG Bio Fetia ou adhérents au label Manger local de la CAPL

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la mise à disposition de matériels agricoles CAPL sous gestion des communes ;
- Action n°2 relative à l'acquisition de petites structures d'agro-transformation en pêche lagonaire ;
- Action n°3 relative au projet d'incubateur d'entreprise qui vise à installer des porteurs de projet sur des parcelles sur lesquelles la CAPL l'accompagne durant trois ans sur l'ensemble des aspects de l'activité professionnelle ;
- Action n°4 relative à la construction d'une pépinière de semi en maraichage pour permettre d'avoir accès à des plants de qualité et faire gagner du temps aux agriculteurs de nos lotissements agricoles sur les cycles de culture pour un montant de 60 millions F CFP en autorisation de programme et 10 millions F CFP de crédits de paiement ;
- Action n°5 relative à l'aide à la commercialisation proposée aux exploitants au travers de service de stockage, livraison et la mise en place de projets ponctuels d'agro-transformation pour un montant de 39 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°6 relative aux opérations d'achats groupés pour un montant de 12 millions F CFP ;
- Action n°7 relative à la mise en place de parcelles de démonstration pour un montant de 5 millions F CFP.

Objectif n°3 : Professionnaliser les actifs du secteur agricole et de la pêche lagonaire

Formation continue et transfert de compétences : La CAPL renforcera ses programmes de formation continue pour les agriculteurs et pêcheurs lagonaires, afin de garantir leur compétitivité sur les marchés. En 2024, le service d'accompagnement a été élargi pour inclure tous les producteurs de la filière agro-alimentaire, visant ainsi à optimiser les productions et à créer de la valeur ajoutée par des certifications, des démarches de qualité et des labellisations.

Encouragement des coopérations entre producteurs : La CAPL encouragera les agriculteurs à s'associer au sein d'Organisations de Producteurs (OP), ce qui leur permettra de mutualiser leurs moyens, d'augmenter leur influence collective, et de mieux négocier leurs produits sur les marchés locaux et internationaux.

Amélioration de la gestion d'exploitation : Le Centre de Gestion Agricole (CGA) soutiendra les exploitants dans la gestion administrative, comptable et financière de leurs activités, en offrant des services adaptés à leurs besoins spécifiques. Ce centre jouera également un rôle clé dans la vulgarisation des techniques de gestion moderne pour améliorer l'efficacité des exploitations.

Renforcement des partenariats éducatifs : La CAPL renforcera sa collaboration avec les établissements d'enseignement agricoles et les Maisons Familiales Rurales pour offrir des programmes de formation plus adaptés aux besoins actuels du secteur, intégrant des modules sur l'innovation, la durabilité et l'agroécologie.

Objectif n°3 - Professionnaliser les actifs du secteur agricole et de la pêche lagonaire

Une forte demande en formation professionnelle a été identifiée par l'établissement lors des séminaires qu'il a organisé en 2018. La formation est une condition inhérente à la progression des professionnels. Elle permet d'améliorer la productivité en qualité et en quantité, les conditions de travail mais également l'environnement dans lequel évolue le producteur.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 20243)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Taux de professionnels formés par la CAPL	Nb	5%	4,1%*	10%	6%	10%	40%
Indicateur 3.2 - Taux de professionnels bénéficiaires d'un service d'accompagnement technique ou commerciale	Nb	6%	9%	12%	10%	12%	20%
Indicateur 3.3 - Taux de professionnels bénéficiaires du service d'accompagnement administratif et formalités des entreprises	Nb	-	0%	5%	1%	5%	25%
Indicateur 3.4 - Taux d'exploitant ayant fait évoluer leurs compétences en gestion et bonnes pratiques agricoles, ou d'élevage ou de pêche lagonaire	Nb	-	NC	5%	1%	5%	30%

Sources des données :
Rapport d'activité annuel de la CAPL
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateurs 3.1 - indicateurs calculés à partir du nombre de professionnels ayant suivi au moins une formation rapporté au nombre de professionnels en demande d'une formation
Indicateurs 3.2 - indicateurs calculés à partir du nombre d'exploitant ayant bénéficié d'au moins un service d'accompagnement technique et commercialisation proposé par l'établissement
Indicateurs 3.3 - indicateurs calculés à partir du nombre d'exploitant ayant bénéficié d'au moins un service d'accompagnement administratif et formalité des entreprises proposé par l'établissement
Indicateurs 3.4 - indicateurs calculés à partir du système d'évaluation et de recensement de la professionnalisation agricole

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au fonctionnement du service en charge des formalités des entreprises. Ce service reçoit environ 1 000 professionnels par an pour 2 500 cartes délivrées pour un montant de 44 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à l'élaboration des bulletins techniques destinés aux professionnels et d'un nouveau manuel pédagogique pour un montant de 3 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à l'organisation du séminaire du Pacifique sur la valorisation des déchets agricoles pour un montant de 2 millions F CFP.

Objectif n°4 : Promouvoir les produits locaux, une alimentation saine et les métiers du secteur primaire

Sensibilisation et promotion :

Campagnes de communication : La CAPL lancera des campagnes de communication en 2024-2025 pour sensibiliser le public aux avantages des produits locaux et à la qualité de l'alimentation. Ces campagnes mettront en lumière la contribution des agriculteurs et des pêcheurs à l'économie locale, tout en promouvant une alimentation saine à base de produits locaux.

Valorisation des métiers du secteur primaire : Pour attirer de nouvelles vocations dans le secteur, la CAPL s'engage à valoriser les métiers de l'agriculture et de la pêche à travers des initiatives éducatives et des événements publics, visant à renforcer l'image de ces professions auprès des jeunes et à encourager les nouvelles générations à s'y engager.

Développement de la notoriété des produits locaux : La CAPL travaillera à accroître la notoriété des produits du terroir polynésien sur les marchés locaux et internationaux. Cela comprendra l'organisation de foires et marchés dédiés, ainsi que la participation à des salons internationaux pour mettre en avant la qualité et l'originalité des produits locaux. La participation au Salon international de l'agriculture de Paris soutenue par une subvention attendue de la Direction générale des Outre-mer (DGOM), permettra de créer un village « Pays du Pacifique » au sein du pavillon dédié aux Outre-mer. Les marchés du terroir seront aussi étendus aux îles-sous-le-vent en 2025.

Soutien aux initiatives de labellisation : Pour garantir la qualité et la traçabilité des produits locaux, la CAPL soutiendra les initiatives de labellisation et de certification, assurant ainsi une meilleure reconnaissance des produits polynésiens sur le marché global et renforçant la confiance des consommateurs.

Objectif n°4 - Promouvoir les produits locaux, une alimentation saine et les métiers du secteur primaire

L'objectif de la promotion est de valoriser les produits de l'agriculture et de la pêche lagonaire locale pour améliorer le niveau de consommation des produits locaux. Les événements mis en place par l'établissement permettent de rapprocher les consommateurs des producteurs et de participer à l'information de la population sur l'origine, la qualité et la diversité des produits agricoles locaux. Les campagnes "Manger local" de la CAPL visent à privilégier nos produits du Fenua pour une alimentation saine et en soutien de l'économie locale.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 20243)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 4.1 - Nombre d'évènements et opérations commerciales organisées par la CAPL ou en partenariat	Nb	22	22	30	25	30	30
Indicateur 4.2 - Nombre de visiteurs sur les évènements organisés par la CAPL	Nb	55 000	65000*	40 000	40 000	40 000	40 000
Indicateur 4.3 - Nombre de distributeurs signataires de la charte "Manger local"	Nb	18	18	100	18	100	200

Sources des données :
Rapport d'activité du service Promotion et Evènement de la CAPL
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateurs 4.1 / 4.2 / 4.3 - indicateurs calculés à partir du rapport d'activité de l'établissement

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux campagnes de communication pour un montant de 5 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à l'organisation des évènements en Polynésie (foires, matete, floralies) pour un montant de 65 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à l'organisation d'un Village du Pacifique au Salon international de l'agriculture de Paris en 2025 pour un montant de 15 millions F CFP ;
- Action n°4 relative au fonctionnement du service promotion et évènement de la CAPL pour un montant de 20 millions F CFP ;
- Action n°5 relative à l'acquisition de matériel évènementiel pour réduire les charges de location.

6.2.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
905/965 01 - AGRICULTURE ET ELEVAGE	**2 247 968 063**	**1 572 750 000**	**3 820 718 063**
DAG	**1 642 968 063**	**1 439 250 000**	**3 082 218 063**
A1 - Développer l'activité et l'emploi dans les exploitations agricoles familiales comme outil de cohésion sociale dans les archipels			0
accroître la surface de terres domaniales aménagées pour une activité agricole durable - travaux d'aménagements lotissements agricoles	90 000 000	585 000 000	675 000 000
accroître la surface de terres privées aménagées pour une activité agricole durable - aides à la réalisation de travaux d'aménagement foncier		30 000 000	30 000 000
aides pour soutenir les investissements des exploitants agricoles	196 000 000	412 000 000	608 000 000
développer la formation initiale et continue des agriculteurs et leur accès à l'information (subv à la mobilité des apprenants)	37 000 000		37 000 000
développer l'agriculture et l'élevage sur les atolls - Equipements, serres pilotes, kit maraîcher,...		5 000 000	5 000 000
			0
A2 - Insérer les producteurs au sein de filières permettant au Pays d'accroitre sa souveraineté alimentaire			0
appui au GDSA (groupement de défense sanitaire animal)	30 000 000		30 000 000
réhabilitation de l'abattoir de Papara (station d'épuration, étude MOE, équipements traitement déchets)			0
subvention à l'abattoir de Papara (subvention d'équilibre)	30 000 000		30 000 000
mise en place de structures d'abattages délocalisées de proximité		50 000 000	50 000 000
mise en place structures de conditionnement et de stockage dans les îles et à Tahiti		120 000 000	120 000 000
installation d'ateliers d'agro-transformation		70 000 000	70 000 000
plan de valorisation des cocoteraie (parcelles conservatoires, de diversification, études carto)		5 000 000	5 000 000
soutien au prix du coprah	800 000 000		800 000 000
renforcement des pépinières de la DAG		25 000 000	25 000 000
Développement des filières uru et vivrières		5 000 000	5 000 000
			-
A3 - Développer les filières agricoles à haute valeur ajoutée permettant au Pays d'accroître ses exportations			0
subvention à l'association Monoï de Tahiti	12 000 000		12 000 000
aides aux organismes professionnels pour la reconnaissance des SIQO	5 000 000		5 000 000
développement des PAPAM		5 000 000	5 000 000
			0
A4 - Déployer la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique en lien avec le système alimentaire			0
soutien au système participatif de garantie Biofetia	30 000 000		30 000 000
Etudes programme TAVIVAT	17 010 563		17 010 563
Etudes programme SATAAP	40 000 000		40 000 000
Soutien au fonctionnement de l'ADEA	60 000 000		60 000 000
mise en place d'aide à l'application de pratiques agro-écoloqiques (CIAE)	pm		
mise en place de l'AGROPOL et de la quarantaine végétale à la cellule RIV de Papapra		48 000 000	48 000 000
			0
A5 -Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire territorialisé à l'échelle du Pays et des archipels			0
Mise en production (maintenance et évolution) du SIA	5 000 000		5 000 000
Subvention autres organisations pro		15 750 000	15 750 000
Construction bâtiments techniques et équipements (IAA, centre tech plants et semences de Ua Huka,...)		63 500 000	63 500 000
Construction et entretien des bâtiments administratifs	40 900 000		40 900 000
fonctionnement général du service : suivi des filières de production, suivi des lotissements agricoles, suivi des opérations de recherche, innovation, des subdivisions,...	250 057 500		250 057 500
Divers			0
CAPL	**350 000 000**	**133 500 000**	**483 500 000**
Renforcer la représentation et la Voix des agriculteurs et pêcheurs lagonaires	60 000 000	123 500 000	183 500 000
Optimiser la production locale et suivre sa commercialisation	136 000 000	10 000 000	146 000 000
Professionnaliser les actifs du secteur agricole et de la pêche lagonaire	52 000 000		52 000 000
Promouvoir les produits locaux, une alimentation saine et les métiers du secteur primaire	102 000 000		102 000 000
			0
EVT	**255 000 000**	**0**	**255 000 000**
Augmenter la production de vanille	220 000 000		220 000 000
Renforcer la vulgarisation et le suivi des producteurs			0
Appliquer la fertilisation et les soins BIO			0
Développer les connaissances et la compétence globale des producteurs, préparateurs de vanille			0
Installation et suivi des nouvelles surfaces et porteurs de projet issus des programmes			0
Garantir la qualité de la Vanille de Tahiti	20 000 000		20 000 000
Favoriser l'exportation	15 000 000		15 000 000
			0

6.3 **Programme 905 02/965 02 : forêts**

6.3.1 Contexte et orientations stratégiques

La filière bois local est un maillon important de notre économie garantissant une ressource propre pour nos besoins de construction, d'artisanat ou culturels.

La filière « pins des Caraïbes » s'industrialise et compte aujourd'hui des exploitations privées dans 3 de nos 5 archipels. Avec l'ouverture de l'exploitation du grand massif forestier de Toovii à Nuku-Hiva, l'objectif global de la filière est de produire du bois d'œuvre de qualité et normalisé afin d'augmenter le taux de couverture de la production locale à 50% d'ici 2030 soit 15 000 m^3 et réduire la très forte dépendance aux importations.

Au titre des « bois nobles », la nécessité de sécuriser dans le temps les espaces fonciers pour des essences à croissance lentes d'environ 60 ans, encourage à organiser un plan de forestation et de gestion des essences précieuses. De par la disponibilité en espaces fonciers, les archipels des Tuamotu et des Marquises seront les sites identifiés pour le lancement d'un vaste programme de peuplement de nos Miro, Tou, Santal, Tamanu, Teck, Aito, …

6.3.2 Réformes en cours et/ou à venir

Toilettage des textes réglementaires liés à la forêt et à la chasse en prévision de la mise en œuvre du code rural.

6.3.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Favoriser l'installation et le fonctionnement des entreprises d'exploitation et de travail du bois sur chaque île de production

Pour atteindre l'objectif fixé, il convient de soutenir la mise en place et la pérennité des scieries pour exploiter la ressource forestière, en premier lieu par un soutien financier à la création et à l'investissement des entreprises, mais également par la mise en place et le suivi des plans d'aménagement des massifs forestiers (réalisation des plans de coupes, des pistes forestières et organisation des chantiers de reboisement), ce qui facilitera leur exploitation et assurera leur gestion durable et leur reconstitution post-exploitation de la ressource en bois de pin.

Cet objectif s'est traduit par le lancement en 2021 et 2022 de quatre appels à candidatures pour l'exploitation des principaux massifs forestiers de Polynésie et la contractualisation des conventions d'exploitation correspondantes établies sur 10 ans :

- Pour l'exploitation du domaine de Toovii à Nuku-Hiva avec la Société d'exploitation de bois marquisienne (SEBM) qui a démarré son installation en 2023, et dont l'activité devrait démarrer en décembre 2024 ;
- Pour l'exploitation des peuplements forestiers domaniaux et privés sur l'île de Raiatea avec la société Acconage transport Raiatea (ATR) qui a démarré son activité en 2023 ;
- Pour l'exploitation des peuplements forestiers domaniaux et privés sur l'île de Moorea avec la Société d'exploitation forestière de Moorea (SEFM) dont l'activité n'a pas encore démarré ;
- Pour l'exploitation des peuplements forestiers domaniaux et privés sur l'île de Tubuai avec l'entreprise VDM Charpente qui a démarré son activité en mai 2024.

Dans la continuité de l'autoclave de traitement du bois qui sera installé à Nuku-Hiva sur le massif de Toovii dès la fin 2024, il est à noter que le BP 2025 inscrira les financements visant à lancer les études, achats et travaux permettant de doter également l'archipel des Australes et celui des ISLV d'un système de traitement des bois sciés. Le gouvernement souhaite en effet que la population de ces archipels puisse se fournir directement en bois de qualité pour leurs besoins de construction, notamment pour les besoins des kits OPH.

En parallèle de cette activité forestière industrielle, la demande des artisans sculpteurs devient chaque année plus difficile à satisfaire en raison de la raréfaction de la ressource en bois locaux tels que le Tou et le Miro exploitée sans être renouvelée notamment sur foncier privé. L'objectif est donc de constituer une ressource suffisante sur terres domaniales pour les générations futures.

Objectif n°1 - Favoriser l'installation et le fonctionnement des entreprises d'exploitation et de travail du bois							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	2024 révisé à 06/24	2025 Prévisions PAP 2025	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'entreprises installées dans l'exploitation et la transformation du bois local	Nb	10	10	10	10	10	10
Indicateur 1.1' - Nombre d'emplois directs dans les scieries	Nb	52	50	68	68	95	100
Indicateur 1.2 - Volume de bois de pin vendu à des entreprises privées	m3	9 900	8 490	17 200	15 000	22 700	22 700
Indicateur 1.3 - Longueur de pistes forestières entretenues ou réhabilitées	Km	26	4	6	16	15	10
Indicateur 1.4 - Montant des aides attribuées (filière forêt)	millions F CFP	75	87	100	50	60	60
Sources des données : *DAG (suivi filière, aides,...)*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : Réaménagement de la station forestière de Papeiti et acquisition d'un cylindre de traitement des bois plus performant, pour répondre aux objectifs d'augmentation de la production et diversifier l'offre de traitement qui mobilise un montant de 55 millions F CFP ;
- Action n°2 : Aménagement des pistes et routes forestières dans les massifs domaniaux et privés afin de désenclaver les peuplements et les rendre exploitables sur la base de la LP 2021-34 du 9 août 2021 relative à l'exploitation forestière de propriétés privées plantées en pin des Caraïbes pour un montant de 115 millions en autorisation de programme et 16,4 millions en crédits de paiement ;
- Action n°3 : Soutien de l'entreprise sélectionnée pour l'exploitation forestière des domaines sur Nuku Hiva (massif de Toovii) : suivi et réception des travaux pour l'adduction d'eau et les réserves incendies, acquisition en 2024 et pose d'un autoclave pour le traitement des bois ;
- Action n°4 : Soutien de l'entreprise sélectionnée pour l'exploitation forestière des domaines sur Tubuai : électrification du hangar forestier prise à bail et étude pour la pose d'un autoclave pour le traitement des bois pour un montant de 25 millions en autorisation de programme et 5 millions en crédits de paiement ;
- Action n°5 : Reboisement en pin des Caraïbes et autres variétés de résineux des parcelles domaniales post exploitation afin de pérenniser la filière bois. Un plan de reboisement sera co-construit avec le secteur privé qui aura la charge des opérations de replantation avec un partage des coûts public/privé;
- Action n°6 : Réalisation ou actualisation des plans d'aménagement des massifs forestiers domaniaux (inventaires, réseaux de pistes, plan de coupe,…) et des premiers plans d'aménagement sur des domaines privés pour permettre leur exploitation après réalisation de pistes de desserte financées dans le cadre de la loi du pays 2021-34 relative à l'aménagement des domaines forestiers privés ;
- Action n°7 : Mise en place de ressources en feuillus nobles : identifier des fonciers domaniaux disponibles en très basse altitude et adaptés aux essences visées notamment pour le Tou et le Miro.

Objectif n°2 : Favoriser la commercialisation du bois local

La commercialisation du bois local passe par la réalisation d'actions concrètes visant principalement à sécuriser les débouchés via la commande publique, notamment :

- la poursuite de la mise en place d'un cadre normatif débuté en 2019 permettant de garantir les caractéristiques physiques et mécaniques du pin local et des produits dérivés pour répondre aux appels d'offres dans le cadre des programmes de construction de logements sociaux et autres travaux ;
- la normalisation officielle depuis 2024 du process de traitement des bois sciés par l'autoclave territorial de la station forestière de la DAG en classe de préservation 4 ;
- la normalisation du process de production de la tuile de bois de pin local (arreté à soumettre en CM en 2025) ;
- la normalisation d'utilisation des colles dans la fabrication du lamellé collé (rendu des études prévu fin 2024).

La transformation de la ressource forestière génère 50% de déchets connexes encombrants. Ce gisement disponible est encore non valorisé, alors que des valorisations sont possibles en biomasse pour alimenter des

chaudières pour la production de chaleur (séchoir à bois) voire d'électricité. Les études seront poursuivies pour accompagner le secteur privé à valoriser cette ressource.

Objectif n°2 - Favoriser la commercialisation du bois local							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	2024 révisé à 06/24	2025 Prévisions PAP 2025	2026 et + Cible
Indicateur 1 - Production de bois avivés (SDA)	F CFP	310 130 000	260 000 000	530 000 000	480 000 000	620 000 000	750 000 000
Indicateur 2 - volumes de sciage	m3	5 050	4 250	7 800	7 800	11 300	13 600
Sources des données : *DAG et entreprises (suivi filière)* Autres commentaires : *Bois avivé : Produit final issu de la première transformation de l'industrie du bois = Le sciage.*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : Réalisation des études et démarches nécessaires à la normalisation des ouvrages en bois local pour un montant de 10 millions F CFP ;
- Action n°2 : Campagnes de publicité et de promotion afin d'informer le public et les professionnels sur les actions menées par la DAG et la qualité du bois local ;
- Action n°3 : Valorisation de la biomasse issue de la tranformation du bois et de la coupe des arbres pour un montant de 17 millions F CFP en autorisation de programme et 9 millions F CFP en crédits de paiement : identifier les techniques et les débouchés pour la mise en oeuvre d'une filière biomasse d'envergure à Nuku Hiva et Tahiti et la décliner dans les îles où le gisement de biomasse ligneux est suffisant ;
- La DAG cofinance avec l'ADEME un poste de chargé de mission « valorisation de la biomasse » ;
- Action n°4 : Valoriser la commercialisation locale en intégrant 80% de la production de toutes les scieries dans les besoins en bois de l'Office polynésien de l'habitat.

6.3.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
905/965 02 - FORETS	**85 132 500**	**108 888 700**	**194 021 200**
Soutenir et encourager la création et le fonctionnement d'exploitations sylvicoles dans les pôles de production les plus importants			0
Aides financières au développement de la filière d'exploitation et valorisation de la forêt et du bois local		42 000 000	42 000 000
Traitement des bois à la station forestière de Papeiti (produit de traitement)	55 132 500		55 132 500
Aménagements de pistes et travaux domaines forestiers		16 400 000	16 400 000
Equipements forestiers		15 000 000	15 000 000
Installation d'unités de traitement du bois dans les archipels		16 488 700	16 488 700
Favoriser la commercialisation du bois local			0
Développement de la filière bois		19 000 000	19 000 000
Divers (fonctionnement général du service,...)	30 000 000		30 000 000
			0

6.4 **Programme 905 03/965 03 : pêche et aquaculture**

6.4.1 Contexte et orientations stratégiques

Les secteurs de la pêche se professionnalisent et se diversifient. Les professionnels sont activement sollicités au démantèlement ou à la reconversion de leurs anciens navires avant d'en introduire de nouveaux. Les nouveaux navires hauturiers devront être adaptés pour pêcher au-delà de la ZEE, et de nouvelles techniques de pêche seront étudiées pour aider à la diversification des prises. Des ateliers de transformation des produits de la mer seront installés à Tahiti et dans les îles pour former les populations, notamment les familles des pêcheurs, et encourager la création d'emploi et la commercialisation en circuit court.

En parallèle, parce qu'il est important de garantir une exploitation raisonnée de notre milieu marin et aider à la préservation des ressources marines, le Pays continuera de mettre en place des mesures de gestion des pêches efficaces, à travers les ZPR et la montée en compétence des communautés.

Les mesures d'économie circulaire et régénératrice de la filière prennent leurs sens grâce à l'aquaculture. Pour ce faire, le Pays mise sur la maîtrise de l'algoculture et l'élevage d'espèces de bas niveau trophique (holothuries, bénitiers, etc.). Ces filières innovantes et créatrices d'emploi, seront partiellement utilisées pour repeupler nos lagons et seront qualifiées d'activité économique alternative à la pêche.

6.4.2 Réformes en cours et/ou à venir

Réforme du statut du marin pêcheur

En référence au pilier « Fa'aora », le Pays soutient l'accès à un emploi et à une reconnaissance professionnelle. De ce fait, la réforme du statut du marin pêcheur apporte une équité de traitement pour les marins salariés. Depuis plusieurs années, les marins hauturiers bénéficiaient d'un statut dérogatoire et n'avaient pas les mêmes avantages que d'autres salariés. Ainsi, dans un objectif d'équité, l'adoption de cette réforme va permettre aux marins de bénéficier d'une sécurité sociale plus juste, d'une retraite décente et d'une meilleure prise en charge en cas d'accident du travail. Le Pays accompagnera les armateurs dans la mise en œuvre du texte, en absorbant dégressivement une part des charges sociales afférentes.

Sur le long terme, cette réforme permet de réduire le nombre de ressortissants inscrits au « moni ruau » à l'issue du salariat et de rassurer les futures générations sur l'attractivité des métiers de la pêche.

Les lois du pays relatives à l'aquaculture (LP aquaculture et LP aide au développement de l'aquaculture)

Ces lois du pays sont révisées en 2024 pour être applicables au premier trimestre 2025. Les dispositifs de reconnaissance et d'accompagnement financier des fermes aquacoles privées doivent évoluer proportionnellement aux objectifs de développement des filières.

Les aides au développement de l'aquaculture seront plus attrayantes et plus adaptées à la réalité de terrain et à l'envergure de l'investissement.

6.4.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Tripler la capacité de pêche

Le Pays poursuit sa politique de soutien à l'investissement en faveur de la pêche avec l'objectif de tripler nos rendements de pêche afin d'atteindre une autosuffisance alimentaire stable.

Pour la pêche hauturière, il s'agit de continuer le renouvellement et l'accroissement maîtrisé de la flotte hauturière, de considérer la pêche d'autres espèces pélagiques ou benthiques, tout en maîtrisant les impacts environnementaux de la filière.

Pour la pêche côtière, il s'agit d'assurer une modernisation et une diversification de cette filière artisanale, par le développement de nouvelles techniques de pêche côtière et en étudiant la faisabilité de nouveaux navires adaptés aux nouvelles normes et au contexte des îles éloignés.

Pour accompagner ce développement, il sera indispensable d'engager plus fortement le développement de nouvelles filières de transformation des produits de la mer afin d'assurer des débouchés et d'éviter que le marché local ne soit saturé. Ces objectifs d'accroissement vont augmenter les opportunités d'emplois et réduire la précarité de certain foyer.

Ce développement devra également s'accompagner d'un programme ambitieux de structurations de marinas de pêche (aménagement et gestion des équipements).

Objectif n°1 - Accroitre de manière significative la capacité de pêche							
Exploiter pleinement le potentiel de nos ressources pour en tirer un bénéfice économique dans une logique de développement durable							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Volume des produits de la pêche	t	15 494	19 263	20 000	20 000	21 000	22 500
Indicateur 1.2 - Valeur des exportations des produits de la mer	M FCFP	2 683	2 469	2 600	2 600	2 700	2 800
Sources des données : *Statistiques de pêche collectées par la DRM et données douanières fournies par l'ISPF* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - le volume des produits de la pêche commercialisée: calculé à partir des données des déclarations de pêche, des suivi de pêche communautaire et des déclarations préalable à l'exportation* *Indicateur 1.2 - la valeur des exportations est une valeur calculée à partir des valeurs FAB déclarées* Autres commentaires :							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la mise à dispositions d'aménagements publics pour structurer la pêche artisanale pour un montant en investissement de 36 millions F CFP : il s'agit notamment des programmes des dispositifs de concentration de poissons, des équipements frigorifiques et de l'aménagement, équipements et travaux des marinas ;
- Action n°2 relative à la gestion des flottes professionnelles et soutien de la certification de la filière palangrière pour un montant en fonctionnement de 80,2 millions F CFP : il s'agit notamment de l'éco-certification via le label MSC, le programme Observateurs sur les navires de pêche avec également le programme e-monitoring ainsi qu'une étude relative au risque requins ;
- Action n°3 relative au soutien à l'innovation, à la formation et à la promotion des métiers pour un montant en fonctionnement de 13 millions F CFP avec une étude juridique sur la refonte du statut du marin pêcheur côtier, des supports de communication sur les métiers de marin pêcheur et le programme relatif aux techniques de pêche côtière ;
- Action n°4 relative au soutien financier des acteurs de la filière pour l'acquisition et la rénovation des navires et pour la réduction de leurs charges pour un montant en investissement de 45 millions F CFP et en fonctionnement de 230 millions F CFP avec les aides à la pêche hauturière, côtière et lagonaire mais aussi le programme de soutien aux cotisations sociales du statut du marin pêcheur.

Objectif n°2 : Préservation des ressources et du milieu marin – Mises en place de ZPR

Il s'agit de continuer à accompagner la population locale à mettre en place des mesures de gestion des pêches (règles de pêche) spécifiques à leur besoin et à leur lagon. Les zones de pêche réglementées sont élaborées de manière consensuelle avec les pêcheurs locaux et d'autres représentants de la société civile. Un comité de gestion est également créé pour maintenir la dynamique de gestion participative sur place, par la sensibilisation et la communication. Il en résulte une véritable appropriation des mesures de gestion de la pêche mises en place et par conséquent leur respect grâce à un auto-contrôle collectif. Le Pays s'engage à accompagner les communautés dans leurs montées en compétences et le développement d'activité économique annexe et alternative à la pêche lagonaire.

Objectif n°2 - Préservation des ressources et du milieu marin – Mises en place de ZPR							
Créer des activités économiques durables adaptées au contexte d'éloignement et de faible structuration économique des îles							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de ZPR actives (Nombre cumulé)	Nb	23	23	24	24	30	32
Indicateur 2.2 -Nombre de ZPR existantes ayant bénéficié d'assistance technique (animation, suivis, formation,communication,...)	Nb	20	14	19	19	25	28
Sources des données : *Données statistiques de la DRM* Mode de calcul des indicateurs : Autres commentaires :							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la réalisation des études et des consultations pour la création de nouvelles zones de pêche réglementées pour un montant en fonctionnement de 78,5 millions F CFP avec les

programmes Fonds vert Marquises (ZPR & langoustes) mais également d'autres études relatives à la pêche lagonaires destinées à mieux définir le potentiel de cette ressource ;

- Action n°2 relative à l'animation des comités de gestion et suivi des mesures de gestion des zones de pêche réglementées pour un montant en investissement de 13,6 millions F CFP et en fonctionnement de 20 millions F CFP avec l'acquisition d'un navire de contrôle équipé, la poursuite du programme de créations des zones de pêche réglementées et des études diagnostic et d'évaluation des mesures de gestion.

Objectif n°3 : Développer une aquaculture durable

L'aquaculture est une filière d'avenir pour notre Fenua. Les porteurs de projets sont nombreux mais le nombre d'espèces maîtrisées localement est très faible. Pour pallier cela, le Pays adapte sa stratégie et décide d'inciter les porteurs de projets privés à investir dans les études de Recherche & Développement (R&D). Durant la phase de R&D, une convention est actée entre le privé et le Pays. A travers cet accord, le Pays s'engage à mettre à disposition du foncier et à accompagner techniquement et administrativement le privé. Cette stratégie permet de développer activement de nouvelles filières adaptées à nos archipels, d'amorcer le lancement de fermes privées délocalisées et de créer de l'emploi. A ce titre, la mise en place d'un centre technique aquacole aux Tuamotu et le projet d'une écloserie polyvalente aux Raromata'i serviront de projets pilotes.

L'objectif de la diversification est de créer de nouvelles filières aquacoles polynésiennes adaptées aux contextes et marchés économiques local et international. Les premiers essais concluants de culture d'holothurie, d'huitres de roches et de macro algues réalisés en 2021 ont permis une forte intensification des travaux en 2022. Ces travaux en partie réalisés avec des privés, intègrent les aspects amonts (génétique, santé, écloserie, réglementation, etc.) et avals (transformation/valorisation, commercialisation, business plan, etc.) de chaque filière.

L'objectif global de la filière crevetticole est de rendre celle-ci autonome, pérenne, durable et qu'elle satisfasse le marché local. Pour cela, la filière ambitionne de produire à terme plus de 400 t/an de crevettes fraîches en bassins à terre, et plus de 50 t/an issues de cages en lagon.

Un point d'attention particulier sera apporté à la sécurisation de l'approvisionnement des filières et la construction d'une nouvelle écloserie doit être une priorité afin de prévenir un risque de perte totale des souches. Le déplacement d'une partie des activités situées à Vairao est également important pour permettre le développement du centre technique qui devra réaliser l'assistance technique aux professionnels.

Objectif n°3 - Développer une aquaculture durable							
Accompagner le développement de l'élevage par un soutien technique et sanitaire							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Volume des productions aquacoles	t	210	107	150	150	180	250
Indicateur 3.2 - Nombre de programmes en recherches appliquées	Nb	7	7	7	7	7	7
Indicateur 3.2 - Nombre de filières	Nb	4	6	7	7	10	15
Indicateur 3.4 - Nombre de fermes privées	Nb			5	6	15	30

Sources des données :
Données statistiques de la DRM
Mode de calcul des indicateurs :
Filières de production: crevettes+paraha peue+benitier de collectage
Filières potentielles : Holothuries (rori), huîtres de roches, macro-algues, aquaponies
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la recherche appliquée pour la maîtrise des techniques pour un montant en fonctionnement de 34,2 millions F CFP avec la poursuite de conventions de coopération avec l'Ifremer ainsi que les autres conventions de recherche ou expertises relatives aux espèces aquacoles ;
- Action n°2 relative à l'aménagement de zones dédiées à l'aquaculture pour un montant en investissement de 155,8 millions F CFP avec l'aménagement de la zone biomarine de Faratea et les études sur le Hub de Hao ;

- Action n°3 relative à la formation et accompagnement technique et financier pour un montant en fonctionnement de 161,4 millions F CFP avec les frais liés aux frais de fonctionnement des écloseries de production de Vaia'a principalement et le programme de santé des cheptels.

6.4.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
905/965 03 - PECHE ET AQUACULTURE	**874 900 000**	**499 700 000**	**1 374 600 000**
Dispositif de concentration de poissons		15 000 000	15 000 000
Equipements frigorifiques		16 000 000	16 000 000
Aménagement, équipement et travaux divers - Marinas		5 000 000	5 000 000
Eco certification MSC - audit de surveillance	15 000 000		15 000 000
Programmes observateurs	50 000 000		50 000 000
Programme E-Monitoring	13 000 000		13 000 000
Etude relative au risque requins	2 200 000		2 200 000
Etude juridique sur la refonte du statut du marin pecheur côtier	4 000 000		4 000 000
Support de COM - Communication métiers marin pêcheur	4 000 000		4 000 000
Techniques de pêche côtière	5 000 000		5 000 000
Aides à la pêche cotière et hauturière		40 000 000	40 000 000
Aides à la pêche lagonaire		5 000 000	5 000 000
Aides cotisations marins pêcheurs	230 000 000		230 000 000
Programmes Fonds Vert Marquises (ZPR & langoustes)	43 500 000		43 500 000
Autres études pêche lagonaires	35 000 000		35 000 000
Etudes diagnostic et d'évaluation des mesures de gestion	20 000 000		20 000 000
Acquisition d'un navire et ses équipements associés		3 600 000	3 600 000
Création de zones de pêche réglementées		10 000 000	10 000 000
CV de coopération avec l'Ifremer	14 500 000		14 500 000
Autres conventions de recherche ou expertises	19 700 000		19 700 000
Aménagement de la zone biomarine de Faratea		150 000 000	150 000 000
Hub de Hao - Aquaculture et pêche - Etudes		5 800 000	5 800 000
Frais de fonctionnement des écloseries de production de Vaia	144 000 000		144 000 000
Programme santé des cheptels	17 400 000		17 400 000
Autres dépenses DRM pêche et Aquaculture dont charges de structures	257 600 000	249 300 000	506 900 000
			0

6.5 **Programme 905 04/965 04 : perliculture**

6.5.1 Contexte et orientations stratégiques

Ce secteur est une filière emblématique en Polynésie française. Pour autant, il connait un problème durable de structuration, notamment en termes de commercialisation. En outre, les activités perlicoles affectent l'environnement et certains lagons commencent aujourd'hui à montrer des signes de dérèglement de leur écosystème. Il est donc urgent de veiller à la maîtrise des impacts sur l'environnement par le suivi et le contrôle des activités de cette filière. La future politique publique vise à revoir le modèle actuel de production pour l'orienter vers un modèle plus durable et en particulier plus responsable. Il s'agira donc de veiller à préserver nos écosystèmes pour une gestion durable de nos lagons, réguler les conditions de production et promouvoir une démarche de qualité.

6.5.2 Réformes en cours et/ou à venir

La perliculture a connu une importante réforme de son cadre réglementaire en 2017. Depuis, à l'instar des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, des modifications réglementaires sont réalisées de manière *ad hoc* afin d'adapter les règles à l'évolution des usages. La réflexion doit se poursuivre sur la révision des redevances d'occupation du domaine public en lien avec la nécessité de mieux préserver la santé des lagons.

L'activité de collectage de naissain dans le milieu sauvage est de moins en moins effective et de plus en plus polluantes. Les lignes de collectage sont abandonnées dans le fond des lagons et se dégradent en micro plastiques et autres polluants. La maîtrise de l'écloserie d'huîtres perlières est une aubaine pour les fermiers dont l'activité dépend entièrement de la fourniture de naissains. Ainsi, une mise à jour des textes réglementaires doit être effectuée fin 2024 et se poursuivre au premier trimestre 2025. Ces amendements vont permettre à l'activité de s'exporter vers d'autres îles productrices et de garantir un produit de qualité.

6.5.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Garantir une gestion durable de nos lagons

Dans l'objectif de développer un modèle de production plus durable et plus respectueux de l'environnement, il s'agit dans un premier temps de restaurer les habitats qui auraient été dégradés par l'activité perlicole. Pour cela, il est essentiel de terminer l'évacuation des gisements historiques de déchets perlicoles. Il s'agit aussi de mettre en place un système de prise en charge des flux de déchets à venir. En parallèle, le réseau de suivi de l'environnement et de surveillance sanitaire doit être renforcé afin de s'assurer de l'intégrité sanitaire de nos lagons.

Objectif n°1 - Garantir une gestion durable de nos lagons

Surveillance des lagons et définition des zonings perlicoles

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Volume de déchets traités	m3	1 070	728	2 000	1 000	1 000	1 500
Indicateur 1.2 - Nombre d'huîtres perlières prélevés pour le réseau de veille sanitaire (REPANUI)	Nb	438	202	240	510	210	240
Indicateur 1.3 - Nombre de lagons suivi par le réseau d'observation des lagons perlicoles (RESOLAG)	Nb	6	7	7	7	7	7

Sources des données :

Données statistiques de la DRM

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 1.1 - le volume de déchets perlicoles traités est calculé sur le nombre de big bag de déchet rapatriés sur Tahiti en provenance des Tuamotu-Gambier
Indicateur 1.2 - le nombre d'huîtres perlières prélevés par le réseau de veille sanitaire REPANUI
Indicateur 1.3 - Lagons instrumentés avec des capteurs pour le suivi de la qualité de l'eau du lagon (température, chlorophylle a)

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la collecte, au rapatriement et à la réduction des déchets pour un montant en fonctionnement de 30,4 millions F CFP ;
- Action n°2 relative au suivi de la santé de l'environnement lagonaire et des animaux pour un montant en fonctionnement de 63,2 millions F CFP avec le programme de suivi du milieu, le programme Santé perlicole et les frais de l'antenne de R&D de Takapoto.

Objectif n°2 : Réguler les conditions de production

Il s'agit de s'assurer du respect des règles et des bonnes pratiques des producteurs, considérant que l'exploitation du lagon doit être maîtrisée et contrôlée. Il faut également systématiser une approche de planification spatiale des usages du lagon en partenariat avec les professionnels et la commune. Les mauvaises utilisations du domaine public et les atteintes à l'environnement doivent être relevées et être dûment sanctionnées. Pour cela l'administration va continuer le contrôle des activités sur le domaine public, optimiser le suivi des contraventions et renforcer ses moyens de sanctions.

Objectif n° 2 - Réguler les conditions de production

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de missions de contrôles	N	7	30	10	26 (19 réalisées en juin)	25	10
Indicateur 2.2 - Nombres d'îles contrôlées	N	13	25	12	28	25	12
Indicateur 2.3 - Nombres de contraventions par année	N	26	38	25	25	20	25

Sources des données :

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir des rapports de missions DRM
Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir des rapports de missions DRM
Indicateur 2.3 - indicateur calculé à partir des rapports de missions DRM

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux missions de contrôles sur le terrain menées par les agents de la DRM pour un montant en fonctionnement de 16 millions F CFP et en investissement de 2 millions F CFP avec les missions de terrain de la cellule de contrôle de la perliculture et les acquisitions de matériel pour les contrôles in situ ;
- Action n°2 relative au traitement des contraventions et des contentieux juridiques et suivi des remises en état pour un montant en fonctionnement de 15,2 millions F CFP.

Objectif n°3 - Promouvoir une démarche de qualité

Les professionnels de la perliculture sont incités à développer leurs pratiques vers une production plus respectueuse de l'environnement en adoptant une charte de bonnes pratiques, un engagement d'avoir des pratiques environnementales, sociales, techniques et juridiques responsables et vertueuses. Les autorisations d'occupation temporaire du domaine maritime et les aides éventuelles seront conditionnées à la signature de la charte de qualité qui sera présentée au conseil de la perliculture.

La stratégie de promotion de la perle devra veiller à soutenir cette initiative de fermes éco-responsables. En parallèle, des recherches sur l'amélioration de la qualité de la perle et la diversification des produits sont mises en œuvre sur les *nuclei* (biosourcés, locaux), les produits dérivés de la perliculture (production de *mabé*, valorisation de la nacre) mais également à travers la maîtrise du collectage et le développement des écloseries privés dans le but de garantir des huîtres perlières de meilleure qualité.

Objectif n° 3 - Promouvoir une démarche de qualité							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombre d'adhérents à la charte	Nbre	0	2	10	4	8	30
Indicateur 3.2 - Nombre d'huîtres perlières produites en écloserie privé	Nbre	2 000 000	3 200 000	2 000 000	8 000 000	15 000 000	20 000 000

Sources des données :

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 3.1 - indicateur calculé à partir du nombre d'adhérent à la charte

Indicateur 3.2 - indicateur calculé à partir des registres de production fourni par les écloseries

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : Accompagnement vers la charte de bonnes pratiques et la labellisation éco-responsable des fermes perlicoles pour un montant en fonctionnement de 4,4 millions F CFP ;
- Action n°2 : Contrôle et certification de la production pour un montant en fonctionnement de 35,5 millions F CFP et de 1,5 millions F CFP en investissement avec les charges de fonctionnement de cellule de la qualité de la perle et la fin de programme d'investissement lié au renouvellement des machines à rayons X de la DRM ;
- Action n°3 : Soutien de l'innovation dans la filière pour un montant en fonctionnement de 50,7 millions F CFP et en investissement de 5 millions F CFP avec les conventions de recherche & développement en perliculture et le pôle de développement technique de Rangiroa.

6.5.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
905/965 04 - PERLICULTURE	**270 900 000**	**17 100 000**	**288 000 000**
Gestion des déchets perlicoles	30 400 000		30 400 000
Suivi de la qualité du milieu	28 800 000		28 800 000
Programme Santé perlicole	22 400 000		22 400 000
Antenne de R&D de Takaopto	12 000 000		12 000 000
Missions de la cellule de contrôle de la Perliculture	16 000 000		16 000 000
Acquisition de matériel pour les contrôles in situ		2 000 000	2 000 000
Remise en état des anciennes concessions perlicoles	15 200 000		15 200 000
Charte de bonnes pratiques et labellisation éco-responsable des fermes perlicoles	4 400 000		4 400 000
Charges de fonctionement de cellule de la qualité de la perle	35 500 000		35 500 000
Renouvellement des machines à rayons X de la DRM		1 500 000	1 500 000
Conventions de recherche & développement en perliculture	50 700 000		50 700 000
Pôle de développement technique de Rangiroa		5 000 000	5 000 000
Autres dépenses DRM perliculture dont charges de structures	55 500 000	8 600 000	64 100 000
			0

6.6 **Programme 905 05/965 05 : artisanat**

6.6.1 Contexte et orientations stratégiques

L'année 2024 marque un ralentissement du secteur sur le plan commercial, si l'on s'attache aux chiffres de ventes transmis sur les premiers salons organisés par les artisans traditionnels. Les chiffres d'affaires déclarés montrent une baisse de 15 à 40% selon les salons et par rapport à l'année 2023. Il faudra un peu plus de temps pour confirmer une réelle tendance, mais cette dynamique est d'ores et déjà très perceptible pour les acteurs du secteur.

Elle vient s'ajouter aux difficultés structurelles qu'il rencontre : les disparités de situations professionnelles ; le besoin de soutien, de développement et de formation à tous les niveaux ; les enjeux liés à l'approvisionnement, la gestion des ressources ; le souci constant de la pérennité de la transmission.

Les principaux axes d'action du service répondent ainsi à de réels besoins :

- Les lois du pays 2022-14 et 2022-15 démontrent leur utilité avec un programme d'aide très sollicité, et qui va évoluer sur 2025 ;
- Les programmes de formation déployés depuis trois ans, avec plus de 300 bénéficiaires à ce jour, commencent à porter leurs fruits et à inspirer les acteurs du secteur, qui prennent des initiatives dans le domaine ;
- Le lancement de la marque *Fenua original* fait son chemin et amène les artisans agréés vers plus de rigueur et de visibilité.

En matière de structuration, le schéma directeur a été enrichi de fiches action et se projette vers une nouvelle étape de concertation et de consultation du secteur. Il permettra, à terme, de faire de l'artisanat traditionnel une filière intégrée à l'économie polynésienne, valorisée, protégée et s'exportant à l'international. Le document final verra ainsi le jour en 2025 et permettra de fixer le cap des 10 prochaines années.

Ainsi, les principales orientations à venir s'attacheront à organiser ces enjeux autour de trois axes stratégiques principaux qui répondent également aux missions du service :

- Mieux accompagner la structuration du secteur de l'artisanat traditionnel ;
- Mieux valoriser les artisans et leurs produits ;
- Sécuriser la transmission intergénérationnelle des savoir-faire.

6.6.2 Réformes en cours et/ou à venir

En 2025 et suite à la consultation des artisans traditionnels, les travaux sur le **schéma directeur 2025-2035** verront le jour et permettront de doter le secteur de perspectives sur dix ans, avec des indicateurs de performance et des besoins et enjeux déclinés et validés en concertation avec le terrain.

En parallèle, la cartographie économique du secteur, qui date de 2022, sera mise à jour.

Après plus de deux ans de pratique, **les lois du pays 2022-14 et 2022-15 ainsi que leurs arrêtés d'application vont faire l'objet d'une reprise**. Il s'agit à la fois de simplifier certains principes, de retirer les quotas trop limitatifs qui avaient été précisés initialement dans un souci de réalisme par rapport aux capacités humaines et financières du service, et d'intégrer des niveaux de reconnaissance supplémentaires.

Tout en poursuivant la **formation des artisans traditionnels**, qui sera accentuée sur les archipels en 2025, l'objectif reste de **déployer ou initier des outils structurants** pour à terme :

- Amener le secteur vers une économie formelle en proposant des dispositifs adaptés ;
- Initier le développement de structures de formation, de transmission et d'application, de gestion des ressources, etc. (pôle de formation, centrale d'achat dédiée aux matières premières…).

6.6.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Accompagner la structuration du secteur et sécuriser la transmission

Aujourd'hui, la structuration du secteur passe principalement par la mise en œuvre du statut des artisans, la formation et les aides. D'autres enjeux sont à prendre en compte en complément, comme la sécurisation de l'approvisionnement en matières premières.

Le développement de réseaux de vente en local et à l'international, qui reste une démarche nécessaire, n'est actuellement pas mesurable.

Objectif n° 1 - Accompagner la professionnalisation et le développement du secteur							
Former et soutenir les artisans financièrement pour améliorer leurs pratiques professionnelles, leurs conditions d'exercice et de vie.							
	Unité	2021 Réalisé	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2023 Révisé à 06/2023	**2024** **Prévision PAP 2024**	2025 et + Cible
Indicateur 1.1 - Artisans traditionnels recensés	Nb	2 370	2 380	2 000	2 057	2 000	2 100
Indicateur 1.2 - Artisans traditionnels patentés	Nb	256	375	450	430	500	600
Indicateur 1.3 - Nombre d'artisans formés (formations techniques et générales)	Nb	0	66	80	175	190	200
Indicateur 1.4 - Montant des aides attribuées aux artisans patentés	XPF	0	5 000 000	10 000 000	12 000 000	16 000 000	21 000 000
Indicateur 1.5 - Montant des subventions (projets et programmes associatifs)	XPF	33 000 000	38 000 000	35 000 000	39 950 000	37 000 000	42 000 000
Indicateur 1.6 - Nombre de créations ou reprises d'associations ou d'entreprises artisanales	Nb	41	98	80	89	80	80
Indicateur 1.7 - Chiffre d'affaire déclaré du secteur (manifestations subventionnées et/ou organisées par le service et fare artisanaux)	XPF	85 000 000	236 000 000	200 000 000	250 000 000	260 000 000	280 000 000

Sources des données :
Données statistiques issues du logiciel START du ART
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre total d'artisans recencés par le service de l'artisanat traditionel
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre d'artisans patentés recensés par le service de l'artisanat traditionnel
Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir du nombre d'artisans participant aux formations organisées par le service
Indicateur 1.4 - indicateur calculé à partir du budget dédié aux aides économiques
Indicateur 1.5 - indicateur calculé à partir du budget dédié aux subventions
Indicateur 1.6 - indicateur calculé à partir du nombre d'entreprises d'artisanat traditionnel créées ou reprises recensées
Indicateur 1.7 - indicateur calculé à partir du chiffre d'affaire déclaré par les artisans lors des manifestations et/ou récoltés dans les centres artisanaux
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la formation des artisans traditionnels, pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP, en cofinancement avec la mission d'assistance culture pour un montant équivalent ;
- Action n°2 relative au soutien économique des artisans patentés et/ou en structure associative pour un montant en fonctionnement de 69 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à la sécurisation de l'approvisionnement en *pae'ore* aux Australes pour un montant en investissement de 25 millions F CFP en AP dont 10 millions F CFP en CP.

Objectif n°2 : Valoriser et protéger les artisans traditionnels et leurs créations

La protection du secteur s'organise autour d'une meilleure visibilité du travail des artisans, grâce à une communication adaptée et de la mise en œuvre d'événements innovants. Ces deux axes permettront à la fois de mieux faire connaître l'artisanat traditionnel et de mieux le protéger.

À cet égard, l'agrément des artisans et l'accès à la marque *Fenua original* sont des leviers à plus ou moins court terme.

Objectif n° 2 - Labelliser et protéger les créations d'artisanat traditionnel							
Encadrer la profession et améliorer sa visibilité au travers de dispositifs permettant de valoriser la qualité des produits et de protéger la créativité des artisans							
	Unité	2021 Réalisé	2022 Réalisé	2023 Prévision (PAP 2023)	2023 Révisé à 06/2023	**2024 Prévision PAP 2024**	2025 et + Cible
Indicateur 2.1 - Artisans traditionnels détenteurs de la carte d'agrément (patentés et présidents d'associations)	Nb	54	125	150	199	300	400
Indicateur 2.2 - Nombre d'artisans accessibles au travers d'un répertoire en ligne dédié	Nb	0	24	70	119	250	350
Indicateur 2.3 - Nombre d'artisans appliquant la marque *Fenua original*	Nb	0	0	0	30	80	120
Indicateur 2.4 - Montant dédié à la valorisation du secteur	XPF	10 082 500	10 200 000	14 900 000	14 900 000	10 325 000	13 000 000
Sources des données : *Données statistiques issues du logiciel START du ART* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du nombre d'artisans titulaires des cartes d'agrément délivrées par le service* *Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir du nombre d'artisans ayant accepté d'être inscrits dans le répertoire en ligne du service* *Indicateur 2.3 - indicateur calculé à partir du plan de déploiement de la marque collective* Fenua original *Indicateur 2.4 - indicateur calculé à partir du budget dédié à la valorisatin du secteur* Autres commentaires :							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la valorisation du secteur, pour un montant en fonctionnement de 14 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à l'organisation d'événements thématiques pour un montant en fonctionnement de 14,95 millions F CFP.

6.6.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
905/965 05 - ARTISANAT	**102 950 000**	**10 000 000**	**112 950 000**
Formation des artisans patentés et en association	5 000 000		5 000 000
Soutien des artisans patentés, des projets et programmes associatifs	69 000 000		69 000 000
Sécurisation de la production de matières premières (pae'ore) - montant global 25 000 000 F		10 000 000	10 000 000
Valorisation du secteur pour accentuer sa protection	14 000 000		14 000 000
Organisation de salons thématiques innovants	14 950 000		14 950 000
			0

6.6.5 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

- DCP, MTI, TFTN, CAPF, CMA pour des opérations transversales ;
- CPS, DGAE, DICP, CCISM, pour la professionnalisation des artisans et la protection du secteur ;
- DRM, CAPL, DAG, pour des opérations transversales liées aux matières premières ;
- La DEQ pour la rénovation du fare artisanal de Taiohae ;
- Tahiti tourisme pour la valorisation du secteur ;
- Les circonscriptions : CMQ, CTG, CAU, CISL, en tant que relais du service pour de nombreuses opérations et informations vers les artisans des archipels.

7. MISSION 906/966 : ECONOMIE GENERALE

3,23 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

3,19 Mds F CFP
Budget de fonctionnement

40 M F CFP
Budget d'investissement (CP)

600 M F CFP
Coût de la masse salariale
soit 1,85 % sur la masse globale

40 M F CFP
Mesures nouvelles sur AP

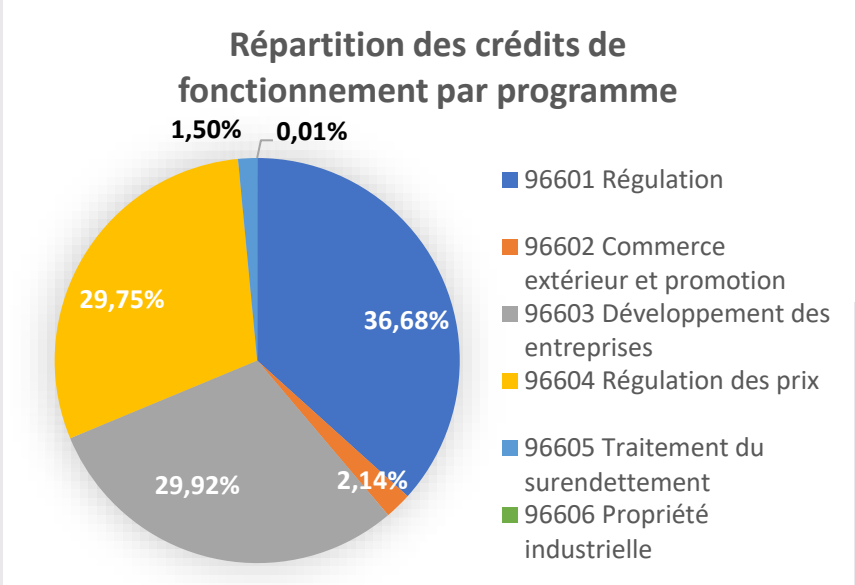

FRPH

3,03 Mds F CFP

FPPH

1,869 Md F CFP

1,65 Mds F CFP
Aides à caractère économique

585 M F CFP
Subvention de fonctionnement à l'Institut de la statistique

35 M F CFP
Dotation de fonctionnement à l'Autorité polynésienne de la concurrence

7.1 Eléments de politique générale de la mission

La mission « économie générale » a pour objectif d'encadrer l'activité économique afin d'assurer une croissance saine et équilibrée de l'activité des entreprises dans les différents secteurs et sur tout le territoire de la Polynésie française.

Dans le contexte actuel d'inflation, les missions de contrôle et de régulation seront particulièrement importantes de façon à s'assurer que les dispositions de soutien au pouvoir d'achat sont correctement appliquées. La modernisation des dispositifs réglementaires (code du commerce, code de la propriété industrielle) et des méthodes de collecte des données sera également poursuivie en vue d'accroître l'efficacité de l'administration.

7.2 Programme 906 01/966 01 : régulation

7.2.1 Contexte et orientations stratégiques

- Au titre des affaires économiques (DGAE)

Les interventions effectuées par la cellule des contrôles de la DGAE seront renforcées selon les priorités suivantes :

- La garantie aux consommateurs de l'accès aux produits essentiels dans un contexte difficile, lié de la crise économique et sanitaire : ces interventions se traduisent par des contrôles, depuis la production ou l'importation jusqu'à la vente au détail ; pour les archipels éloignés, les interventions sont réalisées dans le cadre de tournées administratives, mais également par le contrôle des armateurs pratiquant la vente à l'aventure ;
- La garantie aux consommateurs de l'accès à des produits conformes aux exigences essentielles de sécurité : ces interventions se traduisent tant dans les secteurs réservés à la DGAE (qualité et sécurité des produits non alimentaires), que dans ceux qu'elle partage avec d'autres directions (santé, biosécurité, transports) ;
- La garantie d'une information loyale des consommateurs, et la protection des consommateurs les plus fragiles : ces interventions se traduisent par des contrôles visant à s'assurer de la publicité des prix, de la sincérité des allégations publicitaires et promotionnelles, et du contrôle de secteurs spécifiques (démarchage à domicile, rachat d'or) ;
- La préservation de la trésorerie des petites entreprises en sanctionnant systématiquement les comportements abusifs, notamment dans le secteur des relations entre la grande distribution et ses fournisseurs (délais de paiement trop longs des fournisseurs, avantages injustifiés sollicités par les centrales de la grande distribution ou leurs magasins).

Elles sont complétées par des enquêtes sectorielles afin d'éclairer le ministère sur les pratiques des entreprises, notamment sur les niveaux de marges qu'elles réalisent sur les produits importés.

- Au titre de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF)

En matière de collecte et d'analyse de données, les indicateurs utiles à l'analyse économique et à la veille conjoncturelle sont aujourd'hui nombreux, détaillés, et régulièrement mis à jour. Pour les années 2025 et suivantes, l'axe de développement des données qui parait opportun concerne l'aspect social : mesurer la pauvreté, les inégalités de revenu et plus largement les conditions de vie de la population. Il conviendra de réactualiser et développer les indicateurs sociaux en menant des enquêtes et analyses dédiées (notamment l'enquête décennale sur les dépenses et revenus des familles).

Dans l'objectif de faciliter les démarches pour les entreprises et de créer les conditions de nouvelles opportunités de croissance, la possibilité d'immatriculation au répertoire Sirene des entreprises polynésiennes a été portée auprès de l'INSEE et mise en œuvre par l'ISPF. Cette démarchera franchira une nouvelle étape en 2025 en vue d'automatiser une montée en charge des demandes d'immatriculation.

Dans un contexte de recherche continue d'efficacité et d'économie, et à la lumière du succès du recensement agricole, la dématérialisation des enquêtes statistiques se poursuit et s'accélère avec la saisie directe sur tablette des enquêtes, notamment l'enquête en préparation sur le budget des familles.

7.2.2 Réformes en cours et/ou à venir

- Au titre des affaires économiques (DGAE)

Plusieurs chantiers réglementaires sont en cours de finalisation et devraient être adoptés et/ou promulgués en 2025, notamment la réforme de la réglementation en matière de droit de la consommation (crédit, vente à distance, pratiques commerciales trompeuses, informations précontractuelles) et la modernisation du code des débits de boissons.

Par ailleurs, le code de la concurrence comporte, depuis fin 2022, une disposition permettant de mettre en place un observatoire des prix en Polynésie française, au travers d'une application qui permettra aux Polynésiens de mieux comparer les prix. La réglementation impose ainsi aux commerces de détail à dominante alimentaire de plus de 300m² de communiquer « en temps réel » les prix des produits qu'ils commercialisent. La liste de ces produits sera arrêtée par le Conseil des ministres. La mise en place d'un observatoire des prix nécessite un important développement informatique et devrait être effective dans le courant de l'année 2025.

Enfin, le dispositif des produits de première nécessité (PPN) et des produits de grande consommation (PGC) est actuellement le principal moyen d'action sur les prix des produits vendus aux ménages. Malgré sa performance, il est cependant très critiqué en raison du fait qu'il profite à tous, qu'il est coûteux et qu'il fait peser des contraintes sur les opérateurs économiques important ou distribuant des PPN ou PGC. L'administration continue cependant de constater les marges très importantes que font les importateurs et distributeurs sur les produits vendus à prix libre.

Il convient donc de travailler sur une réforme qui ciblerait mieux le public aidé, tout en veillant à éviter des effets de seuil ou d'aubaine, et en impliquant les opérateurs économiques dans une démarche volontaire de modération.

Dans l'intervalle, les contrôles de prix seront renforcés, de même que l'analyse des structures de prix sur les produits vendus à prix libre. Une transparence sera instaurée via un observatoire des prix, afin de stimuler la concurrence par la demande.

- Au titre de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF)

Une évolution d'organigramme est en cours de construction en vue de créer un département dédié aux enquêtes par redéploiement des effectifs actuels. Il a pour objectif de conforter et pérenniser les compétences de collecte statistique dans une organisation structurée sur cette activité de « cœur de métier » en vue de proposer à l'avenir une programmation quinquennale des enquêtes, en réponse aux besoins du Pays.

7.2.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre des affaires économiques (DGAE)

Objectif n°1 : Réduire les pratiques déloyales en matière d'information et de sécurité des consommateurs

Ce programme vise à garantir la loyauté des transactions sur les produits, alimentaires et non alimentaires (tromperie), ainsi que sur services proposés aux consommateurs.

Il vise par ailleurs à assurer la protection économique des consommateurs, en leur assurant une information loyale (affichage des prix et des messages d'avertissement, publicité trompeuse, concordance des prix, …), en encadrant certaines pratiques spécifiques (clauses abusives, rachat d'or, contrats de téléphonie et d'Internet, …) ou s'assurant du respect des conditions d'exercice des activités réglementées (commerce des boissons, activités de démarchage, activités dans le secteur immobilier,…).

Objectif n°1 – Réduire les pratiques déloyales en matière d'information et de sécurité des consommateurs							
Renforcer la protection économique des consommateurs, la sécurité et la conformité des produits et des services							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 – Taux de couverture des îles des archipels	%	82%	93%	89%	82 %*	89%	89%
dont Tuamotu - Gambier (42 îles)	%	80%	95%	90%	81%*	90%	90%
dont Australes (4 îles)	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
dont Marquises (6 îles)	%	66%	66%	66%	66%	66%	66%
dont ISLV (5 îles)	%	100%	100%	100%	100%	100%	60%
Indicateur 2.2 – Taux de suite par l'autorité judiciaire des dossiers transmis	%	100%*	95%*	100%	100%	100%	100%
Indicateur 2.3 – Taux de mise en conformité	%	75%	85%**	75%	75%	75%	75%
Monoi de Tahiti AO	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources des données : *Données DGAE.*
Mode de calcul des indicateurs : *Données brutes.*
Indicateur 2.1 : mesure le pourcentage des îles des archipels contrôlées.
Indicateur 2.2 : mesure le pourcentage de suites données par le procureur de la République (transactions, poursuite) aux dossiers transmis.
Indicateur 2.3 : mesure la mise en conformité des professionnels suite à un 1er contrôle.
Autres commentaires : ** le taux de couverture dans les Tuamotu Gambier n'a pas été atteint du fait de l'absence de priorisation par la CTG de la participation de la DGAE à la TA 05*

Objectif n°2 : Réduire les pratiques déloyales en matière de prix

Ce programme vise à garantir le respect des dispositions encadrant les prix et les marges des produits, notamment des produits de première nécessité et des produits de grande consommation, à tous les stades (importateurs, grossistes, détaillants, armateurs dans le cadre de la vente à l'aventure dans les archipels), ainsi que le respect de dispositions plus spécifiques (convention d'agrément des boissons alcooliques, règlementations spécifiques de la vente à l'aventure, …).

Objectif n°2 – Réduire les pratiques déloyales en matière de prix							
Renforcer la protection économique du consommateur en matière de prix							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 – Taux de couverture des îles des archipels	%	82%	93%	89%	82 %*	89%	89%
dont Tuamotu - Gambier (42 îles)	%	80%	95%	90%	81%*	90%	90%
dont Australes (4 îles)	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
dont Marquises (6 îles)	%	66%	66%	66%	66%	66%	66%
dont ISLV (5 îles)	%	100%	100%	100%	100%	100%	60%
Indicateur 3.2 – Taux de recours suite à des sanctions administratives	%		0%	20%	15%	20%	20%
Indicateur 3.3 – Taux de mise en conformité	%	80%	85%**	75%	75%	75%	75%

Sources des données : *Données DGAE.*
Mode de calcul des indicateurs : *Données brutes.*
Indicateur 3.1 : mesure le pourcentage des îles des archipels contrôlées.
Indicateur 3.2 : mesure le pourcentage de recours administratifs (gracieux et hiérarchiques) et contentieux intentés par les professionnels suite à une décision de sanction (amende administrative ou décision de publication).
Indicateur 3.3 : mesure la mise en conformité des professionnels suite à un 1er contrôle.
Autres commentaires :
** le taux de couverture dans les Tuamotu Gambier n'a pas été atteint du fait de l'absence de priorisation par la CTG de la participation de la DGAE à la TA 05*

Objectif n°3 : Réduire les pratiques déloyales inter-entreprises

Ce programme vise à garantir la transparence dans les relations commerciales entre les entreprises (facturation), ainsi qu'à préserver les petites entreprises contre les abus grevant leur trésorerie (délais de paiement anormalement longs) ou leur rentabilité (pratiques conduisant à la perception d'avantages indus ou illicites).

Objectif n°3 – Réduire les pratiques déloyales inter-entreprises							
Permettre aux entreprises d'évoluer dans un environnement les préservant des abus de leurs partenaires économiques (retards de paiement, avantages injustifiés)							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 4.1 – Taux de couverture des îles des archipels	%	28%	49%		82 %*	89%	89%
dont Tuamotu - Gambier (42 îles)	%	25%	25%	25%	81%*	90%	90%
dont Australes (4 îles)	%	50%	50%	50%	100%	100%	100%
dont Marquises (6 îles)	%	33% *	33%	33%	66%	66%	66%
dont ISLV (5 îles)	%	40%	60%	60%	100%	100%	100%
Indicateur 4.2 – Taux de mise en conformité après 1er contrôle	%	80%	85%	75%	75%	75%	75%
Indicateur 4.3 – Taux de recours suite à des sanctions administratives	%	0%	50%	25%	25%	25%	25%

Sources des données : *Données DGAE.*

Mode de calcul des indicateurs : *Données brutes.*

Indicateur 4.1 : mesure le pourcentage des îles des archipels contrôlées. Inclut pour certaines îles présentant un tissu économique peu étoffé, les contrôles en matière de respect des règles de facturation

Indicateur 4.2 : mesure la mise en conformité des professionnels après un contrôle ayant donné lieu à un rappel de règlementation .

Indicateur 4.3 : mesure le pourcentage de recours administratifs (gracieux et hiérarchiques) et contentieux intentés par les professionnels suite à une décision de sanction (amende administrative ou décision de publication) .

Autres commentaires : ** le taux de couverture dans les Tuamotu Gambier n'a pas été atteint du fait de l'absence de priorisation par la CTG de la participation de la DGAE à la TA 05*

- Au titre de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF)

Objectif n°1 : Décrire l'état du marché du travail et son évolution

L'objectif permanent d'analyse du marché du travail demeure pertinent et à enrichir d'éclairages portant sur les situations sociales et familiales des personnes.

Objectif n°1 - Décrire l'état du marché du travail et son évolution							
L'enquête emploi vise à décrire l'état du marché du travail et son évolution : le profil des personnes en emploi comme des chômeurs, les caractéristiques des emplois occupés (profession, durée de travail, type de contrat…), les expériences professionnelles passées. Elle sert également à connaître le niveau d'éducation et les formations suivies. Elle contribue ainsi au débat social sur les politiques de l'emploi et de l'éducation.							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - taux de réussite à l'enquête emploi	Tx	80%	75%	80%	84%	80%	80%

Sources des données :

ISPF

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre de ménages ayant accepté de répondre à l'enquête sur l'ensemble des ménages interrogés, au cours de la période

Autres commentaires :

la publication des chiffres 2023 sera diffusée début 2024

L'enquête emploi vise à décrire l'état du marché du travail et son évolution : le profil des personnes en emploi comme des chômeurs, les caractéristiques des emplois occupés (profession, durée de travail, type de contrat…), les expériences professionnelles passées. Elle sert également à connaître le niveau d'éducation et les formations suivies. Elle contribue ainsi au débat social sur les politiques de l'emploi et de l'éducation.

Principales actions chiffrées :

- L'enquête Emploi mobilise un budget de 40 millions F CFP.

Objectif n°2 : Appréhender les dépenses des touristes

Les recettes touristiques constituent un indicateur majeur utile au suivi économique.

Objectif n°2 - Appréhender les dépenses des touristes							
Mettre en avant une image de modernité pour la Polynésie française							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Taux de réussite de l'enquête dépense touristique par tablette	Tx	60%	98%	Pas d'enquête au programme de travail	Pas d'enquête au programme de travail	90%	90%

Sources des données :

ISPF

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du nombre de passager ayant répondu à l'enquête

Autres commentaires :

L'utilisation de tablettes pour enquêter les touristes a permis de gagner en coût de réalisation de l'enquête (puisqu'il n'y aura ni papier ni saisie post-collecte) ainsi qu'en efficacité et qualité de collecte par des contrôles automatisés sur le questionnaire électronique. Cette action permet également d'engager la Polynésie française vers des méthodes de collectes modernes.

Principales actions chiffrées :

- Le budget nécessaire à cette enquête relève de la subvention globale de fonctionnement.

Objectif n°3 : Permettre l'accès aux données à l'ensemble des polynésiens grâce à l'open data

L'ISPF, au travers de son nouveau site internet, permet l'accès à de nombreuses données. Le site internet modernisé a vu l'apparition de nouveaux outils comme une fiche communale et des tableaux de bord thématiques. Le fait de déposer directement sur data.gouv.fr des jeux de données téléchargeables et exploitables est complémentaire à la diffusion sur le site internet.

Objectif n°3 - Permettre l'accès aux données à l'ensemble des polynésiens : développer l'open data

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - nombre de jeux de données en open data	nb	28	86	40	134	150	150

Sources des données :
ISPF
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 - indicateur calculé à partir du nombre de jeux de données mises à disposition par l'Ispf sur internet (www.ispf.pf ; rubrique chiffres détaillés)
Autres commentaires :
En plus données mise à disposition sur data.gouv.fr, l'Ispf travaille à la rénovation de son site internet et à la mise à disposition de tableaux de bords visuels sur différents secteurs éconmique du Pays.

Principales actions chiffrées :

- Le budget nécessaire à cette action relève de la subvention globale de fonctionnement.

Objectif n°4 : Réaliser l'enquête décennale sur les dépenses et revenus des familles (budget des familles)

Cette enquête permettra d'actualiser notamment la mesure du taux de pauvreté et des disparités de niveau de vie de familles.

Objectif n° 4- Enquête Budget des familles 2025 (dépenses et revenus des familles)

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - taux de réussite à l'enquête	T	nd	nd	nd	nd	80	80

Sources des données :
ISPF
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre de ménages ayant accepté de répondre à l'enquête sur l'ensemble des ménages interrogés, au cours de la période
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Le budget nécessaire à cette action relève de la subvention dédiée à l'enquête Budget des familles pour un montant de 160 millions F CFP en 2025.

7.2.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
906/966 01 - REGULATION	**66 060 120**	**0**	**66 060 120**
Au titre des affaires économiques			
Transports	6 500 000		6 500 000
Déplacements et missions	5 500 000		5 500 000
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	8 060 120		8 060 120
Publicité, publications, relation publique	11 000 000		11 000 000
Au titre de l'APC			
Frais liés aux enquêtes à mener	35 000 000		35 000 000

7.2.5 Comptes spéciaux

Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)

Le fonds de régulation du prix des hydrocarbures (FRPH) stabilise les prix intérieurs des hydrocarbures en compensant les variations de prix à l'importation, au moyen de recettes de stabilisation générées par des tarifs différenciés entre usagers. L'ajustement du lissage opéré relevant de la stratégie de prix souhaitée par le Conseil des ministres.

L'année 2024 s'est traduit par un léger infléchissement du cours des hydrocarbures, ce qui a permis au FRPH de générer quelques recettes. Cependant le soutien au prix de l'essence et gazole à la pompe, ainsi que le soutien à la production électrique, en vue de maintenir des prix abordables, conduisent à ce que les dépenses restent largement supérieures aux recettes.

Il est très difficile d'estimer les recettes et les dépenses du FRPH en 2024, compte-tenu des incertitudes majeures pesant sur le cours des hydrocarbures et sur le cours du dollar. Par ailleurs, les montants de recettes et de dépenses dépendent des décisions prises quant aux prix de vente des hydrocarbures.

Néanmoins, il a été décidé au vu du contexte actuel de retenir pour l'année 2025 une enveloppe de 1,5 milliard de F CFP, qui sera affinée en cours d'année suivant l'évolution des cours du pétrole et du dollar et des prix de vente des hydrocarbures.

Depuis 2021, le fonds de régulation du prix des hydrocarbures (FRPH) soutient les prix des carburants destinés aux professionnels comme aux particuliers en les maintenant à un prix plus bas que le prix non stabilisé, alors que ce n'était pas sa vocation première. Aujourd'hui, ce soutien impacte significativement le budget du Pays et fait l'objet de critiques, notamment concernant son coût, son ciblage ou des secteurs trop aidés.

Il conviendra donc de repenser la politique en matière de soutien aux prix des hydrocarbures, afin de limiter son poids budgétaire, d'encourager la transition énergétique et la moindre utilisation des énergies fossiles et de mieux cibler les opérateurs économiques nécessitant un soutien dans ce domaine.

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
906/966 01 - REGULATION	**0**	**0**	**0**
Compte d'affectation spécial FRPH			
Stabilisation des prix intérieurs des hydrocarbures	3 030 000 000		3 030 000 000

Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH)

Le FPPH opère en complément du FRPH afin d'harmoniser les prix des hydrocarbures sur l'étendue de la Polynésie française en subventionnant le fret maritime et l'amortissement des fûts.

Une hausse des tarifs du fret des hydrocarbures intervenue en juillet 2024, ainsi que la demande des opérateurs d'obtenir une compensation des frais liés à l'activité d'enfutage va accroitre les dépenses du fonds en 2025.

C'est dans ce contexte que les dépenses liées au FPPH vont augmenter à 1,8 milliard.

A noter que le FPPH est alimenté par la taxe de péréquation sur les hydrocarbures correspondant à une recette d'environ 1,3 milliard de F CFP. Par conséquent, le budget d'1,8 milliard va nécessiter de revoir la manière dont sont affectées les taxes sur les hydrocarbures, afin de revaloriser les recettes du fond à son niveau de dépenses et d'éviter des abondements budgétaires.

Il est envisagé d'affecter la taxe TIPP au FPPH ainsi qu'une fraction des taxes sur les hydrocarbures, afin de mettre ce compte à l'équilibre, sans versement du budget général.

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
906/966 01 - REGULATION	**0**	**0**	**0**
Compte d'affectation spécial FPPH			
Harmonisation des prix des hydrocarbures sur toute la Polynésie française en subventionnant le fret maritime et l'amortissement des fûts	1 855 000 000		1 855 000 000

7.2.6 Dépenses fiscales

Les produits de première nécessité (PPN) sont exonérés de droits et taxes à l'importation et de TVA. Depuis 2022, les produits de grande consommation (PGC) sont également exonérés de TVA. Ces exonérations douanières et fiscales ont pour objectif de limiter les effets inflationnistes.

Il existe par ailleurs de nombreuses exonérations douanières en matière d'hydrocarbures, en fonction de l'usager final du produit.

7.2.7 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

La Direction régionale des douanes en Polynésie française contribue au fonds de régulation du prix des hydrocarbures en transmettant, par décade, les volumes d'hydrocarbures consommés par type d'usagers. Elle intervient également en matière d'exonération douanière à l'importation.

- Au titre de l'Autorité polynésienne de la concurrence

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'Autorité.

Depuis 2023, les dépenses de fonctionnement de l'APC sont en augmentation, justifiées principalement par les éléments suivants pour une dotation estimée à 35 millions F CFP :

- L'augmentation des frais de représentation devant les juridictions ;
- L'organisation d'évènements pédagogiques et de coopération avec ses homologues du Pacifique ;
- L'édition d'un ouvrage dédié aux « 10 ans de concurrence en Polynésie française »…

7.3 Programme 906 02/966 02 : commerce extérieur et promotion

7.3.1 Contexte et orientations stratégiques

La croissance économique est une composante importante du développement. Ainsi, sur la base d'un nouveau modèle économique, fondé sur les richesses propres du Pays, son environnement et ses habitants, le gouvernement doit créer les conditions favorables d'un développement durable, en particulier dans les quatre grands secteurs prioritaires que sont le tourisme, le secteur primaire notamment la production pour l'autosubsistance alimentaire, les énergies renouvelables et l'économie numérique.

L'investissement privé constitue un levier primordial à ce développement par la création de richesses et d'emplois, le renouvellement du capital productif des entreprises et, par conséquent, par l'augmentation des recettes fiscales.

7.3.2 Réformes en cours et/ou à venir

Après près de trois années de mise en œuvre de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la sélection des projets lauréats susceptibles d'être soumis à agrément en défiscalisation locale, et malgré une réforme de la procédure intervenue en 2024, le constat reste mitigé. Bien que la sélection permette de recentrer les projets lauréats sur les priorités fixées par le gouvernement tout en tenant compte de l'impact budgétaire, la procédure est jugée peu adaptée et fastidieuse par les opérateurs privés et le dispositif limité à certains secteurs et contraint dans une enveloppe budgétaire considérée comme insuffisante. Une réforme du dispositif des grands investissements est intervenue en 2024. Cependant, une refonte plus globale des mesures d'incitation fiscale à l'investissement et de soutien aux projets d'envergure dans les secteurs prioritaires pourrait être envisagée en complément de la mise en place d'appels à projets sur les sites remarquables du Pays.

Par ailleurs, l'activité d'accompagnement des porteurs de projets met parfois en exergue l'ajustement voire la mise en place nécessaire de règlementations sectorielles plus adaptées et notamment en matière de

procédures administratives. L'ADE peut donner l'impulsion et signaler aux services compétents des ajustements pouvant être jugés pertinents.

Enfin, la constitution de la Team Polynésie Export qui rassemble Business France, BPIfrance, les conseillers français au commerce extérieur de Polynésie française, placée sous le pilotage de l'ADE avec l'assistance opérationnelle de la CCSIM, permettra de créer une meilleure synergie entre les acteurs de l'écosystème, pour coordonner la mission EXPORT.

7.3.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Dans ce contexte, l'ADE doit créer les conditions favorables d'une croissance économique durable, d'un environnement dynamique, d'un climat d'affaires serein et de nouvelles opportunités d'emploi. Pour ce faire, l'objectif principal fixé est d'élaborer une stratégie d'attractivité de la destination d'affaires, de la promouvoir et d'encourager l'internationalisation et l'export des produits et services des entreprises polynésiennes.

Objectif n°1 : Elaborer une stratégie d'attractivité de la destination d'affaires, la promouvoir et encourager l'internationalisation et l'export des produits et services des entreprises polynésiennes

Avec la coopération de tous les acteurs publics et privés concernés (DAIE, DGAE, DICP, Team Polynésie Export, FPRG…), l'ADE est en charge d'élaborer une stratégie d'attractivité et d'internationalisation des entreprises polynésiennes, et de coordonner les actions de promotion et de soutien aux exportations.

Il s'agit de soutenir l'investissement privé, moteur du développement économique par la mise en place de dispositifs de financement, et d'organiser un partenariat *win/win* entre le secteur privé et le secteur public, afin de mettre en œuvre des actions permettant le développement des investissements productifs et d'encourager les entreprises exportatrices.

Objectif n°1 : Elaborer une stratégie d'attractivité de la destination d'affaires, la promouvoir et encourager l'internationalisation et l'export des produits et services des entreprises polynésiennes

Il s'agit de soutenir l'investissement privé, moteur du développement économique par la mise en place de dispositifs d'accompagnement, et d'organiser un partenariat win/win entre le secteur privé et le secteur public afin de mettre en œuvre des actions permettant le développement des investissements productifs et de soutenir les initiatives à l'exportation.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Actions de promotion des investissements	Nb	0	2	2	2	2	2
Indicateur 1.2 - Actions de promotion des exportations	Nb	14	6	15	5	10	10

Sources des données :
Team Polynésie Export, ADE, CCISM, CCEF-PF, Business France, BPIfrance, FPRG…
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir des actions de promotion des investissements menées par l'ADE et ses partenaires
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir des actions de promotion des exportations des produits et services polynésiens à l'export menées par la Team Polynésie Export, l'ADE et ses partenaires

Principales actions chiffrées :

Afin de répondre aux objectifs définis supra, seront notamment mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n°1 relative à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'attractivité et de promotion des exportations, parfaitement intégrée à la stratégie de développement économique et coordonnée en application des politiques publiques sectorielles, et au travers d'un mode de gouvernance, notamment de la Team Polynésie Export, avec l'appui des réseaux et organismes partenaires publics et privés, pour un montant en fonctionnement de 13 220 000 F CFP ;
- Action n°2 relative à la mise en place d'un dispositif de soutien à l'internationalisation et à l'exportation des produits et services des entreprises polynésiennes, et le financement d'actions de promotion telles que l'organisation d'actions de prospection et/ou la participation à des événements internationaux ciblés, en partenariat avec la CCISM et d'autres partenaires publics et privés, pour un montant en fonctionnement de 25 millions F CFP.

7.3.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
906/966 02 - COMMERCE EXTERIEUR ET PROMOTION	**38 220 000**	**0**	**38 220 000**
Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'attractivité de la destination d'affaires et de promotion de l'internatinoalisation et de l'exportation des produits et services des entreprises polynésiennes	13 220 000		13 220 000
Mettre en place un dispositif de soutien à l'internatinalisation t à l'exportation des produits et services des entreprises polynésiennes et financer des actions de promotion	25 000 000		25 000 000

7.3.5 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

DICP, DGAE, ISPF, DAIE, délégation polynésienne à Paris, divers services de l'administration de la Polynésie française et de l'Etat notamment la mission de la stratégie et de l'évaluation du Haut-commissariat de la République en Polynésie française, AFD, IEOM, BPIfrance, CDC, CCISM, FPRG, organisations professionnelles représentatives, cabinets de défiscalisation, banques, experts du réseau du Forum des îles du Pacifique (PIFS, PTI), WAIPA, UN-ESCAP, Business France, FEDOM, consultants-prestataires de services…etc.

7.4 **Programme 906 03/966 03 : développement des entreprises**

7.4.1 Contexte et orientations stratégiques

- Au titre du développement économique

L'ADE a engagé, fin 2023 et courant 2024, des travaux d'élaboration de la stratégie de développement économique 2023-2033, qui ont porté sur les leviers d'accompagnement des stratégies sectorielles, notamment celles des secteurs prioritaires (leviers économiques, fiscaux et budgétaires notamment), les impacts en matière d'emploi et d'infrastructures, la coordination des stratégies sectorielles et la déclinaison de sujets économiques transverses.

Par ailleurs, l'ADE a également engagé des travaux de structuration de filière de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui est un modèle économique novateur, fondé sur des valeurs de solidarité, de coopération et de durabilité. Il s'agit bien d'une économie "disruptive" face à l'économie classique, qui signe l'amorce d'une bascule vers un paradigme économique sensiblement différent du conventionnel, mais dont de plus en plus d'acteurs semblent se distinguer ces dernières années. L'ESS regroupe diverses entités telles que les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises solidaires reconnues d'utilité sociale, poursuivant un double objectif : répondre aux besoins économiques et sociaux / sociétaux des individus et des communautés. Les secteurs d'intervention sont nombreux : contribution au développement touristique, culture, économie circulaire, gestion des déchets, recyclage, agriculture biologique ou raisonnée, rénovation de l'habitat insalubre. Ce sont autant d'exemples de secteurs d'intervention qui sont cités dans le « schéma d'insertion sociale par l'activité économique 2023-2032 ».

Une attention particulière doit également être portée à un développement équilibré des archipels, fondé sur les spécificités et potentiels propres à chaque archipel ou commune éloignée de la capitale, tout en ayant à l'esprit des contraintes pouvant être liées notamment à l'absence/l'insuffisance d'infrastructures (port, aéroport, services publics, commerces, logement, …) ou encore à l'éloignement du bassin d'emplois et des marchés cibles, sur un territoire étendu comme la Polynésie française.

Pour le secteur du tourisme notamment, un schéma directeur de l'hébergement touristique, présenté fin 2024, permettra de définir une programmation de projets d'investissement en cohérence avec les orientations stratégiques qui seront arrêtées et, d'élaborer les cahiers des charges des appels à projets pouvant être menés sur les sites remarquables et autres emprises du domaine du Pays ou zones maritimes disponibles pour accueillir ces projets.

D'autres modèles de développement de projets peuvent être étudiés au cas par cas, secteur par secteur, pour identifier les besoins, le cadre d'accompagnement adapté. L'impact de nouvelles zones de développement (pôles d'excellence, …) doit être évalué, en prenant en compte les deux axes majeurs de compensation et d'atténuation, la protection de l'environnement et les effets de l'action de l'Homme sur le changement

climatique, et ce afin de réduire la vulnérabilité et d'augmenter sa résilience face aux catastrophes naturelles, au risque de montée des eaux pour les îles basses.

Autre secteur porteur, l'économie circulaire qui est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur. Son objectif est de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables. Cela permet de valoriser les déchets en tant que matières premières secondaires tout en réduisant la dépendance aux ressources extérieures et en stimulant le développement économique local. Et, si le traitement et la valorisation de déchets ménagers et professionnels est un sujet prioritaire, la gestion des déchets issus notamment de l'industrie automobile et navale constitue un véritable enjeu qu'il devient de plus en plus urgent de traiter.

- Au titre des affaires économiques

La DGAE intervient au soutien du développement des entreprises en accordant des aides financières directes : aides à l'équipement des petites entreprises, aides à la création et à la revitalisation des commerces et restaurants et aides à l'installation des jeunes diplômés.

Ce programme vise le soutien de l'activité économique des entreprises par la mise en place de dispositifs d'aides financières directement liées aux projets des entreprises en matière d'investissements neufs :

- L'aide à l'équipement des petites entreprises (AEPE) ;
- L'aide à la création et à la revitalisation des petits commerces et des restaurants (APCR) ;
- L'aide à l'installation des jeunes diplômés (AIJD).

Le dispositif d'aide à l'équipement des petites entreprises (AEPE)

Instauré en 2017, ce dispositif est destiné à soutenir les entreprises (personne physique ou personne morale) dans l'acquisition d'équipements professionnels neufs, tels que les équipements productifs (machines, engins) et les équipements d'exploitation et de support (mobiliers professionnels, outils informatiques, etc.). Le montant de l'aide peut être sollicité jusqu'à hauteur de 50% du montant HTVA des investissements et il est plafonné à 3 millions F CFP.

Le dispositif d'aide à la création et à la revitalisation des petits commerces et des restaurants (APCR)

Ce dispositif, instauré également en 2017, vise à soutenir les petits commerces et les restaurants à travers la réalisation des travaux de rénovation ou d'aménagement des locaux commerciaux (notamment pour les commerces de proximité et les restaurants), dans un but d'embellir et de rendre plus attractif les locaux qui reçoivent de la clientèle et dont la surface est inférieure à 150 m². Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 50% du montant HTVA des investissements envisagés et il est plafonné à 5 millions F CFP.

Le dispositif d'aide à l'installation des jeunes diplômés (AIJD)

Ce dispositif, instauré par la loi du pays n°2018-7 du 15 mars 2018 et modifié par la loi du pays n°2020-20 du 3 août 2020, a pour but de favoriser la création ou la reprise d'activité indépendante par les jeunes diplômés polynésiens âgés de moins de 35 ans. Il est destiné aux titulaires d'un diplôme Bac+5 et dont l'activité professionnelle indépendante envisagée (personne physique) correspond au secteur d'activité relatif à leur qualification et leur diplôme. Le dispositif AIJD permet d'octroyer une subvention jusqu'à hauteur de 30% des dépenses d'investissements éligibles et plafonnée à 6 millions F CFP maximum.

7.4.2 Réformes en cours et/ou à venir

- Au titre du développement économique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement économique, les missions de l'ADE pourraient être révisées afin de mieux définir son rôle de coordination, ainsi que la nature de son intervention.

Les dispositifs d'incitations fiscales doivent également être adaptées en fonction des orientations stratégiques tout en favorisant l'attractivité du territoire.

D'autre part, en favorisant le développement d'initiatives et d'entreprises solidaires et inclusives, les collectivités peuvent stimuler l'emploi durable, encourager l'innovation sociale et promouvoir une croissance économique équilibrée et ainsi disposer d'un moyen supplémentaire d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Des synergies peuvent être créées et/ou être facilitées grâce à l'existence d'un cadre réglementaire à créer, qui permet à ces différents acteurs de se faire connaître, de se rejoindre et de créer des partenariats entre acteurs de l'ESS, mais aussi avec des entreprises dites engagées et des entreprises de l'économie classique. Les entreprises engagées intègrent un objectif d'intérêt général, là où les acteurs de l'ESS s'imposent des limites en termes de lucrativité, en plus d'avoir un objectif d'intérêt général, pour réinvestir les moyens dans l'entité afin de sécuriser sa pérennité et de poursuivre ses objectifs œuvrant en faveur de l'intérêt général.

La question de la soutenabilité des projets de développement est fondamentale pour tendre vers une sobriété foncière voire maritime. L'utilisation de leviers, à créer ou à ajuster, pour accompagner le développement tels qu'une fiscalité comportementale ou une fiscalité verte applicable aux projets vertueux, est également à retenir et à mettre en pratique.

Revisiter le modèle économique, c'est aussi repenser l'administration polynésienne (simplification administrative) et la réglementation, y intégrer de la souplesse, de l'adaptabilité, et de la réactivité. C'est aussi assurer l'accessibilité par la mise en place des moyens de transport et de communication nécessaires, ou encore de faire évoluer le code du travail et les régimes de protection sociale. Il est nécessaire de rendre le cadre d'investissement polynésien plus attractif et plus pérenne, dans un souci de développement équitable, harmonieux et durable.

Doivent également être traités les enjeux majeurs tels que de l'éducation, la formation, l'employabilité des polynésiens, ainsi que les enjeux de cohésion sociale et de réduction des inégalités, tout en veillant au respect du patrimoine et de la culture comme facteurs d'inclusion.

Par ailleurs, l'économie circulaire se développe notamment par la création de ressourceries, qui sont des lieux de collecte, de revalorisation, de réparation, de réemploi et de revente d'objets usagés ou d'occasion. Issues de l'économie sociale et solidaire, ces structures sont souvent des associations ou des entreprises d'insertion qui s'inscrivent dans une démarche de préservation des ressources et d'économie circulaire. Elles sont encadrées par le réseau national des ressourceries dont l'expertise peut aider à la structuration de cette nouvelle filière à développer en Polynésie française. La thématique est particulièrement transversale, que ce soit dans le domaine de l'environnement (la gestion des déchets), de l'emploi, de la solidarité, de l'inclusion sociale ou encore de l'éducation.

- Au titre des affaires économiques

Dématérialisation

Afin de poursuivre ses efforts de dématérialisation, la DGAE a développé durant 2 années sa plateforme de gestion des aides économiques (i-turu) dont la mise en service a eu lieu en septembre 2024.

Cet outil permet :

- De réceptionner les dossiers saisis par des demandeurs directement sur la plateforme ;
- De permettre aux agents d'instruire les demandes et de formaliser les arrêtés d'octroi ;
- De suivre le parcours de validation de ces demandes dans le circuit administratif et financier (Commission, CCBF, CM, JOPF…) ;
- D'assurer le contrôle de ces aides une fois versées ;
- D'extraire des données statistiques pour permettre le suivi et l'évaluation des dispositifs.

Et ce, en étant interconnecté avec l'ISPF et LEXPOL et en garantissant une sécurité optimale des données personnelles.

La coexistence d'un circuit papier sera maintenue pendant quelques mois, le temps que l'outil soit rodé. Une fois que la plateforme aura fait ses preuves, il conviendra de mettre en place des processus qui favoriseront son utilisation au détriment des dossiers papier.

Réforme des aides (DGAE)

Instaurés en 2017 et en 2018, les dispositifs d'aides aux entreprises gérés par la DGAE (aide à l'équipement des petites entreprises (AEPE), aide à la création et à la revitalisation des commerces et des restaurants (APCR) et aide à l'installation des jeunes diplômés (AIJD)) sont des aides généralistes très appréciées par les entreprises. Il est cependant difficile d'en évaluer l'efficacité au regard des priorités de développement sectoriel. Par ailleurs, ils ont des effets négatifs : opportunisme, cumul avec d'autres aides, et aides indifférenciées en fonction des secteurs de développement prioritaires ou de la situation géographique de l'entreprise.

Des travaux de réflexion pour créer un nouveau dispositif à l'attention des entreprises privées ont démarré en août 2024. Il est envisagé d'y regrouper les 3 dispositifs existants. Ce dernier devra permettre de répondre aux objectifs stratégiques du pays en termes de développement économique, de création de valeur ajoutée, de création d'emplois durables mais également en termes de transition énergétique, de modernisation des outils de production et ce, tout en réduisant les effets d'opportunisme et en ciblant au mieux les entreprises bénéficiaires.

Un cadre réglementaire devrait être présenté à la session budgétaire de mars 2025 avec une mise en application au 2ème semestre 2025 (le temps que les arrêtés d'application soient pris et que les dernières demandes reçues relatives aux anciens dispositifs soient instruites).

7.4.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre du développement économique

La mise en œuvre de la stratégie de développement économique 2023-2033 engage la Polynésie française dans une démarche de TRANSITIONS (écologique, climatique, énergétique, numérique et alimentaire). Dans ce contexte, l'ADE doit créer les conditions favorables d'une croissance économique engagée et encourager le monde économique polynésien à devenir acteur d'une prospérité durable, inclusive, équitable et harmonieuse, régénératrice de son patrimoine culturel et environnemental.

Pour ce faire, 4 objectifs principaux ont été fixés :

1. Mettre en œuvre la stratégie de développement économique 2023-2033 de la Polynésie française et le plan d'actions et de mesures en faveur d'une croissance économique engagée ;
2. Créer les fondations de l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
3. Mettre en place des zones de développement d'activités économiques / zones franches ;
4. Accompagner le développement endogène d'une économie circulaire du recyclage dans des filières porteurs.

Objectif n°1 : Mettre en œuvre la stratégie de développement économique 2023-2033 et le plan d'actions et de mesures en faveur d'une croissance économique engagée

L'ADE s'oriente vers la constitution d'un pôle de stratégie économique indispensable pour éclairer les décideurs et mener le Pays vers les marchés générateurs de croissance. A ce titre, elle contribue à l'élaboration, l'actualisation, le pilotage et à la mise en œuvre de la stratégie de développement économique, qui intègre les fondamentaux du Plan Climat de la Polynésie française, permettant de dresser la liste des priorités en termes de niveau de production, de secteurs, d'investissements, de formations et qui doit s'articulier autour des orientations stratégiques et politiques sectorielles définies par le gouvernement. Il s'agit également de mettre en cohérence les différentes stratégies sectorielles pour être force de proposition en matière de développement économique. La construction d'un cadre cohérent et partagé par l'ensemble des acteurs (publics/privés) favorisera la lisibilité de la trajectoire économique et, à terme, l'attractivité du Pays. La stratégie doit faire l'objet d'un suivi permanent et d'ajustements si nécessaire.

L'ADE accompagne les projets d'investissement et leur développement dans les secteurs prioritaires en particulier. Elle contribue à l'accroissement de la compétitivité et de la productivité des entreprises existantes et accompagne l'installation d'une entreprise ou l'aboutissement d'un projet.

L'ADE coordonne la communication avec les investisseurs, et favorise le développement du trafic d'affaires en et hors de la Polynésie française. Elle apporte son soutien à l'investissement privé en proposant un accompagnement privilégié et adapté aux porteurs de projets, dans un contexte de croissance économique.

Objectif n° 1 – Mettre en œuvre la stratégie de développement économique 2023-2033 de la Polynésie française et le plan d'actions et de mesures en faveur d'une croissance économique engagée

Il s'agit d'élaborer une stratégie de développement économique permettant de dresser la liste des priorités en termes de niveau de production, de secteurs, d'investissements, de formations et qui doit s'articulier autour des politiques sectorielles définies par le gouvernement. Elle doit faire l'objet d'un suivi permanent et d'ajustements si nécessaire.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Assistance opérationnelle apportée aux porteurs de projets	Nbre d'unités	36	35	30	35	35	15
Indicateur 1.2 - Demandes d'agrément instruites dans le cadre de l'aide fiscale à l'investissement outre mer (LODEOM)	Nb	29 (DICP)	9 (DICP) 19 (ADE)	16	30	30	30
Indicateur 1.3 - Montant d'investissement des demandes d'agrément instruites dans le cadre de l'aide fiscale à l'investissement outre mer (LODEOM)	M FCFP	nc	15 997	20 000	15 000	20 000	20 000
Indicateur 1.4 - Lauréats admis aux mesures d'aide fiscale à l'investissement (code des investissements, partie II - titre I - chapitres I et II)	Nb	33	14	15	15	15	15
Indicateur 1.5 - Montant d'investissement des projets lauréats admis aux mesures d'aide fiscale à l'investissement (code des investissements, partie II - titre I - chapitres I et II)	M FCFP	49 751	20 457	20 000	20 000	20 000	20 000
Indicateur 1.6 - Evolution du PIB	M Fcfp	659 815	706 000	720 000	735 000	750 000	765 000

Sources des données :
IEOM, ISPF, ADE, DICP, HC
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir des actions d'accompagnement réalisées par l'ADE
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir des dossiers instruits par l'ADE
Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir des dossiers instruits par l'ADE
Indicateur 1.4 - indicateur calculé à partir des dossiers instruits par l'ADE
Indicateur 1.5 - indicateur calculé à partir des dossiers instruits par l'ADE
Indicateur 1.6 - indicateur calculé à partir des données statistiques de l'ISPF

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la mise en cohérence de l'ensemble des stratégies et politiques sectorielles, à l'organisation et à la coordination des travaux d'élaboration puis de mise en œuvre et d'ajustement de la stratégie de développement économique de la Polynésie française 2023-2033 et à la mise en place de groupes d'experts et de personnes représentatives, du secteur public ou privé, pour mener des travaux de concertation globale permanente sous la coordination de l'ADE, pour un montant en fonctionnement de 3 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à la mise en place de dispositifs de soutien et de financement pour la concrétisation des projets d'investissement par des mesures d'incitations fiscales à l'investissement, des dispositifs règlementaires ajustés et modernes, et d'autres mesures d'accompagnement adaptées et notamment de facilitation au niveau des procédures administratives, pour un montant en fonctionnement de 35 millions F CFP et en investissement de 50 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à la coordination d'un réseau d'acteurs pour faciliter la relation public-privé et améliorer la situation des entreprises polynésiennes.

Objectif n°2 : Créer les fondations de l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'ADE doit également soutenir la mise en place d'un nouveau modèle économique que constitue l'Economie sociale et solidaire (ESS).

Objectif n° 2 - Créer les fondations de l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'ADE doit également soutenir la mise en place d'un nouveau modèle économique que constitue l'Economie sociale et solidaire (ESS).

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre d'entités engagées dans l'Economie sociale et solidaire	Nb	-	-	-	-	10	20
Indicateur 2.2 - Nombre d'emplois créés par les acteurs de l'Economie sociale et solidaire	Nb	-	-	-	-	50	100

Sources des données :
VP, DSFE, ISPF, ADE, DICP, CPS, acteurs de l'ESS
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du nombre d'entités inscrites dans l'Economie sociale et solidaire
Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir des données issues des acteurs de l'Economie sociale et solidaire

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre règlementaire adapté et d'une feuille de route pour la structuration et le développement de la filière de l'ESS pour un montant en fonctionnement de 7 millions F CFP ;
- Action n°2 relative au soutien au financement et à la concrétisation de projets portés par les acteurs de l'ESS au travers de dispositifs d'accompagnement et un mode de gouvernance adaptés pour un montant en fonctionnement de 25 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à l'information, la sensibilisation et la promotion de l'ESS, ainsi qu'à la formation des acteurs concernés pour un montant en fonctionnement de 6,9 millions F CFP.

Objectif n°3 : Mettre en place des zones de développement d'activités économiques / zones franches

L'ADE doit également accompagner le développement de nouvelles zones de développement prioritaires.

Objectif n° 3 - Mettre en place des zones de développement d'activités économiques / zones franches							
L'ADE doit également accompagner le développement de nouvelles zones de développement prioritaires.							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombre de projets implantés dans les zones de développement prioritaire	Nb	-	-	-	-	10	30
Indicateur 3.2 - Montant d'investissement réalisés dans les zones de développement prioritaire	M FCFP	-	-	-	-	500	1000
Indicateur 3.3 - Nombre d'emplois créés dans les zones de développement prioritaire	Nb	-	-	-	-	50	100
Sources des données : *ISPF, ADE, DICP, DAF, CPS* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 3.1 - indicateur calculé à partir des dossiers instruits par l'ADE* *Indicateur 3.2 - indicateur calculé à partir des dossiers instruits par l'ADE* *Indicateur 3.3 - indicateur calculé à partir des dossiers instruits par l'ADE*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'identification / le recensement des zones de développement prioritaires ZDP (domaines ou sites, ou secteur) disposant d'un potentiel de développement économique, favorables à l'implantation d'activités et à la création d'emplois ;
- Action n°2 relative à la création d'un cadre règlementaire et la mise en place de mesures d'incitations fiscales afin de faciliter l'implantation et la pérennité d'activités dans les ZDP et d'encourager l'installation des compétences pour un montant en fonctionnement de 1,5 million F CFP ;
- Action n°3 relative à l'accompagnement au lancement d'appels à projets / d'appels à manifestation d'intérêt pour le développement de projets ces ZDP et notamment dans les secteurs prioritaires pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP.

Objectif n°4 : Accompagner le développement endogène d'une économie circulaire du recyclage dans des filières porteurs

L'ADE doit acompagner le développement d'une économie circulaire du recyclage dans les filières porteuses qui concernent tous les archipels.

Objectif n° 4 - Accompagner le développement endogène d'une économie circulaire du recyclage dans des filières porteurs							
L'ADE doit acompagner le développement d'une économie circulaire du recyclage dans les filières porteuses qui concernent tous les archipels.							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 4.1 - Nombre de projets réalisés	Nb	-	-	-	-	50	100
Indicateur 4.2 - Nombre d'emplois créés	Nb	-	-	-	-	50	100
Sources des données : *ISPF, ADE, DICP, DIREN, CPS, Ressourceries PF* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 4.1 - indicateur calculé à partir des dossiers instruits par l'ADE* *Indicateur 4.2 - indicateur calculé à partir des dossiers instruits par l'ADE*							

Principales actions chiffrées :

Afin de répondre aux objectifs définis supra, seront notamment mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n°1 relative à la caractérisation des déchets industriels à prendre en compte, à la réalisation d'un diagnostic des filières porteuses concernées et à l'évaluation du gisement exploitable par filière, pour un montant en fonctionnement de 1,5 million F CFP ;
- Action n°2 relative à l'élaboration d'une stratégie de développement d'une économie circulaire du recyclage des déchets industriels (en particulier issus des secteurs naval et automobile…) selon les potentiels de développement par filière, pour un montant en fonctionnement de 7 millions F CFP ;
- Action n°3 relative au soutien et à l'accompagnement d'initiatives locales prometteuses pour encourager vers un changement de comportement et de pratiques plus durables de gestion des déchets, de programmes d'information et de sensibilisation du public et des professionnels, pour un montant en fonctionnement de 10 millions F CFP ;
- Action n°4 relative à une offre de formation aux métiers du secteur : économie circulaire, ressourcerie et recyclerie, etc. tout en encourageant l'inclusion sociale par l'insertion professionnelle, pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP.

Au titre des affaires économiques

Objectif n°1 : Inciter l'investissement de la petite entreprise et du commerce de proximité

Objectif n°1 – Inciter l'investissement de la petite entreprise et du commerce de proximité.

Soutenir la création, le développement et la revitalisation des petites entreprises et commerces de proximité au moyen des dispositifs AEPE et ACPR.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Investissement prévu (HTVA)	millions F.CFP	1 372,2	1 490,9	1 500	1 300	1 350	1600.0
Indicateur 1.2 - Aide accordée (AEPE+ACPR)	millions F.CFP	447,9	415,4	450	350	400	500,0
ILES DU VENT	%	86,5%	84,1%	80,0%	78%	81%	75,0%
ILES SOUS LE VENT	%	4,6%	7,2%	12,0%	13%	10%	15,0%
TUAMOTU	%	1,5%	3,4%	2,0%	2%	3%	2,0%
MARQUISES	%	4,6%	4,9%	4,0%	5%	4%	6,0%
AUSTRALES	%	2,8%	0,4%	2,0%	2%	2%	2,0%
Indicateur 1.3 - Effet Levier de l'aide (1 CFP d'aide pour X CFP investi)	nombre	2,1	2,6	2,3	2,7	2,4	3.2
Indicateur 1.4 - Emplois crées en N+1 (*)	nombre	303	121	160	160	170	180
Indicateur 1.5 - Taux de réalisation emplois crées/emplois prévus	%	90,0%	47,6%	50,0%	50,0%	70,0%	50%
Indicateur 1.6 - Taux de justification des aides/nbre d'entreprises aidées	%	85,0%	58,0%				
Indicateur 1.7 - Taux de reversement/montant total d'aides versées	%	6,8%	2,4%				

Sources des données : *Données DGAE.*
Mode de calcul des indicateurs : *Données Brutes.*
Autres commentaires :
Les créations d'emplois effectives (indicateur 1.4) sont établies sur contrôles 12 mois après l'attribution des aides. Les résultats 2025 ne seront donc disponibles qu'en fin d'année 2026.
Les données sur les emplois effectifs ont été réactualisés pour 2022 car les contrôles sont terminés
Les données sur les emplois effectifs de 2023 ne sont pas définitives car certains contrôles ne sont pas clos à la date du 27/08/24. Les données pour 2023 ne seront disponibles que fin 2024/début 2025.
Les données sur le taux de justification de l'année 2023 évolueront sur les prochaines années car les entreprises ont jusqu'à fin 2024 pour justifier leurs aides
Les données sur le taux de justification de l'année 2024 n'est pas renseigné car les entreprises devront justifier de leur aide en 2025
Un nouveau dispositif fusionnant AEPE-APCR et AIJD devrait voir le jour en 2025. Il est donc à prévoir un léger ralentissement de l'activité de la cellule, le temps de l'appropriation par l'équipe et des adaptations techniques de l'outil de gestion (i-turu)

Objectif n°2 : Accompagner l'installation professionnelle des jeunes diplômés (AIJD)

Objectif n°2 - Accompagner l'installation professionnelle des jeunes diplômés (AIJD)							
Inciter les jeunes diplômés au retour en Polynésie française							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/20234	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Montant total d'aide accordé	millions F.CFP	63,0	14,9	25	26	18	15,0
Indicateur 2.2 - Montant d'investissement TTC Eligible	millions	323,1	68,676	125	220	75	75
Sous-indicateur 2.21 – Investissement/secteur d'activité							
Professions médicales		267,2	67,5	85,00	199,00	60,00	55
Professions paramédicales		51,7	0	20,00	20,00	10,00	15
Autres		4,2	1,18	20,00	1,00	5,00	5
Sous-indicateur 2.22 - Investissement par archipels							
ILES DU VENT	millions F.CFP	293,2	100	95	201	69	0
ILES SOUS LE VENT		29,9	0	30	19	6	0
TUAMOTU		0	0	0	0	0	0
MARQUISES		0	0	0	0	0	0
AUSTRALES		0	0	0	0	0	0
Indicateur 2.3 - Taux de justification des aides/nbre d'entreprises aidées	%	100%	50%				
Indicateur 2.4 - Taux de reversement/montant total d'aides versées	%	0%	1,50%				
Sources des données : *Données DGAE.*							
Mode de calcul des indicateurs : *Données brutes.*							
Autres commentaires : le dispositif de l'AIJD devrait disparaître en 2025 pour être intégré dans un dispositif d'aide plus général. Aussi, il peut être envisagé une derniere commission en début d'année.							
Les données sur le taux de justification de l'année 2023 évolueront car les entreprises ont jusqu'à fin 2024 pour justifier leurs aides							
Les données sur le taux de justification de l'année 2024 n'est pas renseigné car les entreprises devront justifier de leur aide en 2025							

7.4.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
906/966 03 - DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	**801 030 000**	**50 000 000**	**851 030 000**
Agence de développement économique			0
Mettre en œuvre la stratégie de développement économique 2023-2033 et le plan d'actions et de mesures en faveur de la croissance économique	3 000 000		3 000 000
Soutenir le financement et la concrétisation des projets d'investissement par des dispositifs d'incitations fiscales à l'investissement, des dispositifs règlementaires ajustés et modernes, et d'autres mesures d'accompagnement adaptées	35 000 000	50 000 000	85 000 000
Mettre en œuvre un cadre règlementaire adapté et une feuille de route pour le développement de l'ESS	7 000 000		7 000 000
Soutenir le financement et la concrétisation de projets des acteurs de l'ESS par des dispositifs d'accompagnement et un mode de gouvernance adaptés	25 000 000		25 000 000
Informer, sensibiliser et promouvoir l'ESS et former les acteurs concernés	6 900 000		6 900 000
Identifier / recenser des zones de développement prioritaires ZDP (domaines ou sites, ou secteur) disposant d'un potentiel de développement économique, favorables à l'implantation d'activités et à la création d'emplois	0		0
Créer un cadre règlementaire et mettre en place des mesures d'incitation afin de faciliter l'implantation et la pérennité d'activités dans les ZDP et encourager l'installation des compétences	1 500 000		1 500 000
Accompagner le lancement d'appels à projets / à manifestation d'intérêt pour le développement de projets dans les secteurs prioritaires et leur concrétisation	5 000 000		5 000 000
Caractériser les déchets industriels à prendre en compte, établir un diagnostic des filières porteuses concernées et évaluer le gisement exploitable par filière	1 500 000		1 500 000
Elaborer une stratégie de développement d'une économie circulaire du recyclage des déchets industriels (en particulier issus des secteurs naval et automobile…) selon les potentiels de développement par filière	7 000 000		7 000 000
Soutenir et accompagner des initiatives locales prometteuses pour encourager vers un changement de comportement et de pratiques plus durables de gestion des déchets, des programmes d'information et de sensibilisation du public et des professionnels	10 000 000		10 000 000
Proposer une offre de formation aux métiers du secteur : économie circulaire, ressourcerie,…tout en encourageant l'inclusion sociale par l'insertion professionnelle	5 000 000		5 000 000
Fonctionnement courant	9 130 000		9 130 000
Direction générale des affaires économiques			0
Aides à caractère économique	685 000 000		685 000 000

7.4.5 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

DGAE, DAIE, délégation polynésienne à Paris, divers services de l'administration de la Polynésie française et de l'Etat, association Initiative Polynésie française, ADIE, organisations professionnelles représentatives, SOFIDEP, CCISM, FPRG, cabinets de défiscalisation, banques, experts du réseau du Forum des îles du Pacifique (PIFS, PTI), Business France, BPIFrane, CDC, ESS France, Réseau des ressourceries national, ADEME, autres partenaires privés, consultants-prestataires de services…etc.

7.5 **Programme 906 04/966 04 : régulation du prix des PPN**

7.5.1 Contexte et orientations stratégiques

L'encadrement du prix des produits de consommation de base, tels que la farine d'appel d'offres est une nécessité sociale qui permet de soulager financièrement les familles à revenu modeste. Depuis 2022, cette action a été particulièrement coûteuse en raison du conflit en Ukraine qui a conduit à une forte augmentation du cours du blé, ce qui se traduit par un accroissement de la contribution au prix de la farine destinée à la fabrication des baguettes à prix réglementé.

Enfin, le prix de la baguette a été augmenté à 60 F CFP en 2022, le prix de la farine subventionnée vendue aux boulangers restant, quant à lui, inchangé (19,30 F CFP).

7.5.2 Réformes en cours et/ou à venir

Une réforme relative à l'encadrement du prix des PPN est envisagée dans le but d'adapter le dispositif de soutien du pouvoir d'achat des ménages.

7.5.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Faciliter l'accès des consommateurs aux produits de base

Il s'agit de maintenir le prix de la baguette de 250g à un prix bas, dans la mesure où ce produit est un produit de base pour de nombreux ménages.

Objectif n°1 - Faciliter l'accès des consommateurs aux produits de base							
Stabiliser le prix de la baguette de pain de 250 grammes par une prise en charge de l'approvisionnement en farine							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 – Quantité de farine prise en charge	Tonne	12 600	12 600	12 600	12 600	12 600	12 600
Indicateur 1.2 – Prix de la baguette sans subvention de la farine	F.CFP	79,5	76,8	72,0	77,0	77,0	70
Indicateur 1.3 – Prix public de la baguette de pain de 250 grammes	F.CFP	60	60	60	60	60	60
Sources des données : *Données DGAE.* Mode de calcul des indicateurs : *Données brutes.* Autres commentaires : *la baisse du cours de la farine n'a pas été aussi importante que prévue, ce qui explique la révision à la hausse à mi 2023. Une baisse du prix de la farine pourrait se produire en 2024*							

On observe un infléchissement du cours de la farine qui reste élevé (autour de 90 F CFP par kilo, contre près de 110 F CFP en 2022, et 60 à 70 F CFP auparavant).

Le prix de la baguette de pain a été augmenté à 60 F CFP en juillet 2022 mais continue de bénéficier d'un subventionnement important via le prix de la farine.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la compensation du coût de la farine, pour un montant estimé en fonctionnement de 1 milliard F CFP.

7.5.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
906/966 04 - REGULATION DES PRIX	**1 000 000 000**	**0**	**1 000 000 000**
Aides à caractère économique	1 000 000 000		1 000 000 000

7.5.5 Dépenses fiscales

En marge du soutien au prix de la farine, la baguette de 250 g à 60 F CFP bénéficie d'une exonération de TVA.

La farine destinée à sa fabrication est exonérée de droits et taxes à l'importation, mais également de TVA.

Par ailleurs, les boulangers bénéficient de plusieurs avantages fiscaux, dont un gazole à prix subventionné par le FRPH et exonéré de certaines taxes.

7.6 **Programme 906 05/966 05 : traitement du surendettement**

7.6.1 Contexte et orientations stratégiques

Le traitement des situations de surendettements permet, sous certaines conditions, un réaménagement des dettes ou un effacement partiel ou total des dettes des ménages n'étant plus en capacité de les rembourser.

Les demandes de réaménagement des dettes ou d'effacement des dettes sont examinées par la Commission de surendettement dont la présidence et le secrétariat sont assurés respectivement par la direction générale des affaires économiques (DGAE) et par l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM). L'IEOM participe à une mission relevant de la compétence du Pays et est rémunéré en conséquence.

Le secrétariat de la Commission de surendettement consiste à accompagner les usagers dans la constitution de leur dossier, à demander toutes les pièces et informations utiles, à assurer l'information des créanciers et à recueillir leurs observations puis à proposer une orientation à la Commission.

Depuis 2021, les décisions d'échelonnement ou d'effacements des dettes sont prises par la Commission et n'ont plus à être homologuée par un juge. Elles restent cependant susceptibles d'un recours.

7.6.2 Réformes en cours et/ou à venir

Une intégration des dettes professionnelles dans le traitement des situations de surendettement des particuliers est souhaitée par différents intervenants mais nécessitent une analyse précise des effets de bord d'une telle mesure (risque de rendre l'accès au financement des entreprises encore plus complexe).

7.6.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Aider les particuliers dans l'impossibilité manifeste de faire face à leurs dettes

Objectif n°1 - Aider les particuliers dans l'impossibilité manifeste de faire face à leurs dettes							
Assurer un traitement des particuliers en situation de surendettement							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1,1 - Taux de recours contre les décisions de la commission		N/A	N/A	N/A	N/A	10%	10%
Indicateur 1.2 - Délai moyen du passage en commission	jour	89	90	80	133	90	80
Sources des données : *Données brutes DGAE (commission de surendettement).* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 : Nbre de recours devant le tribuanl / nb de dossiers examinés* *Indicateur 1.2 : délai entre le dépôt du dossier par le surendetté et son passage en commission* Autres commentaires : ** 1 seule orientation prise en commission de surendettement non homologuée par le tribunal en 2019*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au traitement des situations de surendettement des particuliers en Polynésie française, pour un montant estimé en fonctionnement de 48 millions F CFP.

7.6.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
906/966 05 - TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT	**48 000 000**	**0**	**48 000 000**
Rémunération d'intermédiaire (IEOM)	48 000 000		48 000 000

7.7 **Programme 906 06/966 06 : propriété industrielle**

7.7.1 Contexte et orientations stratégiques

Conformément à la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 et la loi du pays n° 2013-14 du 06 mai 2013, la Polynésie française est pleinement compétente en matière de protection de la propriété industrielle sur son territoire. A compter du 1er janvier 2025, la procédure d'extension sera la procédure unique assurant la protection en Polynésie française des titres déposés ou renouvelés auprès de l'INPI à compter 1er février 2014.

Une stratégie relative à la propriété industrielle a été présentée au Conseil des ministres. Cette dernière comprend plusieurs actions visant à :

- Moderniser le code de la propriété industrielle ;
- Permettre aux titulaires de droits de propriété industrielle de se saisir pleinement des procédures judiciaires existantes ;
- Lutter contre la contrefaçon en collaboration avec la direction régionale des douanes ;
- Mettre en place le dépôt local d'une marque, d'un dessin et modèle polynésiens ;
- Promouvoir et valoriser la propriété industrielle.

7.7.2 Réformes en cours et/ou à venir

Conformément à la stratégie présentée supra, une modernisation du code de la propriété intellectuelle est nécessaire pour tenir compte des évolutions du droit de la propriété industrielle en Europe. En effet, les procédures de reconnaissance et d'extension expliquées précédemment impliquent un alignement sur les normes nationales.

Les travaux de modernisation du code de la propriété intellectuelle (partie propriété industrielle) sont en cours de finalisation et permettront de consolider les droits de propriété industrielle des usagers polynésiens.

Cependant pour un souci d'efficacité, les travaux ont été scindés en deux projets de loi du pays.

Un premier projet de loi du pays devrait entrer en vigueur courant 2025.

Un second projet de loi du pays est en cours de préparation : cependant la consultation de plusieurs services administratifs et commissions sont nécessaires.

7.7.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Assurer la protection des titres de propriété industrielle en Polynésie française

La cellule propriété industrielle est en charge des procédures d'extensions et de reconnaissance des titres de propriété industrielle en Polynésie française.

A noter que la procédure de reconnaissance s'éteint au 31 décembre 2024. De ce fait, les indicateurs de performance relatifs à cette procédure ont été supprimés.

Les chiffres présentés ci-dessous ont vocation à évaluer la performance :

- De publication des titres de propriété industrielle, ayant sollicité une extension en Polynésie française, au Journal officiel de la propriété industrielle (édition spécialisée du JOPF) ;
- Le pourcentage de représentation des titres déposés par des personnes résidants en Polynésie française.

Objectif n°1 - Assurer la protection des titres de propriété industrielle en Polynésie française							
Garantir la protection des titres de propriété industrielle en Polynésie française							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Délai de traitement sur le dispositif d'extension	jours	7	6	5	3	3	3
Indicateur 1.2 - Volume des titres locaux étendus à la Polynésie française	%	1,40%	1,08%	1,80%	1,00%	1,01%	1,10%

Sources des données : *Données Lexpol et DGAE (application PIHI)*
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - nombre moyen de jours entre la demande d'extension publiée au BOPI et la publication de l'extension au JOPI (hors délai de publication au JOPF) .
Indicateur 1.2 - mesure le pourcentage des titres locaux demandant leur extension à la Polynésie française sur l'ensemble des titres de propriété industrielle étendus.
Autres commentaires :
Indicateur 1.1 : Le logiciel de gestion des titres de propriété industrielle "PIHI" a radicalement diminué le nombre de jours de traitement des extensions en Polynésie française, puisqu'il s'agit d'une solution 100% numérique. Les titres sont publiés au Journal officiel dédié à la propriété industrielle (édition spécialisée du JOPF) depuis le 07/09/2023 de manière hebdomadaire (tous les jeudis). Le délai de traitement de 3 jours ne pourra plus être améliorer, puisque les données sont réceptionées le vendredi, traitées par la cellule les lundi et mardi, et les mercredi sont réservés au Directeur de publication du JOPF.

7.7.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
906/966 06 - PROPRIETE INDUSTRIELLE	**350 000**	**0**	**350 000**
Publicité, publications, relations publiques	350 000		350 000

8. MISSION 907/967 : TRAVAIL ET EMPLOI

7,95 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

7,95 Mds F CFP
Budget de fonctionnement

0 F CFP
Budget d'investissement (CP)

729 M F CFP
Coût de la masse salariale
soit 2,25 % sur la masse globale

0 F CFP
Mesures nouvelles sur AP

Répartition des crédits de fonctionnement par programme

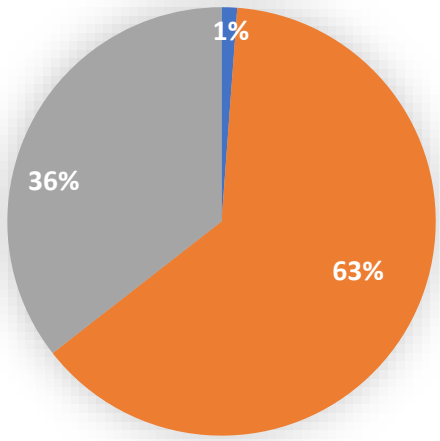

FIPTH

323 M F CFP

FPSU

4,554 Mds F CFP
Volet travail

5,46 Mds F CFP
Actions pour l'emploi et l'insertion professionnelle

1,14 Mds F CFP
Subvention de fonctionnement au Centre de formation professionnelle des adultes

247 M F CFP
Subvention de fonctionnement l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricole

8.1 **Eléments de politique générale de la mission**

Selon l'ISPF, la situation du marché de l'emploi s'améliore en 2023 : le taux d'emploi progresse de 1,2 point (55,8% de la population en âge de travailler est en emploi contre 54,6% en 2022), avec 102 900 personnes en emploi (+ 2 100 qu'un an auparavant) et 81 600 personnes sans emploi (- 2 000). Le chômage touche 9 600 personnes (8,5% de la population active), notamment les jeunes (19% des 16-29 ans), les femmes (9,6% contre 7,6% pour les hommes), les peu diplômés (10% pour ceux ayant un diplôme inférieur ou égal au BEP, contre 3,7% pour ceux ayant un diplôme supérieur au BAC), ainsi que les habitants des zones rurales de Tahiti et des archipels éloignés.

Le diplôme reste le meilleur passeport pour l'emploi. Cependant, il subsiste une inadéquation entre les besoins des entreprises et le niveau de qualification des demandeurs d'emploi. Il est essentiel d'activer le levier de la formation pour renforcer la capacité de notre économie à intégrer les personnes sans emploi.

A ce titre, il convient de saluer la publication des premières données de l'Observatoire de l'emploi et leur mise à jour régulière depuis mars 2024. Fruit d'une collaboration étroite entre le SEFI, la Direction du travail, l'ISPF, la CPS, la DGEE, la CCISM et le CESEC, cet observatoire favorise la collaboration et l'analyse croisée des données disponibles, permettant ainsi de mieux appréhender et anticiper les évolutions du marché de l'emploi et les mutations économiques.

Toutefois, il nous faut développer une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences avec une cartographie des formations et des compétences, une enquête des besoins en main d'œuvre, et des analyses prospectives afin d'adapter l'offre de formation aux besoins des marchés de demain.

Outre ces mesures phares, l'année 2025 visera également :

a) L'exploitation des ressources du Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH), pour favoriser l'insertion durable des travailleurs reconnus handicapés, en facilitant l'agrément des entreprises adaptées et l'aide à l'aménagement des postes de travail ;

b) L'utilisation d'outils d'évaluation de type « Assessfirst », pour faciliter l'accompagnement personnalisé et le parcours d'insertion des demandeurs d'emplois ;

c) La création d'un centre de certification polynésien, pour reconnaître et protéger les savoir faire locaux culturels, sportifs et artistiques, créer des titres à finalité professionnelle polynésien adaptés aux besoins spécifiques de notre territoire, et évaluer la qualité des offres de formation ;

d) La promotion de la santé et la sécurité au travail et du dialogue social, pour renforcer le bien-être, le dynamisme et l'engagement de la population active ;

e) L'extension de la protection de l'emploi local aux activités non salariées (professions libérales), pour garantir une sécurité économique et sociale à la population locale ;

f) La lutte contre le travail illégal, afin de reconnaître la valeur du travail de chacun, leur permettre de cotiser pour leur retraite et contribuer au développement de notre société grâce à leurs cotisations sociales.

- Au titre des métiers de la mer :

Nos pêcheries doivent se développer, se diversifier et s'étendre au-delà de notre ZEE. Considérant l'arrivée programmée de nouveaux navires (pêche et commerce) et l'ambition de tripler l'effort de pêche, la formation de nos jeunes générations et la montée en compétence de nos professionnels sont indispensables.

En 2025, le CMMPF intègre 5 nouvelles formations, il augmente de 18 % sa capacité d'accueil des stagiaires et renforce les partenariats avec les sociétés privées pour une intégration professionnelle optimale des stagiaires. Le CMMPF diversifie sa carte de formation avec la plongée professionnelle (compétence transférée du SEFI au CMMPF) et se prépare à l'intégration de formations aquacoles.

En 2024, les secteurs d'activités de la pêche, de la marine marchande, de la perliculture, de la plongée sous-marine et de l'aquaculture représentent près de 4 000 emplois. Ainsi, le CMMPF participe à garantir l'expansion de ces activités à Tahiti et dans les îles en augmentant le nombre de formations délocalisées dans les archipels.

Ainsi, les formations qualifiantes participent activement à l'insertion professionnelle :

- Des marins qualifiés pour les métiers de la marine marchande et de la pêche ;
- Des greffeurs perlicoles ;
- Des plongeurs professionnels ;
- Des ouvriers et des techniciens aquacoles.

- Au titre du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue (GREPFOC)

La formation est essentielle pour le développement de la Polynésie française. En effet, investir dans la formation est fondamental pour garantir un avenir prospère et durable. Cela permet de réduire les inégalités sociales et économiques en donnant ainsi aux individus des opportunités d'améliorer leur situation, ce qui contribue à une société plus équitable.

Les formations doivent répondre aux besoins en compétences de la Polynésie française. Ainsi, le GREPFOC (Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue), organisme de formation continue relevant du ministère chargé de l'Éducation œuvre par tous moyens à assurer toutes les actions de formation continue et de promotion sociale des adultes ou des jeunes engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

Par ailleurs, la Polynésie a une culture très riche qu'il convient de mettre en valeur. A cet effet, le CMA dispense une formation théorique et pratique d'artistes et d'artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes, la recherche et le perfectionnement des techniques artisanales, dans le souci permanent de former nos jeunes à devenir les porteurs de nos patrimoines uniques, les artisans de hauts niveaux et les artistes designers polynésiens du 21ème siècle.

8.2 **Programme 907 01/967 01 : travail**

8.2.1 Contexte et orientations stratégiques

« *Développer un marché du travail résilient : diversifié, flexible et innovant* » est une priorité de notre gouvernement. Cette flexibilité se traduit par la capacité à s'adapter rapidement aux changements économiques, technologiques et sociaux de notre société.

8.2.2 Réformes en cours et/ou à venir

Cette flexibilité passe par la simplification et l'adaptation de notre Code du travail, dans le cadre des travaux du Comité tripartite d'orientation des réformes du code du travail créé le 21 mars 2024. Ce comité a pour missions, en concertation avec les partenaires sociaux, de fixer les orientations de la réforme du Code du travail. Parmi ses propositions figurent la facilitation du recours au travail du dimanche, l'adaptation des horaires aux contraintes techniques et commerciales de l'entreprise, l'introduction de la rupture conventionnelle du contrat de travail, la mise en place des accords majoritaires, l'extension du « *titeti ohipa* » aux petites entreprises des îles, et la mise en place de la semaine de 4 jours.

Une fois la priorisation des sujets actée, les partenaires sociaux seront associés pendant tout le processus d'élaboration règlementaire.

Plus encore, le principe de « flexisécurité », combinant flexibilité du marché du travail et sécurité de l'emploi, animera l'ensemble des actions du gouvernement.

8.2.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Promouvoir la santé et la sécurité au travail

La préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs s'impose comme une priorité absolue et un engagement collectif pérenne, afin de réduire la fréquence et la gravité des accidents et d'arrêts de travail dans les entreprises, d'autant que cette réduction impactera directement la situation financière des branches des accidents du travail et l'assurance maladie de notre protection sociale généralisée.

Pour ce faire, la Direction du travail déploiera un véritable plan d'actions plus efficientes construit autour de trois axes :

- **Axe 1 : Création d'une action de prévention en entreprise (P2E)** : l'objectif est d'atteindre et de sensibiliser les entreprises (BTP, PME, …) qui ne participent pas aux évènements de sensibilisation portés par la direction du travail : les matinées de la prévention. Les actions seront essentiellement préventives avec recommandations et ciblées sur les conditions de travail ;
- **Axe 2 : Renforcement des actions de prévention globales existantes** : il s'agit d'une part, d'accroître la fréquence annuelle des matinées de la prévention, le nombre d'archipels et îles concernées. A cet effet, les *tavana* qui sont demandeurs d'actions de prévention pour les salariés et entrepreneurs de leur commune seront parties prenantes du programme de prévention. De plus, la possibilité d'une participation en distanciel sera également proposée pour maximiser le nombre de personnes à sensibiliser. D'autre part, 2025 verra la concrétisation du partenariat avec l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), organisme de référence dans les domaines de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels. Ce partenariat devrait déboucher sur l'augmentation patente de supports d'informations et d'outils d'aide à la gestion de ces risques pour les entreprises, et subséquemment sur la réallocation des ressources humaines de la direction du travail aux actions de terrain (organisation d'enquêtes au sein de la population au travail afin de définir les priorités d'action et évaluer l'efficacité des mesures mises en place) ;
- **Axe 3 : Appui technique aux agents de contrôle** : la transversalité des actions de contrôles et de prévention doit désormais être consacrée. Cela consiste à systématiser l'accompagnement d'un agent du bureau de l'inspection médicale et de la santé au travail, en particulier pour les contrôles dans les entreprises présentant des niveaux de risques élevés (ex : BTP, industrie, ...).

Objectif n°1 - Promouvoir la santé et la sécurité au travail

L'évaluation et la prévention des risques professionnels doivent permettre de parvenir à une baisse durable des accidents du travail et à un developpment du bien être au travail

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Indice de fréquence général des accidents du travail	indice	22	24	22	22	22	22
Indicateur 1.2 - Nombre de personnes sensibilisées par les actions d'information à la prévention des risques professionnels	Nb					1000	5000

Sources des données :
Indicateur 1.1 - statistiques des accidents du travail produites par la CPS
Indicateur 1.2 - statistiquues de la direction du travail (Bureau de l'inspection médicale et de la santé au travail)
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - (nb des accidents en premier règlement/effectif salarié) x 1000
Autres commentaires :

Objectif n°2 : Améliorer et promouvoir le dialogue social

La participation active des partenaires sociaux est indispensable dans la construction et la mise en œuvre de la politique du travail adaptée et équitable aux besoins de la société et l'économie polynésienne.

Le dialogue social se présente dès lors comme la démarche la plus appropriée pour promouvoir des conditions de vie de travail décentes ainsi qu'une plus grande justice sociale.

Par ailleurs, dans le cadre des négociations annuelles qui réunit les partenaires sociaux au quatrième trimestre civil, la Direction du travail continuera à proposer des éléments techniques permettant de nourrir la réflexion des parties. Essentiellement focalisées sur la revalorisation des grilles salariales, les réunions seront également animées par la projection d'indicateurs synthétiques (indices des prix…), la possibilité de donner corps aux propositions chiffrées, en réunion même, mais également de porter l'attention des organisations professionnelles sur la « volupté » des accords conclus.

Objectif n°2 - Améliorer et promouvoir le dialogue social							
L'association des partenaires sociaux à l'élaboration des règles de droit doit permettre une évolution pertinente, acceptée et équilibrée du droit du travail							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de réunions de négociation avec participation de la Direction du travail	NB	130	42	120	45	45	45

Sources des données :
statistiques d'activité de la Direction du travail
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - nombre de réunions de négociation avec participation de la Direction du travail
Autres commentaires :

Objectif n°3 : Renforcer la lutte contre le travail illégal

Le travail illégal porte indéniablement préjudice tant aux salariés concernés, qu'aux entreprises et à l'ensemble de la collectivité.

Ainsi, il prive les salariés des droits que leur reconnaît le code du travail, précarise financièrement leur situation, et les prive du bénéfice d'une protection sociale en tant que salarié. Par la même occasion, le travail illégal porte atteinte aux équilibres financiers du système de protection sociale généralisée (perte de cotisations sociales, alors que les dépenses de prises en charge de l'assurance maladie et de la retraite demeurent).

Les employeurs, auteurs de ce délit, pratiquent ainsi une concurrence déloyale à l'égard des entreprises qui respectent leurs obligations règlementaires. Cette situation est patente dans le cadre des soumissionnements aux appels d'offres publics.

Pour lutter davantage contre le travail illégal, la Direction du travail a décidé de rehausser considérablement son plan d'actions. En premier lieu, afin de combattre plus efficacement ce fléau, la direction du travail doit procéder à la création d'une cellule dédiée spécifiquement à la lutte contre le travail illégal. Elle aura pour mission de privilégier le développement des coopérations interservices de contrôles, et l'animation de la coordination renforcée des acteurs du dispositif interinstitutionnel de lutte contre le travail illégal (COLTI).

En second lieu, elle augmentera considérablement les actions de prévention et de contrôle *in terra*. Cela se traduira nécessairement par le renforcement de ses effectifs affectés aux contrôles et à la prévention, mais également à la mise en place d'une équipe soutien rompue aux tâches administratives afin de ne pas entraver le renforcement de l'action du service sur le terrain.

Objectif n°3- Renforcer la lutte contre le travail illégal							
Obtenir le renforcement des moyens de contrôle et mettre en place des actions de terrain							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombre d'agents de contrôle opérationnels	Nb	8		10	6	10	10
Indicateur 3.2 - Nombre d'actions de contrôle et de prévention sur le terrain	Nb					48	48
Indicateur 3.3 - Nombre de Déclarations Préalable à l'Emploi controlées (sous entendu, nombre de salariés controlés en situation de travail, pour lesquels, la DPAE a été demandée)	Nb	1126		1200	800	1200	1200

Sources des données :

Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.2 : 1 action de contrôle / mois / par 4 équipes
Autres commentaires :

Concomitamment aux actions de contrôle visant à intervenir auprès des employeurs déviants, la lutte contre le travail illégal passera également par le développement des actions d"information des usagers (présumés salariés).

En effet, le constat est simple : une grande partie de la population ignore l'état actuel de la réglementation en droit du travail (notamment la présomption de salariat intégré au code du travail depuis 2018), se fondant ainsi sur les propos des employeurs, des idées reçues, voire sur des dispositions de la France hexagonale inapplicables sur notre territoire.

Or, il est primordial de rétablir les bases, de solidifier les fondations de notre économie dans laquelle la valeur du travail détient une place essentielle. En ce sens, il convient d"informer à la fois les employeurs déviants sur les sanctions qu'ils encourent et les salariés sur les droits et sur la protection sociale qu'ils perdent en acceptant de ne pas être déclarés et/ou en se plaçant dans une situation de patenté.

8.2.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
907/967 01 - TRAVAIL	**59 000 000**	**0**	**59 000 000**
Orientation stratégique n° 2 : FAAORA	24 000 000		24 000 000
Poursuivre la promotion de la santé et la sécurité au travail			0
Orientation stratégique n° 3 : FAATUPU	35 000 000		35 000 000
Améliorer et promouvoir le dialogue social			0
Renforcer la lutte contre le travail illégal			0

8.3 **Programme 907 02/967 02 : emploi et insertion professionnelle**

8.3.1 Contexte et orientations stratégiques

L'emploi joue un rôle crucial dans toute société prospère, assurant non seulement la subsistance économique des individus mais aussi en favorisant la stabilité sociale et la croissance économique.

Cependant, les coûts élevés de l'embauche et l'inadéquation des compétences disponibles par rapport aux besoins du marché du travail constituent des obstacles majeurs, surtout pour les petites et moyennes entreprises, qui sont souvent les moteurs de la création d'emplois.

En Polynésie française, ces défis sont amplifiés dans les îles éloignées, où parfois le manque d'infrastructures et d'opportunités économiques peut entraîner des désordres sociaux et un déclin démographique.

Pour remédier à ces défis, les dispositifs d'aides à l'emploi ont été entièrement remaniés pour en créer de nouveaux visant à réduire les coûts d'embauche, à encourager les stages de formation en entreprise et à adapter les mesures d'aide à l'emploi aux mutations du marché du travail.

L'année 2025 sera donc l'occasion de mettre en œuvre les nouvelles mesures d'aide à l'emploi adoptées le 1er août 2024. Prenant sa source dans la redéfinition de la qualité de demandeur d'emploi, qui s'engage dans un parcours individualisé accompagné d'un conseiller en évolution professionnelle, cette réforme vise la création d'emplois durables et l'inclusion, avec des aides au contrat de travail (ou une réduction du coût du travail) bonifiées pour les secteurs prioritaires (agriculture, pêche, tourisme, énergies renouvelables, économie numérique, culture…) et les publics fragiles (travailleurs reconnus handicapés, seniors, licenciés économiques, anciens incarcérés, sans domicile fixe, personnes suivies par la DSFE…).

8.3.2 Réformes en cours et/ou à venir

La réforme des mesures d'aide à l'emploi promulguée en septembre 2024 va être complétée par des modifications apportées au dispositif ICRA (incitation à la création ou la reprise d'activité) dans le courant de l'année 2025.

Parallèlement, le travail amorcé dès la fin de l'année 2024 sur la redéfinition du demandeur d'emploi reconnu travailleur handicapé avec les différents ministères et partenaires concernés, conduira à des modifications des aides à l'emploi pour ce public spécifique mais aussi à une meilleure utilisation du Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH) avec une règlementation permettant le déploiement des aides à l'aménagement du poste de travail et des aides aux établissements de travail protégé (entreprises adaptées et ESAT).

8.3.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Améliorer la connaissance du marché du travail et de l'emploi

Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) nécessite d'enclencher une démarche visant la mise en œuvre d'un plan de développement en faveur de l'emploi et des compétences à partir d'une stratégie partagée et d'anticipation. Cela passe par la création d'un outil collaboratif au service du Pays.

Le Pays dispose depuis le mois d'août 2022 d'un observatoire de l'emploi. L'objectif est de pouvoir faire évoluer cette entité afin qu'elle puisse mettre en œuvre un plan d'action en matière de GPEC.

Le rôle du SEFI consiste à impulser et à coordonner des actions de soutien et de développement de l'emploi, de la formation et des compétences résultant d'une négociation avec les partenaires professionnels et territoriaux et les partenaires extérieurs qui se concrétise par une contractualisation sur des projets à développer.

L'engagement des parties prenantes à fournir et échanger des données est un préalable et cet engagement devra à chaque fois être formalisé afin qu'il puisse perdurer dans le temps indépendamment des individus en charge des dossiers.

L'accompagnement des partenaires extérieurs doit également être une priorité pour un transfert et une appropriation de méthodologies et d'outils qui n'existent pas encore sur le territoire.

Objectif n° 1 - Améliorer la connaissance du marché du travail

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de partenaires	Unité			15	14	15	18
Indicateur 1.2 - Nombre de publications	Unité			3	4	4	4
Indicateur 1.3 - Nombre de réunions avec les partenaires tenues	Unité			4	4	6	6

Sources des données :
SEFI
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - données brutes
Indicateur 1.2 - données brutes
Indicateur 1.3 - données brutes
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux prestations d'accompagnement (PowerBI) et modification de SEFIGEST (hors maintenance), pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à la mise en œuvre d'une enquête des besoins en main d'œuvre, pour un montant en fonctionnement de 25 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à la réalisation de l'outil informatique ARATA'I en remplacement de SEFIGEST, pour la construction du module « mise en relation » et la phase « migration dataware », pour un montant en investissement de 88 millions F CFP.

Objectif n°2 : Proposer des parcours d'insertion adaptés aux besoins et aux situations des demandeurs d'emploi

Le SEFI se concentre sur sa mission première qui consiste à accompagner le demandeur d'emploi dans son parcours d'insertion professionnelle en lui permettant d'effectuer toutes les étapes préalables et nécessaires à son entrée dans l'emploi (diagnostic, bilans, suivi, remédiations, formations etc…), l'insertion durable devant être la cible à atteindre. Il doit également se positionner en instance facilitatrice d'appariement entre l'offre et la demande d'emploi.

Pour cela, il est nécessaire de permettre aux agents du service de se professionnaliser. Un plan de formations spécifiques au métier de conseiller à l'emploi et à l'insertion est proposé aux agents du SEFI de façon à ce que tous acquièrent les compétences professionnelles liées à leur métier, les maintiennent à jour et les fassent évoluer de manière constante.

Parallèlement, le SEFI s'attache à proposer aux autres acteurs de l'emploi (communes, associations, services …) des formations en immersion afin d'avoir un accompagnement coordonné et cohérent sur tout le territoire (égalité de traitement des usagers) et un accès aux dispositifs d'aide pour tous.

Enfin, dans le but de réduire les inégalités de traitement et proposer une politique de l'emploi inclusive, une attention particulière sera portée à l'accompagnement et au suivi des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés et à leur insertion en milieu ordinaire avec notamment des textes qui permettront la mise en place des aides à l'aménagement des postes de travail, au déploiement des entreprises adaptées et des ESAT.

Objectif n° 2 - Proposer des parcours d'insertion adaptés aux besoins et aux situations des demandeurs d'emploi							
Professionnaliser le métier de conseiller à l'emploi pour augmenter l'insertion des demandeurs d'emploi							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre d'agents du S.E.F.I. formés	Unité			20	34	34	25
Indicateur 2.2 - Nombre de partenaires formés	Unité			50	15	50	100
Indicateur 2.3 - Taux d'insertion	%			50%	50%	60%	60%
Indicateur 2.4 - Nombre de DETH bénéficaire d'un dispositif d'aide à l'emploi	Unité			1 300	1 100	1 200	1 400
Indicateur 2.5 - Taux d'insertion des DETH	%			50%	50	55%	60%
Sources des données : *SEFI* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 - données brutes* *Indicateur 2.2 - données brutes* *Indicateur 2.3 - Moyenne sur l'ensemble des dispositif s (l'insertion comprend linsertion dans l'emploi ou dans un autre dispositif complémentaire)* *Indicateur 2.4 - données brutes* *indicateur 2.5 - Taux (l'insertion comprend linsertion dans l'emploi ou dans un autre* Autres commentaires : *La formation devrait pouvoir se déployer de façon exponentielle avec l'utilisation de Fenua Compétences*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°3 relative à la formation des conseillers emploi insertion, pour un montant en fonctionnement de 3 375 000 F CFP.

Objectif n°3 : Réformer les mesures d'aide à l'emploi

Les nouveaux dispositifs de mesures d'aide à l'emploi ont pour objectif de :

- Réduire le coût du travail pour permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder plus facilement au marché du travail et inciter les entreprises à créer de nouveaux emplois ;
- Développer les compétences qui répondent aux besoins des entreprises par le biais de stages ciblés ;
- Favoriser la création et la reprise d'activité et permettre à ceux qui le souhaitent de créer leur emploi et des emplois plus généralement ;
- Offrir des dispositifs qui sont suivis et évalués pour vérifier leur efficacité et leur efficience.

Ainsi, l'effort financier du Pays sera en 2025 d'abord porté sur la prise en charge d'une partie des salaires proposés par une entreprise qui recrute un demandeur d'emploi. Cette prise en charge sera d'autant plus importante que le contrat portera sur une activité économique prioritaire et/ou sur un public fragile.

Les stages en entreprises devront permettre une montée en compétence du bénéficiaire pour répondre à un projet d'insertion professionnelle réaliste et validé par un professionnel de l'emploi.

Toutes les aides pourront être ajustées en fonction de la conjoncture économique et des types de publics qui pourront être identifiés comme prioritaires. Les aides à la création ou la reprise d'activité, avec un dispositif amélioré en 2025, seront adaptées en fonction des spécificités géographiques et du développement réel de l'activité durant l'accompagnement.

Objectif n° 3 - Réformer les mesures d'aide à l'emploi							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Budget primitif	Unité			5 200 000 000	4 860 685 000	4 862 112 896	6 000 000 000
Indicateur 3.2 - Part du budget alloué aux contrats aidés	%			55	49%	60%	65%
indicateur 3.3 - Part du budget alloué aux mesures de stages	%			45	51%	40%	35%
Indicateur 3.4 - Nombre de porteurs de projets aidés	Unité			600	692	500	750

Sources des données :
SEFI
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 - données brutes
Indicateur 3.2 - Montant des dispositifs de type contrat/montant total des dispositifs d'aide à l'emploi
Indicateur 3.3 - données brutes
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°4 relative à la prise en charge des mesures d'aide à l'emploi, pour un montant en fonctionnement de 4,86 milliards F CFP, dont :
  - Action n°5 relative au démarrage des nouveaux dispositifs d'aide à l'emploi, pour un montant en fonctionnement de 1,922 milliard F CFP.

8.3.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
907/967 02 - EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	**4 894 060 000**	**88 000 000**	**4 982 060 000**
action n°1 relative à aux prestations d'accompagnement (PowerBI) et modification de	5 000 000		5 000 000
action n°2 relative à la mise en œuvre d'une enquête des besoins en main d'oeuvre	25 000 000		25 000 000
action n°3 relative à la réalisation de l'outil informatique ARATA'I en replacement de		88 000 000	88 000 000
action n°3 relative à la formation des conseillers emploi insertion	3 375 000		3 375 000
action n°4 relative à la prise en charge de l'ensemble des mesures d'aide à l'emploi	4 860 685 000		4 860 685 000

8.4 **Programme 907 03/967 03 : formation professionnelle**

8.4.1 Contexte et orientations stratégiques

Dans un monde en constante évolution, où les technologies transforment nos métiers, où les défis économiques se multiplient et où les attentes des citoyens changent, il est essentiel de garantir à chacun la possibilité de se former tout au long de sa vie. La formation professionnelle n'est pas seulement un outil pour trouver un emploi, c'est aussi une clé pour l'inclusion sociale, l'innovation, et la compétitivité de notre économie.

La formation professionnelle représente un puissant processus d'apprentissage capable de répondre à des enjeux majeurs de développement économique, de compétitivité des entreprises et d'employabilité des individus. Elle a pour objet d'accompagner les demandeurs d'emploi, des salariés, des chefs d'entreprise ou encore des indépendants tout au long de leur parcours professionnel, de développer leurs compétences pour accéder à l'emploi, exercer un métier et progresser.

La Polynésie française a développé un ensemble d'outils (opérateurs de formation et dispositifs) permettant d'assurer sa compétence en matière de formation professionnelle. Les acteurs sont très nombreux, ils sont tous éparpillées et offrent très peu de visibilité pour le demandeur d'emploi, le travailleur ou encore l'entreprise. Or leur collaboration est fondamentale pour garantir l'efficacité de la formation professionnelle, répondre aux besoins du marché du travail et engager un développement pérenne de notre Pays.

L'année 2025 sera donc consacrée à la création d'une plateforme numérique pour donner de la visibilité à l'offre de formation en Polynésie, et d'en faciliter l'accès tout au long de la vie, notamment dans les îles et les secteurs prioritaires.

Une caisse d'allocation « formation » pour les salariés ayant perdu leur emploi est également prévue.

De plus, pour répondre au besoin de formation professionnelle dans les archipels éloignés, l'unité mobile du CFPA sera mise en place au cours de l'année 2025. Elle permettra de dispenser des formations professionnelles diplômantes au plus près des habitants.

- Au titre des ressources marines (DRM)

Les formations professionnelles aux métiers de la mer sont majoritairement dispensées par le CMMPF. Seules les formations professionnelles de la perliculture, exceptée celle de greffeur, et de l'aquaculture sont dispensées entièrement par les agents de la DRM. Néanmoins, le CMMPF va récupérer la formation aquacole et le transfert logistique doit se faire en 2025 entre la DRM et le CMMPF. Cela n'empêche que le CMMPF doit se munir d'un référentiel de formation national en aquaculture à l'instar de celui du Lycée John DOOM de Taravao.

La formation professionnelle doit garantir l'insertion professionnelle. C'est dans ce contexte que des dispositifs d'accompagnement plus adaptés et directement sur le terrain, à l'instar des « Formations à l'installation agricole », seront élaborés au deuxième semestre de 2025, notamment pour les porteurs de projets en aquaculture. A travers ces formations qualifiantes et les dispositifs d'aide à l'emploi, le Pays assure l'insertion professionnelle et la création d'emplois pour le secteur primaire, en particulier dans nos îles.

- Au titre des métiers de la mer (CMMPF)

Pour 2025, la carte des formations bénéficiant de la délivrance d'un titre se décline comme suit :

- 68 sessions de formations modulaires et spécifiques en faveur des marins, d'officiers pont et machine, du secteur de la marine marchande et de la pêche pour 560 candidats ;
- 2 sessions de formation greffeurs pour 24 candidats ;
- 1 session de formation d'échantillonneurs pour 5 candidats ;
- 6 sessions de formation en plongée professionnelle pour 36 candidats.

Parmi ces formations modulaires, 8 sessions délocalisées « pêche et greffeurs » vont bénéficier directement à 129 candidats des îles des archipels. Toutes les sessions de formations prévisionnelles délocalisées sont destinées aux pêcheurs, aux coprahculteurs, aux agriculteurs, aux prestataires touristiques et aux greffeurs.

Pour le maintien des compétences de marins au commerce comme à la pêche et permettre le rattrapage pour certains, ce sont 40 sessions de formations spécifiques qui sont programmées pour 200 stagiaires attendus.

Le CMMPF accueillera donc pour 2025 au moins 621 candidats pour l'ensemble des formations modulaires, spécifiques, greffeurs, échantillonneurs et plongée professionnelle sur un total de 72 sessions.

- Au titre du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue (GREPFOC)

L'offre de formation doit répondre aux besoins des entreprises, des collectivités, des services publics et des particuliers. L'établissement doit se projeter avec prudence tout en s'inscrivant dans une démarche globale évolutive et d'amélioration constante de sa performance, de manière efficiente, afin de remplir parfaitement sa mission d'intérêt public.

Il est essentiel d'accompagner les femmes et les hommes dans le développement de leurs potentiels, de leurs compétences afin qu'ils puissent à leur tour participer au développement de la Polynésie de demain.

Ainsi, il convient de mettre en œuvre :

- Des actions de formations permettant à toute personne sans qualification professionnelle d'accéder dans les meilleures conditions à un emploi ;
- Des actions permettant de favoriser l'adaptation au poste de travail, à l'évolution des emplois, ou au maintien des compétences, en favorisant l'acquisition de qualifications plus élevées ;
- Des actions permettant la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- Des actions de formations par apprentissage.

Le secteur de la formation est en pleine mutation, il est essentiel que le Pays progresse dans cet environnement en constante évolution tout en continuant à répondre aux besoins du marché.

- Au titre du centre des métiers d'art (CMA)

Afin de concrétiser l'évolution institutionnelle et le développement cohérent du CMA, il a été engagé en 2016 la phase de réforme pédagogique par l'écriture des référentiels, en concertation avec l'inspection générale des Métiers d'Art et du design à Paris, des diplômes polynésiens, CPMA niveau 3 et BPMA niveau 4, reconnus par l'Éducation nationale en 2019 et l'installation en 2022 du Diplôme National des Métiers d'Art et du Design, DN MADE, bac+3. Aussi, depuis la reconnaissance par l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur des formations du CMA, l'établissement se doit d'engager les réformes nécessaires afin d'être conforme aux dispositions des référentiels de formation et à la maquette du DN MADE.

Les ateliers et salles de cours doivent **répondre aux exigences des normes d'hygiène et sécurité permettant un cadre propice à l'épanouissement au travail** autant pour le personnel que pour les élèves stagiaires et les étudiants et être un lieu ouvert aux publics.

Le CMA doit lancer impérativement les phases d'études de faisabilité quant à la **construction du nouveau CMA**. En effet, après plusieurs gouvernements et leurs lots de tergiversations, le projet de construction du nouveau CMA dédié aux arts et la culture Mā'ohi accessibles au plus grand nombre tarde à venir. Pour rappel, le projet de reconstruction du CMA remonte à l'année 2000.

Pour amorcer les premières études, un diagnostic amiante a été réalisé en 2023 et a démontré la présence de plomb dans la peinture à l'étage du bâtiment administratif et fort heureusement aucune présence d'amiante dans celui-ci. Les études de faisabilité du projet de construction du CMA sur le même site peuvent commencer.

Plusieurs phases sont prévues :

1) Lancement de la phase d'études de faisabilité du nouveau CMA sur le site actuel ;
2) Gestion des nouvelles salles d'expositions du terminal de croisière avec sa programmation ;
3) Rénovation de l'existant du CMA en attendant le lancement des travaux de construction.

8.4.2 Réformes en cours et/ou à venir

- Au titre de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles

L'année 2025 sera consacrée à la réforme de la partie VI du code du travail dédiée à la formation professionnelle de façon à ce que les dispositifs soient en concordance avec les besoins du marché du travail et permettent à toutes les parties prenantes d'œuvrer de manière coordonnée et performante.

- Au titre du Centre de formation professionnelle des adultes

Depuis trois ans, le Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPA) atteint la capacité maximale de ses centres d'apprentissage, accueillant un large éventail de participants, incluant des demandeurs d'emploi (DE), des demandeurs d'emploi non indemnisés (DENI) liés au programme « Aidants feti'i » (AF), ainsi que des stagiaires en permis de conduire, des apprentis, et des salariés.

Pour répondre à cette demande croissante, le CFPA a créé une sixième unité de formation, innovante et mobile, conçue à partir de containers. Cette unité sera opérationnelle en 2025, avec pour mission de dispenser des formations dans les archipels, notamment aux Tuamotu et aux Marquises. Aux Tuamotu, le CFPA a acquis la moitié du Centre des métiers de la nacre et de la perle, où cette unité mobile sera déployée à partir de mars 2025. Aux Marquises, les formations proposées répondront aux besoins identifiés lors des missions d'information et de présentation réalisées en 2024.

Cette expansion vers les archipels entraînera des implications financières importantes, notamment pour la gestion et la maintenance des infrastructures du centre de Rangiroa, ainsi que pour la mise en œuvre de l'unité mobile. Cette unité, en cours de construction, permettra d'accroître le nombre de personnes formées globalement par l'établissement. Les coûts liés aux matériaux nécessaires au bon fonctionnement des sessions de formation devront également être pris en compte. Le déploiement de l'unité mobile est prévu pour mars 2025.

En plus des Tuamotu et des cinq centres déjà existants, des formations seront également proposées aux Marquises, en collaboration avec le CETAD du Lycée professionnel de Atuona. Ces formations devraient commencer à la mi-2025, après l'achèvement du recensement en cours.

Ces nouvelles initiatives, qui augmentent la charge de travail, viennent en complément des centres de formation de Tahiti et Raiatea, déjà complets pour 2025.

- Au titre des métiers de la mer (CMMPF)

Le transfert des missions et moyens de la formation plongée professionnelle depuis le SEFI en faveur du CMMPF est en cours pour un démarrage effectif au 1er janvier 2025. Ce transfert nécessite une révision du code du travail.

Le transfert de compétence des formations aquacoles est également prévu pour l'année 2025, avec l'obtention d'un référentiel de formation commun avec d'autres établissements scolaires, de formation ou du service public, tel que la Direction des ressources marines.

Des pistes de valorisation des acquis d'expérience est en cours avec le Service des affaires maritimes du Haut-Commissariat pour bénéficier d'une reconnaissance internationale des brevets de capitaine et permettre à nos équipages de pêcher au-delà de notre ZEE.

8.4.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

La réforme des dispositifs de formation professionnelle doit permettre la mise en place d'une offre de formation accessible tout au long de la vie pour développer les compétences dont le Pays a besoin pour construire une économie endogène (utilisation des ressources propres), écologique (en respectant notre environnement) et ouverte sur le monde (grâce au développement du numérique et de l'audiovisuel).

La reconnaissance et la protection des savoir-faire locaux culturels, sportifs et artistiques (médecine traditionnelle, *taurumi*, *ahimā'a*, *tū'aro mā'ohi*, tatouage, danse, musique) doit amener à la création d'un centre de certification polynésien et d'un accès facilité à la validation des acquis de l'expérience.

- Au titre de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles

Objectif n°1 : Proposer des formations qui développent les compétences dont le Pays a besoin

Eclairé par les analyses produites par le Pôle observatoire de l'emploi de son bureau des programmes et aiguillé par les différentes parties prenantes de l'Observatoire de l'emploi créé en août 2022, le SEFI doit animer le réseau des acteurs de la formation pour impulser une dynamique cohérente d'offre de formations qui viennent répondre aux besoins du marché local.

Plus précisément, la Polynésie française se caractérise par un faible niveau de diplôme : 52% des 25-64 ans sont soit titulaires du diplôme national du brevet (DNB) ou du certificat d'études primaires (CEP), soit sans diplôme, et seulement 14% sont diplômés de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le marché du travail polynésien est soumis à une forte inertie : le passage du non-emploi à l'emploi et inversement est difficile. Dans ce contexte, les interactions des individus avec le marché de l'emploi dépendent aussi bien des caractéristiques de l'individu, en particulier de son diplôme, que de sa situation actuelle ou passée.

Une étude menée en 2021 sur un panel d'un peu plus de 4 000 jeunes adultes polynésiens âgés en moyenne de 17 ans montre que plus de 39% d'entre eux souffrent de difficultés à la lecture et 26% sont dans une situation d'illettrisme.

Les savoirs de base (maitrise de la langue ou des langues, des mathématiques, du rapport au temps et à l'espace, du raisonnement logique…) sont pourtant les prérequis non seulement à l'obtention de diplômes mais aussi à une insertion professionnelle efficace et durable.

Ainsi, le SEFI souhaite proposer des formations intégrant des remises à niveau de manière plus systématique dans le cadre de la construction du parcours professionnel du demandeur d'emploi lorsque celui-ci en aura besoin. Il souhaite également, en collaboration avec le Fonds paritaire de gestion et les entreprises ajouter à

son panel de prestations de service le dispositif CLéA qui permet d'évaluer l'ensemble des connaissances et compétences qu'il est utile de maîtriser pour favoriser son insertion professionnelle. Ce socle est évalué dans un contexte professionnel et sert de base à la formation professionnelle. Ces connaissances et compétences sont utiles à la vie sociale, civique et culturelle. Il faut au moins acquérir ces connaissances pour pouvoir se former à autre chose.

Par ailleurs, le dispositif de l'apprentissage qui a été réformé au début de l'année 2023 fera l'objet d'une attention toute particulière. En effet, ce dispositif est, parmi l'ensemble des mesures d'aide à l'emploi, le plus vertueux en termes de montée en compétences, en qualifications et en termes de capacité d'insertion.

L'alternance requise pour la mise en œuvre du dispositif de l'apprentissage, correspond à l'appétence particulière du public polynésien à l'acquisition des compétences par le « faire » et la mise en situation. Par ailleurs, l'employeur y voit le moyen de former l'apprenti à sa culture d'entreprise et ses process, rendant l'apprenti complètement opérationnel à l'issue du contrat et donc prêt à être embauché en CDI.

Enfin, l'apprentissage offre au demandeur d'emploi un statut de salarié grâce au contrat d'apprentissage et formalise ainsi davantage la relation entre l'apprenant et « l'appreneur ».

Une évaluation de ce dispositif expérimental doit être rendue avant la fin de l'année 2025 de façon à préparer la suite du dispositif sur le plus long terme.

Objectif n° 1 - Proposer des formations qui développent les compétences dont le Pays a besoin

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'apprentis	Unité			300	350	400	500
Indicateur 1.2 - Taux d'insertion des formations en apprentissage	%			70%	70%	70%	75%
Indicateur 1.3 - Nombre de stagiaires en formation de prévention (remise à niveau)	Unité			350	300	324	350
Indicateur 1.4 - Taux d'insertion stagiaires en formation de prévention (remise à niveau)	%			60%	60%	65%	70%
Indicateur 1.5 - Nombre de bénéficaires CLéA	Unité			100	0	50	200

Sources des données :
SEFI
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - données brutes
Indicateur 1.2 - Taux
indicateur 1.3 - données brutes
indicateur 1.4 - Taux
indicateur 1.5 - données brutes
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la mise en place des actions de formations sous le dispositif classique de stagiaire de la formation, pour un montant en intervention de 300 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à la mise en place des actions de formations sous le dispositif de l'apprentissage, pour un montant en intervention de 300 millions F CFP.

Objectif n°2 : Reconnaître et protéger les savoir-faire locaux

La Polynésie française doit sortir du modèle d'assimilation hérité de son histoire coloniale qui n'a fait qu'accroitre les inégalités sociales, culturelles et économiques et faire tomber dans l'oubli l'âme maohi et ses traditions.

Riche de savoir-faire ancestraux et d'une méthodologie d'apprentissage dans le faire et sans le mot, le gouvernement a pour volonté de faire reconnaitre ces spécificités pour qu'elles acquièrent un statut et une reconnaissance territoriale, nationale et internationale.

Ainsi, il est proposé la création d'un centre de certification polynésien permettant à la fois :

- De créer, mettre en œuvre et valider des cursus de formations en relation avec les savoir-faire locaux traditionnels maohi ;
- D'évaluer et reconnaitre les organismes de formations capables de les dispenser.

Par ailleurs, pour permettre à tous et même à ceux qui auraient quitté les bancs de l'école prématurément ou qui auraient développé une aversion pour le système scolaire et administratif, le système de validation des acquis de l'expérience doit être révisé et adapté à notre population pour que les compétences développées dans la cellule familiale ou sur le tas soient connues et reconnues.

Il est proposé en 2025 de mettre en place une certification polynésienne permettant de dessiner l'encadrement institutionnel à mettre en place ainsi que l'ingénierie pédagogique nécessaire au dispositif.

A partir de cette formation prototype, il sera alors possible de construire la règlementation idoine et de développer le panel de formations polynésiennes répondant aux besoins du territoire.

Objectif n° 2 - Reconnaitre et protéger les savoir-faire locaux

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de formations polynésiennes proposées	Unité			4	4	8	12
Indicateur 2.2 - Nombre de formations polynésiennes validées	Unité			0	1	1	10
Indicateur 2.3 - Nombre d'organismes de formation certifiés	Unité			0	0	0	10
Indicateur 2.4 - Nombre de dossiers de VAE déposés	Unité			15	0	10	50
Indicateur 2.5 - Nombre de dossiers de VAE validés	Unité			10	0	5	35

Sources des données :
SEFI
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - données brutes
Indicateur 2.2 - données brutes
Indicateur 2.3 - données brutes
Indicateur 2.4 - données brutes
Indicateur 2.5 - données brutes
Autres commentaires :

- Au titre du Centre de formation professionnelle des adultes

Objectif n°1 : Proposer un contenu et des modalités de formation qui répondent aux besoins sociaux et professionnels du contexte polynésien

Bras armé de la formation professionnelle du Pays, le CFPA vient en soutien aux politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'insertion professionnelle. Cet objectif répond à l'orientation stratégique n°3 : « FAATUPU » développer un marché du travail résilient c'est-à-dire diversifié, flexible et innovant.

Pour ce faire, le CFPA s'inscrit dans la continuité des activités mises en œuvre en 2024 : réformer l'apprentissage en 2024, répondre aux besoins de formations sollicitées par les représentants des employeurs en conseil d'administration et aux vues des remontées de la cellule insertion en matière de permis de conduire, accompagner les publics vulnérables et les et salariés des entreprises locales par un soutien de montée en compétence.

En 2025, il est programmé un volume de 1 384 apprenants (identique à 2024) avec la reconduction du BP 2024 sur 2025.

Néanmoins le CFPA aurait la capacité de réaliser un volume de 1 542 apprenants répartis sur les centres de Tahiti, Les Iles sous le vent, les Tuamotus (Rangiroa avec son Unité mobile) et les Marquises à Hiva Oa (par le biais d'un partenariat avec le Lycée professionnel pour la mise à disposition du CETAD de ATUONA). A ces formations identifiées, viendront s'ajouter des formations pour les salariés qui depuis cinq ans (5) avoisinent un volume de 150 personnes en moyenne.

Il convient de rappeler que chaque année le nombre des demandeurs d'emploi qui s'adressent au CFPA est en augmentation, sur les cinq archipels.

Objectif n°1 - Proposer un contenu et des modalités de formation qui répondent aux besoins sociaux et professionnels du contexte polynésien							
L'acquisition des qualifications complémentaires et du permis de conduire permettent au détenteur d'un titre à finalité professionnelle d'être employable immédiatement pour l'entreprise.							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 -Volume de stagiaires formés par l'apprentissage	Nb	0	32	84	104	94	100
Indicateur 1.2 - Taux de stagiaires ayant obtenu le permis de conduire	%	69%	70%	60%	60%	60%	60%
Indicateur 1.2.1 - Nb de stagiaires ayant obtenu le permis de conduire	Nb	43	82	90	90	100	100
Indicateur 1.3 - Taux d'aidants féti'i formés	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Indicateur 1.3.1 - Nb d'aidants féti'i formés	Nb	60	60	100	60	100	100
Indicateur 1.4 - Taux de stagiaires présentés aux qualifications complémentaires liées à la sécurité au travail	%	100%	100%	100%	90%	100%	100%
Indicateur 1.4.1 - Nb de stagiaires présentés aux qualifications complémentaires liées à la sécurité au travail	Nb	520	445	452	400	412	500
Sources des données : *CFPA* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du volume de stagiaires, par session, programmés pour suivre ces qualifications et le réalisé du nombre de stagiaires ayant bénéficié de ces qualifications,* *Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du volume de candidats présentés au permis de conduire (code + conduite) et ayant réussi.* *Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partirdu volume de matériel pédagogique demandé par les formation et le réel mis en place,* *Indicateur 1.4 : indicateur calculé à partir du volume de candidats présentés aux qualifications et ayant réussi.* Autres commentaires : *Le permis de conduire n'a été mis en place au CFPA que le 6 avril 2021.*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : développer la formation continue et l'apprentissage pour les demandeurs d'emploi :

Dans un premier temps, le CFPA maintiendra une partie de ses formations en 2025 dans le dispositif d'apprentissage dans lequel il est engagé depuis 2023. En 2023, quatre (4) sessions de huit (8) apprentis ont été mises en œuvre et en 2024, le volume a atteint quatorze sessions. Parmi celles-ci, onze sessions en apprentissage termineront leur cycle de formation en 2025.

En 2024, un titre local « Maraîcher », a été créé et mis en œuvre en apprentissage. Ce dispositif de l'apprentissage qui est en expérimentation jusqu'en décembre 2025, sera évalué pour le rendre encore plus efficace et attractif pour les entreprises.

Le coût prévisionnel de ce dispositif pour 2025, englobant la matière d'œuvre des formations, les équipements et les déplacements des apprentis et des formateurs pour les quatre-vingt-quatorze (94) apprentis (2025) serait de 32 980 000 F CFP en fonctionnement.

Dans un second temps, le CFPA réalisera la mise en œuvre de formations qualifiantes nouvelles et la réouverture d'anciennes pour répondre aux besoins des entreprises :

- Le titre enseignant de la conduite et de la sécurité routière (ECSR) sera mis en œuvre (2024-2025) au sein de l'unité itinérante afin de former de nouveaux moniteurs d'auto-école et ainsi éviter de les envoyer se former dans l'hexagone ;
- Le redémarrage de la formation « technicien assistant en informatique » (TAI), fermée depuis mars 2015 (faute de formateur qualifié) pour laquelle le besoin est énorme sur le FENUA car chaque année le SIPF, le CHPF et les entreprises privées demandent le démarrage de ce type de formation ;
- Le redémarrage de la formation soudeur - métallier (faute de formateur) pour laquelle la demande est forte et notamment pour les entreprises maritimes sur l'ensemble des pôles de développement que ce soit sur Papeete, Taravao avec la zone de Faratea et les Tuamotu-Gambier et les Marquises pour les activités nautiques et de tourisme.

À la suite de ces nouvelles mises en œuvre de sessions, les quatre centres (Punaruu, Pirae, Taravao et Raiatea) seront utilisés à 100% de leur capacité pédagogique. Ces nouvelles formations représenteront un coût annuel de 22 932 964 F CFP en fonctionnement.

De plus, les formations complémentaires liées à la sécurité au travail (CACES, travail en hauteur, échafaudage, HACCP, initiation informatique, harnais…) mises en œuvre pour l'année 2025 pour tous les stagiaires en formation titrées, sont estimées pour un coût annuel de 19 millions F CFP.

À la suite de la reconduction du BP 2024 sur 2025 le volume de stagiaires prévisionnel pour 2025 sera de 1 378 répartis comme suit :

- 688 demandeurs d'emploi programmés sur Tahiti et ISLV ;
- 137 CAE pro (démarrage de ces sessions 2e semestre 2024) ;
- 94 apprentis (démarrage en 2024) ;
- 16 salariés non indemnisés (SNI) a minima ;
- 443 demandeurs d'emploi non indemnisés (DENI) correspondant à 204 stagiaires formés au code et 172 à la conduite. 67 aidants feti'i sont programmés a minima pour les 5 archipels.

Le coût global de ces sessions s'élève en indemnité stagiaires à 263 342 671 F CFP (688 DE) et le coût des moyens nécessaires à la formation (1 378 apprenants) s'élève à : 147 760 000 F CFP.

- Action n°2 : réduire les freins à l'emploi par l'acquisition du permis de conduire :

L'unité de formation conduite itinérante (UFI) du CFPA après 3 ans d'existence est arrivée à stabiliser ses effectifs suite au concours des Instructeurs de formation professionnel (IFP) en 2024.

Forte de son expérience, cette unité a pour but de présenter un maximum de stagiaires en 2025. Pour cela, elle a repensé sa programmation. Ainsi, l'UFI, devrait avoir la capacité de présenter au code de la route un volume de stagiaires à former de deux cent quatre (204), et pour le permis de conduire l'estimation serait de cent soixante-douze (172).

En parallèle de ces formations au permis B, elle expérimentera pour la 1ère fois en Polynésie, le titre PRO ECSR (enseignement à la conduite et à la sécurité routière) pour un volume de dix stagiaires dont 2 salariés.

Le coût prévisionnel de ces dispositifs de formation au permis et la session moniteur auto-école en 2025 s'élève en fonctionnement à 22 500 000 F CFP pour le permis et 1 134 000 F CFP pour l'ECSR englobant, la matière d'œuvre des formations, les équipements et les déplacements, les entretiens véhicules.

En investissement, il est programmé de racheter 4 véhicules pour remplacer le 1er parc de 2020. En effet, la réglementation des auto-écoles impose un renouvellement des véhicules pédagogiques tous les 5 ans.

Le coût de cet investissement s'élève à 11 560 000 F CFP (fonds propres).

En raison de l'interruption des formations au permis D à Tahiti depuis janvier 2019, un manque significatif de conducteurs qualifiés a été constaté, avec un déficit estimé à 140 conducteurs. Pour répondre à ce besoin critique et assurer la continuité du service de transport en commun, il a été demandé au CFPA, sous la supervision de son autorité de tutelle et en collaboration avec le Ministère des grands travaux (MGT), de mettre en place une formation spécialisée pour les conducteurs de transport en commun sur route (CTCR).

Afin d'assurer une formation de qualité qui prépare efficacement les futurs conducteurs aux exigences du métier, l'acquisition d'un bus pédagogique est également nécessaire. Cet investissement, évalué à 32 millions F CFP, est indispensable pour fournir un cadre de formation pratique et réaliste, permettant aux apprenants de se familiariser avec les équipements et les conditions réelles de conduite. Cette initiative est cruciale non seulement pour combler le déficit actuel de conducteurs, mais aussi pour garantir la pérennité et la sécurité du réseau de transport en commun à Tahiti.

- Action n°3 : Soutenir la politique sociale et médico-sociale par la formation :

La formation est également un moyen pour répondre à des problématiques sociales.

A ce titre, le CFPA a développé les dispositifs « aidant feti'i » et « accueillants familiaux ». Les formations dispensées se poursuivront en 2025 pour un volume estimé de 100 personnes dans les différents archipels soit un coût en fonctionnement de 2,5 millions F CFP (hors salaire de la formatrice).

De plus, sur 2025 comme en 2024, il est prévu de former des détenus en milieu fermé au centre pénitencier de Tatutu dans le cadre d'un projet d'insertion par l'activité. Ce projet se réalisera avec une formation préqualifiante en menuiserie-sculpture et gravure. A cela s'ajoutent des formations pour détenus au centre de détention de Nuutania pour apporter des compétences en BTP et horticulture.

Le coût de ces formations, en fonctionnement sont estimées à 3,5 millions F CFP.

Le CFPA reste en attente de la confirmation des besoins du secteur sanitaire qui ressurgissent à intervalle régulier.

Objectif n°2 : Développer les ressources et moyens du CFPA mis à disposition de la formation professionnelle

La faculté d'adaptation du personnel du centre de formation est un atout indéniable, qui a permis de développer l'offre de formation bien au-delà des murs de l'établissement. Cet état d'esprit, partagé par l'ensemble des acteurs de l'établissement, se reflète dans les résultats annuels, démontrant sa capacité à assurer une insertion durable non seulement pour les stagiaires ayant obtenu un diplôme, mais aussi pour ceux qui n'ont que partiellement réussi : cette dynamique est amplifiée par la politique qualité dont le CFPA est précurseur avec la mise en œuvre du label qualité, et la formation de formateur professionnel d'adultes (FPA) pour le cœur de métier de la formation professionnelle en lien avec l'AFPA.

Le CFPA met en œuvre des procédures et des modes opératoires pour la sécurité au travail, la qualité des formations qualifiantes et le contrôle de gestion interne.

Il est à noter que le coût global du processus de formation : recrutement, formation et évaluation pour l'ensemble des stagiaires est estimé à 246,3 millions F CFP en fonctionnement et 63,4 millions F CFP en investissement pour les moyens techniques et pédagogiques (fonds propres).

De plus, le centre ayant atteint sa capacité maximale d'accueil depuis trois ans, il devient impératif, en 2025, de continuer à développer ses moyens pour étendre son impact et accroître son rayonnement. Pour répondre à cette nécessité, le CFPA déploiera en mars 2025 une unité mobile (UM) constituée de six containers ateliers.

Initialement installée à Rangiroa, sur l'ancien site du Centre des métiers de la nacre et de la perle (CMNP), dont une partie a été affectée au CFPA en 2024, cette unité permettra d'offrir des formations adaptées aux besoins spécifiques des Tuamotu-Gambier, en accord avec les quatre piliers du gouvernement.

Cette nouvelle infrastructure réactivée facilitera également l'intégration d'autres centres qui proposeront des formations, notamment dans le domaine maritime. En parallèle, les équipements du centre seront renforcés pour améliorer l'apprentissage des bénéficiaires, garantissant ainsi une formation de qualité répondant aux exigences du marché du travail local.

En complément de ces infrastructures pédagogiques et de la future unité mobile (UM), le CFPA prévoit de répondre à de nombreuses demandes de formation émergentes. Ainsi, il se déploiera aux Marquises pour offrir des préqualifications dans les domaines de la mécanique et du tourisme. Des demandes similaires provenant des Australes, notamment de Rimatara et Rurutu, seront également prises en compte en fonction des ressources budgétaires disponibles. Toutes ces formations délocalisées seront assurées par des formateurs occasionnels locaux.

Ces initiatives reflètent l'engagement du CFPA, non seulement à maintenir, mais aussi à élargir ses efforts pour une formation inclusive et durable, contribuant ainsi au développement socio-économique des régions éloignées de la Polynésie française.

Objectif n°2 -Développer les ressources et moyens du CFPA mis à disposition de la formation professionnelle							
Répondre aux besoins sociaux, aux besoins d'adaptation aux évolutions des techniques métiers et aux besoins économiques							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Taux de matériel pédagogique acquis	%	100%	100%	100%	95%	100%	100%
Indicateur 2.2 - Taux de la mise en place de le démarche qualité	%	60%	70%	75%	75%	80%	85%
Indicateur 2.3 - Volume de formateurs occasionnel recruter localement dans les archipels	Nb			20	0	10	30

Sources des données :
CFPA
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du volume programmé à acquérir et celui acquit
Indicateur 2.2- indicateur calculé à partir du nombre de process mis en place
Indicateur 2.3- indicateur calculé à partir du nombre de personnes locales recrutées dans les iles et former comme formateur occasionnel .
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : déploiement d'une unité mobile de formation aux Tuamotu :

Programmée depuis 2021 et confirmée en 2024, cette unité mobile sera déployée à Rangiroa en mars 2025 et permettra au CFPA de se rapprocher de ceux qui sont éloignés de la formation du fait de la configuration géographique et du manque de dispositifs d'accueil dans les archipels.

130 millions F CFP sont programmées, en investissement, pour la création et la prise en charge de son fonctionnement :

Cette dernière unité aura une incidence sur les coûts de fonctionnement de l'établissement, d'un montant estimé à 35 millions F CFP, liés à sa spécificité (déploiement, entretien, matériel et statut des agents). Pour la gestion de cette unité, il est nécessaire en 2025, d'intégrer un responsable de centre, un logisticien (gestion matière d'œuvre des sessions de formation) et une secrétaire pour le lancement de cette nouvelle structure. Deux agents d'entretien, de CAT D, en poste à Rangiroa, devraient être mutés au CFPA pour rester en poste ce qui est important pour avoir la mémoire du centre et de tout son fonctionnement.

Cette structure, à base de containers, sera composée de :

- 1 salle de cours ;
- 3 ateliers ;
- 1 stockage de matière d'œuvre ;
- 1 logistique (osmoseur, GE, pompe, stockage eau potable).
- 1 chapiteau de 250 mètres carrés.

- Action n°2 : Pourvoir les plateaux techniques et les plateaux éphémères des archipels en matériels fréquemment utilisés en entreprises :

Chaque année, le CFPA investit de manière significative dans l'acquisition de matériels pédagogiques alignés sur ceux couramment utilisés dans les entreprises. Cet effort permet aux stagiaires de se familiariser avec les outils réels du marché, renforçant ainsi leurs compétences pratiques et augmentant considérablement leurs chances d'intégration professionnelle. Pour 2025, le besoin en investissements pour l'achat de ces équipements est estimé à 31 millions F CFP, financés sur fonds propres.

En complément des ressources déjà allouées aux centres de formation existants, il est crucial de prévoir des équipements supplémentaires pour soutenir le développement de la formation délocalisée, notamment dans les îles des Marquises et des Australes. Ces formations, en dehors des murs, nécessiteront du matériel pédagogique adapté aux spécificités locales, afin de garantir une qualité d'enseignement équivalente à celle des centres fixes.

Pour ce qui est de l'unité mobile (UM), le matériel pédagogique nécessaire a déjà été intégré dans le coût global de cette infrastructure mobile. Cela permettra de dispenser des formations itinérantes tout en maintenant un haut niveau de qualité, contribuant ainsi à la réduction des inégalités d'accès à la formation professionnelle dans les régions les plus éloignées.

Ce projet s'appuie sur une collaboration permanente étroite avec les Tavana hau du pays pour optimiser les moyens et s'adapter aux besoins et contraintes de chaque archipel.

- Action n°3 : Améliorer les mises aux normes sécuritaires, des infrastructures des six centres (réparation, maintenance et entretien) et du matériel pédagogique pour garantir la pérennité des installations et du patrimoine de l'établissement :

Chaque année, un effort conséquent est consacré à la maintenance et à la réparation des infrastructures du CFPA, afin d'assurer la sécurité du personnel et des stagiaires. Avec l'intégration du centre de Rangiroa, ce travail de sécurisation s'étendra désormais à ce site, renforçant ainsi la protection des infrastructures et des individus qui y sont présents.

L'affectation de la parcelle A 876, du CMNP à Rangiroa, viendra augmenter le volume des infrastructures à entretenir et à sécuriser, en particulier pour les formations qui y seront dispensées et pour le personnel qui y sera affecté.

Pour 2025, le coût total estimé pour l'entretien et la maintenance de l'ensemble des infrastructures du CFPA s'élève à 176 728 356 F CFP en frais de fonctionnement. A ce montant s'ajoute un coût de 7,5 millions F CFP pour la reconduction de tous les logiciels dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche qualité du CFPA.

Cet investissement est crucial pour garantir des conditions de travail et d'apprentissage optimales, ainsi que pour pérenniser l'efficacité et la sécurité des installations et des outils pédagogiques dans tous les centres de formation.

Le CFPA âgé de plus de 45 ans, pour le centre de Pirae et de Punaruu, nécessite une véritable attention et malgré la construction récente de Taravao et Faaroa, de très nombreuses malfaçons à la construction nécessitent de multiples interventions permanentes de réparation ou reconstruction. Ainsi, une enveloppe d'un montant de 1 050 900 F CFP est nécessaire en fonctionnement et 20 millions F CFP en investissement pour palier tous ces défauts.

- Action 4 : Répondre aux besoins du marché par des formateurs qualifiés et faire appel aux compétences locales pour déployer les formations au plus près de la population :

Trois (3) nouveaux formateurs, en contrat à durée déterminée (CDD), ont fait leur intégration fin 2024 (informatique, soudeur-métallerie, finition bâtiment), à Pirae et Punaruu complétant ainsi l'intégration des 29 agents lauréats des concours rédacteur et instructeur de formation professionnelle (IFP) en janvier et mars 2024.

A ces postes, avec le déploiement de l'UM et l'ouverture du centre de Rangiroa (UM), s'ajoutera la mise en place d'un (e) responsable de centre, d'un (e) secrétaire et d'un logisticien (ne) pour la mise en œuvre et la sécurisation des installations déployées et existantes.

Ainsi, le volume d'agents en service au CFPA en 2025 sera de 106/112 postes. Ces derniers représenteront en masse salariale un coût brut sur le budget du CFPA d'un montant de 626 millions F CFP.

De plus, dans le cadre de son projet à déployer des formations au plus près des usagers des archipels, le CFPA, s'oriente vers la recherche de personnel ayant des compétences techniques pouvant les transmettre à des stagiaires en formation.

Cette capacité à transmettre leur savoir en s'appuyant sur les compétences locales auraient plusieurs vertus :

- Utiliser des personnes du milieu ;
- Mettre en valeur les habitants de ces archipels par la transmission de leurs compétences ;
- Connaître le milieu, le langage local et les us et coutumes de ces archipels ;
- Permettre des revenus pour le service donné ;
- Développer l'économie de ces zones ;
- Créer un maillage de formateurs occasionnels, dans tous les archipels, favorisant ainsi une souplesse des formations à mettre en place, permettre des remontées de besoins en formation ;
- Développer de nouvelles formations certifiantes en relation avec le milieu.

- Au titre des ressources marines (DRM)

Objectif n°1 - Professionnaliser les métiers de la pêche, de l'aquaculture et de la perliculture par la formation

La DRM dispense des formations professionnelles qualifiantes pour le secteur de la perliculture, de l'aquaculture et de la pêche. A l'issue des formations en perliculture et en aquaculture, les porteurs de projets bénéficient d'un titre professionnel, leur permettant d'être éligibles aux dispositifs d'aides financières proposées par le Pays en lien avec leur secteur.

Les formations professionnelles en pêche côtière et hauturière sont dispensées par le CMMPF. La montée en compétence des pêcheurs lagonaires, notamment ceux des comités de gestion de ZPR est gérée par la DRM par le biais d'intervenants. En 2024, les membres des comités ont été formés aux bases de la biologie des poissons pour mieux apprécier le suivi des captures et l'importance du choix des réglementations mises en place (saison, taille, durée, espèce, technique de pêche, etc.).

Pour la perliculture, il s'agit de donner des formations à la fois aux détenteurs de cartes de producteurs d'huîtres perlières (2,5 jours) et de détenteurs de cartes de producteurs de produits perliers (11 jours) dans des thématiques relatives à la biologie, les techniques d'élevage et la gestion-comptabilité.

Objectif n°1 - Professionnaliser les métiers de la pêche et de la perliculture par la formation							
Développer les compétences humaines des populations							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de détendeurs de cartes professionnelles perlicoles formés	Nb	23	35	40	40 (24 réalisé en juin)	30	50
Indicateur 1.2 - Nombre de stagiaires diplômés "pêche"	Nb	23	0	40	0	20	40
Sources des données : *Statistiques DRM* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 et 1.2 - Le nombre de stagiaire diplômé est calculé à partir du nombre d'inscrit ayant obtenus leur diplôme*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux formations des professionnels des secteurs de la perliculture pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP ;
- Action n°2 relative aux formations des professionnels des secteurs de la pêche côtière et lagonaire pour un montant en fonctionnement de 10 millions F CFP.

- Au titre des métiers de la mer (CMMPF)

Objectif n°1 : Développer et maintenir les compétences et les titres requis à la navigation et à la pêche, favoriser la montée en compétence, permettre les promotions de carrières, assurer la relève des équipages vieillissants et garantir l'insertion professionnelle dans les métiers de la mer, permettre un meilleur accès aux jeunes polynésiens aux métiers de la greffe en perliculture, développer les compétences de la formation d'échantillonneurs afin de proposer des plans de gestion des zone de pêche réglementée et poursuivre le développement de la plongée professionnelle

L'objectif général est l'adaptation des formations aux besoins, en compétence et en main d'œuvre, des différents secteurs maritimes, pêche, aquaculture, plongée professionnelle et perliculture.

Secteur formation professionnelle des officiers et marins de commerce, de la pêche

Il est important de maintenir les formations spécifiques destinées à la revalidation des certificats nécessaires au maintien des compétences des marins au commerce et à la pêche et la reconduction de la validité de leurs brevets pour cinq années.

La carte des formations spécifiques s'adapte tout au long de l'année aux besoins et demandes des armateurs. Un recensement annuel des besoins est effectué et permet une programmation au plus juste du planning annuel proposé aux professionnels.

D'autre part, en plus des formations déjà dispensées cette année avec une carte de formation toujours très demandée, le CMMPF a pour ambition de présenter plus de formations pour faire suite à son déménagement dans ses nouveaux locaux d'Arue, plus grands et adaptés à un nombre supérieur de formation.

Aussi, au vu des objectifs gouvernementaux priorisant le secteur primaire et la pêche, le CMMPF devra doubler le nombre de sessions de formation avec des coûts supplémentaires à intégrer dans le budget de l'année 2025.

Le brevet de mécanicien 750 kW, d'un surcoût de 14 980 516 F CFP, sera mis en place en 2025 et permettra la montée en compétences des équipages mécaniciens, nécessaire aux nouveaux navires sur les lignes maritimes polynésiennes.

Les fortes demandes en formation de brevet de capitaine de pêche côtière nécessitent un apport supplémentaire de 8 784 158 F CFP.

Des nouvelles formations verront également le jour en 2025 avec le module voile du Capitaine 200, très attendu depuis de nombreuses années, permettant aux professionnels du tourisme et du charter nautique de recruter à l'issue de cette formation des capitaines locaux et d'éviter des embauches hors Polynésie. La mise en place de cette nouvelle formation nécessitera un complément de 12 570 675 F CFP.

Enfin, la formation au Capitaine 500 nécessitera un apport de 14 396 472 F CFP pour pouvoir se tenir.

Secteur formation professionnelle liée aux métiers de l'aquaculture et de la perliculture

Concernant la perliculture, il existe aujourd'hui près de 450 fermes perlicoles pour un total de près de 3 000 employés. L'enjeu est d'offrir à la filière une main d'œuvre qualifiée, afin de favoriser une production orientée vers la qualité et plus respectueuse de l'environnement. Il s'agit également de contribuer à la croissance de l'emploi et en particulier dans les îles, et notamment de progressivement remplacer les greffeurs étrangers par des emplois locaux. Compte tenu de l'importance socio-économique du secteur perlicole, les pouvoirs publics soutiennent de manière continue la formation des jeunes polynésiens aux métiers de la nacre et aux techniques de greffe.

Il s'agira donc de veiller à développer des compétences générales dans les activités professionnelles liées aux métiers de l'aquaculture et de la perliculture, grâce notamment à l'appui technique de la DRM. Depuis 3 ans, une session délocalisée de formation au métier de greffeurs est organisée au bénéfice de 12 stagiaires. En 2025, l'ambition est de doubler l'offre de formation afin de former 24 greffeurs locaux pour un coût global supplémentaire de 23 201 457 F CFP.

Objectif n°1 - Développer et maintenir les compétences et les titres requis à la navigation, à la pêche et à la greffe, permettre les promotions de carrières, assurer la relève des équipages vieillisants et garantir l'insertion professionnelle dans les métiers de la mer (Commerce-Pêche-Perliculture)

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de formations sur l'année (total modulaires, spécifiques, greffeurs, plongée professionnelle, échantillonneurs)	Nb	**55**	**55**	**51**	**68**	**77**	**73**
dont formations modulaires commerce et pêche		19	20	12	25	28	28
dont formations spécifiques commerce et pêche		36	34	31	41	40	40
dont formations greffeurs			1	1	1	2	2
dont formations échantillonneurs					1	1	2
dont formations plongée professionnelle						6	6
Indicateur 1.2 - Durée des formations en semaine sur l'année (total modulaires, spécifiques, greffeurs, plongée professionnelle, échantillonneurs)	Semaine	**222**	**155**	**256**	**389**	**464**	**464**
dont formations modulaires		192	114	239	243	293	293
dont formations spécifiques		30	15	22	27	26	26
dont formations greffeurs			26	26	26	52	52
dont formations échantillonneurs					53	53	53
dont formations plongée professionnelle					40	40	40
Indicateur 1.3 - Nombre de stagiaires (total modulaires, spécifiques, greffeurs, plongée professionnelle, échantillonneurs)	Nb	**555**	**407**	**478**	**527**	**625**	**680**
dont formations modulaires commerce et pêche		250	132	218	316	360	360
dont formations spécifiques commerce et pêche		315	263	248	200	200	250
dont formations greffeurs			12	12	11	24	24
dont formations échantillonneurs					5	5	10
dont formations plongée professionnelle						36	36
Indicateur 1.4 - Capacité d'accueil (total des salles occupées) *	Nb	**14**	**14**	**16**	**18**	**18**	**18**
Indicateur 1.5 - Heures de formation sur l'année (total modulaires, spécifiques, greffeurs, plongée professionnelle, échantillonneurs)	Heure	**8 657**	**4 393**	**8 721**	**9 444**	**11 771**	**11 771**
dont formations modulaires		7 993	3 509	7 505	8 262	9 977	9 977
dont formations spécifiques		664	710	1 042	938	900	900
dont formations greffeurs			174	174	174h + 5 mois de stage en ferme perlière	348h + 5 mois de stage en ferme perlière pour 2 sessions	348h + 5 mois de stage en ferme perlière pour 2 sessions
dont formations échantillonneurs					70h + 1 an de stage sur site	70h + 1 an de stage sur site	70h + 1 an de stage sur site
dont formations plongée professionnelle						476	476

Sources des données au 15/06/2022 : *Cellule pédagogique du CMMPF (bureau des études)*

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre total de formations sur l'année

Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir de la durée totale de formations en semaine sur l'année

Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir du nombre total de stagiaires sur l'année

Indicateur 1.4 - indicateur calculé à partir du nombre total des salles occupées pour le CMMPF

Indicateur 1.5 - indicateur calculé à partir du nombres d'heures de formation sur l'année

Autres commentaires :

** La capacacité d'accueil a été renseignée en global. Elle ne peut être répartie par type de formations dispensées (modulaires, spécifiques et greffeurs)*

Principales actions chiffrées :

- Pourvoir aux besoins en formation de tous les secteurs maritimes, pour un montant en fonctionnement de 150 700 000 F CFP.

Objectif n°2 : Développer les formations délocalisées au bénéfice des populations des archipels éloignés

Développer de nouvelles flottilles dédiées à la pêche côtière dans les zones éloignées est une priorité du gouvernement. La Polynésie va poursuivre ses efforts pour développer et proposer des formations délocalisées au bénéfice des populations des archipels éloignés. Toutes les sessions de formations prévisionnelles délocalisées sont destinées aux pêcheurs, coprahculteurs, agriculteurs, prestataires touristiques et greffeurs.

En 2025, les formations à la pêche lagonaire et au transport de passagers seront au nombre de 4 et se tiendront sur les îles de Kaukura, Raiatea, Reao et Ua Pou.

La volonté de déploiement des formations délocalisées au bénéfice de nos populations éloignées engendre des coûts supplémentaires non-négligeables à intégrer dans le budget de l'année 2025.

A l'instar, de la formation de cette année sur l'île de Raiatea, une formation délocalisée pourra être organisée dans l'archipel des Australes afin de bénéficier à 16 stagiaires préparant l'examen du brevet de capitaine de pêche côtière, pour un montant supplémentaire de 9 502 279 F CPF.

En perliculture, il est organisé depuis 3 années une seule session au bénéfice de 12 stagiaires. Cela est insuffisant et le doublement immédiat de l'effort de formation permettra à 24 jeunes des archipels éloignés de se former pour un coût global en plus de 23 201 457 F CPF.

Objectif n°2 - Maintenir les formations délocalisées au profit des archipels et développer les formations d'officiers pont et machine

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de formations sur l'année (total modulaires commerce et pêche et spécifiques, greffeurs, plongée professionnelle, échantillonneurs)	Nbre	**5**	**1**	**5**	**7**	**8**	**13**
dont formations modulaires commerce et pêche		5	1	4	5	5	10
dont formations spécifiques		0	0	0	0	0	0
dont formations greffeurs				1	1	2	2
dont formations échantillonneurs					1	1	1
dont formations plongéé porfessionnelle						0	0
Indicateur 1.2 - Durée des formations en semaine sur l'année (total modulaires commerce et pêche et spécifiques, greffeurs, plongée professionnelle, échantillonneurs)	Semaine	**45**	**8**	**74**	**87**	**113**	**113**
dont formations modulaires		45	8	46	59	59	59
dont formations spécifiques *			0	0	0	0	0
dont formations greffeurs				26	26	52	52
dont formations échantillonneurs				2	2	2	2
dont formations plongéé porfessionnelle				0	0	0	0
Indicateur 1.3 - Nombre de stagiaires (total modulaires commerce et pêche et spécifiques, greffeurs, plongée professionnelle, échantillonneurs)	Nbre	**77**	**16**	**64**	**128**	**129**	**229**
dont formations modulaires		77	16	64	112	100	200
dont formations spécifiques		0	0	0	0	0	0
dont formations greffeurs					11	24	24
dont formations échantillonneurs					5	5	5
dont formations plongéé porfessionnelle						0	0
Indicateur 1.4 - Capacité d'accueil (total des salles occupées) **	Nbre	**5**	**2**	**6**	**10**	**11**	**11**
dont formations modulaires		5	1	5	8	8	8
dont formations spécifiques			0	0	0	0	0
dont formations greffeurs			1	1	1	2	2
dont formations échantillonneurs					1	1	1
dont formations plongéé porfessionnelle					0	0	0
Indicateur 1.5 - Heures de formation sur l'année (total modulaires commerce et pêche et spécifiques, greffeurs, plongée professionnelle, échantillonneurs)	Heure	**1 407**	**223**	**1 578**	**2 018**	**2 192**	**2 192**
dont formations modulaires		1 407	223	1 334	1 774	1 774	1 774
dont formations spécifiques			0	0	0	0	0
dont formations greffeurs				174	174	348	348
dont formations échantillonneurs				70	70	70	70
dont formations plongéé porfessionnelle						0	0

Sources des données au 15/06/2022 : *Cellule pédagogique du CMMPF (bureau des études)*
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre total de formations sur l'année
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir de la durée totale de formations en semaine sur l'année
Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir du nombre total de stagiaires sur l'année
Indicateur 1.4 - indicateur calculé à partir du nombre total des salles occupées mis à disposition pour le CMMPF par les communes
Indicateur 1.5 - indicateur calculé à partir du nombres d'heures de formation sur l'année
Autres commentaires :
** La durée de la formation spécifique en Sécurité des Personnes et Responsabilités Sociales (SPRS) est en nombre de jour, contrairement à l'indicateur indiqué dans le tableau*
*** La capacacité d'accueil a été renseignée en global. Elle ne peut être répartie par type de formations dispensées (modulaires et spécifiques)*

Principales actions chiffrées :

- Pourvoir aux besoins en formation des populations des îles et satisfaire au mieux à leurs attentes et aux obligations réglementaires, pour un montant en fonctionnement de 97 510 000 F CFP.

- Au titre du centre des métiers d'art (CMA)

Objectif n°1 : Déplacer à titre provisoire les étudiants DNMADE vers le site de Pā'ōfa'i (Ancien TNAD)

Les espaces de l'actuel CMA ne peuvent accueillir tous les DNMADE, un espace supplémentaire a été mis à disposition avec convention par la direction de la culture et du patrimoine. Malheureusement cet espace décentré au fond de la vallée de Tipaerui ne permet pas aux étudiants n'ayant pas de moyen de transport de

s'y rendre car cette vallée n'est pas desservie par les transports en commun. Aussi, il est prévu le déplacement à titre provisoire des étudiants DNMADE vers le site de Pā'ōfa'i (Ancien TNAD).

Objectif n° 1 - Déplacer à titre provisoire les étudiants DNMADE vers le site de Paofa'i (Ancien TNAD)							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 08/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Rénover les bâtiments de l'ancien TNAD à Paofa'i	%				10%	100%	Réalisé
Indicateur 1.2 - Résorber les risques professionnels (l'hygiène et la sécurité).	%					100%	Réalisé

Sources des données : *CMA*
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - Réception des bâtiments conforme aux exigences de la réglementation pour des bâtiments pouvant recevoir du public.
Indicateur 1.2 - Réception des bâtiments conforme aux exigences liées aux risques professionnels (hygiène et sécurité)
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : Rénover les bâtiments de l'ancien TNAD, pour un montant en investissement de 50 millions F CFP / fonctionnement de 5 millions F CFP ;
- Action n°2 : Résorber les risques professionnels, (l'hygiène et la sécurité) pour 2,5 millions F CFP en fonctionnement et 2,5 millions F CFP en investissement.

Objectif n°2 : Lancement de la phase d'études de faisabilité du nouveau CMA sur le site actuel,

La vétusté des bâtiments et le peu d'espace disponible ne permettent pas d'offrir un cadre de travail répondant aux missions du CMA.

Objectif n° 2 - Lancement de la phase d'études de faisabilité du nouveau CMA sur le site actuel							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 08/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Mise en œuvre de la phase d'études de faisabilité par G2P	%				20%	100%	Réalisé

Sources des données : *CMA*
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - Rapport d'études de faisabilité avec l'estimation du coût des opérations, le phasage des travaux inscrit dans un calendrier prévisionnel
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au lancement de la phase d'études de faisabilité pour un montant en investissement de 10 millions F CFP.

Objectif n°3 : La gestion des nouvelles salles d'expositions du terminal de croisière et sa programmation

La communication et la médiation des travaux réalisés par les élèves, les étudiants, les enseignants et les professionnels des métiers d'art et du design doivent permettre aux publics de découvrir les œuvres inédites de nos maîtres artisans, artistes et designers dans des espaces dédiés.

Objectif n° 3 - La gestion des nouvelles salles d'expositions du terminal de croisière et sa programmation							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 08/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Réception des espaces et aménagement fonctionnel	%				50%	100%	Réalisé
Indicateur 3.2 - Programmation des expositions et nombre de visiteurs	%					80%	Réalisé

Sources des données : *CMA*
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 - Réception des travaux conforme aux exigences d'une salle d'exposition de niveau international
Indicateur 3.2 - Calcul chiffré de la programmation par rapport aux nombres d'entrée des résidents et des visiteurs
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : réception et l'aménagement fonctionnel des espaces d'expositions, pour un montant en investissement de 10 millions F CFP et en fonctionnement de 3 millions F CFP ;

- Action n°2 : programmation des expositions pour un montant de 1 million F CFP en investissement et de 1 million F CFP en fonctionnement.

Objectif n°4 : La rénovation de l'existant du CMA en attendant le lancement des travaux de construction.

Même si les opérations conduisant au lancement de la phase d'études de faisabilité du nouveau CMA sur le site actuel sont lancées, il est impératif de continuer à entretenir les bâtiments pour assurer l'hygiène et la sécurité des usagers.

Objectif n° 4 - La rénovation de l'existant du CMA en attendant le lancement des travaux de construction.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 08/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 4.1 - Entretien des bâtiments par zone A, B, C, D et E	%				20%	100%	Réalisé

Sources des données : *CMA*
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 4.1 - Vérification de conformité à la réglementation par zone de spécialité des bâtiments : A, B, C, D et E
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la rénovation de l'existant par zone, pour un montant en investissement de 10 millions F CFP et en fonctionnement de 3 millions F CFP.

- Au titre du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue (GREPFOC)

Objectif n°1 : Elever le niveau de qualification

Il est essentiel d'avoir un niveau de qualification suffisant pour pouvoir absorber les innovations et adapter les méthodes de travail. Pour cela, le GREPFOC s'efforce modestement de remédier à la pénurie de qualification en renforçant l'offre de formation pour les adultes qui s'engagent dans la vie active ou ayant déjà un emploi en répondant à la demande du marché.

Objectif n° 1 - Elever le niveau de qualification

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Volume horaire dispensé	heures	12 156	11 818	13000	7441	12500	
Indicateur 1.2 - Nombre d'heure stagiaire sur l'année	heures	190 588	99 751	129 500	51033	120 000	
Indicateur 1.3 - Nombre de stagiaires	Nb	1336	1 303	1470	596	1350	

Sources des données : *Grepfoc*
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir Du nombre total d'heure formation
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre total de stagiaires
Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir du nombre total de stagiaire sur l'année

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 – Diversification de l'offre de formation : « La formation continue pour tous, partout en Polynésie française ». Le GREPFOC met en avant le concept de formation accessible à tous et ouverte à un large éventail de personnes quel que soit leur âge, leur statut professionnel, ou leurs antécédents éducatifs ;
- Action n°2 – Orientation et conseil : Le GREPFOC oriente les apprenants à choisir les formations qui correspondent à leurs objectifs de carrières ;
- Action n°3 – Accompagnement personnalisé : Le GREPFOC offre un soutien individualisé aux apprenants afin de réussir leurs programmes de formation. Cela peut comprendre des séances de tutorat, de conseil et un suivi régulier pour s'assurer qu'ils maintiennent leur motivation et surmontent les obstacles.

Il convient de préciser que le GREPFOC s'auto finance sur la mise en œuvre de ses actions de formation. Par conséquent, les crédits mobilisés en fonctionnement pour la réalisation de l'objectif n°1 n'appellent pas de subvention du Pays.

Objectif n°2 : Améliorer la qualité du service et offre de formations

Cet objectif vise à créer un environnement où la qualité des formations et des services est au cœur de la mission de l'établissement, assurant ainsi la satisfaction des apprenants et le succès à long terme de l'organisme. Le GREPFOC améliore constamment la qualité des services offerts par l'établissement tout en élargissant et en améliorant la variété des programmes de formation proposés.

Le GREPFOC a ainsi mis en place plusieurs outils visant à rendre cette expérience plus fluide et agréable, notamment :

- Inscription dématérialisée
- Accessibilité numérique (Wi-Fi, accès à distance)
- Diversification des moyens de paiement
- Renouvellement du matériel informatique (salle dédiée, nouveaux serveurs)

Actions correctrices et perspectives d'évolution :

1. Mise à jour régulière des contenus de formation : Le GREPFOC doit adapter ses programmes en fonction des évolutions du marché du travail et des attentes des stagiaires, garantissant ainsi la pertinence et l'actualité des formations proposées.
2. Amélioration de l'expérience des stagiaires : Il s'agit d'optimiser les processus d'inscription, de faciliter l'accès aux ressources pédagogiques et de renforcer l'accompagnement tout au long des parcours de formation, pour assurer une expérience d'apprentissage optimale.

Évaluation et retour d'expérience : La mise en place de systèmes réguliers de recueil de feedbacks, tant des stagiaires que des formateurs, permet d'identifier les axes d'amélioration et de prendre des décisions éclairées pour rehausser le niveau de service.

Objectif n° 2 – Améliorer la qualité du service et offre de formations

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Taux de satisfaction des participants	%	/	/	50	/	60	
Indicateur 2.2 - Taux de réussite pour les formations diplômantes (DNB, CAP, BAC, BTS, BP)	%	83	77%	80	Dernier examen en novembre 24	80	
Indicateur 2.3 - Nombre de conventions	nb	174	121	100	/	120	

Sources des données : *Grepfoc*
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - Indicateur à partir de sondage et d'évaluation de satisfaction. Nécessité d'informatiser toutes les données en version papier pour pouvoir centraliser et analyser les données recueillies par formation.
Indicateur 2.2- Indicateur calculé à partir du nombre de conventions signées
Indicateur 2.3 - Indicateur calculé à partir du nombre de candidats qui ont obtenu le diplôme concerné

Il convient de préciser que le GREPFOC s'auto finance sur la mise en œuvre de ses actions de formation. Par conséquent, les crédits mobilisés en fonctionnement pour la réalisation de l'objectif n°2 n'appellent pas de subvention du Pays.

Objectif n°3 : Assurer un environnement sûr et sécurisé

Objectif n° 3 – Assurer un environnement sûr et sécurisé

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombre de formations sécurité dispensées	nb	/	1	3	1	3	
Indicateur 3.2 - Taux de conformité aux normes de sécurité	%	/	/	50	en attente travaux	50	
Indicateur 3.3 - Nombre réussite des tests de sécurité	nb	/	1	2	1	/	

Sources des données : *Grepfoc*
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 - Indicateur à partir du nb de formation mise en place
Indicateur 3.2 - Indicateur calculé à partir du nombre du degrés de conformité de l'établissement
Indicateur 3.3 - Indicateur calculé à partir du nombre de candidats qui ont obtenu le diplôme concerné

Principales actions :

- Action n°1 – Sécurité du bâtiment : Compte tenu de l'âge du bâtiment, le GREPFOC a sensibilisé son ministère de tutelle sur les problèmes de sécurité. Les travaux envisagés comprennent l'électricité, l'étanchéité, la sécurité.

En 2024, une AP de 50 millions F CFP a été votée mais les travaux ne démarreront qu'en cours d'année 2025.

- Action n°2 – Protection et mise en conformité :
  - Le GREPFOC continue à mettre en place les actions pour être en conformité avec le RGPD ;
  - Sécurisation des mails des cyberattaques ;
  - Acquisition d'un logiciel permettant de faciliter le pilotage des activités à tous niveau.

8.4.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
907/967 03 - FORMATION PROFESSIONNELLE	**2 105 503 256**	**33 500 000**	**2 139 003 256**
Centre des métiers de la mer de Polynésie française			
Fonctionnement général du CMMPF	94 080 000		94 080 000
Développer et maintenir les compétences et les titres requis à la navigation et à la pêche, favoriser la montée en compétence, permettre les promotions de carrière, assurer la relève des équipages vieillissants et garantir l'insertion profesionnelle dans les métiers de la mer	150 700 000		150 700 000
Développer les formations délocalisées au bénéfice dees populations des archipels éloignés	97 510 000		97 510 000
Direction des ressources marines			
Formations des professionnels des secteurs de la perliculture (73400-F)	5 000 000		5 000 000
Formations des professionnels des secteurs de la pêche côtière et lagonaire	10 000 000		10 000 000
Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles			
Mise en place des actions de formations sous le dispositif classique de stagiaire de la formation	300 000 000		300 000 000
Mise en place des actions de formations sous le dispositif de l'apprentissage	300 000 000		300 000 000
Centre de formation professionnelle des adultes			
Proposer un contenu et des modalités de formation qui répondent aux besoins sociaux et professionnels du contexte polynésien			
Etendre les formations complémentaires au-delà de la sécurité au travail	19 000 000	0	19 000 000
Former les stagiaires au permis de conduire (salaires, déplacements, indemnités de déplacement, entretien des véhicules et des simulateurs de conduite), (renouvellement du parc conduite automobile) 5ème centre UFI	22 500 000	0	22 500 000
Former les stagiaires au TP ECSR (formation, préparation aux examens, certification, QUIZBOX, matières d'oeuvres)	1 134 000	0	1 134 000
Soutenir la politique sociale par la formation (dispositif type Aidant Feti'i/aide aux familles,détenus)	3 500 000	0	3 500 000
Développer les ressources et moyens du CFPA mis à disposition de la formation professionnelle			
Développer la formation par l'apprentissage et continue pour les demandeurs d'emploi dans les infrastructures existantes ainsi que dans les iles éloignées (Tuamotus et marquises) en 2025 comprenant: les matières d'œuvres,l' indemnisations des apprenants, indemnisations des membres des jurys et intervenants extérieurs.	246 300 000	0	246 300 000
Entretien, réparation, maintenance du matériels des plateaux techniques des 6 centres (PI/PU/TAR/FAA, Rangiroa), assurances…	176 728 356	0	176 728 356
Renouvellement des licences : démarche qualité (AGEVAL) avec le contrôle interne, SEDIT RH, ODOO, TECDATA, ROOMCHECKING, OPERA ORACLE, QUIZZBOX, SIS MARCHE(logiciel et maintenance)	7 500 000	0	7 500 000
Support administratif et technique (gestion du personnel)	626 000 000		626 000 000
Créer une unité mobile et l'équiper en matériels pédagogiques (subvention 130MF et fonds propre 5MF)	35 000 000	0	35 000 000
Rénover les centres de formation (fond propre)	1 050 900	0	1 050 900
Centre des métiers d'art			
Déplacer à titre provisoire les étudiants DNMADE vers le site de Paofa'i (Ancien TNAD)			
Action n° 1 : rénovation des bâtiments de l'ancien TNAD (PM : AP 2025 de 80M imputé au 96802)	5 000 000	0	5 000 000
Action n° 2 : Résorber les risques professionnels, (l'hygiène et la sécurité)	2 500 000	2 500 000	5 000 000
Lancement de la phase d'études de faisabilité du nouveau CMA sur le site actuel			
Action n° 1 : lancement de la phase d'études de faisabilité	0	10 000 000	10 000 000
La gestion des nouvelles salles d'expositions du terminal de croisière et sa programmation			
Action n° 1 : réception et aménagement fonctionnel des espaces d'expositions	3 000 000	10 000 000	13 000 000
Action n° 2 : Programmation et nombre de visiteurs	1 000 000	1 000 000	2 000 000
La rénovation de l'existant du CMA en attendant le lancement des travaux de construction.			
Action n° 1 : rénovation de l'existant par zone	3 000 000	10 000 000	13 000 000

9. MISSION 908/968 : CULTURE ET PATRIMOINE

1,37 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

1,24 Mds F CFP
Budget de fonctionnement

121 M F CFP
Budget d'investissement (CP)

263 M F CFP
Coût de la masse salariale
soit 0,81 % sur la masse globale

990 M F CFP
Mesures nouvelles sur AP

Dont :

- ✓ **600 M F CFP**
  Aménagement du site du *marae* Taputapuātea (complément)
- ✓ **80 M F CFP**
  Délocalisation en vue de la construction du nouveau Centre des métiers d'art
- ✓ **65 M F CFP**
  Equipement et aménagement du musée de Hiva Oa
- ✓ **40 M F CFP**
  Restauration du bâtiment de la Saintonge – études

Répartition des crédits de fonctionnement par programme

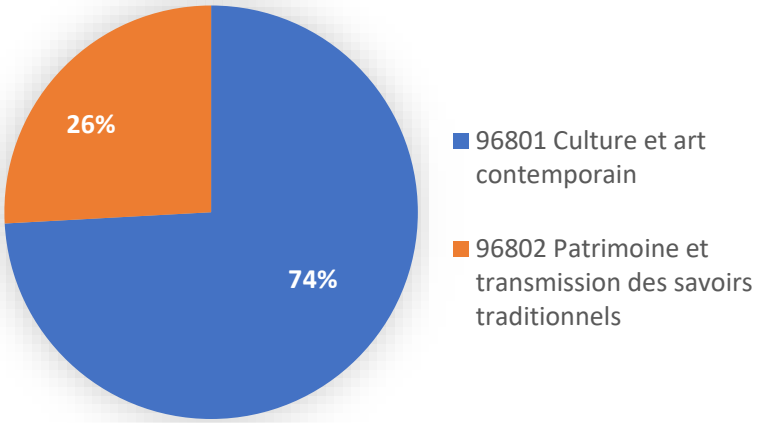

417,66 M F CFP
Subvention de fonctionnement à Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la culture

260 M F CFP
Subvention de fonctionnement au Conservatoire artistique de la Polynésie française

157 M F CFP
Subvention de fonctionnement au Musée de Tahiti et des îles

9.1 **Eléments de politique générale de la mission**

La culture et le patrimoine sont des marqueurs forts de l'identité polynésienne et l'ensemble du champ culturel peut être mobilisé pour caractériser la singularité de notre Fenua : patrimoine culturel, arts traditionnels, langues polynésiennes, art contemporain, audiovisuel, arts de la scène, danse, musique, chant, littérature et livre. Cette identité culturelle riche et forte est certainement un atout majeur de valorisation du *fenua* Mā'ohi. Il appartient donc aux polynésiens de se réapproprier leur culture, leurs traditions, leurs histoires afin de participer à l'épanouissement et à la reconstruction de l'identité Mā'ohi.
Respecter (*Fa'atura*), soutenir (*Fa'aora*) et bâtir (*Fa'atupu*), trois piliers qui doivent constituer le socle de notre développement culturel :

- ***Fa'atūrā*** au sens premier du terme « c'est mettre tout en œuvre, mobiliser tout ce qui est en mon pouvoir, toutes les ressources dont je dispose en moi et autour de moi (*fa'a*) pour affirmer l'existence immuable et inaliénable d'une chose ou d'un être (*tū*) auxquels je confère une dimension sacrée (*ra'a*).

  La Culture avec un grand « C » participe à l'enracinement de notre identité polynésienne et à son rayonnement au-delà de nos frontières. Qu'il s'agisse du patrimoine culturel, des arts traditionnels, des langues polynésiennes, de l'art contemporain, de l'audiovisuel, des arts de la scène, de la danse, de la musique, du chant ou de la littérature, la culture est un champ vaste et riche qu'il convient d'utiliser comme un **élément majeur de valorisation de notre Fenua**. A ce titre, l'ensemble de la chaîne patrimoniale est concerné : inventaire, archive, conservation, acquisition, classement, restauration, médiation, interprétation, valorisation, éducation et transmission.

- ***Fa'aora***, c'est mettre tout en œuvre, mobiliser tout ce qui est en mon pouvoir, toutes les ressources dont je dispose en moi et autour de moi pour me libérer, affirmer ma liberté, exister ou libérer et permettre l'existence et la vie des êtres et des choses. C'est libérer et se libérer ou faire libérer pour exister dans toute sa plénitude.

  La culture et le patrimoine contribuent ensemble au **développement économique du Pays et des opérateurs culturels**. Ils procurent des emplois sur l'ensemble des archipels, notamment de par leur lien intrinsèque avec l'industrie du tourisme. Les filières culturelles et artistiques doivent être mieux appréhendées, encouragées, accompagnées et structurées, considérant également qu'elles sont un puissant levier stratégique économique. Dans cette perspective, les valeurs du peuple Mā'ohi favorisent très largement la diffusion de la Culture sous toutes ses formes : théâtre, comédie, danse moderne, cirque, cinéma.

- ***Fa'atūpū*** c'est mettre tout en œuvre, mobiliser tout ce qui est en mon pouvoir, toutes les ressources dont je dispose en moi et autour de moi pour faire germer, croitre et se développer les êtres et les choses à partir d'un fondement solide (*pū*).

  La culture et le patrimoine doivent être aussi les **vecteurs d'un aménagement culturel harmonieux du Pays.** La préservation et la valorisation du patrimoine culturel matériel, qu'il soit mobilier ou immobilier, contribue à la construction d'une identité polynésienne positive. Ainsi, la mise en valeur des sites remarquables, par leur aménagement mais aussi par la connaissance scientifique et la diffusion des données et valeurs qui y sont associées, constitue un axe pérenne de l'action publique dans le secteur.

Pour faire face à l'ensemble de ces enjeux, les services et établissements publics du secteur de la culture et du patrimoine mettent tout en œuvre pour :

- Enrichir l'offre culturelle et soutenir la création et la diffusion artistique ;
- Protéger, valoriser, conserver le patrimoine culturel et enrichir les collections du Pays ;
- Développer un maillage culturel basé sur des équipements emblématiques (Médiathèque, extension et rénovation muséale, extension du conservatoire artistique, centre d'interprétation) eux-mêmes moteurs dans le développement de l'économie culturelle ;
- Démocratiser l'éducation artistique et culturelle comme l'accès à la culture ;
- Faire rayonner la culture et l'identité polynésiennes dans la région et dans le monde.

Protéger tout en valorisant : c'est le défi majeur de la politique de la mission « culture et patrimoine ».

Pour y parvenir, l'ensemble des orientations, objectifs et actions déployés s'inscrivent dans les trois axes stratégiques suivants :

- Sauvegarder, protéger et conserver le patrimoine culturel polynésien (en écho au pilier *FA'ATURA*) ;
- Assurer la valorisation, la diffusion et la transmission du patrimoine et des arts polynésiens (en écho au pilier *FA'ATUPU*) ;

- Faire de l'art une source de richesses, de création d'emplois et instrument de conquête de la dignité du peuple Mā'ohi (en écho au pilier *FA'AORA*).

Chacun de ces axes stratégiques étant l'occasion de **structurer**, **développer**, **préserver**, **former**.

Au titre du suivi des conséquences des essais nucléaires

Pū Mahara, le centre de mémoires des essais nucléaires français dans le Pacifique, est un outil culturel demandé de longue date par les Polynésiens. Il constituera le creuset de présentation de l'information relative au fait nucléaire, non exclusif d'autres lieux mémoriels.

Cet outil culturel bâtimentaire servira de centre névralgique pour la présentation des informations sur le fait nucléaire, tout en étant complémentaire à d'autres lieux mémoriels.

Le Conseil scientifique et culturel de Pū Mahara mis en place en août 2024 est chargé de développer son premier projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE).

L'objectif est de reprendre la main sur ce sujet si important pour notre peuple et d'établir les statistiques étayées que nous réclament notamment la communauté scientifique.

9.2 **Programme 908 01/968 01 : culture et arts contemporains**

9.2.1 Contexte et orientations stratégiques

Le programme « culturel et arts contemporains » s'attache au développement de l'économie culturelle et au rayonnement de la culture polynésienne. Il s'appuie sur les 3 orientations stratégiques suivantes :

- Encourager et soutenir l'économie culturelle et accompagner le développement des lieux de diffusion des arts et de la culture ;
- Démocratiser l'accès à la culture ;
- Faire du champ de la culture un vecteur d'amélioration du cadre de vie des polynésiens.

Au titre de la Direction de la culture et du patrimoine (DCP)

La Direction de la culture et du patrimoine envisage au titre de l'année 2025 **l'élaboration d'un schéma directeur de la culture** qui aura pour objet de mettre en place un plan d'action du secteur sur une durée de dix années.

La DCP accompagne en outre les artistes polynésiens, les associations culturelles et les professionnels de la culture. Elle se charge notamment de renforcer le soutien financier à la création, l'installation, la production et l'exportation culturelle et artistique.

Dans l'objectif de poursuivre le mouvement de démocratisation de l'art contemporain, d'enrichissement patrimonial du Pays et de soutien aux artistes, la DCP travaille sur la mise en application de la loi du pays n° 2021-18 du 6 avril 2021 portant reconnaissance des professions artistiques de Polynésie française et diverses mesures de soutien à ces professions

Elle encourage la valorisation et la visibilité des artistes polynésiens en France métropolitaine, par la poursuite des programmes de résidence d'artistes, aussi bien en France qu'à Tahiti, en partenariat avec la Cité internationale des arts de Paris.

Au titre du Conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF)

Les missions du Conservatoire artistique de la Polynésie française – *Te Fare 'Upa Rau* (CAPF) sont déclinées autour des notions de préservation, d'enseignement et de partage des cultures. L'effort principal de

l'établissement, au plan socio-économique, consistera en la poursuite de la transmission des savoirs dans les sections des arts traditionnels, classiques et de la scène - afin de favoriser la démocratisation culturelle.

Le CAPF intègre dans sa politique générale la démarche qualité du service public afin d'améliorer le service à l'usager. Il assure l'enseignement de la musique, du chant, de la danse, des arts visuels et des arts dramatiques. Il a également pour vocation la mise en place et la promotion de toutes formations orchestrales ou chorales. Outre l'enseignement de disciplines variées, il assure l'organisation de galas et de spectacles, contribuant à la promotion artistique et au rayonnement culturel.

Le CAPF remplit ainsi une mission culturelle en assurant la promotion de la culture artistique, notamment les danses, les rythmes et les chants polynésiens, et la conservation du patrimoine musical polynésien.

De même, le CAPF joue pleinement son rôle social au sein de la société polynésienne en garantissant la démocratisation culturelle.

- Au titre de l'établissement Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (TFTN)

Te Fare Tauhiti Nui est chargée de contribuer à l'animation et à la diffusion de la culture en Polynésie, d'encourager et de valoriser la production des activités et des œuvres culturelles et artistiques. Pour cela, elle gère notamment un calendrier d'évènements culturels ou artistiques variés tout au long de l'année, avec des évènements phares tels le Heiva i Tahiti et toutes ses déclinaisons (Heiva taure'a, Ta'upiti, etc.), le Hura Tapairu ou encore le festival international du film océanien (FIFO).

Cet établissement est le phare culturel de notre Pays et cela au-delà de ses frontières, à travers la production annuelle des plus grands évènements culturels polynésiens.

Il encourage également la production d'artistes à travers ses expositions ou ses coproductions de spectacles.

Il poursuit également ses missions de démocratisation et d'accès à la Culture notamment via le lancement de la plateforme numérique Tahiti VOD le 18 avril 2023.

- Au titre du *Te Fare Iamanaha* - Musée de Tahiti et des îles (MTI)

Le musée a mis en place un partenariat avec le Service de l'artisanat qui permet à des artisans d'exposer et vendre leurs produits au sein de l'accueil du musée pour une durée d'un mois. L'emplacement d'exposition leur est proposé à titre gracieux et permet de les faire connaître tout en vendant des produits artisanaux. Ce dispositif sera prolongé en 2025.

9.2.2 Réformes en cours et/ou à venir

- Au titre de la culture et du patrimoine (DCP)

La DCP a sollicité une AENP en section d'investissement pour l'élaboration du schéma directeur de la culture avec une perspective sur dix années.

Elle prévoit également la mise en place du statut de l'artiste émergent.

- Au titre du Conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF)

Le CAPF poursuit ses opérations de développement des enseignements culturels en partenariat avec la DGEE avec l'élaboration de 2 projets :

- Le projet d'orchestre à l'école mis en place au sein d'un établissement scolaire pilote en dehors de la zone urbaine (Tiarei, etc…) ;
- Le partenariat avec la DGEE pour l'enseignement des arts au bénéfice des îles éloignées.

Il favorise également le développement du *reo tahiti* au sein d'un public très jeune au travers notamment de la mise en place de classes d'éveil.

- Au titre de la Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (TFTN)

Le TFTN entend mener à bien le projet de PASS culturel voulu par le Gouvernement du Pays afin de faciliter l'accès du plus grand nombre et des publics jeunes à la Culture. Actuellement en phase études. A cet effet, TFTN continue de récolter le maximum d'informations afin de disposer d'un état des lieux solide. Une fois l'étude terminée, la mise en œuvre du Pass Culture pourra se faire.

Par ailleurs, TFTN est dans l'attente d'un retour du ministère de la culture nationale quant à la possibilité d'étendre le pass métropolitain en Polynésie, comme c'est le cas pour la nouvelle Calédonie.

9.2.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre de la culture et du patrimoine (DCP)

Le dispositif de soutien aux artistes mis en place depuis la loi du pays n° 2021-18 du 6 avril 2021 portant reconnaissance des professions artistiques de Polynésie française suit leur cours. Il en est de même pour le programme d'accompagnement des projets culturels portés par le tissu associatif.

Le recensement des artistes professionnels et le soutien à la création artistique seront poursuivis au cours de l'année 2025, avec la reconduction du programme de résidence d'artiste initié en 2021, en partenariat avec la Cité internationale des arts de Paris.

- Au titre du Conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF)

Le conservatoire a réalisé ces dernières années une série de livrets d'instruction dans le but de permettre aux acteurs de la Culture de disposer de bases solides en vue de l'enseignement de trois disciplines :

- Le « Ta'o nō te 'ori tahiti » pour le *'ori tahiti* qui est un livret sur les pas de la danse traditionnelle tahitienne (définition et description) ;
- La mallette pédagogique sur la pratique des *hīmene* à l'école élémentaire et aux collèges ;
- Le livret sur les percussions polynésiennes du Patrimoine est en cours de finalisation.

Ces ouvrages, distribués gracieusement aux groupes et aux écoles de danse, ainsi qu'aux établissements scolaires du Fenua accompagneront le dépôt officiel du dossier de la Polynésie avant le 1er janvier 2025 pour le classement du *'ori tahiti* au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans cette continuité, le CAPF participera à plusieurs projets afin de sauvegarder et de conserver le patrimoine culturel immatériel.

Ainsi :

- Le classement du *'ori tahiti* au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- La création d'un référentiel universel des gestes, des expressions et des pas de danses Mā'ohi ;
- La création d'un référentiel universel des rythmes musicaux Mā'ohi ;
- La création d'un référentiel des airs et mélodies Mā'ohi ;
- La création d'un référentiel des genres discursifs Mā'ohi.

- Au titre de la Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (TFTN)

TFTN œuvre au maintien d'une identité culturelle riche et forte : danses et chants traditionnels, art traditionnels, arts contemporains, arts audiovisuels, arts de la scène, musique, livre, mais aussi au maintien et au développement d'axes de travail tel que le rayonnement de la culture polynésienne, le soutien à la création et à la diffusion artistique, la transition numérique ou encore l'économie culturelle.

Objectif n°1 : Contribuer à l'économie polynésienne en soutenant les acteurs de la culture

- Au titre de la culture et du patrimoine (**DCP**)

Dans le cadre du présent objectif, l'ambition de la DCP est de développer une économie culturelle, notamment par la structuration des professions culturelles et artistiques.

- Au titre de la Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (**TFTN**)

TFTN soutient l'initiative culturelle privée en accompagnant chaque année les producteurs et les artistes locaux qui contribuent à la diffusion de la culture et de l'art dans toutes leurs formes.

Ces initiatives font alors l'objet de partenariats, coréalisations ou productions collaboratives permettant aux acteurs culturels d'avoir accès aux infrastructures et aux prestations techniques de TFTN.

Objectif n° 1 - Contribuer à l'économie polynésienne en soutenant les acteurs de la culture							
Mettre en place un statut de l'artiste, et consolider les dispositifs de financement de la création et de partage de la valeur ou production collaborative, production d'évènements permettant la mise en valeur des acteurs culturels et pour TFTN, organisation d'évènements en partenariat, coréalisation ou production collaborative, production d'évènements permettant la mise en valeur des acteurs culturels							
Au titre de la DCP :	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de carte d'artiste professionnel délivré	Nb	5	11	11	4	39	15
Indicateur 1.2 - Nombres annuel d'aides octroyées aux artistes	Nb	1	10	11	6	11	8
Indicateur 1.3 - Montant annuel des aides octroyées	Millions F CFP	1	6,63	6	10	6	6
Indicateur 1.4 - Nombre de subventions octroyées au secteur de la culture*	Nb	8	27	38	38	45	40
Indicateur 1.5 - Montant annuel des subventions octroyées au secteur la culture*	Millions F CFP	136	177	20	20	98	300
Au titre de TFTN :							
Indicateur 1.6 - Evènement culturels organisés en partenariat, coréalisation et production collaborative avec TFTN (exemple : galas des écoles, galas CAPF, expositions d'arts, Heiva Taure'a etc.)*	Nb événements	49	31	35	25	30	30
Indicateur 1.7 - Evènements entièrement produits par TFTN et permettant aux acteurs privés de valoriser leurs activités (Ta'upiti ana'e, concert Tu'iro'o, concert To'are, ateliers de vacances, festival des écoles de danses contemporaines etc.)**	Nb événements	10	4	6	8	8	8
Indicateur 1.8 - Fréquentation totale des évènements	Nb spectateurs	45 934	36 050	35 000	35 000	35 000	35 000
Indicateur 1.9 - Droits d'auteurs	Millions F CFP	8	12	10	10	10	10
Indicateur 1.10- Nombre de représentations organisées par les producteurs privés (Paepae a Hiro, Petit Théâtre, Grand Théâtre, To'ata)	Nb	287	238	250	250	250	250
Au titre du MTI :							
Indicateur 1.11 - Accueil au MTI d'associations artisanales pour la vente de leurs produits	Nb	Néant		21	36	36	36
Sources des données : *DCP, TFTN, MTI* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.6 - Hors Fifo*.* *Indicateur 1.7 - Hors Heiva i Tahiti et Hura Tapairu**.* *Indicateur 1.8 - indicateur calculé à partir des extractions de la billetterie officielle de TFTN.* *Indicateur 1.9 - indicateur calculé à partir des déclarations à la SACEM Polynésie.* Autres commentaires :							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1, DCP – Poursuite du programme de résidence d'artiste à Paris, pour un montant de 3 millions F CFP en section de fonctionnement ;
- Action n°2, DCP – Poursuite de l'animation du site internet dédié aux artistes détenteurs de la carte d'artiste professionnel mais aussi à son affichage bilingue, pour un montant de 2 millions F CFP en section de fonctionnement ;
- Action n°3, TFTN – Co-réalisation collaborative et partenariat pour un montant de 7.4 millions FCFP (Heiva Taure'a, organisation de deux villages in situ (Village de l'alimentation et de l'innovation (VAI) et le village du numérique PICS2 : Cet événement répond à une démarche pédagogique qui utilise la culture comme un outil de transmission et d'acquisition des savoirs scolaires du cycle 3 (CM2 + niveau collège). Ce laboratoire permet des passerelles entre l'univers culturel polynésien et occidental. Il met en lien les savoirs et compétences du socle commun avec les savoirs et compétences issus de la culture et de l'identité polynésienne.
- Action n°4, TFTN – Production d'évènements culturels :
  - Ta'upiti ana'e au grand théâtre (ancien Heiva des écoles) pour 3 millions F CFP (financé sur fonds propres). C'est un rendez-vous incontournable et à part entière pour les écoles de danse traditionnelle, de ʻukulele et de percussions traditionnelles de Polynésie, et un moment non moins important du calendrier culturel. Il s'agit d'une rencontre des écoles de ʻori Tahiti et de musique traditionnelle qui n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis sa création à l'occasion des 2èmes jeux de la Francophonie en 1994. Les grandes écoles peuvent de nouveaux fouler la scène mythique de To'atā depuis 2022 pour le plus grand plaisir du public et des artistes

- Nuit de la lecture pour un montant de 0,8 millions F CFP ;
- Concert Tu'iro'o pour un montant de 4 millions F CFP (financé en fonds propres). Cet évènement permet « d'offrir » la scène de To'atā à nos artistes polynésiens, ceux qui ont écrit l'histoire de la musique polynésienne par leur engagement, leurs voix inoubliables, et les nombreux « tubes » qu'ils ont à leur actif. Pour l'édition 2025, il est prévu d'organiser un spécial Tu'iro'o en mettant en valeur les artistes polynésiens (auteur, compositeur, interprète) qui ont marqué le Heiva i Tahiti ;

- Action n°5, TFTN – Soutien des auteurs pour un montant de 10 millions F CFP. Ainsi, depuis décembre 2018, des droits d'auteur sur tous les évènements produits par l'établissement sont reversés à la SACEM Polynésie au bénéfice des auteurs et compositeurs.

Objectif n°2 : Concourir au rayonnement de la Polynésie française

Au titre de la culture et du patrimoine (DCP)

L'organisation d'évènements culturels de portée régionale et internationale mais également de manifestations culturelles à l'international constitue un vecteur de promotion du Pays.

Le soutien à l'organisation de tels événements par les associations et les établissements publics culturels participe au développement et au rayonnement de la Polynésie française.

La DCP met en œuvre le présent objectif par l'exportation de biens et services culturels polynésiens, l'organisation d'évènements culturels à portée régionale et internationale et le soutien à l'organisation pérenne d'évènements culturels locaux comme aux grandes manifestations.

Au titre de la Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (TFTN)

Sous l'égide du Pays, Te Fare Tauhiti Nui concourt à la valorisation de la culture polynésienne et à la promotion de la destination touristique par la production de manifestations et d'évènements culturels phares.

Ces manifestations institutionnelles nécessitent un accompagnement renforcé du Pays et particulièrement de son soutien financier afin d'affirmer la place de la culture polynésienne sur la scène internationale et contribuer à la relance touristique et économique.

Objectif n° 2 - Concourir au rayonnement de la Polynésie française							
Exporter des biens et services culturels polynésiens, soutenir l'organisation d'évènements culturels locaux à portée régionale ou internationale, promouvoir des évènements culturels pérennes Diffuser à l'échelle mondiale des plus belles images de ces manifestations (streaming internet, rediffusion TV, couverture par des reporters / photographes internationaux, etc.) et pour TFTN, organisation de manifestations culturelles phares : FIFO, Heiva i Tahiti, Hura Tapairu Tahiti et international							
Au titre de la DCP :	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 -Evénements extérieurs mettant en valeur la culture polynésienne	Nb	0	5	9	9	9	5
Indicateur 2.2 - Nombre d'événements culturels locaux à portée régionale et internationale	Nb	1	6	6	6	11	8
Au titre de TFTN :							
Indicateur 2.3 - Evénements	Nb	3	3	3	3	3	3
Indicateur 2.4 - Fréquentations (spectateurs)	Nb	46 521	50 133	50 000	40 000	45 000	50 000
Sources des données : *TFTN - l'Association du FIFO (AFIFO)* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateurs 2.1, 2.2, 2.4 : données brutes* *Indicateur 2.3 - Indicateur calculé à partir des extractions de la billetterie officielle de TFTN pour le Heiva i Tahiti et le Hura Tapairu et par l'AFIFO pour le FIFO.*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1, DCP – Poursuite de l'exportation des événements extramuros ;
- Action n°2, DCP – Promotion d'événements culturels à portée régionale et internationale par le biais de subventions aux établissements publics administratifs. Un budget de 113 millions F CFP en section de fonctionnement y est consacré en 2025 ;
- Action n°3, TFTN – Organisation du Festival international du film documentaire océanien (FIFO) pour un montant de 14 millions F CFP dont 7 millions F CFP de participation du Pays. Organisé par l'AFIFO en partenariat avec Polynésie la 1ère et la Maison de la Culture, avec le soutien d'entreprises privées, le FIFO offre un regard documentaire sur le monde océanien dans des domaines très variés : ethnologie, écologie, historique, etc. Cet évènement a célébré ses 20 ans d'existence en 2023 s'impose chaque année comme un moment culturel privilégié, fort attendu par les polynésiens et les professionnels du secteur audiovisuel ;

- Action n°4, TFTN – Organisation du Heiva i Tahiti pour un montant de 65 millions F CFP via une subvention du Pays en section de fonctionnement. Le Heiva i Tahiti est considéré comme le plus ancien évènement culturel de la région pacifique, il constitue aujourd'hui son fleuron ;
- Action n°5, TFTN – Organisation du Hura Tapairu pour un montant de 6 millions F CFP via une subvention du Pays en section de fonctionnement. Le concours de danses traditionnelles, Hura Tapairu, a pris une réelle importance dans le parcours des groupes de danse du Pays. Il joue le rôle d'antichambre du Heiva i Tahiti. Depuis 2008, cet évènement est devenu un carrefour de rencontres internationales autour de la danse grâce au Hura Tapairu Manihini qui est une version du concours adaptée aux groupes étrangers (principalement des Etats-Unis, du Japon et du Mexique).

Objectif n°3 : Démocratiser l'accès à la culture

- Au titre de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (TFTN)

Cet objectif est la pierre angulaire de la politique culturelle de la Polynésie française. Pour y répondre Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture délocalise certaines productions et interagit de plus en plus sur internet en proposant des contenus numériques.

- Au titre du Conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF)

Réduire les obstacles d'accès à la culture est un enjeu central de la politique publique culturelle. A ce titre, le Conservatoire entend dispenser un enseignement artistique diversifié, organisé pour le plus grand nombre tout en préservant et valorisant des pratiques culturelles originales via des événements dédiés.

Afin de mener à bien cet objectif, le Conservatoire touche plusieurs catégories d'usagers, à savoir les publics « inscrits » qui suivent les cours et activités ainsi que les publics « non-inscrits » qui bénéficient des savoir-faire du conservatoire au travers notamment des établissements scolaires partenaires et lors des manifestations organisées par le Conservatoire.

En cela, pour renforcer la démocratisation d'accès à la culture, le Conservatoire cible de manière prioritaire plusieurs types d'actions qui entendent ouvrir la culture au plus grand nombre, à savoir :

- Celles ayant trait à l'accueil, l'orientation, la formation et l'accompagnement des plus démunis et des élèves méritants ;
- Celles orientées vers les élèves des écoles, allant de la maternelle au lycée ;
- Celles touchant un public plus large en popularisant l'accès à certains de nos évènements.

Le Conservatoire, en dehors des activités intrinsèques à ses missions, a, depuis 2019, ciblé deux axes de travail principaux : la démocratisation de la pratique artistique ainsi que la valorisation de la langue polynésienne.

Pour 2025, ces deux axes sont maintenus, le premier axe étant désormais élargi vers l'accessibilité de la culture au plus grand nombre. Un troisième axe, d'ordre structurel, est intégré pour l'année 2025, afin d'introduire, de nouveau, le dossier relatif à l'extension du conservatoire sur la parcelle attenante (CZ-36).

Objectif n° 3 - Démocratiser l'accès à la culture							
Mise en œuvre d'évènements et d'outils culturels délocalisés et dématérialisés et pour le CAPF, faciliter l'accès aux enseignements de l'établissement des populations vulnérables en participant au financement des études artistiques d'élèves méritants défavorisés							
Au titre de TFTN :	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Médiathèque	Adhésions Prêts livres (*)	2 438 64 528 217 205	997 78 724 58	1 300 60 000 200	1 000 80 000 58	1 000 80 000 58	1 500 80 000 58
Indicateur 3.2 - Nombre de spectacles délocalisés	Evènements Animations	3 -	2 150	2 150	2 300	2 300	2 300
Indicateur 3.3 - Nombre de contenus culturels numériques sur TahitiVOD	Nb	-	750	1000	1500	2 000	2 000
Au titre du CAPF :							
Indicateur 3.4 - Nombre d'élèves issus de milieux défavorisés autorisés à suivre gratuitement les enseignements	Nb	23	31	35	31	**35**	35
Indicateur 3.5- Nombre d'élèves poursuivant des études supérieures	Nb	4	4	6	5	6	6
Indicateur 3.6 - Nombre d'élèves inscrits dans un parcours culturel en partenariat avec l'éducation (Cham-Chad, parcours arts traditionnels, S2TMD)	Nb	434	691	630	694	650	650
Indicateur 3.7 - Organisation de spectacles en entrée libre au bénéfice de populations à faibles revenus	NB	3	10	6	10	12	14
Sources des données : *TFTN, CAPF (base de données)* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 3.1 - TFTN a procédé à l'acquisition d'un nouveau logiciel permettant le Prêt Numérique en Bibliothèques (PNB) afin d'améliorer la qualité de service rendu à l'usager.* *Indicateur 3.2, 3.3, 3.4, 3.5 - données brutes* *Indicateur 3.6 - indicateur calculé à partir des bilans des années 2020 à 2024* *Indicateur 3.7 - indicateur pris sur la base des élèves suivis par le Conservatoire depuis leur parcours d'études.* *Indicateur 3.8 - indicateur calculé à partir des bilans des années 2020 à 2024* *Indicateur 3.9 - indicateur calculé à partir des projections du calendrier évènementiel 2024-2025* Autres commentaires : *(*) : livres disponibles en numérique*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1, TFTN – Accès libre à la médiathèque : TFTN met librement à la disposition des usagers ses espaces afin de favoriser la lecture et l'apprentissage : bibliothèques, salle d'expositions, salons extérieurs, etc. Il a simplifié l'accès aux abonnés de la médiathèque (abonnement unique pour les deux bibliothèques) et poursuit son action de transition vers le numérique en poursuivant le développement de la plateforme CULTURE.pf, nouveau carrefour numérique des outils de médiation culturelle ;
- Action n°2, TFTN – Production de manifestations hors-les-murs pour un montant de 6,3 millions F CFP.

  En dehors des îles éloignées, l'action de médiation culturelle se complète par des manifestations délocalisées. Ainsi, si certains polynésiens rencontrent des difficultés à venir à TFTN, c'est TFTN qui choisit d'aller vers eux. C'est dans cette perspective que sont organisés en entrées totalement libres le Nu'uroa Fest dans les jardins du Musée de Tahiti et des îles, ainsi que le Ta'urua Hīmene (dans le parc de la Pointe Vénus) ou encore l'organisation d'animations favorisant le développement de la lecture en Polynésie autour des axes suivants : renforcement des animations annuelles de la médiathèque ; développement du volet numérique de la médiathèque ; mise en place d'animations « hors-les-murs » (mise en place en 2023 avec +150 actions, principalement financées par la Mission aux affaires culturelles) ;
- Action n°3, TFTN – Maintenance du portail de la médiathèque et poursuite du développement de la plateforme VOD des archives audiovisuelles (sur fonds propres). La fréquentation des usagers sur les supports numériques de TFTN démontre que le développement de l'offre culture vers le numérique est indispensable. Ainsi, la poursuite du développement du portail de la médiathèque de TFTN associée au développement de la plateforme numérique constitue la première ligne directrice de la démocratisation de l'accès à la culture. En effet, l'enjeu est double : d'une part TFTN pourra étendre ses missions à l'ensemble du territoire polynésien et notamment les iles éloignées. D'autre part, il s'agit également de numériser et d'archiver la mémoire polynésienne pour nos futures générations. En 2025, l'enrichissement des contenus audiovisuels sur la plateforme libre pour atteindre 1000 se poursuit ;
- Action n°4, CAPF – Prise en charge des cours gratuits d'enfants issus de milieux défavorisés pour un montant en fonctionnement de 1,4 million F CFP. L'ouverture des enseignements aux enfants de milieux défavorisés, dont les établissements scolaires qui sont principalement à proximité du Conservatoire, est reconduite pour l'année 2024/2025 avec un effectif prévu de 35 élèves : les bénéficiaires sont ciblés sur les écoles Ui Tama, Pina'i ;
- Action n°5, CAPF – Aide financière pour la poursuite d'études supérieures (cette action est financée par la Direction générale de l'Education et des Enseignements). Les aides prévues pour les étudiants poursuivant leurs études supérieures hors de la Polynésie française sont encadrées par la

réglementation (arrêté n° 366 CM du 13 avril 2006 « portant réglementation des allocations de la Polynésie française pour études d'enseignement secondaires non dispensées en Polynésie française, études supérieures, ou études professionnelles et instituant le dispositif "Titeti Turu Ha'api'ira'a" »). Pour l'année 2024/2025, le conservatoire entend soutenir la candidature de 6 élèves ;

- Action n°6, CAPF – Financement des élèves inscrits dans un parcours culturel, en partenariat avec l'éducation pour un montant de 42 millions F CFP. Les effectifs des élèves issus du dispositif CHAM-CHAD[7] (collège de Taravao) et du parcours culturel (lycée-collège Pomare IV, les collèges du Taaone, Maco Tevane, Paopao, Tipaerui, l'école Saint Paul-Sainte Thérèse, Farahei maternelle, Maheanuu) ont atteint un chiffre de 694 en 2023/2024. En 2024/2025, Le collège de Paopao se retire du dispositif et certains effectifs dans les collèges seront réduits, mais sont prévus d'être intégrés :
  - Une classe de seconde supplémentaire a intégré la filière S2TMD ;
  - Les niveaux de 6ème et 5ème du collège de Arue pour un effectif de 30 élèves.
- Action n°7, CAPF – Réinsertion sociale des détenus pour un coût de 1,3 million F CFP (148,5 heures).

  La résilience des personnes en détention passe notamment par l'appropriation et l'enracinement dans les valeurs culturelles. Le CAPF est ainsi impliqué dans la réinsertion sociale des détenus, en leur faisant bénéficier de cours de danse traditionnelle (12 détenues au centre de détention de Nuutania). Depuis la rentrée 2023/2024, le CAPF a étendu ce dispositif au centre de détention de Tātutu et aux hommes, soit un total de 50 personnes bénéficiaires du programme (percussions et danse traditionnelle). Le dispositif est reconduit pour l'année 2024 – 2025 ;
- Action n°8, CAPF – Organisation de spectacles en entrée libre pour les populations à faibles revenus pour un montant de 2,1 millions F CFP. Douze évènements organisés par le Conservatoire sont prévus d'être ouverts au public afin de permettre aux populations à faibles revenus d'accéder à la culture. Ces évènements sont orientés vers la musique et la danse traditionnelles, les musiques actuelles et le théâtre. La volonté du CAPF est de favoriser l'inclusion des personnes vulnérables en se rapprochant des associations et des communes investies dans l'insertion des personnes atteintes d'un handicap ou associé afin qu'elles bénéficient également d'un nombre de places pour assister aux évènements organisés par le Conservatoire.

Objectif n°4 : Assurer la diffusion artistique et culturelle dans des conditions améliorées

- Au titre de la culture et du patrimoine (DCP)

La Direction de la culture et du patrimoine entend poursuivre la mission d'inventaire de son fonds photographique argentique et numérique, la mission de catalogage de son fonds documentaire mais aussi valoriser son patrimoine phonographique via son nouveau logiciel Varo Varo. Elle envisage la création d'une bibliothèque numérique archéologique et la mise en place d'un guide des bonnes pratiques pour l'entretien et la préservation des sites archéologiques

Pour des conditions améliorées, il lui importe de connaitre le secteur, il est par conséquent envisagé d'élaborer un schéma directeur de la culture.

Le Centre de conservation et d'étude de la DCP et du MTI devrait voir le jour au second semestre de l'année 2025. La DCP devrait finaliser les travaux d'assainissement du site de Nu'uroa au premier semestre de l'année 2025.

- Au titre du Conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF)

L'extension du parc immobilier du Conservatoire artistique de Polynésie française – *Te Fare 'Upa Rau* apparaît comme une nécessité pour le développement de ses activités et pour accueillir dans de meilleures conditions les usagers, les élèves et les enseignants. Le projet de l'établissement est d'acquérir une partie de la parcelle jouxtant celle du Conservatoire.

[7] Dispositif de Classe à horaires aménagés de musique & Classe à horaires aménagés de danse

Principales actions chiffrées :

- Action n°1, DCP – Poursuite de la mission d'inventaire du fonds photographique argentique et numérique, pour un montant de 2 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°2, DCP – Mission de catalogage des documents de la DCP pour un montant de 2,5 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°3, DCP – Valorisation du patrimoine phonographique pour un montant de 3,5 millions F CFP ;
- Action n°4, DCP – Mise en place d'une bibliothèque numérique pour un montant de 2,5 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°5, DCP – Mise en place d'un guide des bonnes pratiques pour l'entretien et la préservation des sites archéologiques pour un montant de 1,5 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°6, DCP – Elaboration d'un schéma directeur de la culture pour un montant de 18 millions F CFP en investissement avec AENP ingénieur ;
- Action n°7, DCP – Construction d'un centre de conservation et d'études du mobilier archéologique de la DCP et du MTI, pour une AP de 170 millions F CFP en section d'investissement (CDT 2023) ;
- Action n°8, DCP – Travaux d'assainissement du site de Nu'uroa, pour un montant de 20 millions F CFP de crédits de paiement en section d'investissement ;
- Action n°9, CAPF – Acquisition de la parcelle CZ 36 sise à Papeete (Tipaerui) dite « Terre Matavai ». Depuis 2019, le CAPF et le Pays ont travaillé sans succès sur l'acquisition de ladite parcelle dans le cadre d'une extension des bâtiments du Conservatoire. Cette extension est nécessaire compte tenu de :
  - L'augmentation des effectifs élèves chaque année ;
  - La diminution de la capacité des salles et des bâtiments à mesure que l'effectif élèves augmente ayant des effets à plusieurs niveaux ;
  - Des difficultés à répondre à la demande ;
  - Limitation des recrutements des personnels enseignants, faute de salles disponibles ;
  - Besoin en structures nouvelles : auditorium, théâtre de verdure, etc. ;
  - Saturation des flux de circulation et des aires de stationnement ;
  - Problèmes liés à la sécurité du public.

La convention Etat-Polynésie française n°00923 du 17 mars 2023 relative à la culture prévoit, parmi les chantiers à mener, l'extension du CAPF qui apparaît nécessaire à son développement et pour répondre à la forte demande d'enseignement des arts traditionnels.

9.2.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
908/968 01 - CULTURE ET ARTS CONTEMPORAINS	**155 470 130**	**26 000 000**	**181 470 130**
Contribuer à l'économie polynésienne en soutenant les acteurs de la culture			
Direction de la culture et du patrimoine			
Poursuite du programme de résidence d'artiste à Paris	3 000 000	0	3 000 000
Poursuite de l'animation du site internet dédié aux artistes détenteurs de la carte d'artiste professionnel et à son affichage bilingue	2 000 000	0	2 000 000
Maison de la culture - te fare Tauhiti Nui			
Co-réalisation collaborative et partenariat (Heiva Taurea, organisation de 2 villages in situ (VAI et PICS2)	7 400 000	0	7 400 000
Concourir au rayonnement de la Polynésie française			
Maison de la culture - te fare Tauhiti Nui			
Organisation du Festival international du film documentaire océanien (FIFO)	7 000 000		7 000 000
organisation du Heiva I Tahiti	65 000 000		65 000 000
organisation du Hura Tapairu	6 000 000		6 000 000
Démocratiser l'accès à la culture			
Maison de la culture - te fare Tauhiti Nui			
Production de manifestations hors-les-murs (Nuuroa fest, Ta'urua Himene…)	6 300 000		6 300 000
Conservatoire artistique de la Polynésie française			
Prise en charge des cours gratuits d'enfants issus de milieux défavorisés	1 400 000		1 400 000
Financement des classes CHAM-CHAD/ST2MD	42 000 000		42 000 000
Prise en charge des cours dans les centres de détention du Fenua	1 270 130		1 270 130
Organisation de spectacles en entrée libre pour les populations à faibles revenus	2 100 000		2 100 000

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Coût annuel estimé		
	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
908/968 01 - CULTURE ET ARTS CONTEMPORAINS	**155 470 130**	**26 000 000**	**181 470 130**
Assurer la diffusion artistique et culturelle dans des conditions améliorées			
Direction de la culture et du patrimoine			
Poursuite de la mission d'inventaire du fonds photographique argentique et numérique	2 000 000		2 000 000
Mission de catalogage des documents de la DCP	2 500 000		2 500 000
Valorisation du patrimoine phonographique	3 500 000		3 500 000
Mise en place d'une bibliothèque numérique	2 500 000		2 500 000
Mise en place d'un guide des bonnes pratiques pour l'entretien et la préservation des sites archéologiques	1 500 000		1 500 000
Elaboration d'un schéma directeur de la culture (recrutement d'un AENP)		6 000 000	6 000 000
Travaux d'assainissement du site de Nu'uroa		20 000 000	20 000 000

9.2.5 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

- Au titre du Conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF)

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'actions, le CAPF collabore avec l'ensemble des services et établissements du secteur culturel et éducatif, et sur certaines opérations, avec les services de la Présidence, notamment le SMG, le Service du tourisme, et la Direction de l'équipement.

- Au titre de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la culture (TFTN)

Le TFTN agit en étroite collaboration avec plusieurs services et établissements du Pays, notamment le Conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF), le Service de la traduction et de l'interprétariat (STI), le Musée de Tahiti et des Iles (MTI), le Service des moyens généraux (SMG), le Service de l'artisanat traditionnel (ART), le Service des parcs et jardins et de la propreté (SPJP), et la Direction de la culture et du patrimoine (DCP) sur la production et la valorisation d'évènements culturels.

9.3 **Programme 908 02/968 02 : patrimoine et transmission des savoirs traditionnels**

9.3.1 Contexte et orientations stratégiques

Le programme « patrimoine et transmission » s'appuie sur 4 orientations stratégiques :

- Préserver et conserver le patrimoine et les collections du Pays ;
- Développer l'accès au patrimoine sur toutes les îles de la Polynésie française ;
- Contribuer à la construction et/ou au renforcement de l'identité polynésienne par la valorisation de son patrimoine ;
- Promouvoir et diffuser les savoirs traditionnels.

- Au titre de la Direction de la cuture et du patrimoine (DCP)

Le Pays développe une politique de protection et de conservation du patrimoine immatériel polynésien. Cela amène la DCP à conduire des actions d'inventaire, de recueil, de transcription, de numérisation, de valorisation et de diffusion du patrimoine immatériel (mythes, légendes, histoire, savoirs, savoir-faire).

- Au titre du *Te Fare Iamanaha* - Musée de Tahiti et des îles (MTI)

L'action du MTI s'attache à :

- Elaborer une politique de coopération culturelle centrée notamment sur l'Océanie – zone Pacifique. Les principaux acteurs ont été identifiés en 2024 et la coopération culturelle prend plusieurs formes :
  - L'échange d'informations relatives aux collections respectives des institutions muséales,
  - Des coopérations techniques et scientifiques liées à la conservation et la restauration des collections ;
  - Des expositions temporaires ou prêts d'objets ;
  - Tout événement scientifique, technique ou culturel qui pourrait favoriser les échanges entre nos pays.
- Valoriser le patrimoine et les collections du Pays ;
- Conserver le patrimoine matériel et immatériel et les collections du Pays ;

- Rendre accessibles la connaissance du patrimoine et les savoir faire traditionnels.

Au plan infrastructurel, *Te Fare Iamanaha* – Musée de Tahiti et des Îles poursuit également sa restructuration avec la réhabilitation de la salle d'exposition temporaire.

- Au titre du suivi des conséquences des essais nucléaires

La DSCEN, en sa qualité de pilote opérationnel de ce projet, devra animer les travaux du conseil scientifique et culturel en vue de finaliser le premier projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) de Pū Mahara, centre de mémoire des essais nucléaires dans le Pacifique.

Le PSCE permettra d'établir une programmation de laquelle découlera un projet architectural.

9.3.2 Réformes en cours et/ou à venir

- Au titre de la Direction de la cuture et du patrimoine (DCP)

Il est prévu la révision du plan de gestion du paysage culturel de Taputapuātea.

- Au titre du *Te Fare Iamanaha* - Musée de Tahiti et des îles (MTI)

Le musée souhaite être un acteur sur la scène de la recherche notamment pour ce qui concerne ses collections. Pour l'instant, ce sont les chercheurs qui par rapport à leur projet se rapprochent de l'établissement pour disposer de données, d'images ou d'accès (très réglementé) aux collections du musée. L'établissement a donc prévu de mettre en place un nouveau programme lié à son projet scientifique et culturel.

9.3.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Trois objectifs principaux sont ici poursuivis :
- Valoriser le patrimoine et les collections du Pays ;
- Rendre accessible la connaissance du patrimoine et les savoirs traditionnels ;
- Conserver le patrimoine et les collections du Pays.

Objectif n° 1 : Valoriser le patrimoine et les collections du Pays

- Au titre de la Direction de la cuture et du patrimoine (DCP)

La politique de classement, de restauration et de mise en valeur du patrimoine matériel sera poursuivie tout au long de l'année 2025. Bien que le programme porte sur l'ensemble du patrimoine matériel, deux sites majeurs participent particulièrement à la reconnaissance de l'identité polynésienne à l'international, à savoir le paysage culturel Taputapuātea i Ōpōa et les îles Marquises qui ont été classés au patrimoine mondial de l'humanité le 26 juillet dernier à New Dehli.

Le concours de maitrise d'œuvre portant sur l'aménagement du complexe du marae de Taputapuātea et de la construction d'un centre d'interprétation de 450 m² a été lancé en 2024. A l'issue de celui-ci un lauréat a été désigné au second semestre de l'année pour réaliser en 2025 un avant-projet sommaire et un avant-projet détaillé du projet. Un avenant à la MOD sera sollicité jusqu'au dépôt du permis de construire. Un contrat de transformation sera aussi présenté afin de solliciter une prise en charge financière de l'opération de moitié avec l'Etat. Les travaux sont prévus de démarrer en janvier 2026. Une AP de 1 000 000 000 F a été votée au budget primitif de 2024 à cet effet. Il est à prévoir également des travaux de protection du littoral. Le Ministère des grands travaux ne sera pas en capacité d'exécuter ces travaux faute de budget, aussi une inscription complémentaire de 600 millions F CFP en AP est sollicitée au budget primitif de 2025.

Le *fare pote'e* initialement prévue en 2024 devrait voir le jour dans le courant du second semestre de l'année 2025.

Pour les îles Marquises, 2025 marquera la mise en place dans chacune des îles de comités de gestion et ce en concertation avec la CODIM.

Plusieurs vestiges d'importance seront aménagés, à l'instar de la pointe Tata'a, haut lieu sacré des Polynésiens. Plusieurs aménagements sont prévus en 2025, notamment la mise en place d'une servitude d'accès de deux mètres qui devrait conduire au promontoire et d'un espace parking en contrebas.

Un accent particulier sera donné à l'aménagement du site du marae Arahurahu de Paea dont la DCP a été rendue affectataire dans le courant du premier semestre de l'année 2024 : végétalisation, poursuite des travaux d'aménagement du parking et restauration du grand marae.

Deux sites seront restaurés, celui du *marae* Tuatahi et le *paepae arii no* Tinorua de Tautira.

Des panneaux d'informations seront aussi installés sur l'île de Moorea de manière à promouvoir les vestiges culturels de l'île.

- Au titre du *Te Fare Iamanaha* - Musée de Tahiti et des îles (MTI)

Lieu de conservation du patrimoine des Polynésiens, mais également lieu de partage et de diffusion des savoirs, notamment auprès du public scolaire, l'établissement s'inscrit pleinement dans la dynamique culturelle du Pays ;

L'accès à la culture et au patrimoine culturel répondant à un objectif de cohésion sociale et de mieux « vivre ensemble », le musée souhaite poursuivre son programme d'évènements culturels gratuits et accessibles à tous, mais aussi poursuivre le développement de nouveaux outils de médiation.

La valorisation des collections du Musée de Tahiti et des Îles est au cœur des missions de l'établissement. Elle s'opère au travers de la diversification des expositions et des événements mis en œuvre par l'établissement, et peut être évaluée par le nombre de visiteurs fréquentant l'établissement.

Par ailleurs, cette valorisation passe également par la modernisation de la structure accueillant les collections et le public.

Objectif n° 1 - Valoriser le patrimoine et les collections du Pays							
Aménager les sites culturels extraordinaires et mettre en place ou améliorer les structures dédiées à l'action culturelle et organisation d'expositions et événements culturels au MTI							
Au titre de la DCP :	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 -Nombre de sites classés	Nb	5	6	4	4	5	5
Indicateur 1.2 - Nombre d'objets mobiliers classés portée régionale et internationale	Nb	0	0	2	2	2	2
Indicateur 1.3 - Nombre de sites aménagés et valorisés portée régionale et internationale	Nb	5	6	10	4	6	11
Au titre du MTI :							
Indicateur 1.4 - nombre de manifestations et événements	Nb	3	4	4		4	4
Indicateur 1.5 - nombre d'expositions	Nb	1	2	3	4	3	2
Indicateur 1.6 - nombre de visiteurs	Nb	8 405	54 486	40 000	50 000	50 000	35 000
Sources des données : *DCP , MTI* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1, 1.2 et 1.3 : données brutes* *Indicateur 1.4 - indicateur calculé à partir du nombre de manifestations organisés par le Musée ou par des partenaires* *Indicateur 1.5 - indicateur calculé à partir du nombre d'expositions organisés par le Musée ou par des partenaires* *Indicateur 1.6 - indicateur calculé à partir du nombre de visiteurs(tous publics et scolaires)* Autres commentaires : *MTI : le nouveau musée a réouvert au public le 4 mars 2023. La fréquentation du musée au 31/07/2024 comprenant les entrées au musée et aux différentes manifestations est de 32 000 visiteurs. Plusieurs manifestations ayant encore lieu au musée dans le dernier quadrimestre 2024, il convient de revoir à la hausse le nombre de visiteurs.*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1, DCP – Aménagement du paysage culturel de Taputapuatea pour un montant de 98 millions F CFP en investissement (AP 142.2024) ;
- Action n°2, DCP – végétalisation du marae Arahurahu pour un montant de 3,5 millions F CFP en investissement (AP 420.2024) ;
- Action n°3, DCP – pose d'un caniveau sur le marae arahurahu pour un montant de 6 millions F CFP en investissement ;
- Action n°4, DCP – restauration du marae Arahurahu pour un montant de 3 millions F CFP en investissement ;

- Action n°5, DCP – réalisation d'un parking à Maeva, Huahine pour un montant de 3 millions F CFP en investissement ;
- Action n°6, DCP – restauration du marae Tuatahi pour un montant de 4 millions F CFP en investissement ;
- Action n°7, DCP – restauration du paepae arii no Tinorua pour un montant de 4 millions F CFP en investissement ;
- Action n°8, DCP – réalisation de panneaux d'informations sur la toponymie de Moorea pour un montant de 4 millions F CFP en investissement ;
- Action n°9, DCP – réalisation d'une étude de faisabilité de la réhabilitation de la Saintonge à Arue (mairie de Arue) pour un montant de 5 millions F CFP en investissement ;
- Action n°10, MTI – poursuite de la réhabilitation de diverses infrastructures du musée dans le prolongement du nouveau musée et à sa sécurisation pour un montant en investissement de 51 millions F CFP (3 nouvelles AP, poursuite d'une opération et finalisation d'une opération) :
    - Un budget de 25 millions F CFP est sollicité pour rénover et réaménager la boutique du musée. Une rénovation complète de cet espace permettra de moderniser l'espace en harmonisant les aménagements avec ceux de la nouvelle salle d'exposition permanente et ainsi prolonger l'immersion du visiteur dans la boutique. Les travaux consisteront à repenser l'organisation des différents espaces (surface boutique + réserve de 94 m²) pour une nouvelle mise en valeur des objets et livres proposés à la vente. Cela nécessitera principalement d'installer des portes sur les ouvertures, de climatiser l'espace, de rénover et remplacer les revêtements, éventuellement de déplacer porte et cloison de la réserve, de fabriquer des meubles et des présentoirs ;
    - Un budget de 18 millions F CFP permettra de procéder à la réfection de la toiture de la salle de conférence. Il est constaté à l'issue de la rénovation intérieure de la salle de conférence une perte de la qualité acoustique et une difficulté à maintenir une température de 25°C et moins dans la salle pendant la période chaude malgré un nouveau système de climatisation. En effet, au vu de la surface de la toiture et d'absence de matériau isolant entre le plafond et la couverture, les échanges caloriques entre l'intérieur et l'extérieur de la salle en période de forte chaleur sont importants. De plus, les piliers de la charpente métallique sont conducteurs de chaleur. Afin d'améliorer les conditions thermiques et acoustiques, des travaux d'isolation et de remplacement de la couverture sont nécessaires (surface estimée de 650 m²). Cela aura également un impact non négligeable sur l'environnement et les consommations énergétiques du musée ;
    - Afin de sécuriser le site du musée et réduire les entrées dans les jardins en dehors des heures d'ouverture par les côtés de la digue, le MTI souhaite aménager les accès nord et sud de la digue par la prolongation de la clôture du jardin jusqu'à la mer et installer une signalétique et un éclairage côté nord. Un éclairage public (solaire) dans le parking visiteurs du musée qui avait été déposé lors des travaux de voiries et réseaux divers est également prévu. A cet effet, un budget de 8 millions F CFP est prévu ;
    - Par ailleurs, l'établissement poursuit les études pour la réhabilitation de la salle d'exposition temporaire d'une surface de 380 m² et la construction d'un café (AP 149-2024). Pour rappel, G2P est le maître d'ouvrage délégué de cette opération ;
    - Enfin, le musée va finaliser l'installation d'une centrale de production solaire sur le toit de la nouvelle salle d'exposition (AP 142-2023) afin de réduire les frais d'exploitation.
- Action n°11, MTI – organisation des expositions et événements en 2025 pour un montant en fonctionnement de 8 millions F CFP **:**
    - En 2025, 2 expositions temporaires sont programmées : une exposition de photographies anciennes et contemporaines sur les archipels et leurs événements culturels ou l'exposition "L'Océanie au travers des collections du musée" mettant en valeur les collections ethnographiques des autres pays océaniens du Pacifique et une exposition sur le tapa dans le Pacifique au 2e semestre 2025 ;
    - Pour les autres évènements : le musée organisera, comme depuis plusieurs années « la Nuit des musées » au mois de mai 2025, les Journées du Patrimoine en septembre 2025. Elle coorganisera également des événements avec TFTN, le CAPF et le service de l'artisanat traditionnel dans ses jardins.

Objectif n° 2 : Rendre accessibles la connaissance du patrimoine et les savoirs traditionnels

- Au titre de la Direction de la cuture et du patrimoine (DCP)

Rendre accessible la connaissance du patrimoine est le leitmotiv de la DCP. Il s'agira dans un premier temps de poursuivre la maintenance du portail internet de l'Unesco, celui de l'audio guide de Taputapuātea mais aussi élaborer des supports de communication promotionnels de ces sites d'envergure.

Les campagnes de prospections de sites devront aussi être poursuivies sur Taputapuātea, Ua Huka et Nuku Hiva.

- Au titre du *Te Fare Iamanaha* - Musée de Tahiti et des îles (MTI)

La diversification des supports de médiation culturelle contribue à l'accessibilité et à la démocratisation de l'accès à la culture pour le plus grand nombre. Ces outils permettent également d'améliorer les conditions d'accueil des publics, notamment scolaire ou touristique et de renforcer l'attractivité du musée.

Objectif n°2 - Rendre accessible la connaissance du patrimoine et les savoirs traditionnels							
Publication d'ouvrages et pour le MTI développement d'outils de médiation et de supports numériques							
Au titre de la DCP :	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre d'ouvrages	T	3	1	6	7	6	7
Au titre du MTI :							
Indicateur 2.2 - nombres d'outils développés	Nb	17	8	5	5	5	5
Sources des données : *DCP, MTI* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du programme muséographique et de médiation culturel arrêté par l'équipe scientifique et le muséographe* *Indicateur 2.2 : données brutes* Autres commentaires : *En 2022, réalisation d'une visite virtuelle pour la nuit des musées, et de supports pédagogiques pour l'exposition Titouan Lamazou .*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1, DCP – suivi et maintenance du portail internet Unesco pour un montant de 1,5 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°2, DCP – suivi et maintenance de l'audioguide pour un montant de 1,5 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°3, DCP – réalisation de supports de communications culturels pour un montant de 0,5 million F CFP en fonctionnement ;
- Action n°4, DCP – réalisation de goodies pour les sites labelisés Unesco pour un montant de 0,5 million F CFP en fonctionnement ;
- Action n°5, DCP : sauvegarde des tiki de Meiaute à Ua Huka pour un montant de 3 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°6, DCP – réalisation d'une fouille programmée du site de Taputapuātea pour un montant de 2,5 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°7, DCP – prospection et inventaire de Anaho et Haatuatua à Nuku Hiva pour un montant de 4 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°8, DCP – réalisation d'un recueil et d'une carte toponymique de Taputapuātea pour un montant de 1 million F CFP en fonctionnement ;
- Action n°9, MTI – rotation des œuvres dans la nouvelle salle d'exposition permanente dans le cadre de la poursuite du programme muséographique pour un montant en fonctionnement de 7 millions F CFP. En effet, suite au partenariat entre le MTI et le MQB[8], le musée va procéder à la rotation des prêts des objets du MQB en 2025 (convoiement retour des objets prêtés pour l'ouverture et prêts de nouveaux objets) ;
- Action n°10, MTI – développement de la médiation pour tous publics et en particulier pour les enfants (hors scolaire) de la salle d'exposition permanente pour un montant en fonctionnement de 3 millions F CFP (prestation pour la rédaction de textes adaptés au jeune public et de médiation pédagogique pour la réalisation d'un audioguide destiné aux enfants) ;

[8] Musée du Quai Branly

- Action n°11, MTI – édition du catalogue de l'exposition en version trilingue (français, *reo tahiti* et anglais) pour un montant en fonctionnement de 3 millions F CFP.

Objectif n°3 : Conserver le patrimoine et les collections du Pays

Au titre de la Direction de la cuture et du patrimoine (DCP)

Le nouveau centre d'étude et de conservation du mobilier archéologique de la DCP et du MTI devrait voir le jour en juillet 2025. A cet effet, la DCP mettra en place un programme de numérisation et de sauvegarde de ses archives et entend poursuivre l'étude des ossements de sa réserve, établir un récolement des *ivi tupuna* rapatriés du Bishop Museum à Hawaii.

La DCP poursuit sa politique de recensement des vestiges culturels, par la mise en place de deux prospections inventaires : la première à Rangiroa et, la seconde aux Australes.

Au titre du *Te Fare Iamanaha* - Musée de Tahiti et des îles (MTI)

La conversation des collections du Pays est l'une des missions spécifiques de l'établissement. Outre les travaux nécessaires pour le maintien des conditions de conservation préventive optimales, cette mission particulière implique des coopérations scientifiques et des programmes de recherche et de restauration des collections.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de son projet scientifique et culturel (PSC), le musée ouvre un nouveau programme de recherches en relation avec ses collections.

Objectif n°3 - Conserver le patrimoine et les collections du Pays							
Restaurer et prospecter les sites culturels extraordinaires et Invenaire et pour le MTI valorisation des collections muséales							
Au titre de la DCP :	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombres de sites restaurés	T		6	6	4	4	5
Indicateur 3.2 - Campagne de prospections archéologiques	F CFP		15	8	3	9	8
Au titre du MTI :							
Indicateur 3.3 - nombre d'objets restaurés et diagnostiqués	Nb	45	0	10	59	10	10
Indicateur 3.4 - nombres d'objets recensés hors PF	Nb	1299	1299	2000	1800	2200	2500
Sources des données : *DCP, MTI* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 3.1 et 3.2 : données brutes* *Indicateur 3.3 - indicateur calculé à partir des fiches objets remplis par les prestataires chargés de faire les inventaires dans les musées - cumul des fiches objets depuis le début de l'inventaire* *Indicateur 3.4 - indicateur calculé à partir de diagnostics des objets réalisés par l'équipe scientifique du Musée*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1, DCP : poursuite de l'étude des ossements humains pour un montant de 1 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°2, DCP : récolement des *ivi tupuna* du Bishop Museum de Hawaii pour un montant de 6 millions F CFP ;
- Action n°3, DCP : programme de numérisation des archives archéologiques pour un montant de 4 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°4, DCP : campagne de sauvegarde des archives archéologiques pour un montant de 4 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°5, DCP : bilan sanitaire de l'atoll de Rangiroa pour un montant de 5 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°6, DCP : bilan sanitaire de l'archipel des Australes pour un montant de 5 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°7, MTI : poursuite de son programme de restauration des collections ethnographiques pour un montant en fonctionnement de 4 millions F CFP ;
- Action n°8, MTI : poursuite du programme d'inventaire des collections Polynésie française détenues hors du Pays pour un montant en fonctionnement de 3 millions F CFP ;
- Action n°9, MTI : prise en charge du renouvellement annuel d'assurance des prêts des différents musées, exposés dans la nouvelle salle d'exposition permanente pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP. C'est une obligation imposée pour les prêts d'œuvres entre établissements muséaux ;

- Action n°10, MTI : acquisition de bacs de rangement et le déplacement des collections lithiques vers le centre de conservation et d'études pour un montant en fonctionnement de 2 millions F CFP ;
- Action n°11, MTI : programme de recherche sur ses collections pour un montant en fonctionnement de 2 millions F CFP. Il s'agit d'un nouveau programme qui répond aux missions de l'établissement. Il comprend notamment des identifications anthracologiques d'échantillons de bois provenant des collections du musée et des datations au C14 afin de documenter la variété et l'ancienneté des collections. Il prévoit également des datations de marae notamment de Bora Bora en lien avec les collections du musée : il s'agit d'un projet de recherche en partenariat avec Dr. Jennifer Kahn de l'université de Virginie ;
- Action n°12, MTI : conservation des collections du musée pour un montant en investissement de 7 millions F CFP. Ainsi, il est prévu :
  - L'acquisition de mobiliers de rangement un montant de 2 millions F CFP. Dans le cadre du plan de sauvegarde des collections du musée, le MTI avait acquis des couvertures antifeu pour certaines œuvres exposées dans la salle. Il convient que celles-ci soient rangées à proximité des œuvres. Ainsi, la solution est l'acquisition de bancs dans lesquels seront stockés les couvertures et qui permettront également aux visiteurs de s'y reposer ou de contempler les collections du musée ;
  - De procéder à des aménagements intérieurs de la réserve lithique du centre de conservation et d'études pour un montant de 5 millions F CFP. Dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment de réserve partagée entre *Te Fare Iamanaha* - Musée de Tahiti et des Îles (MTI) et la Direction de la culture et du patrimoine (DCP), un étage est dédié à la conservation des collections du MTI, dont la livraison est prévue courant de l'année 2025. Le MTI doit prendre en charge l'installation de la climatisation de cet espace (études et centrale de climatisation) mais également son aménagement intérieur avec l'installation de travées en acier et de plateaux métalliques modulables en hauteur et du mobilier de bureau ;
  - De finaliser la réfection de la zone de quarantaine et le ravalement de façades du bâtiment administratif.

Au titre du suivi des conséquences des essais nucléaires

Objectif n°1 : Mettre en place Pū Mahara

Objectif n°1 - Mettre en place Pū Mahara							
Animer le conseil scientifique et culturel en vue de finaliser le PSCE							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2025	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - nombre de réunions organisées pour le conseil scientifique et culturel	Nb					10	s.o
Indicateur 1.2 - rapport intermédiaire remis	O/N					oui	s.o
Indicateur 1.3 - projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) remis	O/N					oui	s.o
Sources des données : Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1.- nombre de réunions organisées par l'équipe projet pour animer les travaux du conseil scientifique et culturel* *Indicateur 1.2.- le maître d'ouvrage (Pays) attend un rapport intermédiaire fin 2024* *Indicateur 1.3.- la date de remise d'un PSCE finalisé est fixée au 3e trimestre 2025* Autres commentaires : *le projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) définit le projet. Il permet d'établir une programmation pour aboutir au projet architectural*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la finalisation du projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) de Pū Mahara ne nécessite pas de crédits sur 2025.

9.3.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
908/968 02 - PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS	**72 500 000**	**166 500 000**	**239 000 000**
Valoriser le patrimoine et les collections du Pays			0
Direction de la culture et du patrimoine			0
Travaux d'aménagement du paysage culturel de Taputapuatea		70 000 000	70 000 000
Végétalisation du marae Arahurahu		3 500 000	3 500 000
Pose d'un caniveau sur le marae arahurahu		6 000 000	6 000 000
Restauration du marae Arahurahu		3 000 000	3 000 000
Réalisation d'un parking a Maeva, Huahine		3 000 000	3 000 000
Restauration du marae Tuatahi		4 000 000	4 000 000
Restauration du paepae arii no Tinorua		4 000 000	4 000 000
Réalisation de panneaux d'informations sur la toponymie de Moorea		4 000 000	4 000 000
Etude de faisabilité de la réhabilitation de la Saintonge à Arue		5 000 000	5 000 000
Te Fare Iamanaha - Musée de Tahiti et des îles			0
Poursuite de la réhabilitation de diverses infrastructures du musée dans le prolongement du nouveau musée et à sa sécurisation		51 000 000	51 000 000
Organisation des expositions et événements en 2025	8 000 000		8 000 000
			0
Rendre accessibles la connaissance du patrimoine et les savoirs traditionnels			0
Direction de la culture et du patrimoine			0
Evolution de la carte archéologique Rumia		6 000 000	6 000 000
Suivi et maintenance du portail internet Unesco	1 500 000		1 500 000
Suivi et maintenance de l'audioguide Taputapuatea	1 500 000		1 500 000
Réalisation de supports de communications culturels	500 000		500 000
Réalisation de goodies pour les sites labelisés Unesco	500 000		500 000
Sauvegarde des tiki de Meiaute à Ua Huka	3 000 000		3 000 000
Réalisation d'une fouille programmée du site de Taputapuatea	2 500 000		2 500 000
Prospection et un inventaire de Anaho et Haatuatua à Nuku Hiva	4 000 000		4 000 000
Réalisation d'un recueil et une carte toponymique de Taputapuatea	1 000 000		1 000 000
Te Fare Iamanaha - Musée de Tahiti et des îles			0
rotation des œuvres dans la nouvelle salle d'exposition permanente dans le cadre de la poursuite du programme muséographique	7 000 000		7 000 000
développement de la médiation pour tous publics et en particulier pour les enfants (hors scolaire) de la salle d'exposition permanente	3 000 000		3 000 000
édition du catalogue de l'exposition en version trilingue (français, reo tahiti et anglais)	3 000 000		3 000 000
			0
Conserver le patrimoine et les collections du Pays			0
Direction de la culture et du patrimoine			0
poursuite de l'étude des ossements humain	1 000 000		1 000 000
récolement des ivi tupuna du Bishop Museum de Hawaii	6 000 000		6 000 000
programme de numérisation des archives archéologiques	4 000 000		4 000 000
bilan sanitaire de l'atoll de Rangiroa et de l'archipel des Australes	10 000 000		10 000 000
Te Fare Iamanaha - Musée de Tahiti et des îles			0
poursuite de son programme de restauration des collections ethnographiques	4 000 000		4 000 000
poursuite du programme d'inventaire des collections Polynésie française détenues hors du Pay	3 000 000		3 000 000
prise en charge du renouvellement annuel d'assurance des prêts des différents musées, exposés dans la nouvelle salle d'exposition permanente	5 000 000		5 000 000
acquisition de bacs de rangement et le déplacement des collections lithiques vers le centre de conservation et d'études	2 000 000		2 000 000
programme de recherche sur ses collections	2 000 000		2 000 000
conservation des collections du musée		7 000 000	7 000 000

10. MISSION 909/969 : ENSEIGNEMENT

7,4 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

5,98 Mds F CFP
Budget de fonctionnement

1,45 Mds F CFP
Budget d'investissement (CP)

3,4 Mds F CFP
Coût de la masse salariale
soit 10,55 % sur la masse globale

-1,5 Mds F CFP
Mesures nouvelles sur AP

Dont :

- ✓ **670 M F CFP**
  Démolition et reconstruction des cuisines pédagogiques et pension - collège de Ua Pou
- ✓ **450 M F CFP**
  Aménagements et travaux divers des collèges et lycées 2025
- ✓ **180 M F CFP**
  Equipements informatiques de l'enseignement primaire, collèges et lycées 2025
- ✓ **149,6 M F CFP**
  Subvention UPF pour l'extension de la résidence universitaire à 30 nouveaux logements

Répartition des crédits de fonctionnement par programme

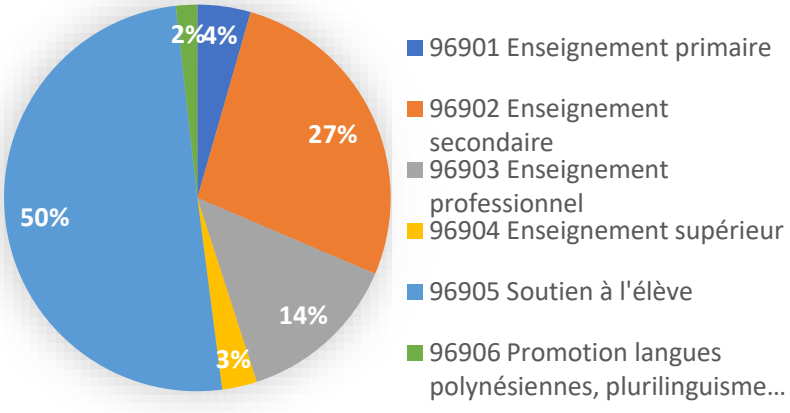

2 Mds F CFP
Bourses scolaires

1,5 Mds F CFP
Dotation de fonctionnement aux établissements publics d'enseignement

475,66 M F CFP
Dotation de fonctionnement aux établissements privés d'enseignement

10.1 **Eléments de politique générale de la mission**

Les 5 332 fonctionnaires et agents publics, dont 4 527 personnels de l'État et 805 personnels de la fonction publique de la Polynésie française[9] concourent, chaque jour, à l'instruction et à l'éducation des élèves de Polynésie française.

Le budget de la section fonctionnement de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) s'élève à 8,148 milliards F CFP.

L'Etat consacre chaque année environ 60 milliards F CFP dans l'éducation en Polynésie française.

La convention° 99-16 du 22 octobre 2016 entre la Polynésie française et l'État relative à l'éducation, précise dans le domaine des compétences transférées de l'éducation, les modalités de leur collaboration pour atteindre les objectifs de la Charte de l'éducation de la Polynésie française (loi du pays n°2017-15 du 13 juillet 2017). A ce titre, la Polynésie française se donne comme ambition de mettre en place « une école pour tous, une école performante, une école ouverte ».

Une école pour tous

Il s'agit de s'attacher à la réussite de tous, donc de lutter contre des iniquités à la fois sociales et géographiques. Autrement dit, pour que des éléments de fragilité ne conduisent pas à des inégalités scolaires, il convient de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin.

La réduction des inégalités liées à la géographie de la Polynésie française est un levier pour la construction d'une école plus juste. Plusieurs dispositifs tels que l'expérimentation du « Cycle 3 à l'école » s'inscrivent dans ce cadre. Et, l'éloignement géographique entre les lieux de résidence et de scolarisation engage une politique de gratuité des transports scolaires pour permettre à chaque élève de suivre la scolarité obligatoire et un parcours choisi de formation. En outre, l'École, attentive aux plus fragiles, se veut inclusive en soutenant une politique de scolarisation des élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers.

Une école performante

Élément de politique générale, l'école performante vise l'élévation du niveau de qualification en se donnant pour objectifs de conduire 70% d'une classe d'âge au baccalauréat et d'accroître les taux d'accès aux diplômes. Aucun élève ne devrait sortir du système éducatif sans un diplôme de niveau 3 *a minima.*

Les leviers privilégiés consistent en la priorité donnée aux savoirs fondamentaux, notamment en CP et CE1, la continuité des enseignements entre l'école et le collège, et la formation continue des personnels.

En outre, l'école performante doit permettre une orientation choisie. Celle-ci est rendue possible par l'évolution régulière de l'offre de formation. Le schéma directeur des formations veille à la mise en adéquation entre l'offre de formation et les besoins économiques du territoire. Construit autour de secteurs d'activité d'excellence, les campus des métiers et des qualifications regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue, facilitent ainsi le choix des jeunes pour des formations offertes dans des secteurs porteurs d'emplois et permettent de répondre aux enjeux économiques du Pays. C'est ce que fait depuis la rentrée 2022, le campus des métiers de l'hôtellerie et de la restauration du Pacifique, Tradition de l'accueil et du partage en Polynésie française. En 2024, le campus des métiers et des qualifications des métiers de la mer doit voir le jour.

Une école ouverte

L'ouverture de l'école en direction des familles est une condition de sa performance. Les leviers privilégiés sont à la fois l'implication des parents et des milieux associatifs compte tenu des effets attendus en matière de persévérance et d'ambition scolaires (lutte pour la persévérance scolaire et élévation du niveau de qualification).

L'ambition du ministère de l'éducation est de construire une école qui ressemble aux polynésiens et qui les rassemble. L'avenir des élèves de Polynésie française se situe dans notre société riche de sa culture et dans une économie irriguée par le numérique dans laquelle chaque élève doit pouvoir, durant son parcours de

[9] Source : *Les chiffres clés du système éducatif en Polynésie française- Rentrée 2024*, Août 2024.

Unité : en nombre de poste, équivalent temps plein.

formation, s'approprier les savoirs nécessaires à une insertion professionnelle choisie. Une école ouverte est ainsi une école qui sait concilier la nécessaire prise en compte de la diversité culturelle et linguistique de la Polynésie française avec une ouverture sur le monde économique et sur le monde, notamment grâce au numérique et aux échanges culturels.

- Au titre de l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA) de la Polynésie française

La formation aux métiers du secteur primaire est l'élément fondamental de la réussite à long terme de notre production alimentaire endogène. En effet, les chefs d'exploitation agricoles et d'élevage, sont aujourd'hui âgés. Le recensement général de l'agriculture dont les conclusions ont été rendues au premier semestre 2024 permet d'avoir une photographie exacte de la situation : à savoir une féminisation plus importante de la profession ce qui est une bonne nouvelle, mais un âge moyen des exploitants de 49 ans et un recul du nombre de personnes intervenant dans le secteur primaire.

Face à ces défis, l'appareil de formation agricole accueille aujourd'hui environ 800 élèves en formation initiale par an dans 10 établissements :

- 1 Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA) d'Opunohu à Moorea ;
- 2 centres de formation du Comité national de l'enseignement agricole privé (CNEAP), le lycée agricole John Doom de Taravao (Tahiti) et le lycée agricole Saint Athanase des îles Marquises (Nuku Hiva) ;
- 7 Maisons familiales et rurales (MFR).

- Au titre de la recherche

La Polynésie française a inscrit dans ses priorités de projet de société à l'horizon 2030, la refonte et la transformation de son modèle économique pour un développement durable et une croissance inclusive. Aussi, la vision est d'œuvrer à un projet de société harmonieux, durable, inclusif, solidaire et équitable organisé autour de trois piliers : *Fa'atura* (Respecter), *Fa'aora* (Soutenir) et *Fa'atupu* (Bâtir).

A l'instar du projet de société ciblé, le secteur de l'économie de la connaissance repose sur trois piliers fondamentaux que sont l'enseignement-formation, la recherche et l'innovation. Présenté dans les politiques de développement économique comme des éléments clés pour accroitre la compétitivité des territoires, ce triptyque formation, recherche et innovation constitue plus particulièrement un levier pour soutenir la croissance économique de la Polynésie française en permettant de renforcer les compétences et talents locaux, de développer de nouvelles activités et filières, d'augmenter la compétitivité des secteurs publics et privés, et de créer de l'emploi (objectif 8 des objectifs de développements durables (ODD) pour la Polynésie française, cible 8.3).

En outre, consciente de l'adaptabilité et de la résilience de son vaste territoire et de sa population face aux changements et aux crises planétaires, la Polynésie française se positionne comme éclaireur des grands défis de transition à venir, et vise à devenir un démonstrateur des solutions que la recherche et l'innovation peuvent produire en réponse à ces défis. Aussi, la priorité sera portée sur les projets de recherche qui démontreront un impact à court ou moyen terme, en termes d'innovation dans les secteurs d'intérêt pour la Polynésie française, notamment en matière de transition alimentaire, écologique, énergétique ou numérique.

- Au titre de la fédération polynésienne des MFR (FPMFR)

La Fédération polynésienne des MFR (FPMFR) est une association dite *« loi 1901 »*, créée en 1980, qui depuis fédère 7 associations Maisons familiales rurales (MFR) concourant toutes à la mission de service public d'enseignement et d'éducation qui leur est dévolue. A travers ses missions, la FPMFR participe à la mise en œuvre du schéma directeur de l'agriculture et du plan polynésien de l'enseignement agricole.

Les établissements scolaires « MFR » à rythme approprié sont contractualisés par l'État et dispensent des formations par alternance de la 4ème au CAP dans les secteurs de l'agriculture et des services à la personne.

La FPMFR accueille, sécurise et protège ; elle défend les intérêts des MFR, les représente, en est le porte-parole. Elle contribue au bien commun, elle coordonne les projets des MFR dans les champs de la formation et du développement territorial. Maison-mère, elle parle d'une seule voix pour les MFR.

Dans ce cadre, les ambitions du réseau MFR pour les cinq années à venir sont de :

1. Conserver l'unité du mouvement, en avançant ensemble, avec espoir et fierté ;
2. Proposer des projets innovants susceptibles de devenir sources d'inspiration, dans la voie de la formation agricole et du développement territorial ;
3. Faire connaître nos réalisations, grâce à la mobilité des jeunes, à nos participations à de grands événements du territoire ;
4. Gagner en notoriété, en image, en respectabilité, en qualité auprès de l'ensemble de nos partenaires publics et privés ;
5. Élever le niveau des formations dispensées dans les MFR (niveau IV) et développer les formations en lien avec les secteurs de la pêche et de l'aquaculture pour répondre aux orientations du gouvernement.

10.2 **Programme 909 01/969 01 : enseignement primaire**

10.2.1 Contexte et orientations stratégiques

Le programme de l'enseignement primaire concerne environ 31 566 élèves (26 163 public, 5 403 privé), 181 écoles publiques et 19 privées[10].

Dans le 1er degré, les résultats scolaires restent marqués par la persistance d'élèves en difficulté. Et, la difficulté scolaire émane fondamentalement d'acquis fragiles portant sur les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui). Le renforcement de ces apprentissages est réaffirmé. Plus précisément, l'objectif à atteindre est 100% d'élèves lecteurs à l'issue du cycle 2. Le suivi des résultats est effectué au travers d'évaluations annuelles, à l'entrée en CP, à mi-CP, en CE1 et en CM1 à compter de la rentrée 2023 selon le dispositif national mis en œuvre. A la rentrée 2024, les évaluations nationales sont étendues aux classes de CE2 et CM2. Ainsi, des indicateurs de résultats seront disponibles à tous les niveaux de l'école primaire. Les inspecteurs de l'éducation nationale responsables des circonscriptions du premier degré et les directeurs d'école exploitent les résultats des évaluations des élèves car ils donnent un état précis de leurs acquisitions, et permettent une pédagogie plus individualisée et adaptée aux besoins de chacun. Ces évaluations permettent les comparaisons avec le niveau national et fournissent ainsi des repères d'analyse.

Si les résultats à l'entrée au CP sont satisfaisants, la performance scolaire se dégrade tout au long du parcours scolaire des élèves. La difficulté scolaire s'installe dès l'école primaire.

Toutefois, en début de 6ème, donc à l'issue de la scolarité à l'école primaire, les scores de fluence en lecture s'améliorent.

En Polynésie française, un élève entrant en classe de 6ème sur trois (en moyenne) lit moins de 90 mots par minute. Cette carence de fluence s'observe de manière plus accusée dans certains établissements. Après une période de progrès ayant succédé à la première session, les résultats semblent plafonner, voire régresser. En mettant en regard les scores en compréhension de l'écrit, on constate qu'il est rare qu'un élève dont la fluence est inférieure à 90 mots puisse manifester une compréhension satisfaisante. L'élévation des performances en fluence doit donc demeurer un objectif majeur au cours du cycle 3 pour garantir les conditions nécessaires – mais non suffisantes, on le sait bien- pour un accès au sens de textes étoffés et résistants.

Pour la première session de test d'entrée en 4e, force est de constater que la fluence de lecture de la majorité des élèves plafonne souvent en-deçà des seuils attendus. Les séances dédiées à la lecture à haute voix depuis la 6e sont vraisemblablement en nombre insuffisant. Sans être la panacée, le travail de la fluence doit permettre aux élèves d'être dans de meilleures conditions face à la compréhension des textes qu'ils rencontrent au cycle 4, de plus en plus complexes et de plus en plus longs.

[10] Source : Constat de rentrée 2023

Comme en début 6e, un tiers seulement environ des élèves scolarisés dans l'enseignement public en Polynésie française peut s'appuyer sur une fluence satisfaisante. Il est à noter que les scores moyens dans les collèges classés REP+ sont moins éloignés des scores académiques qu'à l'entrée en 6e : les dispositifs mis en place en 6e et 5e pourraient avoir un impact positif dans certains collèges REP+. C'est une hypothèse à confirmer.

Les résultats montrent que la proportion d'élèves à besoin est deux fois plus élevée en Polynésie qu'au niveau national à l'entrée en sixième. A contrario, le groupe satisfaisant regroupe en pourcentage deux fois moins d'élèves qu'au niveau national.

Par rapport à l'année précédente, on note cependant, des progrès importants au niveau du test spécifique sur les automatismes. Ce test permet d'évaluer les capacités des élèves dans des tâches relevant d'une activité mentale attendue sur un temps court (environ 20 secondes). Elles peuvent mobiliser une connaissance, un savoir-faire, un traitement automatique ou réfléchi. Ainsi le pourcentage d'élèves situés dans le groupe à besoins est passé de 30,33% en 2022 à 18,8% en 2023. Un travail important a été mené par les inspections du premier et du second degré à ce sujet et a ainsi permis de faire progresser les élèves vers le groupe de maîtrise fragile. Cependant, 1/3 des élèves de sixième maîtrisent de façon satisfaisante les automatismes qui facilitent la résolution de problème en mobilisant des procédures de manière automatique.

Même si 47,25% des élèves en sixième sont dans le groupe à besoins en géométrie, ce pourcentage a baissé de 13 points par rapport à 2022.

Le test spécifique consacré à la résolution de quinze petits problèmes continue de poser des difficultés aux élèves. Les résultats sont en légère hausse passant de 20% à 21,58% mais restent préoccupants.

En ce qui concerne les résultats des élèves de 4ème en mathématiques, le pourcentage des élèves de niveaux 1 et 2 est là encore deux fois plus élevé qu'au niveau national et le taux d'élèves de hauts niveaux est trois moins élevé, encore moins qu'en classe de sixième.

Même si nous n'avons pas d'éléments sur un suivi de cohorte, nous constatons une baisse globale des résultats entre la sixième et la quatrième.

En analysant plus finement les différents items, en dehors du domaine nombres et calculs pour lequel les résultats sont en progrès par rapport à la sixième, les taux sont semblables à ceux de sixième voire en régression.

On conseille aux équipes de travailler sur l'exploitation pédagogique de ces évaluations en prenant appui sur les documents d'accompagnement Eduscol et sur les attendus de fin de cinquième. Ces documents encore sous-exploités proposent aux enseignants une analyse des distracteurs, une analyse des erreurs et difficultés rencontrées généralement par les élèves, un parcours différencié d'activités détaillé, accompagné des fiches élèves et du matériel nécessaire et une sélection de ressources en lien avec les compétences visées.

10.2.2 Réformes en cours et/ou à venir

Plusieurs réformes sont entrées en vigueur à la rentrée scolaire 2024.

Ainsi, la réforme des rythmes scolaires est effective. La semaine de classe, trop longue, est passée de 27h à 24h pour les élèves avec une durée maximale de la journée de 6 heures et une pause méridienne comprise entre 1h00 et 1h30. Plusieurs organisations de la semaine scolaire sont mises en place :

- Une semaine de 5 jours :
  - Avec 5 matinées et 3 après-midis ;
  - Avec 5 matinées ;
  - Avec 5 matinées et 2 après-midis.
- Une semaine de 4 jours avec le mercredi matin libéré.

Le changement dans les obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré comprend entre autres, un temps de formation obligatoire annuel de 18 heures permettant d'accélérer les plans de formation des enseignants du premier degré, plan mathématiques et plan français dans une perspective de formation de proximité et de formation par les pairs.

A la rentrée 2024, le volume horaire hebdomadaire consacré à l'enseignement des langues et culture polynésienne est augmentée d'une demi-heure par semaine.

Pour favoriser le bien-être à l'école et améliorer le climat scolaire, le domaine d'apprentissage "Bien-être et bien apprendre à l'école" est institué.

Ces mesures s'inscrivent dans un projet plus large. Ainsi, le ministère de l'éducation a pour ambition de réformer l'école polynésienne en construisant "une école qui nous ressemble et qui nous rassemble" afin que toute la jeunesse et toutes les familles se reconnaissent dans une école ancrant davantage le jeune polynésien dans sa culture, son identité, sa langue, son histoire pour favoriser l'ouverture à l'universel et à l'altérité. Ce chantier de grande ampleur sera engagé dès le mois de septembre 2024 et permettra la rédaction d'une nouvelle charte de l'éducation.

Le partenariat avec l'Université de Polynésie française pour promouvoir le bilinguisme dans les foyers est poursuivi.

10.2.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du socle

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référent des attendus à 16 ans, recueille les acquisitions progressives et individuelles des élèves du cycle 2 au cycle 4. Le cycle 2 est celui de l'acquisition des fondamentaux.

La formation des enseignants est essentielle pour faire mieux apprendre les élèves. Le développement des missions du département de la formation et de l'innovation de la DGEE est mesuré au travers de la mise en œuvre effective des modules de formation prévus au plan de formation du 1er degré. Il s'agit d'un indicateur récent.

Objectif n°1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du socle

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Pourcentage d'élèves maîtrisant en fin de CE2 les compétences du palier 1 du socle commun	%	69,05%	68,56%	73,00%	69,04%	73,00%	75,00%
Indicateur 1-2 : Pourcentage de modules de formation mis en œuvre par rapport à ceux inscrits au plan de formation du 1er degré	%	44,06%	70,55%	75,00%	73,47%	75,00%	77,00%

Sources des données :

Livret Scolaire Unique du CP à la troisième (LSU) et DFCI[DGEE]

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 1.1 - Nombre d'élèves scolarisés en classe de CE2, quelque soit leur classe d'âge, qu'ils soient redoublants ou non, ayant une "maîtrise satisfaisante" et une "très bonne maîtrise" des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en fin de cycle 2 (CP, CE1, CE2) / Nombre total d'élèves scolarisés en CE2

Indicateur 1.2 - Nombre de modules de formation mis en œuvre pour le personnel du 1er degré / Nombre de modules inscrits dans le plan de formation du 1er degré

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : accompagnement des actions pédagogiques pour un montant de 70 millions F CFP :
  - Renforcement des compétences professionnelles des professeurs des écoles, des équipes dans la maîtrise des fondamentaux et du numérique pour l'éducation, au service de la réussite scolaire ;
  - Suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Action n°2 : mise en œuvre du plan de formation du 1er degré, pour un montant en fonctionnement de 79,3 millions F CFP. Cette enveloppe a été diminuée de 4,2 millions F CFP et correspond à l'enveloppe dédiée aux projets d'actions éducatifs et innovants qui sont orientés vers une enveloppe dédiée ;
- Action n°3 : mise en place d'un espace numérique de travail (ENT) : Le déploiement généralisé de l'ENT dans tous les collèges et lycées constitue une étape clé de l'année scolaire 2024-2025. Pour le premier degré, les écoles des communes de Punaauia, Mahina, Taiarapu Ouest, ainsi que celles de l'île de Bora-Bora, rejoignent également le dispositif. L'intégration du portail d'authentification « Educonnect » est mise en œuvre pour sécuriser les accès à l'ENT et faciliter, à terme, l'ajout de nouveaux téléservices. De plus, une convention avec un opérateur de télécommunication garantit la gratuité totale d'accès à l'ENT grâce à l'exemption de consommation de données, pour l'ENT et tous les services tiers intégrés. Cette initiative contribue à réduire la fracture numérique, en permettant à toutes les familles et élèves d'accéder aux ressources éducatives sans frais supplémentaires. Le montant consacré est de 15 millions F CFP ;

- Action n°4 : accompagnement du numérique éducatif dans les écoles, par la mise à disposition de matériel informatique géré par les circonscriptions pédagogiques du premier degré – dépenses en investissement de 80 millions F CFP ;
- Action n°5 : mise aux normes et équipements des CJA/CSP. Le montant consacré en investissement est de 5 millions F CFP.

10.2.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
909/969 01 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	**164 350 000**	**85 000 000**	**249 350 000**
Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du socle			
Accompagnement des actions pédagogiques des enseignants et suivi de leur carrière	70 000 000	0	70 000 000
Mise en oeuvre du plan de formation continue	79 350 000	0	79 350 000
Mise en place d'un espace numérique de travail - ENT	15 000 000	0	15 000 000
Accompagner le développement du numérique éducatif	0	80 000 000	80 000 000
Mise aux normes et équipements des CJA/CSP		5 000 000	5 000 000

10.3 **Programme 909 02/969 02 : enseignement secondaire**

10.3.1 Contexte et orientations stratégiques

Le programme de l'enseignement secondaire concerne environ 30 957 élèves (21 032 public, 7 615 privé), 381 élèves en CJA, 64 structures publiques (dont 20 CJA) et 15 privées[11].

Dans le 2nd degré aussi, les résultats scolaires sont marqués par la persistance d'élèves en difficulté. L'objectif est de conduire les jeunes aux niveaux de compétences attendues en fin de cycles 3 et 4, et à l'obtention des diplômes correspondants. On peut parler d'un parcours scolaire réussi lorsque l'élève a au moins un diplôme de niveau 3 (CAP, CPAP, BEP) *a fortiori* de niveau 4 (baccalauréat).

L'étendue du territoire polynésien crée l'éloignement vis-à-vis des unités d'enseignement. Beaucoup d'îles sont sans collèges. Les lycées sont concentrés dans 3 îles de l'archipel de la Société. En conséquence, de nombreux adolescents poursuivent leur scolarité secondaire, séparés de leur famille, sur une île voisine ou directement à Tahiti, ce qui peut conduire à un risque de décrochage dans les études.

Par ailleurs, les jeunes sont confrontés à une multitude de choix concernant les études à entreprendre, les parcours scolaires à retenir et les métiers ou les professions à envisager. Effectuer un choix éclairé constitue un défi pour un grand nombre de jeunes, indécis quant à leur carrière future. Cette indécision est aussi souvent l'un des principaux motifs d'abandon des études. Ainsi, l'éducation et l'accompagnement à l'orientation sont essentiels.

Enfin, la persévérance scolaire est très liée au bien-être et à la qualité du climat scolaire dans les établissements. L'enseignement secondaire doit donc donner les moyens d'une qualité de vie et de travail dans ses établissements.

Par ailleurs, le MTI participe à l'élaboration de ressources pédagogiques destinées aux enseignants en lien avec les collections du musée et les programmes adaptés officiels de la 6e à la Terminale, ainsi que pour l'enseignement de spécialité HGGSP (Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques).

En plus de l'accueil régulier des publics scolaires, le MTI met en place des partenariats avec des établissements scolaires proposant des spécialités artistiques tels que la classe CHAAP du collège de Paea ou la Spécialité « Arts Plastiques » du lycée d'Uturoa à Ra'iatea.

[11] Constat de rentrée 2D 2023

10.3.2 Réformes en cours et/ou à venir

Le ministre de l'Education polynésien partage la volonté affichée par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse d'aider les élèves les plus fragiles et de donner des leviers aux établissements et aux enseignants pour répondre à leurs besoins. Toutefois, les modalités de mise en œuvre des réformes nationales sont adaptées pour répondre aux besoins propres de la Polynésie.

Au collège, il n'y aura pas de mise en œuvre des groupes de niveaux, mais de groupes de besoins en français et mathématiques en 6e et 5e à la place de l'enseignement en classe entière, sur tout ou partie de l'horaire.

Pour les lycées professionnels, la grille horaire sera modifiée avec le renforcement des horaires en français, histoire-géographie et enseignement moral et civique et l'enseignement en groupes à effectifs réduits en français et mathématiques en 2nde et 1ère. Le nombre de semaines de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) requis pour l'examen sera réduit et devra être compris entre 16 et 20 semaines en fonction des conditions fixées par les référentiels.

Pour accompagner la mobilisation de ses personnels, la Polynésie française a fait le choix de mettre en place les nouvelles missions des personnels financées dans le cadre du Pacte porté par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. 1,5 milliard F CFP sera mobilisé pour rémunérer de nouvelles missions au service de nos élèves : le remplacement, l'accompagnement et le soutien renforcé aux élèves, la prise en charge d'élèves en voie de décrochage, l'appui à la prise en charge des élèves à besoins particuliers, les devoirs faits au collège, les stages de réussite, la découverte des métiers et des filières.

Depuis la rentrée 2023, la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) s'est transformée en MPS (mission pour la persévérance scolaire). De leur côté, les GPDS des établissements se transforment en GPS (groupe de persévérance scolaire). Au-delà du seul changement de nom, la Polynésie française veut montrer sa volonté et son ambition de mettre en place une véritable politique éducative systémique en faveur de la persévérance scolaire : pratiques pédagogiques accrocheuses, qualité de la relation enseignants-élèves, pratiques d'évaluation encourageantes, attention au climat scolaire et à la parole de l'élève, lieux et temps d'écoute, bien-être des élèves dans les établissements, pratiques des langues et des arts polynésiens, offre de formation de proximité et en lien avec les possibilités d'insertion.

10.3.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Pour garantir aux jeunes les niveaux de compétences attendues en fin de cycles 3 et 4 et l'obtention des diplômes correspondants, chaque élève doit être guidé pour acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la réussite de son parcours scolaire.

Il convient aussi d'aider le jeune à construire son parcours éclairé et ses choix d'orientation. Autrement dit, l'objectif est de réduire les orientations par défaut, source d'une démotivation qui expose le jeune à l'absentéisme et au décrochage scolaire.

Dans cette perspective, l'amélioration du bien-être des élèves dans les établissements du 2nd degré est une composante essentielle de la réussite scolaire.

Objectif n°1 – Conduire le maximum de jeunes à l'obtention du diplôme correspondant à leur cycle de formation

L'objectif principal du système éducatif est d'amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la scolarité obligatoire et à la diplomation attendue pour faciliter l'insertion professionnelle du jeune. Les taux de réussite au DNB et au baccalauréat sont observés ; ces données concernent les jeunes inscrits et présents aux épreuves. Cependant, ces indicateurs doivent être complétés par le taux d'accès d'une génération au diplôme du baccalauréat général et technologique qui renseigne sur la part des jeunes d'une tranche d'âge qui obtiennent ce diplôme. En effet, une partie des jeunes scolarisés abandonnent les études avant l'obtention du diplôme.

Pour une bonne part, l'efficacité de l'action pédagogique des enseignants est liée à leur formation. Le développement des missions de formation est mesuré au travers de la mise en œuvre effective des modules prévus au plan de formation du 2nd degré. Une attention particulière est portée au déploiement des formations

sur l'enseignement du fait nucléaire, thématique très importante pour que les jeunes polynésiens connaissent bien et comprennent bien l'histoire de leur pays.

Objectif 1 : Conduire le maximum de jeunes à l'obtention du diplôme correspondant à leur cycle de formation

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1-1 : Taux de réussite au DNB	%	77,54%	76,70%	77,50%	76,24%	77,50%	77,60%
Indicateur 1-2 : Taux d'accès au baccalauréat pour une génération	%	64,60%	64,50%	65,00%	59,91%	65,00%	66,00%
Indicateur 1-3 : Taux de réussite au baccalauréat GT	%	91,77%	91,51%	92,51%	91,33%	92,00%	92,50%
Indicateur 1-4 : Pourcentage de modules de formation mis en œuvre par rapport à ceux inscrits au plan de formation du 2nd degré	%	64,36%	67,60%	75,00%	78,00%	80,00%	80,00%
Indicateur 1-5 : Nombre d'enseignants formés au module d'histoire du nucléaire	Nombre	74	127	185	162	165	165

Sources des données :

Indicateurs 1.1 et 1.3 - Cyclade
Indicateur 1.2 - Cyclade et données ISPF
Indicateur 1.4 - DFCI[DGEE]
Indicateur 1.5 - DFCI[DGEE]

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 1.1 - Nombre d'élèves de l'enseignement public, candidats à la voie professionnelle ou générale admis au DNB / Nombre d'élèves de l'enseignement public, présents aux épreuves du DNB de la voie professionnelle ou générale.
Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves qui se présentent aux épreuves du DNB. [Le DNB de la voie professionnelle n'est pas ôtée du calcul pour préserver une lisibilité des résultats entre différents documents]
Indicateur 1.2 - Il s'agit de la proportion des bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient à chaque âge les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. [L'effetif de la voie professionnelle n'est pas ôtée du calcul pour préserver une lisibilité des résultats entre différents documents]
Indicateur 1.3 - Nombre d'élèves de l'enseignement public, candidats à la voie technologique ou générale admis au baccalauréat / Nombre d'élèves de l'enseignement public, présents aux épreuves du baccalauréat de la voie technologique ou générale.
Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves qui se présentent aux épreuves du baccalauréat.
Indicateur 1.4 - Nombre de modules de formation mis en œuvre pour le personnel du 2nd degré / Nombre de modules inscrits dans le plan de formation du 2nd degré
Indicateur 1.5 - Nombre d'enseignants du 2nd degré formés au module d'histoire du nucléaire.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : mise en place de dispositifs en faveur de l'accompagnement des élèves (*dispositifs d'accompagnement pédagogique, d'accompagnement personnalisé et d'accompagnement éducatif pour permettre à chacun de progresser dans ses apprentissages)*,
    - Pour un montant en fonctionnement de 1,544 milliard F CFP réparti comme suit :
        - 1,45 milliard F CFP dont 974 millions F CFP pour l'enseignement secondaire public et 476 millions F CFP au titre de l'enseignement du privé *(*dotation globale de fonctionnement des EPEPF et subventions exceptionnelles*) ;*
        - 94,4 millions F CFP au titre de la cantine scolaire. Le ministère de l'Éducation a décidé de reconduire l'enveloppe de 2024 aux établissements scolaires du second degré afin de palier l'augmentation des coûts de la restauration scolaire.

  Le budget alloué aux subventions exceptionnelles est reconduit. Le Pays poursuit sa politique d'équipement ou de renouvellement des salles de classes, et notamment des équipements des lycées professionnels.
    - Reconduction des subventions exceptionnelles (entretien des locaux, renouvellement de mobilier ou d'équipement de salle de cours, de cantine, de labo, mise aux normes électriques, remplacement des menuiseries, extension du réseau informatique) pour un montant de 28 millions en fonctionnement ;
    - Équipements informatiques des collèges et lycées (AP de 100 millions FCFP avec 30 millions de CP) ;
    - Équipements pédagogiques des collèges et lycées (AP de 80 millions FCFP avec 50 millions de CP).
- Action n°2 : mise en œuvre du plan de formation continue du 2nd degré pour un montant de 43.5 millions F CFP et la mise en place d'un espace numérique de travail (ENT) pour un montant de 15 millions F CFP en fonctionnement**.**

Objectif n°2 – Réduire les orientations par défaut

Le parcours Avenir prépare dès le collège les élèves à être acteurs de leur orientation. L'accompagnement à l'orientation est renforcé avec la mise en place d'heures dédiées dans l'emploi du temps des élèves de la classe de 4e à la terminale.

Objectif n°2 - Réduire les orientations par défaut							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - % de demandes de poursuites d'études supérieures en Polynésie française, en Métropole et DOM-COM	%	Générale : 98,3% Techno. : 93,9%	Générale : 97,4 % Techno. : 94,1%	Générale : 97,7 % Techno. : 93,5 %	Générale : 96,5 % Techno. : 92,2 %	Générale : 97 % Techno. : 93 %	Générale : 97,5 % Techno. : 93,5 %
Sources des données : *PARCOURSUP - DOI[DGEE]* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1- Le pourcentage est calculé sur l'ensemble des élèves de terminale lauréats du BAC. L'indicateur cible les élèves de terminale de la voie professionnelle, lauréats du baccalauréat, ayant reçu et accepté une proposition d'admission dans une formation de l'enseignement supérieur (universitaire et hors universitaire) en Polynésie française, en Métropole ou dans les DOM-COM, via le portail national*							

Principales actions chiffrées :

- Action : accompagnement des jeunes dans leurs choix d'orientation (dépenses d'accompagnement).

Objectif n°3 : Améliorer les conditions de travail du personnel et des élèves dans les établissements du 2nd degré

L'amélioration des conditions de travail du personnel et des élèves dans les établissements du 2nd degré dont dépend, en grande partie, le climat scolaire, nécessite des programmes de construction et de maintenance des unités éducatives.

Il convient de noter la forte participation du Pays en faveur des établissements d'enseignement du privé.

Objectif n°3 – Améliorer les conditions de travail du personnel et des élèves dans les établissements du 2 nd degré							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3-1 : Nombre de programmes d'aménagement ou de travaux en faveur des établissements (internat, plateau sportif, ou agrandissement etc.)	ETAB	28	25	32	24	32	35
Indicateur 3-2 : Nombre d'établissements à construire (nouveaux établissements scolaires)	ETAB	0	0	0	0	0	0
Sources des données : *Indicateur 3.1 - BCM[DGEE]* *Indicateur 3.2 - BCM[DGEE]* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 3.1 - Nombre d'établissement à équiper ou d'annexes à réaliser (internat, plateau sportif ou agrandissement, etc).* *Indicateur 3.2 - Nombre d'établissement à construire (nouveaux établissements scolaires)*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : lancement de travaux de construction de structures scolaires pour un montant en AP de 2031 millions FCFP dont 881 millions en 2025 avec inscription au BP 2025 de CP supplémentaires à hauteur de 356 millions F CFP :
  - La reconstruction des cuisines du collège de Ua Pou (AP de 671 millions FCFP et CP de 150 millions F CFP) - opération qui sera proposée pour la DGI 2025 ;
  - La construction de l'internat du Lycée du Diadème (AP de 840 millions F CFP ouverte en 2021 avec des CP à hauteur de 420M auquel on rajoute + 146 millions F CFP en 2025) ;
  - L'acquisition de modulaires pour les collèges et lycées (AP + 270 millions F CFP et CP +60 millions F CFP) ;
  - L'aménagement et équipement d'un internat au collège Maco Tevane (AP de 150 millions F CFP déjà ouverte en 2024 avec 5 millions de CP) ;
  - La construction de salles de classe de seconde à Moorea (AP de 100 millions FCFP votée en 2024 avec 5 millions de CP) ;
- Action n°2 : travaux de rénovation/restructuration des structures existantes, d'acquisition d'équipement des internats (et de travaux de sécurisation des lieux. Ainsi, une inscription supplémentaire de 547 millions F CFP en AP et 455 millions F CFP en CP afin de permettre :
  - La poursuite des opérations listées ci-après :

- Rénovation du collège de Makemo (permis en cours d'instruction) (une AP de 45 millions ouverte en 2018 pour les études et une AP de 400 millions F CFP ouverte en 2019 pour les travaux) ;
- Collège de Rurutu - Restructuration tranche 1 et création d'un atelier ATRF (marché de l'entreprise retenue visé du CDE en attente démarrage de l'opération) ;
- Restructuration du collège de Paea - phase 1 (programme technique sommaire à finaliser) ;
- Restructuration du lycée d'Uturoa -"phase 1" (finalisation des 2 scénarios à finaliser avec G2P);
- Travaux de désamiantage et démolition de l'atelier technique du lycée d'Uturoa (mise au point des marchés en cours de rédaction, désignation des titulaires en cours) ;
- Travaux de cheminement d'accès au collège d'Atuona (démarrage des travaux en octobre 2024) ;
- Travaux de bardage du plateau sportif du collège de Hao et études pour réfection du réseau d'alimentation en eau du collège de Hao (bon de commande notifié à l'entreprise et études préliminaires à lancer pour le réseau d'eau) ;
- Restructuration du collège de Paea – Phase 2 (études) programme technique sommaire à valider ;
- Études pour restructuration phase 4 – nouvelle cuisine, salle de permanence, réhabilitation du bâtiment E, Ateliers, Internat Filles du collège de Mataura (programme technique sommaire à valider) ;
- Aménagements et travaux divers des collèges et lycées (diverses opérations en cours) ;
- Retrait, traitement et évacuation de l'amiante des Collèges et Lycées (en attente de devis pour effectuer le retrait d'amiante) ;
- Réalisations d'études pour diverses opérations des Collèges et Lycées (des consultations sont en cours) ;
- Acquisition des équipements pour internat (en cours, certains internats vont être équipés très prochainement) ;
- Mise aux normes des réseaux informatiques des collèges et lycées ;
- Aménagement d'un internat dans les locaux du collège Maco Tevane (dépôt du permis de construire avant novembre 2024, (AP de 150 millions F CFP ouverte en 2024 avec 5 millions de CP).

  - La poursuite des opérations suivantes :
    - Poursuite des travaux initiés dans le cadre de la programmation pluriannuelle de 2024 ainsi que des aménagements et travaux divers – 2025 (450 millions F CFP en AP / 70 millions F CFP en CP),
    - Aménagements et équipements des logements de fonction des établissements (50 millions F CFP en AP)
    - Et réalisation d'études pour diverses opérations des collèges et lycées (30 millions F CFP en AP / 5 millions F CFP en CP).

- Action n°3 relatives aux subventions d'investissement en faveur des établissements d'enseignement privés à hauteur 204 millions F CFP pour l'exercice 2025 (en CP) :
  - Subvention DDEC - Rénovation collège St Anne – Atuona : 200 millions F CFP ;
  - Subvention DDEC - Rénovation et revalorisation collège St Raphael RIKITEA : 80 millions F CFP ;
  - Subvention DDEC - Rénovation des sanitaires de l'école Tiarama : 14 millions F CFP ;
  - Subvention DDEC - Rénovation et mise en conformité de l'école et du collège Notre-Dame-des-Anges de Faa'a : 60 millions F CFP.

Dans le cadre du programme des investissements publics en matière d'équipements structurants, la Polynésie française poursuit son investissement dans l'installation de panneaux photovoltaïques connectés au réseau, pour les établissements scolaires du 2nd degré.

10.3.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
909/969 02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	**1 544 183 472**	**1 094 971 337**	**2 639 154 809**
Conduire le maximum de jeunes à l'obtention du diplôme correspondant à leur cycle de			0
Mise en place de dispositifs en faveur de l'accompagnement des élèves :			
Dotation gloable de fonctionnement enseignement public	887 477 367	0	887 477 367
Subventions exceptionnelles Fléchées "Cantine Scolaire"	94 438 815		94 438 815
Dotation enseignement privé	475 658 304	0	475 658 304
Subvention exceptionnelle accordée aux collèges et lycées	28 108 986	0	28 108 986
Equipement informatique des collèges et lycées	0	30 000 000	30 000 000
Equipements pédagogique des collèges et lycées	0	50 000 000	50 000 000
Mise en œuvre du plan de formation continue du 2nd degré	43 500 000	0	43 500 000
Mise en place d'un espace numérique de travail - ENT	15 000 000	0	15 000 000
Réduire les orientations par défaut			0
Accompagnement des jeunes dans leurs choix d'orientation	0	0	0
Améliorer les conditions de travail du personnel et des élèves dans les établissements du 2nd			0
Construction de structures		356 000 000	356 000 000
Entretien des structures, équipement des internats et sécurisation des lieux		454 971 337	454 971 337
Subventions d'investissement en faveur des établissements d'enseignement privés		204 000 000	204 000 000

10.4 **Programme 909 03/969 03 : enseignement professionnel**

10.4.1 Contexte et orientations stratégiques

- Au titre de l'éducation et des enseignements (DGEE) :

Un grand nombre élèves choisissent la voie préprofessionnelle et la voie professionnelle dans les centres de jeunes adolescents (CJA), dans les centres d'éducation aux technologies appropriées au Développement (CETAD) et dans nos lycées professionnels.

Le rapprochement du monde de l'éducation et du marché du travail est un des enjeux majeurs des réformes en cours, et concerne particulièrement le lycée professionnel. Pour accompagner cette rénovation, les programmes et l'organisation du lycée professionnel ont été revus. Les offres de filières ont été réorganisées pour plus de lisibilité et de correspondance avec le marché du travail.

Les parcours choisis, soutenus par le développement de passerelles d'orientation, tiennent une place essentielle. En effet, le lycée professionnel doit déboucher sur une insertion professionnelle rapide ou une poursuite d'études réussie.

- Au titre de l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA) de la Polynésie française

L'EPEFPA intervient dans le cadre de la politique du gouvernement en matière de développement du secteur primaire pour tendre vers la souveraineté alimentaire, conformément aux orientations du schéma directeur de l'agriculture de Polynésie française 2021-2030, ainsi qu'au projet polynésien de l'enseignement agricole 2021-2025 (PPEA).

Les trois centres qui le composent (LPA, CFPPA, exploitation agricole) participent à cette réalisation en déclinant les cinq missions dévolues à l'enseignement agricole :

Formation initiale

L'établissement joue un rôle central dans la formation agricole, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes en Polynésie française sur l'ile de Moorea.

En premier lieu, le gouvernement a souhaité un engagement croissant dans la coopération régionale et internationale : l'établissement répond ainsi activement à l'appel à la mobilité, en développant des partenariats avec d'autres pays du Pacifique. Ces échanges enrichissent l'expérience éducative de nos élèves, renforcent notre positionnement en tant qu'acteur de l'éducation agricole, et offrent à nos étudiants des perspectives d'ouverture culturelle et professionnelle à l'échelle mondiale.

L'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes constitue également une priorité : Le dispositif d'accueil des apprenants en internat les week-ends et petites vacances scolaires (WEI-PLEI) a été

reconduit pour la rentrée 2024-2025. Ce dispositif permet d'offrir des conditions d'accueil et d'études, en particulier pour les jeunes issus des îles éloignées, contribuant ainsi à réduire le décrochage scolaire. Ce soutien est essentiel pour garantir l'égalité des chances pour tous les apprenants, indépendamment de leur lieu de résidence.

Par ailleurs, le Lycée professionnel agricole (LPA) d'Opunohu continue de s'ouvrir à l'international avec la mise en œuvre du programme Erasmus+. Cette initiative offre à nos étudiants des opportunités d'échanges culturels et de formation en Europe, renforçant ainsi leur compétence et leur ouverture sur le monde. L'objectif visé étant de permettre à chaque élève de réaliser au moins une mobilité géographique dans le cycle de formation.

Sous l'impulsion des ministères de l'agriculture et de l'éducation, et du relais de nos députés auprès du gouvernement national, la rentrée 2024 a été marquée par la mise en œuvre de la langue vivante B *reo tahiti* dans nos formations, et sa prise en compte pour les examens. Cette initiative répond à une demande croissante de nos apprenants pour la préservation et la valorisation de la langue et culture tahitienne. Elle s'inscrit dans une volonté de renforcer l'identité culturelle des étudiants et de leur offrir des outils linguistiques adaptés aux besoins locaux.

Il a également été développé des options spécialisées telles que l'option sportive « va'a », qui valorise la pratique traditionnelle du sport polynésien, et l'option « biodiversité marine » qui prépare nos étudiants aux enjeux environnementaux spécifiques au territoire insulaire. Ces formations spécialisées permettent aux jeunes de s'orienter vers des filières professionnelles porteuses et de répondre aux besoins spécifiques du marché du travail polynésien.

Le ministère de l'agriculture et des ressources marines a souhaité également impulser l'ouverture d'un Bac professionnel en culture marine, une formation en phase avec les réalités économiques et écologiques de notre territoire. Ce projet s'inscrit dans la volonté de diversifier les débouchés professionnels pour nos jeunes et de répondre aux besoins du secteur primaire en Polynésie.

Le projet d'ouverture d'un BTSA développement et animation des projets territoriaux est aussi en cours d'élaboration. Cette formation vise à former des professionnels capables de dynamiser les territoires ruraux polynésiens par la mise en œuvre de projets adaptés aux spécificités locales.

Afin de soutenir ces initiatives, des investissements seront nécessaires pour acquérir du matériel pédagogique de pointe, essentiel à la qualité des enseignements. De plus, le bien-être des élèves en internat reste une priorité avec l'amélioration continue des infrastructures et des services offerts.

Formation professionnelle continue

Le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) offre la possibilité à un public adulte d'acquérir ou de compléter une qualification ou une spécialisation. En 2025, le CFPPA poursuivra le déploiement du dispositif « formation à l'installation en agriculture » (FIA) avec 4 sessions de formation en simultané réparties sur nos archipels (Tahiti, Raiatea, Hiva-Oa, Fakarava). De plus, afin de répondre aux orientations du gouvernement pour atteindre l'autonomie alimentaire, le dispositif FIA restera ouvert aux porteurs de projet en transformation des produits agricoles locaux.

À cela s'ajoute un ensemble de formations courtes (de 1 à 10 jours) sur des thèmes spécifiques tels que : développement de l'entreprise agricole et commercialisation des produits, élevage (porcin, bovin, aviculture), conduite de cultures (maraîchage et vivrier) en agriculture conventionnelle et biologique, arboriculture (taille et soin des arbres fruitiers), forêt (exploitation forestière, sylviculture, scierie), agro-transformation (process et hygiène alimentaire), … pour répondre au plus près aux besoins transmis par les professionnels et partenaires du secteur primaire, ainsi qu'aux objectifs de développement et d'accompagnement de filières fixés par le gouvernement.

Le CFPPA est également engagé dans des projets agricoles structurants du Pays. A ce titre, il intervient en ingénierie de formation et en mise en œuvre d'actions de formation sur différentes thématiques dans les projets suivants :

- Partenaire du « Centre de gestion des professionnels Terre-Mer de Polynésie française » ;
- Partenaire du réseau des 10 centres de vulgarisation de Polynésie française ;
- Membre du consortium du projet TAVIVAT (2023-2029) ;
- Porteur d'actions du futur Plan de transition alimentaire (PTRa 2024-2034) ;
- Partenaire du projet SATAAP (2024-2030) ;

- Partie prenante du « Programme européen pour le bleuissement et le verdissement des systèmes alimentaires dans les PTOMs du Pacifique ».

Développement, expérimentation et recherches agricoles

Le plateau technique que représente l'exploitation agricole de l'EPEFPA est un outil mis à disposition des enseignants, formateurs, professionnels du secteur primaire, techniciens de la DAG et de la CAPL pour mettre en œuvre les objectifs du Pays : transition agroécologique pour une souveraineté alimentaire durable et qualitative.

En conversion à l'agriculture biologique depuis 2022, les ateliers maraîchage et arboriculture fruitière poursuivent leur transition qui passe par l'agriculture sur sol vivant, la valorisation des matières organiques dans le respect de l'environnement.

La réflexion sur la conversion de la culture d'ananas passera par des investissements innovants (chenillard viticole) et l'utilisation du numérique (drone pour les épandages et le suivi des parcelles).

La mise en place d'une méthode innovante sur la culture des bananiers, méthode PIF de multiplication des bananiers par fragmentation, a pu être développée sur l'exploitation grâce à la mobilité des agents en Nouvelle-Calédonie.

Forte de cette expérience, l'exploitation de l'EPEFPA poursuivra la mobilité de ses agents dans le Pacifique afin de partager des connaissances entre pairs pour assurer la montée en compétences de l'équipe.

Par ailleurs, le financement du poste de chargé de production de références en maraîchage biologique et agroforesterie, sera budgété en 2025 afin de poursuivre les expérimentations dans ces domaines. Les systèmes agroforestiers et syntropiques ont trouvé leur place et suscitent l'intérêt des techniciens et chercheurs. Le microclimat spécifique de la caldeira d'Opunohu limite la constatation des effets bénéfiques induits par « l'arbre ». Aussi, il convient de poursuivre les aménagements et d'y implanter des cultures associées, vivrières ou maraîchères, puis de comparer les systèmes de culture ainsi conduits avec les parcelles traditionnelles.

Le tiers temps financé par la DGER (crédits Etat) pour conduire, pendant 3 ans, le projet « du *fa'a'apu* à l'assiette » a permis :

- La participation à « l'Atelier régional sur la durabilité des systèmes alimentaires dans le Pacifique » organisé par le Pays en collaboration avec la CPS dans le cadre du programme PROTEGE ;
- La mise en place d'actions labellisées par l'ADEME lors de la « Semaine européenne de réduction des déchets (SERD) » sur le gaspillage alimentaire et la réduction de déchets plastiques ;
- La réalisation d'ateliers culinaires et de transformation alimentaire, dont un projet d'envergure conduit avec les étudiants de BTSA ;
- L'organisation d'un marché de « producteurs et artisans » lors de la journée portes ouvertes ;
- La participation à la 1ère édition polynésienne de Cantine à l'unisson, intitulée « Une parcelle bio pour ma cantine à l'unisson ».

Il permettra en 2025 de poursuivre les actions : enquête, mobilité, partenariats (ADEME, Pacific Food Lab., Food and Cook Lab., …), réduction du gaspillage alimentaire et bien sûr la poursuite du travail d'approvisionnement de notre restauration scolaire.

Bien que le recrutement ait été réalisé au second semestre 2024, la demande d'accompagnement par le Pays du poste de « chargé de mission projets agricoles structurants du territoire » sera reconduite pour poursuivre les projets engagés mettant en œuvre les politiques du Pays, mais également pour assurer une veille concernant tout nouveau projet/recherche de financement en lien avec les objectifs agricoles portés par le territoire.

A ce titre, l'exploitation intervient sur des actions de démonstration, de vulgarisation sur les projets suivants :

- Tête de réseau des 10 centres de vulgarisation de Polynésie française ;
- Membre du consortium du projet TAVIVAT (2023-2029) ;
- Assurer l'approvisionnement de la restauration collective de l'établissement à hauteur de 40% des besoins en fruits et légumes issus de l'exploitation agricole (2023-2026) ;
- Partie prenante du « Programme européen pour le bleuissement et le verdissement des systèmes alimentaires dans les PTOMs du Pacifique ».

Enfin, le poste de chargé de mission de la STAGEP concentrera son activité sur la formation en élevage porcin en partenariat avec le CFPPA, aux Marquises mais également sur Tahiti et Raiatea, permettant ainsi de répondre aux attentes en termes de développement de l'élevage pour augmenter l'approvisionnement local.

Pour mener à bien ces missions, l'exploitation poursuit la remise à niveau de son patrimoine bâti. Cette opération nécessite un fort soutien du Pays en matière d'investissement, afin d'offrir aux apprenants et aux partenaires un outil moderne et adapté aux évolutions des pratiques agricoles. L'année 2024 a permis d'avancer sur :

- La construction du hangar et l'atelier d'agro équipement ;
- Les esquisses sur l'agrandissement de l'atelier d'agro-transformation ;
- Les esquisses pour le pôle pédagogique et le pôle destiné aux agents de l'exploitation ;
- Le projet de délocalisation du *fare* vente qui s'enrichit d'une proposition de magasin de producteurs pour Moorea et en cela, contribue à la mission d'animation du territoire avec une proposition de marché paysan mensuel destiné à élargir l'offre tant pour les consommateurs et résidents locaux que pour le public varié de touristes que nous recevons chaque année.

Les demandes d'investissement pour l'année 2025 concernent la poursuite de ces travaux.

- Au titre de la fédération polynésienne des MFR (FPMFR)

Le réseau des Maisons familiales rurales – MFR en Polynésie est un acteur privé de l'enseignement agricole représenté par la Fédération polynésienne des MFR (FPMFR) qui fédère les 7 associations Maisons familiales rurales (MFR) concourant à une mission de service public d'enseignement et d'éducation. Le statut associatif de ce réseau lui confère une certaine souplesse dans son fonctionnement et se distingue de ses partenaires par la conduite de l'alternance dans la formation, cœur de conviction et des métiers du réseau international des MFR, depuis 1937. Les MFR se veulent une alternative crédible au système du tout école, en offrant la possibilité à de nombreux jeunes d'une formation totale mais à scolarité partielle.

Stratégiquement positionnées sur des territoires agricoles, depuis le début des années 1980 en Polynésie (Tahiti 1981, Tahaa 1985, Huahine 1998, Hao 2000, Rurutu 2007) au sein desquels les alternatives éducatives étaient limitées voire inexistantes, les MFR dispensent des formations de niveau 3 dans les secteurs de l'orientation, de l'agriculture, des services à la personne et de la vente en espace rural. Les MFR accueillent cette année scolaire 2024/2025 environ 350 jeunes, soit environ la moitié des jeunes inscrits au total dans l'enseignement agricole en Polynésie.

Les MFR sont représentées par la FPMFR auprès des instances publiques et privées ; cette dernière assure les missions suivantes :

- La formation du personnel et des bénévoles du réseau des MFR ;
- L'accompagnement des MFR dans la construction de leurs projets de formation, dans un souci constant de répondre aux attentes des territoires ;
- La définition et la mise en place d'un cadre commun sur les plans pédagogique, administratif et financier ;
- La gestion des fonds dédiés aux dispositifs « classes de soutien », à l'hébergement et au transport inter-îles des élèves non-résidents ;
- La gestion des fonds dédiés aux MFR en section investissement ;
- Le contrôle financier des MFR.

La FPMFR, au travers de son projet associatif, et en accord avec la politique publique portée par le ministère de l'agriculture, poursuivra ces orientations pour les 4 prochaines années :

1. **Au titre de l'accompagnement :**
    - La poursuite des projets de développement (prospection dans les territoires pour identifier les besoins en formation et répondre aux demandes des associations de parents et des élus) ;
    - La mise en œuvre des projets pédagogiques innovants, au titre desquels les mobilités apprenants en Polynésie, en France métropolitaine et dans le Pacifique ;
    - Le travail sur l'orientation, la poursuite d'études et l'insertion des jeunes au travers d'un accompagnement post 3ème et CAP ;

- Les formations de perfectionnement diplômant à l'attention du personnel du réseau des MFR (entrée en fonction des directeurs, qualification nationale des moniteurs, inscriptions en licence et master le cas échéant ;
- L'accompagnement et la formation des bénévoles dans la découverte et l'exercice de leurs fonctions ;
- La mise en place et l'encadrement d'outils communs sur le plan comptable ;
- Le contrôle financier des MFR, au regard des attendus du Pays et de l'Etat ;
- Le développement des outils de communication visant la promotion du réseau (TV, radios, cinémas, réseaux de bus, Bulletins agricoles) ;
- Les travaux en partenariat permettant la création de passerelles au bénéfice des jeunes et la recherche constante de réponses singulières et adaptées (CJA, RSMA, PJJ, Fare Tama Hau, DSFE, DPDJ…).

2. Au titre de l'offre de formations en MFR :

- Diversifier l'offre des formations avec l'intégration à court terme d'un module d'initiative professionnel (MIP) « mer » correspondant aux réalités locales et la création d'un CAP orienté vers la transformation des produits alimentaires ;
- Faire connaître et installer une formation de soutien après 3e appelée « *Refuge* », ayant déjà reçu un accueil favorable du Pays ;
- Élargir à terme la carte des formations vers un niveau IV attendu par les familles et les professionnels ;
- Développer l'offre de formation à destination des adultes ;
- Proposer des solutions de formations en intra-entreprises.

3. Au titre des projets d'investissements :

- La FPMFR poursuivra ses programmes de réhabilitation, d'aménagement, de mise en sécurité des équipements dans les structures MFR, pour améliorer les conditions de vie des élèves et disposer des outils pédagogiques adéquats, en lien avec les formations conduites (salles informatiques, outils numériques et télématiques, ateliers de transformation, salles de pratique, ateliers agricoles) ;
- La FPMFR travaillera conjointement au développement des structures-relais attendues dans les territoires de Polynésie, à même de garantir une détection précoce des abandons scolaires et de proposer des parcours de remise en scolarisation. L'idée « d'annexes des MFR » consacrées aux champs de l'éducation, de la formation et de l'orientation, sera à développer et à soutenir (étude de faisabilité sur Ua-Pou et Fakarava).

10.4.2 Réformes en cours et/ou à venir

- Au titre de l'éducation et des enseignements (DGEE) :

Les CJA doivent être confortés. Désormais, la classe d'entrée au CJA est la classe de 5ème. Afin de permettre un meilleur suivi des élèves et de leurs allers et retours entre leur collège d'origine et le centre, les élèves de 5ème, lorsqu'ils seront affectés en CJA, gardent un lien avec leur collège d'origine. Le CJA dans lequel l'élève est effectivement scolarisé est son établissement principal dans lequel il doit être inscrit. Mais l'élève reste aussi dans la base élève de son collège d'origine avec le statut d' « inscrit inactif », ce qui lui permet de ne pas être exclu des bourses ou fonds sociaux et de bénéficier des conseils du psychologue de l'éducation de la spécialité "éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle" pour son orientation.

Les formations CAP+1 et Bac+1 doivent être développées pour augmenter le niveau de formation des élèves ainsi que les formations complémentaires d'initiative locale (FCIL) en lien avec les branches et les entreprises. Les formations à l'entreprenariat vont aussi voir le jour afin d'encourager nos jeunes à développer leur entreprise, ce qui contribuera au développement de notre économie locale et au rayonnement du Fenua à l'international.

Dans plusieurs pays, l'apprentissage est une modalité efficace de formation des jeunes, d'acquisition de savoir-faire et d'insertion professionnelle. L'apprentissage doit trouver sa place dans notre système éducatif polynésien. Il serait un formidable levier de réussite pour nos élèves et nos jeunes qui souhaitent poursuivre des études ainsi que s'assumer financièrement. De plus, le contrat d'apprentissage pourrait être un outil au service de la persévérance scolaire et contre le risque de sortie du système scolaire sans qualification. En prenant appui sur les expérimentations déjà menées dans le domaine de l'hôtellerie-restauration, le ministère de l'éducation souhaite l'évolution du dispositif de l'apprentissage en Polynésie et l'élaboration d'une carte des formations par apprentissage. Celle-ci participerait à l'atteinte des objectifs du schéma directeur des formations qui sont d'amener 100% d'une classe d'âge à un diplôme, d'élever le niveau de qualification, de faciliter l'insertion professionnelle des élèves et des étudiants.

Le projet de création d'un campus des métiers de la mer est en phase d'aboutissement. Il permettra de mettre en réseau tous les acteurs de la formation aux nombreux métiers de la mer (pêche et transformation, aquaculture, maintenance, animation touristique, plongée…) et aux brevets ou certificats. Il facilitera la formation de tous ceux qui veulent travailler ou qui travaillent déjà dans les métiers de la mer : élèves, étudiants, stagiaires de la formation continue, demandeurs d'emplois, apprentis. Les niveaux de qualification devront être nombreux : certificat d'aptitude professionnelle, baccalauréat technologique, baccalauréats professionnels, mentions complémentaires, brevets, certificats, licences professionnelles. Il facilitera ainsi les parcours de qualification ascendants et tout au long de la vie.

- Au titre de l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA) de la Polynésie française

Avec presque 5,5 millions de kilomètres carrés de zone maritime et 118 îles réparties en cinq archipels, en plein Océan Pacifique, le territoire de la Polynésie française bénéficie de ressources halieutiques importantes, source de valeurs, et dispose encore d'un fort potentiel de développement.

L'économie bleue, secteur à fort potentiel, est un des moteurs du développement durable de la Polynésie française. La zone économique exclusive sur laquelle la Polynésie française exerce ses compétences constitue un atout qu'il convient de mieux valoriser, tout en restant vigilant quant à la préservation des ressources naturelles et au respect de la biodiversité

A côté de l'aquaculture, il est donc important d'accompagner les secteurs de la pêche hauturière et lagonaire face aux enjeux de demain que sont la pêche durable, la prise en compte des évolutions normatives et le renouvellement des générations. Concernant la pêche hauturière, ce secteur économique qui s'est développé dans les années 90 et qui pèse économiquement fait face aujourd'hui à une carence d'officiers formés. La pêche lagonaire quant à elle joue un rôle social important et fait partie intégrante de la culture polynésienne. Elle joue un rôle crucial pour le développement des iles éloignées et concerne entre 3 000 et 4 000 pêcheurs.

Fait notable, il n'existait pas de **formation initiale** relevant du ministère en charge de la pêche en Polynésie française. En effet, la formation des pêcheurs était assurée par le Centre des métiers de la mer de Polynésie française pour un public adulte. Afin d'assurer le renouvellement des générations et de pourvoir aux besoins des différentes filières, il s'avérait nécessaire de compléter les dispositifs existants par la création d'une nouvelle filière par le biais de la formation initiale et l'ouverture d'un diplôme de niveau IV (baccalauréat professionnel). A la demande du gouvernement, la spécialisation de ces nouveaux diplômes est aujourd'hui en voie de finalisation. A ce stade deux dossiers sont en cours d'instruction :

- Un baccalauréat professionnel « cultures marines »,
- Un baccalauréat professionnel spécialisé « pont, pêche et machine ».

L'objectif assigné à l'EPEFPA est d'ouvrir ces formations à la rentrée scolaire 2025.

Ces nouvelles formations sont particulièrement attendues par les professionnels et sont en adéquation avec la politique ambitieuse du Pays concernant le développement du secteur primaire, dont fait partie intégrante la pêche et qui permettrait de répondre aux vocations professionnelles de notre jeunesse dans un contexte de préservation et de valorisation de la ressource halieutique.

Concernant la formation professionnelle continue

Poursuite du déploiement de la communication du CFPPA

En 2024, le CFPPA a renforcé sa communication en accueillant une stagiaire relevant du corps des volontaires au développement (CVD). Ses missions incluent la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de communication définie dans le PACT21 (projet de centre 2021-2026) ainsi que le développement de la visibilité et de l'image du CFPPA.

Cette stratégie a permis la création de divers outils de communication (brochure, calendrier, affiche, goodies, film FIA), l'animation de la page Facebook, d'établir et d'entretenir des relations avec les partenaires du secteur primaire polynésien (publics et privés).

Les résultats de cette initiative ont été fructueux, avec une augmentation notable des inscriptions et un taux de remplissage des formations approchant les 100%. De nouveaux partenariats ont été établis, notamment des collaborations en cours ou à venir avec les communes.

Ainsi, la pérennité de son poste a été validée et permettra de poursuivre et d'améliorer la communication des actions de formation du CFPPA au bénéfice des apprenants.

Renforcement de la capacité de réponse du CFPPA aux priorisations de formation du ministère et des professionnels

Le CFPPA joue un rôle essentiel dans le soutien et le développement des filières prioritaires du secteur primaire définies par le ministère : agro transformation, agriculture biologique, élevage (porcin, aviculture, bovin), forêt (sylviculture, exploitation forestière et scierie).

Afin de répondre efficacement aux demandes de formation, le CFPPA renforcera son équipe avec un poste supplémentaire spécialisé en « ingénierie de formation professionnelle agricole ».

Ce renfort permettra également de renforcer les actions de formation du CFPPA et d'assurer un égal accès aux formations pour les professionnels et les porteurs de projets, tout en tenant compte des besoins spécifiques en développement agricole pour les différents archipels.

De plus, le CFPPA envisage de développer des outils numériques pour certaines de ses formations afin de les rendre plus accessibles et efficaces.

Enfin, le CFPPA devra renforcer son positionnement face à l'arrivée de nouveaux acteurs dans la vulgarisation et la formation continue agricole, tels que la DAG, la CAPL, le GDS-A PF, les centres de vulgarisation, les MFR, les lycées agricoles privés, les agriculteurs et le CFPA.

Renforcement de l'appui au renouvellement de la population agricole par le CFPPA

Le CFPPA s'engage à renforcer son soutien au renouvellement de la population agricole, en tenant compte des constats établis par le Recensement général de l'agriculture (RGA 2023) :

- L'âge moyen des chefs d'exploitation, établi à 49 ans, révèle une nécessité de revitaliser le secteur ;
- Une tendance favorable à la féminisation de la fonction de chef d'exploitation, représentant désormais 31% ;
- De manière préoccupante, plus de 90% des chefs d'exploitation n'ont reçu aucune formation générale agricole.

Pour remédier à cette situation, le CFPPA propose une évolution du dispositif de la « Formation à l'Installation Agricole » (FIA) qui comprend :

- L'intégration de modules techniques dispensés en centre, couvrant des domaines tels que l'agronomie, la zootechnie, les mathématiques agricoles, le machinisme agricole et les techniques "low-tech" ;
- L'ajout de modules sur la sécurité et la santé, incluant la formation aux premiers secours (SST), les gestes et postures, la santé et la nutrition, ainsi que le traitement phytosanitaire ;
- La labellisation des maîtres de stage pour garantir la qualité de l'encadrement dispensé aux futurs professionnels ;
- Un accompagnement soutenu des stagiaires sortants en attente de la concrétisation de leur projet. En effet, il est constaté une attente moyenne de 6 à 18 mois avant que les stagiaires puissent s'installer. Pour y remédier, des initiatives telles que la mise en place d'espaces tests (sous conduite CAPL) et un suivi mensuel des stagiaires FIA sortants pendant 2 à 3 ans sont envisagées.

Afin de relever ces défis, le CFPPA demandera la création d'un poste supplémentaire d'ingénieur agronome généraliste pour renforcer ses capacités d'encadrement et d'accompagnement des futurs acteurs du secteur agricole.

Mise en place de mobilités sortantes à l'international pour le CFPPA

Le dernier axe de la stratégie de développement du CFPPA met l'accent sur les mobilités sortantes à l'international, reconnaissant la nécessité de comparer les filières similaires dans d'autres contextes insulaires tropicaux.

Cette démarche vise à enrichir les connaissances et les compétences des stagiaires FIA en développant leur esprit critique et en élargissant leur perspective professionnelle.

Ainsi, des propositions de mobilités sont envisagées tant pour le personnel que pour les stagiaires FIA du CFPPA, offrant ainsi des opportunités d'apprentissage et d'échange dans des environnements professionnels agricoles avancés, en favorisant les contextes insulaires tropicaux et la région Pacifique.

10.4.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre de l'éducation et de l'enseignement (DGEE)

L'insertion dans le monde professionnel est fonction de l'employabilité des jeunes. Ainsi, l'obtention des diplômes correspondant au parcours choisi constitue un objectif commun qui concentre toute l'attention des équipes pédagogiques.

Dans la voie professionnelle, l'accompagnement les jeunes dans leurs choix d'orientation possède une triple vocation : éviter les phénomènes d'autocensure, favoriser la consolidation des prérequis au travers de structures adaptées (CJA, SEGPA), et offrir un parcours choisi. L'objectif de réduire les orientations par défaut est central.

Ces deux objectifs sont partagés avec le programme de l'enseignement secondaire des voies générale et technologique.

Objectif n°1 – Conduire le maximum de jeunes à l'obtention du diplôme correspondant à leur cycle de formation

Les parcours aménagés de la formation initiale doivent contribuer à l'obtention des compétences attendues en fin de cycles 3 et 4 et à l'obtention des diplômes du parcours suivi, garantissant l'employabilité du jeune. Compétences et diplômes acquis établissent la jonction entre l'éducation et le marché du travail.

La voie professionnelle étant privilégiée par la demande sociale, les taux de réussite, mais aussi les taux d'abandon sont particulièrement observés.

Objectif n°1 - Conduire le maximum de jeunes à l'obtention du diplôme correspondant à leur cycle de formation

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1-1 : Taux d'abandon en 2nd PRO	%	10,49%	10,61%	9,15%	Calculé en octobre 2024	9,14%	9,00%
Indicateur 1-2 : Taux d'abandon en 1ère CAP	%	26,79%	21,13%	20,90%	Calculé en octobre 2024	20,80%	20,75%
Indicateur 1-3 : Taux de réussite au CAP	%	82,65%	77,19%	81,05%	75,55%	80,00%	83,00%
Indicateur 1-4 : Taux de réussite au BAC PRO	%	82,16%	80,69%	84,00%	78,23%	80,00%	82,00%
Indicateur 1-5 : Taux de réussite au CPAP	%	92,31%	81,82%	95,00%	95,38%	95,20%	96,00%

Sources des données :
Indicateur 1.1 - Bases élèves 2nd degré N et N+1
Indicateur 1.2 - Bases élèves 2nd degré N et N+1
Indicateur 1.3, 1.4, 1.5 - BEX[DGEE] - Statistiques des examens V1

Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 -Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves inscrits en 2nde PRO l'année N et non retrouvés l'année N+1.
Nombre d'élève de 2nde PRO en N et non retrouvés en N+1 / Nombre d'élèves inscrits en 2nde PRO l'année N
Indicateur 1.2 - LLes pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves inscrits en 1ère année de CAP et non retrouvés l'année N+1.
Nombre d'élève en 1ère CAP en N et non retrouvés en N+1 / Nombre d'élèves inscrits en 1ère CAP l'année N
Indicateur 1.3 - Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves qui se présentent aux épreuves du CAP de la session principale.
Indicateur 1.4 - Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves qui se présentent aux épreuves du BAC PRO de la session principale.
Indicateur 1.5 - Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves qui se présentent aux épreuves du CPAP de la session principale.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : mise en place de dispositifs en faveur de l'accompagnement des élèves (*dispositifs d'accompagnement pédagogique, d'accompagnement personnalisé et d'accompagnement éducatif pour permettre à chacun de progresser dans ses apprentissages)*, pour un montant de 721 millions F CFP en fonctionnement :
  - 625 millions F CFP pour la dotation globale de fonctionnement des établissements relevant de l'enseignement professionnel ;
  - 57,3 millions F CFP afin de palier l'augmentation des coûts de restauration scolaire ;
  - 32,7 millions F CFP en subventions exceptionnelles pour les besoins de financement des établissements *(entretien des locaux, renouvellement de mobilier ou d'équipement de salle de cours, de cantine, de labo, mise aux normes électriques, remplacement des menuiseries, extension du réseau informatique, …).*

Objectif n°2 - Réduire les orientations par défaut

La qualité de l'offre de formation conditionne la réduction des orientations par défaut et la bonne insertion des jeunes sortant du système éducatif. Cette qualité s'entend particulièrement en termes d'adaptation aux besoins économiques et d'offre sur les territoires les plus éloignés. Les CETAD participent au maillage de cette offre de formation professionnelle.

Objectif n°2 : Réduire les orientations par défaut

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2-1 : Pourcentage d'admission en études supérieures en Polynésie française, Métropole et DOM-COM	%	Professionnelle : 78,6%	Professionnelle : 78,4%	Professionnelle : 77,0%	Professionnelle : 79,7%	Professionnelle : 79,7%	Professionnelle : 79,7%

Sources des données :

Indicateur 2.1 - PARCOURSUP - DOI[DGEE]

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 2.1 : - Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves de terminale lauréats du BAC. L'indicateur cible les élèves de terminale de la voie professionnelle, lauréats du baccalauréat, qui ont exprimé un ou plusieurs voeux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur (universitaire et hors universitaire) en Polynésie française, en métropole via le portail national PARCOURSUP et qui ont accusé réception d'au moins une proposition.

- Au titre de l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA) de la Polynésie française

Objectif n°1 : Consolider la mise en œuvre du dispositif « formation à l'installation en agriculture » (FIA)

Le parcours à l'installation agricole d'une durée de 3 ans comprend :

- Le dispositif FIA du CFPPA d'une durée d'un an (en partenariat avec la DAG) ;
- Le dispositif ICRA du SEFI d'une durée de deux ans (en partenariat avec la DAG et le CFPPA).

Depuis 2019, le CFPPA a réalisé neuf promotions de FIA (cinq à Tahiti, deux à Raiatea et deux aux Marquises) accompagnant ainsi 122 porteurs de projet issus des cinq archipels.

En 2025, le CFPPA mènera 4 promotions en simultané comprenant une promotion à Tahiti et trois promotions délocalisées à Hiva-Oa, Fakarava et Raiatea. La mise en place de la première promotion FIA aux Tuamotu fait suite à l'ouverture d'un lotissement agricole à Fakarava en 2024.

Chaque promotion s'étalera sur 12 mois, à cheval sur deux années civiles. Le coût forfaitaire prévisionnel s'établit aujourd'hui à 14 millions F CFP pour la mise en œuvre d'une formation aux Iles-du-Vent et 19 millions F CFP pour une formation délocalisée dans les autres archipels.

Objectif n°1 - Consolider la mise en œuvre du dispositif "formation à l'installation en agriculture" (FIA)							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - nombre de stagiaires FIA en formation dans l'année (promotions sortantes et promotions entrantes)	Nb	30	49*	60	30*	58**	90**
Indicateur 1.2 -coût de la formation hors prise en charge CAE	XFP	25 000 000	48 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	62 500 000
Indicateur 1.3 -coût de la formation : prise en charge des indemnités stagiaires	XFP	-	-	-	-	34 000 000	30 000 000

Sources des données :
EPEFPA
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du tableau de bord de suivi des sessions FIA
**Indicateur calculé avec le nombre réel total de stagiaires FIA sortant et entrant dans*
***Indicateur calculé avec une prévision d'ouverture de FIA avec 15 stagiaires par promotion*
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du tableau de bord de suivi des sessions FIA
Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir du tableau de bord de suivi des sessions FIA
Autres commentaires :
- Avec l'expérience des 6 promotions réalisées entre 2019 et 2022, il a été décidé dès 2023 de limiter à 15 le nombre de stagiaires par promotion.
- La dénomination de l'indicateur 1.1 a été révisée pour refléter la réalité des ouvertures et clôtures des promotions de FIA qui varient d'une année à l'autre, et pour prendre en compte le nombre total de stagiaires dans l'année comprenant les promotions sortantes (démarrée en année N-1) et les promotions entrantes (démarrée en année N).
- En raison de la fin du dispositif de la CAE Pro du SEFI dès 2025, le CFPPA a fait une demande de budget complémentaire afin d'assurer les indemnités mensuelles des stagiaires en remplacement du SEFI. D'où l'ajout de l'indicateur 1.3 qui n'existait pas auparavant.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la réalisation de 4 sessions de formation à Tahiti, Raiatea, Fakarava et Hiva-Oa pour un montant en fonctionnement de 50 millions F CFP ;
- Action n°2 relative au versement des indemnités de formation pour les stagiaires pour un montant en fonctionnement de 34 millions F CFP.

Objectif n°2 : Préparer l'avenir de l'agriculture polynésienne par un enseignement et une formation professionnelle adaptés

Formation professionnelle continue

En 2023, le CFPPA a conduit 44 actions de formation courtes (1 à 10 jours) au bénéfice de 372 stagiaires, ainsi que la mise en œuvre de 4 sessions de formation longue, la FIA, pour un total de 49 stagiaires. Le CFPPA a réalisé un volume d'activité de 39 780 heures stagiaires en 2023, dont 31 353 heures pour la FIA. Ce dispositif représente aujourd'hui près de 80% de l'activité du centre de formation.

En 2024, plus de 40 actions de formations courtes et trois sessions de FIA seront réalisées pour un total prévisionnel de 45 000 heures stagiaires.

En 2025, le CFPPA prévoit 4 sessions FIA ainsi qu'un ensemble de formations courtes inscrites dans son nouveau catalogue. En outre, il est envisagé des partenariats avec un à deux organismes de formation de métropole, spécialisés dans l'exploitation durable des massifs forestiers à dominante de bois résineux et dans la formation aux métiers de la scierie, dans l'optique de répondre à la commande du Pays concernant le besoin de formations dans ce domaine d'activité.

Objectif n°2 - Préparer l'avenir de l'agriculture polynésienne par un enseignement et une formation professionnelle adaptés							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Evolution du nombre d'élèves diplômés	Nb	54*	36	65*	56	57	65*
Indicateur 2.2 - Nombre de sessions de formations courtes (appui aux filières)	Nb	29	44	40	25	50	50
Indicateur 2.3 - Nombre de sessions de formations longues (dont FIA)	Nb	4	4	5*	3**	4	6

Sources des données :
EPEFPA
Mode de calcul des indicateurs :
*Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir des effectifs prévisionnels établissement : [effectifs fin de cycle (Term. + BTSA 2)*85%]. *indicateur rebasé à compter de la session d'examens 2022 sur les seuls bac pro, bac techno et BTSA car arrêt de la délivrance du BEPA*
Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir des actions de formations courtes à destination des professionnels
Indicateur 2.3 - indicateur calculé à partir des actions de formation longues à destination des porteurs de projet, demandeurs d'emploi et reconversion professionnelle
**Indicateur calculé avec une prévision de 2 promotions sortantes (2023-2024) et 3 promotions entrantes (2024-2025)*
***Indicateur calculé avec le nombre réel total de promotion sortantes et entrantes en 2024*
Autres commentaires :

- Au titre de la Fédération polynésienne des MFR (FPMFR)

Objectif n°1 : Favoriser la réussite scolaire et contribuer à l'insertion des jeunes

Dans le cadre de cet objectif, 3 actions principales sont conduites par la FPMFR et déclinées au sein des établissements scolaires MFR :

- Le dispositif de transport des apprenants ;
- Le dispositif d'hébergement des apprenants non-résidents ;
- Le dispositif de soutien aux apprenants.

Ces actions favorisent la mobilité des jeunes, contribuent à la prise en charge des frais d'hébergement ou encore permettent de dispenser un accompagnement personnalisé aux apprenants.

Au titre de l'insertion, le jeune âge des apprenants des MFR induit une dynamique interne visant à accompagner et favoriser la poursuite d'études.

En parallèle de ces actions pédagogiques et éducatives, la FPMFR poursuit son programme d'investissement au bénéfice des MFR, visant à rénover les structures MFR, à consolider les plateaux techniques et à doter les MFR en équipement de transport.

Objectif n°1 – Favoriser la réussite scolaire et contribuer à l'insertion des jeunes

Dispenser la formation pédagogique initiale et continue du personnel des MFR afin de favoriser un enseignement de qualité par un accompagnement adapté.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 – Effectif des élèves présents aux examens du DNB	Nb	86	54	79	44	62	80
Indicateur 1.2 – Taux de réussite au DNB	%	41,86 %	53,70 %	60,00 %	65,91 %	70,00 %	65,00 %
Indicateur 1.3 – Effectif des élèves présents aux examens du CAP	Nb	79	46	75	45	57	80
Indicateur 1.4 – Taux de réussite au CAP	%	79,75 %	100,00 %	80,00 %	100,00 %	100%	90,00 %

Sources des données :
Fédération Polynésienne des Maisons Familiales Rurales(FPMFR)*
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 – l'effectif d'élèves inscrits aux examens du DNB est calculé à partir des états de présence.
Indicateur 1.2 – le taux de réussite au DNB est calculé à partir du nombre d'élèves présents aux examens.
Indicateur 1.3 – l'effectif d'élèves inscrits aux examens du CAP est calculé à partir des états de présence.
Indicateur 1.4 – le taux de réussite au CAP est calculé à partir du nombre d'élèves présents aux examens.
Autres commentaires :
Le calcul des effectifs et des taux de réussites pour les prévisions PAP 2024 se fonde sur la moyenne des éléments chiffrés réalisés pour les années 2022, 2023 et 2024. La tendance à la baisse des effectifs globaux dans l'éducation annoncée par l'ISPF nous incite à plus de prudence dans les estimations de 2025 qui sont calqués sur ceux du PAP 2024.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 concernant le transport inter-îles, pour un montant en fonctionnement de 10 millions F CFP ;
- Action n°2 concernant l'hébergement des élèves non-résidents, pour un montant en fonctionnement de 16 millions F CFP ;
- Action n°3 concernant le dispositif de soutien des apprenants, pour un montant en fonctionnement de 16 millions F CFP ;
- Action n°4 concernant la rénovation des établissements MFR (études/constructions confondues), pour un montant en investissement de 35 072 115 F CFP ;
- Action n°5 concernant l'équipement des plateaux techniques, pour un montant en investissement de 12,5 millions F CFP ;
- Action n°6 concernant l'acquisition d'équipement de transport, pour un montant en investissement de 25 millions F CFP.

10.4.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
909/969 03 - ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	**1 049 066 525**	**262 156 526**	**1 311 223 051**
Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française	*247 000 000*	*189 584 411*	*436 584 411*
LPA - Fonctionnement général	32 000 000		32 000 000
LPA - Mobilité des apprenants			0
LPA - Accueil élèves internat week end et petites vacances "WEI-PLEI"	12 000 000		12 000 000
LPA - Compensation des charges inhérentes à la restauration scolaire, à l'hébergement et aux fluides	20 000 000		20 000 000
LPA - Complément construction salles de classe		22 500 000	22 500 000
LPA - Véhicule technique, aménagements et équipements		10 000 000	10 000 000
CFPPA - Fonctionnement général	73 500 000		73 500 000
CFPPA - Prise en charge du poste de directeur du CFPPA sur budget	9 000 000		9 000 000
CFPPA - Programme FIA	50 000 000		50 000 000
CFPPA - Indemnités mensuelles stagiaires FIA	34 000 000		34 000 000
EA - Chargé de mission « projets structurants »	10 000 000		10 000 000
EA - Chargé de mission STAGEP	6 500 000		6 500 000
EA - Remise à niveau et modernisation des bâtiments		25 350 000	25 350 000
EA - Complément hangar agro équipement		26 500 000	26 500 000
EA - Equipements mécaniques et automatiques		7 500 000	7 500 000
EA - Complément bâtiment pédagogie et salariés		33 500 000	33 500 000
EA - Equiqpements de la station de compostage		10 000 000	10 000 000
EA - Aménagement de la station porcine, Mise aux normes de la station génétique porcine		44 234 411	44 234 411
EA - Véhicule technique et engins agricoles		10 000 000	10 000 000
Fédération polynésien des maisons familiales et rurales	*87 000 000*	*72 572 115*	*159 572 115*
Fonctionnement général	45 000 000		45 000 000
Favoriser la réussite et l'insertion des jeunes - Dispositif de transport des élèves (inter-îles, examens ou soutien aux activités pédagogiques…)	10 000 000		10 000 000
Favoriser la réussite et l'insertion des jeunes - Dispositif d'hébergement des élèves (non résidents, soutien aux activités pédagogiques…)	16 000 000		16 000 000
Favoriser la réussite et l'insertion des jeunes - Dispositif de soutien (accompagnement personnalisé des apprenants en difficultés scolaires…)	16 000 000		16 000 000
Etudes, rénovation et équipement des structures MFR		35 072 115	35 072 115
Equipement des plateaux techniques des MFR		12 500 000	12 500 000
Equipements de transport au bénéfice des MFR		25 000 000	25 000 000
Direction générale de l'éducation et des enseignements	*715 066 525*	*0*	*715 066 525*
Conduire le maximum de jeunes à l'obtention du diplôme correspondant à leur cycle de formation			0
Mise en place de dispositifs en faveur de l'accompagnement des élèves :			0
Dotation gloable de fonctionnement	624 974 670	0	624 974 670
Subventions exceptionnelles Fléchées "Cantine Scolaire"	57 361 185	0	57 361 185
Subvention exceptionnelle accordée aux collèges et lycées	32 730 670	0	32 730 670
Réduire les orientations par défaut			0
Accompagnement des jeunes dans leurs choix d'orientation	0	0	0
			0

10.4.5 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

Le MTI participe à l'élaboration de ressources pédagogiques destinées aux enseignants en lien avec les collections du musée et les programmes adaptés officiels de l'enseignement Lettres-Histoire en filière professionnelle.

10.5 **Programme 909 04/969 04 : enseignement supérieur et recherche**

10.5.1 Contexte et orientations stratégiques

- Au titre de l'éducation et des enseignements (DGEE)

Dans le domaine des compétences du Pays en matière d'éducation, la Polynésie française a la charge de l'enseignement supérieur non universitaire.

A l'issue du baccalauréat (qu'il soit général, technologique ou professionnel), la demande de poursuite d'études augmente.

Les objectifs annoncés dans le schéma directeur des formations 2021-2026 sont d'amener 100% d'une classe d'âge à un diplôme, d'élever le niveau de qualification, de faciliter l'insertion professionnelle des élèves et des étudiants, et de développer les formations par la voie de l'apprentissage.

- Au titre de la recherche (REC)

L'orientation stratégique qui fonde l'action du ministère en charge de la recherche est de faire du Pays un site reconnu et performant en matière de recherche scientifique pluridisciplinaire et un lieu privilégié pour la démonstration, le développement et le déploiement de technologies innovantes et pertinentes dans le bassin Pacifique, considéré comme une région hautement stratégique avec d'importants enjeux environnementaux, socio-économiques, culturels et géopolitiques.

Pour atteindre cet objectif stratégique, le ministère en charge de la recherche s'appuiera sur la délégation à la recherche et le partenariat avec l'Etat (à travers son délégué territorial à la recherche et à la technologie). Il orientera ses actions selon deux axes visant à soutenir, dynamiser et structurer le secteur de la recherche majoritairement public, et stimuler, développer et accompagner l'innovation en favorisant le partenariat public – privé.

Ainsi, les actions structurelles et thématiques porteront sur :

- La structuration et la mise en réseau des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur (organismes de recherche, universités, services et établissements publics du pays), la mutualisation des moyens humains et des infrastructures (plateaux techniques et plateformes technologiques) et la mise en relation avec le tissu socio-économique du Pays (entreprises privées, start-up, associations, Cluster Maritime de Polynésie française, la French Tech Polynésie, etc.) pour la promotion et le développement de l'innovation scientifique et technologique ;
- Le renforcement des accords de collaboration scientifique avec des institutions nationales, régionales (Océanie) et internationales ;
- La formation des jeunes chercheurs polynésiens et des futurs cadres impliqués dans la recherche-innovation qui seront susceptibles de s'inscrire en tant qu'experts-conseil ou de créer leur propre entreprise ;
- L'acquisition, la maîtrise, l'accès et le partage ainsi que la diffusion des connaissances scientifiques ;
- La mise en place d'un cadre réglementaire incitatif, ce qui impliquera entre autres dispositions, l'élaboration d'une fiscalité aménagée pour la recherche publique et privée en Polynésie française.

Cette vision est formalisée dans la Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française pour son développement durable et inclusif. Baptisée « Polynésie océan d'innovation », elle définit les grands domaines stratégiques du développement durable et inclusif de la Polynésie française pour lesquels les forces de recherche et d'innovation seront mobilisées : développement de l'économie bleue durable et décarbonée, de la résilience, des productions d'excellence, de l'agro transformation, de la bioéconomie, de la valorisation biotechnologique et du tourisme éco-culturel.

Le cercle d'échange que constitue le consortium « RESIPOL » (recherche, enseignement supérieur et innovation en Polynésie française) a notamment permis à la communauté de recherche de s'organiser et de proposer deux projets transformants au travers des programmes France 2030.

Les projets « Nārua » et « Nāhiti » ont la vocation de contribuer à la construction d'un continuum enseignement supérieur, recherche et innovation autour d'une feuille de route partagée.

« Nārua », qui conduira à repenser l'offre de formation initiale et continue de sorte à l'adapter aux besoins du Pays. La recherche contribue à cet effort en proposant notamment des formations par la recherche et en proposant l'appui par la recherche aux politiques publiques.

« Nāhiti » dont l'objet est de structurer un écosystème de l'innovation en Polynésie française, seconde phase de l'appel à projets du plan d'innovation Outre-Mer (PIOM).

Enfin, le projet « Nārama » qui a obtenu le label « science avec et pour la société (SAPS) » vient compléter les actions de structuration de l'écosystème polynésien en matière de médiation scientifique et culturel au travers de la mise en place d'un dispositif à l'échelle du territoire pour faciliter et organiser les liens entre Sciences, Cultures et Sociétés.

10.5.2 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre de l'éducation et des enseignements (DGEE)

L'élévation du niveau de qualification des jeunes, comme orientation stratégique, suppose un rééquilibrage des flux vers les diverses voies de formation. Ce levier figure dans le schéma directeur des formations 2021-2026 : « Un meilleur équilibre est à construire entre la voie générale, technologique et professionnelle dans le double souci de ne laisser personne au bord du chemin et de développer l'ambition et la réussite des élèves »[12].

Objectif n°1 : Favoriser l'équilibrage des flux

Le rééquilibrage des flux engagé depuis quelques années doit être poursuivi. Il consiste à favoriser la poursuite d'études :

- Des bacheliers professionnels en section de techniciens supérieurs (STS) qui prépare au BTS (brevet de technicien supérieur), avec une part minimum de 35% de jeunes issus du baccalauréat professionnel ;
- L'accueil privilégié de bacheliers technologiques en institut universitaire de technologie (IUT) qui prépare au diplôme universitaire de technologie (DUT) ;
- L'accroissement des effectifs en classes préparatoires aux grandes écoles ;
- La limitation de l'orientation des bacheliers professionnels en licence.

Objectif n°1 - Favoriser l'équilibrage des flux

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1-1 : Taux d'accès en STS	%	23,33%	21,01%*	23,40%	calculé en octobre 2024	22,50%	22,00%
Indicateur 1-2 : Taux de réussite au BTS	%	80,06%	80,24%	84,00%	80,28%	81,00%	82,00%

Sources des données :
Indicateur 1.1 - Bases élèves 2nd degré N+1 et BEX[DGEE]
Indicateur 1.2 - BEX[DGEE]
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des néo-bacheliers.
Indicateur 1.2 - Les pourcentages sont calculés sur des effectifs présents aux épreuves de BTS.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : organisation des sessions d'examen du BTS, pour un montant en fonctionnement de 3,1 millions F CFP.

- Au titre de la recherche (REC)

Objectif n°1 : Soutenir, dynamiser et structurer la recherche

Il s'agit de l'acquisition, la maîtrise et la diffusion des connaissance associées à une mutualisation et mise en réseau des capacités humaines et des infrastructures, en suivant les axes du « Schéma directeur de la recherche et de l'innovation 2015-2025 », les orientations et activités du consortium RESIPOL créé en 2019 ainsi que la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française pour son développement durable et inclusif, adoptée en octobre 2022 par l'Assemblée de la Polynésie française.

[12] Source : Lettre de rentrée 2021-2022, p.4 et 5.

Objectif n°1 - Soutenir, dynamiser et structurer la recherche							
A travers l'acquisition, la maîtrise et le partage des connaissances scientifiques et technologiques, associés à une mutualisation et mise en réseau des capacités humaines et des infrastructures							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Infrastructures de recherche, appareillages et équipements scientifiques (CDT- CV ESRI 2021-2023/ CDT-CV ESRI 2024-2027)	Nb	2	3	4	3	6	6
Indicateur 1.2 - Programmes de recherche cofinancés et suivis (budget REC+ CDT- CV ESRI 2021-2023)	Nb	13	19	16	17	16	16
Indicateur 1.3 - Thèses de doctorat cofinancées et soutenues	Nb	4	6	6	6	6	6
Indicateur 1.4 - Evénements de promotion de la recherche, ouvrages, conférences scientifiques et ateliers de travail cofinancés et coorganisés	Nb	5	4	4	4	4	4
Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du budget d'investissement du service (CT 781 - AP 156-2022, AP 169-2023)* *1.2, 1.3, 1.4 - indicateurs calculés à partir du budget de fonctionnement du service (CT 781-F, 7812-F et 7813-F)* Autres commentaires :							

Principales actions chiffrées :

Afin de répondre à cet objectif, seront mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n°1 relative au co-financement de programmes d'infrastructures, appareillages et équipements scientifiques et de leur suivi afin de renforcer les plateaux techniques et plateformes technologiques ; au titre du contrat de développement et de transformation 2024-2027 et de la convention d'application relative à la stratégie de la Polynésie française en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation 2024-2027 ;
- Action n°2 relative au co-financement de programmes de recherche menés en Polynésie française et contribuant à son développement socio-économique et culturel durable, et de leur suivi ; pour un montant en fonctionnement de 58,9 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à la soutenance de thèses de doctorat réalisées dans le cadre de programmes de recherche-innovation menés en Polynésie française et co-financés ; le soutien à la formation doctorale s'exprime au travers du financement des programmes de recherche, objet de l'action 2 ;
- Action n°4 relative au co-financement et à la co-organisation d'évènements de promotion de la recherche (ex. « Fête de la Science » chaque année), d'ouvrages scientifiques, d'ateliers de travail et de conférences scientifiques d'importance régionale (Pacifique) ou internationale en Polynésie française, pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP.

Objectif n°2 : Soutenir, développer et accompagner l'innovation scientifique et technologique

Il s'agit de mettre en place les conditions favorables pour l'émergence d'entreprises intégrant l'innovation technologique et scientifique, en suivant les axes de la « stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française pour son développement durable et inclusif » (« Polynésie : Océan d'innovation ») finalisée en 2022.

Objectif n°2 - Soutenir, développer et accompagner l'innovation							
Par le développement de l'impact économique de la Recherche et le transfert de technologies pour une R&D plus performante							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Projets innovants cofinancés et suivis	Nb	11	15	15	14	15	15
Indicateur 2.2 - Entreprises innovantes créées ou soutenues	Nb	11	15	15	14	15	15
Indicateur 2.3 - Evénements de promotion de l'innovation cofinancés et coorganisés	Nb	2	2	3	3	3	3
Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1, 2.2, 2.3 - indicateurs calculés à partir du budget de fonctionnement du service (CT 781-F ; 7812-F et 7813-F)* Autres commentaires :							

Principales actions chiffrées :

Afin de répondre à cet objectif, seront mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n°1 relative au co-financement de projets innovants portés par les entreprises privées et associations basées en Polynésie française *via* leur partenariat avec des organismes de recherche et établissements publics, et de leur suivi (ex : "Appel à projets recherche et innovation :

partenariat public privé pour preuve de concept" en 2021 et en 2023) ; pour un montant de 46,9 millions F CFP ;

- Action n°2 relative à la création et/ou au soutien financier d'entreprises privées innovantes en Polynésie française *via* leur partenariat avec des organismes de recherche et établissements publics ; pour un montant de 8,9 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à l'organisation d'évènements contribuant à la promotion et au développement de l'innovation technologique et scientifique, pour un montant de 13,5 millions F CFP.

10.5.3 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
909/969 04 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	**139 486 418**	**42 004 774**	**181 491 192**
Délégation à la recherche			0
Soutenir, dynamiser et structurer la recherche			0
Co-financement d'infrastructures de recherche, d'appareillages et d'équipements		42 004 774	42 004 774
Co-financement de programmes de recherche menés en Polynésie française et contribuant à son développement socio-économique et culturel durable, et de leur suivi	58 932 537		58 932 537
Financement et soutien de thèses de doctorat réalisées dans le cadre des programmes de recherche menés en Polynésie française			0
Organisation d'évènements contribuant à la promotion de la recherche et à la médiation scientifique	5 000 000		5 000 000
Soutenir, développer et accompagner l'innovation			0
Co-financement de projets innovants portés par les opérateurs de recherche en partenariat avec les entreprises privées et associations basées en Polynésie française, et de leur suivi	46 900 000		46 900 000
Accompagnement à la création et soutien aux entreprises innovantes en Polynésie française	8 949 881		8 949 881
Organisation d'évènements contribuant à la promotion et le développement de l'innovation technologique et scientifique (notamment en lien avec la Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française)	13 484 000		13 484 000
Divers frais de fonctionnement	3 120 000		3 120 000
Direction générale de l'éducation et des enseignements			0
Favoriser l'équilibrage des flux			0
organisation des sessions d'examen du BTS	3 100 000		3 100 000

10.5.4 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

- Au titre de la recherche (REC)

« L'écosystème de la recherche-innovation » en Polynésie française comprend un établissement public du Pays, l'Institut Louis Malardé (ILM), et des établissements publics d'enseignement supérieur et/ou de recherche de l'Etat comme l'Université de la Polynésie française (UPF), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Ecole pratique des hautes études – Université Paris science lettre (EPHE-PSL), l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), auxquels il faut ajouter la station de recherche biologique Richard B. Gump de l'University of California, Berkeley (UCB). Ces organismes regroupent une centaine de chercheurs et d'enseignants-chercheurs.

La recherche-innovation s'est progressivement structurée et fédérée afin d'augmenter ses capacités humaines et mutualiser ses moyens financiers et ses infrastructures (plateformes technologiques, centres de documentation) : une Unité mixte de recherche (UMR 241) écosystèmes insulaires océaniens (EIO) a été créée en 2012 par ses tutelles l'UPF, l'IRD, l'IFREMER et l'ILM ; deux unités d'appui à la recherche , l'UAR 3278, le Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement CRIOBE qui ont pour tutelles l'Ecole pratique des hautes études (EPHE-PSL), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) créée en 2013 et l'UAR-2503, la Maison des sciences de l'Homme du Pacifique (MSHP) en 2017 ayant pour tutelles le CNRS et l'UPF.

Moorea est l'une des îles du Pacifique les plus étudiées au monde avec la présence sur place du CRIOBE depuis 1971 et de la station Gump depuis 1985. En plus des programmes de recherche menés au sein de ces deux organismes sur la biodiversité et les écosystèmes marins, lagonaires, terrestres et d'eau douce, le CRIOBE héberge l'Institut des récifs coralliens du Pacifique (IRCP) de l'EPHE depuis 2009 et coordonne le laboratoire d'excellence « Labex corail » (regroupant 9 institutions et 4 universités de métropole et des Outre-Mer) depuis

2010, et la station Gump héberge le « Moorea coral reef long term ecological research program » (MCR-LTER), financé par la National science foundation, depuis 2004.

Il faut aussi noter la présence de chercheurs associés (titulaires d'un doctorat en sciences de la vie et de la terre ou en sciences humaines et sociales) dans certains services administratifs et établissements publics de la Polynésie française (Délégation à la recherche, Direction de l'agriculture, Direction des ressources marines, Musée de Tahiti et des Îles, Etablissement Vanille de Tahiti).

Enfin, un consortium intitulé « RESIPOL » a été créé le 31 janvier 2019. Il est composé de six membres fondateurs (CNRS, IFREMER, ILM, IRD, UCB, UPF) et six membres partenaires (EPHE, Météo France, Office français pour la biodiversité – OFB, Service Hydrographique et Océanographique de la Marine – SHOM, pôle d'innovation Tahiti Fa'ahotu, Bureau de recherches géologiques et minières - BRGM). Cette plate-forme d'échanges, où siège le Délégué à la recherche de la Polynésie française (sous tutelle du ministère en charge de la recherche) et le délégué territorial à la recherche et à la technologie (au Haut-Commissariat de la République en Polynésie française), a pour vocation de contribuer à la construction d'un continuum enseignement supérieur, recherche et innovation autour d'une feuille de route partagée.

- Au titre de *Te Fare Iamanaha* - Musée de Tahiti et des îles (MTI)

Le MTI met des partenariats en place avec l'INSPE dans le cadre de son Master sur la médiation culturelle ainsi que l'UPF pour son label SAPS (Sciences avec et pour la Société).

10.6 **Programme 909 05/969 05 : soutien à l'élève**

10.6.1 Contexte et orientations stratégiques

Le soutien à l'élève s'entend en termes humain, social et économique**.**

Dans ce cadre, la Polynésie française fait de la lutte contre le décrochage et pour la persévérance scolaire un axe fort de sa politique éducative. De nombreuses études ont clairement établi la multifactorialité des causes du décrochage, à l'image des signes avant-coureurs de ce phénomène. Il convient de souligner que, par rapport à octobre 2015, le pourcentage de décrocheurs (jeunes au-delà de l'obligation scolaire et non retrouvés sur les bases-élèves) est en régression annuelle constante ou se maintient. Ce résultat mérite d'être rappelé en regard de l'augmentation à laquelle on assiste dans d'autres systèmes scolaires européens.

Ensuite, la politique éducative de la Polynésie française vise à apporter une réponse collective à la difficulté individuelle des élèves, une aide et un accompagnement personnalisés. Elle prend la forme de dispositifs pédagogiques et de mesures pour une école inclusive.

Cette orientation stratégique à vocation pédagogique est complétée par une autre : la lutte contre les iniquités de nature géographique, notamment lorsque certains élèves scolarisés loin de leur lieu de résidence sont amenés à séjourner en internat, parfois dès l'âge de 11 ans.

10.6.2 Réformes en cours et/ou à venir

L'un des objectifs assignés par la charte de l'éducation est de garantir qu'aucun élève ne quitte le système éducatif sans avoir, *a minima* une certification de niveau 3 (type CAP). Dans ce cadre, la place et le fonctionnement des structures adaptées aux publics fragiles, tels que les CJA, doivent être encore mieux définis En accueillant des élèves de collège en difficulté, les CJA participent en effet, au projet global de valorisation des parcours et de lutte contre le décrochage scolaire. Ils constituent une chance pour que chaque élève polynésien accède à une qualification ou à un diplôme. Le repositionnement des CJA est aujourd'hui bien formalisé. Les CJA permettent à des élèves qui souhaitent accéder à une formation professionnelle qualifiante, de se familiariser avec les exigences de cette voie de formation tout en poursuivant un travail individualisé sur la maîtrise des savoirs fondamentaux.

En outre, le développement d'unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) se poursuit, à la fois pour répondre aux besoins identifiés d'élèves en situation de handicap et pour mailler le territoire d'une façon équilibrée, en particulier dans le second degré.

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, les chefs d'établissement sont fortement incités à se servir des questionnaires COLCAM et LYCAM afin de repérer au plus vite les décrocheurs potentiels et mettre en place un soutien adapté. Parce que l'accrochage scolaire doit démarrer dans la classe, parce que chaque enseignant a un rôle à jouer pour donner confiance et encourager ses élèves à travailler, un travail a été réalisé en lien avec l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche pour produire une affiche sur les gestes pédagogiques générateurs de bien-être/mal-être : accueil des élèves, passation d'une consigne, feedback/comportement perturbateur, feedback/erreur, présentation et exploitation d'une évaluation, feedback/réclamation d'un élève).

Les cinq archipels connectés

De plus, dans le cadre du grand plan d'investissement de l'État, la Polynésie française bénéficie de cinq "campus connectés" renommés "archipels connectés", pour un enseignement supérieur de proximité. Quatre campus sont actuellement en fonctionnement dans les iles de Raiatea, Rangiroa, Nuku Hiva, à Teva I Uta pour l'ile de Tahiti. Le cinquième et dernier campus devait démarrer son fonctionnement en 2023-2024 sur l'ile de Tubuai. Il ouvrira finalement au cours de l'année 2024-2025.

10.6.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 - Soutenir la mission de lutte contre le décrochage scolaire

Le soutien de la mission pour la persévérance scolaire consiste à mener des actions préventives et des actions de raccrochage scolaire.

En matière de mesures préventives, un groupe pour la persévérance scolaire (GPS) fonctionne dans chacun des établissements scolaires pour permettre le repérage et la prise en charge coordonnés des élèves en fragilité grâce aux regards croisés de ces acteurs.

Outre ces mesures préventives, d'autres visant le raccrochage scolaire, prennent appui sur la plateforme d'accueil et d'accompagnement des publics décrocheurs (PAAPD) qui élargit son champs d'action en s'appuyant sur des partenaires tels que le SEFI, le RSMA-Pf, le polynôme académique de Polynésie française, la PJJ, le CFPA, le GREPFOC et la MPS.

Pour réaliser le chiffrage du nombre de décrocheurs nous continuons de comparer la base-élèves à celle de l'année précédente. Autrement dit, les élèves réputés décrocheurs sont les élèves non retrouvés sur les bases-élèves.

Objectif n°1 - Soutenir la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1-1 : Taux de collégiens non retrouvés	%	3,57%	4,45%	3,33%	Calculé en octobre 2024	4,25%	4,00%
Indicateur 1-2 : Taux de lycéens en 2nde GT non retrouvés	%	6,12%	6,02%	5,50%	Calculé en octobre 2024	5,50%	5,40%
Indicateur 1-3 : Taux de lycéens en 2nde PRO non retrouvés	%	11,00%	10,61%	9,00%	Calculé en octobre 2024	8,75%	8,50%

Sources des données :
Indicateurs 1-1, 1-2, 1-3 : Bases élèves 2nd degré N et N+1
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - Collégiens non retrouvés à la rentrée N+1 par rapport aux collégiens scolarisés au collège en N
Indicateur 1.2 - Elèves non retrouvés à la rentrée N+1 par rapport aux élèves scolarisés en 2nde GT en N
Indicateur 1.3 - Elèves non retrouvés à la rentrée N+1 par rapport aux élèves scolarisés en 2nde PRO en N

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : mise en place d'une mission pour la persévérance scolaire (MPS), pour un montant en fonctionnement de 15 millions F CFP ;
- Action n°2 : engagements de service civique pour un montant en fonctionnement de 23 millions F CFP.

Objectif n°2 - Favoriser l'inclusion scolaire

À l'école, chaque enfant doit être scolarisé quels que soient ses besoins éducatifs particuliers ou ses difficultés dans une classe ordinaire dirigée par un enseignant chargé de le conduire aux acquisitions attendues pour

tous. Il s'agit aussi de développer les conditions et moyens d'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment par un accompagnement d'élèves en situation de handicap (AE-ESH, ex AVS).

Objectif n°2 - Favoriser l'inclusion scolaire

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2-1 : Pourcentage d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire bénéficiant d'un accompagnement d'élèves en situation de handicap individuel ou collectif (AE-ESH, ex AVS)	%	Ensemble: 65,0% 1er degré: 65,2% 2nd degré: 64,5%	Ensemble : 63,3% 1er degré : 62,5% 2nd degré : 64,4%	Ensemble : 67,0% 1er degré : 68,0% 2nd degré : 66,0%	Calculé en octobre 2023	Ensemble : 67,0% 1er degré : 68,0% 2nd degré : 66,0%	Ensemble : 67,5% 1er degré : 68,5% 2nd degré : 66,5%

Sources des données :
Indicateur 2-1 : ASH[DGEE] et constats de rentrée des 1er et 2nd degrés N
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - Nombre d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire bénéficiant d'un AE-ESH / Nombre total d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire

Principales actions chiffrées :

La rémunération des AE-ESH (ex AVS), au nombre de 144, est imputée au programme 962 02.

- Action n°1 : acquisition des équipements pour l'aide à la scolarisation des élèves handicapés et le suivi médical. La DGEE continue son effort d'équipement en faveur de l'ASH *(test d'évaluation, équipements et logiciel spécifiques pour déficients auditif ou visuel)*. Une enveloppe de 3 millions F CFP en investissement est prévue au BP 2025 dans le cadre de cette action.

Objectif n°3 - Soutenir la scolarisation des élèves aux situations sociales et géographiques défavorisées

La politique éducative du ministère vise à apporter un soutien aux élèves qui ont besoin de bénéficier d'une aide humaine, matérielle ou financière, à l'instar des bourses d'études nécessaires à nombre de jeunes pour pouvoir engager, réussir et terminer un cursus de formation générale, technologique ou professionnel.

En outre, afin de lutter contre le désœuvrement, la déscolarisation et le décrochage scolaire des internes des îles éloignées, les programmes de loisirs éducatifs en internat (PLEI) et les week-ends en internat (WEI) ont été créés. Ils sont poursuivis. Ces dispositifs sont financés par la Polynésie française et s'appuient sur les associations d'éducation populaire (FOL, CEMEA, AHR, FSCF et CPCV). Les PLEI permettent aux internes de Polynésie française qui ne rentrent dans leur famille que deux (lycéens) ou trois fois (collégiens des îles éloignées) dans l'année, de bénéficier pendant les congés scolaires de courte durée d'un camp de vacances organisé par les mouvements associatifs, dans un cadre conventionnel.

Et, pour soutenir la scolarisation des élèves en situation singulière, le ministère en charge de l'éducation s'attache à déployer des dispositifs innovants tels que l'expérimentation « cycle 3 à l'école » engagée depuis 2018. Cette scolarité de 6e à l'école constitue une période transitoire pour permettre aux élèves de prendre leurs repères dans les collèges d'affectation en 5e situés loin de leur lieu de résidence, et s'inscrit dans la logique de l'école du socle.

Objectif n°3 - Soutenir la scolarisation des élèves de catégories socio-géographiques défavorisées

		Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - % d'élèves boursiers parmi les collégiens et les lycéens	% global de boursiers		56,54%	56,31%	57,05%	54,17%	54,90%	57,10%
	% de lycéens		56,27%	55,75%	57,05%	54,02%	54,50%	57,10%
	% de collégiens		56,95%	56,90%	58,05%	56,36%	56,50%	58,10%
Indicateur 3.2 - Nombre d'élèves bénéficiant de PLEI/WEI	PLEI	Nb	566	575	570	563	530	500
	WEI		1135	1113	1120	1094	1070	1050
Indicateur 3.3 - Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif "Cycle 3 à l'école"		Nb	102	98	100	117	105	100

Sources des données :
Indicateur 3.1 - BBAE[DGEE] et constat de rentrée du 2nd degré N
Indicateur 3.2 - DV3E[DGEE]
Indicateur 3.3 - Constat de rentrée 2nd degré N-DAPE
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 - % Global de boursiers: Nombre d'élèves boursiers par rapport au nombre total d'élèves du second degré
% de collégiens boursiers: Nombre d'élèves boursiers en collège(formations SEGPA, CLG, CETAD) par rapport au nombre total de collégiens
% de lycéens boursiers: Nombre d'élèves boursiers de niveau lycée par rapport au nombre total de lycéens
Indicateur 3.2 - Nombre d'élèves bénéficiant de PLEI/WEI
Indicateur 3.3 - Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif "Cycle 3 à l'école"

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : attribution de bourses en direction des élèves (collégiens et lycéens) de catégories socio-culturelles défavorisées, pour un montant en fonctionnement de 2 milliards F CFP afin d'élargir et de réévaluer les bourses pour les étudiants polynésiens et prise en charge de la couverture accidents de

travail des élèves inscrits en CJA et en enseignement technique et étudiants pour un montant en fonctionnement de 120 millions F CFP ;

- Action n°2 : poursuite des programmes de loisirs éducatifs en internat (PLEI), et mise en place du dispositif WEI (week-end en internat) pour 410 millions F CFP ;
- Action n°3 : déploiement du cycle 3 - formation de proximité sur 11 sites (dont missions pédagogiques) par les formateurs de Tahiti et des collèges + immersion des élèves de 6ème des sites expérimentaux vers le collège de secteur, de la mise en place des dispositifs Magaret's place et de divers projets pédagogiques pour 44 millions F CFP ;
- Action n°4 : versement de fonds sociaux – l'enveloppe de 103,2 millions F CFP est reconduite ;
- Action n°5 : versement de subventions aux associations sportives scolaires, au Campus des métiers et pour le salon du livre pour un montant de 109,6 millions F CFP en fonctionnement.

10.6.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
909/969 05 - SOUTIEN A L'ELEVE	**2 853 869 570**	**3 000 000**	**2 856 869 570**
Soutenir la mission de lutte contre le décrochage scolaire			0
action n°1 relative à la Mission de Persévérance Scolaire - MPS	12 500 000	0	12 500 000
action n°1 relative à engagés service civique	23 000 000	0	23 000 000
Favoriser l'inclusion scolaire			0
acquisition des équipements pour l'aide à la scolarisation des élèves handicapés et le suivi médical.		3 000 000	3 000 000
Soutenir la scolarisation des élèves aux situations sociales et géographiques défavorisées			0
Attribution de bourses et prêt d'étude + couverture sociale enseignement technique et	2 123 600 000	0	2 123 600 000
WEI PLEI	410 000 000	0	410 000 000
Déploiement du CYCLE 3, Magaret's place, AME/fenua educatif et divers projets	72 000 000	0	72 000 000
Subventions au sport scolaire et associations oeuvrantdans le domaine éducatif	109 550 000	0	109 550 000
Fonds sociaux	103 219 570	0	103 219 570

10.7 **Programme 909 06/969 06 : promotion langues polynésiennes et plurilinguisme**

10.7.1 Contexte et orientations stratégiques

L'intervention et le soutien des pouvoirs publics en faveur de la préservation de la diversité et de la vitalité des langues sont primordiaux. Quatre axes majeurs définissent la politique de revitalisation des langues :

- Développer la production audiovisuelle, numérique et littéraire du plurilinguisme ;
- Encourager et systématiser l'usage des langues polynésiennes dans l'espace publique et accroître leur visibilité (affichage bilingue des administrations, formulaires destinés au public bilingue) ;
- Former la société à la gestion du plurilinguisme : (campagne média en faveur du plurilinguisme) ;
- Susciter l'engagement des familles dans la transmission des langues.

Les trois piliers du gouvernement (*Fa'atura – Fa'aora – Fa'atupu*) peuvent fournir des axes stratégiques.

Il est question de reconnaître (*Fa'atura* = respecter un peuple et sa/ses langue/s), affirmer et soutenir (*Fa'aora*) les langues de toute la Polynésie française, au titre de la préservation des langues polynésiennes et de la promotion du plurilinguisme, et enfin de fournir le cadre et les outils pour la défense et le développement de ces langues (*Fa'atupu*).

La mise en place de l'école obligatoire et l'usage strict du français comme seule langue de l'instruction ont mené les polynésiens vers le monolinguisme.

Si, dans une démarche inverse, l'école est l'outil de réappropriation privilégié du *reo*, l'école à elle seule ne suffit pas.

Les orientations concernent :

- L'outillage numérique des langues ;
- L'immersion linguistique des Polynésiens ;

- La valorisation de l'expertise linguistique et culturelle.

- Au titre de l'éducation et des enseignements (DGEE) :

Si une grande partie de la population polynésienne est en contact avec une (ou plusieurs) langue(s) polynésiennes, celles-ci sont de moins en moins pratiquées en famille. Le rôle de l'école doit être majeur dans la décennie à venir car elle concourt à la préservation et à la transmission de notre patrimoine linguistique et culturelle. L'objectif est d'améliorer la connaissance de nos langues et culture polynésiennes, et d'encourager leur pratique au quotidien. Leur enseignement renforce l'estime de soi et, en gestion coordonnée avec celui du français, il contribue pleinement au développement langagier, affectif et intellectuel des élèves. En effet, les sciences cognitives le montrent, l'enseignement bilingue ou plurilingue exerce des effets positifs sur l'ensemble des apprentissages des élèves et il participe à la consolidation d'une compétence langagière globale. Par ses contenus et les moyens qu'il met en œuvre, il permet la formation de l'individu et du citoyen en favorisant l'ouverture à l'autre. Les expérimentations menées en faveur de la promotion des langues régionales, les retours d'expériences des écoles bilingues à parité horaire, les apports de la recherche seront des appuis pour atteindre nos objectifs. A cet effet, des enquêtes simples ont été menées pour identifier les leviers et les difficultés rencontrées par le terrain.

- Au titre du Te fare tauhiti Nui (TFTN)

TFTN édite chaque année des ouvrages bilingues en marge du Heiva i Tahiti. Une partie de ces ouvrages est mise à disposition des établissements scolaires qui disposent de classe de *reo* Mā'ohi. TFTN contribue également à la valorisation de la langue polynésienne au travers d'évènements dédiés comme le festival Parau Ti'amā ou les ateliers en immersion.

10.7.2 Réformes en cours et/ou à venir

Poursuite du partenariat avec l'Université de Polynésie française pour promouvoir le bilinguisme dans les foyers.

Des conventions peuvent être mises en place pour coordonner les académies de langues polynésiennes et le Service de la traduction et de l'interprétariat (STI) afin de partager l'expertise en langue pour la validation de contenus en langues polynésiennes et mettre à disposition des académies de langues d'autres archipels les outils numériques développés par le STI.

Dans l'objectif de transmission des langues polynésiennes, mémoire de l'identité, et de consolidation de la langue française par un usage maîtrisé des structures linguistiques, le ministère de l'éducation en Polynésie française a mis en place des sections bilingues français-langues polynésiennes à parité horaire depuis la rentrée scolaire 2019-2020. Créé par un arrêté pris en Conseil des ministres, cet enseignement s'inspire des dispositifs nationaux d'enseignement bilingue français-langue régionale. Un comité de pilotage, présidé par le ministre en charge de l'éducation et composé d'inspecteurs des premier et second degrés, d'universitaires, de formateurs, de représentants de l'Académie tahitienne, d'enseignants et de juristes, est chargé de formuler des recommandations sur la mise en œuvre de l'enseignement à parité horaire français-langues polynésiennes. Le dispositif bilingue a été déployé dans les écoles de Tiva (Taha'a), de Maatea (Moorea) et du CJA de Paea. En 2020-2021, six nouvelles écoles (Taiohae, Hakahau, Vaitahu, Opoa, Puohine, Avera-Moerai), un CJA (Papenoo) et deux classes de 6e du collège d'Afareaitu (Moorea) sont entrés dans ce dispositif, portant à douze le nombre total de sections concernées, pour un volume de quinze écoles, (Rikitea, Hao, Amanu, Raivavae, Maeva, Maraa-Vaipuarii et Verotia).

A la rentrée 2024, la création d'une brigade de remplacement constituée de 10 enseignants permettra de mettre en place des formations intensives et massées d'une durée de 3 fois 7 semaines afin de renforcer les compétences linguistiques, didactiques et pédagogiques des enseignants situés sur l'île de Tahiti. Une formation sectorielle est également prévue pour permettre aux enseignants de dépasser l'insécurité linguistique dans laquelle ils estiment se trouver.

Dans le premier degré, le volume horaire dédié à l'enseignement des langues passe de 2,5 heures par semaine à 3h.

Le ministère de l'éducation demande aux personnels de l'éducation de participer à créer un écosystème favorable à l'apprentissage des langues régionales qui doit être au cœur des réflexions lors des concertations des équipes pédagogiques, notamment dans le cadre du continuum école-collège et collège-lycée. En classe et hors la classe, les situations favorisant les interactions avec nos élèves constituent des temps forts à privilégier. Par ailleurs, il veut favoriser le chant et plus particulièrement les *hīmene tumu*. À l'image du Heiva Taure'a dans le second degré, une rencontre autour des *hīmene tumu* sera organisée pour réunir les classes engagées dans cette dynamique.

L'enseignement optionnel de l'art oratoire, *'ōrero*, ouvre en classe de seconde au lycée du Diadème Te Tara o Mai'ao de Pirae et sera évalué dans le cadre du baccalauréat en 2026.

Les programmes scolaires vont prendre plus en compte l'histoire, la géographie, la culture et l'identité polynésiennes, et l'enseignement du fait nucléaire. A l'image du prestigieux concours national sur la résistance et la déportation, un concours sur la connaissance de l'histoire, de la géographie et de la culture de la Polynésie va être lancé en 2024.

10.7.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre de l'éducation et des enseignements (DGEE)

Objectif n°1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme de la scolarité primaire

En direction des langues polynésiennes, un effort important est consenti lors de la scolarité primaire : l'objectif est de tendre vers 5 heures hebdomadaires d'enseignement pour les langues polynésiennes si le projet pédagogique le permet. La classe de 6e bénéficie d'un cours d'une heure hebdomadaire, pour éviter la rupture qui existe entre la fin de l'école primaire et la possibilité de choisir une langue polynésienne en option à partir de la 5e. Enfin, un dispositif de classes bilingues français/tahitien à parité horaire est déployé.

Le plurilinguisme visé par l'éducation s'étend aussi à l'apprentissage d'autres langues que les langues polynésiennes, et notamment à celui de l'anglais. La généralisation progressive de l'enseignement de l'anglais aux cycles 1 (uniquement en SG) et 2 (CP, CE1 et CE2) est un axe fort de la politique éducative, inscrit dans la charte de l'éducation de 2021. L'enseignement renforcé de l'anglais à l'école est expérimenté en 2024 sur l'île de Bora Bora.

En Polynésie française, former des élèves plurilingues, c'est leur enseigner simultanément le français, une langue polynésienne mais aussi l'anglais, avec comme cadre de référence le niveau A1 européen (pour l'anglais et le tahitien).

Autrement dit, il s'agit de conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en LCP et en anglais au terme de la scolarité primaire.

Objectif n° 1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme de la scolarité primaire

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - % d'élèves de CM2 ayant atteint la maîtrise d'une langue étrangère ou régionale	%	63,42%	54,67%	64,00%	65,04%	65,25%	65,50%
Indicateur 1.2 - Nombre d'élèves ayant bénéficié de la parité horaire - section bilingue français-tahitien	Unité	1638*	1938	1900	2413	2460	2500

Sources des données :

Indicateur 1.1 - LSU (Livret Scolaire Unique)

Indicateur 1.2 - Circonscription pédagogique en charge de la mission du développement des langues. ** révisé*

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 1.1 - Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves de CM2 des écoles publiques du pays. Nombre d'élèves scolarisés en classe de CM2, quelque soit leur classe d'âge, qu'ils soient redoublants ou non, ayant une "maîtrise satisfaisante" et une "très bonne maîtrise" de la composante "Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale" du socle commun de connaissances / Nombre total d'élèves scolarisés en CM2.

Indicateur 1.2 - Nombre d'élèves du premier degré bénéficiant de la parité horaire en français-tahitien.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la promotion des langues et de la culture polynésiennes :
  - Rencontres 'Ōrero, Fārereiraa et Heiva Taure'a – Heiva des collèges pour mettre en valeur la culture et l'apprentissage *de la langue polynésienne ;*

- Accompagnement in situ des enseignants et des équipes pédagogiques des classes bilingues avec des référents culturels et évaluation des écoles bilingues en partenariat avec l'UPF ;
- Mise en place du Heiva Hīmene Tumu.

Pour un montant total en fonctionnement de 54,45 millions F CFP.

Objectif n°2 : Outiller le plurilinguisme en développant des supports de diffusion

- Au titre de la culture et du patrimoine (DCP)

Les nouveaux médias doivent être utilisés afin de promouvoir et développer le plurilinguisme. Deux actions interviennent à ce titre en 2025 :

- Le programme Tua, qui met en valeur des hommes et des femmes ayant un savoir ou de l'expérience remarquable, avec une attention particulière portée cette année sur le bilinguisme ;
- La collection « ʻĀʻai pāroʻo » diffusée sur les ondes de Tahiti nui Télevision, et qui met en avant les vestiges culturels mais aussi les légendes de notre Fenua, en langue française et vernaculaire.

La DCP poursuit par ailleurs son programme de recueils de légendes de Tahiti et de ses îles auprès de sachants ainsi que sa production de livrets qui mettront l'accent sur les *hīmene ʻāiʻa*, le *tūʻaro māʻohi* et les instruments de musique.

Elle ambitionne aussi de valoriser en 2025 les mets culinaires de nos archipels.

- Au titre du service de la traduction et de l'interprétariat (STI)

Le STI contribue à l'enrichissement lexical du *reo*, qu'il rend accessible au grand public à travers le développement d'outils numériques.

A terme, l'idée est que ces outils – développés d'abord pour le *reo tahiti* dans le cadre du programme « Administration générale » du présent document – puissent bénéficier à toutes les langues polynésiennes afin de servir une mission culturelle et éducative de promotion des divers *reo māʻohi*.

- Au titre du Conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF)

Le CAPF intègre le bilinguisme dans ses enseignements relevant de la section d'arts traditionnels.

La valorisation de la langue dans les enseignements est maintenue et renforcée pour l'année 2025, au travers des enseignements (*Teata ora*, *storytelling*, *'Orero*, *Reo Tahiti*, chorale des adolescents, éveil) et des représentations.

- Au titre de *Te Fare Iamanaha* - Musée de Tahiti et des îles (MTI)

Le MTI participe à la promotion des langues polynésiennes et aux plurilinguismes en produisant des contenus de médiation spécifiques en *reo tahiti*.

Ainsi, un audio-guide en tahitien a été conçu pour la réouverture de la salle permanente et est mis à disposition du public gratuitement. Le MTI a également fait traduire les cartels de la SEP en *reo tahiti* en plus des contenus en français et anglais. C'est également le cas pour les contenus scientifiques produits par le musée (cartels des expositions temporaires et ethno-botaniques dans les jardins).

Le MTI poursuit en 2025 cette promotion des langues polynésiennes.

Objectif n°2 - Outiller le plurilinguisme en développant des supports de diffusion							
Développement d'outils de médiation en langues vernacuaires							
Au titre de la DCP :	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé au 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - nombres d'outils développés	Nb	2	4	4	4	4	4
Au titre du MTI :							
Indicateur 1.2 - nombres d'outils développés	Nb	2	2	4	3	3	4

Sources des données :
DCP, MTI
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 et 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre d'outils réalisés et en préparation en reo tahiti et langues vernaculaires
Autres commentaires :
Les outils de médiation en reo tahiti : audioguides, cartels expositions permanente, temporaires, etc.
Sont en cours de production en attente de la réouverture de la salle permanente

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 – DCP : création de supports médias d'apprentissage des langues pour un montant de 6,5 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°2 – DCP : édition de recueil de légendes de nos îles pour un montant de 8 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°3 – DCP : production de livrets pour un montant de 2,5 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°4 – DCP : mise en place d'un programme de valorisation de mets culinaires dans nos archipels pour un montant de 2 millions F CFP en fonctionnement.

Objectif n°3 : Valoriser et encourager la pratique de la langue tahitienne

- Au titre de la culture et du patrimoine (DCP)

En 2021, la DCP a lancé un appel à projets, intitulé « Fa'aiho i te raura'a o te reo mā'ohi », auprès des associations culturelles afin de promouvoir les langues polynésiennes. Elle disposera en 2025 d'un budget de 5 millions F CFP pour soutenir les différentes actions en faveur du plurilinguisme qui sont de plus en plus nombreuses et portées par les associations.

La DCP entend remettre sur rail la programmation TEARAPO (traduction et édition en langue française de l'ouvrage, réalisation d'une route virtuelle) et poursuivre son programme de vulgarisation des fonds sonores via sa plateforme « varo varo »

- Au titre de la traduction et de l'interprétariat (STI)

Le STI, *via* ses projets informatiques autour du *reo tahiti* (plateforme Reo), vise à valoriser et encourager la pratique de la langue tahitienne.

Ainsi, à l'écrit, le clavier mobile Reo doté de la fonction d'auto-complétion a pour ambition de faciliter l'expression en *reo tahiti* sur les divers terminaux mobiles (smartphones ou tablettes). Le public initial visé est le public jeune, mais pas uniquement.

Parallèlement, la synthèse vocale permettra, au niveau local, de fournir un référentiel pour la « bonne prononciation » du *reo tahiti*, langue orale à la base. Ensuite, elle pourrait également, outre le lexique de Reo, contribuer à internationaliser la pratique de notre langue, en invitant le visiteur à tenter des échanges en *reo*, ne serait-ce au début, qu'avec quelques mots.

- Au titre de la Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la culture **(**TFTN**)**

Afin d'encourager la pratique de la langue tahitienne, TFTN organisera le Taurua Himene, événement mettant en avant les chants polyphoniques traditionnels de la Polynésie. Il réunit ainsi des groupes primés et non-primés du Heiva i Tahiti autour de chants, du tārava au rū'au en passant par les ūtē ārearea et paripari dont on connaît la richesse.

Par ailleurs, le festival Parau Tiama proposera une immersion aux langues autochtones des archipels de la Polynésie, au travers d'ateliers, d'animations et de conférences culturels au mois d'octobre.

- Au titre du Conservatoire artistique de Polynésie française (CAPF)

La valorisation de la langue dans les enseignements est maintenue et renforcée pour l'année 2025, au travers des enseignements (*Teata ora*, *storytelling*, *'Ōrero*, *Reo Tahiti*, chorale des adolescents, éveil) et des représentations.

Objectif n° 3 - Valoriser et encourager la pratique de la langue tahitienne							
Organisation d'actions et manifestations culturelles en langue vernaculaire et édition d'ouvrage en bilingue : Ta'urua Himene, Ateliers d'immersion en reo Tahiti, Plus beaux chants Heiva et utilisation de la culture comme outil pédagogique de transmission de savoirs et savoir-être.							
Au titre de TFTN :							
Indicateur 2.1 - Evénements	Nb	3	2	3	2	2	2
Indicateur 2.2 - Fréquentations (spectateurs/usagers)	Nb	544	1 700	1 000	1 500	1 500	1 500
Indicateur 2.3 - Editions littéraires dédiées au Heiva i Tahiti (bilingue)	Nb exemplaires	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Au titre du CAPF :							
Indicateur 2.4 - Nombre d'heures d'enseignement (par an) consacrées au Reo Tahiti (Story telling, 'Orero, cours de Reo,Teata ta'ora)	Nb	154	198	198	208	264	264
Indicateur 2.5 - Nombre d'élèves inscrits dans le cours de chant choral en reo Tahiti	Nb	30	30	30	26	25	30
Indicateur 2.6 - Nombre d'heures d'enseignement (par an) du chant choral en reo Tahiti	Nb	49,5	49,5	49,5	33	33	49,5
Indicateur 2.7- Nombre de manifestations relatives à la valorisation de la langue	Nb	4	5	5	5	6	6
Sources des données : *TFTN, CAPF (base de données)* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateurs 2.1, 2.2 et 2.3 - données brutes* *Indicateur 2.4 - indicateur calculé à partir des bilans des années 2020 à 2024* *Indicateur 2.5 - indicateur pris sur la base des élèves suivis par le Conservatoire depuis leur parcours d'études.* *Indicateur 2.6- indicateur calculé à partir des bilans des années 2020 à 2024* *Indicateur 2.7 indicateur calculé à partir des projections du calendrier évènementiel 2024-2025* Autres commentaires : *TFTN : 2020 et 2021 ont été des années blanches compte tenu de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 – DCP : lancement de l'appel à projets « Fa'aiho i te rauraa o te reo mā'ohi » pour un montant de 5 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°2 – DCP : programmation TEARAPO pour un montant de 5 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°3 – DCP : programmation de vulgarisation des fonds sonores (varo varo) pour un montant de 2,5 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n° 4 – TFTN : organisation de 2 évènements (ta'urua hīmene et le festival Parau ti'ama) pour un montant total de 5,5 millions F CFP ;
- Action n° 5 – CAPF : augmenter les heures d'enseignement en *Reo* Tahiti (Teata ora, storytelling, 'ōrero, cours de *Reo* Tahiti) pour un montant de fonctionnement de 1 485 000 F CFP ;
- Action n° 6 – CAPF : augmenter le volume horaire annuel d'enseignement en chant choral pour un montant de 165 000 F CFP ;
- Action n° 7 – CAPF : promotion de la langue dans les évènements de l'établissement pour un montant de 1 200 000 F CFP ;
- Action n°8 – CAPF : promotion du bilinguisme au sein des pôles administratif et enseignement du Conservatoire. Le CAPF souhaite renforcer son pôle administratif afin d'enrichir et développer de manière transversale la promotion des langues polynésiennes. Dans le cadre de la promotion du bilinguisme, une partie des disciplines enseignées au CAPF faisait l'objet d'un affichage en tahitien - français dans les espaces publics. Sous l'impulsion du ministère de la Culture, les intitulés de l'ensemble des pôles administratif et enseignement ainsi que les intitulés des postes des agents du CAPF feront également l'objet d'une traduction en langue tahitienne. En collaboration avec le STI et la DSI, le CAPF souhaite acquérir à titre gracieux le clavier « clavier Français (France) – clavier mā'ohi ».

  Le CAPF a vocation à proposer une traduction en tahitien de la partie statique du nouveau site internet et du nouveau logo afin de souligner l'ancrage polynésien de l'établissement.

  Enfin, le CAPF souhaite ouvrir les prochains stages internationaux aux danseuses et danseurs des îles éloignées de l'archipel de la société. Pour ce faire, le CAPF veillera à une large communication en faveur de ces habitants.

10.7.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
909/969 06 - PROMOTION LANGUES POLYNESIENNES ET PLURILINGUISME	**94 300 000**	**0**	**94 300 000**
Direction générale de l'éducation et des enseignements			0
Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme de la scolarité primaire			0
Actions en faveur de la promotion des langues	54 450 000	0	54 450 000
Direction de la culture et du patrimoine			0
Outiller le plurilinguisme en développant des supports de diffusion			0
création de supports médias d'apprentissage des langues	6 500 000		6 500 000
édition de recueil de légendes de nos îles	8 000 000		8 000 000
production de livrets	2 500 000		2 500 000
mise en place d'un programme de valorisation de mets culinaires dans nos archipels	2 000 000		2 000 000
Valoriser et encourager la pratique de la langue tahitienne			0
lancement de l'appel à projet « Fa'aiho i te rauraa o te reo mā'ohi »	5 000 000		5 000 000
programmation TEARAPO	5 000 000		5 000 000
programmation de vulgarisation des fonds sonores (varo varo)	2 500 000		2 500 000
Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture			0
Valoriser et encourager la pratique de la langue tahitienne			0
Ta'urua Himene	2 000 000		2 000 000
Festival PARAU TI'AMA (ateliers d'immersion en reo Tahiti)	3 500 000		3 500 000
Conservatoire artistique de la Polynésie française			0
Valoriser et encourager la pratique de la langue tahitienne			0
volume horaire annuel d'enseignement en Reo Tahiti (Teata ora, storytelling, 'orero, cours de Reo Tahiti)	1 485 000		1 485 000
volume horaire annuel d'enseignement en chant choral	165 000		165 000
promotion de la langue dans les évènements de l'établissement	1 200 000		1 200 000
promotion du bilinguisme au sein des pôles administratif et enseignement du Conservatoire	0		0

10.7.5 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

Le STI, la DSI, la DMRA et des prestataires privés collaborent pour mener à bien les projets de développement d'outils numériques.

Afin d'améliorer le travail des agents des pôles administratif et enseignement, le CAPF se rapprochera du responsable du STI et de la Direction du système d'information pour obtenir la mise à disposition à titre gracieux du clavier « clavier Français (France) – clavier *mā'ohi* ».

11. MISSION 910/970 : SANTE

6,26 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

4,54 Mds F CFP
Budget de fonctionnement

1,7 Mds F CFP
Budget d'investissement (CP)

7,78 Mds F CFP
Coût de la masse salariale
soit 24,02 % sur la masse globale

1,53 Mds F CFP
Mesures nouvelles sur AP

Dont :

- ✓ **575 M F CFP**
  Diverses subventions d'investissement au Centre hospitalier de Polynésie française
- ✓ **365 M F CFP**
  Bâtiments modulaires de santé (hôpital de campagne et bâtiments de soins) – acquisition et travaux
- ✓ **50 M F CFP**
  Hôpital de Taravao – réhabilitation SSR et LS (complément)

Répartition des crédits de fonctionnement par programme

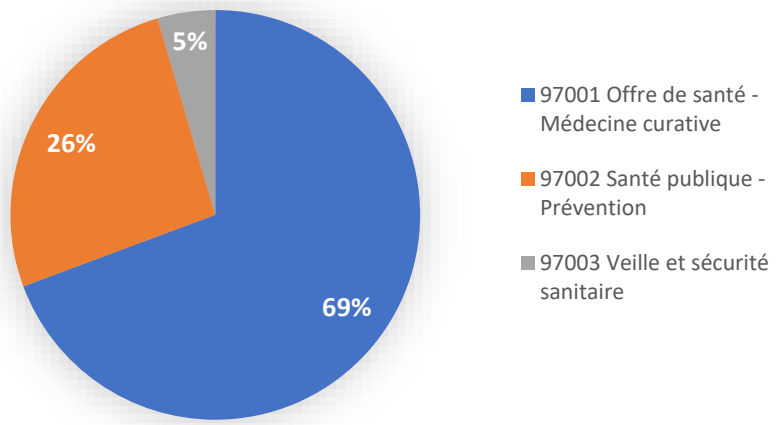

340 M F CFP
Subvention de fonctionnement à l'Institut Louis Malardé

380 M F CFP
Subvention de fonctionnement à l'Institut du cancer

FPSS
Volet santé

752 M F CFP
En fonctionnement

11 M F CFP
En investissement

11.1 **Eléments de politique générale de la mission**

- Au titre de la biosécurité

La conservation de notre biodiversité est une condition essentielle pour le développement durable de notre agriculture, de nos élevages, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que du secteur touristique.

Pour ce faire, le gouvernement poursuivra le renforcement de la protection de nos frontières, qu'elles soient aériennes, maritimes, internationales ou entre les îles.

La Direction de la biosécurité et la Direction de l'environnement, en tant qu'organismes administratifs du Pays, assurent cette protection. Des réformes réglementaires seront poursuivies afin de renforcer les contrôles sur l'introduction de végétaux, d'animaux et de moyens de transport, tout en gérant les risques existants sur notre territoire.

- Au titre de la direction de la santé

Dans son arrêté d'organisation n°1771 CM du 26 août 2021, la Direction de la santé a pour missions de porter la politique de prévention et de promotion de santé, participer aux réponses en matière de sécurité sanitaire, assurer une offre de soins de proximité, ainsi que la formation professionnelle initiale et continue de ses professionnels de santé.

- Au titre de l'Institut du cancer de la Polynésie française

L'Institut du cancer est le premier centre de lutte contre le cancer de Polynésie française et le seul membre du réseau UNICANCER en Outre-Mer. Sa vocation est de faire progresser la lutte contre le cancer et de mettre localement à disposition des patients polynésiens les pratiques les plus innovantes et les plus efficaces.

Créé en 2021, l'CPF fonctionne depuis le 1er janvier 2022 et déploie ses différentes missions, à savoir :

- La mise en place, la gestion et la promotion des programmes de dépistage des cancers ;
- La prévention primaire relative aux facteurs de risques des cancers ;
- La tenue du registre des cancers ;
- La recherche clinique et les enquêtes épidémiologiques dans le domaine de l'oncologie ;
- La coordination régionale des soins.

11.2 **Programme 910 01/970 01 : offre de santé – médecine curative**

11.2.1 Contexte et orientations stratégiques

- Au titre de la direction de la santé

La Polynésie française fait face à des défis de santé majeurs, caractérisés par une proportion significative de la population touchée par des maladies chroniques, exigeant des soins techniques complexes et spécifiques, mais aussi se rapprochant d'une médecine traditionnelle. Cette exigence grandissante a pour conséquence un épuisement des professionnels de santé, qui se retrouvent démunis, souvent dans un contexte règlementaire inadapté à leur exercice professionnel et peu attractif en termes de rémunération et d'environnement de travail. A titre d'information, le taux d'absentéisme pour maladie de la Direction de la santé se situe autour de 5%[13].

Conformément à l'axe 2 du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2025 du ministère de la santé en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée (MSP), la Direction de la santé souhaite contribuer significativement à la performance du système de santé du Pays, en élaborant notamment des stratégies de

[13] Extrait du rapport définitif sur l'audit sur la gestion des agents de la Direction de la santé, DMRA, 01/02/2023

fidélisation du personnel de santé, notamment médical, tout en garantissant une qualité de soins sans discontinuité.

Au-delà de ces stratégies, la Direction de la santé a à cœur de rendre plus efficiente son organisation notamment à travers des outils numériques tels que le dossier patient informatisé, l'acquisition d'un logiciel de gestion du temps de travail et d'activités…

- Au titre de l'Institut du cancer de la Polynésie française

L'ICPF intervient dans le programme 970 01 « Offre de santé – médecine curative » au travers de 2 projets structurants en cours visant à l'amélioration de la prise en charge des patients atteints du cancer :

- Le laboratoire d'anatomocytopathologie dont l'ouverture est programmée dès juillet 2025 ;
- Le centre ambulatoire de traitement du cancer, projet en cours de redimensionnement et de relocalisation sur le site du « C15/Rotonde » et non sur le site de Princesse Heiata initialement prévu.

11.2.2 Réformes en cours et/ou à venir

- Au titre de la direction de la santé

Suite au rapport d'audit RH de la DMRA en février 2023, la Direction de la santé, en collaboration avec la DGRH et la DMRA, doit mener une refonte profonde de certains textes règlementaires liés à la stratégie de recrutement, aux postes isolés et à risque, à l'accès facilité à la formation… Pour y parvenir, une importante réorganisation interne sera mise en œuvre en 2024-2025 qui consiste notamment à créer une strate managériale des nombreux bureaux de l'échelon central à travers la création de 4 postes de chefs de département : département des soins de santé primaires et hospitaliers, département de la santé publique et environnementale, département des ressources humaines et finances, département ressources matérielles et numériques.

- Au titre de l'Institut du cancer de la Polynésie française

Le cap des réformes structurelles à mener dans les années à venir est fixé par le plan cancer et le schéma d'organisation sanitaire de la Polynésie française.

Le plan cancer pour la période 2018-2022 arrivé à échéance a été prolongé de 2 ans afin de permettre à un groupe de travail piloté par l'ICPF et l'ARASS en collaboration avec la DS et le CHPF d'élaborer le futur plan cancer.

En parallèle, le bilan du plan cancer 2018-2022 sera réalisé par l'ICPF. Ainsi, le nouveau plan cancer reprendra les actions pertinentes qui n'ont pas pu être mises en place à cause de la crise COVID et intègrera ainsi les actions en lien avec les deux projets structurants de l'ICPF.

L'ICPF continuera à porter une attention particulière aux actions de proximité posées dans le précédent plan cancer et en particulier celles de son premier et de son septième volet « comprendre le patient et intégrer la culture dans le soin » et « accompagner le patient ».

11.2.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre de la régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS)

Objectif n°1 : Rationnaliser les structures de santé

Objectif n° 1 - Rationaliser les structures de santé							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre total d'inspections et contrôles de structures sanitaires, transports et pharmaceutiques	Nb	112	114	110	110	110	100
Indicateur 1.2 - Transmission du rapport relatif à l'étude de moyens et de faisabilité permettant de déterminer les sites, la logistique et le personnel approprié pour ouvrir une maternité à l'extérieure de Tahiti	Nb	-	-	-	-	1	-
Indicateur 1.3 - Nombre de missions en lien avec les pays francophones du Pacifique et la Nouvelle Zélande	Nb	-	-	-	-	2	2
Indicateur 1.4 - Nombre d'actes réglementaires produits	Nb	-	-	-	-	2	2

Sources des données :
Données ARASS
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 : nb de rapports rédigés / nb de structures visitées (préciser en contexte le nb total de structures)
Indicateur 1.2 : rapport d'étude présenté (pas de dénominateur car la commande passe sur la réalisaiton d'une étude de faisabilité)
Indicateur 1.3 : nb de missions distancielles et présentielles réalisées / nb de thématiques étudiées / pays ou territoire, y compris missions internationales SPC/OMS hors BVSO
Indicateur 1.4 : nb de textes transmis / nb de textes souhaités par MSP

- Au titre de la direction de la santé (DSP)

Objectif n°1 : Améliorer la performance du service

Compte tenu du contexte difficile dans lequel travaillent actuellement les équipes, l'amélioration de la performance des structures de la Direction de la Santé, s'articule d'abord autour de deux axes principaux qui permettent d'assurer un système de santé plus efficace, accessible et de qualité :

- Garantir une continuité et une qualité des soins dans des conditions de travail favorables : il s'agit d'adapter les équipes de soins en fonction des besoins réels des patients, de l'activité, afin d'éviter le surmenage des équipes et limiter le recours aux heures supplémentaires. En cas de manque de personne, une cellule itinérante (médecins et infirmiers) à l'échelon central et à l'échelon déconcentré peut venir renforcer les équipes. De plus, un vivier de prestataires médecins peut être sollicité si aucune solution en interne n'est trouvée ;
- Réduire le taux d'absentéisme du personnel médical et soignant : le secteur de la santé est particulièrement touché par la problématique de l'absentéisme issu de diverses raisons : pénibilité (physiques) des postes, risques psycho-sociaux élevés, pression à la fois des usagers mais de la hiérarchie, désorganisation du travail… Cet absentéisme peut avoir un impact significatif sur le fonctionnement des services.

Objectif n°1 - Améliorer la performance du service							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Couverture du besoin en remplacement par la cellule itinérante	%			70		80	90
Indicateur 1.2 - Couverture du besoin en remplacement par des prestataires médicales et infirmiers	%			70		80	90

Sources des données :
1.1. Données de la cellule itinérante du BRHF (tableau de suivi excel)
1.2. Données de la cellule gestion du BRHF (tableau de suivi excel)
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - Nombre de jours de tournées réalisées par les itinérants par rapport au nombre de jours d'absence des agents à remplacer
Indicateur 1.2 - Nombre de jours de prestation médicale et infirmière réalisées par les prestataires par rapport au nombre de jours d'absence des médecins et IDE à remplacer
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la couverture du besoin en remplacement par les tournées des itinérants de la DS, pour un montant en fonctionnement de 120 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à la couverture du besoin en remplacement par des conventions de prestations médicales, pour un montant en fonctionnement de 165,8 millions F CFP.

Objectif n°2 : Améliorer l'attractivité des postes de médecins

Améliorer l'attractivité des postes de médecins est crucial aujourd'hui dans un contexte à la fois de pénurie des professionnels mais aussi concurrentiel permanent du secteur de la santé. Cela touche directement la

qualité des soins et le bon fonctionnement du système de santé. La pénurie de médecins due à un déséquilibre entre offre et demande, entraîne une surcharge de travail pour les professionnels en poste, des temps d'attente plus longs pour les patients et une qualité des soins dégradée.

Avoir des postes attractifs permettrait de fidéliser le personnel (déjà en faible nombre), de diminuer le taux de rotation (*turn over*) des médecins et ainsi mieux stabiliser les équipes médicales. Cela a pour conséquence directe de limiter les coûts associés au recrutement et à la formation de nouveaux médecins. La Direction de la santé souhaite investir systématiquement dans la formation de préparation à l'emploi, généralement de 7 à 15 jours, pour tout nouvel arrivant, médecin recruté pour les îles éloignées (Marquises, ISLV, Tuamotu Gambier, Australes), un poste particulièrement sous tension de recrutement.

Par ailleurs, un poste de médecin est rendu attractif dès lors qu'il offre des perspectives de développement de carrière et une reconnaissance professionnelle. Ainsi, le développement de la formation continue – qui est une exigence légale – permet de garantir non seulement une montée en compétences mais aussi une adaptation aux évolutions médicales et technologiques.

Objectif n°2 - Améliorer l'attractivité des postes de médecins

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** Prévision PAP 2025	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Ratio de médecins des îles préparés à l'emploi nouvellement recrutés dans le service	%					50	60
Indicateur 2.2 - Taux de réponses positives suite à une sollicitation de pose de congés formation médicale	%					50	60

Sources des données :
2.1. Données de la cellule recrutement du BRHF
2.2. Données de la cellule formation du BRHF
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 -Nombre de médecins des îles formés par rapport au nombre de médecins des îles recrutés
Indicateur 2.2 -Nombre de réponses positives accordées par la Direction par rapport au nombre de demandes de pose de congés formation des médecins
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la mise en place systématique d'une préparation à l'emploi avant prise de fonction, pour un montant en fonctionnement de 10 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à l'accès facilité au droit à congé formation, pour un montant en fonctionnement de 45 millions F CFP.

Au titre l'Institut du cancer de Polynésie française (ICPF)

Objectif n°1 : Améliorer les connaissances sur le cancer en Polynésie française

Actuellement, plus de 800 cas de cancer sont diagnostiqués chaque année en Polynésie française, avec une augmentation constante ces dix dernières années. En outre, au-delà de l'augmentation de la durée moyenne de l'espérance de vie des polynésiens, la prévalence des facteurs de risque des cancers tels que le tabac, l'obésité, la sédentarité ou encore la consommation d'alcool, laisse envisager, dans les années à venir, une augmentation significative des cas de cancer et une diminution de l'âge au diagnostic.

Néanmoins, les données épidémiologiques de la maladie, en particulier les données d'incidence des cancers, les taux de survie, leurs caractéristiques au diagnostic, la prévalence des facteurs de risque, permettront de guider plus efficacement la politique de lutte contre le cancer en Polynésie française et de décider en conséquence des actions opérationnelles ad hoc les plus pertinentes.

Après avoir rattrapé les retards accumulés sur l'enregistrement des cas incidents de cancers de 2016 à 2020, l'ICPF a publié le rapport du registre des cancers de 2015 à 2019 fin 2023. Il prévoit de revenir à une publication annuelle du rapport du registre en commençant par celle de 2020 en 2024 et celle de 2021 en 2025.

En outre, il assure la mission de tenue du registre des cancers avec l'objectif pour 2025 de son accréditation et de sa modernisation sans compter celle de mener des études épidémiologiques spécifiques à la Polynésie française. Ainsi, l'ICPF contribuera à faciliter la mise en œuvre d'études épidémiologiques spécifiques sur les cancers en Polynésie française notamment le cancer du sein qui est le cancer le plus fréquent et dont l'incidence touche des femmes de plus en plus jeunes mais également le cancer de l'endomètre (corps de l'utérus). Ces constatations se retrouvent dans d'autres pays et collectivités d'Outre-Mer du Pacifique comme

Wallis et Futuna. L'ICPF a pour projet de s'appuyer sur le groupe Unicancer Outre-Mer (UCOM) pour mettre en avant les spécificités ultra-marines et élaborer des projets de recherche communs.

L'Institut conserve l'objectif d'initier le processus d'accréditation du registre des cancers de Polynésie en collaborant avec les registres des territoires ultramarins dont la Nouvelle-Calédonie et le réseau FRANCIM (France Cancer Incidence et Mortalité) dont l'objectif est d'harmoniser les pratiques d'enregistrement, de coordonner et de faciliter les travaux réalisés par les registres de cancers existants. En 2024, le registre a gagné en qualité et en exhaustivité avec, notamment, les données récoltées auprès de la CPS. Le dossier d'accréditation pourra donc être finalisé en 2025.

Depuis sa création, l'ICPF a souhaité lancer, au titre de sa mission de recherche, les travaux relatifs à la création d'une Direction de la recherche clinique et de l'innovation (DRCI). Ainsi, une mission du département de recherche et de développement du réseau UNICANCER s'est déplacée en Polynésie française en 2024 pour accompagner l'ICPF dans ce projet qui se veut être une structure composée de personnels hautement qualifiés et entièrement dédiés à la promotion de la recherche clinique et à sa valorisation. Durant une semaine, les missionnaires ont rencontré tous les partenaires du Pays en oncologie. Ils ont également animé 2 soirées de séminaires. A l'issue de cette mission, des projets de recherche ont été initiés. L'année 2025 sera consacrée à la création effective de cette direction, à la poursuite des projets initiés et au lancement de nouveaux projets.

Enfin, l'ICPF souhaite mener et participer à des travaux de recherche pour une meilleure connaissance des maladies radio-induites et de leur impact transgénérationnels. Cette nouvelle mission apparaîtra donc spécifiquement dans les statuts de l'institut et permettra de créer un conseil scientifique et éthique en étroite collaboration avec la Délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN).

Objectif n°1 - Améliorer les connaissances sur le cancer en Polynésie française

L'ICPF améliorera dans ce cadre la performance du registre des cancers notamment en rattrapant les retards pris ces dernieres années sur l'enregistrement des nouveaux cas de cancer. En outre, l'ICPF facilitera la mise en œuvre d'études épidémiologiques.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Validation et publication des cas incidents de cancer des années N-3 et N-4	%	50%	100%	100%	100%	100%	100%
Indicateur 1.2 - Nombre d'études épidémiologiques réalisées	Nbre	NA	NA	4	4	4	4
Indicateur 1.3 - Création d'une Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation en oncologie	%	NA	10%	50%	50%	80%	100%
Indicateur 1.4 - Elaboration ou participation à des projets de recherche clinique en oncologie et notamment sur les conséquences sanitaires des essais nucléaires	Nbre	NA	NA	NA	2	4	4

Sources des données :
ICPF
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre de cas incident validés / nombre de cas à enquêter
Indicateur 1.2 - Indicateur calculé à partir du nombre de rapports produits
Indicateur 1.3 - Indicateur calculé à partir de l'état d'avancement de la création effective de la DRCI
Indicateur 1.4 - Indicateurs calculés à partir du nombre de projets de recherche démarrés dont font partie l'ICPF
Autres commentaires :
NA : Non Applicable - ND : Non Disponible

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la publication des rapports du registre des cancers de 2021, pour un montant en fonctionnement de 2 millions F CFP ;
- Action n°2 relative au processus d'accréditation du registre des cancers de Polynésie française pour un montant en fonctionnement de 1 million F CFP ;
- Action n°3 relative à la création d'une Direction de la recherche clinique et de l'innovation en oncologie pour un montant en fonctionnement de 2 millions F CFP ;
- Action n°4 relative à la réalisation de projets de recherche clinique sur le cancer pour un montant en fonctionnement de 2 millions F CFP ;
- Action n°5 relative à la réalisation d'études épidémiologiques spécifiques sur les cancers les plus fréquents pour un montant en fonctionnement de 2 millions F CFP ;
- Action n°6 relative à la réalisation d'études sur les conséquence sur la santé des essais nucléaires en Polynésie française pour un montant en fonctionnement de 2 millions F CFP.

Objectif n°2 : Améliorer la prise en charge des patients atteints de cancer

L'oncologie en Polynésie française doit se réorganiser « autour du patient » conformément aux dispositions du plan cancer notamment en offrant aux patients un parcours avant, pendant et après le cancer, adapté aux

difficultés spécifiques des Polynésiens et dans une volonté d'approche inclusive et globale de la santé, comprenant le dépistage, le diagnostic, l'annonce, le suivi, le traitement, les soins de support et le post-cancer.

Dans un souhait d'amélioration du parcours de soin du patient et de facilitation de la coordination entre les différents acteurs, plusieurs projets ont été menés par l'ICPF depuis sa création.

La première action a consisté en la mise en place d'une véritable gestion centralisée des réunions de concertation pluridisciplinaires où sont décidées le meilleur traitement pour le patient en présence de plusieurs médecins de différentes spécialités venant du public et du privé. Après avoir repris l'intégralité des RCP en 2024, 2025 sera consacrée à la stabilisation et à l'amélioration des process en cours mais aussi à la poursuite du déploiement du logiciel dédié permettant aux professionnels de santé d'assister aux réunions à distance notamment pour les médecins libéraux ou encore ceux des îles.

La deuxième action a été celle de créer une cellule d'accompagnement des patients évasanés d'oncologie avec pour mission de les aider dans leurs démarches, de répondre à leurs questions et à celles de leur entourage et faire le lien avec les différents acteurs (CPS, service social, EUROP Assistance, associations…). Elle est composée de professionnels de santé de l'ICPF pour pouvoir répondre aux questions médicales spécifiques. Forte de son succès mais surtout de son utilité réelle témoignée par les patients, cette cellule a été ouverte, en 2024, aux médecins de ville et à l'hématologie. L'année 2025 sera consacrée à l'amélioration des process mis en place, à la pérennisation des ressources affectées à cette cellule et à la recherche d'un local plus adapté au sein de l'hôpital.

La troisième action menée par l'institut dans le cadre du parcours de soins a été d'initier les premiers travaux relatifs à la mise en place d'un dispositif « Patient-Partenaire ». Ce dispositif vise à co-construire avec les professionnels des solutions adaptées aux personnes atteintes du cancer et à leur entourage et à diminuer les situations d'arrêt ou de refus de soin. La première phase des travaux était axée sur la constitution de plusieurs groupes de travail dont les conclusions devraient être rendues et consolidées en 2025. Le déploiement du dispositif est prévu sur 2025 et 2026 avec la formation et le recrutement d'un ou plusieurs patients-partenaires.

En outre, depuis 2023, l'ICPF s'est fixé pour objectif de développer l'offre en analyse génétique pour les besoins de soins notamment dans le domaine de l'oncologie. Ainsi, l'institut a permis la reprise des consultations d'oncogénétique arrêtées depuis 1 an et demi. Plus de 500 patients ont pu en bénéficier en 2023 et 2024 et plusieurs mutations génétiques connues pour favoriser le cancer ont pu être détectées chez les patients atteints de cancer ou leur famille. En 2025, ces consultations seront poursuivies avec pour objectif d'en améliorer l'accès notamment pour les patients des îles.

Enfin, le cancer étant la première cause de mortalité sur le territoire et touchant des polynésiens de plus en plus jeunes, il est devenu indispensable de développer l'offre de soins en cancérologie et d'en faire une priorité de santé.

Deux grands projets concourent à la réalisation de cet objectif :

- L'ouverture du laboratoire d'anatomo-cytopathologie unique pour permettre aux patients polynésiens d'avoir les résultats de leurs analyses en moins de 2 semaines contre quatre à six semaines aujourd'hui et d'avoir accès à des outils de dernière génération leur offrant ainsi les meilleures chances de guérison à l'instar des patients métropolitains. Initialement prévue en 2024, son ouverture est reportée sur 2025. L'acquisition de matériel a été lancée en 2024 et la conformité du bâtiment sera délivrée en septembre 2024. L'installation du matériel, le recrutement du personnel et la mise en exploitation du laboratoire sont programmés sur 2025 ;
- La construction d'un centre ambulatoire de traitement du cancer afin d'offrir aux patients polynésiens un lieu dédié assurant également la coordination des soins et la recherche. A l'origine, le projet était prévu sur le site dit « Princesse Heiata », il a été réorienté sur le centre 15 en 2024. L'ICPF contribuera à la définition de l'avant-projet en 2025 avec l'ensemble des parties prenantes. Les objectifs principaux de cette structure seront d'avoir un dimensionnement adapté à l'augmentation des cas de cancers à traiter, d'offrir un cadre confortable aux malades pour recevoir leurs traitements mais aussi de développer la médecine nucléaire sur le territoire et notamment le TEP scanner.

Objectif n°2 - Améliorer la prise en charge des patients atteints de cancer							
Bien que la prise en charge du cancer a évolué ces dix derniers années sur le territoite, elle necessite néamoins une meilleure structuration et le développement de nouveaux outils afin d'offrir aux polynésiens une prise en charge au plus proche des recommandations en vigueur.							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Pourcentage d'avancement du projet de laboratoire d'anatomocytopathologie mutualisé	%	NA	60%	60%	60%	80%	NA
Indicateur 2.2 - Mise en place du dispositif Patient-Partenaire	%	NA	NA	NA	20%	50%	100%
Sources des données : *ICPF* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 - Indicateur calculé à partir du suivi de la maitrise d'œuvre retenue - Compte tenu de l'avancement du projet (livraison du bâtiment 2024), cet indicateur a été révisé pour intégrer la phase d'équipement du laboratoire.* *Indicateur 2.2 - Indicateur calculé à partir de l'état d'avancement du projet* Autres commentaires : *NA : Non applicable - ND : Non Disponible*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la mise en exploitation du laboratoire mutualisé d'anatomocytopathologie de Polynésie française en juillet 2025, pour un montant de 200 millions F CFP en fonctionnement et 158 millions F CFP supplémentaires en investissement ;
- Action n°2 relative à la mise en place du dispositif « Patient-partenaire » pour un montant en fonctionnement de 2 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à la poursuite des consultations d'oncogénétique pour un montant en fonctionnement de 5,5 millions F CFP.

11.2.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
910/970 01 - OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE	**359 300 000**	**158 000 000**	**517 300 000**
Direction de la santé			
Améliorer la performance du service			0
Dépenses CVT médicales et IDE	165 800 000		165 800 000
Dépenses Tournées des itinérants	120 000 000		120 000 000
Améliorer l'attractivité des postes de médecins			0
Dépenses CVT médecins 15 jours formation adaptation à l'emploi	10 000 000		10 000 000
Dépenses de formations médicales (plan de formation 2025)	45 000 000		45 000 000
Institut du cancer de la Polynésie française			
Publication des rapports du registre des cancers de 2020 à 2021	2 000 000		2 000 000
Amélioration du registre des cancers (accréditation)	1 000 000		1 000 000
Réalisation d'études épidémiologiques spécifiques sur les cancers les plus fréquents	2 000 000		2 000 000
Mise en place une direction de la recherche clinique et de l'innovation en oncologie	2 000 000		2 000 000
Lancer des projets de recherche clinique en oncologie	2 000 000		2 000 000
Réalisation d'études sur les conséquences sanitaires des essais nucléaires	2 000 000		2 000 000
Mise en exploitation un laboratoire d'anatomo-cytopathologie		158 000 000	158 000 000
Consultations d'oncogénétique	5 500 000		5 500 000
Mettre en place le dispositif "Patient-Partenaire"	2 000 000		2 000 000

11.3 **Programme 910 02/970 02 : santé publique – prévention**

11.3.1 Contexte et orientations stratégiques

- Au titre de la direction de la santé

Le Pays fait face à un immense défi sanitaire et économique en raison de l'augmentation régulière et rapide des pathologies liées aux changements des modes de vie et au vieillissement de la population. Les assises de la santé qui se sont tenues en juillet 2022 ont montré la nécessité d'avoir une politique plus forte en prévention et promotion de santé. La mise en œuvre des dispositifs de promotion de santé (écoles/CJA en santé, communes en santé) doit s'accélérer avec une mobilisation plus importante d'agents de prévention et de promotion de santé du Pays, pour impulser et coordonner l'action locale de santé avec les acteurs du territoire. Il est essentiel de placer les individus et les familles au cœur de leur propre santé, en les responsabilisant et en les rendant acteurs de leur propre santé.

Un plan de prévention et de promotion de santé 2024-2025 a été validé par le MSP et présenté en Conseil des ministres en juin 2024. Conformément au ROB 2025 du MSP, ce plan prend en compte les priorités du gouvernement : la lutte contre l'obésité, la lutte contre les addictions et le développement de l'éducation thérapeutique du patient, qui contribueront fortement à l'amélioration de la qualité de vie des populations.

- Au titre de l'Institut du cancer de la Polynésie française

L'ICPF intervient dans le programme 97002 « Santé publique – prévention » dans le cadre de la mise en place et la gestion des programmes de dépistage des cancers et la prévention primaire relative aux facteurs de risques des cancers.

Les actions de prévention des cancers s'appuient particulièrement sur les orientations du plan cancer 2018-2022 et le programme médico-scientifique de l'ICPF 2022-2026 et son premier axe « prévenir et mieux comprendre le cancer ».

L'ensemble des actions de prévention qui seront menées s'inscrit dans une stratégie globale de santé communautaire tenant compte des spécificités géographiques et culturelles de la Polynésie française et incluant toute la chaine des acteurs concernés. L'ICPF entend notamment concentrer ses actions sur les effets :

- Individuels : importance de prendre soin de sa santé en adoptant des comportements favorables dès le plus jeune âge et en comprenant l'intérêt d'un suivi médical régulier ;
- Organisationnels : élargissement de la coopération interprofessionnelle et inter-institutionnelle, développement de l'entraide, renforcement du dialogue entre habitants et administration, sensibilisation et formation des professionnels de santé pour améliorer le dépistage et le suivi des patients.

11.3.2 Réformes en cours et/ou à venir

Le prochain plan cancer reprendra les actions pertinentes en matière de prévention qui n'ont pas pu être mises en place à cause de la crise COVID et intègrera ainsi les actions actuellement menées par l'ICPF.

L'ICPF continuera à porter une attention particulière aux actions de proximité en concentrant son action sur les personnes éloignées du soin ou en situation de précarité sociale mais également les jeunes et en impliquant les communes, les écoles et les communautés religieuses.

11.3.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre de la direction de la santé (DSP)

Objectif n°1 : Promouvoir le développement des compétences dans la prévention du rhumatisme articulaire aigu (RAA)

Le RAA est une maladie endémique de gravité majeure à caractère prioritaire en Polynésie française (délibération n°88-26 AT du 03 mars 1988). Cette pathologie fait l'objet d'une déclaration obligatoire avec inscription au registre nominatif du RAA, elle est prise en charge au titre de la longue maladie.

Le programme de lutte contre le RAA validé par le Ministère de la santé en mars 2019 rappelle que le contrôle de cette maladie est une priorité de santé publique.

Le taux de prévalence de cette maladie en Polynésie française est de 1.36 et 253 nouveaux cas (incidence) ont été détectés en 2023. Le centre de dépistage du RAA de la DSP poursuit son objectif de réalisation du dépistage scolaire des cardiopathies rhumatismales chroniques (CRC) par échocardiographie de tous les enfants de 6ème en Polynésie française, soit 4 500 élèves environ. Il est organisé en partenariat avec la DGEE.

En plus du partenariat bien instauré avec les médecins du secteur libéral, des équipes mobiles constituées de référents formés (médecins et infirmiers) de la DSP se déplacent dans les écoles avec des appareils d'échocardiographie portables. L'acquisition du logiciel métier *Epiconcept* permettra de mettre en place un registre unique permettant la collecte des données à l'échelle de la Polynésie française.

Afin de maintenir la dynamique de ces équipes mobiles, un diplôme universitaire (DU) échoscopie de dépistage des CRC en zone d'endémie dispensé par l'Université de Bordeaux a été créé en collaboration avec le CHU de

Bordeaux. Un séminaire a eu lieu en novembre 2023 avec le Pr LAFITTE du CHU de Bordeaux, afin de sensibiliser tous les référents volontaires RAA de la DSP et permettre, avec la contribution de chacun, de finaliser le contenu pédagogique de cette formation.

En octobre 2024, ces mêmes référents (17) suivront ce programme de formation pour être diplômés en juin 2025. La DSP souhaite pérenniser cette démarche de formation au profit d'autres agents volontaires pour être les référents RAA de demain sur l'ensemble du territoire.

Objectif n° 1 - Promouvoir le développement des compétences dans la prévention du rhumatisme articulaire aigu (RAA)

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** Prévision PAP 2025	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de référents RAA diplômés	Nb			17		34	34

Sources des données :
Données du centre de lutte contre le RAA et de la cellule formation DS
Mode de calcul des indicateurs :
Somme des personnels ayant obtenu le DU
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au **DU échoscopie RAA**, pour un montant en fonctionnement de 4 100 000 F CFP.

Objectif n°2 : Promouvoir une alimentation saine auprès du public jeune

La Polynésie française est confrontée à un défi majeur en matière de santé publique : la transition rapide des habitudes alimentaires et des modes de vie, entraînant une augmentation préoccupante du surpoids et de l'obésité. Aujourd'hui, environ 70 % des adultes polynésiens sont en surpoids, dont 40 % au stade de l'obésité. Ce phénomène touche également les plus jeunes, avec des taux d'obésité infantile élevés dès le plus jeune âge, influencés par une alimentation trop riche en sucres, en graisses, et en produits transformés, au détriment des produits locaux sains.

L'objectif « Promouvoir une alimentation saine auprès du public jeune » s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'obésité, un des axes stratégiques majeurs de la Direction de la Santé. Cette initiative est portée par le Bureau de Programmes de Santé, en cohérence avec les actions définies dans le Programme d'actions polynésien sur l'alimentation équilibrée et la pratique d'activité physique 2019-2023. Les dispositifs « Écoles en santé » et « CJA en santé », mis en place dans les établissements scolaires et les Centres des Jeunes Adolescents (CJA), visent à encourager de bonnes pratiques alimentaires chez les jeunes en intégrant des principes nutritionnels dans les programmes éducatifs et les activités physiques régulières.

Cette promotion se fait aussi au quotidien via les cellules de promotion de la santé de Tahiti et des îles, qui travaillent en étroite collaboration avec les communautés locales pour diffuser des messages de santé publique liés à l'alimentation et à la prévention des maladies non transmissibles. Le Centre de Santé Scolaire, quant à lui, joue un rôle crucial en réalisant des actions de prévention nutritionnelle à la fois individuelles, à travers des consultations, et collectives, via des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires.

Ces initiatives visent non seulement à inculquer de bonnes pratiques alimentaires dès le plus jeune âge, mais aussi à créer un environnement scolaire favorable à la santé.

L'éducation nutritionnelle des jeunes est un investissement à long terme pour la santé publique. En les aidant à adopter des habitudes alimentaires saines, on contribue à prévenir les MNT à l'âge adulte et à réduire la pression sur le système de santé.

Objectif n° 2 - Promouvoir une alimentation saine et équilibrée auprès du jeune public							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** Prévision PAP 2025	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Pourcentage d'enfants et adolescents scolarisés ayant bénéficié d'actions de sensibilisation à l'alimentation saine et équilibrée dans le cadre des dispositifs de promotion de santé	%	24,9	48,5		55,4	60,0	66,0
Indicateur 2.2 - Pourcentage d'enfants de CE2 en surpoids ou obésité	%	21,1	19,4		16,0	15,0	15,0

Sources des données :
2.1. données DGEE nombre d'enfants scolarisée; données Bureau des programmes de santé (DS) sur les labellisations d'établissements scolaires
2.2. données de suivi du Centre de santé scolaire (DS)
Mode de calcul des indicateurs :
*2.1. nombre d'enfants et adolescents scolarisés dans les écoles et CJA labellisés / nombre d'enfants scolarisées sur le territoire * 100*
*2.2. (nombre d'enfants de CE2 ayant un IMC > 25) / nombre d'enfants de CE2 * 100*
Autres commentaires :
IMC = poids (en kg) / taille² (cm) | données issues de l'échantillon des enfants de CE2 de la zone urbaine de Papeete, vus en consultation par les équipes du Centre de santé scolaire (DS)

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la promotion d'une alimentation saine pour le jeune public, pour un montant en fonctionnement de 7,6 millions F CFP.

Au titre l'Institut du cancer de Polynésie française (ICPF)

Objectif n°1 : Améliorer les performances et la qualité du dépistage

Depuis 2003, il existe en Polynésie française deux programmes de dépistage des cancers coordonnés par une structure de gestion dédiée, aujourd'hui sous la responsabilité de l'ICPF. Le dépistage du cancer du sein repose sur la réalisation d'une mammographie tous les deux ans, pour toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans. Celui du cancer du col de l'utérus consiste en la réalisation d'un frottis cervical avec analyse cytopathologique tous les trois ans, pour toutes les femmes âgées de 25 à 64 ans. Ces deux examens sont entièrement pris en charge par l'ICPF afin de favoriser le dépistage pour toute la population polynésienne.

Cependant, d'autres freins ont pu être identifiés dont la difficulté de transport pour accéder à une consultation ou à un examen et le manque d'information et d'éducation du grand public. En effet, pour que ces deux programmes aient un impact significatif sur la diminution des cancers, le taux de dépistage doit être augmenté pour atteindre 70% de la population cible contre environ 40% actuellement.

Ainsi, en 2024 tout comme en 2023, l'ICPF a mis en œuvre plusieurs actions visant à améliorer les performances de ces deux programmes de dépistage.

Tout d'abord, les campagnes de prévention « Juin Vert » et « Octobre Rose » pour les cancers du sein et du col de l'utérus et la prise en charge à 100% des frais de dépistage de ces cancers pour la population cible ont été réitérées. Ces campagnes seront reconduites en 2025.

Deuxièmement, le dispositif « Tarona Tere » consistant à proposer un transport gratuit pour un groupe de 8 à 10 femmes vers le lieu de la mammographie a également été poursuivi. Cette opération permet de lever le frein lié au transport et utilise l'effet de groupe pour diminuer la crainte de l'examen. Il touche en moyenne annuelle une centaine de femmes issus de milieux défavorisés. Pour 2025, l'ambition est de déployer ce dispositif toute l'année grâce à une collaboration avec les communes et les communautés religieuses.

Troisièmement, l'institut a entendu pérenniser le programme annuel d'intervention dans les entreprises et les administrations pour sensibiliser leurs employés aux cancers et aux dépistages possibles durant leur temps de travail. Ce programme rejoint celui du Club des entreprises qui a pour projet phare de permettre aux employés femmes de réaliser leurs mammographies de dépistage durant leurs heures de travail sans avoir à poser un jour de congé ou à justifier une absence. Ce dispositif a fait ses preuves et est particulièrement efficace car il permet de toucher la population cible en leur offrant un espace privilégié. En 2025, il aura pour objectif de toucher encore plus de salariés.

En parallèle, l'ICPF souhaite effectuer davantage d'actions de sensibilisation et de formation des professionnels de santé (médecins, infirmiers, sages-femmes, pharmaciens) qui sont les premiers acteurs de prévention en particulier dans les îles.

Prévu sur 2024, l'ICPF n'a pas été en mesure de mettre en œuvre son programme annuel d'intervention de proximité citoyenne au sein des « Fare Ora » pour sensibiliser et éduquer la population aux facteurs de risques des cancers et surtout au « Prendre soin de soi ». Cette action sera réalisée en 2025.

Concernant les actions visant à améliorer la qualité des dépistages, une mission de contrôle qualité externalisé des mammographes sur l'ensemble du territoire sera réalisée fin 2024. Enfin, pour 2025, l'ICPF prévoit de se conformer aux recommandations de la Haute Autorité de Santé et de l'Organisation Mondiale de la Santé en permettant la prise en charge du test HPV en plus du frottis pour le dépistage du cancer du col de l'utérus.

Les programmes de dépistage organisé pouvant être mis en place pour d'autres cancers dépistables tels que le cancer colorectal nécessite une évaluation médico-économique spécifique au préalable, tenant compte notamment de leur incidence sur le territoire. La mise en place de ce dépistage n'a donc pas été réalisée en 2024.

Objectif n° 1 - Améliorer les perfomances et la qualité des dépistages des cancers

Les taux de participation ainsi que la qualité des programmes de dépistage existants doivent être améliorés afin d'augmenter les taux de survie des patientes ou d'en diminuer leur incidence. Par ailleurs, il est aujourd'hui nécessaire de faire une évaluation médico-économique préalable à la mise en place d'un programme de dépistage organisé du cancer colo-rectal.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux de participation aux dépistages du cancer du sein	%	39%	39,10% (SEIN) 41,33% (CCU)	50%	50%	55%	60%
Indicateur 1.2 - Taux de participation aux dépistages du cancer du col de l'utérus	%	43%	ND	50%	50%	55%	60%
Indicateur 1.3 - Taux de mammographes contrôlés	%	NA	NA	100%	100%	NA	NA
Indicateur 1.4 - Nombre d'actions dédiées au programme Tarona Tere (aide au transport vers un lieu de dépistage du cancer du sein)	%	3	7	NA	7	10	20

Sources des données :
ICPf/ISPf/Mission métropolitaine de contrôle
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir de l'effectif de la population cible dépistée / effectif de la population éligible
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir de l'effectif de la population cible dépistée / effectif de la population éligible
Indicateur 1.3 - nombre de mammographes contrôlés / nombre total de mammographes
Indicateur 1.4 - indicateur calculé à partir du nombre de demi-journées/an dédiées au programme Tarona
Autres commentaires :
NA : Non applicable / ND : Non Disponible

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la prise en charge des examens de dépistages des cancers gynécologiques pour un montant en fonctionnement de 173 millions F CFP ;
- Action n°2 relative aux campagnes de sensibilisation au dépistage des cancers pour un montant de 35 millions F CFP ;
- Action n°3 relative au déploiement du dispositif « Tarona Tere » tout au long de l'année pour un montant de 5 millions F CFP ;
- Action n°4 relative aux programmes annuels d'intervention dans les entreprises, les administrations et dans les Fare Ora pour un montant de 2,4 millions F CFP.

Objectif n°2 : Renforcer la prévention des cancers

La prévention primaire reste l'arme la plus efficace contre certains cancers. En effet, il est aujourd'hui reconnu que 40% des cancers sont évitables en luttant contre leurs facteurs de risque. C'est le cas notamment du tabac, de l'alcool, de l'alimentation et de la sédentarité qui conduisent à l'obésité, des cancers viro-induits et les rayons UV.

La lutte contre ces facteurs de risques est indispensable et les actions de sensibilisation à destination du grand public doivent être intensifiées en coordination avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de la santé.

Le tabac étant responsable d'un cancer sur trois dont le plus connu est le cancer du poumon, un accent particulier sera mis sur la prévention auprès des jeunes pour éviter leur entrée dans l'addiction.

En outre, la prévention des cancers et des lésions précancéreuses du col de l'utérus repose désormais sur une vaccination spécifique réalisés sur les adolescents entre 11 et 14 ans. Afin d'en simplifier l'accès, l'une des actions phares de l'ICPF a été de proposer en 2024 la gratuité du vaccin à la population polynésienne. Le programme de vaccination HPV auprès des adolescents entre 11 et 14 ans a été élaboré en partenariat avec les pharmacies d'officine et a vocation à être étendu jusqu'à 26 ans. Pour 2025, le programme de vaccination HPV sera poursuivi et l'institut prévoit de développer un partenariat avec la direction de la santé pour organiser une campagne de vaccination non-obligatoire en milieu scolaire à l'échelle du Pays, ceci après avoir informé et rassuré la population et formé les professionnels de santé sur la vaccination HPV.

Objectif n° 2 - Renforcer la prévention des cancers							
La prévention primaire reste l'arme la plus efficace pour lutter contre certains cancers. En effet, il est aujourd'hui reconnu que 40% des cancers sont évitables en luttant contre leurs facteurs de risque. C'est le cas notamment, et de manière non exhaustive, du tabac et du cancer bronchopulmonaire, de l'alcool et des cancers de la sphère ORL, de l'obésité et du cancer de l'endomètre ou encore du papillomavirus humain et du cancer du col de l'utérus. De plus, certains facteurs de risque spécifiques à la Polynésie doivent pouvoir être mis en évidence et faire l'objet d'action de santé publique spécifiques.							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre d'actions portées auprès du grand public notamment les cancers, le dépistage, et les facteurs de risque notamment auprès des jeunes et des populations précaires	Nbre	NA	22	7	7	7	10
Indicateur 2.2 - Couverture vaccinale HPV chez les adolescents âgés de 11-14 ans	%	NA	NA	60%	10%	20%	30%
Sources des données : *ICPf/DS/ISPf* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 - Effectifs des actions de prévention portées par l'ICPf sur les risques du tabac* *Indicateur 2.2 - Effectifs des adolescents âgés de 11-14 ans vaccinés/la population totale de cette classe d'âge* Autres commentaires : *NA : Non applicable / ND : Non Disponible*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la promotion de la vaccination HPV pour les adolescents de 11 à 14 ans auprès des professionnels de santé et du grand public pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP ;
- Action n°2 relative la prise en charge des vaccins HPV pour les adolescents de 11 à 14 ans pour un montant de 120 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à la sensibilisation du grand public aux facteurs de risques des cancers, en particulier ceux vivant dans les archipels éloignés et les jeunes adolescents, pour un montant en fonctionnement de 5,4 millions F CFP.

11.3.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
910/970 02 - SANTE PUBLIQUE - PREVENTION	**343 800 000**	**0**	**343 800 000**
Direction de la santé			
Promouvoir le développement des compétences dans la prévention du RAA			0
Frais de formation pédagogique	1 700 000		1 700 000
Frais de missions des référents RAA futurement diplômés	6 500 000		6 500 000
Promouvoir une alimentation saine et équilibrée auprès du jeune public			0
Frais de missions / déplacements des agents du centre de santé scolaire	1 000 000		1 000 000
Matériel équipement nécessaires des visites scolaires	600 000		600 000
Frais de missions / déplacements des agents du bureau des programmes de santé dans le cadre du dispositif école/CJA en santé	6 000 000		6 000 000
Institut du cancer de la Polynésie française			
Prendre en charge les examens de dépistages des cancers gynécologiques	173 000 000		173 000 000
Mettre en oeuvre les campagnes de sensibilisation au dépistage des cancers	17 200 000		17 200 000
Déployer le dispositif "Tarona Tere"	5 000 000		5 000 000
Mettre en place les programmes annuels d'intervention (Entreprises, Administrations, Fare Ora)	2 400 000		2 400 000
Promouvoir la vaccination HPV	5 000 000		5 000 000
Prendre en charge les vaccins HPV pour les adolescents de 11 à 14 ans	120 000 000		120 000 000
Sensibiliser le grand public sur les comportements favorables à la santé	5 400 000		5 400 000

11.3.5 Comptes spéciaux

Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) - volet santé publique - prévention

Le FPSS, créé par délibération n° 2017-114 du 7 décembre 2007, a pour l'objet de financer la politique de prévention et de promotion de la santé en priorisant les efforts sur la lutte contre le surpoids et l'obésité, la lutte contre les additions, les maladies émergentes ou ré-émergentes et toutes maladies associées impactant fortement les dépenses de santé. Il prend en charge toutes les actions de prévention ou d'accompagnement à la prévention dans le domaine social ou sanitaire.

Les priorités seront placées selon les grands axes du plan de prévention et promotion de santé 2024-2025 validé en juin dernier :

- Les dispositifs d'évaluation des programmes de santé : enquêtes STEPS FENUA (enquête anthropologique), Ea Taure'a (lutte contre les addictions chez les jeunes) … ;

- Le programme de promotion de santé : poursuite du déploiement des dispositifs « école/CJA en santé », « commune en santé » et « Entreprises/Administrations en santé », enquête de terrain sur les parcours de santé familiaux polynésiens… ;
- La prévention des maladies transmissibles : campagne de sensibilisation sur la filariose à Moorea, poursuite des dépistages du RAA, campagne d'information et de sensibilisation des infections sexuellement transmissibles (IST), mise en œuvre du programme de vaccination (grippe, COVID-19, coqueluche, rougeole, papillomavirus humain) … ;
- La prévention des maladies non transmissibles : il s'agit d'initiatives ciblées pour promouvoir l'activité physique, réduire l'obésité, et prévenir les addictions ;
- Le plan de communication : il se structure autour de divers marchés publics et prestations de services, afin de renforcer la visibilité des actions de santé publique ;
- Les subventions : elles sont destinées aux partenaires associatifs de la Direction de la santé qui permettent de renforcer les programmes existants portés par le service. Un projet spécifique en faveur du Fare Tama Hau, de 200 millions F CFP, est dédié à la lutte contre les risques psychosociaux en Polynésie française.

- Au titre de l'Institut du cancer de Polynésie française (ICPF)

Ce fond permet à l'ICPF de financer son programme annuel de campagnes basé sur le calendrier annuel des actions nationales et internationales de prévention avec pour objectif principal de réduire les comportements à risques et le nombre de cancers. Il comprend les objectifs opérationnels suivants :

- Informer, éduquer et sensibiliser la population polynésienne ;
- Inciter au dépistage des cancers les plus fréquents en Polynésie française ;
- Encourager la population polynésienne à des comportements favorables pour sa santé.

De plus, ses actions sont axées sur les 5 cancers qui sont dépistables à savoir le cancer du sein, le cancer du col de l'utérus, les cancers de la peau, le cancer colorectal et le cancer de la prostate.

La prévention du cancer passe essentiellement par la sensibilisation de la population aux facteurs de risque (notamment ceux qui sont modifiables), à la surveillance des signes et symptômes, à la disponibilité et l'accessibilité aux tests de dépistage (notamment pour les îles isolées et les archipels éloignés) et à l'importance d'un suivi médical régulier même en l'absence de symptômes.

La communication, comme processus de médiation, articule deux types d'objectifs : celui d'informer et d'éduquer mais aussi celui de convaincre, de persuader et d'inciter. Elle est volontairement centrée sur l'acte de dépistage lui-même et sur la relation de proximité avec les personnes.

La vaccination contre le papillomavirus, responsable entre autres des cancers génitaux, est un outil indispensable à la lutte contre les cancers du col de l'utérus pour les femmes, des parties génitales pour les hommes ou encore contre les cancers ORL pour les femmes et les hommes. Il convient de préciser que chaque année en Polynésie, une vingtaine de femmes sont diagnostiquées avec un cancer du col de l'utérus. Rapporté au nombre d'habitants, cela représente 11,7 cas pour 100 000 habitants, contre 6 dans l'Hexagone, soit presque le double. Le FPSS permet de financer la prise en charge des vaccins HPV pour les enfants de 11 à 14 ans. Le programme de vaccination HPV a été lancé sur le second semestre 2024 pour un budget de 60 millions F CFP. Fort des résultats obtenus sur 6 mois, il sera reconduit sur l'intégralité de l'année 2025 pour un montant de 120 millions F CFP.

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
910/970 02 - SANTE PUBLIQUE - PREVENTION	**746 700 000**	**0**	**746 700 000**
Compte d'affectation spécial FPSS - volet santé publique - prévention			
Direction de la santé			
Communication évènementiel	27 000 000		27 000 000
Subventions aux associations/établissements public	355 000 000		355 000 000
Prévention	100 000 000		100 000 000
Promotion	28 000 000		28 000 000
Dispositif d'évaluation des programmes de santé (Enquête)	81 700 000		81 700 000
Institut du cancer de la Polynésie française			
Compte d'affectation spécial FPSS - volet santé publique - prévention (Campagnes)	35 000 000		35 000 000
Compte d'affectation spécial FPSS - volet santé publique - prévention (Vaccins HPV)	120 000 000		120 000 000

11.4 **Programme 910 03/970 03 : veille et sécurité sanitaire**

11.4.1 Contexte et orientations stratégiques

- Au titre de la biosécurité

En 2024, la Direction de la biosécurité de Polynésie française (DBS) a entamé une réorganisation administrative significative afin de mieux aligner ses opérations avec les objectifs définis par le gouvernement. Cette réorganisation a pour but de renforcer la capacité de la DBS à répondre efficacement aux défis actuels et futurs en matière de biosécurité.

Les objectifs principaux pour 2025 sont d'améliorer la capacité de contrôle des agents en leur permettant d'appliquer des sanctions immédiates aux contrevenants. Le recours à la procédure de l'amende forfaitaire administrative sera généralisé, permettant de collecter directement les amendes auprès des contrevenants, notamment pour les infractions liées à la chasse, à la pêche et à la protection de l'environnement.

De plus, la DBS prévoit d'être assistée d'agents d'autres services formés au contrôle de biosécurité qui pourront être mandatés pour constater un manquement ou exécuter une décision, même en mission sur une île éloignée. Cela permettra d'étendre la portée et l'efficacité des actions de biosécurité.

La coordination entre la cellule "bien-être animal" de la DIREN et le pôle animaux domestiques de la DBS sera renforcée afin de prévenir et sanctionner les atteintes au bien-être animal. Cette collaboration vise à rationaliser les efforts, partager les ressources et aligner les procédures pour maximiser l'impact des actions publiques. Seront mis en place des protocoles harmonisés pour garantir une approche cohérente et efficace dans la protection du bien-être animal. La gestion des campagnes de stérilisation et la lutte contre la maltraitance animale sera assurée par la Direction de l'environnement (DIREN) au niveau opérationnel. La DBS gardera toutefois sa compétence sur la partie relevant de l'exercice de la médecine vétérinaire.

- Au titre des affaires économiques (DGAE)

Sur le plan sanitaire, les actions de contrôle menées par la DGAE participent au dispositif de protection du consommateur en complément de celles menées par les directions de la santé (CSE), de la biosécurité et de l'agriculture.

La DGAE aura pour objectif d'assurer une veille sanitaire complète sur l'ensemble des produits soumis à un contrôle de sa part (compléments alimentaires, présence de corps étrangers dans les denrées…).

La répartition des compétences prioritairement attribuées à chacune des directions étant rappelée par la circulaire n° 7460/PR du 30 septembre 2022 relative au système d'alerte en Polynésie française.

- Au titre de la Direction de la santé (DSP)

Concernant la santé environnementale, les objectifs généraux sont :

- Développer les relations externes avec le public (renforcer la proximité), avec les autres services (coordination et mutualisation dans les domaines d'actions), avec les communes (en partenariat avec le SPCPF sur les domaines de l'eau et de la lutte antivectorielle), et avec les professionnels (sur l'élaboration de prescriptions réglementaires et l'élaboration de guides de bonnes pratiques) ;
- Mettre à jour la réglementation ;
- Assurer les missions d'inspection et veille sanitaire dans les domaines d'activité ; contrôler la salubrité des denrées alimentaires ; contrôler la qualité des eaux de consommation et de loisirs ; contrôler les établissements particuliers et les importations de pesticides.

11.4.2 Réformes en cours et/ou à venir

- Au titre de la biosécurité

La DBS prévoit de transférer ses effectifs dans un nouveau siège administratif d'ici janvier 2025. Ce déplacement a pour objectif d'améliorer l'efficacité opérationnelle en centralisant le personnel administratif

dans un même lieu, permettant ainsi de créer un guichet unique de biosécurité, tout en limitant l'accès aux bâtiments techniques ou à risque, uniquement au personnel autorisé.

Dans le cadre de cette transformation, la digitalisation des procédures d'importation par voie maritime est en cours. Cette initiative permet désormais la soumission des certificats originaux par papier ou *via* une plateforme numérique, modernisant ainsi les contrôles et garantissant la conformité aux normes internationales.

Des efforts se concentrent sur l'amélioration de la station de traitement phytosanitaire pour renforcer la capacité de la DBS à protéger la biodiversité de la Polynésie française contre les organismes nuisibles.

Parallèlement à ces efforts, l'équipe cynophile qui joue un rôle essentiel dans la détection et la prévention des menaces bio sécuritaires, continue de se développer. Opérationnelle depuis avril 2023, elle vise à renforcer les dispositifs de contrôle de biosécurité auprès des passagers, des marchandises et des colis postaux. La mise en place de contrôles renforcés pour les colis postaux, le fret et les croisiéristes débarquant sur l'île de Tahiti est prévue. À cette fin, des aires de contrôles cynophiles et des procédures sont en cours de développement pour optimiser les inspections. L'équipe prévoit d'atteindre six unités canines en 2025-2026.

Le partenariat établi avec le *Ministry for Primary Industries* (MPI) de Nouvelle-Zélande sera renouvelé en 2025. La venue des formateurs du MPI en Polynésie a été sollicitée pour début 2025, sous réserve d'un accord. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche globale visant à renforcer les capacités de la DBS et à garantir une protection optimale de l'environnement et de la biodiversité du Fenua.

11.4.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre de la biosécurité

Objectif n°1 : Renforcer les mesures de protection du Fenua aux frontières internationales

L'objectif n°1 pour 2025 consiste à renforcer davantage la protection du Fenua contre les pestes. Les principales menaces, telles que la grippe aviaire, la rage, la peste porcine africaine, la varroase, et le Rhinocéros du cocotier, continuent de poser des risques significatifs pour notre agriculture, notre biodiversité et notre économie. Pour faciliter l'exportation de nos produits locaux, des efforts seront consacrés à la dématérialisation des certificats phytosanitaires pour une authentification rapide et instantanée.

Pour atteindre cet objectif, les mesures de contrôle à l'importation et de protection aux frontières internationales seront intensifiées. Des installations de quarantaine végétale seront exigées et les techniques avancées d'analyse du laboratoire de santé des végétaux, sous réserve qu'elles soient pleinement opérationnelles, renforceront ces efforts.

Depuis son lancement en mai 2023, l'équipe cynophile a significativement renforcé les dispositifs de contrôle des passagers, des marchandises, et des colis postaux. En 2025, elle sera encore renforcée avec l'ajout de deux maîtres-chiens supplémentaires. Parallèlement, les formations spécialisées pour nos contrôleurs continueront, leur conférant une double compétence zoo sanitaire et phytosanitaire. Des outils juridiques et des ressources matérielles seront développés pour améliorer la capacité de contrôle, notamment *via* la déclaration sanitaire dématérialisée et le contrôle administratif à l'arrivée.

Pour prévenir l'introduction du Rhinocéros du cocotier, le plan de surveillance par piégeage dans les zones à risque sera maintenu et renforcé. Le traitement obligatoire des navires et des marchandises en provenance de zones infestées devrait être appliqué systématiquement avant leur entrée en Polynésie.

La dématérialisation des procédures d'importation maritime en collaboration avec le port autonome, la douane et les parties prenantes du port sera optimisée pour inclure tous les animaux, végétaux, denrées, et matériels à risque zoo sanitaire et phytosanitaire. Cela facilitera l'instruction des demandes d'importation et leur contrôle à l'arrivée, contribuant ainsi à limiter la circulation des pestes végétales et animales et à soutenir le développement de la production agricole polynésienne.

Concernant l'exportation de nos produits locaux, le dispositif d'accompagnement des usagers sera renforcé, et un plan de formation pour nos contrôleurs à la certification phytosanitaire sera déployé. La dématérialisation des exportations animales sera pleinement opérationnelle. Le plan de contrôle des contaminants de l'environnement et des résidus dans le miel pour l'exportation vers l'UE sera également poursuivi, assurant ainsi la conformité de nos produits avec les normes internationales.

En 2025, ces initiatives et renforcements stratégiques visent à consolider les acquis des agents DBS tout en s'adaptant aux défis émergents, garantissant ainsi la protection du Fenua tout en favorisant le développement durable du secteur primaire.

Objectif n°1 - Renforcer les mesures de protection du Fenua aux frontières internationales

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1 - Permis d'importation préalables délivrés	Nb	929	962	900	947	959	700
Indicateur 2 - Contrôles réalisés et articles réglementés mis en conformité, refoulés ou détruits	Nb	41 972	54 294	51 800	33 736	35 292	34 600
Indicateur 3 - Documents et actes officiels délivrés pour l'export	Nb	982	938	825	940	970	710

Sources des données : *DBS*

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 1 - indicateur correspond au nombre de permis d'importation phytosanitaires et zoosanitaires délivrés préalablement à l'importation pour le transport d'articles règlementés par voies aérienne et maritime et fixant les conditions d'importation

Indicateur 2 - indicateur correspond aux contrôles réalisés (arraisonnement et contrôles articles réglementés), actes délivrés (laissez-passer), articles réglementés mis en conformité (Oryctes), refoulés ou détruits (dossiers et articles)

Indicateur 3 - indicateur correspond au nombre de documents et actes officiels délivrés (certificats phytosanitaires et zoosanitaires et NIMP 15)

Autres commentaires :

Une révision de la loi du Pays n° 2013-12 du 6 mai 2013 fixant le régime de biosécurité applicable aux importations est en cours. Les arrêtés n° 979 cm du 24 juillet 2015 (denrées et produits d'animaux) et n° 740 cm du 12 juillet 1996 (articles réglementés susceptibles de véhiculer des organismes nuisibles aux végétaux) seront révisés concommitamment. Les indicateurs resteront pertinents à l'issue de cette réforme.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : Renforcement du contrôle à l'importation, pour un montant en fonctionnement de 37 millions F CFP ;
- Action n°2 : Renforcement des mesures de protection contre le Rhinocéros du cocotier dans les zones à risque (aéroport de Faa'a et Bora-Bora, port de Papeete, baies des Marquises), pour un montant en fonctionnement de 6 millions F CFP.

Objectif n°2 : Renforcer les mesures de protection au sein du Fenua

La protection du Fenua entre les îles reste une priorité essentielle pour le Pays, avec une attention particulière portée aux archipels des Marquises, des Îles Sous-le-Vent (ISLV), des Tuamotu, des Gambier et des Australes. Pour atteindre cet objectif, plusieurs initiatives stratégiques et ajustements opérationnels seront mis en œuvre.

Le nombre d'établissements agréés pour le transport de végétaux et matériaux de construction augmente, tout comme les demandes de transport interinsulaire. Cette hausse nécessite un renforcement des contrôles sur les quais interinsulaires. En 2024, seuls 60 contrôles ont été effectués à Tahiti, contre 327 en 2023, où Bora-Bora et Nuku-Hiva étaient aussi inclus. Pour 2025, il faudra élargir l'indicateur en intégrant les contrôles réalisés sur les quais et dans les aéroports, car la DBS prévoit de reprendre les contrôles des vols domestiques interinsulaires.

Les programmes d'agrément des producteurs et les plans de lutte officielle seront également intensifiés. Ces initiatives visent à limiter, voire éliminer, la diffusion de nuisibles dans les îles où ils sont déjà présents, comme le virus de la Tristeza (CTV) sur les plants d'agrumes. Ces plans de lutte se sont avérés efficaces à Rurutu et Ua-Huka qui sont aujourd'hui redevenues indemne de CTV.

Un programme d'épidémio-surveillance renforcé sera déployé, associant les services du Pays (DAG, CAPL, DBS) et les acteurs des différentes filières (EPIC Vanille, GDS-A). Ce programme se concentrera sur la surveillance des principaux dangers pour notre agriculture, en s'appuyant notamment sur le projet de laboratoire de santé des végétaux du Pays.

Objectif n°2 - Renforcer les mesures de protection au sein du Fenua							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1 - Etablissement agréés	Nb	6	31	30	29	34	30
Indicateur 2 - Autorisations de transport interinsulaire délivrés	Nb	12 108	9 746	10 000	10 814	12 806	10 000
Indicateur 3 - Contrôles réalisés et articles réglementés mis en conformité ou inteceptés	Nb	223	327	341	350	500	540

Sources des données : *DBS*

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 1 - indicateur correspond au nombre d'établissements agro-alimentaires, d'agriculture et de vente de matériaux de construction spécifiques agréés pour le transport interinsulaire de végétaux, produits végétaux, d'animaux, produits d'origine animale et autres articles réglementés susceptibles de véhiculer des organismes nuisibles

Indicateur 2 - indicateur correspond au nombre d'autorisations phytosanitaires et zoosanitaires de transport interinsulaire délivrés au départ de Tahiti

Indicateur 3 - indicateur correspond nombre de missions de contrôles réalisées sur les quais et aéroports interinsulaires dans le cadre de la procédure d'autorisation de transport interinsulaire

Autres commentaires :

Les arrêtés régissant le transport interinsulaire des marchandises présentant un risque phytosanitaire ont été révisés en 2021 et 2022. Les arrêtés concernant les marchandises à risque zoosanitaire seront revus à l'issue de la réforme de la loi du Pays du 6 mai 2013, sauf urgence identifiée.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 portant sur le statut sanitaire des principales îles, pour un montant en fonctionnement de 6 millions F CFP ;
- Action n°2 portant sur les contrôles interinsulaires, pour un montant en investissement/fonctionnement de 9 millions F CFP ;
- Action n°3 portant sur la communication des mesures de biosécurité auprès des usagers, pour un montant de 10 millions F CFP.

Objectif n°3 : Assurer la qualité sanitaire des aliments et productions animales et végétales

La sécurité sanitaire des aliments, tout comme la souveraineté alimentaire, demeure un objectif majeur pour le gouvernement. Ainsi, la DBS continuera d'œuvrer pour garantir la qualité des produits agricoles et alimentaires destinés à la consommation locale.

Les actions de contrôle en abattoir, sur les productions primaires, telles que les œufs, le lait et le miel, ainsi que la surveillance de la présence de résidus de pesticides sur les fruits et légumes, seront poursuivies. Ces mesures visent à garantir la sécurité et la qualité des aliments disponibles pour la population.

Une avancée majeure pour 2025 sera la transmission de la loi du pays sur les pesticides à l'APF. Cette législation apportera un cadre réglementaire plus strict pour l'utilisation et le contrôle des pesticides, contribuant ainsi à protéger la santé publique et l'environnement, tout en soutenant une agriculture plus durable. Les pesticides chimiques néonicotinoïdes (dinotéfurane, clothianidine, acétamipride, imidaclopride, sulfoxaflor et thiaméthoxame), ainsi que le fipronil, ont été retirés par le conseil des ministres de l'usage agricole dès 2024. Les alternatives biologiques et les méthodes culturales seront privilégiées. En cas d'inefficacité, d'autres substances chimiques ou des phéromones pour la confusion sexuelle des insectes nuisibles seront envisagées. Cependant, l'usage des néonicotinoïdes pour des applications domestiques contrôlées (cafards, fourmis, mites…) avec une concentration maximale de 3% restera autorisé. Le fipronil continuera d'être utilisé en Polynésie française pour lutter contre la petite fourmi de feu.

Les pôles zoo sanitaires continueront leur travail d'encadrement des filières aquacoles et apicoles, en collaboration avec la DRM et la DAG. Ces efforts visent à renforcer la résilience de ces filières et à assurer leur conformité avec les normes sanitaires.

En 2025, des travaux réglementaires seront entrepris pour encadrer la filière avicole. L'objectif est de développer un plan de lutte plus efficace contre les salmonelles, protégeant ainsi la santé publique et soutenant les producteurs locaux.

Les travaux préliminaires sur la brucellose porcine, initiés par la DBS et menés par le Groupement de défense sanitaire animal (GDS-A) en 2022-2023, se poursuivront. Ces efforts visent à valider et mettre en œuvre le plan de lutte élaboré en concertation avec les acteurs concernés, notamment les éleveurs, le GDS-A, la DAG, le centre porcin éducatif du lycée agricole d'Opunohu (STAGEP), et la CAPL. Les campagnes de dépistage sur les troupeaux de reproducteurs seront poursuivies en collaboration avec le GDS-A.

Objectif n°3 - Assurer la qualité sanitaire des aliments et productions animales et végétales							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1 - Etablissements d'élevage, de vente et d'ateliers d'œufs contrôlés	Nb	67	63	62	73	58	82
Indicateur 2 - Etablissements d'importation, de revente, d'application et d'utilisation de pesticides contrôlés	Nb	25	55	40	24	30	40
Indicateur 3 - Nombre d'analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle	Nb	220	174	300	6 330	6 300	300
Sources des données : *DBS* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1 - indicateur correspond au nombre d'établissements d'apiculture, d'aquaculture, de vente de produits de la pêche et d'ateliers d'œufs contrôlés* *Indicateur 2 - indicateur correspond au nombre d'établissements important, revendant, appliquant et utilisant des pesticides contrôlés* *Indicateur 3 - indicateur correspond au nombre d'analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux contrôles de la qualité sanitaire de la production agricole d'origine animale, pour un montant de 10 millions F CFP ;
- Action n°2 relative aux contrôles de la qualité sanitaire de la production agricole d'origine végétale, pour un montant de 7,5 millions F CFP ;
- Action n°3 relative au fonctionnement de la cellule pesticides pour un montant en fonctionnement de 7 millions F CFP.

- Au titre des affaires économiques

Objectif n°1 : Renforcer la veille et la sécurité sanitaire des produits et des services

Cet objectif vise à garantir la conformité et la sécurité de certains produits, alimentaires et non alimentaires, spécifiquement réglementés au regard des risques particuliers qu'ils peuvent faire courir aux consommateurs. Il se décline de fait en campagnes de contrôles et de prélèvements, au regard des phases de production et de commercialisation de ces produits.

Il a également pour objet d'assurer la veille des alertes sanitaires, ainsi que la coordination avec les autres services du Pays pour assurer leur gestion.

Objectif n°1 : Renforcer la veille et la sécurité sanitaire des produits et des services							
Prévenir et réduire les risques dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits et des services							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 – Taux de couverture du périmètre (de la veille)	%						
Jouets (sécurité)	%	90%	75%	75%	75%	80%	80%
Guirlandes lumineuses (sécurité)	%	80%	75%	75%	75%	80%	80%
Fruits et légumes (pesticides)	%	80%	75%	75%	75%	80%	80%
Fibres d'amiante (absence)	%	0% *	0%	0%	0%	50%	50%
Indicateur 1.2 : Taux de conformité à la règlementation à l'issue de contrôles	%						
Jouets (sécurité)	%	90%	80%	80%	80%	90%	95%
Guirlandes lumineuses (sécurité)	%	95%	100%	75%	75%	90%	95%
Artifices de divertissement (sécurité)	%	75% *	90%	100%	75%	90%	95%
Indicateur 1.3 – Taux de participation aux alertes sanitaires	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Sources des données : *Données DGAE.* Mode de calcul des indicateurs : *Données brutes.* *Indicateur 1.1 : Taux de conformité à la règlementation des prélèvements réalisés en matière de conformité et sécurité des produits* *Indicateur 1.2 : Taux de conformité à la règlementation à l'issue de contrôles documentaires (rapports d'analyses et d'essais, auto contrôles)* *Indicateur 1.3 : Taux de participation des agents de la DGAE aux alertes sanitaires*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux analyses en laboratoire, pour un montant estimé en fonctionnement de 6 millions F CFP ;
- Action n°2 relative aux contrôles réalisés sur Tahiti et les îles, pour un montant en fonctionnement de 7,5 millions F CFP.

- Au titre de la régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS)

Objectif n°1 : Renforcer la préparation du Pays pour faire face aux urgences sanitaires

Objectif n°1 - Renforcer la préparation du Pays pour faire face aux urgences sanitaires							
Poursuivre la préparation des plans et outils de préparation aux situations sanitaires exceptionnelles							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de plans élaborés	Nb	0	0	2	2	2	2
Indicateur 1.2 - Nombre de bulletins épidémiologiques	Nb	0	52	52	51	52	52

Sources des données :
Données ARASS
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateurs 1.1 à 1.2 - Données brutes
Autres commentaires :

Objectif n°2 : Organiser le circuit des vigilances sanitaires

Objectif n°2 - Organiser le circuit des vigilances sanitaires							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de déclarations traitées par l'ARASS	Nb	1	0	1	1	1	1

Sources des données :
Données ARASS
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - nb de décalrations traitées / nb de déclarations reçues

Objectif n°3 : Améliorer l'observation de la santé

Objectif n° 3 - Améliorer l'observation de la santé							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombre de "Tableau de bord de la santé" publiés	Nb	0	0	1	1	1	1

Sources des données :
Données ARASS

- Au titre de la Direction de la santé (DSP)

Objectif n° 1 : Assurer les missions de contrôle dans le domaine de l'hygiène de l'environnement et l'hygiène alimentaire

En termes de contrôle de l'hygiène de l'environnement, la direction de la santé par le centre de santé environnementale (CSE) assure notamment le contrôle de la qualité des eaux de consommation (réseaux de distribution, fontaines et eaux conditionnées), des eaux de baignade en mer et en eau douce et des piscines relevant du public. Ces prélèvements permettent notamment de rappeler aux communes leurs obligations en matière de distribution d'eau potable. In fine, en augmentant le taux d'accès à l'eau potable, c'est la santé des populations qui est préservée.

Le CSE contrôle également certains établissements pouvant poser des problèmes de santé particuliers (salons de coiffure, instituts de beauté, manucures, pédicures et salons de tatouage).

Pour le volet hygiène alimentaire, la direction de la santé par le CSE assure notamment les missions d'inspections et de prélèvements pour le contrôle de salubrité des denrées alimentaires : le niveau de pression de contrôle peut être évalué par le nombre d'établissements inspectés par rapport au nombre d'établissements déclarés et autorisés. Le CSE réalise également des enquêtes en cas de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC).

En lutte antivectorielle, le CSE assure les missions de prévention, de formation et de lutte périfocale autour des cas de dengue, chikungunya et zika, pour limiter la propagation de l'épidémie sur le territoire.

Le CSE contrôle également, en partenariat avec la Direction de la biosécurité (DBS), l'importation de pesticides sur le territoire, ainsi que les conditions de leur mise en vente et de façon générale l'encadrement réglementaire de ces produits.

Objectif n° 1 - Assurer les missions de contrôle en hygiène de l'environnement et hygiène alimentaire							
Assurer les missions de contrôle pour limiter l'impact sur la santé humaine							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** Prévision PAP 2025	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Accès de la population à l'eau potable	%		63	64	64	65	65
Indicateur 1.2 - Pression de contrôle des établissements alimentaires	%		12	12	12	12	15

Sources des données :
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du rapport annuel sur la qualité des eaux de consommation du centre de santé environnementale
Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir des données du centre de santé environnementale : ratio du nombre d'établissements inspectés/nombre d'établissements déclarés et autorisés
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au contrôle de qualité des eaux, pour un montant en fonctionnement de 10,6 millions F CFP ;
- Action n°2 relative aux missions d'inspections, pour un montant en fonctionnement de 3,5 millions F CFP.

11.4.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
910/970 03 - VEILLE ET SECURITE SANITAIRES	**120 100 000**	**0**	**120 100 000**
Direction de la biosécurité			
Renforcer les mesures de protection du Fenua aux frontières internationales	43 000 000		43 000 000
Renforcer les mesures de protection au sein du Fenua	25 000 000		25 000 000
Assurer la qualité sanitaire des aliments et productions animales et végétales	24 500 000		24 500 000
Direction générale des affaires économiques			
Rémunération d'intermédiaire	6 000 000		6 000 000
Transports	3 500 000		3 500 000
Déplacements et missions	4 000 000		4 000 000
Direction de la santé			
Contrôle de qualité des eaux	10 600 000		10 600 000
Missions d'inspections	3 500 000		3 500 000

11.4.5 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

L'ILM a pour mission de concourir par son activité générale et ses actions à la préservation de la santé, de l'hygiène publique et de l'environnement naturel de la Polynésie française.

L'Institut Louis Malardé intervient dans les trois programmes de la mission Santé :

- Programme Offre de santé – Médecine curative ;
- Programme Santé publique – Prévention ;
- Programme Veille et Sécurité sanitaire.

Au travers d'une délégation de service public (CV 3527/PR du 02/05/2023), l'Institut réalise pour le compte de la Direction de la santé, les analyses de biologie médicale des patients se présentant dans les structures publiques de soins de Tahiti et des archipels.

L'Institut se voit également confier la réalisation des analyses de biologie médicale dans le cadre du dispositif de veille sanitaire piloté par l'ARASS. Ces missions sont formalisées dans une seconde délégation de service public conclu entre l'établissement et l'ARASS (CV 720/PR du 30/01/2023).

Enfin, l'Institut intervient en matière d'analyses environnementales, des eaux de baignades et de consommations ainsi que sur la sécurité alimentaire et la biosécurité des élevages, pour le compte de structures publiques ou privées, par le biais de son laboratoire hygiène, biosécurité et environnement.

L'Institut est par ailleurs l'unique établissement de recherche de la Polynésie française.

Cinq thématiques structurent actuellement le champ de recherche de l'Institut :

- les maladies infectieuses à transmission vectorielle ;

- les maladies non transmissibles ;
- la lutte anti-vectorielle ;
- les biotoxines marines ;
- les substances naturelles et la pharmacopée traditionnelle.

12. MISSION 911/971 : VIE SOCIALE

7,2 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

5,34 Mds F CFP
Budget de fonctionnement

1,85 Mds F CFP
Budget d'investissement (CP)

1,9 Mds F CFP
Coût de la masse salariale
soit 5,9 % sur la masse globale

5,45 Mds F CFP
Mesures nouvelles sur AP

Dont :

- ✓ **1,39 Md F CFP**
  Diverses subventions d'investissement aux clubs bâtisseurs – JP 2027
- ✓ **1,2 Md F CFP**
  Réhabilitation du complexe sportif Pater – JP 2027
- ✓ **1,1 Md F CFP**
  Construction /aménagement de 2 bassins éphémères de natation – JP 2027
- ✓ **9 M F CFP**
  Programme de réhabilitation des locaux d'accueil des CVL – études

Répartition des crédits de fonctionnement par programme

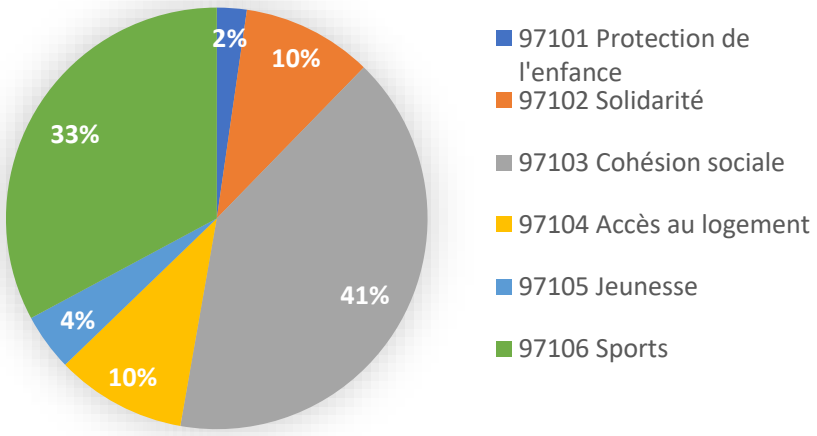

1,84 Mds F CFP
Transports scolaires

FPSS

100 M F CFP
Volet solidarité

FPSU

35,579 Mds F CFP
Volet solidarité

12.1 **Eléments de politique générale de la mission**

La refondation de notre contrat social

Après l'amorce en 2022 de la réforme de la protection sociale généralisée par l'adoption d'une nouvelle gouvernance organisée par branches de risques, et en 2024, des travaux règlementaires de mise en œuvre, l'année 2025 sera consacrée à définir les conditions préalables pour bâtir un socle solide de la nouvelle protection sociale universelle.

Le caractère universel de la protection sociale est le fondement même de l'organisation de notre société polynésienne, c'est notre bien commun à tous et pour tous. Il se traduira par la fourniture de prestations harmonisées à l'ensemble des assurés sociaux quels que soient leur situation d'affiliation aux régimes, en tenant compte de la capacité contributive de chacun au titre de l'équité.

Ainsi, les prestations servies au titre de la politique familiale, telles que les allocations feront l'objet de réajustement, de même que les frais de cantine scolaire qui seront améliorés pour tous nos enfants scolarisés, prélude à la mise en place de la gratuité.

La prise en compte du vieillissement de la population qui engendre inéluctablement une attention particulière sur son financement, que ce soit en termes de prise en charge sanitaire que de la garantie du versement du revenu de fin d'activité (pensions de retraite et minimum vieillesse), sera au cœur de l'expression de notre solidarité assumée et partagée.

La mise en commun de nos capacités contributives sera également renforcée à l'adresse de ceux et celles qui affrontent les tourments liés à leur état de santé. Cette volonté s'appliquera également à un avenir mieux maîtrisé par la mise en place d'une prévention adaptée au caractère de nos concitoyens.

Pour autant, ce caractère universel et de bien commun s'en trouvera renforcé, par la nécessaire prise de conscience de tous les polynésiens de se reconnaître dans un cadre d'activité ou social, et subséquemment, de garantir ainsi leur protection sociale. L'optimisation sociale, contraire à la notion de juste participation collective sera reléguée aux oubliettes, d'autant qu'elle permet une dissimulation volontaire de revenus.

Bien entendu, la réforme de la protection sociale universelle devra être accompagnée de la réforme de la fiscalité de l'activité, de la fiscalité comportementale, et soutenue par une politique de l'emploi audacieuse, via la réforme des mesures d'aides à l'emploi adoptée dernièrement, dont la particularité est d'accompagner les bénéficiaires au sein du Régime des salariés par la perception de cotisations sociales, en totale rupture avec les orientations antérieures.

La construction du socle constitue en définitive, les prémisses d'un projet de société rassembleur garant d'un mieux vivre ensemble.

- *AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES POPULATIONS (FA'ATURA- RESPECTER) AMELIORER LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE SANTE (FA'AORA-SOUTENIR)*
- *PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU PAYS (FA'ATUPU-BATIR)*
- *PARTICIPER AU RAYONNEMENT DE MAOHI NUI (FA'ATUPU-BATIR)*

Le gouvernement, dans son objectif de « Rassembler » porté par la notion de « Fa'atura », s'efforce de restaurer le respect entre des populations divisées, avec des priorités divergentes. La réforme de la Protection sociale généralisée (PSG) est au cœur de cet effort, face aux défis du vieillissement et d'un système obsolète. Elle vise à rétablir l'équité des cotisations, lutter contre l'optimisation sociale et faciliter les affiliations. Le projet introduit aussi un dispositif de « prise en charge sanitaire efficiente », visant à optimiser les dépenses de santé en soutenant l'emploi, tout en maintenant l'activité économique sans augmenter les coûts du travail. Cette approche solidaire et inclusive permettra une meilleure gestion des ressources publiques, en orientant efficacement les actifs et inactifs vers des politiques adaptées, renforçant ainsi la justice sociale et le vivre-ensemble.

« Afin d'améliorer la qualité de vie de ses populations, « Rassembler » est un objectif gouvernemental prioritaire porter par la notion de « Fa'atura ».

Pour concrétiser le respect entre populations parfois clivées, aux motivations et chemins de vie souvent opposés, le ministère en charge de la protection sociale généralisée a collecté les besoins et les actions

sectorielles de chaque ministère. Son but est de répondre de façon synergique au défi du vieillissement de la population et à l'inadéquation d'un système de protection sociale obsolète qui touchent et contribuent aux clivages des habitants du Pays.

C'est donc l'équité au niveau des cotisations sociales, la lutte contre l'optimisation sociale, la simplification des renouvellements d'affiliation pour des milliers d'usagers, la possibilité de cumuler minimum vieillesse et activité pour participer au pouvoir d'achat … en somme une redéfinition de la « Solidarité » avec pour centre l'« Activité » sans impacts négatifs sur l'emploi ou le coût du travail que le gouvernement défend pour une application à mi année.

Cette réforme de fond pour tous et avec tous est le préalable à la réussite d'un projet sociétal rassembleur capable de réinstaurer une justice sociale indispensable au vivre-ensemble.

Du côté de la réforme de la Protection sociale généralisée, c'est la création d'un dispositif de « prise en charge sanitaire efficiente » qui optimisera le financement d'un système actuellement sollicité à hauteur de 30 milliards F CFP sur le sujet.

Quant aux travaux relatifs à la PSG, ceux-ci devraient permettre d'optimiser les dépenses de santé et par conséquent de recourir au budget du Pays de façon plus efficiente notamment en soutenant les politiques d'emploi et les réformes envisagées par le ministère dédié.

L'« activité » étant au centre de la réforme de la PSG, celle-ci soutiendra l'outil productif sans impacter le coût de l'emploi et permettra aux salariés et auto-entrepreneurs les plus démunis d'être accompagnés dans les changements de régime. La meilleure répartition des actifs et inactifs avec ou sans patrimoine permettra un fléchage plus pertinent des politiques publiques optimisant de fait les dépenses mais en réaffectant des ressources à d'autres dispositifs incitatifs ou d'aides. »

- Au titre de la vie associative

La politique générale de développement de la vie associative a pour objectif de valoriser le bénévolat polynésien et de développer une société d'engagement. Il s'agira de mettre en œuvre une politique renouvelée de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations relevant de la loi du 1er juillet 1901 et d'encourager le développement d'activités d'utilité sociale contribuant au dynamisme de la vie locale polynésienne et impliquant un nombre significatif de bénévoles et d'habitants.

- Au titre de la jeunesse et de la prévention de la délinquance juvénile

La politique générale menée pour la jeunesse a pour objectif de créer des conditions propices à la croissance, à l'apprentissage et à l'autonomisation des enfants et des jeunes, afin de développer leurs connaissances, aptitudes et compétences favorables à leur épanouissement personnel, comme à leur inclusion sociale et à leur entrée dans la vie active.

La politique publique en faveur de la jeunesse, repensée en 2024, replacera la jeunesse au cœur des préoccupations gouvernementales au travers d'une approche transversale de la jeunesse et accordera une attention particulière au dialogue intergénérationnel avec les jeunes, afin de leur donner une place dans le débat public et les associer à la conception et au suivi des politiques en leur faveur.

Les mesures clés de la politique jeunesse se concentreront sur les problématiques sociales, d'éducation, de santé et d'emploi liées à la jeunesse, dans le respect de leur culture, identité et citoyenneté polynésienne.

Quant à la prévention de la délinquance, bien qu'elle ne soit pas que juvénile puisqu'elle appartient à tous les âges de la vie, la politique menée en la matière se concentrera en 2025 :

- Sur la prévention des pratiques à risques chez les jeunes, au travers d'un accompagnement de proximité de la jeunesse pour changer les comportements et ainsi favoriser leur insertion sociale et professionnelle,
- Et sur la prévention des conduites addictives, qui sont loin d'être anecdotiques et qui présentent des risques pour l'ensemble de la société polynésienne (violences liées à des phénomènes d'addictions) mais également pour les jeunes eux-mêmes qui se retrouvent victimes de leurs propres agissements (suicide, addictions).

- Au titre des sports

Les activités physiques et sportives jouent aujourd'hui un rôle primordial dans une société moderne, dans la mesure où elles permettent de renforcer la cohésion sociale entre les membres qui la composent.

Au-delà de l'aspect de compétition, qui permet à l'individu d'acquérir des valeurs individuelles telles que le dépassement de soi, l'adoption de modes de vie sains, le respect ou encore l'humilité, le sport permet également de promouvoir des valeurs plus collectives telles que l'inclusion, le renforcement de l'identité commune ou la solidarité, qui ont un impact certain sur l'éducation et la culture des individus.

C'est ainsi que les activités physiques et sportives sont désormais considérées par les pouvoirs publics comme un véritable vecteur de lutte contre toutes formes de discriminations, de violences, d'inégalités ou encore d'échec scolaire.

Le développement de politiques publiques fortes dans ce secteur permet donc de créer et de consolider le lien social existant entre les administrés d'un même territoire. Autrement dit, le sport permet de créer une société qui est bien dans son corps et saine d'esprit.

L'identification de publics cibles, nécessitant une attention particulière permet également d'aller en ce sens. Il s'agit notamment ici des personnes en situation de handicap, du public féminin, du public issu des quartiers prioritaires et surtout, s'agissant de la Polynésie française, du public des îles, particulièrement celui issu des archipels éloignés.

Une certaine synergie entre l'ensemble des acteurs qui investissent ce champ doit cependant être maintenue. Ce travail partenarial, piloté par le Pays, doit être mené à partir de la stratégie globale et doit descendre jusqu'aux déclinaisons opérationnelles pour être efficient sur l'ensemble des priorités qui seront fixées pour cette nouvelle année.

- Au titre des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)

Les politiques sociales actuelles s'articulent autour de plusieurs axes prioritaires visant à renforcer la cohésion sociale et à soutenir les familles polynésiennes dans leur diversité. Au cœur des actions à déployer, la protection de l'enfance est primordiale, avec des dispositifs spécifiques pour garantir la sécurité, l'accompagnement éducatif et le bien-être des mineurs, particulièrement ceux sous mesure de placement.

En parallèle, la politique d'autonomisation des personnes en situation de handicap et des personnes âgées vise à favoriser leur inclusion, tout en leur garantissant un accès approprié aux dispositifs d'accompagnement et de soutien adaptés à leurs besoins.

La lutte contre les violences intrafamiliales est également un axe prioritaire, avec des programmes de prévention, des interventions pour la prise en charge des victimes ainsi que des actions de sensibilisation.

Enfin, l'accompagnement des publics vulnérables vers l'insertion socio-professionnelle s'inscrit dans une dynamique globale de prévention de l'exclusion sociale, en favorisant l'accès aux droits et la construction de parcours d'insertion durables.

- Au titre de l'Institut d'insertion médico-éducatif (IIME)

Compte tenu des politiques publiques engagées sur la mise à niveau de la qualité d'accueil et d'accompagnement des usagers des structures sociales et médico-sociales, il s'agira pour l'IIME, concernant les publics en situation d'handicap mental et éventuellement d'autres handicaps associés, de :

- Construire un projet d'accueil pour les enfants porteurs d'une déficience intellectuelle sévère associée à des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- Organiser la mise en place d'un service de suite et de liaison sociale qui permettra un suivi effectif des jeunes adultes sortis à 20 ans ainsi que le soutien et l'accompagnement des familles pendant encore 3 ans.

- Au titre des transports scolaires

Depuis la rentrée scolaire d'août 2019, la Polynésie française a fait le choix d'un dispositif de gratuité des transports des étudiants, en fréquence journalière et hebdomadaire, afin de contribuer à la poursuite de leurs

études. La gratuité totale du transport terrestre, aérien et maritime des élèves en Polynésie française pour les élèves des 1er et 2nd degrés, traduit donc une volonté politique au service de l'égalité de l'accès à l'éducation

12.2 **Programme 911 01/971 01 : protection de l'enfance**

12.2.1 Contexte et orientations stratégiques

- Au titre de la prévention de la délinquance juvénile

Dans le cadre de l'exercice des missions confiées à la Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse (DPDJ) afin de lutter contre la délinquance et impulser des changements de comportements auprès de notre jeunesse, il a été proposé de réaliser des actions de prévention collectives comme individuelles, se traduisant par des actions de proximité dans les communes et quartiers, mais également au sein des établissements scolaires. Le maillage multi partenarial devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés.

C'est face à la recrudescence des comportements délictuels connue depuis 2021, mais aussi au regard des statistiques fournies par le Haut-commissariat, constatant des infractions en augmentation, que les autorités du Pays, des communes et de l'Etat, en partenariat avec le tissu associatif, ont amorcé une démarche de sensibilisation et de lutte contre les déviances constatées, essayant au maximum de démarginaliser la jeunesse par le biais du dialogue et de la responsabilisation. Plusieurs communes se sont d'ailleurs récemment dotées d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), permettant d'organiser des actions concrètes spécifiques à chaque portion de notre territoire.

Au regard du contexte en présence, l'efficacité de la politique de prévention de la délinquance devra passer par l'unification et l'implication de tous les acteurs de prévention dans la mise en place d'actions coordonnées, participatives et respectueuses des individualités, en s'appuyant sur les leviers transversaux de socialisation et sur une politique innovante.

- Au titre des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)

Le gouvernement fait de la protection de l'enfance sa priorité en matière de solidarité. Il s'engage dans une démarche visant à renforcer la protection et le développement des enfants, en garantissant une égalité des chances pour tous.

Dans cette optique, la prévention est la première mesure à soutenir en matière de protection de l'enfance. Il faut en effet tenir compte de la diversité des facteurs nécessaires au développement sain de l'enfant. Si la précarité peut être l'un des facteurs potentiels déclencheurs d'interventions dans le cadre de la protection de l'enfance, elle n'en demeure pas moins l'un des nombreux éléments à considérer. D'autres situations, telles que la charge excessive imposée aux enfants ("parentification"), les attentes disproportionnées des parents, la dépendance aux réseaux sociaux, la jeunesse des parents, les conduites addictives, les troubles psychiatriques, la délinquance, et l'absence de repères sociaux, constituent autant de facteurs pouvant compromettre le respect des besoins fondamentaux des enfants, tels que définis par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant de février 2017.

Face à ces constats, l'intervention du Pays est essentielle pour assurer une égalité réelle des chances à tous les enfants nécessitant une attention particulière. Les observations émises par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies sur la situation de la protection de l'enfance dans les territoires d'outre-mer français soulignent l'urgence de mettre en place un cadre juridique et institutionnel clairement défini, tant en ce qui concerne les responsabilités que les ressources.

Enfin, les ressources humaines représentent un levier fondamental de cette stratégie. Il est impératif de renforcer les effectifs de professionnels impliqués dans la protection de l'enfance, notamment les travailleurs sociaux et les psychologues au sein de la DSFE, tout en développant des programmes de formation initiale et continue adaptés aux exigences en matière de prévention et de protection. Cette montée en compétence doit s'accompagner d'une consolidation des collaborations entre les différents acteurs institutionnels, tels que les magistrats, les agents de la DSFE et les autres partenaires, afin de garantir une cohérence et une efficacité dans la prise en charge des situations complexes.

- Au titre du Fare Tama Hau (FTH)

Améliorer la prise en charge des enfants et des adolescents au plus près de la population en développant les équipes de proximité mobile du Fare Tama Hau, en créant de nouvelles maisons de l'enfance, et en travaillant en collaboration avec les associations et institutions œuvrant auprès des enfants et des adolescents.

12.2.2 Réformes en cours et/ou à venir

- Au titre de la prévention de la délinquance juvénile

En 2024, le gouvernement a mis en place de nombreuses actions partenariales dans l'objectif final de prévention de la délinquance des jeunes. Le programme intitulé « Gener'Action », déployé dans plusieurs communes de Tahiti, Moorea et Bora Bora, fera l'objet d'une évaluation afin de mesurer ses impacts sur son public cible, que constituent les jeunes, et ainsi réorienter, le cas échéant, ses objectifs.

- Au titre des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)

La lutte contre les inégalités commence dès l'enfance, en assurant à tous les enfants, quel que soit leur milieu social un accès équitable aux mêmes opportunités de développement. **Le futur schéma de l'action sociale et médico-sociale, qui entrera en vigueur en 2025**, permettra une organisation plus efficace et coordonnée des interventions en matière de protection de l'enfance. Ce plan inclura une approche préventive visant à s'attaquer non seulement à la précarité, mais aussi à d'autres facteurs de vulnérabilité tels que la pression scolaire, l'usage excessif des réseaux sociaux, les problèmes de santé mentale et les addictions. En garantissant le respect des besoins essentiels des enfant tels que définis par la Convention internationale des droits de l'enfant, ce schéma contribuera à prévenir les situations de danger et à favoriser l'égalité des chances.

En outre, **le décret n°2024-491 du 30 mai 2024**, relatif au Conseil de famille des pupilles de l'Etat, tant attendu pour garantir le respect et la protection des droits des enfants et des familles biologiques sera mis en application.

- Au titre du Fare Tama Hau (FTH)

Poursuivre les missions du Fare Tama Hau en augmentant l'offre proposée notamment dans les domaines suivants :

- La prévention ;
- La détection et la prise en charge précoce des mineurs et jeunes adultes en difficultés ou en détresse ;
- Développer de nouvelles offres de soins notamment en santé mentale et pour la prise en charge de l'obésité de l'enfant et de l'adolescent.

12.2.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre de la prévention de la délinquance juvénile

Objectif n°1 : Fédérer autour de la prévention de la délinquance des jeunes.

En 2025, le gouvernement mettra en place des actions de terrain, plus ciblées, visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ainsi que l'inclusion des jeunes des quartiers prioritaires de Tahiti. De nouvelles initiatives novatrices seront ainsi déployées tout au long de l'année.

Objectif n° 1 - Fédérer autour de la prévention de la délinquance des jeunes							
En 2025, des actions de terrain plus ciblées seront mises en place, visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, mais aussi l'inclusion des jeunes issus des quartiers prioritaires de Tahiti. De nouvelles initiatives novatrices seront ainsi déployées tout au long de l'année.							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'actions de proximité mises en œuvre.	Nbre						
Indicateur 1.2 - Nombre de participants aux actions de proximité mises en œuvre.	Nbre			7 200	5 000	7 000	9 000
Sources des données : *DSFE, services sociaux des communes, fédérations sportives, associations de jeunesse et de quartiers, DPDJ, établissements scolaires.* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - indicateur exprimant le nombre d'actions de proximité déployées par la DPDJ.* *Indicateur 1.2 - indicateur exprimant le nombre de participants aux actions de proximité déployées par la DPDJ.* Autres commentaires :							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'organisation d'actions de proximité en faveur de la prévention de la délinquance, pour un montant imputé au fonds de prévention sanitaire et sociale de 30 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à l'organisation de formations à l'adresse du jeune public et de leurs encadrants, pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP.

Objectif n°2 : Lutter contre le fléau de la méthamphétamine

Au titre des conduites addictives et des pratiques à risques, il semblerait que 60 % des jeunes hommes adultes (18-69 ans) et plus de 40 % des jeunes femmes adultes déclarent une consommation de cannabis, dont la moitié de manière quotidienne. Le sujet de la métamphétamine (Ice) ne peut également plus être ignoré. Si les polynésiens représentent 0,4 % de la population nationale, la Polynésie française concentre à elle seule 10 % des saisies françaises d'Ice. C'est dire l'importance du sujet, qui devient un véritable fléau sociétal en Polynésie française.

La lutte contre le trafic et la consommation d'Ice deviendra en 2025 un sujet majeur de préoccupation du gouvernement avec la mise en place d'un plan d'actions dédié, repensé et adapté aux besoins du terrain. Ce plan d'actions adoptera une approche concrète qui sera issue des travaux visant à poser un diagnostic clair de la consommation et du trafic d'Ice en Polynésie française, initié et livré par le gouvernement en 2024.

Ce plan accordera ici encore une importance particulière à la prévention en addictologie auprès de la population à risque que constitue le jeune public afin de relayer une information claire et sans ambiguïté sur les risques liés à la consommation d'alcool, de tabac et de drogues.

Objectif n° 2 - Lutter contre le fléau de la méthamphétamine							
La lutte contre le trafic et la consommation d'*ice* deviendra, en 2025, un sujet majeur de préoccupation du Pays, avec la mise en place d'un plan d'actions dédié, repensé et adapté aux besoins du terrain. Ce plan d'actions adoptera une approche concrète qui sera issue des travaux de diagnostic de la consommation et du trafic d'*ice* en Polynésie française, initiés et livrés par le gouvernement en 2024.							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre d'actions dédiées mises en œuvre.	Nbre					12	24
Indicateur 2.2 - Nombre de bénéficiaires d'une action de prévention de la consommation et du trafic de méthamphétamine.	Nbre					100 000	250 000
Sources des données : *DSFE, communes, associations et ensemble des partenaires.* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 - indicateur exprimant le nombre d'actions dédiées à la lutte contre le trafic et la consommation de méthamphétamine.* *Indicateur 2.2 - indicateur exprimant le nombre de bénéficiaires d'actions dédiées à la lutte contre le trafic et la consommation de méthamphétamine.* Autres commentaires :							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à une campagne médiatique de lutte contre le trafic et la consommation de méthamphétamine, pour un montant en fonctionnement de 7 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à des actions de proximité, pour un montant en fonctionnement de 7 millions F CFP.

Au titre des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)

Objectif n°1 : Assurer des placements administratifs et judiciaires adaptées aux mineurs en situation de vulnérabilité

L'objectif est de garantir que chaque mineur en situation de vulnérabilité puisse bénéficier d'une prise en charge adaptée, qu'elle soit de nature administrative ou judiciaire. Pour atteindre cet objectif, le programme

prévoit l'étude de la création de places supplémentaires dans les structures d'accueil et d'hébergement adaptés aux besoins des mineurs vulnérables et le renforcement de la formation et de l'accompagnement des professionnels du secteur (travailleurs sociaux, éducateurs, etc.) ainsi que des accueillants familiaux. Le programme prévoit aussi la mise en place de dispositifs permettant une meilleure orientation et un suivi renforcé des mineurs afin de garantir la continuité et l'adéquation de leur prise en charge.

L'objectif est de s'assurer que chaque mineur en situation de vulnérabilité puisse bénéficier d'une solution de placement adapté à sa situation dans un environnement sécurisant et favorable à son développement.

Objectif n°1 - Assurer des placements administratifs et judiciaires aux mineurs en situation de carences

Assurer une réponse réactive du Pays face aux placements administratifs et judiciaires tout en améliorant la qualité de prise en charge.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'accueillants familiaux (3 pers accueillis, max légal)	Nb	50	47	Non prévu	32	32	32
	F CFP	51 196 224	38 221 254		30 046 350	40 000 000	40 000 000
Indicateur 1.2 - Montant et nombre de familles tier ou fetii	Nb	199	282	Non prévu	244	300	300
	F CFP	116 413 681	113 491 990		98 229 154	115 000 000	115 000 000

Sources des données :
Statistique Bureau budgets et affaires financières (pôles FAS)
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 et 1.2- Données brutes du Bureau budgets et affaires financières
Autres commentaires :
Le financement des accueillants familiaux est régie par l'arrêté n°687/CM du 26 mai 2017 portant application de la loi de pays n°2009-16 du 6 octobre 2009 relatif aux accueillants familiaux.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la création d'un référentiel métier pour les professionnels de la prise en charge en milieu ouvert, en établissement et chez les accueillants familiaux pour un montant en fonctionnement de 500 000 F CFP.

Objectif n°2 : Mettre en exergue les risques de maltraitances et de violences envers les enfants pour améliorer leur prise en charge

L'objectif est de renforcer les mesures institutionnelles face aux violences infligées aux enfants en mettant l'accent sur la prévention. Il s'agira de mettre en place des dispositifs permettant de détecter et d'accompagner les enfants vulnérables dès les premiers signes de danger.

Objectif n°2 - Mettre en exergue les risques de maltraitances et de violences envers les enfants pour améliorer leur prise en charge

Mettre en place des actions de prévention et faciliter la procédure de signalement

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de signalement reçu (0 à 21 ans)	Nb	1 645	2 058	2 000	2 050	2 100	1 450
Indicateur 2.2 - Nombre d'action de prévention	Nb	11	1	25	7	15	30

Sources des données :
Données brutes des 2 cellules : "signalement" et "prevention"
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - Données brutes des 2 cellules : "Signalement"
Indicateur 2.2 - Données brutes de la cellule "Prévention"
Autres commentaires :
Une journée évènementielle pour "la journée internationale des droits de l'enfant"

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au lancement d'un appel à projets pour la mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée, de prise en charge et d'accompagnement d'enfants victimes ou à risque pour un montant en fonctionnement de 8 166 129 F CFP ;
- Action n°2 relative à la création d'un kit pédagogique destiné à toutes les institutions éducatives, pour un montant en fonctionnement de 2 millions F CFP.

Objectif n°3 : Asseoir la compétence du Pays en matière d'adoption des enfants polynésiens

La priorité est de s'assurer que les adoptions d'enfants polynésiens se déroulent dans un cadre légal strict.

Le **décret n° 2024-491 du 30 mai 2024**, récemment promulgué, marque un tournant décisif dans la régulation des adoptions en Polynésie française. Complétant la loi de 2022 sur la réforme de l'adoption, ce

décret comble une lacune judiciaire persistante. En établissant l'organe des conseils de famille des pupilles de l'État en Polynésie, il devient un élément essentiel de toute procédure d'adoption d'enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, qu'ils soient polynésiens ou adoptés par des familles extérieures.

Ce décret renforce le cadre légal en exigeant que tous les enfants susceptibles d'être adoptés soient pris en charge par la cellule de l'aide sociale à l'enfance (ASE) de la DSFE, garantissant ainsi un suivi plus complet des situations. De plus, il vise à limiter les pratiques abusives telles que le "tourisme d'adoption" ou les comportements éthiquement répréhensibles en veillant à ce que les enfants ne soient confiés qu'à des personnes en mesure d'assurer leur bien-être et leur sécurité. Les nouvelles règles visent également à prévenir les contournements des procédures légales, notamment en matière de délégation de l'autorité parentale, en régulant strictement cette pratique pour qu'elle soit conforme à la législation en vigueur et à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Objectif n°3 - Asseoir la compétence du pays en matière d'adoption des enfants polynésiens

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombre de dossiers d'adoption	Nb	23	40	Non prévu	19	20	20
Indicateur 3.2 - Nombre de candidat en PF	Nb	11	11	Non prévu	19	20	20

Sources des données :
Données brutes de la cellule aide sociale à l'enfance
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 et 3.2 - Données de la cellule aide sociale à l'enfance
Autres commentaires :
Baisse brutale des DEAP en vue d'adoption suite à l'arrêt de la cour de cassation en 2022.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au lancement d'une campagne de sensibilisation à l'adoption à destination des professionnels et du grand public en faisant appel à un prestataire pour un montant en fonctionnement de 2 millions F CFP.

Au titre du Fare Tama Hau (FTH)

Objectif n°1 : Améliorer la prise en charge précoce en santé mentale des enfants et des adolescents au plus près de la population

Objectif n°1 - Améliorer la prise en charge des enfants et des adolescents au plus près de la population

Intervention de l'équipe mobile du FTH auprès du jeune public

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Zone presqu'île : Nombre d'interventions dans les établissements scolaires du 2nd degré des communes de Taiarapu Ouest, Taiarapu Est et Teva i Uta	U	151	146	150	150	150	160
Indicateur 1.2 - Zone presqu'île : Nombre de participations à des évènements culturels, sportifs et religieux destinés aux adolescents	U	16	30	15	10	10	15
Indicateur 1.3 - Zone périurbaine : Nombre d'interventions dans des établissements scolaires du 2nd degré ciblés	U	27	65	50	60	75	50
Indicateur 1.4 - Nombre d'interventions dans des quartiers ciblés	U	60	114	60	65	70	70

Sources des données :
Liste des établissements scolaires du second degré (Source DGEE)
Liste des communes (source Haut-commissariat)
Confessions religieuses, associations culturelles (source ISPF), maisons communautaires des communes
Autres commentaires :
L'équipe mobile de la presqu'île intervient dans des strutures déconcentrées scolaires second degré, CJA et MFR. Elle est constituée depuis sa création d'une psychologue , d'un éducateur spécialisé, d'une infirmière et d'un agent social. Cette équipe sera renforcée en 2025 par deux agents sociaux.
L'équipe mobile périurbaine est véhiculée. Elle a été constituée en avril 2022 par un éducateur spécialisé, une psychologue et un agent de liaison, ainsi l'année 2022 ne compte que 8 mois d'activité. En 2023 cette équipe est complétée d'une éducatrice spécialisée en avril et d'une psychologue en juillet. Les communes collaborant à ces projets d'interventions dans les quartiers au plus près de la population sont Punaauia, Mahina, Paea et Moorea.

En raison de sa position géographique, la maison de l'adolescent du Fare Tama Hau est facilement accessible aux habitants de la zone urbaine de Tahiti au sein même de l'agglomération de Papeete. L'éloignement, les difficultés de transport, le coût d'un déplacement à Papeete et le manque de structures adaptées privent une frange de la population des services que la Maison de l'adolescent peut offrir. Les équipes mobiles permettent d'aller à la rencontre des adolescents de la zone rurale ou périurbaine de Tahiti, en plus d'assurer des missions de prévention dans les établissements scolaires de la zone concernée. Pourquoi une équipe mobile ? : Les adolescents, leur famille, les professionnels du champ éducatif, social, sanitaire qui résident, qui sont scolarisés ou qui travaillent dans les communes éloignées de la zone urbaine ont des difficultés et parfois l'incapacité

(logistique, financière, etc…) d'accéder aux structures sanitaires et sociales qui sont susceptibles de leur venir en aide. Pourtant le nombre d'adolescents, collégiens ou lycéens habitant dans ces zones semi rurales et rurales, qui présentent des risques de rupture familiale, de rupture scolaire ou des troubles du comportement est loin d'être négligeable. Il nous paraît opportun de leur offrir un accès à une prévention secondaire similaire à celle proposée par la Maison de l'Adolescent (MdA) du Fare Tama Hau. Il est souhaitable d'agir le plus tôt possible avant l'entrée dans une véritable pathologie concomitante ou préalable à une désinsertion sociale.

De manière corolaire les acteurs de première ligne (parents, bénévoles, professionnels, …) se sentant perturbés dans leur fonction éducative pourraient bénéficier d'une action, d'une aide rapide et adaptée.

L'objectif de ces équipes mobiles est de se déplacer sur les lieux de vie des adolescents, des jeunes en difficulté pour les rencontrer dans un cadre qui leur est familier dans lequel ils se sentent sereins.

A l'issue d'un ou de plusieurs entretiens soit les inquiétudes sont apaisées, soit le suivi est poursuivi par l'équipe mobile, soit la situation est présentée en équipe pluridisciplinaire de la Maison de l'Adolescent (MdA) ou l'adolescent est orienté vers une structure adaptée au problème présenté.

Les rencontres avec les professionnels qui travaillent avec les adolescents, les jeunes de ces lieux éloignés peuvent être programmées et organisées in situ.

Des entretiens avec les parents ou les familles, qui sont en souffrance, peuvent aussi être programmés si l'adolescent en difficulté ne souhaite pas consulter dans l'immédiat.

Ces équipes mobiles sont aussi un outil de prévention primaire en santé mentale, proposant des séances d'information, autorisant des interventions précoces susceptibles d'éviter des prises en charge tardives et lourdes.

Le nombre d'interventions dans les établissements scolaires et le nombre d'interventions dans les quartiers et lors des évènements sportifs, culturels ou autres à destination des jeunes et des parents sont des indicateurs pertinents.

Objectif n°2 : Améliorer la prise en charge précoce en santé mentale des enfants et des adolescents dans les archipels

Objectif n°2 - Améliorer la prise en charge des enfants et des adolescents dans les archipels							
Intervention de l'équipe mobile du FTH auprès du jeune public							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Archipels: nombre de déplacements	U	0	0	0	6	6	10
Indicateur 1.2 - Zone Archipels: Nombre d'interventions dans les établisssements scolaires ou les évènements destinés aux adolescents	U	0	0	0	87	80	80
Indicateur 1.4 - Nombre de consultations réalisées	U	0	0	0	33	40	70
Sources des données : *Liste des établissements scolaires du second degré (Source DGEE)* *Liste des communes (source Haut-commissariat)* *Confessions religieuses, associations culturelles (source ISPF), maisons communautaires des communes* Autres commentaires : *Des équipes du FTH ont participé aux missions organisées par la PJJ en 2024*							

En 2024, le FTH a été associé aux missions de justice de proximité de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), celles-ci ont permis de mettre en évidence les besoins des archipels, en effet les élus, les professionnels du domaine de la santé, du social et de l'éducation exprime leurs besoins d'une présence du FTH sur leurs iles, cette demande est fortement supportée par la population souvent démunie face à leurs adolescents. Aussi pour 2025, la mise en place d'une équipe mobile pour les archipels sera un objectif important.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la mise en place d'équipes mobiles sur la presqu'ile et en zone périurbaine et Moorea, pour un montant en fonctionnement de 31,5 millions F CFP dont 29,5 millions F CFP de charges de personnel (pour un psychologue, un éducateur spécialisé, une infirmière et trois agents sociaux) et 2 millions F CFP de charges de fonctionnement (dont l'électricité, le nettoyage, l'assurance,

les frais de téléphonie du bâtiment dédié à l'espace jeune d'Afaahiti, les déplacements sur Moorea, etc.) ;

- Action n°2 relative à la mise en place d'une équipe mobile pour les archipels, pour un montant en investissement de 300 000 F CFP correspondant à l'achat des équipements informatiques et un montant en fonctionnement de 14 millions F CFP dont 10,6 millions F CFP de charges de personnel (avec un recrutement à compter du mois de mars 2025 d'un psychologue et d'un éducateur spécialisé) et 3,4 millions F CFP de frais de transport et d'indemnités de mission pour les déplacements dans l'ensemble des archipels de la Polynésie française à raison d'environ 2 déplacements par an par iles sur les archipels des iles Australes (Rimatara, Raivavae, Tubuai et Rurutu), des iles sous le vent (Raiatea, Bora Bora et Huahine), des iles Tuamotu Gambier (Makemo, Hao et Rikitea) et des iles Marquises (Nuku Hiva, Hiva Oa, Ua Pou et Ua Huka).

12.2.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
911/971 01 - PROTECTION DE L'ENFANCE	**80 666 129**	**300 000**	**80 966 129**
Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse			
Campagne médiatique de lutte contre le trafic et la consommation de méthamphétamine	7 000 000		7 000 000
Actions de proximité	7 000 000		7 000 000
Actions à caractère formateur	5 000 000		5 000 000
Participation à l'organisation d'actions en faveur de prévention de la délinquance et de	6 000 000		6 000 000
Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité			0
Lancement d'un appel à projets pour la mise en place d'actions de prévention spécialisée	8 166 129		8 166 129
Lancement d'une campagne de sensibilisation à l'adoption à destination des professionnels et du grand public	2 000 000		2 000 000
Fare Tama Hau			
Améliorer la prise en charge précoce en santé mentale des enfants et des adolescents au plus près de la population	31 500 000		31 500 000
Améliorer la prise en charge précoce en santé mentale des enfants et des adolescents dans les	14 000 000	300 000	14 300 000

12.2.5 Comptes spéciaux

<u>Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) – Volet protection de l'enfance</u>

Le FPSS, créé par délibération n° 2017-114 du 7 décembre 2017, a pour mission de financer la politique de prévention et de promotion de la santé. Ses priorités sont la lutte contre le surpoids et l'obésité, la lutte contre les addictions, la prise en charge des maladies émergentes ou ré-émergentes ainsi que toutes maladies ayant un impact significatif sur les dépenses de santé.

Il prend en charge toutes les actions de prévention ou d'accompagnement à la prévention dans le domaine social ou sanitaire.

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
911/971 01 - PROTECTION DE L'ENFANCE	**86 400 000**	**0**	**86 400 000**
Compte d'affectation spécial FPSS - volet protection de l'enfance			
Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse			
Gener'Action Fa'a'ati	4 000 000		4 000 000
Step Up Camps	16 000 000		16 000 000
Gener'Action	6 000 000		6 000 000
Formations	4 000 000		4 000 000
Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité			
Journée internationale des droits de l'enfant	16 500 000		16 500 000
Campagnes de sensibilisation "média" autour des Droits de l'enfant	6 000 000		6 000 000
Création d'un jeu de société pour découvrir les droits et les devoirs des enfants et des parents	500 000		500 000
Fare Tama Hau			
Poursuite du projet de consultation pour la prise en charge de l'obésité de l'enfant et du jeune	33 400 000		33 400 000

La DSFE consacrera 23 millions F CFP des crédits du fonds de prévention sanitaire et sociale à l'organisation d'actions collectives déclinées comme suit :

- Journée internationale des droits de l'enfant (**16,500 millions F CFP**), il s'agit de sensibiliser les enfants et les adultes en proposant une journée regroupant des stands informatifs, préventifs et des ateliers ludiques en collaboration avec les services du Pays, de l'État et des associations ;

- Campagnes de sensibilisation « média » autour des Droits de l'enfant (**6 millions F CFP**), par la création de spot publicitaire et d'un clip musical à diffuser sur les réseaux sociaux, radios et télévision ;
- Création d'un jeu de société pour découvrir les droits et les devoirs des enfants et des parents **500 000 F CFP**), en proposant une journée *escape game*.

La DPDJ consacrera 30 millions F CFP des crédits du fonds de prévention sanitaire et sociale à l'organisation des actions de proximité telles que Gener'Action, Gener'Action Fa'a'ati, les camps de prévention, la formation des jeunes des quartiers.

12.2.6 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

Les principaux opérateurs impliqués sont les suivants :

- Établissements socio-éducatifs : en tant qu'acteurs clés du programme, ces établissements gérés par des associations loi 1901 sont chargés de fournir un accompagnement socio-éducatif personnalisé, visant à favoriser l'inclusion sociale des bénéficiaires. En effet, ils ont pour objet de prendre en charge de jour et/ou de nuit les personnes vulnérables et/ou en perte d'autonomie, notamment les mineurs en danger, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes ou les familles en détresse en voie de marginalisation voire exclues de la société
- La DGEE : les établissements scolaires seront mobilisés pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formation destinées à prévenir la violence en milieu scolaire, en partenariat avec la DSFE ;
- Magistrats, notamment les juges des enfants et les juges aux affaires familiales : les juges des enfants interviendront dans les démarches liées à la protection des mineurs, veillant à ce que les mesures éducatives prises correspondent aux besoins identifiés des jeunes concernés. Les juges aux affaires familiales (JAF) auront une mission dans la gestion des contentieux familiaux, en assurant que les décisions judiciaires contribuent au maintien de l'équilibre familial et au bien-être des mineurs impliqués ;
- Associations du secteur : les associations spécialisées, telles que l'APAJ, apporteront leur concours dans l'accompagnement des publics cibles. Elles compléteront l'action des établissements socio-éducatifs en proposant des prestations adaptées aux besoins spécifiques des personnes suivies.

12.3 **Programme 911 02/971 02 : solidarité**

12.3.1 Contexte et orientations stratégiques

Le gouvernement s'engage à promouvoir le respect de la société polynésienne, en commençant par l'acceptation de l'autre et le respect de la diversité.

C'est dans cette optique que le gouvernement a défini et travaille à atteindre les objectifs suivants :

- Reconnaitre les besoins et les droits des personnes en situation de handicap en leur offrant un environnement accessible et inclusif ;
- Prendre en considération les obstacles physiques, sociaux ou économiques, qui peuvent empêcher de s'intégrer pleinement dans la société ;
- Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap afin de bâtir une société plus juste et plus respectueuse de la diversité humaine.

La solidarité commence par les publics les plus vulnérables de notre société, notamment les personnes les plus affectées, afin de favoriser l'égalité des chances et l'inclusion sociale.

L'action en faveur des publics les plus fragiles et vulnérables est indispensable, car ces individus ont besoin d'un soutien supplémentaire pour leur bien-être et leur sécurité.

Le gouvernement ambitionne d'en faire davantage pour ceux qui ont moins.

Ainsi, la mise en place d'un schéma directeur destiné aux personnes âgées et porteuses de handicap sera étudié. Ce schéma directeur, qui s'inscrit dans une vision de planification à long terme, vise à coordonner les projets en matière d'infrastructures et de services tout en garantissant une qualité homogène des prestations.

- Au titre de la protection sociale généralisée (PSG)

Orientation stratégique prioritaire n° 1 : Améliorer la qualité de vie des populations (*fa'atura*-respecter)

Le gouvernement a fait du rassemblement de ses populations un objectif prioritaire, incarné par la notion de « Fa'atura », qui vise à restaurer le respect mutuel entre des groupes parfois divisés. Le ministère de la protection sociale généralisée a centralisé les besoins et actions des différents ministères pour relever deux défis majeurs : le vieillissement de la population et l'obsolescence du système de protection sociale.

La réforme envisagée repose sur des mesures telles que l'équité des cotisations, la lutte contre l'optimisation sociale, et la simplification des affiliations, tout en promouvant la solidarité à travers l'activité économique, sans impacter négativement l'emploi ou les coûts.

- Au titre de la régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS)

Orientation stratégique prioritaire n°1 : Garantir la mise à niveau de l'offre et de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des usagers des structures sociales et médico-sociales

Un travail d'état des lieux est nécessaire afin d'adapter et de définir l'offre et l'encadrement des prestations d'accueil et d'accompagnement des personnes vulnérables, répondant au plus près des besoins spécifiques des Polynésiens.

La réalisation de cet objectif passe par une phase de recensement, d'état des lieux et un travail de définition des missions, des conditions d'accueil et de fonctionnement des structures existantes. Aussi, des travaux d'état des lieux ont été enclenchés au deuxième semestre 2023 et se poursuivront jusqu'à leur finalisation.

Sur la base de ces constats, une proposition de « schéma d'organisation sociale et médico-sociale » et la refonte des textes règlementaires ad hoc seront élaborés. Cette démarche permettra de mieux répondre aux besoins identifiés d'améliorer la qualité des prestations offerte aux usagers.

- Au titre des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)

Un schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale est en cours de finalisation pour renforcer l'inclusion et l'accompagnement des populations vulnérables, notamment des personnes âgées et en situation de handicap. La refonte des cadres réglementaires, devenus obsolètes, est essentielle pour adapter les dispositifs aux besoins actuels. En parallèle, la modernisation des outils de gestion vise à maximiser l'efficacité des aides et à garantir une protection renforcée des publics les plus vulnérables. Ainsi une prise en charge plus adaptée et cohérente à long terme pourra être assurée.

- Au titre de l'Institut d'insertion médico-éducatif (IIME)

La prise en charge des enfants et adolescents doit permettre de vivre de manière indépendante et autonome malgré le handicap. Elle doit favoriser l'inclusion familiale, sociale et professionnelle en lien étroit avec les structures d'accueil pour les adultes, existantes ou en cours de création. L'objectif est de faciliter la transition vers la vie adulte et de promouvoir une continuité des parcours.

- Au titre du handicap et de l'inclusion

Le sujet du handicap est une priorité du gouvernement Brotherson. La politique portée est essentielle pour garantir l'inclusion sociale, l'égalité des chances et la dignité des personnes en situation de handicap par une approche interministérielle, impliquant des réformes législatives, des investissements dans les infrastructures et un engagement sociétal pour surmonter les préjugés et les obstacles à l'inclusion. En mettant en œuvre des mesures concrètes dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'accessibilité, et de la santé, le

gouvernement peut promouvoir l'autonomie et l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre volonté vise une meilleure reconnaissance et la mise en œuvre des droits des personnes handicapées, en veillant à leur pleine inclusion dans la société, et ce, en tenant compte de notre géographie, de notre culture et de nos structures administratives spécifiques. Cette politique contribue non seulement à améliorer la qualité de vie de nos citoyens, mais aussi à construire une société plus juste, solidaire et inclusive.

Nous réaffirmons notre soutien indéfectible aux associations et aux centres médico-sociaux, dont l'engagement quotidien contribue au bien-être et à la santé de tous. Conscients de leur rôle essentiel, nous serons sensibles aux besoins exprimés pour mener à bien leurs missions. Toutefois conformément à un de nos engagements, ce soutien s'accompagne d'une vigilance quant à l'utilisation de l'argent public, dans le respect des principes de responsabilité et d'efficacité.

12.3.2 Réformes en cours et/ou à venir

- Au titre du handicap et de l'inclusion

La politique du handicap que nous voulons mettre en place se décline autour des axes suivants :

- Renforcer la reconnaissance des droits et besoins spécifiques ;
- Optimiser la prise en charge médicale et paramédicale, améliorer l'accès aux soins, aux aides et aux services de soutien ;

2025/2026

- Proposer des parcours de soins adaptés aux besoins spécifiques.
- Développer des outils numériques pour faciliter le suivi des parcours de soins et la coordination entre les acteurs concernés.
- Dispenser une formation sur la prise en charge des handicaps notamment invisibles et complexes aux professionnels de la santé, aux enseignants, et aux travailleurs sociaux.

2026/2030

- Accroître l'offre médicale spécialisée dans les îles.
- Favoriser la coordination entre les différents professionnels de santé pour une prise en charge globale et continue.

Concertation en vue de la signature de la Charte Romain Jacob avec une adhésion large des parties prenantes du handicap

- Promouvoir l'inclusion dans tous les aspects de la vie sociale ;
- Améliorer l'inclusion professionnelle ;

2025

- Mettre en place des initiatives pour favoriser l'intégration professionnelle, notamment par le biais de formations personnalisées et de quotas d'emploi.
- Déployer et rendre au FIPTH tout son potentiel d'actions levier.
- Développer des programmes de formation professionnelle adaptés.

2025/2026

Soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap par des incitations en faveur d'entreprises qui embauchent.

2025/2027

Faciliter la création d'entreprises par des personnes en situation de handicap grâce à des aides spécifiques et des accompagnements ciblés.

- Renforcer la mobilité et l'accessibilité afin d'inclure le handi-tourisme dans notre politique générale

2025/2026

- Faire un parcours handi-tourisme en rendant nos plus grands sites touristiques et culturels accessibles aux personnes en situation de handicap.
- Adapter les infrastructures pour les rendre accessibles à tous.

2027

- Promouvoir l'accessibilité numérique en assurant que les sites web et les applications publiques soient conformes aux standards d'accessibilité.
- Développer des programmes de découverte pour les malvoyants

« Ce qui nous distingue les uns des autres est une source inépuisable de richesse, car c'est dans la diversité que naissent les idées les plus novatrices et les sociétés les plus résilientes. »

La mise en œuvre de la politique en faveur des personnes en situation de handicap se veut être interministérielle. La vision et la volonté d'agir sont communes mais les actions et les indicateurs dépendent de chaque ministère.

Aussi, nous vous proposons la vision d'ensemble et de nous focaliser sur les indicateurs d'actions ciblées et fortes, sans nous absoudre des autres actions à mener.

- Au titre des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)

Chaque individu mérite de vivre avec dignité, respect et égalité, indépendamment de ses origines, croyances, âge, ou état physique et mental. Il incombe aux pouvoirs publics de mettre en œuvre des mesures adaptées pour préserver les droits et les intérêts de chacun, en particulier ceux des personnes les plus vulnérables, telles que les personnes âgées, en situation de handicap et en perte d'autonomie.

La société polynésienne, à l'image des autres sociétés océaniennes, a toujours valorisé l'inclusivité et la solidarité. Les anciens, gardiens du savoir et de la culture, transmettent leurs connaissances aux jeunes générations, qui à leur tour ont la responsabilité de les protéger, de les perpétuer et de les transmettre aux générations futures. Les personnes âgées occupaient ainsi une place centrale au sein de la famille, expliquant qu'il était rare de les voir finir leurs jours en dehors de celle-ci.

En Polynésie française, la vulnérabilité, souvent perçue comme un frein au développement dans les sociétés occidentales, était au contraire un élément clé du tissu social polynésien. Malheureusement, les nombreuses influences extérieures et la perte progressive de nos repères traditionnels ont fragilisé ce modèle de société, laissant place à l'individualisme et au rejet de l'autre.

Dans ce contexte, la lutte contre l'exclusion et la discrimination des personnes en situation de vulnérabilité, en particulier nos « Matahiapo » et les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie, est devenue une priorité pour les pouvoirs publics. Cela s'est traduit par le développement de politiques de soutien et de solidarité, ainsi que par la mise en place de mécanismes de protection et d'accompagnement adaptés aux besoins de ces publics.

Pour renforcer cet engagement en faveur de l'inclusion et de la solidarité envers les personnes vulnérables, la DSFE souhaite se doter d'un outil stratégique : **un schéma directeur destiné aux personnes âgées et en situation de handicap**. L'élaboration de cet outil est cruciale pour anticiper les défis futurs, comprendre les enjeux actuels, et mettre en œuvre des solutions intégrées couvrant l'ensemble des interventions, de la prévention à la prise en charge. Ce schéma permettra de recenser, structurer et coordonner les services existants, évitant ainsi les redondances et maximisant l'efficacité des ressources disponibles. Il garantira que les investissements soient dirigés vers les priorités les plus urgentes, contribuant ainsi à renforcer le modèle de solidarité et d'inclusivité qui caractérisait autrefois la société polynésienne.

Conséquemment à cela, la DSFE travaille depuis de nombreuses années à la **révision des cadres réglementaires qui régissent ses champs de compétence et d'intervention**, une étape essentielle pour la mise en œuvre de véritables plans d'action visant à mieux comprendre et répondre aux besoins de nos publics vulnérables.

L'analyse des dispositifs existants met en évidence la nécessité de refonte et de modernisation du corpus juridique local, qui est devenu obsolète. C'est notamment le cas de **la délibération n° 82-36 du 30 avril 1982 relative à l'action en faveur des personnes handicapées**. Ce texte, vieux de plus de 40 ans, doit être réactualisé pour permettre aux pouvoirs publics de proposer des solutions adaptées aux besoins de plus en plus spécifiques des personnes en perte d'autonomie, qu'il s'agisse de leur accompagnement au quotidien, de leur prise en charge, ou de leur insertion sociale, culturelle et professionnelle.

L'insertion des publics vulnérables a toujours été un enjeu majeur des politiques de solidarité en Polynésie française, et la DSFE en est le principal acteur. C'est dans ce cadre que **la réglementation relative aux structures d'insertion sociale par l'activité économique (SISAE)** est appelée à évoluer. Adoptée en 2022, cette réglementation peine dans sa mise en application, notamment en raison de difficultés inhérentes à sa rédaction. Un premier appel à projets lancé au cours du premier semestre 2023 a malheureusement dû être déclaré infructueux, en raison du risque de double subventionnement. Initialement conçue comme un outil d'insertion professionnelle pour les plus vulnérables, la réglementation nécessite aujourd'hui une révision pour permettre sa mise en application mais aussi en améliorer l'efficacité.

Dans la même optique, une révision des dispositions de **la délibération n° 2003-15 APF du 9 janvier 2003, qui réglemente les établissements et services médico-sociaux**, est en cours. Cette réactualisation vise à améliorer l'accompagnement technique et financier des structures d'accueil, de suivi, de soin et de prise en charge de nos publics vulnérables, notamment par la simplification des procédures administratives, tout en renforçant les mécanismes de contrôle pour prévenir d'éventuelles dérives.

Il est en effet crucial de prévenir les dérives telles que la négligence, les abus ou les violences, que les organismes de régulation compétents (DSFE, ARASS) sont habilités à contrôler et sanctionner lorsque les structures concernées relèvent du champ d'application de la délibération n° 2003-15. Cependant, certaines

structures, notamment celles se présentant comme **« unités de vie »,** ont pu pendant des années échapper à ce cadre de régulation. Cette situation souligne l'urgence de réformer et de moderniser nos dispositifs législatifs pour garantir une protection efficace et adaptée des personnes vulnérables.

Par ailleurs, **une meilleure intégration des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT)** au sein de la délibération n° 2003-15 permettrait aux associations et organismes dédiés à la prise en charge des personnes en situation de handicap, en vue de leur insertion sociale et professionnelle, de bénéficier pleinement des dispositifs d'accompagnement.

Enfin, la DSFE s'engage également à simplifier ses outils de gestion administrative et budgétaire. Ainsi, le développement et le déploiement du **logiciel GESTCO** permettront un suivi, une instruction et un contrôle optimisés des demandes d'aides destinées aux personnes les plus vulnérables, notamment celles en situation de handicap.

- Au titre de l'Institut d'insertion médico-éducatif (IIME)

Les réformes à venir s'articulent autour de 3 axes répondant aux problématiques de prise en charge actuelles :

Fa'aora : La direction de l'IIME a organisé au cours de l'année 2024 la mise en place d'un service de suite et de liaison sociale qui permettra un suivi effectif des jeunes adultes sortis à 20 ans ainsi que le soutien et l'accompagnement des familles pendant encore 3 ans. Ce travail favorise l'apport d'aides techniques, facilite l'accès aux démarches pour les familles et la personne vulnérable et assure une continuité jusqu'à la mise en place effective d'un relais pour adulte.

Des accueils ponctuels seront destinés aux adultes plus lourdement handicapés restés sans solution de prise en charge. Ils permettront à la personne et à sa famille de bénéficier d'un relais professionnel. Ces accueils permettront, dans le respect de chacun, de faire une pause dans un quotidien souvent exigeant. Les travaux préparatoires avec les différents partenaires ont débuté courant 2024.

Fa'atura : Il sera proposé une évolution des statuts de l'IIME afin de permettre l'accueil à temps complet de jeunes adultes de plus de 20 ans. Cette prise en charge concernera les jeunes adultes restés sans solution de prise en charge et durera entre 3 et 5 ans maximum.

Fa'atupu : L'IIME a créé au cours de l'année 2024 un projet d'accueil pour les enfants porteurs d'une déficience intellectuelle sévère associée à des troubles du spectre de l'autisme (TSA). Cet accueil est développé sur le site de Paea déjà spécialisé dans l'accueil des enfants déficients intellectuels avec troubles associés sévères. L'année 2025 verra la consolidation de ce projet d'accueil et l'extension du nombre de place, passant de 10 à 15.

12.3.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre du handicap et de l'inclusion

Objectif n°1 : Faciliter les démarches administratives et harmoniser la prise charge des besoins spécifiques

2025/2026

- Harmoniser le traitement et la prise en charge des deux instances du handicap pour un meilleur parcours de vie.
- Avoir un état des lieux complet concernant le handicap.
- Simplifier les procédures administratives pour l'accès aux droits et prestations liées au handicap.

2025/2028

Créer un code du handicap pour répondre aux besoins actuels.

En continu :

Mettre en place des campagnes de sensibilisation pour une meilleure compréhension des différents types de handicaps.

Soutenir les associations et les centres médicaux sociaux

Mettre en place et déployer le logiciel GESTCO selon un échéancier établi avec la DSI :

Outre d'opérationnaliser la loi du pays n° 2020-18 du 2 juillet 2020 portant modernisation des conditions d'attribution des prestations servies aux adultes handicapés, il s'agit de doter la COTOREP d'un meilleur logiciel de gestion des dossiers avec des fonctionnalités facilitant les démarches administratives comme la dématérialisation du formulaire de demande.

Objectif n°1 : Faciliter les démarches administratives et harmoniser la prise charge des besoins spécifiques							
Mettre en place et déployer le logiciel GESTCO							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - l'avancement de la mise en place	Phase					Mise en place, phase de test et transfert des données	Déployement et création d'un guichet unique
Sources des données : *Echéancier DSI / DSFE* Mode de calcul des indicateurs : Autres commentaires : *Cet indicateur est appelé à évoluer en indicateur de suivi*							

Objectif n°2 : Promouvoir l'inclusion dans tous les aspects de la vie sociale

2025/2026

- Renforcer la mobilité des personnes en situation de handicap.
- Revoir nos examens à la conduite pour les personnes en situation de handicap en capacité de conduire.
- Faciliter l'accès à la culture, au sport, et aux loisirs pour les personnes en situation de handicap.

2025/2027

Encourager l'intégration des enfants en situation de handicap dans les écoles ordinaires en leur renforçant les dispositifs de soutien adapté.

Dans la politique de rénovation des abris de bus sont prévus un accès et un emplacement spécifique PMR. Un gros travail de recensement des abris de bus est mené. Il s'agit d'identifier, sur les lignes de bus PMR, les arrêts "stratégiques" afin de prioriser en fonction des besoins et dans la zone urbaine dans un premier temps.

Objectif n°2 : Promouvoir l'inclusion dans tous les aspects de la vie sociale							
Rénovation des abris de bus en y incluant un emplacement spécifique PMR.							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombre d'abris de bus accessibles	Nb					5 à 7	Plus d'une dizaine
Sources des données : *MGT / DTT* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir de l'ensemble des abris-bus du réseau de transport en commun de l'île de Tahiti. le périmètre étant celui entre l'abris-bus et un véhicule accessible et l'abris-bus et l'environnement urbain (accessible).* Autres commentaires : *Aujourd'hui aucun arrêt de bus prévoit un emplacement réservé aux PMR. A noter que indicateur de performance dépendra beaucoup des alentours de l'arrêt de bus... qui ne relève pas toujours du Pays*							

- Au titre de la régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS)

Objectif n°1 : Adapter et améliorer la qualité de l'offre à l'évolution des besoins

Objectif n°1 - Adapter et améliorer la qualité de l'offre à l'évolution des besoins							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de commissions d'agrément des accueillants familiaux	Nb	6	3	10	4	4	4
Indicateur 1.2 - Nombre de commissions d'agrément des établissements accueillant des enfants	Nb	1	0	5	2	2	2
Indicateur 1.3- Nombre de structures visitées pour réaliser l'état des lieux	Nb			15	15	15	-
Sources des données : *Données ARASS* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateurs - nombres bruts fournis par l'ARASS*							

Pour adapter l'offre d'accueil et d'accompagnement aux besoins évolutifs des usagers, une régulation permanente des autorisations délivrées est nécessaire dans les différents domaines sociaux. Cela concerne notamment les établissements assurant la garde des enfants et les accueillants familiaux. Cette régulation s'effectue par décision du Président de la Polynésie française après avis de commissions spécialisées dans lesdits domaines. Une veille et une concertation régulière avec les différents acteurs du secteur social seront nécessaires pour identifier les nouveaux besoins émergents et y répondre de manière adaptée.

La réalisation de cet objectif sera poursuivie en 2025.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : réaliser un état des lieux des établissements et services sociaux médico-sociaux ;
- Action n°2 : réguler les autorisations et agréments de structures sociales et médico-sociales (accueillants familiaux et crèches et garderies).

Objectif n°2 : Renforcer les opérations de contrôles et d'inspections des structures et activités soumises à autorisation

Objectif n°2 - Renforcer le cadre réglementaire, le contrôle et l'inspection de l'ensemble des structures et activités soumises à agrément ou autorisation							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de contrôle d'unité de vie	Nb	0	1	2	2	2	2
Indicateur 2.2 - Nombre de contrôle de familles d'accueil thérapeutique	Nb	0	0	2	2	2	2
Indicateur 2.3 - Nombre de contrôle d'accueillant familliaux	Nb	18	4	5	5	5	5
Indicateur 2.4 - Nombre de contrôle de crêches-garderies	Nb	23	10	6	6	6	6
Indicateur 2.5 - Nombre de contrôle d'établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs	Nb	2	8	3	3	3	3
Sources des données : *Données ARASS* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 à 2.5 - Données brutes*							

Il s'agit de faire progresser la réglementation et d'en vérifier l'application, afin de garantir à l'usager et aux personnes prises en charge, une prestation de qualité en toute sécurité, dans le respect de leurs droits individuels et fondamentaux.

Dans le domaine social et médico-social, on dénombre 43 crèches-garderies agréées, 82 accueillants familiaux, 20 unités de vie (conventionnées DSFE), 1 IME (institut médico éducatif), 15 établissements médicoéducatifs, 25 établissements socio-éducatif. Compte tenu des effectifs de l'ARASS, le programme d'inspection et de contrôle du parc est réparti sur plusieurs années.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : mettre en œuvre un programme annuel de contrôle et d'inspection.

Au titre des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)

Objectif n°1 : Offrir aux personnes en perte d'autonomie des dispositifs d'accueil adaptés à leur situation de vie

Il est essentiel de développer des solutions d'accueil adaptées pour les personnes en perte d'autonomie, en favorisant leur prise en charge dans des centres spécialisés, notamment sur les îles de Bora Bora et Raiatea. Ces centres répondront aux besoins spécifiques des usagers tout en réduisant les déplacements vers Tahiti. Parallèlement, le renforcement des aides en matière de placement et le développement de formations pour les accueillants contribueront à assurer une prise en charge de qualité et un accompagnement personnalisé.

Objectif n°1 - Offrir aux personnes en perte d'autonomie des dispositifs d'accueil adaptés à leur situation de vie

Les termes de personnes en perte d'autonomie ou adultes vulnérables, recouvrent à la fois des adultes en grandes difficultés (sociales, familiales, financières, sur le plan du logement, de la santé et de la cohabitation avec l'environnement familial…), de jeunes adultes, de personnes âgées plus ou moins dépendantes et des personnes porteuses d'un handicap mental ou physique.
L'amélioration de la qualité de vie de ces personnes se traduit par la nécessité de les maintenir à leur domicile et de leur proposer de participer aux activités mises en place par les dispositifs et/ou établissements adaptés

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nb d'aides tierce personne et aidant fetii et montant d'aide total	Nb F CFP	368 213 954 728	418 243 898 128	400 289 777 600	382 244 858 185	400 300 000 000	420 300 000 000
Indicateur 1.2 - Nb d'aides aux placements des accueillants familiaux adultes	Nb F CFP	56 43 239 008	65 43 476 545	70 50 000 000	42 37 846 453	50 43 000 000	75 56 000 000
Indicateur 1.3 - Nb d'aides aux placements des personnes âgées	Nb F CFP	43 47 893 515	43 39 775 779	Non prévu	33 31 128 205	43 40 000 000	43 40 000 000
Indicateur 1.4 - Capacité d'accueil de jour des personnes vulnérables (établissement)	Nb	1 506	3 982	1 550	2 966	4 000	4 000

Sources des données :
Données brutes du bureau budgets et affaires fiancières (pôle budget fonds d'action sociale)
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1, 1.2 et 1.3 - Données brutes de la cellule "bureau budgets et affaires fiancières (pôle budget fonds d'action sociale)"
indicateur 1.4 Données brutes de la cellule des établissements et programmes d'action sociale
Autres commentaires :
Une journée évènementielle pour "la journée des matahiapo"

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la construction d'un centre adapté aux handicapés « Taure'a Hau » sur Bora Bora, pour un montant en investissement de 194 619 500 F CFP ;
- Action n°2 relative à demande de permis de construire relative à la construction d'un centre adapté aux handicapés sur Raiatea « Huma Here no Raromatai » pour un montant en investissement de 4 millions F CFP.

Objectif n°2 : Moderniser et renforcer la prise en charge des personnes en situation de handicap

La simplification des procédures administratives liées à l'attribution des allocations destinées aux personnes porteuses de handicap constitue une priorité incontournable. Il est impératif de poursuivre la réforme des textes réglementaires existants pour alléger les démarches administratives auxquelles elles sont confrontées. À cet effet, le processus d'évaluation des capacités de ce public sera repensé afin de permettre une évaluation directe par les professionnels de santé, sans recours systématique aux commissions décisionnelles. Cette réforme vise à accélérer l'accès aux droits sociaux tout en renforçant l'autonomie des usagers.

Objectif n°2 - Moderniser et renforcer la prise en charge des personnes en situation de handicap.							
Faciliter et améliorer la prise en charge des personnes en situation d'handicap au niveau administratif et financier							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nb d'aides aux placements des personnes handicapées	Nb F CFP	110 103 501 470	145 130 745 190	Non prévu	148 161 378 345	155 170 000 000	160 180 000 000
Indicateur 2.2 - Nombre d'aides aux transports pour hancapées	Nb F CFP	278 14 137 225	271 16 882 883	Non prévu	301 17 058 594	310 18 000 000	315 19 000 000
Indicateur 2.3 - Montant des actions de prévention pour la journée du handicap	F CFP	7 931 826	3 185 000	Non prévu	0	6 000 000	6 000 000
Indicateur 2.4 - Nombre de dossier COTOREP instruit et validé	Nb	3105	3114	Non prévu	2009	3020	3020
Sources des données : *Données brutes du bureau budgets et affaires fiancières, du bureau prévention et de la cellule protection des personnes en perte d'autonomie* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 et 2.2 - Données brutes du bureau budgets et affaires fiancières (pôle budget fonds d'action sociale)* *Indicateur 2.3 - Données brutes du bureau prévention* *Indicateur 2.3 - Données brutes de la cellule protection des personnes en perte d'autonomie* Autres commentaires : *Une journée évènementielle pour "la journée du handicap"*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au déploiement d'actions de communication sur des thématiques relatives aux solidarités pour un montant en fonctionnement de 1 500 000 F CFP ;
- Action n°2 relative à la construction d'un village Eco-Solidaire à Taravao –, études pour un montant en investissement de 5 205 867 FCFP ;
- Action n°3 relative à la construction du centre temporaire pour personnes SDF, pour un montant en investissement de 40 millions F CFP ;
- Action n°4 relative à l'étude de faisabilité de la construction d'un centre de nuit pour personnes SDF, pour un montant en investissement de 20,2 millions F CFP.

- Au titre de l'Institut d'insertion médico-éducatif (IIME)

La prise en charge des enfants et adolescents doit favoriser leur développement et la réalisation de toutes leurs potentialités intellectuelles, affectives et corporelles ainsi que leur autonomie maximale sur le plan social et professionnel sur la base d'un projet individualisé. Elle doit permettre une meilleure intégration dans les différents domaines de la vie pour occuper, chaque fois que possible, un emploi dans le secteur ordinaire ou dans le secteur du travail protégé.

L'établissement doit tenir compte des possibilités physiques et intellectuelles de chacun et assurer une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique.

Objectif n°1 : Amélioration de l'insertion des adolescents présentant une déficience mentale

Les jeunes adultes sortant de l'IIME à l'âge de 20 ans doivent pour accéder autant que possible au monde du travail. Afin de favoriser cette professionnalisation, l'outil « stage de professionnalisation » doit être développé auprès des futurs employeurs.

Il est par ailleurs nécessaire que les moniteurs d'ateliers de l'IIME, participant à la formation professionnelle des jeunes, soient formés aux outils et aux techniques attendus par les professionnels.

Objectif n°1 - Amélioration de l'insertion des adolescents présentant une déficience mentale.							
Permettre une meilleure intégration sociale et professionnelle des usagers à la sortie de l'IIME							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux d'insertion (dispositifs professionnels, centre pour adultes, projet familial) à la sortie de l'IMPro	%	07/09 77,7%	10/12 83,3%	12/12 100%	10/12 83,3%	08/08 100%	13/13 100%
Indicateur 1.2 - Nombre de stages pratiques réalisés par les usagers.	Nb	18	36	60	60	60	60
Indicateur 1.3 - Nombre de formations continues dispensées spécifiques aux ateliers IMPRO (vanilleraie)	Nb	1	0	2	2	2	2
Sources des données : *Rapports d'activité 2022 et 2023* *Projet d'établissement validé par le CA du 17 juin 2022* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 -indicateur calculé à partir du nombre d'insertion rapporté au nombre de sorties de jeunes à 20 ans* *Indicateur 1.2 -indicateur calculé à partir du nombre de stages réalisés* *Indicateur 1.3 -indicateur calculé à partir du nombre de formation que l'on projette de mettre en place pour les éducateurs* Autres commentaires : *Un agent chargé d'insertion est mis en place à temps plein depuis janvier 2023.* *L'accueil des enfants et adolescents est fonction des orientations de la CTES. La sortie théorique des jeunes se fait à l'âge de 20 ans.*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'accompagnement à la mise en stage, pour un montant en fonctionnement de 3 503 268 F CFP ;
- Action n°2 relative à la formation préparateur de vanille (2 agents), pour un montant en fonctionnement de 57 520 F CFP.

Objectif n°2 : Accueil adapté des enfants porteurs d'une déficience intellectuelle sévère associée à des troubles du spectre de l'autisme

Les enfants présentant une déficience intellectuelle et porteurs de TSA souffrent actuellement d'un manque de place en structures adaptées. L'établissement développe un groupe d'accueil pour ses enfants aux besoins spécifiques.

L'équipe doit être formée à ces besoins particuliers.

Objectif n°2 - Accueil adapté des enfants porteurs d'une déficience intellectuelle sévère associée à des troubles du spectre de l'autisme							
Permettre une prise en charge adaptée aux enfants déficients intellectuels et TSA							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre d'enfants accueillis par rappot au nombre de places créées	Nb			10/10	10/10	15/15	20/20
Indicateur 2.2 - Nombre de formations continues dispensés spécifiques à la prise en charge des TSA	Nb			2	2	2	4
Sources des données : *Rapports d'activité 2022 et 2023* *Projet d'établissement validé par le CA du 17 juin 2022* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du nombre de places créées pour les enfants déficients et TSA et rapporté au nombre de places réellement occupées* *Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir du nombre de formation que l'on projette de mettre en place pour les éducateurs* Autres commentaires : *L'accueil des enfants et adolescents est fonction des orentatoins de la CTES. Le guide barême permet de définir les orienttions en fonction du type de handicap.*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la prise en charge paramédicale adaptée aux enfants TSA, pour un montant en fonctionnement de 10 050 750 F CFP ;
- Action n°2 relative à la formation continue des agents, pour un montant en fonctionnement de 300 000 F CFP.

- Au titre de la protection sociale généralisée (PSG)

Objectif n°1 : Réformer la PSG en se basant sur l'activité donc plus juste, équitable en redéfinissant la solidarité du système : révolution 30 ans après la grande réforme de 1995

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : Rédiger des textes réglementaires sur la réforme de l'affiliation, mettant fin à la primauté du régime des salariés et assurant une contribution plus équitable de l'ensemble des ressortissants des différents régimes ;
- Action n°2 : Élaborer des textes réglementaires pour réformer les prestations familiales en soumettant les allocations familiales à des conditions de revenu, tout en renforçant l'allocation dédiée à la prise en charge des frais de cantine scolaire ;
- Action n°3 : Rédiger des textes réglementaires relatifs à la réforme des prestations familiales, afin de consolider les droits aux prestations en espèces pour le congé maternité dans la branche famille. Cette réforme vise à encourager l'allongement de la durée de ce congé à 6 mois, tout en ouvrant la possibilité pour les hommes d'en bénéficier également.

Objectif n°2 : Réformer la PSG pour améliorer la performance du système de santé (*fa'aora*-soutenir)

La proposition d'un dispositif de « prise en charge sanitaire efficiente » vise à instaurer un tiers payant généralisé, garantissant une couverture à 100 % pour tout patient, sur les médicaments, produits, prestations remboursables, analyses biologiques et actes de soin les plus efficaces.

Ces soins, sélectionnés selon des critères rigoureux, doivent répondre aux besoins de santé publique et présenter un coût justifié par rapport aux alternatives de leur catégorie.

L'objectif est d'intervenir précocement sur les pathologies, afin de limiter les soins lourds, longs et coûteux, notamment en réduisant le recours à la longue maladie (LM). Ce dispositif s'inscrit comme une étape intermédiaire, avec un « panier de soins » pour certains profils de patients, leur assurant une prise en charge à 100% sur une gamme spécifique de prestations, permettant ainsi de mieux cibler et anticiper les soins tout en optimisant les ressources du système de santé.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : Rédiger des textes réglementaires instaurant le tiers payant généralisé avec une couverture à 100% pour les médicaments, produits, prestations remboursables, analyses biologiques et actes de soin les plus efficients, en définissant une liste de soins basée sur les besoins de santé publique et des critères de coûts comparatifs, afin de limiter les soins coûteux et prévenir le recours à la longue maladie.

12.3.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
911/971 02 - SOLIDARITE	**15 411 538**	**301 840 982**	**317 252 520**
Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité			
Construction d'un centre adapté aux handicapés "Taure'a hau" à Bora-Bora		265 799 782	265 799 782
Permis de construire relatif à la construction d'un centre adapté aux handicapés à Raiata		4 000 000	4 000 000
Finalisation du logiciel GESTCO (montant à vérifier CP)		32 041 200	32 041 200
Actions de communication sur des thématiques relatives aux solidarités	1 500 000		1 500 000
Institut d'insertion médico-éducatif			
Poste temps plein de chargé d'insertion (ASE, cat. C éch. 2)	3 503 268		3 503 268
Formation Préparateur de vanille pour 2 agents	57 520		57 520
Vacations paramédicales nécessaires à l'accompagnement	10 050 750		10 050 750
Formation Approche multisensorielle de l'initiation au perfectionnement pour 10 agents	210 000		210 000
Formation aux outils de communication adaptés pour 2 agents	90 000		90 000

12.3.5 Comptes spéciaux

Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) - Volet solidarité

Le FPSS, créé par délibération n° 2017-114 du 7 décembre 2017, a pour mission de financer la politique de prévention et de promotion de la santé. Ses priorités sont la lutte contre le surpoids et l'obésité, la lutte contre les addictions, la prise en charge des maladies émergentes ou ré-émergentes ainsi que toutes maladies ayant un impact significatif sur les dépenses de santé.

Il prend en charge toutes les actions de prévention ou d'accompagnement à la prévention dans le domaine social ou sanitaire.

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
911/971 02 - SOLIDARITE	**25 000 000**	**0**	**25 000 000**
Compte d'affectation spécial FPSS - volet solidarité			
Journée internationale des personnes âgées	10 000 000		10 000 000
Journée internationale des personnes handicapées	10 000 000		10 000 000
Campagne de communication Utilbus	5 000 000		5 000 000

La DSFE consacrera 25 millions F CFP des crédits du fonds de prévention sanitaire et sociale à l'organisation d'actions collectives déclinées comme suit :

- Journée internationale des personnes âgées : 10 millions FCFP : Il s'agit de proposer pour les personnes âgées, isolées ou en situation de précarité un moment de partage intergénérationnel par un regroupement permettant les échanges afin de recréer du lien social ;
- Journée internationale des personnes handicapées : 10 millions FCFP : Il s'agit de proposer une campagne de sensibilisation par la mise en place d'un forum et de stands informatifs ;
- Campagne de communication Utilbus : 5 millions FCFP : Il s'agit de participer en collaboration avec les communes, par la mise en place d'un transport à titre gracieux pour les personnes vulnérables, âgées et porteuses d'un handicap, à la vie sociale de la commune.

12.3.6 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

- Au titre des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)

- Déléguée interministérielle au handicap : assure la coordination, en lien avec la Vice-Présidente et Ministre des solidarités, des actions spécifiques en faveur des personnes en situation de handicap ;
- DSI : chargée de faire progresser le développement et l'optimisation du logiciel GESTCO, essentiel pour la gestion et le suivi des actions des dossiers de la COTOREP ;
- ARASS : intervient pour veiller à la régulation des activités sanitaires et sociales ;
- Associations du secteur du handicap : apportent un soutien spécialisé dans l'accompagnement des bénéficiaires en situation de handicap ;
- Communes intégrées au dispositif UtilBus : les communes participant au dispositif UtilBus facilitent l'accès aux services pour les bénéficiaires et participent à des actions conjointes avec la DSFE.

- Au titre de la régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS)

L'ARASS met en œuvre ses actions en collaboration avec les établissements sociaux et médico-sociaux, la CPS, les accueillants familiaux, les associations ou syndicats d'usagers ainsi que la DSFE, sous l'autorité des ministères en charge des solidarités et de la PSG.

12.4 **Programme 911 03/971 03 : cohésion sociale**

12.4.1 Contexte et orientations stratégiques

- Au titre de la vie associative :

Devant l'engagement croissant qui a pu être constaté dans le champ de la vie associative ces dernières années, il est devenu nécessaire de mener des politiques publiques territoriales, qui tiennent compte des besoins et des réalités vécues par les **9 374 associations actives recensées sur le territoire** par le Haut-commissariat de la République en Polynésie française.

En 2025, le Pays accentuera son soutien administratif et technique au mouvement associatif par la poursuite des objectifs stratégiques suivants :

1. La montée en compétence des cadres et dirigeants associatifs pour permettre de structurer au mieux leurs actions ;
2. La mise en place d'actions d'information, notamment à propos des sources de financement disponibles, pour favoriser le portage de projets locaux par les associations ;
3. Le lancement d'une démarche d'étude et de meilleure connaissance du mouvement associatif local en vue du développement de politiques d'engagement citoyen.

Sur le plan de la cohérence, la stratégie publique qui sera développée se devra d'être suffisamment transversale pour couvrir l'ensemble du champ de la vie associative, qui demeure vaste par nature (sport, jeunesse, culture, environnement, citoyenneté, vie de quartier, etc.).

- Au titre des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)

Le gouvernement s'attache à renforcer la cohésion sociale en intervenant à différents niveaux, auprès des familles, des personnes sans-abri, et des personnes victimes de violences intrafamiliales.

La première orientation repose sur un cadre d'interventions articulé autour du renforcement du lien familial, de la promotion des valeurs culturelles et sociales, ainsi que de l'amélioration de l'accès aux ressources nécessaires à la vie familiale.

La conférence de la famille en mai 2025 servira de cadre institutionnel pour faire un point d'étape sur la mise en œuvre de ces mesures. Cette conférence réunira les parties prenantes, y compris les représentants des familles, les administrations publiques concernées, ainsi que les organisations religieuses et issues de la société civile. Elle permettra également d'évaluer l'efficacité des actions entreprises, d'identifier les obstacles à leur déploiement, et d'ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.

L'action en faveur des personnes sans-abri a pour objectif principal de remettre les intéressés au cœur du dispositif en leur proposant un véritable parcours personnalisé vers l'insertion, soutenu par une politique d'accès au logement garantissant une réponse homogène et de qualité sur l'ensemble du territoire polynésien.

Aujourd'hui, les chiffres sont parlants : on dénombre 767 personnes sans-abri à Tahiti. Si l'accès à un logement autonome et pérenne est un objectif à long terme, il est aujourd'hui impératif de développer les infrastructures d'accueil temporaires pour répondre aux besoins immédiats de ce public.

L'étude menée en mars 2022 par la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique sur l'errance et les pratiques spatiales des personnes sans domicile fixe en Polynésie française met en lumière des dynamiques spécifiques à prendre en compte dans la stratégie d'intervention. L'étude souligne notamment la centralité du *feti'i* (famille élargie) dans les parcours des personnes en errance, agissant à la fois comme contrainte et ressource. Le *feti'i* peut parfois être à l'origine de la mise à la rue des individus, tout en jouant un rôle dans les mobilités observées entre la rue et le milieu familial. Toutefois, il apparaît que, pour certaines personnes, l'errance est perçue comme une forme de vie choisie, permettant une certaine autonomie face à des contextes familiaux souvent marqués par la violence et les dysfonctionnements.

A cet effet, il est donc nécessaire de repenser le cadre familial dans les politiques de prise en charge des personnes sans-abri. Si la famille peut être un recours, dans certains cas, il est important de permettre l'émancipation des individus vis-à-vis de structures familiales dysfonctionnelles. La rue est parfois perçue par les personnes en errance comme un espace où se reconstruire en tant qu'individus autonomes, à l'écart des désordres familiaux.

Pour orienter efficacement la stratégie de lutte contre les violences intrafamiliales, il est impératif de lever les obstacles à la dénonciation de ces actes, en encourageant la prise de parole des victimes et des témoins. La banalisation des violences au sein des familles, souvent perpétuée de génération en génération, représente un frein qu'il est nécessaire de surmonter. Pour ce faire, des actions de sensibilisation et de formation doivent être déployées de manière ciblée auprès de divers acteurs professionnels, notamment les travailleurs sociaux, les personnels du corps médical, les forces de l'ordre, et les représentants religieux, mais également du grand public, afin de renforcer les mécanismes de détection des victimes et des auteurs de ces violences.

Dans ce cadre, plusieurs initiatives complémentaires seront mises en place pour soutenir et renforcer cette démarche. Ainsi, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2025, un congrès des femmes polynésiennes sera organisé pour échanger sur les problématiques liées aux violences intrafamiliales et proposer des actions concrètes pour les combattre.

L'élaboration d'une feuille de route dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes sera entreprise. Cette feuille de route, définirait des objectifs précis à atteindre d'ici 2028, avec des indicateurs de performance clairs pour chaque action. Elle prendrait en compte les particularités culturelles et sociétales locales, en s'appuyant sur des consultations avec les autorités et partenaires du secteur associatif et religieux. Des programmes de sensibilisation adaptés aux réalités des communautés des îles, où les valeurs traditionnelles et familiales ont une grande importance, pourront être mis en place pour briser le tabou entourant les violences intrafamiliales.

- Au titre des transports scolaires

En Polynésie française, l'organisation du transport scolaire, sur un périmètre géographique aussi vaste que l'Europe, est une opération complexe pour tenir compte des effectifs à transporter, des installations routières, portuaires et aéroportuaires existantes, mais également de la carte de formation offerte aux élèves.

Les élèves scolarisés hors noyau familial obtiennent un accès et un score de réussite aux examens inférieurs aux autres élèves, ce qui constitue une situation d'inégalité réelle des chances face à la réussite scolaire. Une prise en charge par les familles des coûts de transports de leurs enfants n'est pas envisageable au regard du prix d'un billet de bateau ou d'avion. Par ailleurs, la collectivité ne peut pas ouvrir des établissements scolaires du second degré sur l'ensemble des îles de son territoire.

Il n'existe donc pas d'alternative au choix fait par la Polynésie d'offrir le transport scolaire. Renoncer à ce service équivaudrait à accepter la déscolarisation progressive de la majorité des enfants résidents des archipels éloignés.

La gratuité totale du transport terrestre, aérien et maritime des élèves en Polynésie française pour les élèves des 1er et 2nd degrés, traduit la volonté politique au service de l'égalité de l'accès à l'éducation. Cette gratuité est rendue possible grâce à un financement sur le budget de la collectivité d'Outre-mer complété par une participation de l'État conditionnée par la convention décennale n°99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État, article 17.

12.4.2 Réformes en cours et/ou à venir

- Au titre de la vie associative :

La DJS a lancé en juillet 2024 un appel à concurrence pour mener une **étude sur le bénévolat en Polynésie** dont les résultats seront disponibles en 2025, afin de dresser un état des lieux du monde bénévole polynésien et de proposer des perspectives d'engagement.

Afin de mieux connaitre le secteur associatif polynésien et de renforcer son accompagnement, la DJS a initié en 2024 un travail de **cartographie de l'action associative existante** qui sera poursuivi en 2025. Ce projet se fera en partenariat avec les ministères, les communes et les associations. La constitution d'un réseau de référents communaux en charge de la vie associative est d'ailleurs déjà engagée et sera renforcée en 2025.

Au regard des besoins identifiés auprès des associations et afin d'accentuer la montée en compétences des cadres et dirigeants associatifs, la DJS renforcera son accompagnement auprès de ces derniers au travers d'un **programme d'information sur la gestion, l'administration et l'organisation des associations** ainsi que l'actualisation du guide pratique des associations.

La promotion et la valorisation du bénévolat restera un des fils rouges de la communication 2025 de la DJS au travers de vidéos d'information relayés sur les réseaux sociaux et de vidéos de valorisation d'actions bénévoles inspirantes.

Les réflexions sur les conditions préalables à la mise en place d'un **véritable parcours de l'engagement citoyen**, amorcées en 2024, se poursuivront en 2025 afin d'encourager nos bénévoles de demain et de favoriser les vocations au travers du bénévolat.

Enfin, en cohérence avec la mise en place du schéma directeur de la Jeunesse et les axes stratégiques en termes de vie associative, un **observatoire de la jeunesse et de la vie associative** devra être mis en place afin de collecter, d'agréger et de traiter les données et statistiques relatives à la jeunesse polynésienne et à la vie associative, conçu comme une aide à la décision publique.

- Au titre des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) :

- Soutien spécifique aux familles monoparentales par l'augmentation des allocations familiales pour les parents isolés et la création d'une prestation d'aide à la garde d'enfants ;
- Elaboration d'une feuille de route dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes à intégrer au schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale de la Polynésie française.

12.4.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre de la vie associative :

Objectif n°1 - Favoriser la cohésion sociale à travers les jeux du Pacifique

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la valorisation du bénévolat et de l'engagement associatif polynésiens, pour un montant en fonctionnement de 11 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à une mission d'appui technique de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) en Polynésie dans le cadre de la mise en place de l'Observatoire de la jeunesse et de la vie associative pour un montant en fonctionnement de 2 millions F CFP.

- Au titre des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)

Objectif n°1 : Améliorer la qualité de vie familiale et renforcer la solidarité intergénérationnelle

Cet objectif vise à renforcer la qualité de vie des familles et la solidarité intergénérationnelle à travers la mise en place de dispositifs ciblés. Il s'agit de développer des politiques publiques qui encouragent les échanges entre générations, soutiennent l'implication des aînés dans la vie familiale, et facilitent la transmission des savoirs, des traditions et de l'expérience.

Cet objectif répond à un enjeu majeur de notre société, à savoir le renforcement du lien social et de la cohésion intergénérationnelle. Il vise à créer un environnement plus favorable à l'entraide, au partage et à la compréhension mutuelle entre les générations. Cela permettra de valoriser le rôle des personnes âgées, de favoriser le maintien des liens familiaux et de faciliter l'accompagnement des familles.

Objectif n°1 : Améliorer la qualité de vie familiale et renforcer la solidarité intergénérationnelle

Il s'agit des actions organisées en faveur des familles dans le but de retrouver leur identité, les valeurs culturelles et surtout réapprendre à vivre en communauté par la mise en place de camp de famille, des campagnes de sensibilisation...

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Montant et nombre d'action de prévention	Nb F CFP	2 10 692 254	1 9 074 333	Non prévu	0	1 8 000 000	1 8 000 000
Indicateur 1.2 - Montant et nombre d'action intergénérationnelle (camps de famille)	F CFP	1 262 961	1 390 000	Non prévu	2 11 738 554	4 15 000 000	4 15 000 000

Sources des données :
Données brutes du bureau prévention
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 et 1.2 - Données brutes du bureau de prévention
Autres commentaires :
Les actions de prévention concernent l'évènementiel " journée internationale de la famille" et les actions intergénérationnelles "les camps de famille" organisés soit par les circonscriptions d'actions sociales et le bureau prévention

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'organisation d'une conférence sur la famille, pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP ;
- Action n°2 relative au lancement d'activités portant sur la solidarité intergénérationnelle, pour un montant en fonctionnement de 2 millions F CFP.

Objectif n°2 : Améliorer les conditions de vie et la réinsertion professionnelle des personnes sans domicile fixe (SDF)

Objectif n° 2- Améliorer les conditions de vie et la réinsertion professionnelle des personnes sans domicile fixe (SDF)							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Montant des actions financées en faveur des SDF	F CFP	1 694 774	4 734 148	Non prévu	0	8 000 000	8 000 000
Indicateur 2.2 - Nombre de centre d'accueil (subvention par DSFE)	Nbre F CFP	3 205 528 348	3 213 467 354	Non prévu	3 122 944 348	5	5
Sources des données : *Données brutes du bureau prévention et de la cellule des établissements et programmes d'action sociale* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 - données brutes du bureau prévention* *Indicateur 2.2 - données brutes de la cellule des établissements et programmes d'action sociale* Autres commentaires : *Une journée évènementielle pour "l'organisation du noël des sans abris"*							

L'objectif vise à placer l'usager au centre du dispositif en lui offrant un véritable parcours personnalisé vers l'insertion sociale et professionnelle. Il s'agit de mettre en place une politique ambitieuse d'accès au logement garantissant une réponse adaptée et de qualité sur l'ensemble du territoire polynésien.

Cette approche centrée sur l'usager permettra de mieux répondre à ses besoins spécifiques et de faciliter son inclusion durable dans la société. Le parcours personnalisé, associé à un meilleur accès au logement offrira aux bénéficiaires les meilleures conditions pour réussir leur processus d'insertion. Cet objectif répond ainsi à un enjeu majeur de cohésion sociale et d'égalité des chances. Il contribuera à lutter contre l'exclusion et à accompagner de manière plus efficace les publics les plus vulnérables vers une autonomie et une intégration réussie.

Objectif n°3 : Améliorer la coordination et l'efficacité des réponses aux violences intrafamiliales en renforçant les capacités des institutions publiques

La banalisation et la perpétuation intergénérationnelles des violences au sein des familles constituent un défi majeur à relever. Pour y faire face, il est nécessaire de déployer des actions de sensibilisation et de formation ciblées auprès de divers acteurs professionnels, notamment les travailleurs sociaux, les personnels du corps médical, les forces de l'ordre, et les représentants religieux. Il est également primordial de sensibiliser le grand public, afin de renforcer les mécanismes de détection et de prise en charge des victimes et des auteurs de ces violences.

Objectif n° 3- Améliorer la coordination et l'efficacité des réponses aux violences intrafamiliales en renforçant les capacités des institutions publiques							
Il s'agit de toutes les actions de campagne de sensibilisation, d'accompagnement et réalisation des journées évènementielles dédiée aux victimes de violences intrafamiliales et des violences faîtes aux femmes							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre d'action de prévention	Nbre F CFP	2 8 495 005	1 2 586 200	Non prévu	0	2 10 000 000	2 10 000 000
Indicateur 2.2 - Nombre de centre d'accueil	Nbre	3	3	3	3	3	3
Sources des données : *Données brutes du bureau prévention et de la cellule des établissements et programmes d'action sociale* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 - données brutes du bureau prévention* *Indicateur 2.2 - données brutes de la cellule des établissements et programmes d'action sociale* Autres commentaires : *Une journée évènementielle pour "l'élimination des violences à l'égard des femmes"*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'organisation d'un congrès des femmes polynésiennes pour un montant en fonctionnement de 10 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à la formation des agents pour garantir l'efficacité des interventions sociales et renforcer la capacité de réponse des équipes du terrain de 5,5 millions F CFP.

Au titre des transports scolaires

Objectif n°1 – Satisfaire les demandes de transports scolaires terrestres, aériens et maritimes

Le transport scolaire concerne 29 183 élèves et étudiants.

Conformément à la délibération n°79-18 du 29 janvier 1979 modifiée qui encadre l'organisation du transport scolaire, et en fonction des crédits alloués au transport scolaire, cinq fréquences ont été fixées :

- Journalière : pour les élèves résidents et scolarisés sur la même île (voies terrestre et maritime – élèves du Fenua Aihere Est et Ouest, Tiputa-Rangiroa et Rapa) ou scolarisés sur une autre île (Moorea, Tahaa - voie maritime) ;
- Hebdomadaire : pour les élèves résidents de Moorea inscrits en internat (par voies maritime et terrestre) ;
- Mensuelle : pour les élèves résidents des Iles Sous-le-Vent et scolarisés sur Raiatea (voies aérienne et maritime) ;
- Trimestrielle : pour les élèves scolarisés sur une autre île, mais au sein d'un même archipel (Marquises, Tuamotu-Gambier, Australes) (voies aérienne et maritime) ;
- Biannuelle : pour les élèves scolarisés sur Papeete et résidents des archipels autres que la Société (voies aérienne et maritime).

Pour mémoire, depuis l'année scolaire 2016-2017, la Polynésie française a fait le choix d'un rapatriement supplémentaire concernant les collégiens des Tuamotu, des Australes et des Marquises et les élèves de CM1 et CM2 des écoles de Hapatoni et de Motopu (Tahuata), à l'occasion des vacances d'octobre-novembre pour ces enfants, parfois très jeunes qui se trouvent séparés de leur famille durant une période de plus de trois mois. Cela fait suite au constat des accompagnateurs à l'occasion du retour des vacances confirmant la tristesse, voire le désarroi, des élèves au moment de la séparation, et à la demande des élèves et de leurs familles.

En outre, la Polynésie française accorde le dispositif de gratuité des transports aux étudiants, en fréquence journalière et hebdomadaire, afin de contribuer à la poursuite de leurs études. De même, les élèves porteurs d'handicap sont également pris en charge par taxi entre le domicile et leur établissement scolaire.

Objectif n°1 - Satisfaire les demandes de transports scolaires terrestres, aériens et maritimes

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux de satisfaction des demandes de transport terrestre	%	98,00%	98,00%	98,0%	98,0%	98,0%	98,0%
Indicateur 1.2 - Taux de satisfaction des demandes de transport aérien / maritime	%	98,00%	98,00%	98,0%	98,0%	98,0%	98,0%

Sources des données : *BTSBA [DGEE]*

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateurs 1.1 et 1.2 - nombre d'élèves qui bénéficient du transport scolaire par rapport à ceux qui l'ont demandé.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : organisation des **transports scolaires**, pour 2025 pour un montant de 1,823 milliard F CFP.

12.4.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
911/971 03 - COHESION SOCIALE	**1 859 337 591**	**220 200 000**	**2 079 537 591**
Direction de la jeunesse et des sports			
Engagement associatif	11 000 000		11 000 000
Mission INJEP	2 000 000		2 000 000
Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité			
Organisation d'une conférence de la famille	5 000 000		5 000 000
Lancement d'activités portant sur la solidarité intergénérationnelle	2 000 000		2 000 000
Construction du centre temporaire pour personnes SDF		40 000 000	40 000 000
Acquisition d'un terrain pour la construction d'un centre de nuit pour personnes SDF		160 000 000	160 000 000
Etude de faisabilité de la construction d'un centre de nuit pour personnes SDF		20 200 000	20 200 000
Organisation d'un congrès des femmes polynésiennes	10 000 000		10 000 000
Formation des agents pour garantir l'efficacité des interventions sociales et renforcer la capacité de réponse des équipes du terrain	5 500 000		5 500 000
Direction générale de l'éducation et des enseignements			
Transports scolaires	1 823 837 591	0	1 823 837 591

12.4.5 Comptes spéciaux

Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) - Volet cohésion sociale

Le FPSS prend en charge toutes les actions de prévention ou d'accompagnement à la prévention dans le domaine social ou sanitaire.

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
911/971 03 - COHESION SOCIALE	**8 800 000**	**0**	**8 800 000**
Compte d'affectation spécial FPSS - volet cohésion sociale			
Noel des sans abris	4 200 000		4 200 000
Journée pour l'élimination des violences à l'égard des femmes	4 600 000		4 600 000

La DSFE consacrera 8,8 millions F CFP des crédits du fonds de prévention sanitaire et sociale à l'organisation d'actions collectives déclinées comme suit :

- Noel des sans-abris : 4,2 millions FCFP : Il s'agit d'inclure les personnes en très grande précarité dont la fragilité et l'isolement sont prononcés, autour d'un évènement favorisant une dynamique d'inclusion autour d'objectifs qui seront définis avec les partenaires du secteur ;
- Journée pour l'élimination des violences à l'égard des femmes : 4,6 millions FCFP : Il s'agit de sensibiliser la population à travers une campagne de communication publicitaire et d'un évènement culturel ou sportif dont les objectifs seront définis en concertation avec les associations du secteur.

12.4.6 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

- SEFI
- ARASS
- Associations du secteur
- Etablissements socio et médico-éducatifs
- Campus des métiers
- Communes
- RSMA
- DCO

12.5 **Programme 911 04/971 04 : accès au logement**

12.6 **Programme 911 05/971 05 : jeunesse**

12.6.1 Contexte et orientations stratégiques

En 2024, le gouvernement s'est attelé à mieux structurer et organiser les politiques publiques, ainsi qu'à coordonner les actions menées par différents services, différents établissements et de très nombreux organismes et associations, en faveur de la jeunesse.

Il était indispensable de faire émerger une large mobilisation des acteurs de la jeunesse afin de fédérer l'ensemble des parties prenantes autour d'objectifs communs. L'objectif en 2024 était ainsi de développer le dialogue et les synergies entre tous les acteurs de la jeunesse afin de concevoir la **première politique sectorielle dédiée à la jeunesse polynésienne, pour les 10 prochaines années (2025 à 2035).** Une vision collective pour la jeunesse a ainsi été définie pour 2035 ; l'ambition est de pouvoir disposer d'une « *jeunesse autonome, active, éduquée et épanouie* ».

Afin de donner corps à cette vision, le **schéma directeur de la jeunesse** 2025-2035 se concentrera à partir de 2025 sur les problématiques sociales, d'éducation, de santé et d'emploi liées à la jeunesse, dans le respect de leur culture, identité et citoyenneté polynésienne. Il s'agira ici de mettre en œuvre le premier plan d'actions à 5 ans (2025-2030) du schéma directeur de la jeunesse et d'en assurer le suivi par une action interministérielle

et coordonnée, en y associant les communes, les associations de jeunesse et d'éducation populaire et les confessions religieuses.

Le gouvernement lancera parallèlement ses travaux visant à favoriser l'autonomie, la prise de responsabilité et l'engagement citoyen des jeunes par la mise en place d'un véritable « ***parcours d'engagement citoyen du jeune*** », afin de les rendre acteurs du développement de notre Pays et utiles à la société.

Le **renforcement de la sécurité des jeunes en espace collectif** et **l'accès à l'information de la jeunesse polynésienne** seront également érigés en priorités pour 2025 au travers de la définition d'un plan de remise aux normes des infrastructures d'accueil des jeunes et la mise en réseaux d'un « pass'jeunes » et d'une application mobile dédiées aux jeunes.

Enfin, le Pays continuera à soutenir le mouvement associatif de la jeunesse au travers du financement de **projets en faveur des jeunes** et d'un accompagnement accru à la **structuration et la professionnalisation des associations** de jeunesse et d'éducation populaire.

12.6.2 Réformes en cours et/ou à venir

En prévision de la mise en œuvre du schéma directeur de la jeunesse, le Pays devra se doter d'un service dont l'activité première sera dédiée à la condition de la jeunesse polynésienne. Ainsi, la DPDJ, dont le cœur de missions est la prévention de la délinquance juvénile, bénéficiera d'un périmètre d'intervention élargi afin de pouvoir y inclure davantage d'activités d'information, d'accompagnement et de valorisation de la jeunesse.

En parallèle, les **modalités d'octroi des aides** visant à financer les projets associatifs en faveur des jeunes, structurer et professionnaliser les associations de jeunesse et d'éducation populaire ainsi qu'à promouvoir la montée en compétences de leurs intervenants et de leurs encadrants seront **repensées et modernisées** dans le cadre d'une loi du pays dédiée aux aides financières du secteur de la jeunesse.

12.6.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Contribuer au développement et à l'innovation des activités JEP

Le Pays renforcera son soutien financier aux associations de Jeunesse et d'Education Populaire (JEP) afin de dynamiser la présence éducative durant tous les temps de vie du jeune tout en valorisant le secteur associatif.

Objectif n° 1 - Contribuer au développement et à l'innovation des activités JEP							
Accompagner et soutenir les structures et les acteurs locaux dans leurs politiques éducatives, et favoriser le développement des activités JEP innovantes							
	Unité	2021 Réalisé	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1 - Nombre de journées/enfants en CVL	Nb	185 000	194 000	189 117	200 000	200 000	200 000
Indicateur 2 - Taux de participation des adolescents	%	22	27	33	40	40	40
Indicateur 3 - Nombre de projets périscolaires	Nb	13	20	20	30	30	30
Sources des données : DJS Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1 - Indicateur calculé à partir du nombre de mineurs accueillis et du nombre de jours présents en CVL par période déclarée* *Indicateur 2 - Indicateur calculé à partir du nombre de mineurs accueillis en CVL pour la tranche d'âge de 13-17 ans* *Indicateur 3 - Indicateur calculé à partir des CLSH permanents (mercredi et vendredi PM, samedi AM) déclarés à la DJS*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'accompagnement des acteurs JEP et le soutien aux projets innovants dans le cadre de la note d'orientation jeunesse de la campagne de subventions 2025 :
  - Pour un montant en fonctionnement de 54,1 millions F CFP notamment pour soutenir les actions en faveur des associations dans leurs politiques éducatives ;
  - Pour un montant en investissement de 25 millions F CFP pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire.
- Action n°2 relative au soutien des associations au travers des aides en nature (acquisition de petit matériel pour la mise en place d'actions/projets) d'un montant en fonctionnement de 3 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à l'analyse des travaux à entreprendre dans le cadre du programme de réhabilitation des locaux de jeunesse pour un montant en investissement de 8 millions F CFP. Il est

essentiel que les structures (qui prévoient notamment un hébergement) soient remises aux normes pour garantir une meilleure qualité d'accueil et une sécurité maximale des mineurs, et que les association JEP puissent acquérir du matériel permettant l'innovation et le développement d'activités à destination des enfants et des jeunes.

Objectif n°2 : Contribuer à la structuration et la professionnalisation du secteur pour améliorer la qualité éducative

Objectif n° 2 - Contribuer à la structuration et la professionnalisation du secteur pour améliorer la qualité éducative							
Aider à la montée en compétence et à la structuration des associations de jeunesse							
	Unité	2021 Réalisé	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1 - Nombre de stagiaires BAFA	NB	817	655	846	800	800	800
Indicateur 2 - Nombre de stagiaires BAFD	NB	91	55	55	100	100	100

Sources des données : DJS

Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1 - Indicateur calculé à partir des effectifs déclarés présents en formation BAFA
Indicateur 2 - Indicateur calculé à partir des effectifs déclarés présents en formation BAFD

Principales actions chiffrées :

- Action n° 1 relative à la structuration des AJEP pour un montant en fonctionnement de 57,9 millions F CFP (dont 7 694 033F CFP proviennent de recettes affectées de l'Etat). Il s'agit d'aider au financement de 11 postes FONJEP et de 13 cadres permanents des associations JEP avec une enveloppe plus importante en raison du soutien apporté par suite de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Objectif n°3 : Favoriser l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté des jeunes

Le gouvernement lancera des travaux visant à favoriser l'autonomie, la prise de responsabilité et l'engagement citoyen des jeunes par la mise en place d'un véritable « parcours d'engagement citoyen du jeune », afin de les rendre acteurs du développement de notre Pays et utiles à la société.

L'année 2025 marquera également le lancement des actions planifiées au titre du premier plan d'action à 5 ans du schéma directeur de la jeunesse, qui sera mis en œuvre de 2025 à 2030.

Objectif n° 3 - Favoriser l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté des jeunes							
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle du jeune de 16 à 30 ans							
	Unité	2021 Réalisé	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1 - Nombre de projets en faveur de l'insertion sociale des jeunes	NB	15	13	10	15	15	15
Indicateur 2 - Nombre de projets d'insertion sociale et professionnelle JEP	NB	5	2	3	6	6	6

Sources des données :
DJS
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1 - Indicateur calculé à partir du nombre de projets réalisés en faveur de l'insertion sociale des jeunes (ateliers de remise en confiance en soi, camps d'insertion)
Indicateur 2 - Indicateur calculé à partir du nombre de projets réalisés en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (CV LDM, coaching pro, immersion en entreprise, forum des métiers…)

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au soutien des actions en faveur de l'initiative et l'engagement des jeunes pour un montant en fonctionnement de 6,6 millions F CFP (recettes affectées de l'Etat), pour des actions portées par les jeunes eux-mêmes, ou des actions où les jeunes sont associés à la conception et à la mise en œuvre de l'action. Pour encourager ces prises d'initiatives et valoriser l'engagement des jeunes, la DJS a lancé des campagnes de promotion sur l'engagement depuis 2022 ;
- Action n°2 relative au financement d'actions visant à favoriser l'émancipation et l'autonomisation des jeunes, qui seront planifiées au titre de la première année de mise en œuvre du premier plan d'actions à 5 ans du schéma directeur de la jeunesse (2025 à 2030), pour un montant en fonctionnement de 50 millions F CFP.

12.6.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
911/971 05 - JEUNESSE	**204 600 000**	**33 000 000**	**237 600 000**
Contribuer au développement et à l'innovation des activités JEP			0
Accompagner et soutenir les structures et les acteurs locaux dans leurs politiques éducatives	54 100 000	25 000 000	79 100 000
Aides en nature	3 000 000		3 000 000
Etude pour réhabilitation des locaux JEP		8 000 000	8 000 000
Contribuer à la structuration et la professionnalisation du secteur pour améliorer la qualité éducative			0
Aider à la structuration des associations de jeunesse (FONJEP + cadres permanents)	57 900 000		57 900 000
Subvention d'exploitation aux associations (UPJ, CPCV, AHR, FSCF et CEMEA)	33 000 000		33 000 000
Favoriser l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté des jeunes	6 600 000		6 600 000
Mise en œuvre du schéma directeur de la Jeunesse (plan d'actions)	50 000 000		50 000 000
			0

12.6.5 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

A titre exceptionnel, dans l'attente d'une règlementation spécifique portant mesures d'aides aux secteurs de la jeunesse et des sports, l'Union polynésienne de la jeunesse (UPJ) –qui représente le mouvement de la jeunesse en Polynésie française– bénéficie d'une dotation d'exploitation de 25 millions F CFP directement inscrite au budget primitif du Pays et votée par l'Assemblée de Polynésie française (aide financière non soumise à des conditions d'attribution, dite « sans conditions »).

A l'instar de l'UPJ, 4 associations bénéficient de subventions dites « sans conditions » (2 millions F CFP chacune) de sorte qu'elles disposent dès le début de l'année de crédits pour mettre en œuvre les politiques de jeunesse du Pays, soit un montant total de 33 millions F CFP.

12.7 **Programme 911 06/971 06 : sports**

12.7.1 Contexte et orientations stratégiques

Après une année 2024 rythmée par les Jeux Olympiques dont l'épreuve de surf s'est tenue à Teahupoo, le prochain projet de société sera la réussite des Jeux du Pacifique 2027 qui se tiendront à Tahiti. L'objectif des prochains jeux, au-delà d'une bonne organisation, est de placer la Polynésie française à la première place du tableau des médailles. Le projet Ambition 2027, porté par le Comité Olympique de Polynésie française (COPF) et soutenu financièrement par le Pays permettra une synergie de l'ensemble des acteurs sportifs impliqués dans ces jeux, en vue de la poursuite de cet objectif commun.

Outre l'organisation de ces Jeux, le Pays poursuivra sa contribution à l'organisation des manifestations sportives et des évènements majeurs qui se dérouleront sur le territoire. A ce titre, l'IJSPF sera amenée en 2025 à venir au soutien des évènements inscrits au calendrier des grandes manifestations, tels que les Jeux des Archipels, Hawaiki Nui Va'a ou encore différents championnats de Polynésie.

Pour permettre à ces différents évènements de se dérouler dans de bonnes conditions, la réhabilitation, l'entretien et la modernisation de nos infrastructures sportives seront nécessaires. Celles-ci, notamment s'agissant des Jeux du Pacifique, permettront de laisser comme héritage des lieux adaptés et sécurisés à la pratique des activités physiques et sportives pour l'ensemble de la population.

Le Ministère des sports poursuit également sa politique de développement du sport de masse avec une attention prioritaire portée aux projets des îles éloignées et les populations en situation de handicap, afin de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive.

Pour accompagner au mieux le mouvement sportif, le MJP souhaite consolider la montée en compétences et la professionnalisation des acteurs du milieu sportif notamment par la formation ainsi que par la prévention au travers de la relance des actions de promotion du sport propre en Polynésie française. Cette dynamique de structuration permettra ainsi de soutenir les politiques menées en faveur du sport de masse et du sport de haut niveau.

Pour cette nouvelle année, les orientations stratégiques qui seront poursuivies dans le champ du sport seront donc les suivantes :

- Promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives pour tous ;

- Renforcer la structuration et la modernisation des moyens matériels et humains du sport polynésien ;
- Poursuivre l'accompagnement des athlètes et des fédérations vers le haut niveau, notamment en vue des Jeux du Pacifique 2027.

12.7.2 Réformes en cours et/ou à venir

Dans le but de poser un cadre stratégique partagé par les différents acteurs composant le mouvement sportif, des **Assises du sport** seront organisées en 2025 afin de réaliser un état des lieux, d'identifier les problématiques et les besoins dans le but d'établir un plan d'actions.

Un nouveau cadre règlementaire relatif aux délégations de service public accordées aux fédérations sportives entrera en vigueur en 2025 et viendra éclaircir les missions qui devront être menées au nom du Pays dans le champ du sport.

Au-delà des missions classiques de développement du sport, les fédérations seront désormais tenues de développer des actions au titre de l'inclusion, du sport santé ou encore de la lutte contre le dopage. L'ensemble de ces actions, ainsi que la contribution afférente du Pays, seront désormais fixés au sein d'un contrat de délégation, rédigé à partir du projet fédéral que chaque fédération aura établi sur 4 ans.

En complément de cette réforme, un autre projet de loi de pays relatif aux aides financières est actuellement en cours de rédaction afin que, sur la base de ce contrat pluri annuel, le soutien du Pays à ces fédérations délégataires soit facilité. En effet, les délais d'instruction des subventions dites « classiques » peuvent parfois mettre ces organismes associatifs, dirigés par des bénévoles, en difficulté de trésorerie lorsqu'elles doivent porter des projets d'une certaine envergure.

Enfin, dans le cadre de la mise en conformité avec le nouveau Code mondial anti-dopage, une dernière loi de pays sera adoptée et promulguée fin 2024 permettant de contractualiser en 2025 avec l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) afin de mettre en place au plus vite le plan d'actions de prévention et de contrôles anti-dopage en Polynésie.

Pour l'IJSPF, la première réforme initiée pour cette nouvelle année scolaire 2024-2025 est la création du dispositif « Centre de performance polynésien » (CPP). Celui-ci, inspiré du modèle métropolitain du CREPS, permettra aux élèves inscrits de mieux concilier leurs obligations scolaires avec l'exigence du sport de haut niveau. Concrètement, une convention cadre avec l'Education permettra à ces jeunes sportifs de bénéficier d'aménagement de leur temps de scolarité, pour assister à leurs entrainements ou à leurs compétitions.

L'IJSPF accompagnera ainsi ces élèves, notamment par la prise en charge de cours de soutien ou de rattrapage.

Ce projet partenarial entre le Pays, l'Etat, les fédérations sportives et les athlètes permettra ainsi à nos jeunes sportifs d'évoluer dans un environnement propice à réaliser des performances à la fois sur un terrain sportif mais également sur les bancs de l'école.

L'autre réforme en cours concerne cette fois-ci le recensement des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire polynésien. Celui-ci a été initié en 2024 et sera achevé en 2025 avant d'aboutir à la création d'un schéma directeur des équipements sportifs, pour éclairer au mieux l'action publique dans ce secteur.

12.7.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Contribuer au développement des activités des APS en favorisant l'accès pour tous

C'est en réponse à l'impératif de mener des politiques de sensibilisation et de promotion de l'activité physique et plus largement de l'adoption de modes de vie sains, que le gouvernement souhaite poursuivre en 2025 sa politique de développement du sport de masse, qu'elle soit menée en régie ou au travers du réseau partenarial institutionnel (Etat, communes, etc.) et privé (associations, comités d'entreprises, etc.).

Objectif n° 1 - Contribuer au développement des activités des APS en favorisant l'accès pour tous							
Soutenir le développement d'une offre de pratiques adaptées à tous et favoriser l'accès aux activités physiques et sportives aux publics éloignés de la pratique							
	Unité	2021 Réalisé	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Proportion des crédits affectés aux publics prioritaires	%	NA	29%	27%	30%	30%	30%
Indicateur 1.2 - Proportion des crédits affectés aux archipels (hors IDV)	%	NA	31%	12%	30%	30%	30%
Indicateur 1.3 - Proportion des crédits affectés au développement des APS **(*nouvel indicateur)**	%	NA	39%	48%	30%	30%	35%
Sources des données : *DJS* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - pourcentage des crédits d'aides aux associations sportives affectés à des projets en faveur des publics prioritaires (femme, jeunes, personnes en situation de handicap, quartiers prioritaires)* *Indicateur 1.2 - pourcentage des crédits d'aides aux associations sportives affectés à des projets en faveur des licenciés des îles autres que IDV* *Indicateur 1.3 - pourcentage des crédits d'aides aux associations sportives affectés au développement des APS (projets sportifs pour tous, rencontres sportives locales, actions de prévention et promotion de la santé et projets à visée touristique, culturelle et environnementale)*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la définition de la note d'orientation sport pour la campagne de subventions 2025 avec l'identification de publics cibles (jeunes de moins de 18 ans, femmes, personnes en situation de handicap, personnes issues des quartiers prioritaires, les séniors (60 ans et +) et celles venant des îles hors IDV). La campagne de communication sera adaptée pour renforcer cette visibilité auprès des porteurs de projets au travers des réseaux sociaux et du site internet de la DJS. L'accompagnement financier du mouvement sportif s'élèvera à un montant :
  - En fonctionnement de 45 164 678 F CFP (enveloppe État/Agence nationale du sport) et 10 millions F CFP pour le championnat du monde de *va'a* haute mer au Brésil et,
  - En investissement de 60 millions F CFP.
- Action n°2 relative à la structuration des associations au travers des aides en nature (acquisition de petit matériel pour la mise en place d'actions/projets) d'un montant en fonctionnement de 20 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à l'analyse des travaux à entreprendre dans le cadre du programme de réhabilitation des équipements sportifs pour un montant en investissement de 8 millions F CFP.

Objectif n°2 : Contribuer à la structuration et la professionnalisation du secteur

La professionnalisation du secteur sportif reste un objectif structurel poursuivi par le gouvernement pour cette nouvelle année, notamment au travers du soutien qui sera apporté à l'emploi sportif : formations, aides financières aux cadres fédéraux, etc. Afin de garantir la protection des athlètes, avec l'ambition d'une pratique sportive propre et le souci de légitimité des performances sportives, le pays va accompagner les acteurs dans une politique de prévention renforcée face au dopage.

Objectif n° 2 - Contribuer à la structuration et la professionnalisation du secteur							
Elever le niveau de compétence des associations et participer à l'activité économique par les métiers du sport.							
	Unité	2021 Réalisé	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Proportion des crédits affectés aux actions de formations	%	NA	8%	9%	10%	10%	10%
Indicateur 2.2 - Proportion des crédits affectés à la structuration et la professionnalisation **(*nouvel indicateur)**	%	NA	20%	15%	30%	30%	30%
Sources des données : *DJS* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 - pourcentage des crédits affectés aux projets de formations déclarés par les fédérations sportives délégataires de service public dans leurs demandes de subventions* *Indicateur 2.2 - pourcentage des crédits affectés aux projets pour aider la montée en compétences des acteurs (emploi sportif et formations) et les projets structurants (promotion, fonctionnement,etc.)*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la définition de la note d'orientation sport pour la campagne de subventions 2025 concernant le soutien aux projets de montée en compétences des acteurs pour un montant en fonctionnement de 42 164 678 F CFP ;
- Action n°2 relative aux actions de prévention et de contrôle dans le cadre de la lutte contre le dopage pour un montant en fonctionnement de 7 millions F CFP ;
- Action n°3 relative au soutien de la professionnalisation de l'encadrement dans le mouvement sportif par le recrutement de conseillers techniques fédéraux pour un montant en fonctionnement de 89 millions F CFP.

Objectif n°3 : Structurer le sport de haut niveau

Objectif n° 3 - Soutenir et structurer le sport de haut niveau							
Structurer et développer l'accès à la performance et l'excellence sportive							
	Unité	2021 Réalisé	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision PAP 2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible 2027
Indicateur 3.1 - Rang sportif de la Polynésie française dans le Pacifique	NB	NA	4	2	2	2	1
Indicateur 3.2 - Nb d'athlètes envoyés aux Jeux du Pacifique tous les 4 ans	%	NA	-	418	-	-	430
Indicateur 3.3 - Proportion des crédits affectés au haut niveau	%	NA	41%	37%	40%	40%	40%
Sources des données : *DJS* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 3.1 - rang sportif de la PF aux mini-jeux et aux jeux du Pacifique* *Indicateur 3.3 - pourcentage des crédits affectés au haut niveau tout dispositif d'aides confondus (bourses, aides individuelles, projets fédéraux haut niveau)*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'accompagnement des projets portés par les acteurs du haut niveau tels que définis dans la note d'orientation sport pour la campagne de subventions 2025 pour un montant en fonctionnement de 56 219 570 F CFP ;
- Action n°2 relative à l'attribution d'une aide individuelle en faveur des athlètes inscrits sur la liste de haut niveau pour un montant en fonctionnement de 15,5 millions F CFP ;
- Action n°3 relative au soutien des acteurs dans le cadre des préparatifs des Jeux du Pacifique 2027 pour un montant en fonctionnement de 348 millions F CFP dont :
  - 120 millions F CFP au comité organisateur TAHITI 2027 ;
  - 153 millions F CFP au Comité Olympique de Polynésie française (COPF) dont 28 millions F CFP pour payer les droits d'accueil au Pacific Game Council (PGC), 15 millions F CFP dans le cadre du projet « Ambition 2027 » et 110 millions F CFP pour les mini-Jeux du Palau ;
  - 75 millions F CFP aux fédérations sportives dans le cadre du projet Ambition 2027.
- Action n°4 relative à la modernisation et la réhabilitation des équipements sportifs ayant vocation à accueillir les Jeux du Pacifique 2027 pour un montant en investissement de 1,5853 milliard F CFP dont :
  - 1,4803 milliard F CFP pour les Clubs bâtisseurs ;
  - 105 millions F CFP pour le Comité organisateur des jeux 2027 et la Fédération tahitienne de kayak.

  A noter que 793 millions F CFP sont également inscrits pour les infrastructures des communes de Papeete, Pirae et Arue.

Au titre de l'institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSPF)

Objectif n°1 : Favoriser l'accès à la pratique sportive dans des structures adaptées

L'IJSPF a la charge de la gestion, de l'entretien, de la rénovation et de la construction de l'ensemble des complexes et équipements sportifs appartenant au Pays. Le nombre important de structures actuellement recensées au sein des 5 archipels nécessitent une mobilisation conséquente de crédits, rien que sur le volet de l'entretien et du fonctionnement courant.

Toutefois, avec l'organisation des Jeux du Pacifique de 2027 en Polynésie française, la grande partie des efforts financiers du Pays porteront sur les opérations d'investissements afin de permettre la création et la réhabilitation de l'ensemble des installations désignées pour accueillir les épreuves au fenua.

Pour rappel, un panel de 24 disciplines sportives a été retenu pour l'organisation de ces Jeux du Pacifique en Polynésie française : l'athlétisme, le basket-ball, la boxe, le football, le golf, le judo, le *va'a*, le rugby à VII, la voile, la natation, le tennis de table, le taekwondo, le tennis, le tir à l'arc, le triathlon, le volley-ball, l'haltérophilie, la force athlétique, le cyclisme, le surf, le badminton, le squash et la lutte.

Chacune d'entre elles comporte des spécificités techniques et des besoins qui leur sont propres. Celles-ci doivent évidemment être prises en compte dans l'aménagement des différentes infrastructures d'accueil afin de garantir la conformité de celles-ci aux normes techniques applicables pour ces Jeux.

A ce titre, l'objectif principal pour la Polynésie française sera de livrer des infrastructures de qualité tout en gardant une politique d'investissement raisonnable, afin de garantir une certaine cohérence avec les grandes priorités gouvernementales, qui touchent le quotidien des polynésiens. Ainsi, et contrairement aux derniers pays hôtes de ces Jeux du Pacifique, la voie de la réhabilitation des structures existantes est privilégiée plutôt que la création de nouvelles installations grandioses.

Cette nouvelle année devrait permettre aux premières constructions de commencer à sortir de terre, puisque jusqu'à présent, les différents investissements portaient surtout sur les études de faisabilité.

Enfin, le volet « héritage » de ces Jeux du Pacifique aura également une place privilégiée dans cette politique publique. L'objectif étant que l'ensemble de ces investissements soient mis à disposition du grand public une fois que les Jeux du Pacifique de 2027 auront été clos.

Objectif n°1 - Favoriser l'accès à la pratique sportive dans des structures adaptées

Mettre à disposition, rénover, améliorer et construire les installations sportives du Pays

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux des installations répondant complètement aux normes	%	8%	8%	15%	15%	25%	15%
1.1.1 - Taux des installations aux normes de sécurité incendie	%	8%	8%	32%	32%	45%	32%
1.1.2 - Taux des installations aux normes handisports	%	24%	24%	22%	22%	35%	22%
1.1.3 - Taux des installations aux normes sportives (niveau régional)	%	39%	39%	45%	45%	55%	45%

Sources des données :

Données IJSPF

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 1.1 - nombre d'installations de l'IJSPF aux normes / nombre total d'installations de l'IJSPF

1.1.1 - nombre d'installations de l'IJSPF aux normes de sécurité incendie/ nombre total d'installations de l'IJSPF

1.1.2 - nombre d'installations de l'IJSPF aux normes handisports/ nombre total d'installations de l'IJSPF

1.1.3 - nombre d'installations de l'IJSPF aux normes sportives (niveau régional)/ nombre total d'installations de l'IJSPF

Autres commentaires : Opérations livrées en 2024 et prévues en 2025-2027

Opérations livrées en 2024	Opérations prévues en 2025 - 2027 (Jeux du Pacifique de 2027)
Complexe sportif de Afaahiti : Plateau sportif couvert + bâtiments sanitaires/locaux stockage	*Travaux de réhabilitation du terrain de football et piste athlétisme CS Pater*
Complexe sportif de Pueu : Salle polyvalente à dominante sportive	*Travaux de réhabilitation du terrain de football et piste athlétisme CS Punaruu*
Complexe sportif de Punaru'u : Pôle combat (bâtiment R+1)	*Construction d'une salle de badminton et tennis de table CS du Collège de Faa'a*
Tour des juges Teahupoo JO Paris 2024	*Réhabilitation du stade du CS Pater*
Base vie athlètes Teahupoo JO Paris 2024	*Construction d'une salle de squash au CS Pater*
Viabilisation du domaine Rose Teahupo'o JO Paris 2024	*Réhabilitation du complexe sportif de Fautaua - Etudes*
	Construction d'une piste d'athletisme CS Hitia'a- Etudes

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux travaux relevant de l'organisation des Jeux du Pacifique 2027 : CDT 2025
  - Construction et aménagement d'une piste d'athlétisme à Hitia'a pour un montant en investissement de 387,5 millions F CFP (Le montant de l'opération étant de 775 millions F CFP) ;
  - Construction et aménagement d'une salle de badminton et tennis de table et réhabilitation du Complexe sportif du collège Henri Hiro pour un montant en investissement de 428 millions F CFP – Le montant de l'opération étant de 856 millions F CFP ;
  - Réhabilitation du terrain de football et de la piste d'athlétisme du CS Punaruu pour un montant en investissement de 250 millions F CFP – Le montant de l'opération étant de 500 millions F CFP ;
  - Réhabilitation du complexe sportif de Pater pour un montant en investissement de 1,195 milliard F CFP en CP – Le montant de l'opération étant de 2,39 milliards F CFP ;
  - Réhabilitation du complexe sportif de Fautaua pour un montant en investissement de 568 millions F CFP en CP – Le montant de l'opération étant de 1,136 milliards F CFP ;
  - Acquisition de bassins éphémères et aménagement du site pour un montant en investissement de 1,1 milliard F CFP en CP – Le montant de l'opération étant de 2,4 milliards F CFP.

Objectif n°2 : Contribuer à l'encadrement des activités et métiers dans le domaine du sport

Conformément à la délibération n° 03/2009/IJSPF du 14 mai 2009, l'IJSPF a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre des formations conduisant à la délivrance de diplômes professionnels ou non professionnels dans les domaines de la jeunesse et des sports.

Pour l'année 2025, il est proposé de toucher entre 140 et 160 stagiaires par la mise en œuvre de 12 formations, dont 4 recyclages, 7 formations initiales et 1 formation à cheval sur 2024-2025.

Objectif n°2 - Contribuer à l'encadrement des activités et métiers dans le domaine du sport							
Organiser et mettre en œuvre des formations conduisant à la délivrance de diplômes professionnels ou non professionnels dans les domaines des sports adaptés au contexte polynésien							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de stagiaires	Nb	171	155	150	122	150	120-160
Indicateur 2.2 - Taux de réussite aux certifications et/ou examens	%	95%	98%	90%	87%	85%	85%
Indicateur 2.3 - Proportion de diplômés professionnels qui occupent un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme	%	85%	85%	80%	90%	90%	85%

Sources des données :
Calendriers des formations et examens Jeunesse et Sports en Polynésie française / Données d'IJSPF
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - nombre de stagiaires inscrits aux formations
Indicateur 2.2- nombre de stagiaires diplômés / Nb de stagiaires inscrits aux formations
Indicateur 2.3- nombre de stagiaires diplômés actifs / Nb de stagiaires diplômés en formation professionnelle
Autres commentaires :
Certaines formations sont toujours en cours. Plusieurs formations se tiendront sur le deuxième semestre.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'organisation de la formation pour l'acquisition du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) activités de la forme (2024-2025), pour un montant en fonctionnement de 8,29 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à l'organisation de la formation pour l'acquisition du brevet professionnel polynésien d'éducateur sportif (BPPES) va'a, pour un montant en fonctionnement de 8 051 250 F CFP.

Objectif n°3 : Favoriser l'organisation des grandes manifestations sportives et des évènements majeurs

Au titre de sa mission de soutien au mouvement sportif et de jeunesse, l'IJSPF peut co-organiser avec tout groupement reconnu par la Polynésie française, des grandes manifestations sportives ou de jeunesse en leur apportant une assistance financière, technique et logistique.

En 2024, 51 évènements ont été inscrits au calendrier des grandes manifestations dans le domaine du sport. Pour l'année 2025, l'objectif est de poursuivre cet accompagnement. Une attention particulière sera portée aux 3 grandes manifestations organisées chaque année au *fenua* : la Hawaiki Nui Va'a, la Tahiti Pro de la World Surf League ainsi que le Taurea Move, côté jeunesse.

Aussi, dans le cadre de la mission d'organisation de ces évènements majeurs, issue de la loi du pays n° 2023-26 du 3 mars, l'organisation des Jeux des Archipels de la Polynésie française sera poursuivie. Si en 2024, les archipels des Australes et des Marquises ont pu être mis à l'honneur, l'année 2025 sera quant à elle dédiée aux Iles Sous le Vent ainsi qu'aux Tuamotu-Gambier. A cet égard, il est prévu, pour chaque évènement, une enveloppe de 60 millions F CFP.

Pour rappel, les Jeux des Archipels ont pour objectif de relancer le sport dans nos îles mais également de permettre à chaque archipel de procéder à une sélection d'athlètes, chargés de les représenter lors des Jeux de Polynésie de 2026. Ce dernier évènement a été identifié comme étant un évènement de test, un an avant la grande échéance des Jeux du Pacifique de 2027.

Objectif n°3 - Favoriser l'organisation des grandes manifestations sportives et des évènements majeurs							
Apporter une assistance financière, technique et logistique dans le cadre de l'organisation de grandes manifestations sportives et des évènements majeurs							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Taux de contribution du financement public	%	97,0%	89,0%	100%	90,0%	100%	95%
Indicateur 3.2 - Taux de manifestations organisées	%	94,0%	93,0%	100,0%	95,0%	100%	100%
Indicateur 3.3 - Nombre de manifestations financées	Nb	36	54	58	59	60	30-40

Sources des données :
Calendrier des grandes manifestations sportives et de jeunesse/ Données IJSPF
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 - financement public total / total bilans financiers des manifestations financées
Indicateur 3.2 - nombre de manifestations organisés / Nb de manifestations inscrites au calendrier des grandes manifestations
Indicateur 3.3 - nombre de manifestations financées
Autres commentaires :
La campagne pour les demandes d'inscription au calendrier des grandes manifestations s'ouvrira en octobre 2024. L'étude des dossiers s'effectuera en novembre et la commission de co-organisation se réunira en décembre 2024.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 visant à l'organisation des Jeux des Archipels en faveur des Iles Sous le Vent pour un montant en fonctionnement de 60 millions F CFP ;
- Action n°2 visant à l'organisation des Jeux des Archipels en faveur des Tuamotu pour un montant en fonctionnement de 60 millions F CFP.

12.7.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
911/971 06 - SPORTS	**864 884 844**	**5 581 800 000**	**6 446 684 844**
Direction de la jeunesse et des sports			
Contribuer au développement des activités APS en favorisant l'accès pour tous			
Accompagnement et soutien du mouvement sportif (ANS)	55 164 678	60 000 000	115 164 678
Aides en nature	20 000 000		20 000 000
Etude pour réhabilitation des équipements sportifs		8 000 000	8 000 000
Dotation d'exploitation 36 FD - fonctionnement	54 800 000		54 800 000
Contribuer à la structuration et la professionnalisation du secteur			
Aides à la montée en compétences des acteurs et aides aux projets structurants (ANS)	42 164 678		42 164 678
Actions de lutte contre le dopage	7 000 000		7 000 000
Dotation d'exploitation FD - compétitions	25 750 000		25 750 000
Dotation d'exploitation COPF - emploi	32 000 000		32 000 000
Dotation d'exploitation FD - emploi	89 000 000		89 000 000
Soutenir et structurer le sport de haut niveau			
Soutien aux acteurs du haut niveau (projets - ANS)	56 219 570		56 219 570
Bourses de haut niveau	15 500 000		15 500 000
Jeux du Pacifique 2027	348 000 000	1 585 300 000	1 933 300 000
Dotation COPF (exploitation, assurance des sportifs)	42 944 588		42 944 588
Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française			
Infrastructures JP 2027			
Construction et aménagement d'une piste d'athlétisme à Hitia'a		387 500 000	387 500 000
Construction et aménagement d'une salle de badminton et tennis de table et réhabilitation du Complexe sportif du collège Henri Hiro		428 000 000	428 000 000
Réhabilitation du terrain de football et de la piste d'athlétisme du CS Punaruu		250 000 000	250 000 000
Réhabillitation du complexe sportif de Pater		1 195 000 000	1 195 000 000
Réhabilitation du complexe sportif de Fautaua		568 000 000	568 000 000
Centre aquatique - 2 bassins éphémères et aménagements du site		1 100 000 000	1 100 000 000
Formations			
Organisation de la formation pour l'acquisition du BPJEPS activités de la forme	8 290 080		8 290 080
Organisation de la formation pour l'acquisition du BPPES va'a	8 051 250		8 051 250
Organisation des **Jeux des Archipels** en faveur des Iles sous le vent	60 000 000		60 000 000

12.7.5 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

Comité Olympique de Polynésie française (COPF)

Le COPF est l'association qui représente le mouvement sportif polynésien. Il regroupe l'ensemble des fédérations sportives de Polynésie française délégataires de la mission de service public. A titre exceptionnel, dans l'attente d'une règlementation spécifique portant mesures d'aides aux secteurs de la jeunesse et des sports, le COPF bénéficie d'une dotation d'exploitation directement inscrite au budget primitif du Pays et votée par l'Assemblée de Polynésie française (aide financière non soumise à des conditions d'attribution, dite « sans conditions »). Le COPF bénéficie depuis plusieurs années d'une dotation d'exploitation, directement inscrite au budget primitif du Pays en annexe (subvention sans condition).

Pour 2025, le COPF percevra 74 944 588 F CFP pour son fonctionnement (en dehors des Jeux du Pacifique 2027) : 32 millions F CFP pour ses emplois, 4 millions F CFP pour ses activités générales, 24 624 588F CFP pour les frais relatifs à l'assurance des sportifs et 14 320 000F CFP pour Campus 2023.

A l'instar du COPF, 36 fédérations délégataires de la mission de service public bénéficient de subventions sans condition de sorte qu'elles disposent dès le début de l'année de crédits pour mettre en œuvre les politiques sportives du Pays, soit un montant total de 165 050 000 F CFP : 54 800 000 F CFP pour le fonctionnement, 84 500 000 F CFP pour les cadres techniques fédéraux et 25 750 000 F CFP pour les compétitions.

Le Comité Organisateur des Jeux du Pacifique de Tahiti 2027 (COJ Tahiti 2027)

Si le COPF est positionné sur le volet de la « performance » pour les prochains Jeux du Pacifique, le COJ, lui, est chargé de la partie organisationnelle de cette manifestation, notamment sur les volets de l'hébergement, la restauration, le protocole, le transport, etc.

Pour 2025, le budget en fonctionnement alloué à cette structure associative est de 120 millions F CFP afin de lui permettre de se structurer et notamment de recruter des chargés de projets pour l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

13. MISSION 913/973 : ENVIRONNEMENT

1,4 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

846 M F CFP
Budget de fonctionnement

551 M F CFP
Budget d'investissement (CP)

268,4 M F CFP
Coût de la masse salariale
soit 0,83 % sur la masse globale

80 M F CFP
Mesures nouvelles sur AP

Dont :
- ✓ **75 M F CFP**
  Rénovation du centre d'enfouissement technique de Nivee – casier de catégorie 1 (complément)

Répartition des crédits de fonctionnement par programme

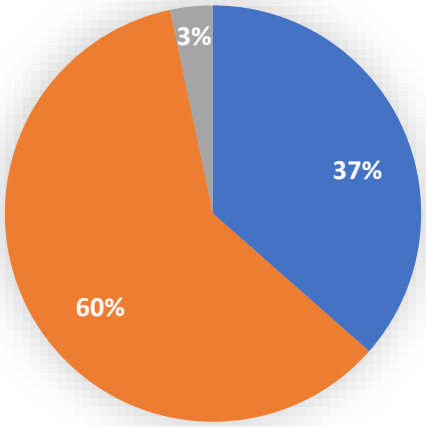

20 M F CFP
Recettes en fonctionnement issues des redevances sur les agrégats

99,6 M F CFP
Etudes et recherches

431 M F CFP
Participation du Pays au SMO Fenua Ma

30 M F CFP
Subventions aux associations & autres organisme de droit privé

13.1 **Eléments de politique générale de la mission**

A l'instar d'autres pays, la Polynésie française vise un développement économique durable qui tienne compte de ses besoins prioritaires et de ses spécificités.

Pour autant, le développement économique du pays est corrélé à une décroissance du capital naturel, que ce soit en termes de ressources ou de services écosystémiques (ressources en eau douce, ressources halieutiques, capacités de régulation des milieux naturels).

Dans un contexte mondial de changement climatique fortement impactant, l'équilibre de nos écosystèmes insulaires fragiles est également menacé de façon endogène par un mode de consommation moderne qui privilégie les produits jetables et l'obsolescence programmée, et par l'incivisme d'une partie de la population en perte de ses valeurs traditionnelles et déconnectée de son cadre de vie naturel.

L'enjeu environnemental des prochaines années consiste ainsi à repenser le modèle économique actuel pour aller vers une économie plus résiliente, basée sur un plan de réduction de l'empreinte carbone du pays. Pour ce faire, la politique environnementale du Pays s'articule autour des orientations stratégiques suivantes :

- Rétablir le lien unissant le peuple Mā'ohi comme partie indissociable et intégrante du monde naturel, avec la valorisation des savoirs traditionnels respectueux de la nature, ainsi que l'intégration dans les politiques sectorielles environnementales de la vision polynésienne de la nature pour une meilleure implication des différents acteurs dans la préservation du cadre de vie et des milieux ;
- Sauvegarder, protéger et conserver le patrimoine naturel polynésien, par la préservation et la gestion des ressources naturelles polynésiennes, de la biodiversité et notamment des espèces endémiques et/ou menacées, ainsi que des espaces remarquables marins ou terrestres, ainsi que par une gestion concertée des espaces ;
- Responsabiliser l'ensemble des parties prenantes, en créant un environnement institutionnel et social favorable au développement durable, en verdissant les activités économiques et urbaines pour minimiser leurs impacts sur les ressources et les milieux naturels, en renforçant les capacités des acteurs environnementaux, avec l'application de sanctions dissuasives envers les pollueurs et l'incivisme.

La politique de l'eau, adoptée en 2021 par l'Assemblée de la Polynésie française, est le premier document stratégique de politique environnementale du Pays. Elle s'articule autour des 3 orientations stratégiques que sont :

- Le développement de services publics de l'eau communaux axés sur la qualité de la ressource en eau ;
- La préservation durable de la ressource en eau ;
- Et la mise en place d'une gouvernance de l'eau adaptée.

Ce secteur d'intervention bénéficie également pour partie d'un financement européen de 3,7 milliards F CFP, dans le cadre du programme territorial Polynésie française-UE 2021-2025 mis en œuvre selon les modalités de l'appui budgétaire.

Le schéma territorial de prévention et de gestion des déchets (STPGD) sera quant à lui adopté avant la fin de l'année 2024 et définira la stratégie et le plan d'actions du Pays en matière de gestion et valorisation des déchets.

La protection des espaces naturels tendra à s'accentuer, avec la mise en œuvre des modalités de gestion de la réserve de Biosphère de Fakarava et de l'aire marine gérée Tainui Atea, l'instauration de zonages côtiers, l'accompagnement des communes dans le cadre de leur demandes de classement d'espaces protégés et la prise en compte de l'inscription des Marquises au patrimoine mondiale de l'UNESCO.

Cette protection sera notamment assurée par une meilleure coordination entre les services techniques en charge de la biosécurité et des mesures réglementaires destinées à limiter la diffusion des espèces menaçant la biodiversité ou à mieux encadrer les activités susceptibles d'impacter les milieux.

13.2 **Programme 913 01/973 01 : gestion de la biodiversité et des ressources naturelles**

13.2.1 Contexte et orientations stratégiques

Le patrimoine naturel exceptionnel et parfois unique de la Polynésie française est fragile en raison du faible effectif des populations de plusieurs espèces endémiques, d'une faible compétitivité de ces dernières et d'une répartition géographique restreinte. Les milieux naturels exceptionnels, habitats d'une faune et d'une flore remarquables, subissent de nombreuses pressions, qu'elles soient naturelles (cyclones, prolifération d'étoiles de mer épineuses ou d'algues opportunistes, etc.) ou liées à l'action de l'homme (remblais, défrichement, surexploitation des ressources, introduction d'espèces envahissantes, pollutions, etc.).

Les enjeux de la conservation de la biodiversité en Polynésie sont capitaux, les principaux secteurs économiques du pays reposant principalement sur ses ressources naturelles et ses paysages : tourisme, pêche, perliculture, agriculture, artisanat, valorisation de substances naturelles.

La priorité a été donnée depuis une décennie à la conservation des espèces les plus menacées dans l'objectif d'éviter l'extinction d'espèces endémiques. L'intégralité de la zone économique exclusive de la Polynésie française a été classée en aire marine protégée Tai Nui Atea en avril 2018, marquant une nouvelle étape dans cette volonté de mise en place d'une gestion durable de la biodiversité marine. En 2024, les modalités d'approche des mammifères marins ont été modifiées pour permettre un meilleur encadrement de cette activité pour que ces espèces puissent évoluer dans les eaux polynésiennes en toute quiétude.

Par ailleurs, la politique de l'eau, dans son orientation stratégique relative à la préservation durable de la ressource en eau, prévoit des actions en vue de l'amélioration des connaissances sur la ressource, de la planification de sa gestion, ainsi que la mise en place d'outils d'aménagement des cours d'eau intégrant prévention des inondations, écologie et culture.

13.2.2 Réformes en cours et/ou à venir

L'année 2025 devrait débuter par l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du Code de l'environnement encadrant l'importation des animaux et végétaux. Ces dispositions, qui viendront octroyer aux agents compétents des pouvoirs de police administrative élargis, devraient permettre d'assurer une meilleure gestion des cas d'introduction des animaux exogènes.

Le STPGD, dont l'adoption est prévue pour le dernier trimestre 2024, prévoit dès 2025 la mise en œuvre d'actions destinées à limiter les polutions. Il contribuera à ce titre à la protection de nos ressources naturelles.

Par ailleurs, un plan commun d'actions de prévention et de lutte contre les espèces menaçant la biodiversité associant la DIREN et la DBS est en cours d'élaboration et devrait permettre l'adoption de réglementation plus protectrices et d'actions plus impactantes dès le début de l'année 2025.

Ce plan d'actions incluera des dispositions de nature à permettre aux autres services du Pays, aux communes et au secteur privé de participer à la protection de notre biodiversité.

Enfin, la DIREN devrait pouvoir se saisir de ses missions relatives à la condition animale avec la mise en place effective d'une cellule dédiée.

La condition animale est une nouvelle mission dévolue à la Direction de l'environnement. En concertation avec les associations de protection animale et les autres acteurs intervenant sur cette thématique, il s'agira de sensibiliser le grand public à la cause animale, d'améliorer le régime juridique applicable aux animaux domestiques dans l'objectif de mieux les protéger, de poursuivre les campagnes permettant le contrôle de la population d'animaux domestiques ou errants/divagants.

Par ailleurs, il conviendra de mieux coordonner les actions dans ce domaine en rationnalisant et en coordonnant les actions de la cellule « bien-être animal » de la DIREN et celles du pôle animaux domestiques de la DBS en vue de prévenir et punir les atteintes aux conditions d'existence des animaux.

Le comité consultatif pour le bien-être animal sera en outre consulté afin de proposer des mesures de nature à mieux accompagner les communes vers la mise en œuvre des mesures de luttes contre l'errance et la divagation canine. Son avis sera également sollicité afin d'améliorer le régime juridique applicable aux animaux, qui sera appelé à être renforcé pour assurer leur protection et encadrer davantage leurs conditions de détention, d'élevage et d'exploitation.

13.2.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 - Préserver et gérer les espèces et les espaces protégés

Il s'agit de mieux connaître, conserver, gérer et assurer le suivi de la biodiversité exceptionnelle polynésienne.

En 2018, la Polynésie française a classé 4,55 millions de km² de sa zone économique exclusive (ZEE) en aire marine gérée (AMG) au titre du code de l'environnement, appelée Tainui Atea. Un Conseil de gestion réunissant les instances du Pays et de l'Etat a été créé pour assurer une gouvernance partenariale et coordonnée des activités économiques dans le respect des écosystèmes et des espèces.

Le plan de gestion 2023-2027 compilant 59 opérations réparties en 4 objectifs à long terme et 12 objectifs opérationnels, est actuellement en cours de mise en œuvre par près d'une vingtaine de services du Pays et de l'Etat. Un état d'avancement du plan de gestion sera dressé lors d'une séance du Conseil de gestion programmé fin novembre 2024.

En juin 2025, il se tiendra à Nice la conférence des Nations Unies sur les Océans. Cet évènement majeur sera une opportunité pour la Polynésie de valoriser les actions menées en faveur de nos communautés locales et l'ensemble des mesures de gestion portées par notre population, les associations et nos services. La participation d'une délégation du Pays composée d'acteurs scientifiques, associatifs, des collectivités locales est envisagée, sous réserve des financements d'appui nécessaires.

Objectif n°1 - Préserver et gérer les espèces et les espaces protégés							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'espèces effectivement protégées / Nombre total d'espèces menacées	%	44	44	44	44	44	44
Indicateur 1.2 – Nombre d'équipements installés sur des espaces maritimes protégés par an (balises et ancrages)	Nb	5	0	30	0	10	10
Sources des données : *Direction de l'environnement* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre d'espèces/taxons animales ou végétales faisant l'objet d'actions de protection divisé par le nombre total d'espèces recensées comme menacées (liste UICN et code de l'environnement)*							

Principales actions chiffrées :

En matière de gestion des espèces protégées ou menacées (114,3 millions F CFP en fonctionnement) :

- Action n°1 – Gestion et préservation de la biodiversité terrestre : flore, oiseaux et partulas (25,3 millions F CFP) ;
- Action n°2 – Lutte contre les espèces envahissantes (17,8 millions F CFP) ;
- Action n°3 – Gestion et préservation de la biodiversité marine : tortues, requins et raies, mammifères marins, *kaveu*, moule géante (71 millions F CFP) ;

En matière de préservation et de gestion des espaces d'intérêt écologique et des espaces remarquables (69,5 millions F CFP en fonctionnement) :

- Action n°4 – Gestion de la réserve de biosphère de la commune de Fakarava (29 millions F CFP) ;
- Action n°5 – Projet de réserve de biosphère de l'archipel des Australes (13,9 millions F CFP) ;
- Action n°6 – Gestion de l'espace maritime classé de Teahupoo (1,5 millions F CFP) ;
- Action n°7 – Projet de zone protégée de Rangiroa (2,5 millions F CFP) ;
- Action n°8 – Projet de classement zones ENV sur PGEM de Moorea (4 millions F CFP) ;
- Action n°9 – Valorisation d'espaces terrestres : Te Faaiti à Papenoo, Temehani Ute à Raiatea et sites UNESCO des îles Marquises (18,6 millions F CFP).

Objectif n°2 - Préserver et gérer la ressource en eau

La Politique de l'eau, dans son orientation stratégique relative à la préservation durable de la ressource en eau, prévoit des actions en vue de l'amélioration des connaissances sur la ressource, de la planification de sa

gestion, ainsi que la mise en place d'outils d'aménagement des cours d'eau intégrant prévention des inondations, écologie et culture.

Objectif n° 2 - Préserver et gérer la ressource en eau							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de points d'eau faisant l'objet d'un suivi des ressources en eau superficielle et souterraine sur l'île de Tahiti	Nb	26	18	26	21	26	26
Indicateur 1.2 – Nb de rivières nettoyées et dont le risque d'embacles a été réduit	Nb	0	25	20	10	10	20
Source des données : *Direction de l'environnement*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 – Suivi de la qualité des eaux souterraines et superficielles (10 millions F CFP) ;
- Action n°2 – Aide à la maîtrise d'ouvrage pour différents programmes de gestion de l'eau (4,950 millions F CFP) ;
- Action n°3 – Élaboration des schémas directeurs de gestion de l'eau de l'archipel des Tuamotu (9,3 millions F CFP) ;
- Action n°4 – Etude de faisabilité sur l'aménagement de la rivière Nahoata (1,2 millions F CFP) ;
- Action n°5 – Réalisation des schémas directeurs de Papenoo et Punaruu (8,4 millions F CFP en investissement) ;
- Action n°6 – Réalisation d'une étude socioculturelle sur les rivières de Tahiti (1,5 millions F CFP).

Objectif n°3 - Contribuer au bien-être des populations et préserver la qualité de leur cadre de vie dans un contexte de changement climatique

Il s'agit d'impliquer tous les acteurs et de renforcer leurs capacités dans la préservation du cadre de vie et de la biodiversité, tout en valorisant les savoirs traditionnels respectueux de la nature.

Objectif n°3 - Contribuer au bien-être des populations et préserver la qualité de leur cadre de vie dans un contexte de changement climatique							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 – Nombre d'opérateurs privés et communaux formés au code de l'environnement ou à l'élaboration de plans de gestion participatifs locaux par an	Nb	45	70	60	200	110	100
Indicateur 3.2 - Nombre de projets associatifs subventionnés par an	Nb	25	29	19	19	25	30
Sources des données : *Direction de l'environnement*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 – Octroi de subventions en faveur des associations œuvrant pour des actions environnementales, pour un montant de 30 millions F CFP en fonctionnement et de 5 millions F CFP en investissement ;
- Action n°2 – Actions en faveur du bien-être animal : subventions aux associations de protection animale pour des opérations de stérilisation, évaluation de la situation en matière de chiens errants ou divagants, sensibilisation du grand public à la condition animale (25,5 millions F CFP) ;
- Action n°3 – Mise en place du réseau climatologique de la Polynésie française (3,7 millions F CFP).

13.2.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
913/973 01 - GESTION DE LA BIODIVERSITE ET RESSOURCES NATURELLES	**295 940 851**	**13 400 000**	**309 340 851**
Appui à la gestion et préservation de la biodiversité marine	71 157 656		71 157 656
Appui à la gestion et préservation de la biodiversité terrestre	25 324 000		25 324 000
Appui à la gestion des espèces exotiques envahissantes	17 822 125		17 822 125
Appui à la gestion et valorisation de la réserve de biosphère de la commune de Fakarava	29 000 000		29 000 000
Projet de réserve de biosphère de l'archipel des Australes	13 900 000		13 900 000
Appui à la gestion et à la protection d'espaces terrestres (Papenoo, Raiatea et Marquises)	18 635 396		18 635 396
Appui à la gestion de l'espace maritime classé de Teahupoo	1 500 000		1 500 000
Projet de classement des zones à vocation environnementale du PGEM Moorea	4 000 000		4 000 000
Projet de zones protégées de Rangiroa	2 500 000		2 500 000
Gestion de la ressource en eau	26 950 000		26 950 000
Schémas directeurs des rivières de Fautaua, Papenoo et Punaruu		8 400 000	8 400 000
Subventions aux associations environnementales	30 000 000	5 000 000	35 000 000
Actions en faveur du bien être animal	25 551 674		25 551 674
Mise en place du réseau climatologique de la Polynésie française	3 700 000		3 700 000
Divers frais de fonctionnement du service (CT 780F) - Electricité,entretiens, abonnement téléphonique, location,…	18 950 000		18 950 000
Divers frais de fonctionnement du service (CT 782F) -achat carburant, frais de transport agents, dedouanement partulas…	6 950 000		6 950 000
			0

13.3 **Programme 913 02/973 02 : prévention et traitement des pollutions**

13.3.1 Contexte et orientations stratégiques

La prévention et le traitement des pollutions d'origine anthropique constituent un volet majeur de la politique environnementale du Pays, pour la préservation du patrimoine naturel polynésien et du cadre de vie de nos populations.

Le schéma territorial en matière de prévention et de gestion des déchets (STPGD) définit les objectifs, orientations et actions du Pays en vue d'une gestion durable des déchets, en mettant l'accent sur la réduction à la source, le recyclage, la valorisation et l'élimination appropriée de ces déchets. Ce document stratégique est actuellement en cours de finalisation.

A la demande des communes, qui peinent à assurer leur compétence en matière de traitement des déchets ménagers, une réflexion a également été engagée concernant la faisabilité de la reprise de cette compétence par le Pays.

13.3.2 Réformes en cours et/ou à venir

Dans un objectif de réduction des déchets, la loi du Pays n° 2024-19/APF du 1er août 2024 a acté l'extension progressive de la liste des produits soumis à interdiction (sacs de caisse en plastique interdits depuis le 1er janvier 2022) à différents types de vaisselle à usage unique à partir du 1er janvier 2025, puis aux films alimentaires à partir du 1er janvier 2028. Dans le même esprit, à partir du 09 août 2024, les établissements de débit de boissons ou de restauration alimentés par un réseau d'eau potable seront dans l'obligation de proposer de l'eau en carafe aux consommateurs.

Par ailleurs, la mise en route du dispositif de responsabilité élargie du producteur (REP) sur les filières les plus polluantes est également une priorité du Pays, avec des travaux préparatoires menés sur la filière pilote des médicaments non utilisés (MNU).

Des travaux devraient par ailleurs être menés avec les autres services du Pays en vue de tendre vers une fiscalité et des politiques d'aides dissuasives et incitatives en faveur des produits et activités moins polluantes ou favorables à l'environnement. Cette fiscalité servira le cas échéant à financer la politique publique environnementale du Pays.

13.3.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Afin de contribuer au développement durable du Pays et d'accompagner les activités économiques et urbaines dans le respect de l'environnement, un certain nombre d'actions sont menées dans l'objectif de prévenir ou réduire les risques et les pollutions des milieux naturels.

Objectif n°1- Atténuer l'impact des activités économiques et urbaines sur l'environnement polynésien

Objectif n°1 - Atténuer l'impact des activités économiques et urbaines sur l'environnement polynésien							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 – Tonnage de déchets ménagers produits IDV (Bac gris hors encombrants)	T	33 581	32 456	40 000	31 552	32 000	45 000
Indicateur 1.2 – Taux de captage de déchets recyclables IDV (Bac vert + verre)	%	57	54	63	53,5	55	65
Indicateur 1.3 – Tonnage de déchets ménagers spéciaux (huiles, piles et batteries) exportés par an	T	906	2273	900	2000	900	1000
Indicateur 1.4 – Nombre d'arrêtés ICPE adoptés par an	Nb	61	32	35	41	40	40
Source des données : *Fenua Ma pour les indicateurs 1.1 et 1.2, Technival pour l'indicateur 1.3 et Direction de l'environnement pour l'indicateur 1.4* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.2 - Ratio entre le tonnage de déchets recyclables récupérés (bac vert et PAV verre) et le tonnage de déchets recyclables théoriquement produit aux IDV*							

Principales actions chiffrées :

En matière de gestion des déchets :

- Action n°1 – Collecte et traitement de déchets particuliers en provenance des Iles du Vent : véhicules hors d'usage, déchets ménagers spéciaux, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), pneumatiques, déchets pyrotechniques, médicaments périmés ou non utilisés, déchets toxiques en quantité dispersée, déchets d'activités de soin à risque infectieux, pour un montant de 389 millions F CFP ;
- Action n°2 – Collecte et traitement de déchets particuliers en provenance des autres archipels, pour un montant de 32,7 millions F CFP : DEEE et autres déchets toxiques, déchets de ferraille, déchets ménagers spéciaux ;
- Action n°3 – Remise à niveau du complexe de Nive'e (4,7 millions F CFP) ;
- Action n°4 – Rénovation du centre d'enfouissement technique de Nive'e (72 millions F CFP en investissement) : Il est demandé une augmentation de cette AP pour un montant de 75 millions F CFP et des crédits de paiements (CP) supplémentaires à hauteur de 72 M pour réaliser des travaux urgents sur Nivee. En effet, la relocalisation du Biovator sur ce site entraine des modifications du projet et la nécessité de créer et de viabiliser rapidement des espaces supplémentaires pour accueillir d'autres activités de gestion et de traitement des déchets comme un incinérateur pour déchets organiques (douanes, DBS…) et des unités de stabilisation des déchets dangereux hors cendres d'incinération (batteries au lithium, fusées de détresse...). Une fois ces travaux réalisés, des études permettront de chiffrer le coût des nouvelles installations et une augmentation sera potentiellement demandée lors d'un collectif budgétaire en 2025.

  Pour rappel, les travaux prévus dans le cadre de cette opération sont donc la remise en état du site de Nive'e, la rénovation du CET 1, l'acquisition d'une unité de stabilisation pour les cendres d'incinération du CHPF, la rénovation des soutènements de la route menant au CET, la réalisation des travaux supplémentaires de terrassement et de soutènement pour création de nouveaux espaces et les travaux nécessaires à la mise en place des activités de gestion et de traitement des déchets ;
- Action n°5 – Nettoyage des plages des Tuamotu (12 millions F CFP) ;
- Action n°6 – Nettoyage des rivières de Tahiti en zone urbaine (5 millions F CFP) ;
- Action n°7 – Étude juridique, technique et financière sur la faisabilité de reprise de la compétence en matière de traitement des déchets ménagers par la Polynésie française (13,5 millions F CFP) ;

En matière d'assainissement des eaux usées :

- Action n°8 – Suivi de l'impact du rejet des eaux usées de l'émissaire de Haapiti (4,5 millions F CFP) ;
- Action n°9 – Reconstruction de l'émissaire de Punaauia, pour un montant réactualisé de 1,866 milliard F CFP en investissement sur 24 mois à compter de mai 2024 (466 millions F CFP en 2025) ;

En matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- Action n° 10 – Réalisation de tierce-expertises pour l'instruction de sites sensibles (2 millions F CFP).

13.3.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
913/973 02 - PREVENTION ET TRAITEMENT DES POLLUTIONS	**505 444 104**	**538 000 000**	**1 043 444 104**
Remise à niveau du complexe de Nivee	2 000 000		2 000 000
Rénovation du centre d'enfouissement technique de Nivee - casier de catégorie 1		72 000 000	72 000 000
AMO Marché NIVEE	2 692 116		2 692 116
Prévention et traitement des pollutions dans les îles autres que les IDV	44 695 000		44 695 000
Contributions Fenua Ma pour le traitement des déchets	431 000 000		431 000 000
Etude compétence de traitement des déchets	13 556 988		13 556 988
Suivi du rejet de l'émissaire de la STEP de Haapiti	4 500 000		4 500 000
Subvention SEM AET - Travaux reconstruction émissaire de Punaauia		466 000 000	466 000 000
Assistance technique pour traitement de dossiers ICPE complexes	2 000 000		2 000 000
Campagne de nettoyage de rivières	5 000 000		5 000 000
			0

13.3.5 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

Fenua Ma

La contribution annuelle du Pays liée à l'administration générale du syndicat mixte Fenua Ma est fixée à 42 millions F CFP pour 2025.

Par ailleurs, Fenua Ma est l'opérateur unique en matière de gestion des déchets des Iles du Vent (hors Faa'a) relevant de la compétence du Pays, avec un montant de 389 millions F CFP budgété pour 2025.

SEM Assainissement des Eaux de Tahiti (AET)

La SEM Assainissement des eaux de Tahiti, gestionnaire du service public d'assainissement collectif de la commune de Punaauia, doit procéder à la reconstruction de l'émissaire en mer qui a fait l'objet d'une dégradation prématurée.

Pour ce faire, elle a bénéficié d'une subvention du Pays en 2018 pour la réalisation des études de faisabilité, et une nouvelle subvention lui a été octroyée en 2022 pour réaliser les travaux de reconstruction de l'ouvrage dégradé. Le montant des travaux a été réactualisé à 1,866 milliard F CFP, avec une programmation sur la période 2024-2026.

Lorsque le choix de mode de gestion de son service public aura été arrêté par la commune, les modalités de transfert de la gestion du service et des ouvrages de Punaauia devront être définies.

Dans cette attente, la convention de concession a été prolongée de 51 mois, jusqu'au 31 décembre 2026.

13.4 **Programme 913 03/973 03 : connaissance et éducation**

13.4.1 Contexte et orientations stratégiques

La connaissance, la communication, l'éducation et la diffusion de l'information environnementale permettent de sensibiliser le grand public ainsi que les acteurs publics et privés aux enjeux de la sauvegarde du patrimoine naturel polynésien.

Il s'agit également de permettre à la population de se réapproprier les valeurs traditionnelles et les savoirs et pratiques respectueux de l'environnement.

13.4.2 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Le site internet de la Direction de l'environnement (www.service-public.pf/diren) ainsi que les réseaux sociaux (page Facebook et chaine Youtube Direction de l'environnement) sont des outils performants de diffusion de l'information. L'organisation de manifestations environnementales, la mise en place de campagnes de communication/sensibilisation et la diffusion de supports de communication permettent également de faire connaître les enjeux et menaces spécifiques à l'environnement polynésien.

Objectif n°1 : Partager les savoirs liés à l'environnement et le respect de la Nature

Objectif n°1 - Partager les savoirs liés à l'environnement et le respect de la Nature							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 – Nombre de supports de communication créés	Nb	13	37	15	19	5	10
Indicateur 1.2 – Nombre de supports de communication réédités/rediffusés	Nb	13	33	32	7	10	31
Indicateur 1.3 – Nombre d'abonnés à la page Facebook de la Direction de l'environnement	Nb	8 571	9 300	9 000	10 013	10 500	11 000
Sources des données : *Direction de l'environnement*							
Mode de calcul des indicateurs : *Ancien indicateur 1.1 -" Nombre de manifestations organisées ou cofinancées" supprimé Rajout de 2 nouveaux indicateurs concernant les supports de communication*							

Principales actions chiffrées :

Afin de répondre à cet objectif, seront notamment mises en œuvre les actions de communication suivantes :

- Action n°1 – Biodiversité marine : diffusion de spots et affiches sur les bonnes pratiques (3 millions F CFP) ;
- Action n°2 – Espèces exotiques envahissantes (pestes végétales et petite fourmi de feu) : spots et concours de dessin et prose organisé avec les scolaires (6 millions F CFP) ;
- Action n°3 – Espaces naturels protégés : conception d'un guide avec boîte à outils à destination des communes, communication sur l'aire marine gérée Tai nui atea, mise à jour des supports de communication de la réserve de biosphère de la commune de Fakarava (5 millions F CFP) ;
- Action n°4 – Eau : bonnes pratiques à adopter en saison des pluies aux abords des rivières, réalisation d'un film sur les rivières, organisation d'un évènementiel (8 millions F CFP) ;
- Action n°5 – Déchets : diffusion de spots, affiches et guides (5 millions F CFP) ;
- Action n°6 – Médiatisation des appels à projets subventions environnement (1 million F CFP).

13.4.3 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
913/973 03 - CONNAISSANCE ET EDUCATION	**28 000 000**	**0**	**28 000 000**
Communication Biodiversité	3 000 000		3 000 000
Communication Lutte contre les espèces envahissantes	6 000 000		6 000 000
Communication Espaces naturels protégés	5 000 000		5 000 000
Communication Eau	8 000 000		8 000 000
Communication Déchets	5 000 000		5 000 000
Mediatisation des appels à projet subventions environnement	1 000 000		1 000 000
			0

14. MISSION 914/974 : RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

14 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

4,26 Mds F CFP
Budget de fonctionnement

9,8 Mds F CFP
Budget d'investissement (CP)

2,9 Mds F CFP
Coût de la masse salariale
soit 8,99 % sur la masse globale

11,14 Mds F CFP
Mesures nouvelles sur AP

Dont :

- ✓ **1 Md F CFP**
  Assainissements pluviaux et réfections de chaussées RC aux Raromatai
- ✓ **850 M F CFP**
  Réfection du quai de Fakarava – travaux
- ✓ **670 M F CFP**
  Construction du pont de Vaitapu à Papenoo
- ✓ **650 M F CFP**
  Construction d'un débarcadère à Kauehi

Répartition des crédits de fonctionnement par programme

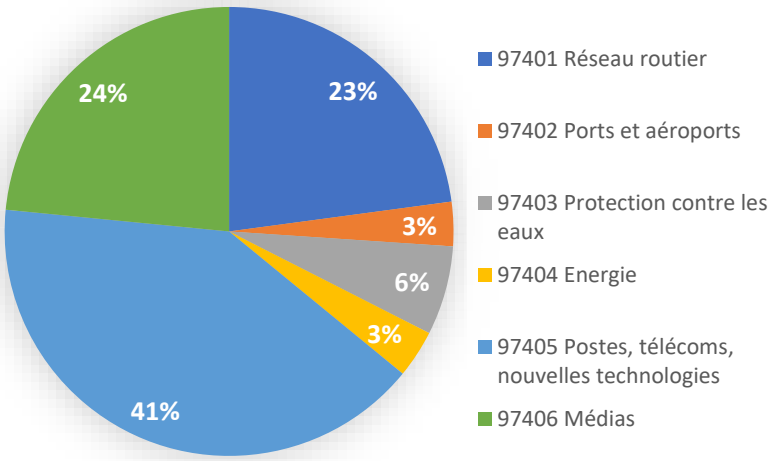

1,4 Md F CFP
Subvention de fonctionnement à l'OPT – Fare Rata

1 Md F CFP
Subvention de fonctionnement à la SEM TNTV

FSDE

4 Mds F CFP

14.1 **Eléments de politique générale de la mission**

Dans le domaine de l'équipement, l'ambition est de réduire la congestion routière, en optimisant le réseau routier existant, en développant l'accessibilité pour les modes de déplacement doux (piétons, cyclistes…) mais également en augmentant la capacité du réseau actuel par la création de voies nouvelles ou en élargissant certaines voies existantes.

L'entretien des infrastructures, routes territoriales, ouvrages maritimes et portuaires, plateformes aéroportuaires, ouvrages d'art, abribus, locaux administratifs… est une priorité pour le Gouvernement. En effet, il est primordial de renforcer le bien-être et la sécurité de l'usager ainsi que la protection de l'environnement dans la politique des transports et des grands travaux. Cet entretien sera donc consolidé et programmé de manière plus adaptée afin de fournir aux usagers la meilleure qualité de service possible.

Le littoral et les berges des rivières classées prioritaires aux abords d'ouvrages publics seront confortés afin d'assurer la sécurité de tous et de limiter les risques dus aux calamités naturelles.

En parallèle, l'accent sera mis sur l'embellissement des équipements et aménagements publics, notamment au moyen de plantes horticoles locales, et sur leur adaptation aux personnes à mobilité réduite.

En Polynésie française, l'éloignement et l'insularité engendrent une rupture physique et des disparités d'ordre économique et social, il est donc primordial de faciliter les déplacements aériens et maritimes des personnes mais également des marchandises afin de désenclaver les îles et les vallées isolées et d'améliorer l'approvisionnement des archipels. Pour répondre à cet enjeu majeur pour le *fenua*, le gouvernement poursuit les programmes de mise aux normes et de maintien de l'opérabilité des aérodromes et de réhabilitation ou de création des infrastructures portuaires. Ces infrastructures sont cruciales pour la connectivité de l'archipel, non seulement pour le transport des personnes, mais également pour le développement économique, incluant le commerce et le tourisme.

Il est ainsi primordial de pouvoir jouir de ces infrastructures en toute sécurité.

En outre, le développement du Port autonome de Papeete doit s'inscrire dans le cadre du renforcement des capacités d'accueil des navires, de traitement des marchandises et dans une intégration améliorée à la ville de Papeete.

- Au titre de l'économie numérique (DGEN)

Au regard des différents pays dans le monde, la Polynésie française a des atouts certains pour le développement de l'économie numérique. Sa stabilité politique en comparaison de ses voisins, sa position centrale au centre du Pacifique Sud et la volonté forte du gouvernement sont autant d'indicateurs favorisant son émergence dans notre société.

Ainsi, dans un contexte d'environnement propice au développement du numérique et au regard de son engouement dans les usages, la DGEN a renforcé ses actions d'accompagnement et d'acculturation dans le domaine éducatif, dans le domaine de la sociabilisation et la professionnalisation aux fins de lutter contre l'« illectronisme » en Polynésie. Elle accompagne les usages du numérique auprès des citoyens, des professionnels mais également auprès des acteurs qui offrent et favorisent l'accessibilité des supports numériques en Polynésie.

Avec l'arrivée de L'IA et des autres évolutions technologiques, la DGEN adapte ses actions pour permettre aux usagers de se professionnaliser (aides et subventions), aux fournisseurs d'être conseillés et accompagnés (mesures fiscales appropriées, conseils juridiques…) et enfin participe à la modernisation de l'Administration du Pays.

En définitive, la DGEN répond à des besoins traduits en orientation :

- Orientation citoyenne : acculturer le citoyen aux services digitalisés et à son efficacité au quotidien ; créer une passerelle générationnelle pour lutter contre l'illectronisme (lien éducatif) ;
- Orientation économique : accompagner la croissance économique par la formation vers de nouveaux emplois (compétences rares), porter les initiatives entrepreneuriales vers le numérique et aider les entreprises dans leur transformation digitale ; enfin créer de l'emploi par l'insertion des plus défavorisés dans les métiers du numérique suite aux formations précédemment évoquées ;

- Orientation d'attractivité du Pays : créer les standards internationaux permettant aux grandes entreprises internationales de s'installer ou d'investir sur les compétences locales - créer un HUB du digital.

- Au titre des filiales de l'OPT

L'office des postes et télécommunications (OPT) et ses filiales forment un groupe public ayant pour vocation d'assurer divers services essentiels à la population de la Polynésie française, notamment dans les domaines du service postal, des services financiers, des télécommunications, et des technologies de l'information.

Le groupe OPT est investi de plusieurs missions de service public et d'intérêt général, qui se déclinent comme suit :

- **Gestion des services postaux et des télécommunications** : Cela inclut le service public du courrier, ainsi que l'exploitation des réseaux de télécommunications ;
- **Aménagement et développement territorial :** Grâce à un réseau étendu au travers de ses 80 bureaux de postes et de ses infrastructures télécoms présentes dans les cinq archipels, y compris dans les zones les plus isolées ;
- **Inclusion bancaire** : Le groupe propose des services financiers destinés à améliorer l'accès aux services bancaires pour tous les citoyens, favorisant ainsi l'inclusion bancaire postale.

Les missions de l'OPT participent également au développement social, économique et environnemental à travers plusieurs axes :

- **L'unité sociale et l'accessibilité :** Le groupe joue un rôle central dans la création et le maintien de liens entre les populations dispersées, garantissant un accès équitable à l'information, à des prix abordables, via des moyens diversifiés (poste, technologies numériques et télécommunications via SAS ONATi).
- **Proximité humaine et services de terrain** : À travers les bureaux de poste répartis sur 72 îles, les agents de la SAS Fare Rata assurent un lien direct avec les citoyens. Cette proximité humaine sera renforcée par le lancement de nouveaux services à la population dans les archipels éloignés, notamment à travers la création de guichets uniques dans le cadre du programme Fare Ora, qui accompagneront les usagers dans leurs démarches administratives. Cette présence sur le terrain vise à être partagée avec les services du Pays, des communes et de l'État afin de maximiser les ressources disponibles.
- **Développement économique et numérique** : En déployant des infrastructures télécoms permettant l'accès au très haut débit (projets NATITUA et NATITUA Sud), et l'utilisation de la technologie de satellites en orbite basse via oneweb et/ou d'autres opérateurs, le groupe OPT soutient la croissance économique locale et l'ouverture internationale.

Enfin, l'OPT adopte une approche responsable en s'engageant dans les domaines suivants :

- **Protection de l'environnement et optimisation des ressources :** Le groupe OPT intègre des pratiques écoresponsables dans ses activités, avec un fort engagement de ses filiales à moderniser les services publics de manière durable. (Installation de panneaux solaires dans les bureaux de poste et la mise à niveau des infrastructures télécoms en utilisant des systèmes alimentés par l'énergie solaire ou éolienne). Ces actions visent à réduire l'empreinte carbone tout en soutenant la transformation numérique grâce à une base technologique plus verte et respectueuse de l'environnement.
- **Bien-être des employés et amélioration des services** : L'OPT s'efforce d'améliorer les conditions de travail de son personnel tout en augmentant la qualité des services proposés aux usagers.
- **Stabilité financière et innovation :** A travers le Plan de rétablissement des équilibres financiers (PREF), l'OPT s'engage à rétablir une stabilité financière tout en développant des services à forte valeur ajoutée. Des conventions d'objectifs et de performance seront mises en œuvre avec ses filiales, renforçant ainsi son engagement à innover et à améliorer l'efficacité de ses services.

14.2 **Programme 914 01/974 01 : réseau routier**

14.2.1 Contexte et orientations stratégiques

La concentration des emplois dans l'agglomération urbaine de Papeete engendre une congestion routière importante dès lors que les flux de circulation convergent vers la capitale en heure de pointe du matin et en sortie en heure de pointe du soir. Elle se traduit par des embouteillages, des temps de parcours qui s'allongent et une incertitude sur l'heure d'arrivée.

Il convient donc de réduire cette congestion et l'utilisation des véhicules individuels en optimisant le réseau routier existant, en favorisant et en améliorant le transport en commun, en organisant le covoiturage, en développant l'accessibilité pour les modes de déplacement doux (piétons, cyclistes…) mais également en augmentant la capacité du réseau actuel par la création de voies nouvelles ou l'élargissement de voies existantes.

La mobilité des usagers doit être améliorée car le manque de solutions pour se déplacer est vécu par beaucoup de Polynésiens comme un sentiment d'injustice. Il n'y a souvent pas d'autre solution que l'utilisation individuelle de la voiture, constituant une dépendance qui pèse sur le pouvoir d'achat et qui exclut tous ceux qui ne peuvent pas posséder de véhicule ou conduire.

14.2.2 Objectifs principaux et indicateurs de performance

- Au titre de la direction de l'équipement

Objectif n°1 : Réduire la congestion routière

La congestion routière sur Tahiti peut être résolue soit en augmentant le nombre de voies praticables soit en diminuant le nombre de voiture sur les routes. Sur le premier point, il s'agit de traiter certains points noirs de congestion et d'augmenter le nombre de voies praticables. Sur ce second levier, la possibilité d'intégrer un Transport en commun en site propre (TCSP) sur l'agglomération urbaine est à l'étude, l'objectif étant qu'en fiabilisant ainsi l'offre de transport en commun (bus), un report modal significatif puisse s'opérer ce qui impliquerait une réduction du nombre de voitures sur les routes de Tahiti.

Objectif n° 1 - Réduire la congestion routière							
Réduire la congestion routière en augmentant des voies practicables ou en diminuant le nombre de voitures .Il s'agit également d'agir sur le réseau routier existant moyennant des adaptations.							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Temps de trajet moyen entre RT2 PK11 (lotissement Mahinarama) et entrée Est de Papeete (carrefour Essor)	Min	-	-	-	-	24	24
Indicateur 1.2 - Nombre d'aménagements optimisés afin de réduire la congestion sur l'agglomération de Papeete (carrefours)	Nb	-	-	-	-	2	2
Sources des données : *Données annuelles sur les travaux effectués & budget - arrondissement infrastructure de la Direction de l'équipement* *Google Map* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du temps de parcours moyen entre 4h et 8h du matin issu des données Google Map*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'optimisation des aménagements routiers, pour un montant en investissement de 200 millions F CFP en AP et 70 millions F CFP de CP (carrefour de la Présidence) ;
- Action n°2 relative au réaménagement des carrefours de la RT7 pour un montant en investissement de 800 millions F CFP en AP et de 50 millions de CP ;
- Action n°3 relative à l'étude de la circulation dans la traversée de Mahina pour un montant en investissement de 75 millions F CFP.

Objectif n°2 : Maintenir à niveau le réseau routier existant et l'améliorer

Dans le cadre du maintien des infrastructures routières dans un bon état d'entretien, il convient de réaliser régulièrement des travaux de réhabilitation et de confortement que ce soit pour les ouvrages d'art, l'assainissement ou les revêtements sur l'ensemble des archipels afin de réduire le mauvais état des chaussées et d'améliorer la sécurité des usagers de la route.

Dans les archipels, l'objectif consiste à bétonner des routes d'intérêt général telles que les routes de ceinture, les accès aux infrastructures portuaires et aéroportuaires tout en se préoccupant des routes existantes dont le revêtement est en fin de vie et de la sécurisation des talus attenants.

En fonctionnement, il s'agit principalement d'achats de matériels, de petits équipements pour les véhicules d'intervention et de fournitures de voirie (signalisations et équipements de sécurité routière) pour un montant de 414 millions F CFP. L'entretien des routes requiert un budget de 78,7 millions F CFP.

Sur 2025, il est également prévu un budget de 100 millions de F CFP afin d'externaliser certaines missions de la DEQ, notamment de fauchage et de réparation du réseau routier.

Objectif n° 2 - Maintenir à niveau le réseau routier existant et l'améliorer							
Il s'agit de maintenir les infrastructures routières dans un bon état d'entretien et de betonner des routes d'intérêt général							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 : Linéaire de chaussées remis à niveau annuellement sur Tahiti, Moorea et les ISLV	Km	-	-	-	-	33	35
Indicateur 2.2 : Linéaire de chaussées bétonnées neuves ou rénovées aux Australes, Tuamotu et Marquises	Km	-	-	-	-	18	20
Sources des données : *Données annuelles sur les travaux effectués & budget - arrondissement infrastructure et subdivisions déconcentrées de la Direction de l'équipement* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 : linéaire de chaussées en enrobé réalisées par les entreprises* *Indicateur 2.2 : linéaire de chaussées bétonnées réalisées en régie et par les entreprises*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la remise à niveau des chaussées sur les îles de la Société pour un montant estimatif en investissement de 2,65 milliards F CFP (Tahiti 16 km pour un montant de 1 milliard F CFP, Moorea 3 km pour un montant de 350 millions F CFP, ISLV 14 km pour un montant de 950 millions F CFP) ;
- Action n°2 relative à la construction ou la rénovation de chaussées bétonnées dans les archipels pour un montant estimatif en investissement de 1,43 milliard F CFP (Marquises 10 km pour un montant de 700 millions F CFP, TG 4,5 km pour un montant de 400 millions F CFP et Australes 3,5 km pour un montant de 330 millions F CFP).

Objectif n°3 : Améliorer la mobilité

La mobilité des usagers doit également être améliorée de manière significative. De nombreuses études ont été lancées en 2024 afin de déterminer les actions, répondant à ces objectifs (TCSP, voies réservées, pistes cyclables, création de voies, intermodalité…). Si certaines de ces études se poursuivent en 2025, les premiers travaux issus de leurs résultats seront engagés au cours de l'année.

Ainsi, afin d'améliorer la mobilité tant des personnes à mobilité réduite que des personnes valides, il est également prévu d'aménager un cheminement piéton et cycliste entre Carrefour Faa'a et Motu Uta et d'améliorer et sécuriser les cheminements piétons sur Tahiti.

Objectif n° 3 : Améliorer la mobilité							
Permettre aux usagers de pouvoir circuler facilement sur les routes (TCSP, voies réservées, pistes cyclabes, création de voies)							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Linéaire de cheminements piétons créés ou aménagés sur Tahiti	ml	-	-	-	-	500	500
Indicateur 3.2 - Linéaire de pistes ou bandes cyclables créées ou aménagées sur Tahiti	ml	-	-	-	-	200	500
Sources des données : *Données annuelles sur les travaux effectués & budget - arrondissement infrastructure de la Direction de l'équipement*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au linéaire de cheminements piétons créés pour un montant en investissement de 600 millions F CFP (Aménagement d'un cheminement piéton sur le front de mer).

- Au titre des parcs et jardins et de la propreté (SPJP)

Objectif n°1 : Respect et intégration de la biodiversité et la culture polynésienne.

L'aménagement paysager sous la tutelle du service peut atteindre un équilibre entre la beauté, la durabilité, la fonctionnalité et le respect de la culture et de l'environnement local. Cette approche contribuera non seulement à l'embellissement des espaces publics, mais aussi à la préservation de la biodiversité, à l'amélioration de la qualité de vie des usagers et a l'attractivité touristique.

Le SPJP ambitionne de formaliser des partenariats avec différents établissements pour valoriser les espaces sous sa gestion par l'exposition d'œuvres, leur aménagement avec des espèces endémiques, la valorisation de plantes médicinale etc.

Objectif n°1 - Valorisation et pérennité de la biodiversité et de la culture "locale"							
L'aménagement paysager sous la tutelle du service peut atteindre un équilibre entre la beauté, la durabilité, la fonctionnalité et le respect de la culture et de l'environnement local. Cette approche contribuera non seulement à l'embellissement des espaces publics, mais aussi à la préservation de la biodiversité, à l'amélioration de la qualité de vie des usagers et a l'attractivité touristique.							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1.Nombre des éléments artistiques et culturels	Nb	24	28	32	32	36	40
Indicateur 2.2 - Evènements organisés	Xpf	20 967 120	4 363 365	13 500 000	7 989 366	12 500 000	12 000 000
Indicateur 2.3 - Taux de réduction incidents signalés	Nb	39	10	10	10	10	9
Sources des données : *Données extraits des comptes rendus, formulaires, engagements et liquidations* *Données extraits Poly-GF SPJP* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du nombre de sculpture sur les sites sous la gestion du service* *Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir de la somme des dépenses en eau effectués auprés de la Polynésienne des eaux et L'ACEM* *Indicateur 2.3 - indicateur calculé à partir du tnombre d'agent envoyé en formation, sur l'effectif total de la cellule décentralisé* Autres commentaires : *Mode de calcule indicateur 2.2: Facturation érroné de la part de l'ACEM, avoir de 9 000 000 xpf a était reporté sur 2023*							

14.2.3 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
914/974 01 - RESEAU ROUTIER	**643 687 500**	**4 451 517 100**	**5 095 204 600**
Direction de l'équipement			
Réduire la congestion routière		129 517 100	129 517 100
Maintenir à niveau le réseau routier existant et l'améliorer	592 700 000	3 947 000 000	4 539 700 000
Améliorer la mobilité		375 000 000	375 000 000
Service des parcs et jardins et de la propreté			
Crédits de fonctionnement	50 987 500		50 987 500

14.3 **Programme 914 02/974 02 : ports et aéroports**

14.3.1 Contexte et orientations stratégiques

L'arrivée d'une deuxième compagnie aérienne de transport aérien interinsulaire a entraîné une croissance importante du trafic aérien, générant des contraintes de plus en plus importantes tant pour la Direction de l'aviation civile (DAC), en tant qu'exploitante, que pour les compagnies aériennes qui peuvent voir l'exploitation de leurs lignes aériennes limitées par les conditions techniques des plateformes aéroportuaires.

Par ailleurs, la mise aux normes des aérodromes et la rénovation des aérogares est au cœur des préoccupations du gouvernement afin d'améliorer le bien-être et la sécurité des Polynésiens comme des visiteurs lors de leurs transports aériens entre nos îles.

Les différents programmes de rénovation et de mises aux normes des infrastructures portuaires et aéroportuaires reposeront sur des diagnostics fiables et réguliers des installations de la Polynésie française ainsi que sur l'étude des nouveaux besoins.

L'étude de l'opportunité de la construction d'un aéroport international aux Marquises est en cours afin de déterminer les conditions d'une telle opération.

S'agissant du Port autonome de Papeete, la croissance du trafic maritime entraîne une saturation de la plupart des infrastructures portuaires. Pour répondre à cette problématique, l'Etablissement public doit privilégier deux axes :

- Étendre son domaine en fonction des possibilités et de leur pertinence ;
- Rationaliser la surface déjà construite afin de répondre aux besoins des différentes filières portuaires à travers la reconstruction, la rénovation, l'extension ou l'optimisation des quais, terre-pleins et hangars en garantissant le respect des contraintes réglementaires.

Les objectifs poursuivis par ces travaux sont la sécurisation de l'approvisionnement du Pays et des îles et l'amélioration de l'offre d'infrastructures portuaires destinées au développement des différentes activités liées au port (réparation navale, cabotage, pêche, tourisme nautique, plaisance…).

14.3.2 Réformes en cours et/ou à venir

Une réforme majeure en cours concerne l'évolution de l'arrêté CHEA (Certification haute économie aéroportuaire), actuellement en phase de validation par la DGAC (Direction générale de l'aviation civile) et la DSAC (Direction de la sécurité de l'aviation civile). Une fois cette validation obtenue, ces nouvelles exigences seront déployées à l'échelle nationale. La Direction de l'aviation civile de la Polynésie française devra adapter sa feuille de route afin d'intégrer ces nouvelles normes dès leur publication officielle. Cette évolution vise à renforcer la sécurité et l'efficacité des infrastructures aéroportuaires en alignant les pratiques locales avec les standards nationaux et/ou européens actualisés.

14.3.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Désenclaver les îles et faciliter leur approvisionnement

Les îles souffrent de difficultés d'approvisionnement et d'enclavement, notamment lorsque les fréquences de rotation de caboteurs ou d'avions sont faibles. Afin de faciliter leur quotidien, il est prévu de reconstruire des débarcadères dangereux qui ne permettent pas à ce jour un approvisionnement régulier en raison de la forte dépendance aux conditions de la houle.

Objectif n° 1 -Désenclaver les îles et faciliter leur approvisionnement							
Reconstruire les débardadères pour permettre des approvisionnements réguliers							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de diagnostics réalisés	Nb					15	15
Indicateur 1.2 -Nombre d'ouvrages construits ou reconstruits	Nb					4	4
Sources des données : *Base de donnée de l'arrondissement maritime de la direction de l'équipement*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux diagnostics réalisés sur les ouvrages maritimes, pour un montant estimatif en investissement de 30 millions F CFP et en fonctionnement de 6 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à la reconstruction d'ouvrages maritimes et de mise aux normes d'aérodromes, pour un montant estimatif en investissement de 2,4 milliards F CFP (réfection du quai de Fakarava, construction d'un débarcadère à Kauehi, travaux de remise en état des infrastructures maritimes de Avera à Rurutu, mise aux normes de l'aérodrome de Napuka) et en fonctionnement de 30 millions F CFP.

Objectif n°2 : Mettre en sécurité les usagers des infrastructures portuaires et aéroportuaires

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, il est prévu la mise aux normes CHEA de certains aérodromes. Les travaux de modernisation du balisage maritime (1 700 ESM en Polynésie française) seront poursuivis pour un montant de 300 millions F CFP en investissement en 2025. Ainsi, grâce au marché à bons de commande, passé en 2023 et qui sera reconduit, les prestataires extérieurs interviennent selon des lots géographiques définis (4 lots) permettant une meilleure réactivité.

En fonctionnement, l'installation de signalisations maritimes et d'équipements de sécurité des pistes aéroportuaires sera poursuivie sur l'année 2025.

Objectif n° 2 : Mettre en sécurité les usagers des infrastructures portuaires et aéroportuaires

Il s'agit de se mettre en conformité avec la réglementation (mise aux normes CHEA de certains aérodromes)

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de dégagements des aérodromes et franchissement des obstacles, d'abords de pistes, d'alimentations électriques, d'équipements en aides radioélectriques remis en conformité	Unité	N/A	N/A	N/A	N/A	12	12
Indicateur 3.2 - Nombre de non-conformité de niveau 1 et niveau 2 "significatif" identifié par le SEAC dans METEOR	Unité	N/A	N/A	N/A	N/A	25	12

Sources des données :
Fichier de suivi de travaux et d'exécution budgétaire DAC-MGT
Plan de gestion des ouvrages de la DAC sous Asana
METEOR
Rapports d'audits CHEA du SEAC
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du suivi de travaux et d'exécution budgétaire DAC-MGT et du plan de gestion des ouvrages de la DAC (Asana) en comptabilisant les opérations aboutissant à une remise en conformité des dégagements des aérodromes et franchissement des obstacles, des abords de pistes, des alimentations électriques, des équipements en aides radioélectriques
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir de la base METEOR partagée par le SEAC et la DAC en comptabilisant le nombre d'écarts ouverts de niveau
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la création d'un Système d'information géographique (SIG) de gestion des aérodromes de la Polynésie française pour un montant en investissement de 350 millions F CFP sur une période de 5 ans. Ce SIG couvrira notamment la mise à jour des relevés topographiques, bathymétriques et d'obstacles de chaque terrain et financera les plans d'élagages règlementaires qui en découlent ;
- Action n°2 relative à la mise en place d'un système secondaire d'aides radioélectriques à la navigation en cas de panne des systèmes de guidage par satellite, pour un montant en fonctionnement de 15 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à la mise en place d'un schéma de dotation en solutions énergétiques et de connectivité, pour un montant en fonctionnement de 35 millions F CFP ;
- Action n°4 relative à la modernisation du balisage maritime pour un montant en investissement de 300 millions F CFP.

Objectif n°3 : Intégrer le port dans la ville et l'adapter aux besoins des différentes filières portuaires tout en rationnalisant l'utilisation de l'espace existant

L'accroissement du domaine portuaire à Papeete atteint aujourd'hui ses limites. D'une part, les extensions potentielles dans le bassin ouest (rade de Papeete) s'avèrent extrêmement coûteuses compte tenu des profondeurs importantes ou des conditions géotechniques défavorables rencontrées. Or la croissance du trafic maritime continue de pousser la capacité des infrastructures portuaires à bout. Pour répondre à cette problématique, le Port autonome de Papeete (PAP) devra donc privilégier une stratégie en deux axes : continuer à élargir son domaine lorsque cela est pertinent, et rationaliser la superficie déjà construite dans le cas contraire.

Le PAP doit par ailleurs répondre aux besoins des différentes filières portuaires qui constituent son activité, aussi bien à Papeete qu'en dehors. Les quais, réseaux, terre-pleins et hangars du port de commerce devront être reconstruits, rénovés, étendus et/ou optimisés afin de sécuriser l'approvisionnement du Pays et d'améliorer l'offre d'infrastructures portuaires. Le port de Papeete devra s'adapter à l'augmentation de la taille des porte-conteneurs internationaux afin d'être en mesure d'accueillir des navires d'une capacité de 5 500 EVP. Un pôle de réparation navale devra être aménagé et un terminal de croisière internationale doit être inauguré afin de garantir le respect des contraintes imposées par le code international pour la sureté des navires (ISPS). Le port de Vaiare devra également être réaménagé.

Enfin, le PAP doit repenser son intégration avec la capitale et son environnement. La localisation du port de Papeete au centre de la ville et en bord de mer rend son domaine très prisé par les Polynésiens, tel que l'atteste la fréquentation de la promenade de Motu Uta. Cette demande se renforcera à l'avenir compte tenu de la politique d'aménagement de la commune qui s'est progressivement orientée vers le front de mer. Ce même emplacement génère des externalités négatives qu'il conviendra de traiter comme la pollution maritime causée par les eaux usées portuaires, la congestion du réseau routier accentuée par l'activité portuaire, ou

encore le risque d'insécurité généré par l'hébergement de dépôts d'hydrocarbures conséquents dans une ville fréquentée quotidiennement par près d'un quart de la population polynésienne.

Pour l'ensemble de ces projets, qui ont fait l'objet d'un schéma directeur d'aménagement 2022-2032 comportant 16 opérations, 4,7 milliards F CFP d'investissement seront consacrés sur le budget du Port en 2025.

Objectif n° 3 - Adapter le port aux besoins de ses différentes filières et l'intégrer dans la ville

1 - Soutenir le croissance du trafic international , améliorer les capacités d'accueil et de sécurité du port
2 - Soutenir la croisière : améliorer la sécurité et le confort des croisiéristes
3 - Améliorer l'accueil des passagers sur la ligne de Moorea
4 - Réorganiser les installations du cabotage local
5 - Améliorer les accès et espaces publics du port de Papeete
6 - Rénover les réseaux

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2023	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Nombre d' équipements rénovés ou construits							
Indicateur 1.1	Unité					1	1
Indicateur 1.2	Unité					0	0
Indicateur 1.3	Unité					0	1
Indicateur 1.4	Unité					0	2
Indicateur 1.5	Unité					0	1
Indicateur 1.6	Unité					0	2

Sources des données :
Port autonome de Papeete
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateurs - données brutes
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la construction du quai de cabotage n° 6, pour un montant en investissement de 1,9 milliard F CFP hors taxes ;
- Action n°2 relative à l'achèvement de l'agrandissement du quai au long cours, pour un montant en investissement de 600 millions F CFP hors taxes ;
- Action n°3 relative au confortement des berges de la rade de Papeete, pour un montant en investissement de 900 millions F CFP hors taxes ;
- Action n°4 relative à la rénovation de l'adduction en eau potable de la circonscription portuaire, pour un montant en investissement de 250 millions F CFP hors taxes.

14.3.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
914/974 02 - PORTS ET AEROPORTS	**98 795 000**	**6 510 494 025**	**6 609 289 025**
Désenclaver les îles et faciliter leur approvisionnement	36 000 000	1 352 000 000	1 388 000 000
Mettre en sécurité les usagers des infrastructures portuaires et aéroportuaires	62 795 000	458 494 025	521 289 025
Intégrer le port dans la ville et l'adapter aux besoins des différentes filières portuaires tout en rationnalisant l'utilisation de l'espace existant		4 700 000 000	4 700 000 000

14.4 **Programme 914 03/974 03 : protection contre les eaux**

14.4.1 Contexte et orientations stratégiques

En matière de protection contre les eaux, faisant particulièrement face à deux situations potentielles à risque, à savoir la montée des eaux et les aléas climatiques forts comme le phénomène El Nino, il convient de renforcer et d'affiner le programme de sécurisation des zones d'habitation et des populations situées à proximité des cours d'eau par le recalibrage des rivières, la protection des berges avec des enrochements ou des murs et la création de canaux bétonnés.

Ainsi, le programme engagé sur les 30 rivières classées prioritaires pour sécuriser les voies de desserte, les zones économiques, les équipements publics et l'habitat dense sera maintenu et développé.

14.4.2 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Sécuriser les rivières et le littoral aux abords des infrastructures publiques

La mise en place d'enrochement est un moyen de protéger le littoral et les infrastructures publiques exposées, souvent de manière curative. Il convient toutefois d'étudier le comportement hydrographique des zones au préalable afin d'anticiper les désordres et de réaliser des diagnostics avant d'engager les travaux de calibrage pour chaque rivière identifiée.

En fonctionnement, il s'agit principalement de procéder au curage des rivières, au nettoyage de lit des rivières, aux réparations de berges et à l'entretien des abords.

Ces travaux ayant pour objectif de sécuriser les biens et les personnes porteront sur un budget total de 397 millions F CFP en AP en investissement et 260 millions F CFP en fonctionnement.

Objectif n° 1 : Sécuriser les rivières et le littoral aux abords des infrastructures publiques							
Il s'agit de protéger le littoral et les infrastructures publiques exposées. Il s'agira aussi de procéder, aux curages des rivières, au nettoyage de lit des rivières, aux réparations des berges et à l'entretien des abords							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de rivières curées sur Tahiti	Nb	-	-	-	-	130	140
Indicateur 1.2 - Linéaire de berges ou littoraux sécurisés sur Tahiti	ml	-	-	-	-	500	500
Sources des données : *Base de donnée de l'arrondissement infrastructure et de la subdivision territoriale de Tahiti - Direction de l'équipement* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - Rivières curées préventivement ou curativement en régie ou par les entreprises* *Indicateur 1.2 - Linéaire total enroché ou bétonné dans le cadre des travaux de protection des berges et littoraux*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au curage des rivières sur Tahiti pour un montant en fonctionnement de 100 millions F CFP ;
- Action n°2 relative au linéaire de berges ou littoraux sécurisés sur Tahiti pour un montant en investissement de 397 millions F CFP en AP.

14.4.3 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
914/914 03 - PROTECTION CONTRE LES EAUX	**100 000 000**	**348 500 000**	**448 500 000**
Sécuriser les rivières et le littoral aux abords des infrastructures publiques	100 000 000	348 500 000	448 500 000

14.5 **Programme 914 04/974 04 : énergie**

14.4.1 Contexte et orientations stratégiques

La Polynésie française connaît des problématiques énergétiques complexes du fait de son insularité et l'étendue de son territoire. Sa très grande dépendance aux énergies fossiles importées (qui couvrent près de 93% des consommations d'énergie en 2022) l'oblige inéluctablement à s'orienter vers une politique de transition énergétique afin d'améliorer sa sécurité d'approvisionnement et réduire sa facture énergétique.

Pour le seul secteur de l'électricité, un objectif ambitieux d'une production à 75% issue d'énergies renouvelables a été fixé à l'horizon 2030 (Titre I du Code de l'énergie).

En prolongement du Plan de transition énergétique (PTE) lancé en 2015 puis de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) élaborée en 2022 et proposée à l'APF fin 2024, le gouvernement poursuit sa politique autour des 3 axes suivants :

- Un changement de modèle énergétique, pour passer d'une production thermique centralisée vers une multiplicité de producteurs d'énergies renouvelables ;
- Une politique forte de maîtrise de la demande en énergie (MDE) pour réduire notre dépendance à l'énergie et limiter les coûts d'investissement ;

- Un changement de modèle économique pour favoriser une plus grande transparence des coûts et des prix, passant notamment par une meilleure application de toutes les prérogatives de la Polynésie française en tant qu'autorité régulatrice et autorité concédante.

Par ailleurs, si le développement des énergies renouvelables en substitution des ressources fossiles constitue un objectif consensuel, il présente néanmoins trois écueils majeurs qu'il convient de ne pas ignorer : (i) le coût de ces systèmes, (ii) l'intermittence de la production et (iii) les difficultés de réalisation, notamment des aménagements hydroélectriques pour des raisons d'emprise foncière et d'acceptabilité sociale et environnementale.

14.5.2 Réformes en cours et/ou à venir

L'atteinte des objectifs de transition énergétique dépend notamment de la réduction de la consommation et du développement des énergies renouvelables dans la production d'énergie électrique.

Pour insuffler ce développement, le DPE entend mettre en œuvre des procédures d'appels à projets en visant les principales ressources locales d'énergies renouvelables : le solaire photovoltaïque et l'hydroélectricité.

Cette procédure qui permet une mise en concurrence encadrée et transparente a démontré son efficacité avec la première tranche lancée en 2021. Le recours à cette procédure assure en effet la fourniture d'énergie renouvelable à un tarif concurrentiel durant toute la durée du projet (20 à 25 ans dans le cas du solaire). Elle offre de plus une visibilité globale, tant pour l'autorité compétente que pour les porteurs de projets.

La mise en service des 30 MWc de l'AAP PV1 attendue pour le second semestre 2024 permettra de couvrir environ 7% de la production électrique de Tahiti, soit un gain de 7 points de la production d'énergie renouvelable. Une deuxième tranche d'appel à projets pourrait être lancée pour permettre un gain assez proche à l'horizon 2027.

Le secteur connait par ailleurs une profonde réforme législative et réglementaire qui s'est matérialisée au travers de l'adoption d'un code de l'énergie en 2019. Le titre 5 concernant la fiscalité, les douanes et les tarifs ainsi que le titre 6 relatif aux hydrocarbures feront l'objet des travaux de l'année 2025. Une réforme du cadre relatif aux installations photovoltaïques domestiques et commerciales est également en cours et devrait aboutir en 2025 à la simplification et l'allègement des démarches et des coûts de raccordent au réseau électrique. Outre ces objectifs, la réforme vise à favoriser les installations en toiture avec la création d'un régime de producteur exclusif. Elle toilettera un cadre qui a peu évolué ces quinze dernières années.

Le dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité permet aux communes en régie de limiter leurs déficits d'exploitation du service public de l'électricité, tout en garantissant un prix moyen de l'électricité encadré. Cette externalisation de la péréquation historiquement internalisée par l'opérateur des différentes concessions de distribution d'électricité en Polynésie contribue à renforcer la solidarité entre les territoires et les usagers de Polynésie française. Elle a permis à plusieurs communes de s'orienter vers des modes de gestion du service public de l'électricité alternatifs (SPL, EPIC), sans avoir systématiquement recours à un gestionnaire privé. Le bilan effectué depuis sa mise en œuvre en 2022 fait état d'un fonctionnement satisfaisant avec un fond à l'équilibre, les contributions collectées permettant le versement des compensations financières. L'année à venir permettra de dresser un premier bilan, après 3 années pleines de fonctionnement.

Le projet de loi de Pays portant sur le transfert de l'activité de la régulation du secteur de l'électricité de la Polynésie française vers l'Autorité Polynésienne de la concurrence, initié en 2024, se poursuivra l'année prochaine avec une potentielle entrée en vigueur au 1er septembre 2025.

Enfin, la demande de la commune de Makemo de lui transférer la compétence du service public de l'électricité sera, sous réserve de sa validation en 2024 par l'APF, mise en œuvre et effective en 2025.

14.5.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Changer de modèle énergétique

Le premier objectif poursuivi vise à changer le modèle énergétique en substituant progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes nos activités (production électrique, transport, urbanisme).

Cette transformation se traduira par une réduction de nos émissions de gaz à effet de serre participant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

Les actions pour atteindre cet objectif portent notamment sur la mise en place de projets de production d'énergie renouvelable (EnR).

Objectif n°1 - Changer de modèle énergétique

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Part d'énergie renouvelable dans la production d'électricité à partir de données des producteurs d'énergie électrique à Tahiti	%	45%	37%	42%	42%*	45%	45%
Indicateur 1.2 – Part d'énergie renouvelable dans la production d'électricité dans les îles autres que Tahiti	%	6%	5,5%*	6%	6%*	6%	6%
Indicateur 1.3 – Dépendance énergétique de la Polynésie française	%	92,50%	93,65*	93,60%	93,60*	93,50%	93,50%

Sources des données : ** : Estimation dans l'attente de la publication de l'OPE (fin 2024) ou des données des distributeurs (2025)*

Données des distributeurs et données consolidées et estimées par le SDE

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateurs 1.1 et 1.2 : reporting (fichier 10 min + RAD)

Indicateur 1.3 : OPE : Dépendance énergétique = Rapport en tonnes équivalent pétrole des : Importations d'énergies / (Importations d'énergies + Ressources locales)

Autres commentaires :

Importations d'énergie = essence d'aviation, essence, carburéacteur, pétrole lampant, fioul, gazole, GNL, propane, butane

Ressources locales = éolien, hydrolien, hydroélectricité, photovoltaïque, eau chaude solaire, SWAC

Au regard de ***l'indicateur 1.1***, une hausse de la production d'électricité d'origine renouvelable est attendue en 2025. La mise en service des centrales lauréates de l'appel à projets relatif à la réalisation de fermes solaires photovoltaïques avec stockage lancé en 2021 est attendue pour la fin d'année 2024. Avec une puissance totale de 30 MWc, la part de production renouvelable sur l'île de Tahiti connaitra en 2025 une importante hausse, d'une ampleur inédite depuis la réalisation des derniers grands ouvrages hydroélectriques. En effet ce programme permettra une progression de 7 points du mix électrique d'origine renouvelable permettant d'atteindre un mix reposant à 45% sur les EnR.

La réforme du cadre relatif aux installations photovoltaïques domestiques et commerciales devrait également permettre de dynamiser ce secteur d'activité et favoriser de nouvelles installations en autoconsommation ou en revente exclusive (nouveau statut).

Après 2 ans de fonctionnement, la production du SWAC du CHPF permet toujours l'économie de près de 2% du besoin de l'île de Tahiti. Ces performances très satisfaisantes sont conformes à l'attendu. Les projets d'extension du CHPF permettront de tirer la pleine capacité de l'ouvrage dont le suivi des performances sera poursuivi en 2025.

Parallèlement à l'optimisation des productions des vallées équipées d'ouvrages hydroélectriques, des travaux d'identification du potentiel de stockage d'énergie par pompage turbinage (STEP - Station de Transfert d'Énergie par Pompage) à Tahiti ont été menés. Avec un gisement de près de 15 à 20 MW, une première réalisation de 2 MW est envisagée à Titaaviri. Cette demande sera examinée en commission des forces hydrauliques et fait l'objet d'une demande de financement auprès du Fonds de Transition Energétique de l'Etat. Cette solution, qui permet un double emploi des ouvrages existants, permet de jouer le rôle d'une batterie de stockage sur le réseau électrique et donc un meilleur placement des EnR.

La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité dans les îles autres que Tahiti (**indicateur 1.2**) devrait être favorablement impacté par les récents renouvellements de concession (les communes ont en effet affirmé leur volonté de tendre vers une production faisant la part belle aux EnR) ainsi que le déploiement du dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité à l'ensemble des communes qui disposent d'un réseau électrique. Le temps que les projets soient réalisés, une hausse est attendue d'ici 2 à 3 ans.

L'indicateur 1.3 relatif à la dépendance énergétique du territoire illustre le changement de modèle énergétique ambitionné par la Polynésie française. En effet, il permet de mesurer la part des quantités d'énergies importées (à 100% carbonées) dans la satisfaction des besoins énergétiques du Pays. Cet indicateur est global puisque le secteur de l'électricité ne pèse que pour 38% quand celui des transports (routiers et maritimes) représente 50% des énergies carbonées importées. Aussi, les seuls efforts entrepris dans le secteur de la production électrique ne suffiront pas à produire les effets significatifs attendus pour diminuer la dépendance énergétique du Pays.

Ces deux secteurs sont développés dans la PPE qui a été proposée au vote de l'APF en fin d'année 2024 après une consultation du CESEC au mois d'août 2024. Pour le secteur de la production électrique, le scénario

permettant d'atteindre l'objectif de 75% d'énergies renouvelables en 2030 a été précisé. Cet objectif, qui reste une cible, est toutefois à nuancer puisque les professionnels considèrent que l'atteinte d'un mix à 55-60% renouvelable en 2030 serait déjà une franche réussite et nécessitera un engagement fort. Les deux technologies privilégiées dans l'immédiat sont l'hydroélectricité (dont les retombées économiques bénéficient en quasi-totalité au tissu économique local et dont les ouvrages ont une durée de vie supérieure à 50 ans) et le photovoltaïque (dont la majorité de la valeur est importée et dont la durée de vie est de 10 à 20 ans selon les composants).

Le fonds de transition énergétique, fonds d'investissement de l'Etat de 7,16 milliards F CFP (60 millions €) sur 4 ans (2023 à 2026), a permis en 2023 et 2024 d'accompagner des projets d'investissement publics ou privés contribuant au renforcement de l'autonomie énergétique de la Polynésie française, en cohérence avec la PPE 2022-2030.

Principales actions chiffrées :

Afin de répondre à cet objectif, seront notamment mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n°1 relative au suivi des projets issus de l'appel à projets (AAP) tranche 1 relatif à la réalisation de fermes solaires photovoltaïques avec stockage lancé en 2021 ;
- Action n°2 relative au suivi de l'exploitation du SWAC du CHPF (redevance d'occupation de l'emplacement du domaine public maritime, inspections des ouvrages maritimes, suivi des impacts environnementaux et opérations de maintenance) : montant estimé à 11 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°3 relative au suivi d'une étude sur la transition énergétique en partenariat avec l'ADEME et, le cas échéant, lancement d'un nouvel appel à projets photovoltaïque et/ou hydroélectrique *;*
- Action n°4 relative à l'instruction d'un projet STEP et le potentiel accompagnement d'autres projets de même nature.

Objectif n°2 : Changer nos comportements

Le second objectif est de tendre à une réduction de notre consommation énergétique par des comportements plus vertueux et par une utilisation généralisée des nouveaux équipements à moindre consommation.

Objectif n°2 - Changer nos comportements

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Production d'électricité pour Tahiti à partir des données EDT *Sauf 2021 (ancien indic.) : consommation d'électricité en Polynésie française (concessions EDT)*	GWh	533	544	533	545	545	558
Indicateur 2.2 – Consommation moyenne par foyer pour Tahiti Nord (en kWh/abonnés BT.an)	kWh	3 002	3 002*	3 002	3 002	3 002	3 002
Indicateur 2.3 – Consommation moyenne par abonné industriel pour Tahiti Nord (en kWh/abonnés MT.an)	kWh	351 106	351 106*	351 106	351 106	351 106	351 106

Sources des données : ** : Estimation dans l'attente de la publication des RAD EDT*

Indicateur 2.1 : données EDT (production pas de temps de 10 minutes)

Indicateur 2.2 et 2.3 : données EDT (estimations pour 2024 et + : stable)

Mode de calcul des indicateurs :

Aucun calcul nécessaire, simple reporting

Afin de contribuer à satisfaire cet objectif, le partenariat avec l'ADEME a fait l'objet d'une nouvelle convention visant à faire perdurer ses actions pour la période 2024 à 2027. Cette convention a été approuvée par la délibération n° 2024-57 APF du 9 juillet 2024. L'enveloppe sera répartie entre trois thématiques : la transition énergétique (portage ministère de l'énergie/DPE), l'économie circulaire et la prévention/gestion des déchets (portage ministère de l'environnement/DIREN) et la transition climatique et résilience des territoires (portage ministère des transports terrestres/DTT). La thématique de la filière bois (bois construction et bois énergie – portage DAG) est également traitée dans le troisième axe.

Pour le volet énergie, les campagnes et/ou actions de sensibilisation/formation auprès des jeunes et du grand public mais également dans le milieu professionnel (via l'Espace info énergie), ainsi que la promotion des audits énergétiques et des conseils d'orientation énergétiques auprès des communes seront poursuivis.

La communication et le suivi de l'application de la réglementation énergétique des bâtiments (REBPF) concernant les constructions neuves, entrée en vigueur au 1er juillet 2023, se poursuivront en 2025 pour accompagner sa mise en œuvre opérationnelle.

La réflexion entamée en 2024 concernant la rénovation des bâtiments existants, sera poursuivi en 2025 afin d'élaborer un cadre en faveur de la maitrise de l'énergie. Des opérations de communication à destination du grand public seront également déployées.

L'Observatoire polynésien de l'énergie (OPE) poursuit également son travail d'analyse et de communication des données liées au secteur de l'énergie, via la publication annuelle du bilan énergétique de la Polynésie française.

Pour concrétiser l'engagement climatique de la Polynésie française, le Plan Climat 2030 a été élaboré et validé lors du 3e comité de pilotage tenu le 25 juin 2024. Cette démarche à la fois stratégique et opérationnelle entre désormais dans sa phase de mise en œuvre, suivi et évaluation. La convention de partenariat avec l'AFD, qui a fait l'objet d'un avenant de prolongation, permet de financer cette démarche.

En référence aux indicateurs, on constate une stagnation des consommations moyennes pour les abonnés industriels. Cela pourrait s'expliquer par les effets des mesures mises en œuvre dans le cadre du partenariat ADEME-Pays en faveur des industriels (accompagnements sur la maîtrise de l'énergie, aides financières accordées pour la réalisation de diagnostics énergétiques). Les actions menées auprès du grand public pour inciter à la maîtrise de la demande en énergie, via notamment l'Espace info énergie et les interventions en milieu scolaire, peuvent également justifier ce même constat sur les particuliers. La tendance prévisionnelle de la production globale d'électricité sur Tahiti et des consommations annuelles moyennes par foyer et par abonné industriel sur Tahiti Nord est stable. Au global la variation de la demande a été de +2% entre 2023 et 2024. L'arrivée dans les années à venir de nouveaux consommateurs/usages pourrait être perceptible sur les besoins à l'échelle de l'île.

Principales actions chiffrées :

Afin de répondre à cet objectif, seront notamment mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n°1 relative à la nouvelle convention de partenariat ADEME/Pays pour la période 2024 – 2027, d'un montant de 41,766 millions F CFP en fonctionnement (enveloppe pour la thématique de la transition énergétique portée par le MEF/DPE qui regroupe une vingtaine d'actions dont EIE, REBPF, OPE, communication grand public, etc.) ;
- Action n°2 relative à la convention de partenariat AFD / PF (appui à la transition énergétique) pour la période 2021 – 2024 qui a été étendue à mi 2027, d'un montant de 17,9 millions F CFP en fonctionnement, utilisée notamment pour le PCPF et l'accompagnement sur le sujet de la maitrise de l'énergie dans les bâtiments existants.

Objectif n°3 : Changer de modèle économique

Le contrôle effectué sur les entreprises du secteur vise à distinguer avec précision l'ensemble des coûts inhérents à chaque filière énergétique (approvisionnement et distribution d'hydrocarbures, production, transport, distribution et commercialisation de l'électricité) afin de définir les mécanismes publics les plus favorables à la transition énergétique.

Objectif n°3 - Changer de modèle économique de l'énergie

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 – Prix moyen de référence de l'électricité en Polynésie française	FCFP/ kWh	39,1	40,8*	40,8*	40,8*	40,8	40,8

Sources des données : ** : Estimation dans l'attente de la publication des RAD*

Données des distributeurs ; en l'absence de données fiables des régies communales, seules les données EDT sont comptabilisées ; Incluant la CSE

Après l'adoption des titres I et II (loi du pays n° 2019-27 du 26 août 2019 modifiée) puis III et IV (loi du pays n° 2021-6 du 28 janvier 2021) du Code de l'énergie de la Polynésie française, les titres V et VI devraient être achevés en 2025 .

Le dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité porté par la direction polynésienne de l'énergie est entré en vigueur le 1er janvier 2022. Ce dispositif fait l'objet d'un compte spécial dont les détails sont disponibles dans le chapitre 14.5.5 Comptes spéciaux. Il exige du Pays un fort accompagnement des bénéficiaires, notamment pour la quarantaine de petits réseaux. Cet accompagnement sera poursuivi et les contrôles renforcés en 2025.

Les audits comptables des concessions du secteur de l'électricité seront renouvelés en 2025. Le gros effort de rattrapage réalisé entre 2022 et 2024 a permis d'être à jour dans le contrôle des délégataires. Face au retard de transmission du rapport du délégataire de la distribution électrique de Tahiti Nord, le Pays s'est renforcé sur le plan législatif via une loi du pays et un arrêté précisant les devoirs des délégataires et permettant de sanctionner leur(s) manquement(s).

Enfin, pour prévenir tout conflit d'intérêt et en préparation de la mutation du secteur énergétique, le transfert de l'activité de régulation de la DPE vers l'APC, étudié en 2024, sera effectif (sous réserve d'un vote favorable de l'APF fin 2024) au 1er septembre 2025.

L'exploitation par la DPE du service public de l'électricité sur l'atoll de Makemo s'est arrêtée au 30/09/2023 par la mise en place d'une délégation de service public. Après des coûts de dépollution du site en 2024, la Polynésie ne prévoit pas de dépenses en 2025 d'autant que le transfert de la compétence de ce service public a été sollicité par la commune.

Principales actions chiffrées :

Afin de répondre à cet objectif, seront notamment mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n°1 relative à la poursuite des audits comptables du secteur électrique pour un montant de 14 millions F CFP en fonctionnement ;
- Action n°2 relative aux abonnements Worldscale et Platts pour disposer des données sur le coût et le transport des hydrocarbures pour un montant de 30,75 millions F CFP en fonctionnement.

14.5.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
914/974 04 - ENERGIE	**158 416 622**	**157 000 000**	**315 416 622**
AP 434.2021 - Subvention TEP - Renouvellement de la liaison TEP 30 000 Volts et canalisation		157 000 000	157 000 000
Inspection et maintenance réseaux primaire et secondaire SWAC CHPF	11 000 000		11 000 000
Convention de partenariat ADEME - période 2024-2027	41 766 622		41 766 622
Environ 20 actions/an telles que :			
Réglementation énergétique des bâtiments,			
Financement Espace Info Energie,			
Etudes d'opportunité,			
Observatoire Polynésien de l'Energie,			
Etc.			
Convention de partenariat AFD (convention 2021-2024 prolongée par avenant jusqu'au 30 juin 2027)	17 900 000		17 900 000
Audits comptables des délégations de service public	14 000 000		14 000 000
Etudes, expertises techniques et activités contentieuses	43 000 000		43 000 000
Abonnements Platts et Worldscale	30 750 000		30 750 000

14.5.5 Comptes spéciaux

Fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE)

Ce fonds finance le dispositif de solidarité visant à favoriser un accès équitable au service public de l'électricité pour les usagers de la Polynésie française.

Il s'appuie sur une contribution, appelée « contribution de solidarité sur l'électricité », prélevée sur les kWh encaissés par les gestionnaires de réseaux sur tous les usagers des services publics de l'électricité (6,3 F CFP/kWh). Les recettes prélevées par les gestionnaires sont reversées sur un compte d'affectation spéciale nommé « fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité ». Le bénéfice du dispositif est assujetti à une adhésion du gestionnaire, formalisée par voie de convention bipartite (ou tripartite en présence d'un concessionnaire). Cette adhésion au dispositif est facultative. Un des objectifs du dispositif est la solidarité entre l'ensemble des usagers de Polynésie française, l'équité des services et une certaine harmonisation tarifaire (avec un prix de référence à respecter à +/- 20%). Pour les communes en régie, l'effet est immédiatement bénéfique avec un apport net au budget annexe du service public.

Ce dispositif, outre un apport substantiel pour favoriser la concurrence, concourt à la transition énergétique en améliorant l'équilibre économique des services publics de l'électricité.

Après des années 2022 à 2024 marquées par de nombreux mouvements (changements de modes d'exploitation ou de délégataire, regroupements de communes, etc.) l'année 2025 devrait enregistrer peu de mouvements en dehors de l'arrivée de potentiels nouveaux bénéficiaires.

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
914/974 04 - ENERGIE	**4 000 000 000**	**0**	**4 000 000 000**
Compte d'affectation spécial FSDE			
Fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE) - 4 Mds F CFP/an (*)	4 000 000 000		4 000 000 000
Mise en place et suivi du dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité			

14.5.6 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

Les principaux objectifs assignés aux sociétés EDT (distribution d'électricité) et Marama Nui (production d'hydroélectricité) tendent :

- à améliorer la transparence des concessions du service public de l'électricité en répondant aux points soulevés par les audits comptables et participer ainsi activement à la maitrise des coûts de l'électricité ;
- à proposer à la Polynésie française des projets d'investissements qui soient techniquement pertinents, à coûts limités, et respectueux des termes contractuels et des périmètres du service public dont ils ont la charge. Ces projets doivent se conformer autant que possible à la PPE ;
- à participer activement à la maîtrise de la demande en énergie au travers d'actions de sensibilisation et d'équipement des ménages.

Les objectifs principaux confiés à la SEML TEP (Transporteur d'électricité) visent à développer le réseau de transport afin de sécuriser l'approvisionnement en électricité et accueillir les projets de production d'énergie renouvelable, et contribuer à la politique de transition énergétique du Pays.

14.6 **Programme 914 05/974 05 : postes, télécommunications, nouvelles technologies**

14.6.1 Contexte et orientations stratégiques

Le numérique transforme radicalement nos vies, il est donc essentiel d'adapter nos institutions et de tirer pleinement parti de ces innovations pour servir nos citoyens et stimuler notre économie.

Les télécommunications et les nouvelles technologies offrent des opportunités sans précédent pour moderniser nos administrations et améliorer les services publics. Grâce à la digitalisation, nous pouvons rendre l'administration plus accessible, plus efficace, et plus transparente.

Les infrastructures de télécommunication sont le socle sur lequel repose toute cette transformation numérique. Un réseau de télécommunication fiable et performant est indispensable pour garantir que tous les citoyens, où qu'ils se trouvent, puissent accéder aux services numériques.

Conscientes de cette nécessité, Fare Rata et ONATi s'engagent non seulement à déployer, maintenir et moderniser les services publics et d'intérêt général, mais aussi à le faire de manière responsable sur l'ensemble des archipels en Polynésie française. Leur implication dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) se traduit par des actions concrètes, telles que l'installation de panneaux solaires dans les bureaux de poste et la mise à niveau des infrastructures télécoms avec des systèmes alimentés par l'énergie solaire ou éolienne. Ces initiatives visent à réduire l'empreinte carbone tout en renforçant le socle technologique indispensable à la transformation numérique.

Ainsi, l'investissement dans des infrastructures numériques de pointe s'accompagne d'un engagement fort pour la durabilité, garantissant que cette modernisation profite à tous de manière équitable et respectueuse de l'environnement.

- Au titre d'ONATi

ONATI mettra l'accent sur la couverture territoriale très haut débit (THD) avec la poursuite de la phase 5 du projet « Fiber to the home » (FTTH) et le projet de connectivité THD de l'administration polynésienne. Cette

filiale de l'OPT veillera particulièrement à l'amélioration de la connectivité internet fixe et mobile dans les îles non câblées grâce à la mise en œuvre de solutions satellitaires en orbite basse couplée à la modernisation de son réseau de desserte.

- Au titre de Fare Rata

Fare Rata, dans le cadre de la modernisation du réseau postal en Polynésie, s'efforce de maintenir un maillage territorial efficace en rénovant et modernisant ses infrastructures, notamment par le déploiement de boîtes postales délocalisées et de nouveaux canaux de distribution (lockers, points relais, livraison express). Cette stratégie s'inscrit dans un projet plus vaste de décentralisation visant à simplifier l'accès aux services publics pour les usagers, notamment à travers le développement des guichets uniques "Fare Ora" dans certains bureaux de poste. Ces guichets centralisent plusieurs services administratifs, facilitant ainsi les démarches pour nos habitants sur Tahiti comme dans nos îles éloignées.

En 2024, l'exécution du plan stratégique s'est concentrée sur plusieurs axes clés :

- Chiffre d'affaires :
  - Déploiement du système d'information SI NIU ORA pour améliorer la productivité et la qualité de la relation client ;
  - Développement commercial via de nouveaux produits/services, partenariats stratégiques, et conquête de nouveaux marchés.
- Charges et investissements :
  - Réduction des coûts directs et optimisation des charges de personnel ;
  - Investissements alignés avec les orientations stratégiques, notamment dans la modernisation du tri et de la distribution postale, ainsi que la rénovation des bureaux de poste ;
  - Mise en œuvre du plan de rétablissement des équilibres financiers (PREF) pour rationaliser les charges de fonctionnement.

Projets pour 2025 :

- Modernisation du tri et de la distribution postale :
  - Extension du bureau de poste en ligne pour inclure la gestion des boîtes postales et l'affranchissement en ligne ;
  - Développement d'un logiciel de gestion d'entreposage et de colisage pour optimiser la chaîne logistique ;
  - Amélioration de la traçabilité du courrier en Polynésie avec l'outil SIDO (suivi du courrier) ;
  - Expansion des canaux de distribution avec des services de livraison flexibles (express, à domicile, points relais, lockers).
- Poursuite du déploiement du SI NIU ORA (gestion commerciale et de stock) à l'ensemble des bureaux de poste ;
- Programme de rénovation/reconstruction des bureaux de poste : Poursuite des projets avec un focus particulier sur le bureau de poste de Uturoa, devenu vétuste, en le transformant en un bureau pilote grâce à des partenariats stratégiques pour mutualiser les ressources et les services.

➔ Demande d'accompagnement financier du Pays.

A compter de 2024, les demandes d'accompagnement financier du Pays, sous forme de subvention d'exploitation (fonctionnement), seront portées par l'établissement public OPT. Afin d'améliorer le pilotage des actions, d'appliquer les bonnes pratiques de gestion au sein du Groupe et de veiller à la bonne utilisation des fonds publics, des conventions d'objectifs de performance seront établies entre la Holding OPT et ses filiales.

- Au titre de l'économie numérique (DGEN)

En 2023, un plan de développement pluriannuel du numérique, reprenant les différentes orientations de la DGEN (citoyenneté, développement de l'économie numérique et attractivité du Pays), a été établi de manière progressive au regard de sa nouveauté en Polynésie.

Après maturation, le plan a été affiné en 2024 suivant les sujets et l'opportunité de leurs mises en œuvre au regard des contraintes identifiés *(contrainte budgétaire, contrainte économique, contrainte juridique, contrainte sociale …)* ou limites observées *(absence de texte réglementaire en adéquation avec la Polynésie et/ou la zone Pacifique).*

Trois axes ont été définis avec des perspectives d'évolution suivant les besoins des usages et des usagers.

1- compétences, emplois et acculturation au numérique

- Le développement de la formation professionelle dans le domaine du numérique
- Le développement de l'enseignement du numérique pour l'acculturation et l'appréhension intergénérationnelle (au sein des foyers)
- La création d'aides à l'insertion sur des compétences du numérique afin de lutter contre l'exclusion

2- Modernisation et accompagnement économique

- La mise en œuvre de mesures fiscales attractives pour susciter des **initiatives entrepreneuriales** dans le domaine du numérique
- La mise en œuvre de mesures fiscales attractives pour susciter **la transformation digital des différents secteurs**
- La participation de la transformation numérique des Administrations du Pays

De nouveaux indicateurs de performance ont été créés pour mesurer l'atteinte des objectifs liés au plan de développement du numérique validé en avril 2024.

Il faudra attendre une année pleine pour mesurer la performance des différents sujets.

En attendant, des objectifs mesurables sont numérotés de 1 à 4 pour l'année 2025. L'objectif n°5 sera affiné ultérieurement suivant l'avancement des sujets.

14.6.2 Réformes en cours et/ou à venir

Déployer un service public de proximité et communautaire pour tous les Polynésiens est un axe prioritaire du gouvernement pour le développement du Pays. Maintenir ce lien de proximité et de relation humaine est également la raison d'être du groupe OPT.

Les sociétés ONATi et Fare Rata sont chargées à la fois de missions de service public dans le cadre de délégations de service public confiées de gré à gré par l'établissement public OPT, et assurent également des missions d'intérêt général. Elles exercent enfin des activités complémentaires et connexes (par exemple des services de téléphonie mobile ou d'accès à internet pour ONATi ou la distribution de services de paiement pour Fare Rata).

ONATi et Fare Rata sont en particulier les seuls opérateurs à assurer une desserte totale du territoire polynésien, tant pour leurs missions de service public et d'intérêt général dont ils sont chargés que pour leurs autres activités.

Le Groupe OPT exerce donc une partie de ses activités sur des zones peu densément peuplées, considérées comme non rentables, où aucun autre opérateur ne s'implante en raison de la faible voire l'absence de rentabilité.

La situation économique actuelle du groupe OPT étant très fragilisée comme le montre les résultats depuis 2022, fortement déficitaires, le groupe et ses filiales se sont engagés dans un plan de rigueur.

Dans ce contexte, l'un des chantiers prioritaires consiste à élaborer un mécanisme de financement pour les zones peu denses. La direction générale de l'économie numérique (DGEN) travaille actuellement à cette tâche majeure et proposera aux opérateurs une modification du code des postes et télécommunications.

Dans le même temps, des contentieux liés aux délégations de service public précitées remettent en cause le modèle d'organisation et de fonctionnement du groupe.

Aussi, une réflexion est menée sur divers scénarii d'évolution et de réforme du groupe pour les années à venir.

- Au titre de l'économie numérique (DGEN)

Deux réformes sont en cours de rédaction :

- L'itinérance ;
- La délégation de service public.

L'échéance de ces réformes est fixée à janvier 2025.

14.6.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Orientation stratégique n°2 - *Faaora* : Déployer un service public qui nous ressemble : proche, simple et communautaire

- Au titre d'ONATi

Objectif n°1 : Augmenter la couverture territoriale très haut débit (THD)

Finaliser le programme 5 de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) visant à déployer et densifier le réseau dans les îles de l'archipel de la Société pour atteindre un objectif en 2025 de 74 100 équivalents logements éligibles.

Objectif n°1 - Augmenter la couverture territoriale THD							
Augmenter le nombre de personnes éligibles au THD							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de foyers éligibles à la fibre	Nb	56 724	65 163	67 100	73 000	74 100	Programme clos

Sources des données :
ONATi
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre de prises en fibre optique rendues éligibles
Autres commentaires :
Indicateur 1.1 - Hors prises « adressables » pour lesquelles l'infrastructure FTTH/FTTB est prête mais qui nécessitent une action des propriétaires/syndics d'immeuble ou de lotissement pour mettre aux normes leur réseau de conduites.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la construction de +13 200 équivalents logements supplémentaires dans le cadre d'une 5ème tranche FTTH à financer pour partie par le plan de rattrapage des investissements public outre-mer (FEI 2023), pour un montant en investissement de 860 millions F CFP dont 516 millions F CFP sont subventionnés.

Le montant sollicité en 2025 (CP investissement) est de 114 126 246 F CFP.

Objectif n°2 : Modernisation du réseau de transmission hertzienne des vallées des Marquises et de l'atoll de Mataiva

Installer des réseaux de faisceaux hertziens entre chaque site intermédiaire et les vallées/île à desservir.

Objectif n°2 - Modernisation du réseau de transmission hertzienne des vallées des Marquises et de l'atoll de Mataiva							
Faire bénéficier les abonnés isolés des vallées et ceux de l'atoll de Mataiva de la qualité de service et des débits aujourd'hui possibles dans les villages principaux raccordés au câble Natitua							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Mise en service des réseaux FH des vallées des Marquises NUKU HIVA	%	20%	75%	100%	100%	Programme clos	
Indicateur 2.2 - Mise en service du réseau FH de l'atoll de MATAIVA	%	0%	100%	100%	100%	Programme clos	

Sources des données :
ONATi
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - indicateurs calculés à partir du pourcentage des vallées mise en service par île sur le total des îles concernées (vallées de 6 îles), e.g. en 2022 les vallées de 3 îles sur 6 seront mises en service
Indicateur 2.2 - indicateurs calculés à partir du pourcentage de déploiement du réseau de Mataiva
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la remise en état des infrastructures existantes, la construction de nouveaux pylônes et l'installation de faisceaux hertziens dans les vallées de Nuku Hiva, Ua pou, Ua Huka, Hiva oa, Tahuata et Fatu Hiva, pour un montant en investissement de 238 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à la remise en état des infrastructures existantes, la construction de nouveaux pylônes et l'installation de faisceaux hertziens entre Tikehau et Mataiva, pour un montant en investissement de 84 millions F CFP.

Ce programme sera clos en 2025.

Objectif n°3 : Déploiement de la 4G dans les archipels éloignés – Tranche 1

Déployer la technologie 4G sur 46 sites supplémentaires de 22 îles des archipels éloignés.

Objectif n°3 - Déploiement de la 4G dans les archipels éloignés - Tranche 1

Améliorer la qualité de réception mobile sur l'ensemble du territoire en élargissant la couverture 4G dans les Archipel Eloignés

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombre de sites déployés en 4G dans les AE	Nbre	36	57	60	60	Programme clos	
Indicateur 3.2 - Nombre d'îles des AE couvertes en 4G	Nbre	21	22	22	22	Programme clos	

Sources des données :
ONATi
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 - indicateur calculé à partir du nombre de sites des AE où la 4G a été mise en service
Indicateur 3.2 - indicateur calculé à partir du nombre d'îles des AE où la 4G a été mise en service
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux fournitures matérielles et logicielles et à l'installation des 46 sites supplémentaires, pour un montant en investissement de 250 millions F CFP.

Ce programme sera clos en 2025.

Objectif n°4 : Déploiement d'un câble sub-lagunaire de Teahupo'o à Tautira

Sont sécurisés pour les épreuves de surf des Jeux Olympiques 2024, les réseaux existants par la pose d'un câble sub-lagunaire.

Objectif n°4 - Déploiement d'un câble sub-lagunaire de Teahupo'o à Tautira

En prévision de l'accueil des JO2024, sécurisation des réseaux existants par la pose d'un câble sub-lagunaire

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 4.1 - Mise en service du câble sub_lagunaire	%	20%	70%	100%	100%	Programme clos	

Sources des données :
ONATi
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 4.1 - indicateur calculé à partir du nombre d'installations d'acceuil mise en conformité
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la pose du câble sub-lagunaire, à la création des stations d'atterrage et aux travaux d'installation associés, pour un montant en investissement de 171,6 millions F CFP dont 22,8 millions F CFP sont pris en charge par ONATi et le solde de 148,8 millions F CFP par le Pays.

Ce programme sera clos en 2025.

Objectif n°5 : Déploiement d'accès très haut débit de l'administration polynésienne

Mise en œuvre des raccordements des sites de l'administration au réseau très haut débit de la Polynésie française.

Objectif n° 5 - Déploiement d'accès très haut débit des sites de l'administration polynésienne							
Dans le cadre de la construction du réseau RTHD.PF, raccordement très haut débit des sites de l'administration							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 5.1 - Nombre total de sites raccordés	Nbre			250	410	475	Programme clos

Sources des données :
ONATi
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 5.1 - indicateur calculé à partir du nombre de sites administratifs raccordés sur la base de la liste fournie par la DSI PF
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux raccordements de 467 sites administratifs non encore fibrés, pour un montant en investissement de 231,5 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à la connexion en Faisceaux Hertziens au câble NATITUA de 6 îles autour de Fakarava et le raccordement de 8 sites administratifs, pour un montant en investissement de 385,1 millions F CFP.

Le montant sollicité en 2025 (CP investissement) est de 184 970 899 F CFP.

Objectif n°6 : Déploiement de la 4G dans les archipels éloignés – Tranche 2

Déployer la technologie 4G sur 48 sites supplémentaires de 39 îles des archipels éloignés.

Objectif n°6 - Déploiement de la 4G dans les archipels éloignés - Tranche 2							
Améliorer la qualité de réception mobile sur l'ensemble du territoire en élargissant la couverture 4G dans les Archipel Eloignés							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 6.1 - Nombre de sites déployés en 4G dans les îles des AE connectées pas satell	Nbre					10	33
Indicateur 6.2 - Nombre de sites déployés en 4G dans les îles des AE connectées pas câble	Nbre					10	15

Sources des données :
ONATi
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 6.1 - indicateur calculé à partir du nombre de sites des AE connectés par satellite où la 4G a été mise en service
Indicateur 6.2 - indicateur calculé à partir du nombre de sites des AE connectés par câble où la 4G a été mise en service
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux fournitures matérielles et logicielles et à l'installation de 33 sites supplémentaires dans des îles des Australes, Tuamotu et Gambier connectées par satellite et de 15 sites supplémentaires dans des îles des Australes, Marquises et Tuamotu connectées par câbles sous-marins, pour un montant en investissement de 326,3 millions F CFP.

Le montant sollicité en 2025 (CP investissement) est de 97 889 130 F CFP.

- Au titre de Fare Rata

Objectif n°1 : Optimisation du maillage terrirorial

Poursuivre la contribution de Fare Rata au maillage territorial en optimisant le réseau de bureaux de poste existant.

La présence des agences postales dans les iles éloignées est maintenue. Des travaux sont en cours sur l'optimisation des charges liées à cette présence. De nouvelles solutions sont recherchées pour améliorer le lien avec les populations éloignées et les accompagner (présence dans les mairies, abris de survie).

Objectif n°1 - Optimisation du maillage territorial							
Poursuivre la contribution de Fare Rata au maillage territorial en optimisant le réseau de bureaux de poste							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Coût de l'exécution des missions postales en désert bancaire	MF CFP	735	787	750	787	787	787
Indicateur 1.2 - Coût de l'exécution des missions postales hors désert bancaire	MF CFP	1 023	951	1 100	951	951	951

Sources des données :
Fare Rata
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateurs - indicateurs calculés à partir du traitement de la comptabilité analytique
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la rénovation du bureau de poste de Maharepa, pour un montant en investissement de 9,18 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à la rénovation du bureau de poste de Vaiare, pour un montant en investissement de 16,65 millions F CFP ;
- Action n°3 relative aux études et à la mise en conformité du bureau de poste de Papeete, pour un montant en investissement de 18 millions F CFP.

Objectif n°2 : Modernisation et développement de la distribution postale

Accompagner l'essor du « colis » et augmenter le nombre de colis traités par la mise en oeuvre de solutions logistiques adaptées.

Objectif n°2 - Modernisation et développement de la distribution postale							
Accompagner l'essor du "colis" et augmenter le nombre de colis traités par la mise en œuvre de solutions logistiques adaptées							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Affranchissement en ligne	%				non lancé	15%	15%

Sources des données :
Fare Rata
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 4.3 - Indicateur calculé sur le total du volume d'affranchissement
Autres commentaires :

Principales actions :

- Action relative à la mise en place du bureau de poste en ligne permettant aux clients de bénéficier de toutes les informations, fonctionnalités et services en ligne de Fare Rata.

Objectif n°3 : Déploiement de boîtes postales délocalisées

Accompagner la décentralisation des services et permettre de simplifier le quotidien des usagers.

Objectif n° 3 - Déploiement de boîtes postales délocalisées							
Accompagner la décentralisation des services et permettre de simplifier le quotidien des usagers							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de sites déployés	Nb				non lancé	3	

Sources des données :
Fare Rata
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 4.3 - Indicateur calculé à partir du nombre de sites où les BP sont mises en place
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action relative au placement en 2025 de 150 boîtes postales sur le site de Papenoo, 300 boîtes postales sur le site de Taravao et 600 boîtes postales dans le nouvel emplacement de Carrefour Punaauia pour un montant en investissement de 22,5 millions F CFP.

Objectif n°4 : Contribution au développement des Fare Ora dans les archipels

Faciliter l'accès aux services publics pour les populations éloignées à travers la mise en place d'un guichet unique au sein des bureaux de poste.

Objectif n° 4 - Contribution au développement des Fare Ora dans les archipels							
Faciliter l'accès aux services publics pour les populations éloignées en mettant en place des guichets uniques dans certains Bureaux de poste							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de sites déployés	Nb					3	3
Sources des données : *Fare Rata* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - Indicateur calculé à partir du nombre de bureaux de poste où le Fare Ora est implanté* Autres commentaires :							

Principales actions :

- Action relative au déploiement de 3 Fare Ora en 2025 et 2026.

Au titre de l'économie numérique (DGEN)

Objectif n°1 : Favoriser l'accès au numérique

La réduction de la fracture numérique est la garantie qu'aucun citoyen, quel que soit son lieu de résidence, sa catégorie sociale, professionnelle ne sera écarté du e-fenua. Aussi, est-il prévu de poursuivre les efforts du Pays afin de garantir l'égalité numérique aux personnes vulnérables et de renforcer l'accompagnement des entreprises locales dans leur transition numérique.

Pour ce faire, les aides suivantes sont proposées :

- L'aide à la création numérique (ACN) ;
- L'aide à l'inclusion digitale (AID) ;
- L'aide à la connexion internet (ACI) ;
- Le dispositif d'aide au digital (DAD) ;
- Le dispositif de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle (SCAA) sera vu dans le second objectif.

vient répondre au besoin des petites entreprises polynésiennes de concevoir son site internet ou une application mobile afin de présenter ou commercialiser ses produits ou services en ligne.

soutien les associations œuvrant dans les domaines de l'insertion professionnelle, de la cohésion sociale et de la santé dans la mise en œuvre de leur projet d'inclusion numérique.

soutien les entreprises pour les dépenses générées par une installation ou le raccordement pour une connexion internet et également l'acquisition de petit matériel informatique

(sous conditions).

soutien les entreprises et les startups en phase d'amorçage et de développement dans leur projet de transformation digitale.

Ces dispositifs ont, au fil des années, contribué à favoriser à l'accès au numérique des professionnels, comme le démontre l'histogramme ci-après.

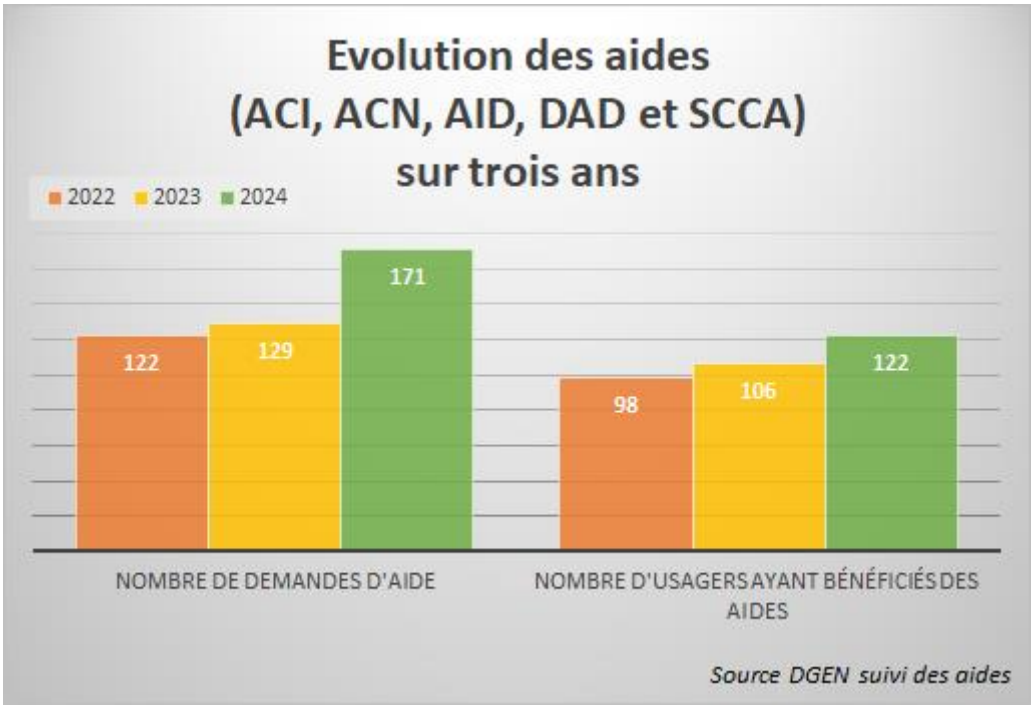

Sur trois années, on constate, selon les aides, une progression des usagers sollicitant la DGEN pour un accompagnement au numérique (Graphique 1-Evolution des usagers ayant bénéficié des aides sur 3 ans). De plus, certaines aides font apparaitre une tendance des besoins des usagers (nombre de demandes par aide Graphique 2-Evolution des demandes par aide sur 3 ans)

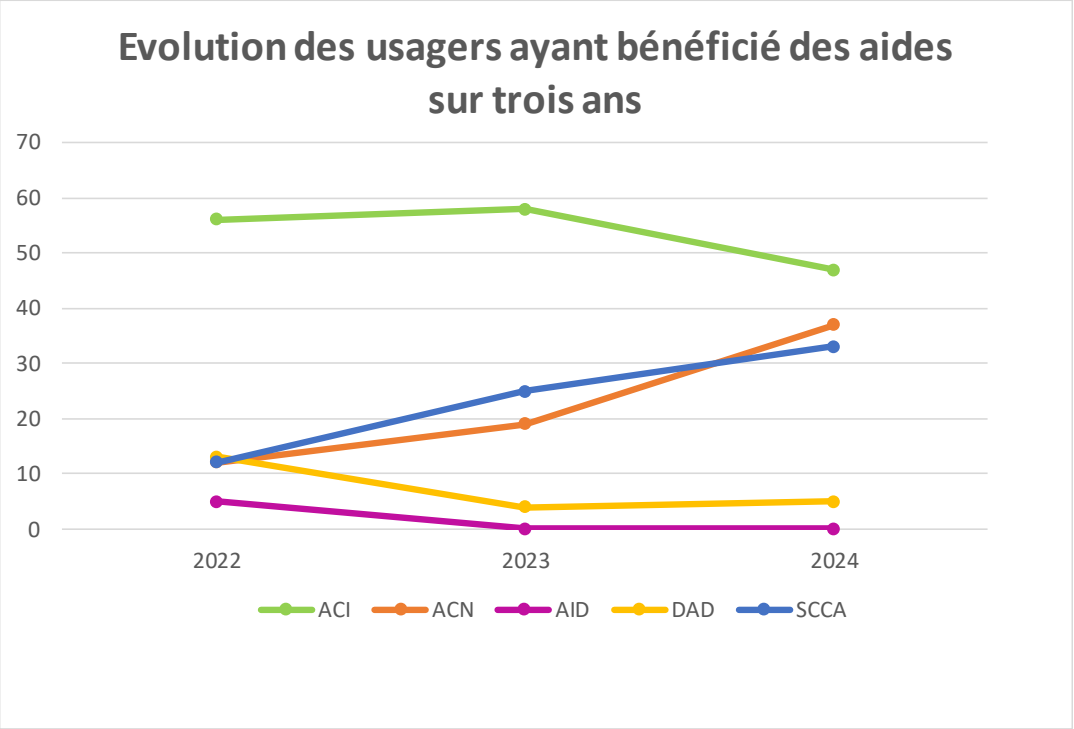

Graphique 1-Evolution des usagers ayant bénéficié des aides sur 3 ans

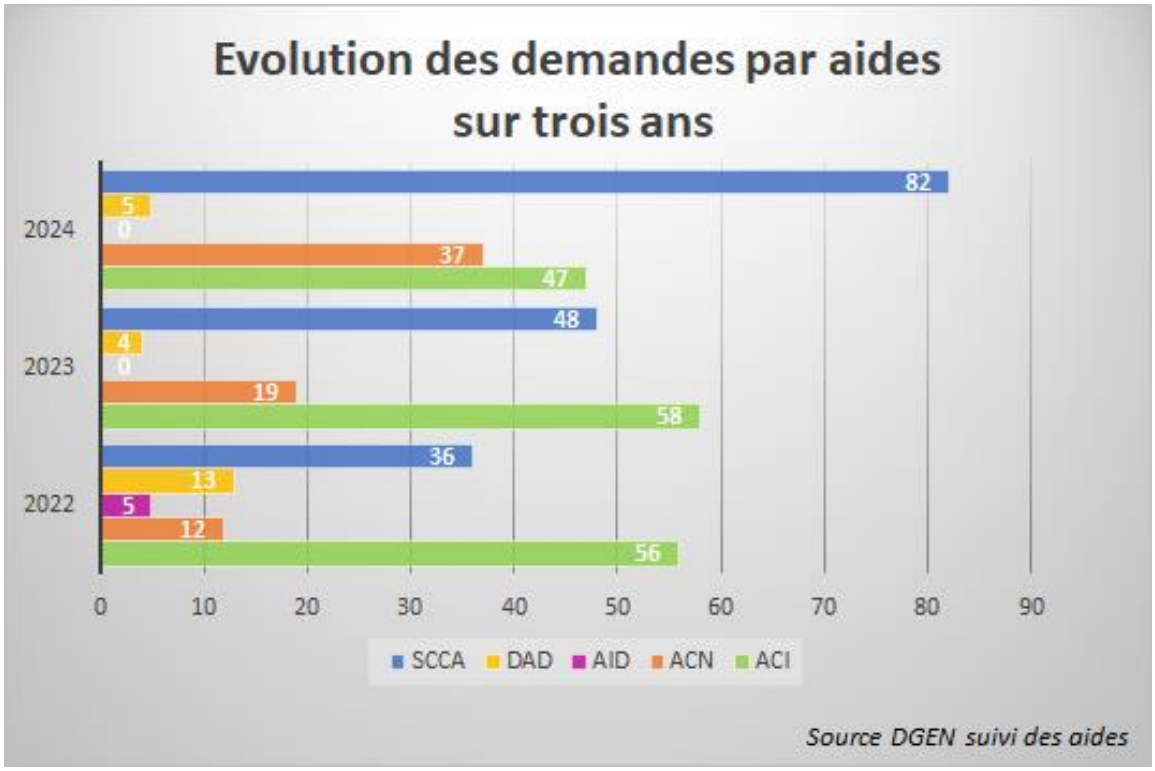

Graphique 2-Evolution des demandes par aide sur 3 ans

Enfin, les financements octroyés varient peu d'une année sur l'autre. Outre le SCCA (conditions d'attribution), toutes les demandes ont reçu un accord de financement (Graphique 3-Evolution des financements octroyés par aides sur 3 ans).

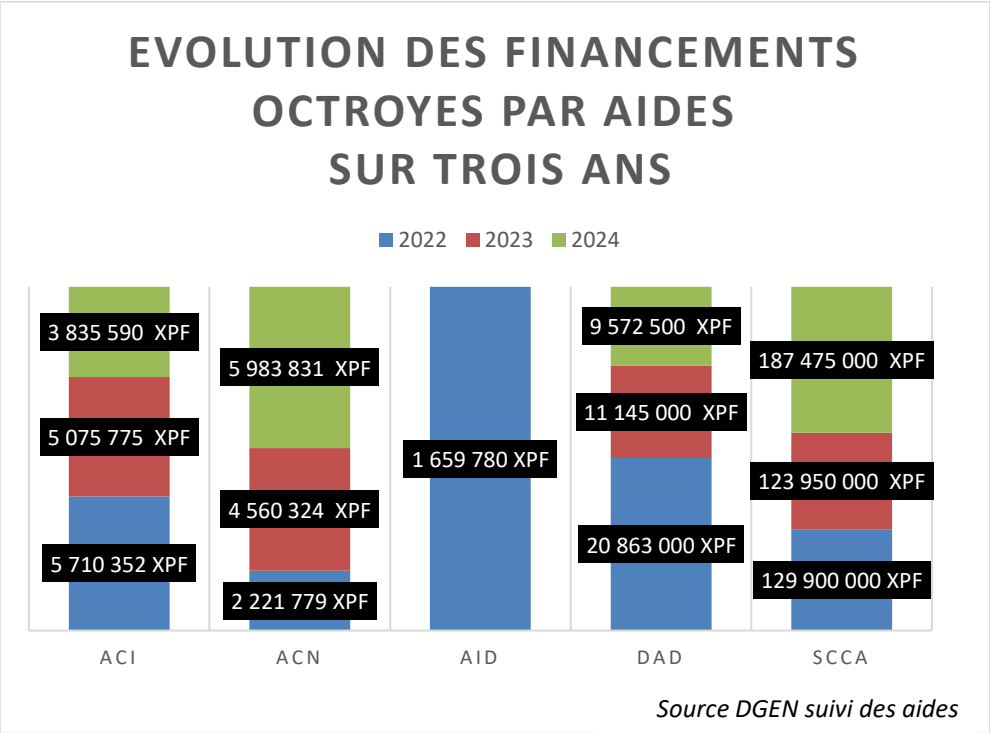

Graphique 3-Evolution des financements octroyés par aides sur 3 ans

Au regard de ces évolutions, il est pertinent de mesurer la satisfaction du service effectué sur ses aides (indicateur 1.1) et de voir si les usagers sont multi équipés grâce à nos conseils (indicateur 1.2).

De plus, une analyse de la pertinence des aides et de leur impact sur l'économie est menée. Pour cela, La DGEN se modernise et offrira pour 2025 une vision affinée de la performance de cet objectif (indicateur 1.3).

Objectif n°1 - Favoriser l'accès au numérique

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux d'usagers par rapport aux demandes	%	100	100	100	100	100	100
Indicateur 1.2 - Taux d'usager bénéficiant de plusieurs dispositifs	%	2	2	2	3	4	4
Indicateur 1.3 - Déploiement de la plateforme de gestion des aides et la CVTECH	%	-	-	-	(*)	100%	-

Sources des données :
Rendus de comptes des dossiers aidés au titre de l'A.C.I., de l'A.I.D, du D.A.D et de l'ACN
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - Nombre d'usagers / Nombre total de demandes
Indicateur 1.2 - Nombre d'usagers multi équipé / Nombre total d'usagers équipés
Indicateur 1.3 - Indicateur calculé à partir du nombre d'actions menées / Nb d'actions prévues
(*) en lien avec la modernisation des outils de gestion de la DGEN (étude en cours de réalisation)

Principales actions chiffrées pour poursuivre l'accès au numérique lié à l'axe 2 de modernisation et d'accompagnement au numérique.

- Action n°1 relative à la mise en œuvre du dispositif d'aide à la création numérique – ACN, pour un montant en fonctionnement de 6 millions F CFP ;
- Action n°2 relative au maintien du dispositif DAD, pour un montant en fonctionnement de 30 millions F CFP ;
- Action n°3 relative au maintien du dispositif Aide à l'Inclusion Digitale – AID, pour un montant en fonctionnement de 1 million F CFP ;
- Action n°4 relative au maintien du dispositif Aide à la connexion Internet – ACI, pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP.

Objectif n°2 : Soutenir et développer la filière audiovisuelle

Dans un contexte global d'essor de l'entreprenariat numérique et des startups, le Pays soutient la filière audiovisuelle locale.

Le dispositif de Soutien à la Création et Audiovisuelle (SCA) a été réformé en 2021 (SCCA) et la mise en œuvre s'est faite en 2022. Il s'agit pour le Pays d'accompagner les sociétés de production polynésiennes à réaliser leur projet audiovisuel, notamment en leur offrant la possibilité de soutenir les œuvres diffusées en salles de cinéma et SMAD, tout en se professionnalisant et en développant les filières techniques, localement.

Ce dispositif a, au fil des années, contribué à favoriser l'accès au numérique des professionnels et de soutenir la création cinématographique et l'audiovisuel. **Il est à préciser qu'il faut attendre 2 à 3 ans pour effectuer un premier bilan, car les projets audiovisuels s'étalent souvent sur une à deux années après octroi de l'aide financière.**

Au regard de son évolution (voir Graphique 1-Graphique 2-Graphique 3), il est pertinent de mesurer l'avancement des projets du secteur en observant l'indicateur de liquidation de cette aide (indicateur 2.1).

En outre, une analyse de la pertinence de l'aide et de son impact sur l'économie, à l'identique de celles précédemment évoquées, est menée. Pour cela, La DGEN se modernise et offrira pour 2025 une vision affinée de la performance de cet objectif grâce à la mise en place de la CVTECH et de la plateforme de gestion des aides. En attendant, il est pertinent de s'assurer que l'aide accordée en soutien ne dépasse pas 1/3 des dépenses du secteur (indicateur 2.2). Le taux doit rester entre 30% et 33% pour démontrer que l'aide contribue au développement économique. En cas d'augmentation, le ratio indiquerait que le secteur ne génère aucune dépense sur ses fonds propres (secteur « sous perfusion »).

Objectif n° 2 - Soutenir et développer la filière audiovisuelle

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 – Taux de crédits liquidés concernant le dispositif SCCA	%	100	54 (**)	100	27	100	100
Indicateur 2.2 - Taux d'impact de l'aide suivant les dépenses locales décaissées	%	38	0 (**)	30	42	30	29

Sources des données :
Rendu de comptes et bilan des dossiers aidés au titre du SCA et SCCA
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - Crédits liquidés / Crédits alloués (SCA-SCCA)
Indicateur 2.2 - Montant de l'aide totale / volume des dépenses locales (celui est calculé à partir des données fournies par le bénéficiaire de l'aide en XPF).
Le taux doit rester à 30% pour démontrer que l'aide contribue au développement économique
(*) Attention : Indicateurs seront modifiés et affinés suivant les études sur le SCCA
(**) La finalisation de la plupart des projets audiovisuels intervient à l'année n+1 et n+2 voir n+3

Principales actions chiffrées pour poursuivre l'accès au numérique lié à l'axe 2 de modernisation et d'accompagnement numérique :

- Action n°5 relative au SCCA, pour un montant en fonctionnement de 130 millions F CFP ;
- Action n°6 relative au soutien au FIFO, pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP ;
- Action n°7 relative au soutien à TNTV PRODUCTION, pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP.

Objectif n°3 : Contrôler la conformité des sites radioélectriques et des champs électromagnétiques

La Polynésie française a initié des actions de protection des citoyens qui passe notamment par les contrôles des réseaux radioélectriques impactant les opérateurs et les usagers.

Dans le cadre de la gestion des flux en demande de fréquences, il est prévu des enregistrements des réseaux radioélectriques conformément aux dispositions du TNRBF et à la convention cadre n°04509/PR du 13 juillet 2007 portant sur l'accord de coopération entre la Polynésie française et l'ANFR.

Enfin, conformément aux dispositions de la convention cadre n°04509/PR du 13 juillet 2007 portant sur l'accord de coopération entre la Polynésie française et l'ANFR, des mesures des niveaux de champs électromagnétiques seront opérées sur 16 sites retenus sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française.

Les critères de performance des années précédentes présentaient le nombre de demandes faites par les usagers sur le contrôle des réseaux radioélectriques sur site et sur les mesures de niveau de champs électromagnétiques. Or, la baisse constante des demandes d'une année sur l'autre est une bonne tendance, car cela signifie que les sites de la Polynésie sont de plus en plus conformes. Sans cette explication des tendances, il parait difficile de comprendre son évolution.

Ainsi, les critères de performance ont été revues afin de mesurer l'efficacité des contrôles en termes de conformité aux normes. L'indicateur démontrera le pourcentage de sites radioélectriques conformes aux normes après contrôle (indicateur 3.1).

Objectif n°3 – Contrôler la conformité des sites radioélectriques et des champs électromagnétiques

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Taux de Conformité des Sites Radioélectriques	%	100	100	100	50	100	100

Sources des données : Rapport annuel de l'Agence nationale des fréquences (ANFR)
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 - Taux de sites radioélectriques conformes/aux nombres de contrôle effectués

Principales actions chiffrées pour poursuivre l'accès au numérique lié à l'axe 3 :

- Action n°8 relative aux enregistrements des réseaux radioélectriques, pour un montant en fonctionnement de 2 millions F CFP ;
- Action n°9 relative aux mesures des niveaux de champs électromagnétiques, pour un montant en fonctionnement de 2,5 millions F CFP.

Objectif n°4 : Définir les conditions d'accès aux réseaux et services des opérateurs de télécommunications

Le gouvernement assure le contrôle de la fourniture du service public des télécommunications par l'opérateur public. A ce titre, afin de pouvoir juger en particulier du respect des obligations incombant aux opérateurs,

l'administration doit disposer des données d'évolution du marché. Ce n'est qu'à la condition d'une parfaite connaissance des données que le Pays sera dans un rôle de régulateur affirmé et éclairé.

Il est ainsi proposé de poursuivre les actions nécessaires et imposées par les conditions de mise en œuvre du Code des postes et télécommunications de Polynésie française (CPT) pour s'assurer de la fourniture des services de télécommunications à un prix abordable pour l'ensemble des usagers.

La DGEN ayant réformé le Code des postes et télécommunications en 2021, préalablement à la poursuite des actions en 2022 et 2023, il est prévu d'observer les évolutions et comportements du marché, et de les ajuster en cohérence et en accord de chaque partie.

Ainsi, les critères de performance sont maintenus sur les études et l'avancement de ses derniers (indicateur 4.1 ; 4.2 ;4.3). Il est à noter que certaines études réglementaires sont menées tous les deux ans (indicateur 4.1), aussi la prochaine aura lieu en 2025.

Objectif n° 4 - Définir les conditions d'accès aux réseaux et services des opérateurs de télécommunications

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 4.1 – Etat d'avancement des études et audit dans la détermination de calculs, coûts et tarifs relatif aux opérateurs de télécommunications	%	100	100	100	0 (*)	100	-
Indicateur 4.2 – Etat d'avancement des travaux de modification du code des postes et des télécommunications (travaux et élaboration de textes réglementaires)	%	100	100	100	50	100	100
Indicateur 4.3 – Etat d'avancement dans la mise à jour de l'observatoire des télécoms	%	0	100	100	50	100	100

Sources des données :
Code des postes et Télécommunications, Bilan d'acitivité annuel de la DGEN
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 4.1 - indicateur calculé à partir du nombre d'actions menées / Nb d'actions prévues
Indicateur 4.2 - indicateur calculé à partir du nombre d'actions menées / Nb d'actions prévues
Indicateur 4.3 - indicateur calculé à partir des données collectées, analysées et actualisées
(*) Les études sont réglementaires et sont menées tous les deux ans, celle-ci sera mis en place en 2025, puis en 2027…

Principales actions chiffrées pour poursuivre l'accès au numérique lié aux axes 2 et 3 sur la partie réglementaire :

- Action n°10 relative au coût moyen pondéré du capital pour le tarif de référence d'interconnexion (TRI), pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP ;
- Action n°11 relative à l'audit d'élaboration du TRI des opérateurs mobiles, pour un montant en fonctionnement de 15 millions F CFP ;
- Action n°12 relative à l'accompagnement pour le calcul du TRI de l'opérateur public, pour un montant en fonctionnement de 15 millions F CFP.

Objectif n°5 : Finaliser le plan de développement de l'économie numérique

Le Plan de Développement de l'Economie Numérique a été précisé et validé au mois d'avril 2024. Aussi l'objectif N°5 sera affiné ultérieurement suivant l'avancement des sujets liés à l'attractivité du Pays. Ainsi, les critères de performance seront étudiés et présentés après mise œuvre des actions.

Cependant certains chantiers ont démarré répondant à l'axe 1 et 3 sur les compétences, l'emploi, l'illectronisme et la cybersécurité (RSMA, KANEA, GOOGLE, CSIRT…).

Principales actions chiffrées pour poursuivre les chantiers en cours :

- Action n°13 relative aux subventions de formations et d'insertion professionnelle : Simplon *pour un montant en fonctionnement de* 6 millions F CFP.

14.6.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
914/974 05 - POSTES, TELECOMMUNICATIONS, NOUVELLES TECHNOLOGIES	**227 500 000**	**463 316 275**	**690 816 275**
Direction générale de l'économie numérique			
Favoriser l'accès au numérique	42 000 000	0	42 000 000
Dispositif AID	1 000 000		1 000 000
Dispositif ACI	5 000 000		5 000 000
Dispositif DAD	30 000 000		30 000 000
Dispositif ACN	6 000 000		6 000 000
Soutenir et développer la filière audiovisuelle - SCCA	140 000 000	0	140 000 000
Dispositif SCA - SCCA	130 000 000		130 000 000
Soutien au FIFO	5 000 000		5 000 000
Soutien à TNTV Production	5 000 000		5 000 000
Contrôler la conformité des sites radioélectriques et des champs électromagnétiques	4 500 000	0	4 500 000
Enregistrement des réseaux radioélectriques	2 000 000		2 000 000
Mesures des niveaux de champs électromagnétiques	2 500 000		2 500 000
Définir les conditions d'accès aux réseaux et services des opérateurs de télécommunications	35 000 000	0	35 000 000
			0
Développer l'économie numérique		0	0
Subventions pour la formation et l'insertion professionnelle : SIMPLON	6 000 000		6 000 000
Fare Rata			
Modernisation et développement du réseau de distribution			0
Bureau de poste de Maharepa		9 180 000	9 180 000
Bureau de poste de Vaiare		16 650 000	16 650 000
Espace boîtes postales Carrefour Punaauia		22 500 000	22 500 000
Bureau de poste de Papeete - Etudes pour mise en conformité des locaux		18 000 000	18 000 000
Onati			
5ème tranche FTTH (22% acompte)		114 126 246	114 126 246
Raccordement des sites de l'administrations au très haut débit (30% acomptes)		184 970 899	184 970 899
Déploiement de la 4G dans les archipels éloignés - tranche 2		97 889 130	97 889 130

14.6.5 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

- Au titre de l'économie numérique (DGEN)

- Acteurs participant à la réalisation de l'objectif n°1 - Favoriser l'accès au numérique : CCISM, tissu associatif du numérique (FACE, OPEN, French Tech Polynésie), entreprises physiques ou morales polynésiennes ;
- Acteurs participant à la réalisation de l'objectif n°2 - Soutenir et développer la filière audiovisuelle : entreprises physiques ou morales polynésiennes de la filière audiovisuelle, FIFO et TNTV PROD ;
- Acteurs participant à la réalisation de l'objectif n°3 - Contrôler la conformité des sites radioélectriques et des champs électromagnétiques : ANFR ;
- Acteurs participant à la réalisation de l'objectif n°4 - Définir les conditions d'accès aux réseaux et services des opérateurs de télécommunications : opérateurs de télécommunications, cabinet de consulting extérieur de type PWC strategy, Mazars, Analysys Mason, ADL, etc.
- Acteurs participant à la réalisation de l'objectif n°5 – Finalisation du plan de développement de l'économie numérique : Toutes les entités privées ou publiques polynésiennes (dont HC, service du territoire et financeurs privés FPG).

14.7 **Programme 914 06/974 06 : médias**

14.7.1 Contexte et orientations stratégiques

Depuis bientôt 25 ans, la chaîne du Pays a connu une transformation structurelle lui permettant de rattraper puis de dominer le marché audiovisuel polynésien sur la TNT. « L'esprit TNTV » est resté inchangé ces dernières années avec notamment le maintien d'une culture du direct, un travail de proximité auprès des Polynésiens et de la société polynésienne, enfin un travail axé sur la réactivité de ses équipes

En tant que leader du marché pour la 5ème année consécutive devant son principal concurrent selon Médiamétrie réalisée en octobre 2023, TNTV propose des émissions novatrices mettant en lumière la culture et la vie polynésienne sous tous ses aspects. Au fil des années, la chaîne a établi des partenariats solides avec

des producteurs locaux et mobilise quotidiennement ses ressources internes, tant humaines que matérielles, pour créer des programmes appréciés par les foyers Polynésiens.

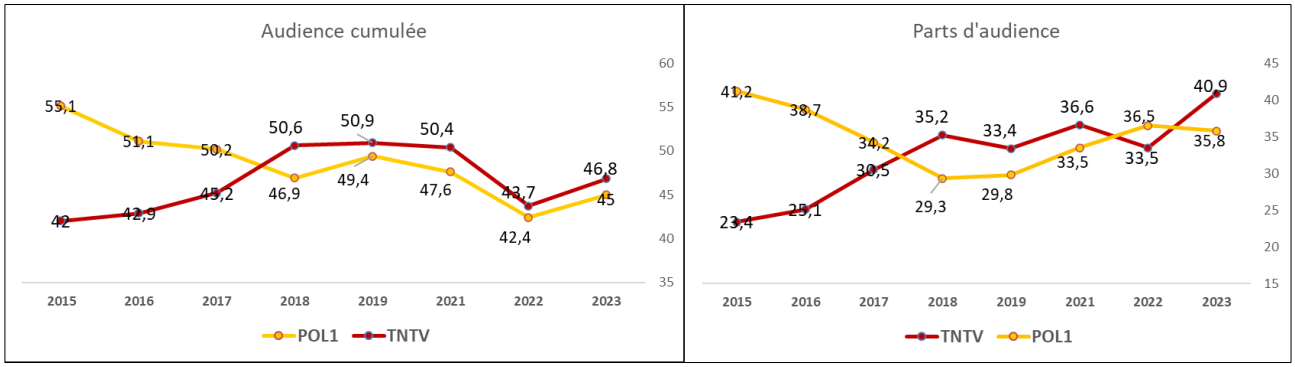

La chaîne propose ainsi une offre de contenus diversifiée, incluant des programmes informatifs, culturels, éducatifs et de divertissement de qualité, qui sont attractifs et accessibles à tous. La mission principale de TNTV est de proposer aux Polynésiens des programmes reflétant fidèlement la Polynésie contemporaine.

TNTV bien que demeurant l'une des chaînes la plus regardée en Polynésie française, fait face à un paysage médiatique en constante évolution et à de nouveaux défis. Pour maintenir sa compétitivité et capter l'attention de ses audiences, TNTV doit impérativement continuer d'innover.

Cette nécessité découle de plusieurs facteurs :

- Évolution des habitudes de consommation : Les téléspectateurs, notamment les jeunes générations, se tournent de plus en plus vers les plateformes numériques et les services de streaming, ce qui fragilise l'audience traditionnelle de la télévision ;
- Concurrence accrue : L'arrivée de nouveaux acteurs, locaux et internationaux, sur le marché polynésien comme CANAL+ impose une pression supplémentaire. Ces concurrents offrent souvent des contenus variés et personnalisés, rendant la fidélisation des téléspectateurs plus complexe ;
- Avancées technologiques : Les progrès technologiques modifient constamment les attentes des téléspectateurs en termes de qualité d'image, d'interactivité et d'accès à l'information en temps réel. TNTV doit investir dans ces technologies pour rester à la pointe et satisfaire les exigences de son public ;
- Production locale et contenu original : Pour se distinguer, TNTV doit continuer à produire et à diffuser des émissions innovantes et originales qui mettent en valeur la culture et la vie polynésiennes, répondant ainsi aux attentes hétéroclites de son audience locale.

Financièrement, la chaine du Pays a mené de nombreuses actions pour redresser ses comptes et résorber ses dettes, équilibrer son budget et se structurer conformément aux orientations politiques souhaitées par le gouvernement. Pour y parvenir, la chaîne opère un pilotage strict et régulier de son budget. Les capitaux propres, malmenés par le passé (évalués à moins de 1 milliard en 2010), sont aujourd'hui totalement saints, à la suite de mesures correctives employées, parfois drastiques. La direction veille scrupuleusement à présenter un budget équilibré tout en affichant ses ambitions dans le cadre de la mise en place de sa stratégie de transformation intitulée **META- MORPHOZ 2028**. Les indicateurs sont au vert, avec un statut de leader dans le paysage audiovisuel (sur la TNT) et un volume de production locale élevé (46% de son antenne, soit 3670 heures de programmes locaux diffusés en 2023). Elle dispose pour cela d'un personnel motivé, polyvalent et compétent ainsi que d'outils à la pointe de la technologie utilisant parfois des solutions basées sur de l'intelligence artificielle.

Pour autant, ces bons résultats sont le fruit de sacrifices imposé au personnel, qui œuvre par passion et volonté de dépassement. La masse salariale a été contenue à son plancher critique alors même que les salaires par catégories de professions restent encore en-deçà des rémunérations du secteur, soit une différence de près de -15% à -20%.

Par ailleurs de nouvelles contraintes budgétaires nécessitent aujourd'hui d'apporter des solutions face à une inflation caractérisée par une hausse générale des prix, l'augmentation des charges externes, les effets induits de l'application de la convention collective des métiers de la presse et des médias, la hausse du SMIG, l'application des accords d'entreprise, etc.).

La chaine, plus que jamais, doit faire face à la concurrence de plus en plus forte des plateformes de contenus (Netflix, Disney+, Amazon prime…) qui assèchent l'accès aux droits d'exploitation des contenus étrangers. Ces grandes firmes multinationales bouleversent les modes de consommations de la vidéo, renforçant ainsi la globalisation et l'individualisme, au détriment de notre culture locale. Il est également important de rappeler que ces plateformes ne participent aucunement au développement de la filière audiovisuelle locale et ne contribuent pas non plus fiscalement ou socialement en Polynésie.

Pour tenter de contrer ce phénomène, TNTV diffuse depuis 2017 ses programmes en métropole et en Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande), atteignant ainsi 22 millions de foyers potentiels. Véritable outil de promotion de la Polynésie française, le canal « Tahiti.tv » met en avant toute la richesse culturelle et environnementale de notre Fenua, tout en permettant de renouer avec la communauté polynésienne installée en métropole.

Autre avancée remarquable, TNTV lançait en juin 2023 sa chaîne FAST sur le téléviseur Samsung TV, le service de streaming du géant du multimédia1. Ce partenariat est une formidable opportunité pour TNTV et le Fenua de valoriser encore plus les plus belles images de la culture polynésienne et ainsi devenir un outil de promotion auprès de 5,5 millions de foyers équipés d'un téléviseur Samsung (soit 36% des téléviseurs en France) et plus de 20 millions utilisateurs de smartphones de la marque, en métropole.

Le carrefour entrepris par la chaine sur la digitalisation de son activité suit son cours avec un fort accroissement des données de fréquentation. Symbole de ce dynamisme, le nombre de followers sur les différents médiums sociaux (Facebook, TikTok, Instagram, X) devance de près de 100 000 abonnés le réseau de son principal concurrent.

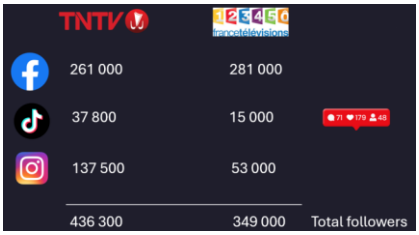

En 2024, TNTV décline la mise en œuvre d'une toute nouvelle stratégie commerciale visant désormais à Intégrer des produits ou des marques directement dans les contenus, offrant une alternative plus subtile à la publicité traditionnelle, en mettant en place la vente de droits de contenus populaires et d'actualités à d'autres télévisions, à développer des segments spéciaux sponsorisés par des marques, offrant au passage aux annonceurs une visibilité exclusive.

Le budget 2024 a été bâti sur une subvention de fonctionnement de 950 Millions, et qui a été abondée de 50 millions dans le cadre du troisième collectif budgétaire de 2024, pour porter la participation du Pays à un montant de 1 milliard F CFP. Cette décision portée par le gouvernement doit permettre de procéder à certains ajustements liés aux premières actions de la mise en œuvre de la stratégie META MORPHOZ.

Dans ce contexte l'entreprise se doit, à la fois de veiller scrupuleusement à employer les fonds qui lui sont alloués pour mener à bien ses missions, tout en fixant des nouveaux objectifs de croissances cohérents avec la mise en œuvre de sa toute première stratégie de transformation : META MORPHOZ2.

META MORPHOZ pose :

- La VISION d'un média global engagé qui parle à tous mais aussi qui parle de tous ;
- Une modernisation ambitieuse ;
- Une Stratégie ANTENNE & EDITORIAL qui replace la proximité & l'info au coeur de TNTV ;

- Une stratégie COMMERCIALE qui explore des revenus innovants ;
- Une ORGANISATION & un leadership de transformation ;
- Un développement programmé des COMPETENCES ;
- Une stratégie FINANCIERE normalisée ;
- Une politique de SUIVI & d'EVALUATION participative ;
- Des GRANDES ETAPES qui marquent les priorités.

14.7.2 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Proposer une offre de qualité axée sur la création et l'identification polynésienne

La chaine participe pleinement à l'essor de la filière audiovisuelle, auprès de près d'une trentaine de producteurs de la place. L'enveloppe consacrée à l'achat de programmes locaux s'élève à 150 millions F CFP et intègre des contenus à fort potentiel d'audience qui permettront d'alimenter l'antenne, le Replay, mais également notre signal à l'international. La chaine affiche une volonté de proposer une programmation locale de qualité, touchant aux problématiques culturelles, historiques et sociétales.

Il convient de rappeler que la chaine a acquis des programmes hautement stratégiques destinés à promouvoir la Polynésie à l'étranger, et notamment sur les boxs métropolitaines et océanienne, avec une exploitation exclusive des droits durant 5 ans. Ces programmes sont filmés en 4K, avec des images aériennes, et mettent en valeur l'ensemble des archipels.

L'un des facteurs clé de différenciation en termes de programmes sur notre marché est la diffusion de programmes locaux. TNTV capitalise notamment sur la couverture des grands évènements en direct. Elle dispose, de plus, de moyens pour acheter des productions quelquefois aidées par les dispositifs SCCA et le soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Les achats de programmes externes comprennent l'ensemble des programmes acquis auprès d'ayants-droits étrangers (fiction, films, séries, documentaires, dessins animés...) ou l'acquisition de droits sportifs populaires comme l'Euro de football... Il convient de noter que les accès aux droits d'exploitation des contenus sont aujourd'hui limités par les plateformes de SVOD qui en conservent l'exclusivité. Des actions de lobbying sont actuellement menées pour les libérer sur les territoires ultra-marins.

Objectif n°1 - Proposer une offre de qualité axée sur la création et l'identification polynésienne							
Production et acquisition d'émissions locales à fort potentiel d'audiences							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'heures de programmes locaux diffusés	Heures	3 334	3 300	3 350	3 350	3 350	3 500
Indicateur 1.2 - part de la programmation locale dans la grille	%	42%	42%	42%	42%	45%	45%
Sources des données : *Bilan adressé au CSA* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du cumul du nombre d'heures de programmes locaux compilé par le bilan CSA* *Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du ration : volume d'heures de programmation locale / volume totale de programmation annuelle* Autres commentaires :							

Objectif n°2 : Accroitre les audiences en télévision, dans un environnement numérique (plateformes digitales) et à l'international (boxs)

La chaine du Pays est récompensée depuis de nombreuses années de tous ses efforts à travers une antenne audacieuse et fédératrice pour rester leader, devançant pour la cinquième fois consécutive Polynésie la 1ère.

Le carrefour entrepris par la chaine sur la digitalisation de son activité sera accéléré avec la mise en œuvre de sa stratégie META MORPHOZ 2028 et la déclinaison de ses actions.

Par ailleurs, elle continuera son expansion à l'international via les boxs, garantissant davantage de visibilité pour notre destination vitale en cette période de crise. Véritable outil de promotion de la destination Polynésie française, le canal « tahitinui.tv » diffusé sur les boxs en métropole et en Océanie permet de mettre en avant

toute la richesse culturelle et environnementale de notre Fenua, mais aussi de renouer avec la communauté polynésienne installée en métropole.

Objectif n°2 - Accroitre les audiences en télévision, dans un environnement numérique (plateformes digitales) et à l'international (boxs)							
Conquête de parts de marché (sondage Médiamétrie), Mise en ligne des contenus sur internet, Diffusion de nos programmes locaux sur des bouquets à l'étranger							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Audience cumulée	%	50,9%	45%	50%	50%	50%	50%
Indicateur 2.2 - Parts d'audience	%	33,5%	35%	37%	37%	40%	40%
Indicateur 2.3 - Nombre de téléspectateurs	Nombre personnes	74 000	70 000	65 000	65 000	80 000	80 000
Indicateur 2.4 - Nombre d'heures de programmes diffusés en streaming (site)	Nombre d'heures	1255	1450	1 500	1 500	2000	2 000
Indicateur 2.5 - Nombre d'abonnés Facebook	Nombre personnes	326 000	336 000	370 000	370 000	390 000	400 000
Indicateur 2.6 - Nombre de visiteurs du site tntv.pf	Nombre personnes	2 000 000	1 500 000	2 000 000	2 200 000	2 500 000	2 500 000
Indicateur 2.7 - Nombre de vidéos visionnées en Replay sur le site (programmes locaux)	Nombre vidéos	650 000	450 000	600 000	600 000	800 000	800 000
Indicateur 2.8 - Nombre de vidéos vues sur Facebook (news, live, teasing…)	minutes visionnées	24 millions	10 millions	15 millions	15 millions	17 millions	20 millions
Indicateur 2.9 - Nombre de foyers captés à l'international	Nombre de foyers	25 millions	28 millions	30 millions	30 millions	30 millions	50 millions

Sources des données :

Résultats sondages MEDIAMETRIE ; Extractions google analytics ; Données publiques

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 2.1 - Pourcentage de personnes différentes ayant regardé TNTV au cours d'une période donnée quelle que soit la durée de leur écoute.

Indicateur 2.2 - Part que représente la durée d'écoute de TNTV dans la durée d'écoute totale du média télévision. La somme des parts d'audience de l'ensemble des supports est égale à 100%.

Indicateur 2.3 - Nombre de téléspectateurs ayant regardé TNTV au cours d'une journée

Indicateur 2.4 - Extraction google analytics

Indicateur 2.5 - Information disponible sur Facebook

Indicateur 2.6 - Extraction google analytics

Indicateur 2.7 - Extraction google analytics

Indicateur 2.8 - Extraction Facebook

Indicateur 2.9 - nombre d'abonnés aux offres gratuites distribuées par les FAI & FAST

Autres commentaires :

Objectif n° 3 : Assurer la maitrise du budget et optimiser les moyens de production

La chaine du Pays a mené de nombreuses actions correctives pour redresser ses comptes et résorber ses dettes, équilibrer son budget et se structurer conformément aux orientations stratégiques définies. Tout en veillant scrupuleusement à employer les fonds qui lui sont alloués en bon père de famille pour mener à bien ses missions, TNTV souhaite également que la mise en œuvre de sa stratégie lui permette de d'engager sa transformation et ainsi adresser de nouveaux marchés et de nouveaux usagées sur des médiums différents.

Les capitaux propres représentent l'indicateur de référence qui permet de mesurer la santé financière d'une société. Ces derniers, malmenés par le passé sont aujourd'hui totalement saints, résultant d'actions correctives et de mesures drastiques employées. La direction veille scrupuleusement à présenter un budget équilibré tout en affichant ses ambitions. Elle dispose pour cela d'un personnel motivé et compétent et d'outils à la pointe de la technologie.

Les ressources propres, englobant les recettes publicitaires et les revenus de la diversification, permettent quant à elles d'autofinancer les projets structurants (production locale, amélioration des conditions de travail, déploiement de la stratégie digitale…).

Objectif n°3 - Assurer la maitrise du budget et optimiser les moyens de production							
Pilotage budgétaire de la structure de coûts et développement des revenus sur le marché organique							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Reconstitution des capitaux propres	M.Xpf	555	570	570	570	570	600
Indicateur 2.2 - Evolutions des ressources propres	M.Xpf	277	251	290	240	250	300
Sources des données : *Etats financiers* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 2.1 - Evaluation comptable des capitaux propres* *Indicateur 2.2 - Evaluation comptable du chiffre d'affaires hors subvention (recettes de la régie publicitaires et revenus de la diversification)* Autres commentaires :							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à l'optimisation budgétaire des fonds publics alloués pour assurer ses missions de base et assurer la transformation de l'entreprise voulue par le Pays, pour un montant en fonctionnement de 1 milliard F CFP.

14.7.3 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
914/974 06 - MEDIAS	**1 000 000 000**	**0**	**1 000 000 000**
Optimisation budgétaire des fonds publics alloués pour assurer ses missions de base et assurer la transformation de l'entreprise voulue par le Pays	1 000 000 000		1 000 000 000

15. MISSION 915/975 : TRANSPORTS

4,67 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

4,07 Mds F CFP
Budget de fonctionnement

601 M F CFP
Budget d'investissement (CP)

3,26 Mds F CFP
Coût de la masse salariale
soit 10,05 % sur la masse globale

214,67 M F CFP
Mesures nouvelles sur AP

Répartition des crédits de fonctionnement par programme

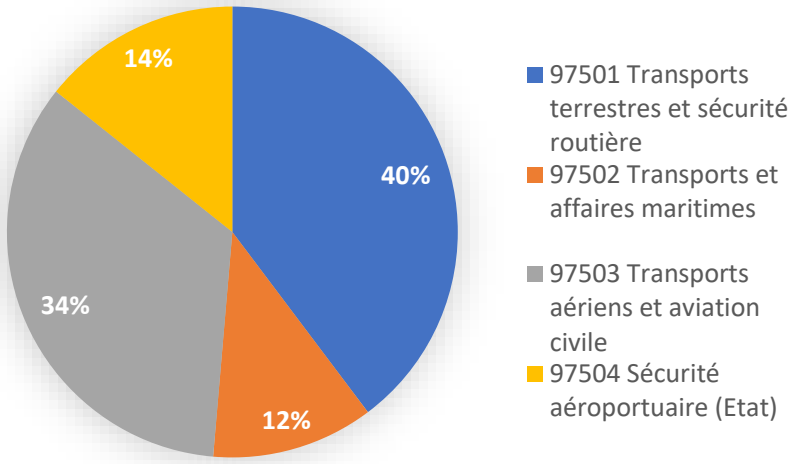

Dont :

- ✓ **185 M F CFP**
  Acquisition d'EPI de pompiers aérodromes SSLIA
- ✓ **150 M F CFP**
  Construction de petites aérogares – tranche 1
- ✓ **70 M F CFP**
  Acquisition de systèmes de transports intelligents et d'informations voyageurs des transports publics

1,46 Mds F CFP
Délégation de mission de service public à la SAS RTCT

1,55 Mds F CFP
Participations de l'Etat (recette)

FCTAI

1,247 Mds F CFP

15.1 **Eléments de politique générale de la mission**

La mission « transports » comporte aussi bien les transports terrestres, que les transports maritimes et aériens.

Dans un territoire comme la Polynésie française, aussi vaste que l'Europe, comportant 78 îles habitées de petite superficie, la question de ces transports est au cœur des préoccupations aussi bien pour se déplacer à l'intérieur de ces îles que pour se rendre de l'une à l'autre et pour les approvisionner. Elle doit donc s'apprécier de manière globale et être pensée au travers de l'intermodalité.

Le programme « transport terrestres et sécurité routière » concerne toutes les formes d'utilisation de la route ainsi que toutes les activités régies par le code de la route.

La sécurité routière est un domaine dans lequel le Pays œuvre en partenariat avec l'Etat depuis de nombreuses années au moyen de la prévention et de la règlementation. A ce titre, les actions menées par la Polynésie française concernent l'ensemble des publics et passent aussi par les opérations de signalisation routière, l'amélioration des dispositifs de retenues et la réalisation de traversées d'agglomération avec la création de trottoirs et de carrefours.

Afin d'améliorer la mobilité, axe stratégique de la politique en matière de transport mise en œuvre par le gouvernement, une alternative crédible, ambitieuse et pragmatique est en cours de déploiement avec le développement de transports terrestres attractifs et performants aussi bien en matière de transport en commun que de modes de déplacement doux et complémentaires, comme le covoiturage.

S'agissant des transports interinsulaires, le schéma directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2025 a fixé les orientations de la Polynésie française concernant l'organisation et le développement des dessertes maritimes et aériennes, dans un souci de limitation de l'enclavement de certaines parties du territoire, de développement économique durable et de préservation de l'environnement. Il sert de référence pour harmoniser la programmation des investissements.

Par ailleurs, la Polynésie française a mis en place des dispositifs de continuité intérieure afin de pallier les conditions géographiques spécifiques de son territoire. Afin de désenclaver les îles éloignées, de participer à l'aménagement du territoire en évitant un exode des populations vers l'île de Tahiti et d'assurer le développement économique et social de ces territoires, le gouvernement a fait le choix d'attribuer des licences d'exploitation auprès de transporteurs aériens et maritimes fixant des obligations de service public pour ces transports interinsulaires ayant pour objet d'assurer des services réguliers de transport correspondant aux besoins de la population.

Toutefois ces solutions ne sont pas suffisantes et même si elles seront continuées, le gouvernement étudie un nouveau projet de société polynésienne construit autour d'une véritable déconcentration et d'un développement important de nouvelles zones d'activité desservies par des transports fiables et adaptés.

Cette programmation en matière de transport s'inscrit également dans le cadre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La démarche de simplification des procédures administratives, au travers de la dématérialisation et de la clarification des règles sera approfondie en matière de transports maritimes (gestion des connaissements, des escales, des examens, des brevets et de la carrière des marins pêcheurs) et de transports terrestres (dématérialisation des services aux 80 000 usagers annuels des transports terrestres).

Par ailleurs, la prise en compte de considérations environnementales sera systématisée lors de la programmation des travaux.

15.2 **Programme 915 01/975 01 : transports terrestres et sécurité routière**

15.2.1 Contexte et orientations stratégiques

En matière de transports terrestres et de sécurité routière, le gouvernement a élaboré un programme d'amélioration de la mobilité se traduisant par des études préalables mais également par des actions concrètes à court, moyen et long terme. Dès 2024, des opérations ont été lancées en ce sens et continueront de se développer après les conclusions des enquêtes de mobilité et les résultats du test d'une plateforme de covoiturage.

15.2.2 Réformes en cours et/ou à venir

Plusieurs chantiers majeurs en termes de réglementation sont inscrits au plan de charge de la direction des transports terrestres pour accompagner les évolutions sociétales et techniques.

S'agissant des activités de transport, il apparaît nécessaire de poursuivre l'encadrement de ces activités (location de véhicules, covoiturage, transport touristique…).

Concernant les véhicules, l'obsolescence de nombreux textes réglementaires, voire l'inexistence de certains cadres réglementaires, comme celui de la profession d'expert automobile ou sur les modalités d'application de la gestion des épaves automobiles doivent entraîner la révision et l'élaboration de ces derniers.

La modernisation du cadre réglementaire relatif aux conducteurs, notamment avec la réforme de l'examen du permis de conduire doit être poursuivie.

La mise en place de téléservices et de la dématérialisation des services aux usagers de la Direction des transports terrestres sera poursuivie en 2025 (projet Utara'a suite) notamment en développant la possibilité de télépaiement pour les démarches des 80 000 usagers (titres de conduite, examen du permis, démarches véhicules, activités de transport).

Enfin, le développement d'alternatives crédibles, ambitieuses et pragmatiques en cours de déploiement avec le développement de transports terrestres attractifs et performants (voies réservées bus et covoiturage, aménagement en faveur de la pratique cyclable...) nécessiteront le développement d'un cadre réglementaire adapté et sécurisant ces usagers.

15.2.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Adapter l'offre de transport en commun aux besoins de l'usager

Dans l'optique de favoriser l'utilisation des transports en commun, il convient d'adapter l'offre de transport aux besoins de la population. Cette adaptation repose sur plusieurs points clés, notamment :

- L'amélioration de la qualité de service des transports en commun ;
- L'augmentation de la quantité d'offre en transport en commun.

Amélioration de la qualité de service des transports en commun

Le renouvellement du parc d'abribus déjà initié se poursuivra avec l'objectif de 33 abribus neufs à fin 2025. Les principaux points d'arrêt du réseau seront également équipés dès 2025 de systèmes d'information en temps réel sur les prochains services desservant ces arrêts, dont 7 équipés d'écran d'affichage en temps réel avec un objectif de 47 à horizon fin 2026 début 2027. Il est également important d'adapter cette offre de transport aux personnes en situation de handicap (notamment PMR) dont les accès sont aujourd'hui difficiles en raison d'infrastructures et d'équipements inadaptés.

En parallèle, la mise en place d'un système d'information voyageur en temps réel offrira à partir de 2025 une réelle amélioration de la qualité de service. A chaque point d'arrêt du réseau Tere Tahiti (et sur l'application mobile), des QR codes permettront d'accéder au temps d'attente des prochains bus en temps réel pour les usagers munis d'un smartphone équipé de données mobiles.

L'année 2025 marque aussi le lancement des études d'avant-projet relatives à la création de voies réservées bus et covoiturage, permettant une amélioration des temps de trajet de transports en commun dans la zone urbaine de Papeete, accompagné d'un renforcement significatif de l'offre en transports en commun.

Augmentation de la quantité d'offre en transport en commun

Le projet de création de voies réservées bus et covoiturage s'accompagnera d'un renforcement significatif de l'offre en transports en commun, rendu possible par l'achat de matériel roulant supplémentaire.

Ce renforcement global de l'offre s'ajoutera à la politique actuelle de développement de l'offre de transports en commun sur les lignes saturées du réseau Tere Tahiti. Par exemple, à partir de septembre 2024, 1 bus est transféré de la ligne 22, très peu utilisée par les usagers, à la ligne 30 (Taravao – Papeete), aujourd'hui

régulièrement saturée en heure de pointe, représentant ainsi 86 sièges réinjectés en heures de pointe pour les usagers de la ligne 30.

Les projets initiés en 2024 seront poursuivis en 2025, notamment :

- La révision du schéma directeur des transports collectifs et des déplacements durables pour tenir compte des enjeux du Plan climat de la Polynésie française ;
- Le schéma des liaisons à mobilités douces et services vélos ;
- Les études sur le déploiement du covoiturage ;
- La mise en place d'un programme pluriannuel d'études sur les transports et la mobilité ;
- La mise en accessibilité du réseau de transport en commun.

Les crédits alloués à ces chantiers sont de 120 millions F CFP en 2025.

Objectif n° 1 - Adapter l'offre de transport en commun aux besoins de l'usager

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nouveaux abribus construits par an	N	0	0	non chiffré	8	25	30
Indicateur 1.2 - Points d'arrêt bus equipés d'information voyageur en temps réel (écrand'affichage en temps réel)	N	0	0	non chiffré	0	7	47
Indicateur 1.3 - Proportion de bus et autocars equipés de climatisation (lignes régulières)	%			non chiffré		95%	100%
Indicateur 1.4 - Nombre de km exploités sur lignes à forte demande (1, 2, 20, 21, 30)	km			non chiffré		3 037 753	3 537 753

Sources des données :

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre d'abribus livrés à l'opération 330.2023

Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre d'arrêts du réseau TERE TAHITI équipé d'écran d'informations voyageurs en temps réel.

Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir de données fournies par RTCT et RTU et analysées par la DTT pour 2022-2024. Estimations 2025-2026 basées sur engagements dans la DSP et projet d'achat de bus par le pays

Indicateur 1.4 - indicateur calculé à partir de rapports mensuels/annuels RTCT et d'analyses de la DTT (pour planifier le nombre de km parcourus avec l'achat de bus supplémentaires)

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au renouvellement global du parc d'arrêts de bus, pour un montant en investissement de 600 millions F CFP en AP entre 2024 et 2027 ;
- Action n°2 relative à l'installation d'écrans d'affichages des horaires de bus sur les arrêts (acquisition de systèmes de transport intelligent et d'information voyageur), pour un montant en investissement de 70 millions F CFP en AP et de 55 millions de CP ;
- Action n°3 relative à la définition des besoins en matériels roulants pour un montant de 20 millions F CFP en AP et de 10 millions de CP.

Objectif n°2 : Renforcer la sécurité sur les routes

La sécurité sur les routes doit être renforcée par des actions de prévention et d'accompagnement à la formation à la conduite.

Leur mise en œuvre intervient à plusieurs niveaux qu'il convient de coordonner pour garantir une efficience des politiques publiques engagées (formation, prévention, identification des risques, correction des facteurs d'insécurité…).

Diverses actions de sécurité routière seront conduites :

- Animer un observatoire de la sécurité routière partagé avec les partenaires et les forces de l'ordre en tenant compte des assises de la sécurité routière organisée au second semestre 2024 et du plan de sécurité routière qui sera élaboré en 2025 entre les partenaires de la sécurité routière ;
- Réaliser un plan de communication permettant de mieux cibler les actions à déployer pour les différentes catégories d'usagers (enfants, jeunes, actifs, usagers à risque…) ;
- Développer un réseau d'acteurs constitué d'animateurs experts en sécurité routière, de formateurs référents en sécurité routière et d'intervenants en sécurité routière qui puisse compléter l'action des forces de l'ordre et de la direction des transports terrestres ;

Maintenir le dispositif d'aide au financement du permis de conduire.

Objectif n° 2 - Renforcer la sécurité sur les routes							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Jours calendaires avec diffusion de message de prévention (tous médias confor	N	NC				250	300
Indicateur 2.2 - Dépense investie dans les campagnes et actions de prévention	XFP					6 000 000	5 000 000
Indicateur 2.3 - Arrêtés de rétention des droits à la conduite	N					630	590
Indicateur 2.4 - Accidents	N					155	150
Indicateur 2.5 - Tués	N					32	30
Indicateur 2.6 - Blessés	N					180	175

Sources des données :

Direction des transports terrestres [DTT] et Haut-Commisariat de la République française [HC]

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 2.1 - Indicateur calculé à partir des bons de commande bureau de la documentation et de la communication selon les période de diffusion indiquées. Ex : si 1 message de prévention est diffusé ou 10 messages ont diffusés dans la même journée alors 1 journée de diffusion sera comptabilisée.

Indicateur 2.2 - Indicateur calculé à partir des factures des prestataires (Article. 623)

Indicateur 2.3 - Comptabilisation des arrêtés de rétention administrative édités par la cellule de rétention des permis de conduire de la DTT

Indicateur 2.4 ; 2.5 ; 2.6 - Statiques ATB transmises mensuellement par le HC

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la poursuite du dispositif d'aide au financement du permis de conduire pour un montant de 30 millions F CFP.

15.2.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
915/975 01 - TRANSPORTS TERRESTRES ET SECURITE ROUTIERE	**30 000 000**	**159 000 000**	**189 000 000**
Adapter l'offre de transport en commun aux besoins de l'usager		159 000 000	159 000 000
Renforcer la sécurité sur les routes	30 000 000		30 000 000

15.2.5 Dépenses fiscales

La direction des transports terrestres poursuivra la détaxation du gazole pour les transports réguliers et scolaires en 2025.

15.3 **Programme 915 02/975 02 : transports et affaires maritimes**

15.3.1 Contexte et orientations stratégiques

La mise en œuvre du schéma directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2025 a été déclinée en 11 objectifs principaux, afin de répondre à trois enjeux majeurs associés :

- Enjeu de développement économique durable ;
- Enjeu de sécurité maritime et environnementale ;
- Enjeu sociétal.

Le trafic intérieur des caboteurs, conjugué à l'augmentation du trafic des navires de croisière et de plaisance, engendre des conflits d'usage des terminaux et des mouillages, le Pays doit donc organiser une autorité d'escale afin de gérer l'accès aux infrastructures portuaires et aux installations de mouillage, qui sont amenées à se développer dans les prochaines années.

Par ailleurs, afin de désenclaver d'avantage les îles éloignées, un nouveau schéma de desserte est en cours d'élaboration afin de répondre au mieux à l'ensemble des besoins de la population mais également du développement touristique souhaité par le gouvernement.

Ce désenclavement passe également par la promotion d'activités nouvelles et de montée en puissance d'activités existantes du secteur de la mer (tourisme nautique, réparation navale, pêche…), respectueuses de l'environnement et des écosystèmes marins.

15.3.2 Réformes en cours et/ou à venir

La direction polynésienne des affaires maritimes doit finaliser le Règlement général de police relatif aux escales, à la navigation et la circulation des navires dans les eaux intérieures de la Polynésie française (code des ports) et revoir la règlementation sur les épaves et navires abandonnés afin de l'adapter au contexte polynésien et de la moderniser en la simplifiant.

15.3.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Optimiser la régulation des transports maritimes

La desserte maritime des archipels est un pilier essentiel du développement économique des îles et du maintien des populations pour inverser les flux migratoires et contrer l'exode insulaire.

L'adoption d'un cadre règlementaire rénové incluant des obligations de service public (loi du pays n°2016-03 du 26 février 2016) a permis la délivrance de licence d'exploitation avec ces obligations concernant la durée d'exploitation du navire, la fréquence des dessertes, l'obligation d'information aux usagers et l'encadrement des conditions d'exploitation.

Sur cette base, il convient aujourd'hui d'établir un bilan des licences et de leur mise en œuvre afin d'élaborer un nouveau schéma directeur du transport maritime interinsulaire correspondant aux nouveaux besoins de desserte et d'amélioration des lignes existantes.

L'optimisation de la régulation des transports maritimes passe également par une coordination accrue de tous les partenaires institutionnels et des acteurs privés ainsi que par la diffusion des informations statistiques sur le transport maritime intérieur.

Objectif n° 1 : Optimiser la régulation des transports maritimes

La desserte maritime des archipels est un pilier essentiel du développement économique des îles et du maintien des populations pour inverser les flux migratoires et contrer l'exode insulaire.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de marins bénéficiaires de bourses de formation	Nbre					15	15
Indicateur 1.2 - Réalisation du nombre de touchées minimales fixé par la règlementation en matière d'OSP	%					100%	100%
Indicateur 1.3 - Nombre de nouveaux navires défiscalisés	Nbre					1	1

Sources des données :
Rapport d'activité DPAM, documents de suivi de la DPAM
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - Nombre de marins ayant bénéficié du dispositif de bourse de formation professionnelle maritime continue
Indicateur 1.2 - Réalisation du nombre de touchées minimales fixé par la règlementation en matière d'OSP du transport maritime (en %)
Indicateur 1.3 - Nombre de navires défiscalisés pour la desserte maritime intérieure (dispositif relevant du ministère des finances)
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la mise en place d'aide individuelle à la formation professionnelle des marins pour un montant en fonctionnement de 28 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à la défiscalisation en faveur du renouvellement de la flotte de navires assurant la desserte maritime interinsulaire pour un montant de 1,5 milliard F CFP.

Objectif n°2 : Renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement maritime

Ce second objectif traduit le principe qu'il n'y a pas de développement harmonieux et durable sans sécurité ni préservation de l'environnement. La Polynésie a pris conscience de la fragilité de ses écosystèmes notamment par les effets de la croissance non maîtrisée du littoral et ceux du réchauffement climatique.

L'amélioration de la sécurité maritime exige un contrôle des navires professionnels en activité au moyen d'une planification des visites de sécurité des navires sur toutes les îles concernées se conjuguant avec les actions de prévention des risques et la formation à bord des équipages.

En outre, avec plus de 2,5 millions de km^2 de mer et une ZEE de près de 5,5 millions de km^2 pour seulement 0,1% de terres émergés, la Polynésie française est un territoire maritime, qu'il faut protéger et préserver tout en conciliant le développement des activités y prenant place.

Dans ce cadre, la gestion comme la régulation de l'utilisation de l'espace maritime par les navires est essentielle, en particulier dans les îles soumises à forte pression, et les navires abandonnés ou/et épaves représentant des dangers pour la navigation, constituent une nuisance aux activités côtières et souvent une atteinte grave à l'environnement et plus généralement à la biodiversité. Pour parvenir à cet objectif, une campagne de sortie des épaves et des navires est réalisée chaque année.

Objectif n° 2 : Renforcer la sécurité maritime et de la protection de l'environnement maritime

L'amélioration de la sécurité maritime exige un contrôle des navires professionnels en activité au moyen d'une planification des visites de sécurité des navires sur toutes les îles concernées se conjuguant avec les actions de prévention des risques et la formation à bord des équipages.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de visites de sécurité des navires	Nbre					900	900
Indicateur 2.2 - Nombre de navires abandonnés et d'épaves retirés	Nbre					10	5
Indicateur 2.3 - Proportion des zones de mouillage équipées d'ancrages écologiques	%					60%	90%
Indicateur 2.4 - Nombre de campagne de communication en matière de sécurité en mer	Nbre					4	4

Sources de données :
Rapport d'activité DPAM, tableaux de suivi de la DPAM
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - Nombre de visites de sécurité des navires réalisées annuellement (visite périodique, visite de mise en service, visite spéciale de navire de plaisance avec activité commerciale)
Indicateur 2.2 - Nombre de navires abandonnés ou d'épaves retirés du DPM par le Pays annuellement suite à la défaillance du propriétaire
Indicateur 2.3 - Zones de mouillages équipées avec des dispositifs d'ancrage par rapport au nombre total de zones devant être équipées définies par Arrêté (en %)
Indicateur 2.4 - Nombres de campagne de communication en matière de sécurité en mer
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à aux opérations de dépollution, de retrait et de démantèlement des navires échoués et/ou abandonnés, pour un montant fonctionnement de 100 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à la gestion des escales des navires en Polynésie française, pour un montant en fonctionnement de 5,5 millions F CFP (missions de déploiement et de suivi) ;
- Action n°3 relative à l'installation et la maintenance de mouillages écologiques en Polynésie française, pour un montant en investissement de 17 millions F CFP en CP ;
- Action n°4 relative au développement de campagnes de communication grand public en matière de sécurité en mer pour un montant en fonctionnement de 3,5 millions F CFP.

15.3.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
915/975 02 - TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES	**137 000 000**	**17 000 000**	**154 000 000**
Optimiser la régulation des transports maritimes	28 000 000		28 000 000
Renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement maritime	109 000 000	17 000 000	126 000 000
			0

15.4 **Programme 915 03/975 03 : transports aériens et aviation civile**

15.4.1 Contexte et orientations stratégiques

Conformément à la mise en place du cadre réglementaire constitué du schéma directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2025 de la Polynésie française et de la loi du pays n° 2016-3 du 25 février 2016 relative à l'organisation du transport interinsulaire maritime et aérien et ses textes d'application, le principe d'une délégation de service public a été créé. La délibération n° 2020-33 APF du 30 juillet 2020 définit la

délégation de service public et fixe les conditions d'octroi de la licence d'exploitation dans le secteur du transport aérien interinsulaire.

Cette délégation a été séparée en 2 lots et a démarré en 2022 et court jusqu'en 2026.

Avec l'arrivée de la concurrence sur le marché, les réflexions des compagnies aériennes sur l'arrivée de nouveaux avions et le projet d'aéroport international des Marquises, l'ensemble de la desserte aérienne doit aujourd'hui être repensé à l'aune de ces différents facteurs.

15.4.2 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Optimiser l'organisation du transport aérien interinsulaire

Le gouvernement prévoit de rééquilibrer et renforcer le transport aérien domestique.

Il est envisagé la possibilité de création de hubs régionaux dans les archipels, ce qui nécessite d'étudier un véritable schéma de desserte aérienne ainsi que de réaliser des schémas directeurs de certains aérodromes.

Objectif n° 1 : Optimiser l'organisation du transport aérien interinsulaire							
Il s'agt de réequilibrer et renforcer le transport aérien domestique (création de hub régionaux dans les archipels)							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux de croissance du trafic aérien interinsulaire depuis les nouveaux hubs régionaux (mouvements, PAX, coefficients moyens de remplissage)	Mix	N/A	N/A	N/A	N/A	5%	8%
Sources des données : *Statistiques de vol (mouvements, PAX / fret, coefficients moyens de remplissage)* *Prévisions de croissance de trafic à 10 ans* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir de la croissance des statistiques récoltées par la DAC ou par ADT (transmises par les compagnies aériennes) au titre de la performance annuelle (mouvements en nombre, PAX en nombre, CMR en %.)* Autres commentaires :							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la création d'un modèle de simulation de la desserte aérienne en Polynésie française afin d'obtenir un outil d'aide à la décision pour un montant en fonctionnement de 10 millions de F CFP ;
- Action n°2 relative à la refonte des services du trafic aérien (ATS/ATC/AFIS, RNP, balisage) pour étendre les possibilités des compagnies aériennes pour un montant en fonctionnement de 15 millions de F CFP.
- Action n°3 relative à l'acquisition de matériels pour les sections des aérodromes et opérations et maintenances d'un montant de 105 millions F CFP en investissement en AP et de 52,5 millions F CFP de CP.

15.4.3 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
915/975 03 - TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE	**25 000 000**	**52 500 000**	**77 500 000**
Optimiser l'organisation du transport aérien interinsulaire	25 000 000	52 500 000	77 500 000 0

15.4.4 Comptes spéciaux

Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI)

Ce fonds a été créé par délibération n° 2020-80 APF du 15 décembre 2020 et a pour objet de pallier l'enclavement de la population de la Polynésie française en participant, de manière directe ou indirecte, aux déplacements de ses habitants.

Les ressources du fonds sont constituées par :

- Le produit de la contribution de solidarité de la continuité territoriale du transport aérien interinsulaire (CSCTAI) et des pénalités y afférentes, permettant de participer, de manière directe ou indirecte, aux déplacements des passagers des lignes aériennes régulières interinsulaires ;
- Des versements du budget général de la Polynésie française ;
- La participation de l'Etat à solliciter pour la continuité territoriale intérieure en application du troisième alinéa de l'article L.1803-4 du code des transports.

Ce fonds (FCTAI) permet d'accompagner les attributaires de lignes aériennes sous délégation de service public (DSP) pour compenser financièrement les déficits structurels et favoriser le désenclavement de la population dans les îles éloignées conformément à la loi de pays de février 2016. Ce fonds facilitera l'abaissement du coût des billets du transport aérien.

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
915/975 03 - TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE	**350 000 000**	**0**	**350 000 000**
Compte d'affectation spécial FCTAI			
Délégation de service public du transport aérien interinsulaire de 32 îles et des îles Marquises	350 000 000		350 000 000 0

15.5 **Programme 915 04/975 04 : sécurité aéroportuaire**

15.5.1 Contexte et orientations stratégiques

La réglementation en matière de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (SSLIA) confie aux exploitants des aéroports soumis à la certification la responsabilité de veiller à ce que l'équipement approprié et le personnel suffisant soient disponibles dans un délai adapté en cas d'incident.

La sécurité aéroportuaire en Polynésie française est primordiale pour garantir un service de qualité et conforme aux normes internationales. Dans ce cadre, deux orientations stratégiques principales ont été définies pour répondre aux défis actuels et futurs.

Dans le cadre des demandes de certification, l'exploitant aéroportuaire, la Direction de l'aviation civile (DAC) sur 43 aérodromes polynésiens, doit justifier de l'adéquation des moyens avec le niveau de protection SSLIA attendu pour chaque aéroport.

A ce titre, la Direction de l'aviation civile a pour objectifs :

- D'assurer le niveau de protection adéquat en fonction du trafic programmé ;
- De dimensionner les effectifs au niveau de protection requis ;
- De veiller au fonctionnement de l'ensemble du matériel concourant à la sécurité des opérations ;
- De rationaliser les dépenses réalisées dans le cadre des missions SSLIA – SPPA.

Elle se concentre sur l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers des infrastructures aéroportuaires. Face à la nécessité croissante d'une gestion optimale des aérogares, le programme vise à moderniser les infrastructures en construisant, réhabilitant, ou rénovant les aérodromes. Cette démarche inclut également des projets spécifiques pour améliorer le confort des passagers, tels que l'amélioration des installations sanitaires et des équipements pour enfants.

Le gouvernement vise également à renforcer la sécurité des usagers en veillant à la conformité des aérodromes avec les réglementations aéronautiques. Cette approche implique la mise à niveau des infrastructures pour répondre aux exigences de sécurité, notamment par la mise en conformité des dégagements, des abords de pistes, des systèmes d'alimentation électrique, et des équipements radioélectriques. En parallèle, la réduction des non-conformités identifiées par les autorités de régulation est essentielle pour garantir un environnement sûr et sécurisé. Ces mesures visent à aligner les pratiques locales avec les standards internationaux, tout en assurant une gestion efficace des risques et une réponse adéquate aux défis réglementaires.

15.5.2 Réformes en cours et/ou à venir

La réforme proposée vise à rationaliser et à optimiser les solutions pour améliorer les processus de gestion des infrastructures aéroportuaires. Cette approche stratégique permettra une meilleure planification pluriannuelle, offrant ainsi une visibilité accrue sur les investissements et renforçant les relations avec les

prestataires. En centralisant et standardisant les opérations, l'objectif est de réduire les délais d'exécution, tout en augmentant l'efficacité des projets. En conséquence, la DAC pourra répondre plus rapidement aux besoins urgents, qu'il s'agisse de la modernisation des services aux usagers, de la sécurisation des infrastructures, ou encore de la reconstruction des aérogares.

15.5.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Améliorer la qualité du service rendu aux usagers des infrastructures aéroportuaires

La sécurité des usagers des transports aériens et des aérodromes polynésiens est une priorité pour le gouvernement qui doit s'assurer de mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires à sa garantie.

Il met également en avant la qualité de service rendu afin de proposer aux usagers les meilleures prestations possibles avec des aérodromes entretenus et adaptés à leurs besoins.

Objectif n° 1 : Améliorer la qualité du service rendu aux usagers des infrastructures aéroportuaires							
Proposer aux usagers les meilleures prestations avec des aérodromes entretenus et adaptés à leurs besoins							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'aérogares construites, rénovées ou refaites	Unité	N/A	N/A	N/A	N/A	5	8
Indicateur 1.2 - Nombre de projets d'améliorations ciblées sur le service aux usagers déployé (jeux enfants), toilettes et expérience passagers)	Unité	N/A	N/A	N/A	N/A	11	11

Sources des données :

Fichier de suivi de travaux et d'exécution budgétaire DAC-MGT
Plan de gestion des ouvrages de la DAC sous Asana
Compte-rendu mensuels des aérodromes (CRM)
eForsair (gestion dématérialisée des mains courantes)

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du suivi de travaux et d'exécution budgétaire DAC-MGT et du plan de gestion des ouvrages de la DAC (Asana) en comptabilisant les opérations aboutissant à une reconstruction, une rénovation ou une réfection d'aérogare
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du suivi de travaux et d'exécution budgétaire DAC-MGT et du plan de gestion des ouvrages de la DAC (Asana) en comptabilisant les opérations aboutissant au déploiement de projets d'améliorations ciblées sur le service aux usagers : enfants (toilettes et jeux), toilettes et expérience passagers

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au programme de reconstruction des petites aérogares, pour un montant en investissement de 150 millions F CFP en AP et de 10 millions F CFP de CP ;
- Action n°2 relative au programme de modernisation des services aux usagers et de l'amélioration de l'expérience, pour un montant en fonctionnement de 60 millions F CFP.

Objectif n°2 : améliorer la sécurité des usagers en se mettant en conformité avec la réglementation aéronautique

Tous les ans, le Service d'Etat de l'aviation civile – SEAC entreprend des audits techniques (CHEA, SSLIA, SPRA, PNSA, énergie balisage) sur les aérodromes du Pays suivant son plan local de surveillance.

L'ensemble des constats notifiés à la Direction de l'aviation civile par le SEAC fait l'objet de la remise d'un plan d'actions correctives, lequel une fois approuvée par l'autorité de surveillance, se traduit par des opérations en fonctionnement ou en investissement sur le budget de la Polynésie française.

Afin de répondre à des impératifs réglementaires, la Polynésie française doit se doter de matériels de sécurité (camions de pompiers, vedettes nautiques…) et clôturer certains aérodromes afin d'éviter les périls animaliers.

Objectif n° 2 : Améliorer la sécurité des usagers en se mettant en conformité avec la réglementation aéronautique							
Doter les aérodromes de matérels de sécurité afin de répondre à des impératifs règlementaires							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de véhicules SSLIA (Service de Sauvetage et de Lutte contre les Incendies d'Aéronefs) et SPRA (Service de Prévention du Risque Animalier) acquis	Unité	N/A	N/A	N/A	N/A	4	3
Indicateur 2.2 - Nombre d'infrastructures aéroportuaires en zone réservée (airside) construites, rénovées ou refaites (caserne et dépôt d'hydrocarbures)	Unité	N/A	N/A	N/A	N/A	5	3

Sources des données :

Fichier de suivi de travaux et d'exécution budgétaire DAC-MGT
Plan de gestion des ouvrages de la DAC sous Asana
METEOR
Rapports d'audits CHEA du SEAC

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du suivi de travaux et d'exécution budgétaire DAC-MGT et du plan de gestion des ouvrages de la DAC (Asana) en comptabilisant les opérations aboutissant à une remise en conformité des dégagements des aérodromes et franchissement des obstacles, des abords de pistes, des alimentations électriques, des équipements en aides radioélectriques
Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir de la base METEOR partagée par le SEAC et la DAC en comptabilisant le nombre d'écarts ouverts de niveau

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la mise en place du service de prévention du risque animalier (SPRA) à Maupiti et Ua Huka, pour un montant en investissement de 20 millions F CFP en AP et 10 millions F CFP de CP.

15.5.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
915/975 04 - SECURITE AEROPORTUAIRE	**60 000 000**	**30 000 000**	**90 000 000**
Améliorer la qualité du service rendu aux usagers des infrastructures aéroportuaires	60 000 000	10 000 000	70 000 000
Améliorer la sécurité des usagers en se mettant en conformité avec la réglementation aéronautique		20 000 000	20 000 000

16. MISSION 916/976 : URBANISME, HABITAT ET FONCIER

8,9 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

2,1 Mds F CFP
Budget de fonctionnement

6,8 Mds F CFP
Budget d'investissement (CP)

1,37 Mds F CFP
Coût de la masse salariale
soit 4,23 % sur la masse globale

9,6 Mds F CFP
Mesures nouvelles sur AP

Dont :

- ✓ **5 Mds F CFP**
  Subvention d'investissement à l'OPH pour l'habitat dispersé 2025
- ✓ **2,44 Mds F CFP**
  Subvention OPH pour la viabilisation et la construction de divers *fare* aux Tuamotu, à Tahaa et à Tubuai
- ✓ **600 M F CFP**
  Aides à l'investissement des ménages 2025

Répartition des crédits de fonctionnement par programme

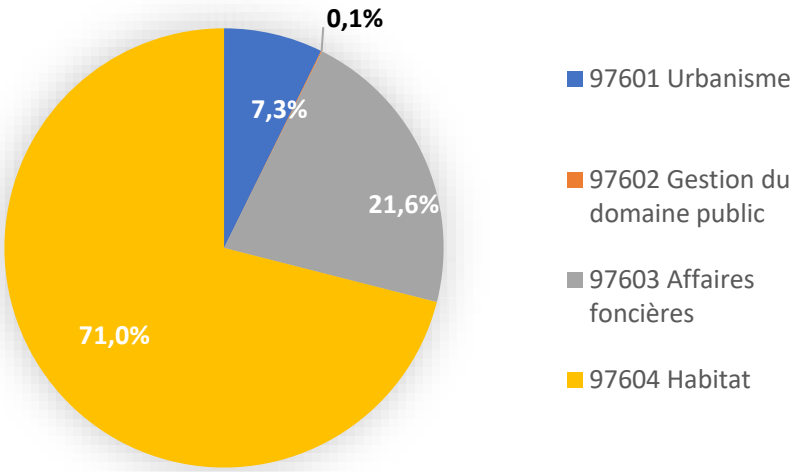

590 M F CFP
Aide familiale au logement (AFL)

850 M F CFP
Subvention de fonctionnement à l'OPH

80 M F CFP
Aides à la sortie d'indivision foncière

16.1 **Eléments de politique générale de la mission**

- Au titre de la construction et de l'aménagement (DCA)

Le Schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE), document d'orientations stratégiques adopté par la loi du pays n° 2020-21 du 24 août 2020, définit le projet de développement de l'ensemble du territoire sur les vingt prochaines années. Il vise à assurer la cohérence des politiques publiques et à guider les investissements au moyen, notamment, des différents documents de planification, tels que les plans généraux d'aménagement. Les stratégies et actions en matière foncière et en matière de logement constituent des modalités de mise en œuvre de ce projet de développement territorial en même temps qu'elles visent à répondre à des enjeux qui leur sont propres.

Les thématiques de l'aménagement, du foncier et d'habitat sont ainsi intrinsèquement liées et leur articulation apparaît cohérente. Le SAGE promeut une planification et un développement harmonieux et responsable des territoires. Pour ce faire, le foncier constitue l'un des outils de sa mise en œuvre. Or le foncier disponible étant rare, son usage doit être fait avec rationalité. La conciliation de l'utilisation et de la préservation du foncier est ainsi un impératif à prendre en compte. Enfin, l'habitat, qui figure parmi les politiques sectorielles les plus consommatrices de foncier, doit répondre au défi d'accès et de maintien dans un logement qui répond aux besoins et aspirations des polynésiens.

16.2 **Programme 916 01/976 01 : urbanisme**

16.2.1 Contexte et orientations stratégiques

Le SAGE fixe six grands principes de développement du territoire polynésien :

- Favoriser le rayonnement régional et mondial du Fenua à partir de sa capitale renouvelée et de polarités secondaires ;
- Favoriser un développement équilibré des cinq archipels, fondé sur leurs spécificités ou atouts propres ;
- Organiser un meilleur fonctionnement des archipels basé sur des liaisons renforcées entre la capitale et les pôles secondaires ;
- Aménager le Fenua pour le rendre plus habitable tout en préservant son environnement exceptionnellement riche mais fragile ;
- Renforcer la cohésion sociale et culturelle de la société polynésienne ;
- Préparer le Fenua aux impacts du changement climatique afin de réduire sa vulnérabilité et améliorer sa résilience face aux catastrophes naturelles.

La mise en œuvre de ces grands principes de développement nécessite l'élaboration et le suivi de documents de planification opérationnels (schémas d'archipels, plans généraux d'aménagement, etc.) destinés à préciser le contenu et la localisation des intentions d'aménagement identifiées dans le cadre du SAGE et des politiques sectorielles. L'objectif visé est ainsi de maîtriser le développement urbain et de cesser de le subir (cf. *supra* « 4.4 Programme 903 03/963 03 : aménagement du territoire et risques naturels »).

En outre, à un niveau opérationnel le plus fin, le développement urbain n'est envisageable qu'à la condition qu'il existe une fluidité dans la construction. Or, aujourd'hui, force est de constater que la délivrance des autorisations de travaux immobiliers connaît des retards, parfois importants, qui impactent directement la dynamique dans le secteur et qui sont régulièrement dénoncés par les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre. La réduction des délais d'instruction des autorisations d'urbanisme constitue donc un enjeu important pour les prochaines années.

16.2.2 Réformes en cours et/ou à venir

Aujourd'hui, l'instruction de l'ensemble des demandes d'autorisations d'urbanisme est effectuée par la Direction de la construction et de l'aménagement (DCA). Le Gouvernement souhaite dématérialiser l'instruction de ces autorisations de travaux immobiliers au sein de la DCA. Ce service sera alors doté d'un nouveau logiciel

« Faatupu » qui permettra la dématérialisation de l'ensemble des autorisations de travaux immobiliers. Le déploiement de ce projet, initié en 2019, est prévu fin 2025.

16.2.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Réduire les délais d'instruction des autorisations d'urbanisme

Très (trop) souvent déplorés par les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, les délais d'instruction des autorisations de travaux immobiliers doivent être réduits afin de ne pas freiner la dynamique de construction qu'elle soit d'initiative publique ou privée.

Les causes et les remèdes à ces délais se situent à plusieurs niveaux et doivent être traités de manière systémique.

Il s'agit, d'abord, de réformer les réglementations applicables à l'acte de construire, qui se sont d'ailleurs multipliées ces dernières années, afin de trouver un équilibre satisfaisant entre l'impératif de respect des intentions d'urbanisme, celui de protection des biens et des personnes et celui de ne pas freiner la construction.

Il s'agit, ensuite, d'améliorer de manière continue les procédures administratives d'instruction via, notamment, le développement d'outils informatiques et la formation des agents instructeurs. S'agissant plus particulièrement des outils informatiques, il s'agit du développement d'une application dont l'objet de transformer les processus traditionnels en procédures plus efficaces et accessibles. Les citoyens, les professionnels de l'urbanisme et les administrations bénéficieront ainsi d'une interface commune qui simplifiera les démarches administratives, rendant le suivi de l'instruction plus transparent et réduisant les délais de traitement. Cette approche améliorera également la communication entre les différents acteurs, favorisant une gestion plus fluide et coordonnée de l'instruction des différents projets de construction.

Il s'agit, enfin, de renforcer le nombre d'agents instructeurs des autorisations de travaux immobiliers.

Objectif n° 1 - Réduire les délais d'instruction des autorisations d'urbanisme

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Action n° 1 - Développer des outils informatiques facilitatnt le dépôt et le suivi de l'instruction des autorisations de travaux immobiliers							
indicateur 1.1 Délai moyen de délivrance des PC			-		-	-	Atteinte des délais règlementaires
- indicateur 1.1.1 Habitation individuelle	j		138		161	140	45
- indicateur 1.1.2 Habitation collective	j		-		-	NC	45
- indicateur 1.1.3 Terrassements	j		-		-	NC	60
- indicateur 1.1.4 Lotissement et groupement d'habitations	j		-		-	NC	45
- indicateur 1.1.5 ERP	j		-		-	NC	45
- indicateur 1.1.6 Autres	j		-		-	NC	45
indicateur 1.2 Délai moyen de délivrance des CC			-		-	-	Atteinte des délais règlementaires
- indicateur 1.2.1 Habitation individuelle	j		-		-	NC	30
- indicateur 1.2.2 Habitation collective	j		-		-	NC	30
- indicateur 1.2.3 Terrassement	j		-		-	NC	30
- indicateur 1.2.4 Lotissement et groupement d'habitations	j		-		-	NC	30
- indicateur 1.2.5 ERP	j		-		-	NC	30
- indicateur 1.2.6 Autres	j		-		-	NC	30

Sources des données :
DCA
Mise en place de nouveaux indicateurs en 2025 suite à la redéfinition des objectifs

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au recrutement d'un agent chargé du développement d'un outil informatique permettant la dématérialisation de l'instruction des autorisations de travaux immobiliers, pour un montant en investissement de 17,5 millions F CFP en autorisation de programme et 5,8 millions F CFP en crédits de paiement partiellement couverts par l'AP n°25.2017, dépenses imputées à la mission 901/961 ;
- Action n°2 relative à des prestations juridiques pour la modification du code de l'aménagement, pour un montant en fonctionnement de 30 millions F CFP.

16.2.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
916/976 01 - URBANISME	**31 000 000**	**0**	**31 000 000**
Réduire les délais d'instruction des autorisations d'urbanisme			0
- Action 1 : Développer des outils informatiques facilitant le dépôt et le suivi de l'instruction des autorisations de travaux immobiliers	1 000 000	*5 856 000**	1 000 000
- Action 2 : Simplifier les procédures d'instruction des autorisations de travaux immobiliers	30 000 000		30 000 000
			0

* montant imputé à la mission 901

16.3 **Programme 916 02/976 02 : gestion du domaine public**

16.4 **Programme 916 03/976 03 : affaires foncières**

16.4.1 Contexte et orientations stratégiques

Qu'il s'agisse de réaliser des projets privés ou publics, le besoin de disposer d'assises foncières constitue un impératif. Or s'il est lieu commun d'affirmer que notre territoire est géographiquement aussi vaste que celui de l'Europe, avec une étendue de plus de 5 millions de km², force est cependant d'admettre que la majeure partie est constituée d'eau, les terres émergées que constituent nos 118 îles ne représentant que 4 000 km2. Mais il y a plus. En effet, la topographie de nos territoires, notre histoire foncière et l'attachement des polynésiens à leurs terres rendent l'identification et la mobilisation d'assises foncières disponibles difficiles. Le besoin d'accéder à la ressource foncière et celui de la préserver doivent donc se concilier.

16.4.2 Réformes en cours et/ou à venir

Il est prévu un important travail réglementaire, concernant la publicité foncière, le traitement et l'accès aux archives de l'Etat (fiches d'état-civils), et sur le titrement des îles de Rurutu et de Rimatara.

❖ Publicité foncière

La loi sur la publicité foncière actuellement utilisée par la Recette conservation des hypothèques de la DAF date du 23 mars 1855 et porte sur la transcription en matière hypothécaire. Elle pose les principes généraux de la publicité foncière. Elle a été complétée par la loi du pays n° 2019-20 du 1er juillet 2019 relative à la publicité foncière et autres droits sur certains meubles.

La publicité foncière :

- Comporte l'ensemble des procédures administratives conférant aux actes une présomption de preuve dès lors qu'ils sont publiés ;
- Assure une mission foncière et patrimoniale en conservant et en publiant tous les droits réels existant sur les immeubles ;
- Permet de répertorier tous les actes translatifs de propriété (vente, donation, legs…), ainsi que les baux de longue durée, les démembrements de propriété, les servitudes (transcriptions) et les suretés réelles immobilières (hypothèques) ;
- Permet à toute personne qui en fait la demande d'obtenir des informations sur la situation patrimoniale des personnes physiques et morales ;
- Et garantit la sécurité des transactions immobilières et du crédit qui y est attaché.

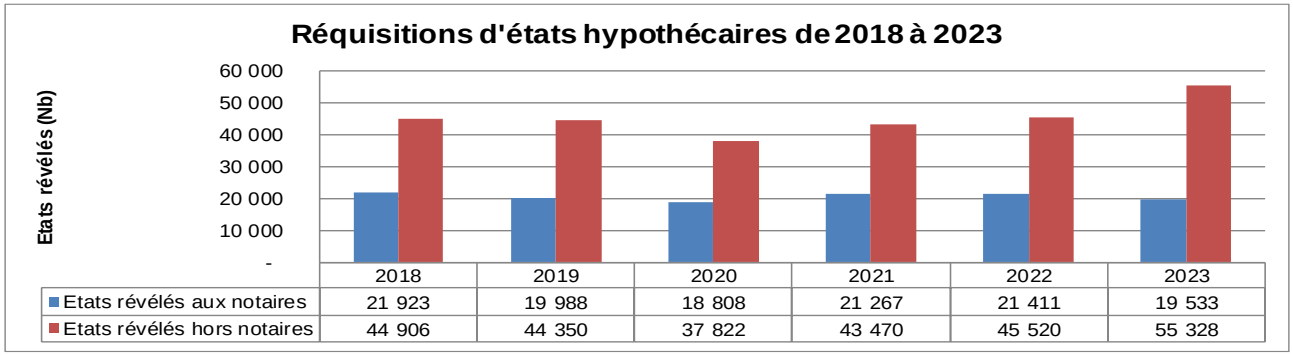

Constat traitement de la publicité foncière

L'objectif de cette refonte consiste à consolider les textes applicables en la matière puis de les adapter aux réalités contemporaines, aux évolutions du marché de l'immobilier et d'intégrer ces modifications dans les évolutions informatiques en cours et à venir (ANAHEI).

RCH : Développements de l'application de gestions des comptes, des flux de transcription et d'inscription hypothécaires "*ANAHEI*"

• 4 Phases principales de développement

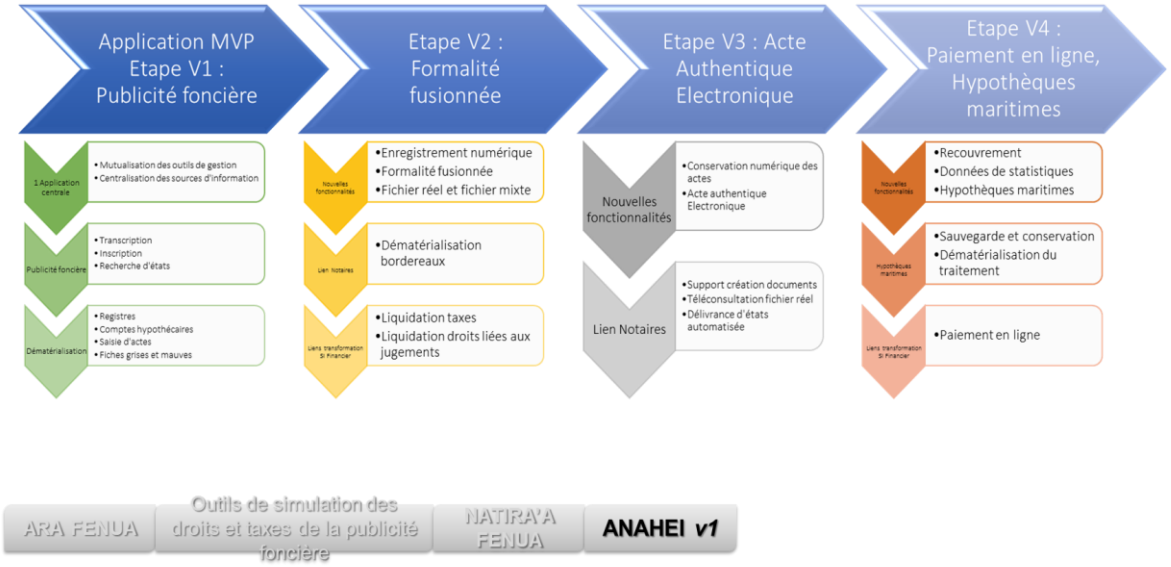

❖ Consolider l'environnement juridique de la mise à disposition des documents fonciers

La gestion de l'indivision immobilière successorale en Polynésie française demeure une préoccupation qui nécessite de la part des usagers le recueil de très nombreux documents dont les fiches généalogiques, et divers documents fonciers.

La Direction des affaires foncières (DAF) est ainsi chargée de constituer des liens généalogiques grâce à la recherche d'individus et de délivrer les documents qu'elle détient.

S'agissant des liens généalogiques, il convient de mettre à jour la base de données TUPUNA à partir des informations fournies par les usagers, et des registres d'actes d'état civil.

S'agissant des documents fonciers, elle en détient une grande majorité qu'elle met à la disposition des usagers. Cependant, d'autres informations foncières détenues par le Service du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA) ont été transférées vers la DAF afin de les délivrer aux usagers. Il s'agit notamment de certains « TOMITE », des publications au Journal officiel, ou « Messager de Tahiti ».

Ainsi, un autre projet de réforme d'ampleur concerne la collecte, le traitement, et la diffusion des informations « personnelles » que détient la DAF (fiches d'information généalogiques, actes notariés, arrêts de la Haute cour tahitienne, valeurs de mutations immobilières, etc.). Aujourd'hui, le service travaille selon des normes de diffusion qui sont soit issues du RGPD, soit de la pratique administrative établie dans le temps.

Afin de faire correspondre le droit à la pratique, il importe à présent de lancer une étude juridique recensant l'ensemble des données enregistrées à la DAF afin de les légiférer en un texte.

Il s'agit notamment de fixer dans un nouveau texte spécifique :

- Les modalités de transfert des informations contenues dans les actes d'état-civil, détenus par les communes et par l'Etat ;
- La détermination des modalités d'accès, de rectification, et de réutilisation des informations figurant sur les fiches généalogiques ;
- La délimitation de l'accès en ligne et la consultation des données généalogiques disponibles (TUPUNA) aux usagers ;
- La règlementation de la mise en ligne de l'observatoire des prix de l'immobilier.

16.4.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Favoriser l'accès au foncier

En cherchant à favoriser l'accès des polynésiens au foncier, le Gouvernement entend leur permettre de profiter des services rendus par cette ressource soit de manière privative, soit de manière collective. Ainsi entendu, l'accès au foncier doit s'envisager tant à l'égard des terres appartenant aux personnes privées qu'à celui appartenant à la collectivité.

En ce qui concerne l'accès au foncier privé, il est utile de rappeler, en liminaire, que 76% des surfaces des terres émergées appartiennent à des personnes physiques polynésiennes et que 57,6% de ces terres privées sont en indivision dont l'âge, le nombre de parcelles concernées, de successions nécessaires, ou encore le nombre de descendants varient. A ces terres pour lesquelles la propriété privée ne fait aucun doute, il faudrait ajouter les 13% de terres qui ont été intégrées dans le domaine public du Pays à défaut de titre.

Figure 1
Répartition en surface des natures des propriétaires en Polynésie française

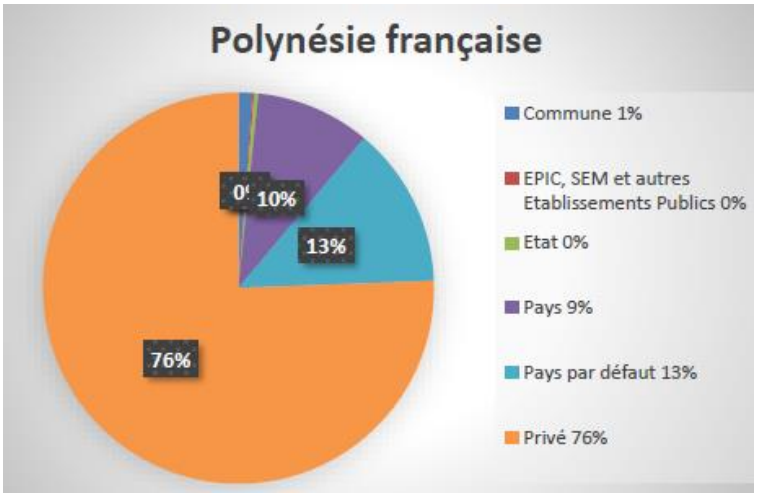

Figure 2
Distribution des groupes propriétaires et des surfaces en Polynésie française

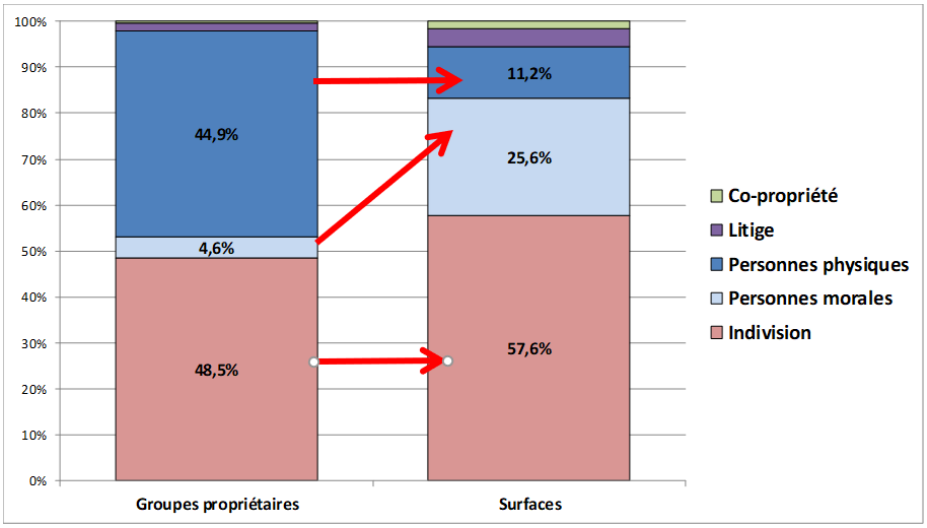

Exemple : 44,9% des propriétaires « personnes physiques (hors indivision) représentent 11,2% de la surface des terres émergées.

Dans ce contexte, et au regard des difficultés induites par l'indivision, les réponses qu'entend apporter le Gouvernement doivent nécessairement être adaptées selon que l'état d'indivision ait été souhaité ou qu'il soit subi.

Avant que de les expliciter, il faut préciser que, de manière commune, l'accès au foncier privé nécessite au préalable que soit assuré l'accès à l'information foncière. Au-delà de la considération liée au contexte familial, la difficulté de la matière réside, en effet, dans la réglementation applicable, qui est très technique, et dans le nombre important d'actes et formalités nécessaires pour sortir ou gérer l'indivision (généalogies, tomite, comptes hypothécaires, extraits de plans cadastraux, histoire foncière, etc.). C'est pourquoi, le Gouvernement souhaite rendre l'information foncière plus accessible. Pour ce faire, seront organisées tout au long de l'année 2025, avec le concours des communes volontaires, des réunions d'information tenues par des agents de la Direction des affaires foncières. En outre, cette dernière est engagée dans un vaste chantier de développements informatiques qui vise à :

- Optimiser le travail des agents ;
- Accélérer le temps de traitement des dossiers usagers ;

- Simplifier les démarches usagers ;
- Moderniser et sécuriser les outils et les applications informatiques ;
- Favoriser l'accès aux informations et documents fonciers pour les usagers par la dématérialisation.

Concrètement, ce chantier informatique permettra notamment :

- Aux usagers de consulter en ligne des informations sur les mutations immobilières (Ara Fenua) ;
- Aux usagers d'accéder en ligne à un calculateur délivrant un montant estimatif de certains droits et taxes de la publicité foncière ;
- À assurer une gestion performante du domaine immobilier du Pays (Natira'a Fenua) ;
- De délivrer des états hypothécaires avec des délais réduits et mieux contrôler les informations de mutations (Anahei) ;
- De mettre à disposition des agents et usagers une plateforme en ligne de gestion, consultation et délivrance du fichier généalogique (Tupuna).

Si l'accès à l'information foncière est un préalable nécessaire, l'accès au foncier lui-même constitue l'enjeu le plus important puisqu'il est rendu plus difficile en raison, notamment, de l'état d'indivision dans lequel il se trouve en majorité.

Lorsque l'indivision est subie et que les propriétaires souhaitent en sortir, ceux-ci, sous conditions de ressources, peuvent bénéficier du dispositif d'aide individuelle à la sortie de l'indivision qui permet la prise en charge des frais liés aux honoraires des géomètres, notaires, avocats ou encore aux droits d'enregistrement et de transcription.

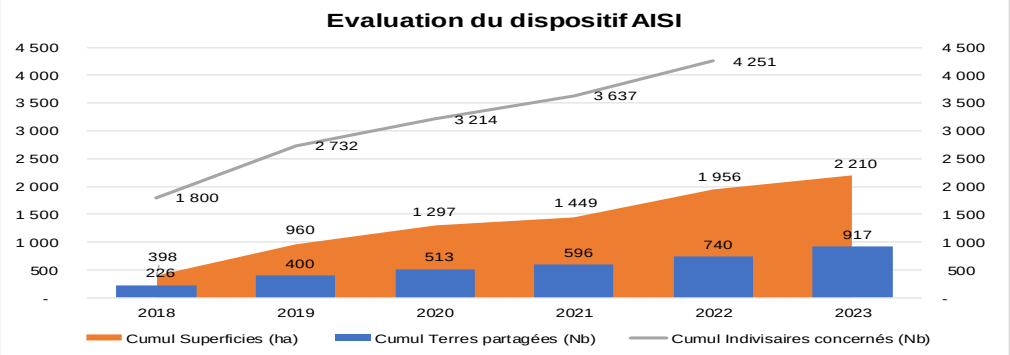

Lorsque l'indivision est subie et que les propriétaires ne peuvent pas immédiatement en sortir ou lorsqu'elle est voulue, des outils de gestion sécurisée doivent leur être proposés. Les premières études réalisées par la DAF dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur du foncier ont identifié certains de ces outils dont l'opportunité et la faisabilité feront l'objet de réflexions complémentaires en 2025 sous forme de prestations d'études.

En ce qui concerne l'accès au foncier public, celui-ci doit s'envisager sur un plan collectif à travers les opérations d'aménagement que réalise la DAF qui visent à améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants.

Projet d'aménagement ATIMAONO phase 2 (Aires de jeux)

A mi-chemin entre foncier privé et foncier public, le dispositif exceptionnel et temporaire de titrement mis en place par la loi du pays n° 2020-6 du 29 janvier 2020 visant à organiser le titrement de certaines terres sises à Rurutu et Rimatara permet, sur certaines parties de ces territoires, à rendre propriétaires des familles qui en ont été privées en raison de l'histoire foncière compliquée en Polynésie.

Titrement Rurutu (1503 terres) et Rimatara (804 terres) - Total de 2 307 terres

	2023			
Cumul depuis 2020	**Rurutu**	**Rimatara**	**Total**	**Variation 2022-2023**
Déclarations reçues (Nb)	1 075	662	**1 737**	*101*
*dont déclarations publiées**	*935*	*621*	***1 556***	*297*
Actes signés (Nb)	148	70	**218**	*95*
Attributaires concernés (Nb)	137	62	**199**	*82*
Terres cédées (Nb)	257	220	**477**	*256*
Parcelles cédées (Nb)	271	226	**497**	*245*
Superficie cédée (ha)	*220 ha 92 a 32 ca*	*137 ha 35 a 21 ca*	***358 ha 27 a 53 ca***	*157 ha 08 a 58 ca*
soit avancement du titrement /terres (%)	*17%*	*27%*	***44%***	*27%*
soit avancement du titrement /parcelles (%)	*15%*	*27%*	***41%***	*25%*
soit avancement du titrement /superficie (%)	*16%*	*31%*	***47%***	*28%*
Valeur comptable de cession (XPF)	2 209 232 583 XPF	1 373 521 000 XPF	**3 582 753 583 XPF**	*1 678 416 301 XPF*

** Publications au JOPF: 15/01/2021 ; 9 et 16/07/ 2021 ; 8/07/2022 ; 3/02/2023 ; 5/12/2023*

Objectif n°1 -Favoriser l'accès au foncier

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de famille bénéficiaire de l'AISI	Nb	33	17	30	32	30	-
Indicateur 1.2 - Superficie de terre sorties de l'indivision via AISI	m²	5 079 000	1 316 621	5 217 465	5 000 000	5 000 000	-
Indicateur 1.3 - Superificie de terre titrées	m²	408 925	354 623	253 181	2 330 818	1 349 272	-
Indicateur 1.4 - Nombre d'application informatique livrées	Nb	2	-	-	-	3	1
Indicateur 1.5 - Nombre de sites aménagés	Nb	-	1	3	2	2	1
Indicateur 1.6 - Superficie des sites aménagés	m²	-	200	62 173	56 891	52 791	19 995
Indicateur 1.7 - Coût annuel d'entretien des sites non affectés	XPF	76 743 817	113 818 538	120 000 000	86 500 000	140 000 000	150 000 000
Indicateur 1.8 - Nombre de réunion d'information tenues	Nb	1	2	3	4	6	6
Indicateur 1.9 - Nombre de participants total	Nb	281	347	400	361	380	380
Indicateur 1.10 - Taux de comptes hypothécaires certifiés à 2 semaines par rapport à la date de lancement de l'application ANAHEI (novembre 2025)	%	-	-	-	-	60%	80%

Source de données :
Direction des affaires foncières

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux réunions d'information, pour un montant en fonctionnement de 10 millions F CFP ;

- Action n°2 relative au programme informatique, pour un montant en investissement de 252 millions F CFP en autorisation de programme et 263 millions F CFP en crédits de paiement ;
- Action n°3 relative à l'aide individuelle à la sortie de l'indivision, pour un montant fonctionnement de 80 millions F CFP ;
- Action n°4 relative aux opérations d'aménagement des sites publics réalisés par la Direction des affaires foncières, pour un montant en fonctionnement de 125 millions F CFP correspondant aux frais d'entretien et de gestion, et pour un montant en investissement de 10 millions F CFP en autorisation de programme et 55 millions F CFP en crédits de paiement pour les travaux d'aménagement des sites.

II. Le programme informatique du foncier – objectifs visés

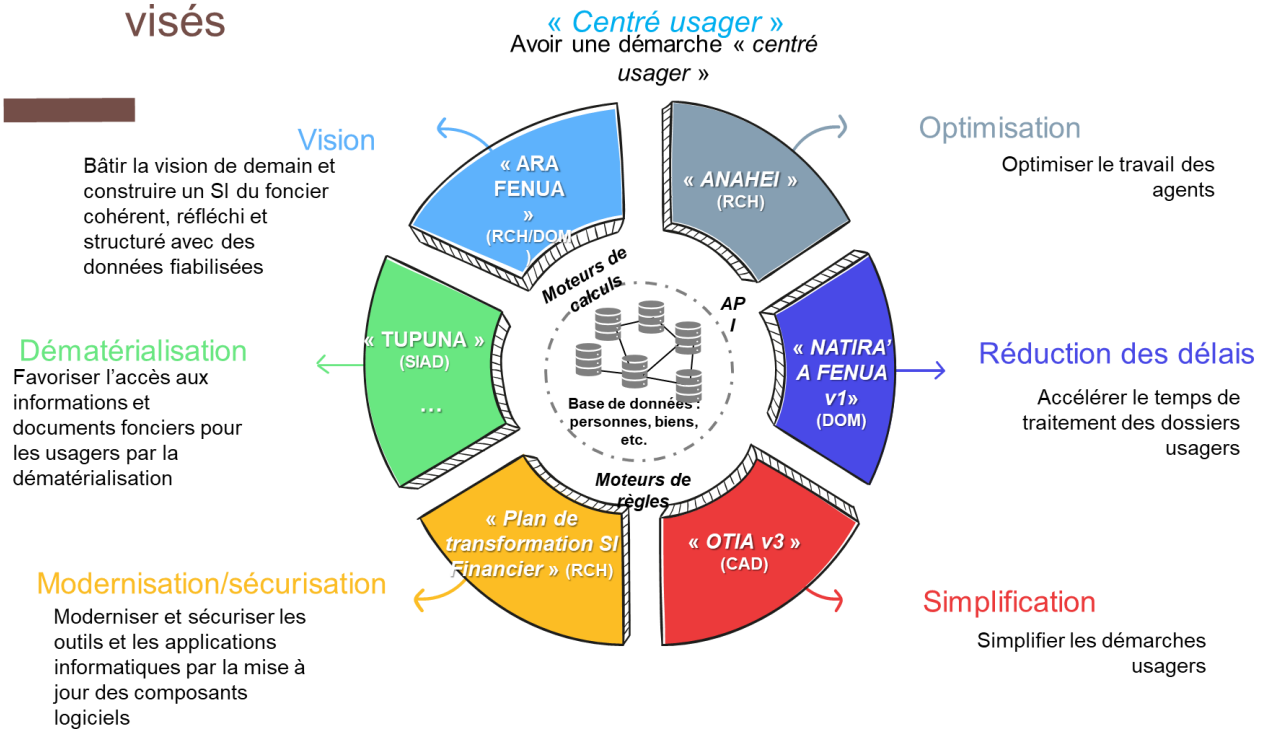

Objectif n°2 : Assurer la protection du foncier

L'objectif de protection du foncier vise à éviter que cette ressource, si rare et si empreinte d'un attachement fort des polynésiens, soit gaspillée et échappe définitivement à ces derniers. Pour ce faire, différents moyens d'actions sont prévus.

Certains d'entre eux n'ont pas été spécifiquement élaborés pour servir cette fin mais y contribuent de manière efficace. Il en va ainsi, par exemple, des documents de planification territoriale, tels que les plans généraux d'aménagement, qui, en assignant des destinations à des parties de territoire – agriculture ou aquaculture, tourisme, environnement, habitat, etc., limitent les effets, aujourd'hui peu contrôlés, de la spéculation immobilière. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Gouvernement prévoit, dans le cadre de sa stratégie en matière d'aménagement, d'encourager l'élaboration de tels documents.

De manière plus spécifique, le Pays entend protéger la ressource foncière en opérant des acquisitions basées sur les orientations issues du SAGE et des politiques sectorielles. Les investissements publics étant par essence d'intérêt général, les acquisitions réalisées par la collectivité, quelle que soit la modalité mise en œuvre, participent à une forme de redistribution des terres sous forme de services rendus au public.

Un autre moyen spécifique de protection du foncier qu'entend mobiliser le Gouvernement sans pour autant se priver de le valoriser : les mécanismes de dissociation du foncier et du bâti et de démembrement du droit de propriété. Ces montages juridiques autorisent, en effet, les propriétaires, privés ou publics, à utiliser leur patrimoine immobilier sans pour autant perdre leur titre de propriété. Si, aujourd'hui, certains de ces

mécanismes existent déjà, tel le bail emphytéotique ou le bail à construire, ils mériteraient d'être améliorés et complétés par d'autres mécanismes qui sont pour l'heure absents du corpus juridique polynésien mais qui pourraient utilement être utilisés.

Enfin, d'autres leviers, juridiques et fiscaux, font l'objet de réflexions qui doivent se poursuivre tout au long de l'année 2025.

Objectif n°2 - Assurer la protection du foncier							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de parcelles acquises par le Pays	Nb					8	
Indicateur 2.2 - Supercificies des parcelles acquises par le Pays (m2)	Nb					30 120	
Indicateur 2.3 - Organisation d'un évènement professionnel sur les mécanismes de dissociation foncier-bâti et démembrement du droit de propriété	O/N					Fait	
Source de données : *Direction des affaires foncières*							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux acquisitions foncières nouvelles, pour un montant en investissement de 350 millions F CFP en autorisation de programme et 26 millions F CFP en crédits de paiement ;
- Action n°2 relative à l'organisation d'un évènement professionnel sur les mécanismes de dissociation du foncier et du bâti et de démembrement du droit de propriété, pour un montant en fonctionnement de 10 millions F CFP.

16.4.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
916/976 03 - AFFAIRES FONCIERES	**285 000 000**	**344 000 000**	**629 000 000**
Réunions d'information	10 000 000		10 000 000
Programme informatique		263 000 000	263 000 000
Aide individuelle à la sortie de l'indivision	80 000 000		80 000 000
Opérations d'aménagement des sites publics	185 000 000	55 000 000	240 000 000
Acquisitions foncières		26 000 000	26 000 000
Etudes diverses	10 000 000		10 000 000

16.5 **Programme 916 04/976 04 : habitat**

16.5.1 Contexte et orientations stratégiques

La politique publique de l'habitat 2021-2030 est la déclinaison sectorielle du Schéma d'aménagement général de la Polynésie française, et plus particulièrement des axes 2 et 3 : « Favoriser un développement équilibré des cinq archipels fondés sur leurs spécificités ou atouts propres, pour que chaque habitant puisse y réaliser l'essentiel de son parcours de vie » et « Aménager le Fenua pour le rendre plus habitable tout en préservant son environnement exceptionnellement riche mais fragile ». Le diagnostic de l'étude constate que pour 80% des ménages polynésiens, l'accès à un logement décent et abordable et le maintien dans celui-ci apparaissent difficile, voire impossible.

Les raisons principales de ce constat tiennent à la fois à l'évolution démographique constatée sur les dernières années et à l'offre de logements à destination de la résidence principale. De 2007 à 2022, en effet, l'on observe une diminution du nombre de personnes par ménage en même temps que le solde naturel, quoiqu'en baisse, demeure positif. L'augmentation du nombre de personnes en recherche d'un logement induite par ces phénomènes démographiques ne s'est cependant pas accompagnée d'une offre de logements adaptés. Si, sur la même période, le nombre de logements neufs construits chaque année (1 500) aurait pu répondre à ces besoins nouveaux, force est de constater que tous n'ont pas servi à la résidence principale des ménages polynésiens, laquelle se retrouve de plus en plus menacée par le développement de la résidence secondaire, de la location touristique et de la vacance. En outre, la loi du marché libre, qui est celle de l'offre et de la demande, conduit les propriétaires de biens immobiliers, dans un contexte de rareté du foncier disponible et d'augmentation des coûts des matériaux, à conclure un bail ou une vente au locataire ou à l'acheteur qui accepte de payer le prix le plus élevé.

A l'insuffisance de l'offre de logements à destination de la résidence principale, s'ajoutent également les difficultés économiques auxquelles les ménages polynésiens ont été confrontés au cours des quinze dernières années. Si des dispositifs d'aide au logement à caractère très social et social existent, force est de constater qu'ils ne bénéficient qu'aux ménages les plus fragiles économiquement, laissant de côté ceux dont les revenus demeurent insuffisants pour accéder à un logement décent et abordable. Pour ces derniers, les revenus professionnels constituent l'unique source de financement de leurs dépenses de logement.

Le graphique ci-dessous
montre l'insuffisance de l'offre de logements
en faveur des ménages gagnant moins de 4 fois le SMIG

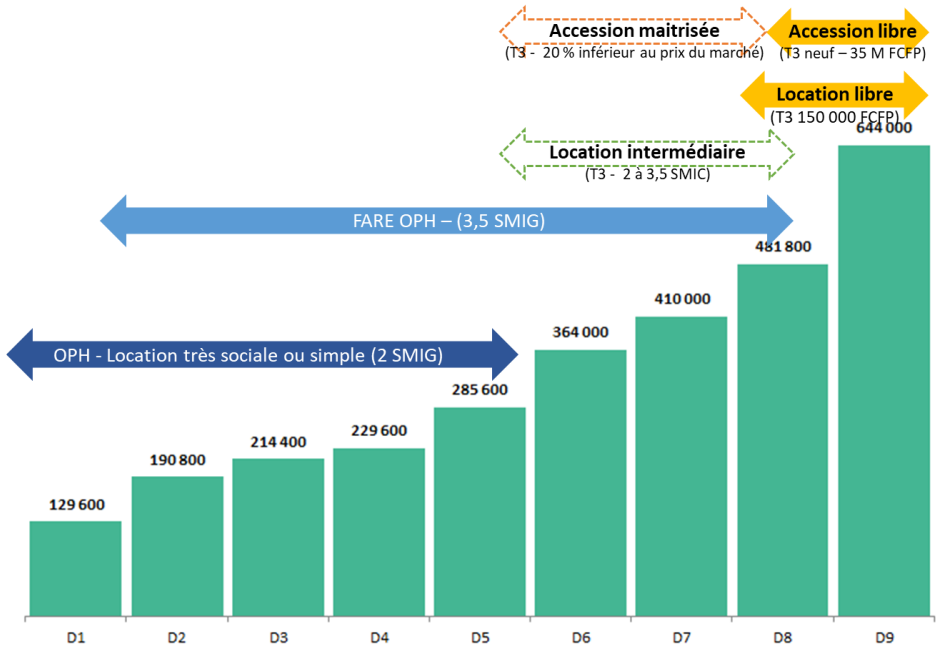

Niveau de vie des ménages par décile (source EBF 2015)

Face à ce constat, la stratégie du Gouvernement pour permettre aux polynésiens d'accéder à un logement est double.

D'une part, il s'agit de dynamiser la production de logements abordables afin de concurrencer le parc libre de logements. En effet, aujourd'hui, le manque d'offre de logements abordables contraint les ménages polynésiens à se tourner vers la seule offre disponible : le logement libre. En boostant la production de logements abordables, l'on cherche ainsi à soustraire au parc libre des candidats dont les revenus ne leur permettent pas de s'y loger à des conditions financières acceptables. L'effet attendu est une diminution des prix sur ce segment.

La capacité à construire des logements neufs est réelle puisque, selon les données issues du recensement de la population de 2022, il se sont construits, sur les dix dernières années, 1 400 logements par an. C'est précisément l'objectif de production annuelle de logements identifié par la Politique publique de l'habitat 2021-2030 adoptée par l'Assemblée de la Polynésie française en 2021.

L'enjeu est, revanche, d'orienter cette capacité de production de logements vers le logement abordable dans la mesure où environ la majorité des logements sur les 1 400 produits annuellement sur les dix dernières années l'a été dans le parc libre.

Pour permettre cette réorientation, doivent être mises en place des mesures de soutien aux maîtres d'ouvrage, qu'ils soient professionnels publics ou privés ou encore qu'il s'agisse de particuliers, dès lors qu'ils s'engagent à produire du logement destiné aux familles qui ne disposent pas des revenus suffisants pour accéder au parc libre de logements dans des conditions acceptables.

Le premier axe de la stratégie qui consiste à produire des logements abordables s'inscrit dans une temporalité qui est nécessairement longue. Dans le domaine de l'immobilier, en effet, le temps est malheureusement plus long que celui des mandats politiques. Construire des logements ou les réhabiliter requièrent des mois voire des années.

Rappel des objectifs de production annuelle de logements par segment social

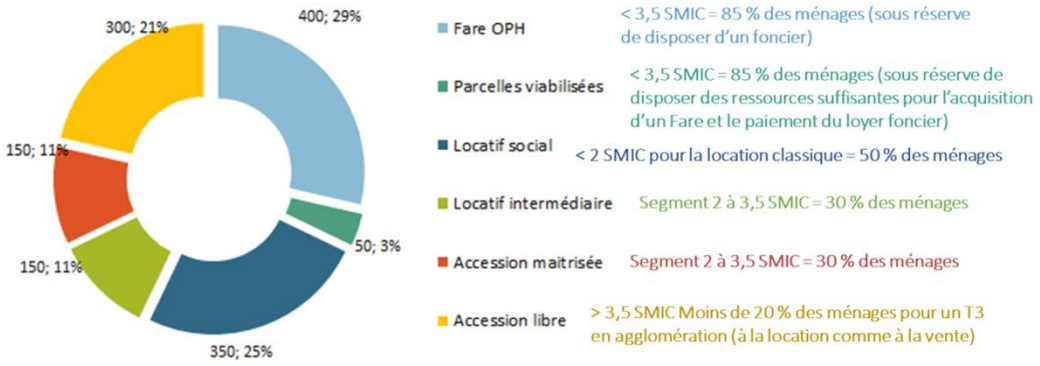

D'autre part, dans l'attente de la constitution d'un parc de logements abordables en nombre suffisant pour couvrir le besoin, il n'y a d'autre choix que de compter sur le parc de logements existants : celui de l'OPH, celui des OLSP et celui du privé. Pour ce qui concerne le parc privé, qui représente la majorité des logements construits chaque année, l'objectif est d'aider financièrement les ménages à y accéder et à s'y maintenir.

Bien que le développement de l'offre de logements neufs à prix modéré soit une nécessité, celui-ci ne doit toutefois pas se faire au détriment des conditions et du cadre de vie de leurs occupants ainsi que des enjeux en matière de développement durable. Au-delà de construire plus de logements, il s'agit surtout de construire mieux.

Enfin, de nombreux ménages polynésiens sont contraints de vivre dans des conditions d'habitat indignes les exposant à des risques pour leur santé et leur sécurité. Il est ainsi impératif d'améliorer de manière durable leurs conditions et cadre de vie par la réalisation d'opérations de réhabilitation et de rénovation.

- Au titre des affaires économiques

Les actions menées par la DGAE sur ce programme ont un double impact :

- Permettre aux particuliers d'acquérir ou de rénover un bien immobilier ;
- Dynamiser le secteur de la construction, porteur d'emplois en Polynésie.

La loi du pays n° 2021-11 du 8 février 2021 a consolidé en un seul texte les dispositions relatives aux aides à l'investissement des ménages (AIM) et a simplifié le cadre juridique d'attribution de ces aides, puisque les aides sont soumises au même régime quelle qu'en soit la finalité (construction ou rénovation).

Il existe en effet deux aides distinctes :

- L'aide à la construction ou à l'acquisition d'un logement récent (construit depuis moins de 5 ans) ;
- L'aide à la rénovation, à l'aménagement ou à l'extension de l'habitation, ou du terrain sur lesquelles elle est bâtie.

Le dispositif est dorénavant applicable selon des conditions sur le revenu mensuel moyen et sur l'obligation de contracter un prêt bancaire.

Afin de permettre à des habitants situés dans les zones non raccordées au réseau électrique, de produire une énergie électrique plus économique et plus propre que celle générée par les groupes électrogènes, le cadre réglementaire de l'AIM a été modifié en 2024 pour rendre l'installation de panneaux photovoltaïques éligibles à l'AIM. L'arrêté n°501/ CM du 18 avril 2024 précise les modalités d'application de cette nouvelle disposition.

16.5.2 Réformes en cours et/ou à venir

- Au titre de la Délégation à l'habitat et à la ville (DHV)

A compter de 2025, la DHV lancera des groupes de travail sur les réformes suivantes :

- Les organismes privés de logement ;

- Le bail d'habitation ;
- La location saisonnière ;
- La vacance des logements.

- Au titre de l'Office Polynésien à l'habitat (OPH)

En fin d'année 2023, face à une situation financière critique, le Pays a attribué à l'OPH une subvention exceptionnelle d'un milliard F CFP. Ce soutien a été renouvelé lors du premier collectif budgétaire 2025 avec une dotation supplémentaire de plus d'un milliard F CFP. Ces interventions de la collectivité, qui ne sont au demeurant pas inédites, sont les résultats de difficultés conjoncturelles mais surtout structurelles auxquelles fait face l'établissement et qui sont liées pour partie à des facteurs internes à l'établissement et pour une autre partie à des facteurs externes à l'office. Ces difficultés, et surtout leurs causes, ont été, à plusieurs reprises, relevés par les différents rapports de la Chambre territoriale des comptes, des inspections générales nationales et de l'Agence française de développement. Partant, le Gouvernement souhaite engager l'OPH dans une démarche de redressement pérenne. Au regard de ses implications tant pour l'établissement que pour la collectivité, cette démarche sera co-construite avec l'ensemble des responsables politiques et sera intégrée dans la feuille de route 2025-2028 de l'établissement.

- Au titre des affaires économiques

Un inventaire des dispositions actuelles qui mériteraient d'être mieux encadrées ou définies est en cours. Une amélioration minime du cadre réglementaire pourrait intervenir en 2026. (après refonte des dispositifs d'aides aux entreprises).

16.5.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Dynamiser la production de logements abordables en faveur des polynésiens

- Au titre de la Délégation à l'habitat et à la ville (DHV)

La baisse structurelle et durable des prix des logements n'est possible, dans un modèle de société libérale, qu'en disposant d'une offre importante de logements et plus particulièrement de logements abordables. Aussi, le Gouvernement entend soutenir la production de logements à destination des 80% des ménages polynésiens ne disposant pas des revenus suffisants pour se loger à des conditions acceptables. Pour ce faire, aux mesures fiscales incitatives, telles que la suppression des droits de publicité foncière et la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée applicable dans le domaine de la construction, le Pays participera directement au financement des opérations de logements abordables mises en œuvre par l'Office polynésien de l'habitat (OPH) à destination des ménages les plus modestes (0 à 2 SMIG) et par les organismes privés de logement social à destination des ménages intermédiaires (2 à 3,5 SMIG) et ce, tant dans le secteur locatif que dans celui de l'accession.

Objectif n°1 - Dynamiser la production de logements abordables en faveur des polynésiens							
Soutenir la production de logements sociaux et intermédiaires							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de logements agréés OLSP	Nb	105	0	200	208	200	300
Indicateur 1.2 - Nombre de logements livrés OLSP (certificat de conformité)	Nb	56	67	32	58	48	300

Sources des données :
Arrêtés CM publiés au JOPF
Rapports d'activité de la DHV
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre d'opérations agréées par décision du CM
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre de logements faisant l'objet d'un certificat de conformité
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au soutien de la production de logements portée par les organismes privés de logement social, avec un objectif d'agrément de 200 logements, pour un montant en investissement

de 990 millions F CFP en autorisation de programme (auxquelles il faut ajouter 326 millions F CFP en crédits de paiement pour les opérations en cours de construction) ;

- Action n°2 relative à l'étude de la location saisonnière sur la location longue durée, pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à l'élaboration d'une stratégie de reconquête des logements vacants, pour un montant en fonctionnement de 10 millions F CFP.

Au titre de l'Office polynésien à l'habitat (OPH)

Objectif n°1 - Dynamiser la production de logements abordables en faveur des polynésiens

Soutenir la production de logements sociaux construits par l'OPH

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de fare mis en chantier	Nb	439	438	180	280	500	500
Indicateur 1.2 - Nombre de fare livrés (certificat de conformité)	Nb	438	423	500	250	500	500
Indicateur 1.3 - Nombre de logements locatifs sociaux mis en chantier	Nb	343	48	156	156	38	350
Indicateur 1.4 - Nombre de logements locatifs sociaux livrés (certificat de conformité)	Nb	76	24	160	136	158	350
Indicateur 1.5 - Nombre de viabilisations de parcelles mises en chantier	Nb	-	45	71	71	56	50
Indicateur 1.6 - Nombre de viabilisations de parcelles livrées (certificat de conformité)	Nb	110	0	28	11	47	50

Sources des données :
Données statistiques de l'OPH
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 1.1 - Nombre de constructions démarrées en habitat dispersé calculé à partir du suivi des lancements de chantiers par l'OPH
Indicateur 1.2 - Nombre de logements livrés par l'OPH en habitat dispersé est une valeur calculée à partir des certificats de conformités obtenus dans l'année n
Indicateur 1.3 - Nombre de constructions démarrées en habitat groupé calculé à partir du suivi des lancements de chantiers et traduit en nombre de logements
Indicateur 1.4 - Nombre de logements livrés par l'OPH en habitat groupé est une valeur calculée, à partir des certificats de conformités obtenus par opération et traduit en nombre de logements
Indicateur 1.5 - Nombre de travaux de viabilisation de parcelles démarrés calculé à partir du suivi des lancements de chantiers et traduit en nombre de logements
Indicateur 1.6 – Nombre de parcelles viabilisées calculé à partir des certificats de conformité

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au financement du dispositif *fare*, avec un objectif entre 500 et 600 *fare*, pour un montant en investissement de 7,2 milliards F CFP en autorisation de programme et 1,5 milliard F CFP en crédits de paiement (auxquels il faut ajouter 1,15 milliard F CFP en crédits de paiement pour les *fare* lancés en 2024 et livrés en 2025) ;
- Action n°2 relative au financement des opérations de logements groupés, y compris les viabilisations de parcelles, pour un montant en investissement de 2,591 milliards F CFP en autorisation de programme et 2,322 milliards en crédits de paiement pour les opérations en cours).

Objectif n°2 : Solvabiliser les polynésiens en vue de garantir l'accès et le maintien dans le logement

Si la construction de logements abordables est un objectif à moyen, voire long, terme, l'urgence à loger les ménages polynésiens se pose aujourd'hui. C'est pourquoi, en complément du développement de l'offre de logements abordables, ces ménages doivent pouvoir être accompagnés dans l'accès à un logement et dans le maintien dans celui-ci. Des mesures d'aide financière, directes ou indirectes, doivent alors être mises en place pour qu'ils puissent faire face à leurs dépenses quotidiennes et notamment celles liées au logement.

L'intermédiation locative représente ainsi une véritable solution pour les ménages qui, temporairement, font face à d'importantes difficultés pour trouver un logement adapté à leurs capacités financières. Afin d'augmenter l'offre de logements à destination des étudiants en cohérence avec le soutien financier apporté à travers les bourses aux étudiants intermédiaires, il sera apporté un soutien supplémentaire de 35 millions F CFP à l'association Rahu Ora pour le logement de 50 étudiants.

De même, les aides au paiement du loyer permettent d'abaisser le taux d'effort des ménages et améliorer leur reste à vivre.

A ces mesures, s'ajoutent d'autres aides financières, telles que l'aide à l'investissement des ménages, qui sont gérées par le ministère chargé de l'économie et des finances et qui participent directement à solvabiliser les ménages polynésiens dans leur parcours logement.

Objectif n°2 - Solvabiliser les polynésiens en vue de garantir l'accès et le maintien dans le logement

Développer l'intermédiation locative à destination des ménages les plus modestes
Réduire le taux d'effort des ménages en matière de logement

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de logements gérés par l'association AVEIA ORA - AITSPF	Nb	0	0	30	30	30	30
Indicateur 2.2 - Montant de la subvention de l'association AVEIA ORA - AITSPF	MF	0	0	69	69	69	69
Indicateur 2.3 - Nombre de logements gérés par l'association RAHU ORA - AISPF	Nb	307	350	300	300	350	300
Indicateur 2.4 - Montant de la subvention de l'association RAHU ORA - AISPF	MF	312	335	300	300	335	300
Indicateur 2.5 - Montant de l'aide familiale au logement	MF	525	528	590	520	590	590
Indicateur 2.6 - Nombre de bénéficiaires de l'AFL dans le parc de l'OPH	Nb	1407	1425	1428	1450	1580	2580
Indicateur 2.7 - Taux de couverture de l'AFL sur le nombre total de locataires de l'OPH	%	31%	35%	36%	38%	40%	60%

Sources des données :
Arrêtés CM publiés au JOPF
Conventions signées avec l'OPH et l'AISPF
Rapport d'activité de l'AISPF et de l'AITSPF
Données statistiques de l'OPH
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du nombre de logements gérés par l'association
Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir du montant de la subvention versée
Indicateur 2.3 - indicateur calculé à partir du nombre de logements gérés par l'association
Indicateur 2.4 - indicateur calculé à partir du montant de la subvention versée
Indicateur 2.5 - indicateur calculé à partir du montant des aides versées
Indicateur 2.6 - indicateur calculé à partir des données de l'OPH
Indicateur 2.7 - indicateur calculé à partir des données de l'OPH

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la subvention de l'association Aveia Ora – Agence immobilière très sociale de Polynésien française, pour un montant en fonctionnement de 70 millions F CFP ;
- Action n°2 relative à la subvention de l'association Rahu Ora - Agence immobilière sociale de Polynésie française, pour un montant en fonctionnement de 335 millions F CFP ;
- Action n°3 relative à la poursuite du dispositif de l'Aide familiale au logement, pour un montant en fonctionnement de 590 millions F CFP.

Objectif n°3 : Améliorer les conditions de vie des polynésiens

- Au titre de la Délégation à l'habitat et à la ville (DHV)

L'amélioration des conditions et du cadre de vie des polynésiens implique d'apporter un cadre de référence pour les opérations de construction neuve tout en agissant sur l'existant.

Le secteur de la construction est aujourd'hui particulièrement contraint par la pression foncière et immobilière, en particulier dans la zone urbaine de Papeete, ce qui se traduit par la multiplication d'opérations de logement collectif. Cette nouvelle offre de logements n'apparaît pas toujours en bonne adéquation avec les spécificités du territoire polynésien. Or, la prise en compte des modes de vie et des usages locaux facilite l'appropriation d'un lieu par ses habitant et in fine, réduit les risques de dégradation matérielle.

Des modes d'habiter différents selon la localisation :
à gauche, une maison individuelle à Teahupo'o
à droite, des immeubles d'habitation rue Lagarde à Papeete

Le recensement de la population de 2022 indique que 77% des ménages sont propriétaires de leur maison individuelle, ce qui laisse supposer qu'ils sont en capacité de faire correspondre leur logement à leurs besoins et mode de vie. L'habitat collectif, lui, est soumis à des contraintes qui ne laissent pas les mêmes libertés d'appropriation et de personnalisation du logement à ses occupants. En ce sens, la production de logement collectif requiert une attention particulière des pouvoirs publics, pour améliorer la qualité de vie de la part grandissante des ménages qui s'y installent.

A destination des professionnels de la construction et élaboré avec eux, le Guide qualité de l'habitat polynésien proposera des outils de conception de logements adaptés aux spécificités culturelles et climatiques locales.

Afin de mettre les besoins des habitants au centre de l'acte de construire, le Guide qualité de l'habitat polynésien sera le socle de développement des outils d'amélioration de l'habitat existant et en particulier celui des normes d'habitabilité et de décence.

Dans un objectif de remobilisation du parc existant pour loger les polynésiens et de sobriété foncière, les effets de la location saisonnière sur la location longue durée et les outils de reconquête des logements vacants seront étudiés.

Objectif n°3 - Améliorer les conditions de vie des polynésiens							
Améliorer la qualité de conception des opérations immobilières en tenant compte des besoins réels et des modes de vie des polynésiens Développer les moyens juridiques et opérationnels de traitement de l'habitat privé							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025** **Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1- Etat d'avancement du Guide Qualité de l'Habitat Polynésien	%	_		100	50	100	100
Indicateur 3.2 - Nombre d'outils de traitement de l'habitat	Nb	-		1	0	1	7
Sources des données : *Calendrier de suivi du projet d'élaboration de la charte qualité de l'habitat polynésien tenu par la DHV* *Les bilans annuels d'avancement réalisés par la DHV* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 3.1 - Indicateur calculé à partir du nombre d'étapes du projet réalisées relativement au nombre total d'étapes* *Indicateur 3.2- 7 outils sont nécessaires : opérateur aménageur, opérateur foncier, opérateur accompagnant, opérateur traitement de l'habitat privé, OPAH, normes d'habitabilité, modes d'habiter)* Autres commentaires :							

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative à la finalisation du Guide qualité de l'habitat polynésien, pour un montant en fonctionnement de 2 millions F CFP ;
- Action n°2 relative au partenariat avec l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) pour définir les normes d'habitabilité et de décence, pour un montant en fonctionnement de 5 millions F CFP.

- Au titre de l'Office polynésien à l'habitat (OPH)

Le parc vieillissant de l'OPH nécessite des réparations importantes, des remises aux normes et des sécurisations, voire des réhabilitations complètes, souvent dans l'objectif de redynamiser une politique d'accession qui présente une moyenne annuelle de moins de 15 logements cédés alors que le stock de logements à céder est de plus de 1 300.

Dans ce contexte, on note que 46 résidences représentant plus de 1 000 logements et composant le parc dit « ancien » de l'OPH (c'est-à-dire des logements qui bénéficient depuis leur mise en location d'un loyer unique de 18 310 FCFP, montant insuffisant pour couvrir les frais d'entretien et de grosses réparations qui incombent à l'office) n'ont jamais fait l'objet de réhabilitation, hormis celui de Hamuta Val (46 logements) sur Pirae.

Le mauvais état de ces lotissements, conjugué parfois à l'absence de conformité administrative de ces résidences et logements, constitue un frein sérieux pour la mise en accession effective de ces logements.

C'est ainsi qu'un Plan stratégique du patrimoine (PSP) a été validé en 2021. Celui-ci, qui est censé donner une meilleure visibilité à court, moyen et long terme sur les travaux d'entretien et de maintenance à mettre en œuvre sur le parc de logements, doit encore être complété pour lui donner du sens et servir les objectifs de mises en accession du gouvernement. Pour mémoire, la Chambre territoriale des comptes (CTC) place le PSP en tant que « colonne vertébrale stratégique de l'OPH » qui a pour vocation de déterminer une véritable politique d'entretien du bâti existant. Le scénario retenu pour réaliser ce plan pour environ 1 milliard par an n'est pas à ce jour programmable car ce plan ne prend pas en compte les capacités de transit ou la présence d'amiante par exemple. Ces éléments seront donc travaillés ces prochains mois afin de pouvoir lancer véritablement une programmation réaliste du PSP.

En parallèle, une programmation d'aide à l'amélioration de l'habitat individuel (AAHI) est poursuivie, bien qu'elle soit inférieure aux besoins recensés et aux objectifs de la PPH.

Pour rappel, l'aide en matériaux est un dispositif qui permet l'amélioration du logement existant sur le plan de sa sécurité, sa salubrité, son étanchéité ou sa durabilité ou la diminution de la promiscuité par des travaux d'extension. Cette aide répond notamment aux demandeurs de la presqu'île de Tahiti et des archipels, qui disposent souvent d'habitations de fortune. L'OPH assure pour le compte du Pays la distribution de ces aides.

La mise en œuvre de cette aide mérite d'être revue pour la rendre plus efficiente car les contrôles post-attributions menés par l'OPH ont montré qu'une partie des matériaux livrés n'est pas bien utilisée.

C'est pour cette raison que 2025 doit être appréhendée comme une année de transition dans la mise en œuvre de cette aide, avec un budget inscrit pour pouvoir en distribuer 200 et faire face aux situations les plus urgentes.

Objectif n°3 - Améliorer les conditions de vie des polynésiens

Mettre à niveau le parc ancien de l'OPH et projet le patrimoine de l'OPH dans une perspective dynamique.
Mettre en œuvre le dispositif de l'aide à l'amélioration de l'habitat individuel.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 3.1 - Réhabiliter le parc de logements OPH	Nb	24	46	40	114	40	135
Indicateur 3.2 - Sécuriser le parc de logements OPH	MXPF	374	363	700	165	450	450
Indicateur 3.3 - Nombre de conventions AAHI signées	Nb	425	590	180	180	200	1 000

Sources des données :
Données statistiques de l'OPH
Mode de calcul des indicateurs :
Indicateur 3.1 - Nombre de logements dont la réalisation des travaux de réhabilitation est calculée à partir des certificats de conformités obtenus dans l'année n
Indicateur 3.2 - Montant liquidé AP Sécurisation des lotissemens
Indicateur 3.3 - Nombre de conventions signées dans l'année entre l'OPH et l'attributaire

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative au financement d'études et de travaux destinés à améliorer le parc de logements de l'OPH, pour un montant en investissement total de 633 millions F CFP en autorisation de programme et 1,212 milliard F CFP en crédits de paiement pour les opérations en cours ;
- Action n°2 relative à la mise en œuvre du dispositif AAHI, pour un montant en investissement global de 200 millions F CFP pour 2025 et 100 millions F CFP en crédits de paiement.

Au titre des affaires économiques

Objectif n°1 : Relancer l'économie par le soutien à l'investissement des particuliers

Objectif n°1 - Relancer l'économie par le soutien à l'investissement des particuliers

Soutenir l'investissement d'accès à la propriété et d'aménagement-extension-rénovation des particuliers.

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 – Bénéficiaires AIM	nombre	340	157	170	120	150	190
Indicateur 1.2 – Montant de l'investissement AIM	millions F.CFP	3 405	2 671	3 000	2 050	3 750	3 700
Indicateur 1.3 – Montant d'aide AIM	millions F.CFP	539	363	400	280	364	476
Indicateur 1.4- Effet Levier de l'aide (1 CFP d'aide pour X CFP investi)	nombre	5,30	6,30	6,50	6,30	5,90	5,90

Sources des données : *Données DGAE.*
Mode de calcul des indicateurs : *Données brutes.*
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 relative aux aides au secteur du logement, pour un montant en fonctionnement de 2 millions F CFP ;
- Action n°2 relative aux aides à l'investissement des ménages, pour un montant en investissement de 600 millions F CFP.

16.5.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
916/976 04 - HABITAT	**1 887 000 000**	**7 300 521 727**	**9 187 521 727**
Délégation à l'habitat et à la ville			
Subvention d'investissement aux opérations agréées des organismes privés de logement social		326 413 122	326 413 122
Diverses études : effets de la location saisonnière sur la location longue durée, stratégie de reconquête de l'immobilier vacant, évaluation PPH, partenariat ISPF	29 000 000		29 000 000
Office polynésien de l'habitat			
Mise en œuvre du dispositif Fare		2 650 000 000	2 650 000 000
Financement d'études et de travaux d'opérations de logements groupés (y/c parcelles		2 322 070 933	2 322 070 933
Subvention de fonctionnement à l'association Rahu Ora	335 000 000		335 000 000
Subvention de fonctionnement à l'association Aveia Ora	70 000 000		70 000 000
Aide familiale au logement	590 000 000		590 000 000
Finalisation du Guide qualité de l'habitat polynésien	2 000 000		2 000 000
Diverses études : évaluation dispositif AAHI, partenariat IGEDD sur les normes d'habitabilité	9 000 000		9 000 000
Mise en œuvre du dispositif AAHI		190 000 000	190 000 000
Financement d'études et de travaux d'amélioration du parc de logements locatifs de l'OPH		1 212 037 672	1 212 037 672
Subvention de fonctionnement	850 000 000		850 000 000
Direction générale des affaires économiques			
Aides au secteur du logement	2 000 000		2 000 000
Aides à l'investissement des ménages		600 000 000	600 000 000

17. MISSION 950/990 : GESTION FISCALE

37,9 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

37,9 Mds F CFP
Budget de fonctionnement

dont **30,6 Mds F CFP**
Exonérations/crédits
Écritures d'ordre

976,5 M F CFP
Coût de la masse salariale
soit 3,01 % sur la masse globale

Notamment :

- ✓ **7 Mds F CFP**
  Crédit d'impôt de défiscalisation locale (IS/IT) 2025
- ✓ **21 Mds F CFP**
  Exonération de droits et taxes à l'importation 2025
- ✓ **2,6 Mds F CFP**
  Exonération de droits d'enregistrement 2025

Répartition des crédits de fonctionnement par programme

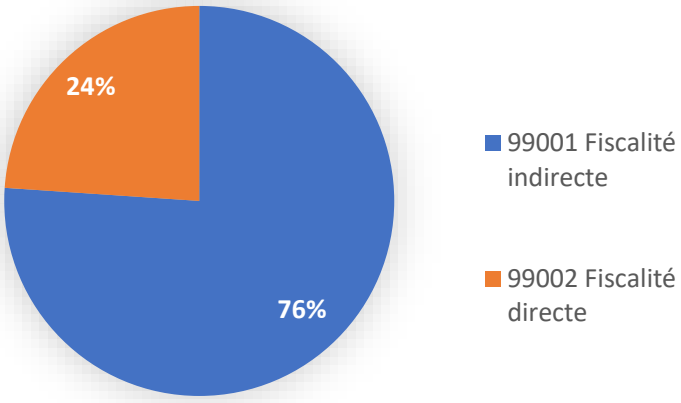

4 Mds F CFP
Restitution des crédits de TVA

815 M F CFP
Pertes sur créances irrécouvrables

2,26 Mds F CFP
Annulation de titres de recettes sur exercice antérieur

17.1 **Eléments de politique générale de la mission**

La mission gestion fiscale regroupe deux grandes catégories de programmes relatifs à la politique fiscale :

- Le programme opérationnel 990.01 – « Fiscalité indirecte » retrace les moyens consacrés aux opérations de recettes (assiette, recouvrement, contrôle) du Pays ainsi qu'aux dépenses publiques qui s'y rapportent.

  Ce programme, mis en œuvre de manière prépondérante par la direction régionale des douanes de Polynésie française, fait également intervenir la direction des impôts et des contributions publiques (DICP). L'opération de recouvrement des droits et taxes indirects relevant des attributions de la DICP au titre du programme de la fiscalité indirecte est mise en œuvre par la recette des impôts de cette même direction.

- Le programme opérationnel 990.02 – « Fiscalité directe » retrace les moyens consacrés aux opérations de recette (assiette, recouvrement, contrôle) du Pays ainsi qu'aux dépenses publiques qui s'y rapportent. Ce programme est intégralement mis en œuvre par la DICP[14]. L'opération de recouvrement des droits et taxes relevant de la fiscalité directe émise par la DICP est conjointement mise en œuvre par les services de la paierie de la Polynésie française, administration d'Etat et la recette des impôts de la DICP.

Afin d'améliorer la qualité de service, l'efficacité des fonctions soutien et la maîtrise des coûts de gestion, la direction des impôts en charge des programmes de la mission poursuit la modernisation des procédures au profit des usagers (particuliers, entreprises, professionnels, associations…), de ses processus internes et de son organisation.

Les principales transformations attendues sur le périmètre de la mission en 2025 sont les suivantes :

2. L'enrichissement de l'offre de services numériques fiscaux

La DICP a ouvert, en fin d'année 2017, 'O'ini e-services, permettant le dépôt en ligne des déclarations de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de demande de remboursement de crédits de TVA. En 2022, la DICP a élargi son offre de service en ligne en permettant la télédéclaration de la CSTS.

La DICP poursuit la démarche d'enrichissement de l'offre de téléservices avec la mise en place de la plateforme MES IMPÔTS, issue d'un travail de collaboration public-privé.

La facilitation des démarches de l'usager qui en découle se traduira par une offre de téléservices progressivement enrichie par :

- Le paiement à distance des impôts et taxes ;
- La généralisation de la télédéclaration aux autres impôts gérés par la DICP ;
- La mise en œuvre de nouveaux modes d'échanges de données par le développement d'interfaces de transfert de données déclaratives et de paiement compatibles avec la majorité des logiciels de comptabilité utilisés en Polynésie française ;
- La délivrance des attestations fiscales en ligne ;
- La notification automatique et personnalisée des échéances fiscales (paiement et/ou déclaration) par mail et SMS, ...

3. La réécriture des applicatifs métier

Pour faire face à l'obsolescence des applicatifs métier FISC et RAR, la DICP a entamé leur réécriture en 2023 en priorisant l'impôt foncier et ce dans la perspective d'une interopérabilité du téléservice qui en découlera avec le projet de dématérialisation *Fare metua* porté par la DCA.

[14] La direction des affaires foncières au travers de la recette-conservation des hypothèques est uniquement concernée par la gestion des droits d'enregistrement et de l'impôt sur les plus-values immobilières.

Cette réécriture se poursuit en 2024 avec celle de l'impôt sur les sociétés. Le téléservice qui en sera issu à moyen terme intégrera un système d'échange de données informatisé.

La transformation informatique de la DICP favorise les échanges de données et l'interopérabilité entre les applicatifs métier de l'ensemble des services. Afin que ces évolutions informatiques prennent en compte les besoins réels des usagers, leurs conceptions se basent sur la méthode « UX Design » regroupant des utilisateurs privés comme publics.

17.2 **Programme 950 01/990 01 : fiscalité indirecte**

17.2.1 Contexte et orientations stratégiques

Le programme « fiscalité indirecte » regroupe les moyens consacrés aux opérations de recettes (assiette, recouvrement, contrôle) de la Polynésie française et au paiement des dépenses publiques qui s'y rapporte.

Les principales fonctions du programme pour la DICP sont de réaliser :

- L'assiette, le recouvrement et le contrôle par ses services, des recettes de la Polynésie française constituées de la TVA, du droit de timbre, de la taxe sur les conventions d'assurances, de la taxe de consommation pour la prévention, de la taxe sur la publicité ainsi que de la taxe sur les jeux ;
- Le paiement des dépenses publiques dont notamment celles liées au remboursement des crédits de TVA des entreprises.

S'inscrivant dans une logique d'amélioration continue de l'exercice de ses missions, les interventions de la DICP dans ce programme sont gouvernées par les mêmes orientations stratégiques et les mêmes objectifs que ceux qui président au programme 990.02 « Fiscalité directe » sur lequel elle intervient par ailleurs, et de manière intégrale et auxquels il convient de se rapporter pour appréhender son action de manière globale et complète.

Le programme « Fiscalité indirecte » se rattachant essentiellement à certaines opérations de recettes afférentes à la TVA, il ne retrace qu'un périmètre d'intervention de la DICP restreint à la fonction du poste comptable chargé de la recouvrer ou à l'exécution de procédures fiscales ciblées.

17.2.2 Réformes en cours et/ou à venir

Les leviers de performance dans ce programme, comme dans le programme fiscalité directe, sont essentiellement conditionnés par l'avancée des projets informatiques, source d'amélioration optimale de la qualité avec une offre digitale répondant aux attentes des usagers. Elle représente assurément une source de gains d'efficience et de productivité à même d'être réinvestis dans des services de plus forte valeur ajoutée en matière de soutien à la trésorerie des acteurs économiques en même temps qu'elle préserve les finances publiques.

Les principales réformes en cours, s'inscrivant dans la continuité de celles adoptées l'année précédente, sont les suivantes :

- Le développement d'une administration de proximité par la poursuite des travaux d'accompagnement des particuliers, des entreprises et des professionnels dans leurs démarches fiscales ;
- La promotion du civisme fiscal par le renforcement des connaissances et des compétences professionnelles des cadres de l'administration fiscale au travers du partenariat entre la Polynésie française et l'Ecole nationale des finances publiques.

17.2.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et le traitement de la dépense publique

Le recouvrement des recettes publiques s'appuie notamment sur le développement du civisme fiscal, lequel s'exprime par l'accomplissement volontaire par les contribuables de leurs démarches et obligations fiscales. Il

constitue un enjeu stratégique pour la DICP. Il concerne en premier lieu le civisme déclaratif, mais aussi le civisme de paiement, garant du niveau et de la régularité des rentrées fiscales.

Le renforcement de la relation de confiance entre la DICP et ses différents interlocuteurs constitue un enjeu fédérateur. Cependant, les comportements de fraude s'adaptent en permanence à leur environnement et des fraudes encore plus complexes et sophistiquées se sont développées. C'est dans ce contexte que le ministère de tutelle s'est engagé dans la professionnalisation des inspecteurs fiscaux en poursuivant le partenariat de formation entre la Polynésie française et l'Ecole nationale des finances publiques.

Objectif n° 1 - Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et le traitement de la dépense publique

Développer le civisme fiscal en renforçant la co-construction d'une relation de confiance entre la DICP et ses usagers-clients

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur IPerf-IR-Ief. 1 - Nombre de visites sur le site Internet de la DICP	Nbre	106 337	493 500	140 000	495 000	500 000	510 000
Indicateur Iprod 98 - Taux des contrôles réprimant les omissions et dissimulations (majorations 40%)	%	40%	50%	40%	40%	40%	45%

Sources des données :

Contrôle de gestion de la DICP

Mode de calcul des indicateurs :

> Indicateur IPerf-IR-Ief. 1 - Nombre de visites sur le site internet de la DICP : *Exprimé en nombre, cet indicateur traduit le nombre de personnes qui consultent le site internet "www.impot-polynesie.gov.pf" de la DICP (Changement d'outil de comptabilisation depuis 2023)*

> Indicateur Iprod 98 -Taux des contrôles réprimant les omissions et dissimulations (majorations 40%) : *Exprimé en taux, cet indicateur comprend au numérateur le nombre de contrôles clos révélant des manquements et au dénominateur, le nombre total de contrôles clos effectués.*

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : mettre en place une communication pédagogue et contemporaine par la mise en production de vidéos, de tutoriels, de modules de pas à pas à l'attention des contribuables, pour un montant en fonctionnement de 1 million F CFP ;
- Action n°2 : renforcer les connaissances et les compétences professionnelles des cadres de l'administration fiscale au travers du partenariat entre la Polynésie française et l'Ecole nationale des finances publiques, pour un montant en fonctionnement de 2 921 000 F CFP.

Objectif n°2 : Accompagner les particuliers, les entreprises et les professionnels dans leurs démarches fiscales

La DICP se veut être une administration fiable pour assurer la stabilité des finances publiques et la maximisation des recettes fiscales. Elle est au soutien de l'environnement économique avec lequel elle interagit pour amener la gestion fiscale à répondre effectivement aux attentes des entreprises.

Ainsi et au-delà de son activité de contrôle et de la protection qu'elle oppose aux atteintes portées au système fiscal, la DICP apporte encore plus de fluidité dans l'accomplissement des formalités, notamment pour le remboursement rapide des crédits de TVA induisant un impact direct sur la trésorerie ou l'assurance d'une proximité adaptée dans le cas d'entreprises en difficulté. De plus, afin de favoriser la proximité avec ses usagers, la DICP a renforcé ses interventions extérieures (forums et tournées administratives) en collaboration avec ses partenaires tels que les circonscriptions administratives, la CFPA, l'ADIE, les communes … La DICP s'est également inscrite dans le projet FARE ORA initié par la DMRA avec l'ouverture d'une antenne multi-services sur Taravao à partir de septembre 2024.

Objectif n° 2 - Accompagner les particuliers, les entreprises et les professionnels dans leurs démarches fiscales							
Offrir un service public fiscal de qualité aux particuliers et professionnels							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur IPerf-IEF-IQ.1 - Respect du référentiel de la charte d'engagements "DICP à votre service pour simplifier vos démarches fiscales"	%	60%	80%	100%	80%	100%	100%
Indicateur IA. 46 - Nombre d'usagers reçus par le service clientèle	Nbre	24 581	26 358	25 000	28 000	28 500	29 000
Indicateur IPerf-IR-limp.8 -Taux de recouvrement 'O'INI	%	12%	13%	20%	16%	20%	25%

Sources des données :

Contrôle de gestion de la DICP

Mode de calcul des indicateurs :

> Indicateur IPerf-IEF-IQ.1- Respect du référentiel d'engagements de service : *La qualité des services rendus constitue la préoccupation constante de la DICP pour tout usager qui entre en contact avec elle. A ce titre, elle poursuit sa démarche d'engagements de services au travers d'une nouvelle Charte d'engagements destinée à accompagner le contribuable dans toutes ses démarches fiscales et à les lui faciliter. Ce nouveau référentiel comportera nombre d'engagements de services particulièrement en matière de délais de réponse. L'indicateur ici référencé mesurera les engagements de services primordiaux suivants : - Le traitement des réclamations contentieuses dans un délai ≤ 90 jours : 90 % - Le traitement des demandes de remises gracieuses dans un délai ≤ 30 jours : 90 % - Le traitement des demandes d'information dans un délai ≤ 30 jours : 100% - Les appels téléphoniques servis : 92 % - Les courriels répondus en 3 jours ouvrés : 85 %*

> Indicateur IA. 46 - Nombre d'usagers reçus par le service clientèle : *Exprimé en nombre, cet indicateur traduit le nombre d'usagers reçus par le service clientèle en accueil primaire et en accueil spécialisé.*

> Indicateur IPerf-IR-limp.8 - Taux de recouvrement 'O'INI : *Exprimé en taux, cet indicateur com prend au numérateur le montant des encaissements TVA sur les déclarations 'O'INI (débitrices et payées) et au dénominateur, le montant global des encaissemens TVA tout type de déclarations confondues. Cet indicateur permet de mesurer l'action de dématérialisation découlant de la solution 'O'INI.*

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : développer la relation de confiance, la proximité de l'administration, la rapidité et la qualité de la transmission des informations aux usagers, pour un montant en fonctionnement de 45 546 728 F CFP.

Objectif n°3 : Préserver les équilibres entre fiscalité et croissance économique

La DICP participe aux principes d'égalité devant l'impôt et les charges publiques avec notamment pour finalité de garantir la solidarité devant les charges publiques. Elle veille particulièrement à préserver la compétitivité des entreprises en considération des difficultés accrues en temps de crise.

A ce titre, la DICP se doit d'être un acteur de la lutte contre toutes les formes de fraude fiscale et de protéger le civisme fiscal en menant une politique de contrôle et de recouvrement équilibrée qui discerne les erreurs commises de bonne foi des intentions malhonnêtes d'évitement de la fiscalité ou d'organisation de l'insolvabilité.

Objectif n° 3 - Préserver les équilibres entre fiscalité et croissance économique							
Optimiser les délais de traitement des remboursements et restitutions tout en garantissant le bien fondé des dépenses au regard de la règlementation fiscale							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur IA. 27 - Part des liquidations comptables des demandes de remboursement de crédit de TVA traitées dans un délai ≤ à 3 jours	%	63%	43%	85,00%	45,00%	80%	87,00%
Indicateur IPerf-IR-IQ. 3 - Part des demandes de remboursement de crédits de TVA traitées dans un délai ≤ à 30 jours	%	88%	85%	91,00%	87,00%	91%	93,00%

Sources des données :

Contrôle de gestion de la DICP

Mode de calcul des indicateurs :

> Indicateur IA. 27 - Part des liquidations comptables des demandes de remboursement de crédit de TVA traitées dans un délai ≤ à 3 jours * : *Exprimé en pourcentage, cet indicateur comprend au numérateur le nombre de liquidations correspondant à des demandes de remboursements de crédit de TVA traitées dans un délai < ou égal à 3 jours et au dénominateur, le nombre total de liquidations comptables correspondant à des demandes de remboursement de crédits de TVA*

> IPerf-IR-IQ. 3 - Part des demandes de remboursement de crédits de TVA traitées dans un délai ≤ à 30 jours* : *Exprimé en pourcentage, cet indicateur comprend au numérateur le nombre de demandes traitées dans un délai ≤ 30 jours du circuit simplifié et au dénominateur, le nombre des demandes de remboursement de crédits de TVA reçues par la DICP au titre d'une année traitées en circuit simplifié, exclusion faite de celles déposées par les représentations fiscales en matière de défiscalisation.*

Il mesure la réactivité de la DICP à répondre aux demandes de remboursement de crédits de TVA des entreprises dans les délais les plus courts en garantissant rapidité et sécurité des décisions prises.

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : soutenir le développement des entreprises, pour un montant en fonctionnement de 4,353 milliards F CFP.

Objectif n°4 : Améliorer l'efficacité du traitement des recettes publiques et la qualité des comptes

La DICP veille à l'efficacité des opérations de recettes du Pays et à la qualité des comptes publics, objectif au demeurant essentiel à la bonne gestion des finances publiques.

L'objectif retrace les dépenses consécutives aux constats d'irrécouvrabilité des impôts et taxes liés à :

- La disparition des redevables. Pour la recherche des redevables, le receveur des impôts bénéficie de l'exercice du droit de communication. Toutefois l'identification certaine peut se révéler impossible et conduire à constater la « disparition » pour des motifs divers.
- L'absence de mesures conservatoires réalisables. Pour exemple, le patrimoine constitue le gage que le receveur des impôts peut réaliser de manière forcée lorsque le redevable ne peut pas s'acquitter de son impôt ou de sa taxe. Ce patrimoine du redevable peut être constitué de biens immobiliers ou mobiliers et d'avoirs (comptes courants bancaires, valeurs mobilières). L'action de recouvrement forcé comporte donc une procédure d'identification des éléments patrimoniaux que le comptable saisit et fait vendre. Toutefois, le comptable peut être conduit à constater l'absence de biens réalisables (biens insaisissables par le fait de la loi, bien dont le produit de la vente ne couvrira pas, ou faiblement, le montant de l'impôt ou de la taxe)

Dans les deux cas, le receveur des impôts enregistre une opération dite « d'ordre » par laquelle il constate un apurement sans recouvrement de la créance fiscale et, en contrepartie, une dépense réelle du budget général venant compenser la recette fiscale préalablement comptabilisée.

Objectif n° 4 - Améliorer l'efficacité du traitement des recettes publiques et la qualité des comptes

Procéder à l'apurement réguliers des créances irrécouvrables pour garantir la sincérité des comptes publics

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur IPerf-IR-IQ. 10 - Taux net de recouvrement	%	92%	88,90%	93,00%	89,00%	92%	93,00%

Sources des données :
Contrôle de gestion de la DICP
Mode de calcul des indicateurs :
> Indicateur IPerf-IR-IQ. 10 - Taux net de recouvrement : *Exprimé en taux, cet indicateur comprend au numérateur le recouvrement brut sur montant restant à recouvrer (droits) diminué des recouvrements sur procédures collectives et au dénominateur, le recouvrement brut sur montant restant à recouvrer (droits) diminué des recouvrements sur procédures collectives augmenté des RAR globaux diminués des créances sur procédures collectives et des créances contestées (sursis)*
Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : procéder à l'apurement des restes à recouvrer par l'exploitation de la cartographie des arriérés de la recette des impôts, pour un montant en fonctionnement de 300 millions F CFP ;

Objectif n°5 : Maîtriser les coûts de gestion des dépenses dédiées aux fonctions soutien pour une efficience accrue

Les fonctions soutien ou fonctions supports désignent les activités qui concourent à celles des autres objectifs du programme, en leur fournissant un soutien ou un encadrement.

Les principales fonctions concernées sont la logistique, le système d'information et l'immobilier du service. L'optimisation des fonctions supports de la DICP participe de la bonne réalisation des fonctions métier.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : gérer la logistique, le système d'information et l'immobilier du service, pour un montant en fonctionnement de 55,325 millions F CFP.

17.2.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
950/990 01 - FISCALITE INDIRECTE	**3 461 226 985**	**0**	**3 461 226 985**
1-1 : mettre en place une communication pédagogue et contemporaine par la mise en	0		0
1-2 : renforcer les connaissances et les compétences professionnelles des cadres de l'administration fiscale au travers du partenariat entre la Polynésie française et l'Ecole nationale des finances publiques	1 137 323		1 137 323
2-1: développer la relation de confiance, la proximité de l'administration, la rapidité et la qualité de la transmission des informations aux usagers	13 236 129		13 236 129
3-1: soutenir le développement des entreprises	3 385 220 391		3 385 220 391
4-1: procéder à l'apurement des restes à recouvrer par l'exploitation de la cartographie des arriérés de la recette des impôts	0		0
5-1: gérer la logistique, le système d'information et l'immobilier du service	61 633 142		61 633 142

17.2.5 Dépenses fiscales

Les principales dépenses fiscales contribuant à la réalisation du programme sont les remboursements de crédit de TVA pour 3,85 milliards F CFP, les restitutions d'impôts et taxes pour un montant de 500 millions F CFP et les admissions en non valeur pour un montant de 300 millions F CFP.

17.2.6 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

Le principal opérateur participant à la réalisation du programmeaux côtés de la DICP est la paierie de la Polynésie française.

17.3 **Programme 950 02/990 02 : fiscalité directe**

17.3.1 Contexte et orientations stratégiques

Le programme « fiscalité directe » regroupe les moyens consacrés aux opérations de recettes (assiette, recouvrement, contrôle) de la Polynésie française et au paiement des dépenses publiques qui s'y rapporte.

Les principales fonctions du programme pour la DICP sont de réaliser :

- L'assiette, le recouvrement et le contrôle par ses services, des recettes de la Polynésie française constituées notamment de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, de l'impôt sur les transactions, de la contribution des patentes, de l'impôt foncier sur les propriétés bâties, de la taxe de mise en circulation ainsi que tous les autres impôts et taxes directs référencés dans le programme à la seule exclusion de l'impôt sur les plus-values immobilières relevant de la recette-conservation des hypothèques de la direction des affaires foncières ;
- Le paiement des dépenses publiques dont notamment celles liées aux crédits d'impôts issus des dispositifs de défiscalisation.

La mise en œuvre de ce programme relève entièrement de la DICP, lequel couvre 18 articles d'impôts couverts par ce programme et plus de 95% du total des recettes fiscales auquel il participe.

La DICP conduit dans ce programme, en interaction étroite avec le programme « Fiscalité indirecte », une démarche de modernisation et d'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers et de pilotage de la performance et la maîtrise des risques.

17.3.2 Réformes en cours et/ou à venir

Les principales réformes en cours du programme de fiscalité directe sont les suivantes :

- Les grands investissements qui concernent les projets ayant un coût minimum de 10 milliards F CFP ;
- Le renforcement du dialogue des citoyens avec l'administration fiscale.

17.3.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Simplifier la règlementation fiscale par des dispositifs pour adapter aux besoins économiques ou organisationnels et corriger les règles fiscales d'effet antiéconomique

Le Pays s'est engagé dans une démarche de modernisation et de simplification de la fiscalité polynésienne et de ses modalités de pilotage en s'appliquant à la mise en œuvre de la réforme fiscale amorcée en 2022 et poursuivant les chantiers de :

- La convention fiscale avec la France ;
- L'articulation des différents textes entre eux ;
- Les dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement ;

- La fiscalité des entreprises ;
- Les dispositifs d'exonération des droits et taxes.

Objectif n° 1 - Simplifier la règlementation fiscale par dispositifs pour les adapter aux besoins économiques ou organisationnels des sociétés et corriger les règles fiscales d'effet antiéconomique							
Conduire une réforme majeure de la fiscalité polynésienne pour répondre au double objectif d'une bonne convergence des attentes des usagers et de l'administration fiscale et d'un assainissement des finances publiques pour ne pas compromettre la croissance future.							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur Iprod.61 - Nombre de mesures de simplification et de lisibilité de la réglementation	Nbre	25	25	20	23	23	≥ 23

Mode de calcul des indicateurs :

> Indicateur Iprod.61 - Nombre de mesures de simplification et de lisibilité de la réglementation : *Cet indicateur, déterminé en nombre de mesures réglementaires ou administratives adoptées, exprime l'action de l'administration fiscale en matière de facilitation de l'impôt et par suite d'adoption de mesures de simplification ou de meilleure lisibilité de la réglementation pour en faciliter la compréhension par les contribuables et usagers de ses services. Il caractérise la mutation de la relation usager vers une relation client par la mise en valeur de la qualité du service rendu en vue de « faciliter l'impôt ».*

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : mettre en œuvre la réforme de la fiscalité polynésienne, pour un montant en fonctionnement de 16 516 827 F CFP.

Objectif n°2 : Renforcer le dialogue des citoyens avec l'administration fiscale

La DICP répond au besoin de proximité exprimé par la population et les élus en multipliant ses accueils physiques, au plus près des contribuables, notamment par la participation à des tournées administratives et le renforcement de la co-construction d'une relation de confiance en poursuivant les rencontres avec les représentants des secteurs économiques ou professionnels, la participation aux salons de l'entrepreunariat organisés par les communes, les organismes ou établissements publics ou en consolidant la fonction de facilitation. La DICP s'est également inscrite dans le projet FARE ORA initié par la DMRA avec l'ouverture d'une antenne multi-services sur Taravao à partir de septembre 2024.

Objectif n° 2 - Renforcer le dialogue des citoyens avec l'administration fiscale							
Répondre au besoin de proximité exprimé par les usagers et les élus en renforçant la relation de confiance							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur IE.3 - Taux de déclarations spontanées en matière d'impôts professionnels (IS/IT/TVA/CSTS)	%	85%	91,75%	88,00%	92,00%	93%	93,00%
Indicateur IE.4-1 - Taux de respect dans les délais des échéances déclaratives en matière d'impôts professionnels (IS/IT/TVA/CSTS)	%	77%	84,99%	86,00%	85,00%	87%	91,00%
Indicateur IE.10 -1 - Taux de paiement dans les délais de la TVA (déclarations débitrices)	%	94,96%	93,60%	96,00%	94,00%	95%	97,00%

Sources des données :

Contrôle de gestion de la DICP

Mode de calcul des indicateurs :

> Indicateur IE. 3 - Taux de déclarations spontanées en matière d'impôts professionnels (IS/IT/TVA/CSTS) : *Exprimé en taux, cet indicateur comprend au numérateur le nombre de déclarations au titre de l'impôt (I) déposées à l'échéance ou hors échéances (hors acpte RSI) et au dénominateur, le nombre total de déclarations devant être déposées au titre de l'impôt (I) aux échéances de l'année n. Il contribue à mesurer le civisme fiscal.*

> Indicateur IE.4-1 - Taux de respect dans les délais des échéances déclaratives en matière d'impôts professionnels (IS/IT/TVA/CSTS) : *Exprimé en taux, cet indicateur comporte au numérateur le nombre de déclarations au titre de l'impôt (I) déposées à l'échéance (hors acpte RSI) et au dénominateur, le nombre total de déclarations devant être déposées au titre de l'impôt (I) aux échéances de l'année n. Il contribue à mesurer le civisme fiscal.*

> Indicateur IE.10 -1 - Taux de paiement dans les délais de la TVA (déclarations débitrices) : *Exprimé en taux, cet indicateur comporte au numérateur le nombre de déclarations débitrices au titre de la TVA déposées et payées à l'échéance et au dénominateur, le nombre total de déclarations débitrices déposées en n dans les délais et hors-délais au titre de la TVA et des échéances de l'année n. Cet indicateur vise à mesurer le taux de paiement de la TVA sur les déclarations déposées par les assujettis dans les délais ou hors délais dans l'année et devant donner lieu à un paiement de la TVA nette due.*

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : développer la co-construction d'une relation de confiance en initiant des rencontres avec les représentants des secteurs économiques ou professionnels ou en consolidant la fonction de facilitation, pour un montant en fonctionnement de 6 038 752 F CFP.

Objectif n°3 : Faciliter l'impôt

La simplicité du service public fiscal est par essence le ressort de la confiance sur lequel la DICP souhaite s'appuyer pour renforcer le civisme fiscal dont elle est garante de l'intérêt partagé pour tous les citoyens. C'est également, lorsqu'elle le met en œuvre, parce qu'elle prend sa part dans l'affermissement du climat de confiance avec ses usagers, que la DICP devient un acteur proactif et intelligible du civisme.

La poursuite du guichet fiscal unifié et particulièrement de la charte d'engagements « DICP à votre service pour simplifier vos démarches fiscales » a permis la modernisation des moyens de paiement et l'organisation de rendez-vous avec les usagers par visioconférence. Le rallongement des horaires d'ouverture en période d'échéances mensuelles et le développement de la plateforme MES IMPÔTS complètent l'offre de facilités d'accès aux démarches fiscales.

Objectif n° 3 -Faciliter l'impôt

Simplifier le service public fiscal et renforcer le civisme fiscal

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur IPerf-IR-IQ.6 - Nombre de demandes reçues sur les services « INFO-FISCALE » et «directiondesimpots@dicp.gov.pf»	Nbre	45 478	43 701	48 200	45 000	48 000	48 500
Indicateur IPerf-IR-IQ.15 - Nombre de rescrits produits	Nbre	83	54	90	45	80	92

Sources des données :

Contrôle de gestion de la DICP

Mode de calcul des indicateurs :

> Indicateur IPerf-IR-IQ.6 - Nombre de demandes reçues sur les services « INFO-FISCALE » et «directiondesimpots@dicp.gov.pf» : *Exprimé en nombre, cet indicateur permet d'évaluer le nombre des demandes électroniques déposées par les usagers auprès du service INFO FISCALE ou sur l'adresse référentielle de réception de la DICP : directiondesimpots@dicp.gov.pf.*

> Indicateur IPerf-IR-IQ.15 - Nombre de rescrits produits : *Exprimé en nombre, cet indicateur renseigne le nombre de rescrits produits par le département juridique de la fiscalité de la DICP. La comptabilisation d'un rescrit se fait par rapport à sa date de clôture correspondant à la date d'envoi de la réponse définitive apportée par la DICP.*

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires, pour un montant en fonctionnement de 25 493 435 F CFP.

Objectif n°4 : Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

L'objectif est d'améliorer le service à l'usager en réduisant le délai entre le dépôt de la déclaration, de la demande ou de la réclamation, et la mise à disposition de l'usager de la restitution afférente tout en garantissant le bien fondé des dépenses au regard de la législation. Cet objectif doit concilier les intérêts des entreprises et des particuliers, ceux de disposer de leurs fonds le plus rapidemment possible, et ceux du Pays. La réalisation de cet objectif s'appuie sur la bonne orientation des demandes dès leur réception, sur le traitement efficace des demandes et sur l'optimisation des délais comptables.

Objectif n° 4 - Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

Optimiser les délais de traitement des remboursements et dégrèvements d'impôts pour favoriser une gestion plus souple de la trésorerie des usagers particuliers et professionnels laquelle améliore leur compétitivité

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur IPerf-IR-IQ.2' - Taux des réclamations contentieuses de l'année traitées dans le délai de 90 jours (DIEP-RI)	%	75,60%	84,38%	95%	63,5%	80%	97%
Indicateur IPerf-IR-IQ. 9' - Taux des réclamations contentieuses de l'année traitées dans le délai de 30 jours (DIEP-RI)	%	73,34%	38,87%	70%	32%	50%	70%
Indicateur IPerf-IR-IQ. 7- Part des demandes d'information traitées dans un délai < à 30 jours (DJF + DIEP-RI)	%	50,00%	42,11%	90%	50%	90%	95%

Sources des données :

Contrôle de gestion de la DICP

Mode de calcul des indicateurs :

> Indicateur IPerf-IR-IQ.2' - Taux des réclamations contentieuses de l'année traitées dans le délai de 90 jours (DIEP-RI) : *Cet indicateur, exprimé en pourcentage, comprend au numérateur le nombre de réclamations contentieuses traitées dans l'année dans un délai < à 90 jours et au dénominateur, le nombre total de réclamations contentieuses traitées dans l'année.*

> Indicateur IPerf-IR-IQ. 9' - Taux des réclamations contentieuses de l'année traitées dans le délai de 30 jours (DIEP-RI): *Cet indicateur, exprimé en pourcentage, comprend au numérateur le nombre de réclamations contentieuses traitées dans l'année dans un délai < à 30 jours et au dénominateur, le nombre total de réclamations contentieuses traitées dans l'année.*

> Indicateur IPerf-IR-IQ. 7- Part des demandes d'information traitées dans un délai < à 30 jours (DJF + DIEP-RI) : *Cet indicateur, exprimé en pourcentage, comprend au numérateur le nombre de demandes d'information traitées par le DJF et la DIEP-RI dans un délai < à 30 jours et au dénominateur, le nombre total des demandes d'information reçues dans l'année.*

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : procéder aux remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt, pour un montant en fonctionnement de 1,305 milliard F CFP.

Objectif n°5 : Garantir la qualité des comptes publics

L'objectif retrace les dépenses consécutives aux constats d'irrécouvrabilité des impôts émis par voie de rôles et liés à l'insovabilité ou à la disparition des redevables. Dans les deux cas, le payeur de la Polynésie française enregistre une opération dite « d'ordre » par laquelle il constate un apurement sans recouvrement de la créance fiscale et, en contrepartie, une dépense réelle du budget général venant compenser la recette fiscale préalablement comptabilisée.

Cette action se traduit par des admissions en non-valeur lesquelles sont constituées de créances irrécouvrables, celles dont le paiement effectif n'a pas pu être obtenu pour les raisons citées supra. Il est toutefois rappelé que les admissions en non-valeur ont pour but de lever le comptable public de sa responsabilité mais n'éteignent pas pour autant la créance du redevable qui pourra à tout moment être recouvrée si sa situation venait à s'améliorer.

Objectif n° 5 - Garantir la qualité des comptes publics

Veiller à la sincérité des comptes publics en procédant à l'apurement régulier des créances irrécouvrables

	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur Iprod.82 - Taux global net de recouvrement en droits et pénalités sur créances du contrôle fiscal (CFE +CSP)	%	91,00%	91,15%	94%	91%	92%	95%

Sources des données :

Contrôle de gestion de la DICP

Mode de calcul des indicateurs :

> Indicateur Iprod.82 - Taux global net de recouvrement en droits et pénalités sur créances du contrôle fiscal (CFE +CSP) : *Exprimé en taux, cet indicateur comprend au numérateur les recouvrements globaux sur RAR diminués des recouvrements sur procédures collectives au titre du contrôle fiscal et au dénominateur, les recouvrements globaux diminués des recouvrements sur procédures collectives augmentés des RAR globaux diminués des créances sur procédures collectives, des créances constestées (sursis) et des créances en suspension, au titre du contrôle fiscal.*

Autres commentaires :

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : procéder à l'apurement régulier des restes à recouvrer comptabilisés par le payeur de la Polynésie française, pour un montant en fonctionnement de 350 millions F CFP.

Objectif n°6 : Maîtriser les coûts de gestion des dépenses dédiées aux fonctions soutien pour une efficience accrue

La DICP est chargée de l'assiette, du recouvrement et du contrôle de deux blocs de fiscalité (indirecte et directe) ; elle s'attache à percevoir les droits et taxes au moindre coût tout en rendant le meilleur service aux contribuables. Grâce aux bénéfices tirés des mesures de simplification et de la rationalisation de l'organisation, des structures et des processus métiers, la DICP répond à l'exigence d'efficience en réduisant le coût de collecte des impôts. Cette démarche s'appuie sur une optimisation des fonctions soutien ou fonctions supports dont la bonne administration conditionne l'efficacité des services à l'usager.

Principales actions chiffrées :

- Action n°1 : gérer la logistique, le système d'information et l'immobilier du service, pour un montant en fonctionnement de 5 762 252 F CFP.

17.3.4 Tableau récapitulatif des actions

	Coût annuel estimé		
CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Fonctionnement	Investissement (CP)	TOTAL
950/990 02 - FISCALITE DIRECTE	**689 987 711**	**0**	**689 987 711**
1-1: mettre en œuvre la réforme majeure de la fiscalité polynésienne	48 000		48 000
2-1: développer la co-construction d'une relation de confiance en initiant des rencontres avec les représentants des secteurs économiques ou professionnels ou en consolidant la fonction de facilitation	1 622 406		1 622 406
3-1: renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires	6 531 736		6 531 736
4-1: procéder aux remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt	680 182 263		680 182 263
5-1: procéder à l'apurement régulier des restes à recouvrer comptabilisés par le payeur de la Polynésie française	0		0
6-1: gérer la logistique, le système d'information et l'immobilier du service	1 603 306		1 603 306

17.3.5 Dépenses fiscales

Les principales dépenses fiscales contribuant à la réalisation du programme sont les remboursements et restitutions d'impôts et taxes liés à la mécanique de l'impôt pour un montant de 1,3 milliard F CFP et les admissions en non-valeur pour un montant de 350 millions F CFP.

La défiscalisation constitue un moteur de croissance économique et de ce fait, a vu son dispositif simplifié dans la perspective d'un accompagnement efficient de la reprise des projets de la sphère privée. Plus encore aujourd'hui qu'auparavant, ce dispositif, de concert avec l'accélération de la commande publique, est en première ligne de la relance de l'économie polynésienne.

17.3.6 Les opérateurs participants à la réalisation du programme

Le principal opérateur participant à la réalisation du programme est la paierie de la Polynésie française.

18. MISSION 951/991 : GESTION FINANCIERE

41,6 Mds F CFP
Montant total au budget 2025

24 Mds F CFP
Budget de fonctionnement

17,57 Mds F CFP
Budget d'investissement (CP)

30 M F CFP
Coût de la masse salariale
soit 0,09 % sur la masse globale

17,27 Mds F CFP
Mesures nouvelles sur AP

Répartition des crédits de fonctionnement par programme

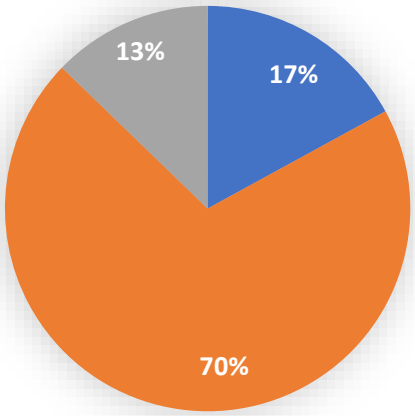

- 99101 Engagements financiers
- 99102 Autofinancement net
- 99103 Opérations diverses ou exceptionnelles

Dont :
- ✓ **13,2 Mds F CFP** Remboursement de la dette du Pays 2025
- ✓ **200 M F CFP** Annulations de titres 2025

716 M F CFP
Participations du Fonds européen & internationaux

16,9 Mds F CFP
Autofinancement net – dotation aux amortissements

4,1 Mds F CFP
Charges d'intérêts de la dette

10,8 Mds F CFP
Dotation globale d'autonomie (DGA)

18.1 **Eléments de politique générale de la mission**

Maîtriser l'encours de la dette du Pays pour donner de la capacité d'endettement au Gouvernement quand celui-ci en aura le plus besoin et limiter la pression de l'annuité de la dette sur le budget sont les objectifs poursuivis depuis 2023.

18.2 **Programme 951 01/991 01 : engagements financiers**

18.2.1 Contexte et orientations stratégiques

Fin 2022, après la contractualisation de deux prêts garantis par l'Etat, la dette cumulée de la Polynésie française a atteint 156,1 milliards F CFP. L'annuité de la dette (capital et intérêts) a donc mécaniquement augmenté sur la période, dans un contexte de progression forte des taux d'intérêts, pour atteindre en 2025, 17,2 milliards F CFP alors qu'elle était à moins de 12 milliards F CFP en 2020. L'objectif est de contenir le montant de cette annuité en-dessous de 13% des recettes de fonctionnement. Ce taux est en effet le plus élevé que la Polynésie française ait pu constater sur les 20 dernières années.

En 2023 et 2024, la collectivité a annulé une partie du PGE n°2, à hauteur de 6 milliards F CFP. Cette mesure, couplée à une maîtrise des mobilisations d'emprunts a permis de réduire l'encours de 8,8 milliards F CFP en deux ans. Ainsi, l'encours de la dette à fin 2024 devrait s'établir à 147,2 milliards F CFP. La capacité de désendettement de la collectivité, c'est-à-dire la durée théorique de remboursement total de ses emprunts si elle y consacrait tout son autofinancement brute (ou épargne brute) est actuellement de 4 années ce qui reste satisfaisant au regard du seuil d'alerte généralement fixé à 10 ans.

L'objectif poursuivi sur les prochaines années est de maintenir une capacité de désendettement en dessous de 6 ans. En effet, l'objectif de contenir l'annuité à moins de 18 milliards F CFP par an pourrait obliger le Pays à augmenter la durée d'amortissement de ses emprunts. Actuellement la durée résiduelle moyenne des emprunts est d'environ 15,5 ans et les derniers emprunts contractés (hors financements bonifiés de l'AFD) seront amortis sur 10 ans. Un allongement de la durée de remboursement est envisagé, notamment avec des emprunts proposés par la Banque des Territoires, sur 20 à 25 ans, pour financer des grands projets d'investissements.

En outre, le choix annoncé mi-2023 de substituer le PGE par des emprunts classiques en tablant sur une baisse des taux d'intérêts à partir de 2024 a été payant puisque tous les emprunts contractés depuis lors, l'ont été à des taux inférieurs de 1% en moyenne à ceux applicables au PGE.

La stratégie de maîtrise de l'endettement n'obèrera pas pour autant la capacité d'investir du Pays compte tenu de résultats cumulés importants et d'une trésorerie très confortable. Pour assurer un investissement annuel entre 38 et 40 milliards F CFP, un endettement entre 10 et 12 milliards F CFP par an sur la période 2025-2028 sera suffisant, sauf événement exceptionnel.

18.2.2 Réformes en cours et/ou à venir

A ce jour, le profil de la dette du Pays est composé à 95% d'emprunts à taux fixes contractés pour un exercice budgétaire. Ces emprunts ne sont généralement pas affectés à une opération particulière. Les prêts adossés au pôle de santé mentale et au SWAC du CHPF sont les seuls à faire exception à cette règle.

Mais des négociations ont été entreprises depuis la fin de l'année 2023 avec la Banque des Territoires (BDT) pour élaborer des prêts pluriannuels pour le financement de vastes programmes d'investissement. Ce nouvel instrument est notamment envisagé pour les investissements liés aux Jeux du Pacifique 2027 (JP 2027). Il s'agira de contracter un emprunt global affecté à toutes les autorisations de programme des JP 2027, mobilisable sur plusieurs exercices, au moment où les crédits de paiement seront nécessaires. Le taux d'intérêt varie avec celui du livret A complété d'une marge potentiellement bonifiée selon le type d'investissement concerné (investissements verts ou liés à la cohésion sociale, etc.).

L'intérêt de prêts pluriannuels affectés est de garantir le financement de grands programmes d'investissement sur plusieurs années. En outre, la possibilité de mobiliser les fonds sur des durées longues permet une gestion plus active de la trésorerie et de limiter le montant des intérêts à verser (puisque l'appel de fonds ne se fait que lorsque le besoin se fait sentir). Cela permet également de réduire l'annuité de la dette.

Enfin, les perspectives d'évolution du taux de livret A étant plutôt à la stabilité, voire à la baisse, un taux révisable nous sera donc forcément favorable.

Des discussions sont également menées avec l'AFD pour conclure des emprunts pluri-annuels.

18.2.3 Objectifs principaux et indicateurs de performance

Objectif n°1 : Maîtriser l'endettement de la collectivité

Objectif n°1 - Maîtriser l'endettement de la collectivité							
Identifier des indicateurs de performance ou de suivi de l'activité de la DBF et analyser les éventuels écarts/différences par rapport à aux situations précédentes ou un référentiel							
	Unité	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévision (PAP 2024)	2024 Révisé à 06/2024	**2025 Prévision PAP 2025**	2026 et + Cible
Indicateur 1.1 - Montant de l'annuité de la dette (capital + intérêts)	M. F CFP	17 992	14 824		15 800	17 300	> 18 000
Indicateur 1.2 - Part de l'annuité de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement	Taux	11,64%	8,88%	< 13%	< 13%	< 13%	< 13%
Indicateur 1.3 - Capacité de désendettement	Nb d'années	4	3,34		4	4	< 6
Sources des données : *DBF* Mode de calcul des indicateurs : *Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du suivi de la dette effectuée par la DBF.* *Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du suivi de la dette effectuée par la DBF.* *Indicateur 1.3 - dette au 31/12 rapportée à l'autofinancement brut ou épargne brute* Autres commentaires : *Les indicateurs 1.1 et 1.3 étant nouveaux, il n'y avait pas de prévision au PAP 2024.*							

18.2.4 Comptes spéciaux

Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD)

Le FIGD avait été créé par délibération n° 2013-57 APF du 13 juillet 2013 pour constituer une garantie supplémentaire pour retrouver la confiance des prêteurs dans une période où la situation financière du Pays était très difficile.

Depuis août 2020, il sert également de garantie au remboursement de l'emprunt garanti par l'Etat contracté auprès de l'AFD de 28,6 milliards F CFP pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et économique. Cela justifie son maintien jusqu'au complet remboursement du PGE n°1.

18.3 **Programme 951 02/991 02 : autofinancement**

18.3.1 Contexte et orientations stratégiques

Ce programme permet de connaître l'effort du Pays pour dégager suffisamment de ressources propres (prélèvement sur les recettes de fonctionnement, dotations aux amortissements…) pour financer son budget d'investissement, une fois le capital de la dette remboursé.

L'autofinancement, composé principalement des dotations aux amortissements doit donc a minima, assurer le remboursement du capital de la dette.

L'objectif d'amélioration constante de la capacité d'autofinancement de la collectivité est étroitement lié à celui de maîtriser l'encours de la dette. Plus la capacité d'autofinancement est importante, moins le recours à l'emprunt est nécessaire.

Depuis 2022, l'autofinancement a été d'un niveau très important du fait d'une augmentation des recettes de fonctionnement plus rapide que celle des dépenses de fonctionnement. Sur les prochains exercices, si l'on s'attend à une progression moins importante des recettes, les dépenses de fonctionnement devront elles-aussi être contenues dans les mêmes proportions.

18.4 **Programme 951 03/991 03 : opérations diverses et exceptionnelles**

Ce programme regroupe les opérations qui ne peuvent pas être classées dans un programme particulier (Exemples : titres annulés ou admis en non valeur, dotations aux provisions, perte de charge…).

Depuis 2024, une attention particulière est portée sur le coût potentiel des contentieux dans lesquels le Pays est engagé. L'évaluation du risque est très variable selon les affaires, allant de peu à très avéré. A ce jour, les risques contentieux dans les comptes du Pays ont été provisionnés pour environ 3,205 milliards F CFP. Cela garantit le règlement des condamnations potentielles.

De même, un suivi plus resseré des satellites du Pays a conduit à couvrir en 2024 les différents risques financiers inhérents.

Chaque année, ces provisions font l'objet d'une réévaluation après analyse, puis ajustées en conséquence.

L'analyse de toutes ces provisions permettra de déterminer dans un premier temps si elles sont suffisantes ou non. Il en découlera, en 2025, des arbitrages sur l'ajustement de ces provisions.

I - LES EMPLOIS PERMANENTS

A - LISTE DES CREATIONS DE POSTES BUDGETAIRES

96003 - CONSEIL ECO, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
102	CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL	1	TT	D	TE	AIDE TECHNIQUE (AGENT D'ENTRETIEN)	1 232 000	382 000	1 614 000
	Total	**1**					1 232 000	382 000	1 614 000
Total 96003 - CONSEIL ECO, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL		**1**					**1 232 000**	**382 000**	**1 614 000**

96005 - ADMINISTRATION GENERALE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
369	SERVICE DU PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE ET AUDIOVISUEL	1	TT	C	AF	ADJOINT ADMINISTRATIF (SECRÉTAIRE DE DIRECTION)	1 566 000	487 000	2 053 000
	Total	**1**					1 566 000	487 000	2 053 000
Total 96005 - ADMINISTRATION GENERALE		**1**					**1 566 000**	**487 000**	**2 053 000**

96102 - INFORMATIQUE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
393	DIRECTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	1	TT	B	TE	TECHNICIEN	2 267 000	569 000	2 836 000
	Total	**1**					2 267 000	569 000	2 836 000
Total 96102 - INFORMATIQUE		**1**					**2 267 000**	**569 000**	**2 836 000**

96105 - ACHATS MAT. ROULANT, INFORMATIQUE, DE BUREAU

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
327	DIRECTION DE L'EQUIPEMENT	1	TT	B	AF	RÉDACTEUR (BUREAU COMPTABLE DU GAC)	1 826 000	569 000	2 395 000
	Total	**1**					1 826 000	569 000	2 395 000
Total 96105 - ACHATS MAT. ROULANT, INFORMATIQUE, DE BUREAU		**1**					**1 826 000**	**569 000**	**2 395 000**

96301 - PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
359	DÉLÉGATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	1	TT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (CHEF DU DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER)	2 390 000	725 000	3 115 000
	Total	**1**					2 390 000	725 000	3 115 000
Total 96301 - PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES		**1**					**2 390 000**	**725 000**	**3 115 000**

96402 - AIDE ET REGULATION DU TOURISME

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
336	SERVICE DU TOURISME	1	TT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION	2 390 000	725 000	3 115 000
	Total	**1**					2 390 000	725 000	3 115 000
Total 96402 - AIDE ET REGULATION DU TOURISME		**1**					**2 390 000**	**725 000**	**3 115 000**

I - LES EMPLOIS PERMANENTS

96501 - AGRICULTURE ET ELEVAGE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
383	DIRECTION DE L'AGRICULTURE	1	TT	B	TE	TECHNICIEN (TECHNICIEN AGRICOLE À LA DAG DE PAPARA)	1 826 000	569 000	2 395 000
	Total	**1**					1 826 000	569 000	2 395 000
Total 96501 - AGRICULTURE ET ELEVAGE		**1**					**1 826 000**	**569 000**	**2 395 000**

96502 - FORETS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
383	DIRECTION DE L'AGRICULTURE	1	TT	D	TE	AIDE TECHNIQUE (PÉPINIÈRE DE LA DAG DE PAPARA)	1 232 000	382 000	1 614 000
	Total	**1**					1 232 000	382 000	1 614 000
Total 96502 - FORETS		**1**					**1 232 000**	**382 000**	**1 614 000**

96503 - PECHE ET AQUACULTURE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
368	DIRECTION DES RESSOURCES MARINES ET MINIÈRES	1	TT	B	TE	TECHNICIEN (CONTRÔLEUR DES PÊCHES)	1 826 000	569 000	2 395 000
	Total	**1**					1 826 000	569 000	2 395 000
Total 96503 - PECHE ET AQUACULTURE		**1**					**1 826 000**	**569 000**	**2 395 000**

96601 - REGULATION

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
337	DGAE - DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES ECONOMIQUES	4	TT	B	AF	RÉDACTEUR (CONTRÔLEUR)	7 302 000	2 274 000	9 576 000
	Total	**4**					7 302 000	2 274 000	9 576 000
Total 96601 - REGULATION		**4**					**7 302 000**	**2 274 000**	**9 576 000**

96603 - DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
392	AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	1	TT	B	AF	RÉDACTEUR	1 826 000	569 000	2 395 000
	Total	**1**					1 826 000	569 000	2 395 000
Total 96603 - DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES		**1**					**1 826 000**	**569 000**	**2 395 000**

96701 - TRAVAIL

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
3661	DIRECTION DU TRAVAIL - RAF	1	TT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (INSPECTEUR DU TRAVAIL)	4 096 000	1 242 000	5 338 000
		2	TT	B	AF	RÉDACTEUR (CONTRÔLEUR DU TRAVAIL)	6 259 000	1 949 000	8 208 000
	Total	**3**					10 355 000	3 191 000	13 546 000
Total 96701 - TRAVAIL		**3**					**10 355 000**	**3 191 000**	**13 546 000**

I - LES EMPLOIS PERMANENTS

96802 - PATRIMOINE ET TRANSMISS° DES SAVOIRS TRADITIONNELS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
357	DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	1	TT	A	TE	INGÉNIEUR (CELLULE DU PATRIMOINE CULTUREL)	2 620 000	788 000	3 408 000
	Total	**1**					2 620 000	788 000	3 408 000
Total 96802 - PATRIMOINE ET TRANSMISS° DES SAVOIRS TRADITIONNELS		**1**					**2 620 000**	**788 000**	**3 408 000**

96901 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
378	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS	1	TT	C	AF	ADJOINT ADMINISTRATIF (SECRÉTAIRE DE DIRECTION AU COLLÈGE CEDTAD DE HAO)	1 566 000	487 000	2 053 000
		1	TT	C	AF	ADJOINT ADMINISTRATIF (SECRÉTAIRE COMPTABLE AU COLLÈGE DE MAKEMO)	1 566 000	487 000	2 053 000
		1	TT	B	ED	ADJOINT D'ÉDUCATION (INTERNAT AU COLLÈGE DE RANGIROA)	1 826 000	569 000	2 395 000
		1	TT	B	ED	ADJOINT D'ÉDUCATION (EXTERNAT AU LYCÉE DU DIADÈME)	1 826 000	569 000	2 395 000
	Total	**4**					6 784 000	2 112 000	8 896 000
Total 96901 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		**4**					**6 784 000**	**2 112 000**	**8 896 000**

97001 - OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
322	DIRECTION DE LA SANTÉ	1	TT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (CELLULE COMMUNICATION)	2 390 000	725 000	3 115 000
		1	TT	B	AF	RÉDACTEUR (CELLULE COMPTABILITÉ - SDTG)	1 826 000	569 000	2 395 000
		1	TT	B	AF	RÉDACTEUR (CELLULE COMPTABILITÉ - HÔPITAL UTUROA)	1 826 000	569 000	2 395 000
		1	TT	C	AF	SECRÉTAIRE MÉDICALE (CSS)	1 566 000	487 000	2 053 000
		1	TT	C	AF	SECRÉTAIRE MÉDICALE (HÔPITAL UTUROA)	1 566 000	487 000	2 053 000
		1	TT	C	AF	ADJOINT ADMINISTRATIF (FTSN)	1 566 000	487 000	2 053 000
		1	TT	A	SA	INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE (HÔPITAL LOUIS ROLLIN)	2 278 000	694 000	2 972 000
		1	TT	B	SA	INFIRMIER (SDIM - INFIRMERIE DE VAITAHU À TAHUATA)	2 048 000	631 000	2 679 000
		1	TT	B	SA	INFIRMIER (HÔPITAL UTUROA)	2 048 000	631 000	2 679 000
		1	TT	B	SA	INFIRMIER (HÔPITAL TARAVAO)	2 048 000	631 000	2 679 000
		1	TT	B	SA	INFIRMIER (SDIM - INFIRMERIE DE HANE À UA HUKA)	2 048 000	631 000	2 679 000
		1	TT	C	SA	AUXILIAIRE DE SOINS (CPI DE PUNAAUIA/PAEA)	1 566 000	487 000	2 053 000
	Total	**12**					22 776 000	7 029 000	29 805 000
385	AGENCE DE RÉGULATION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	1	TT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION	2 390 000	725 000	3 115 000
	Total	**1**					2 390 000	725 000	3 115 000
Total 97001 - OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE		**13**					**25 166 000**	**7 754 000**	**32 920 000**

I - LES EMPLOIS PERMANENTS

97003 - VEILLE ET SECURITE SANITAIRES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
384	DIRECTION DE LA BIOSÉCURITÉ	1	TT	B	TE	TECHNICIEN (INSPECTION À L'ABATTOIR ET AUX FRONTIÈRES)	1 826 000	569 000	2 395 000
	Total	**1**					1 826 000	569 000	2 395 000
Total 97003 - VEILLE ET SECURITE SANITAIRES		**1**					**1 826 000**	**569 000**	**2 395 000**

97101 - PROTECTION DE L'ENFANCE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
389	DÉLÉGATION POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA JEUNESSE	1	TT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (RESPONSABLE - BUREAU DES STRATÉGIES)	2 390 000	725 000	3 115 000
		1	TT	B	AF	RÉDACTEUR (CHARGÉ DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABLE - CELLULE DES FORCES D'INTERVENTION ET DE PROXIMITÉ)	1 826 000	569 000	2 395 000
		2	TT	C	AF	ADJOINT ADMINISTRATIF (ASSISTANT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT - CELLULE DES FORCES D'INTERVENTION ET DE PROXIMITÉ)	3 132 000	973 000	4 105 000
	Total	**4**					7 348 000	2 267 000	9 615 000
Total 97101 - PROTECTION DE L'ENFANCE		**4**					**7 348 000**	**2 267 000**	**9 615 000**

97103 - COHESION SOCIALE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
386	DIRECTION DES SOLIDARITÉS, FAMILLE ET ÉGALITÉ	1	TT	B	SE	ASSISTANT SOCIO ÉDUCATIF (TRAVAILLEUR SOCIAL)	1 974 000	611 000	2 585 000
	Total	**1**					1 974 000	611 000	2 585 000
Total 97103 - COHESION SOCIALE		**1**					**1 974 000**	**611 000**	**2 585 000**

97105 - JEUNESSE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
356	DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	1	TT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (CHARGÉ DE PROJETS)	2 390 000	725 000	3 115 000
		1	TT	B	AF	RÉDACTEUR (SUBVENTIONS ET AIDIES FINANCIÈRES)	1 826 000	569 000	2 395 000
		1	TT	B	AF	RÉDACTEUR	1 826 000	569 000	2 395 000
	Total	**3**					6 042 000	1 863 000	7 905 000
Total 97105 - JEUNESSE		**3**					**6 042 000**	**1 863 000**	**7 905 000**

I - LES EMPLOIS PERMANENTS

97401 - RESEAU ROUTIER

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
327	DIRECTION DE L'EQUIPEMENT	1	TT	B	TE	TECHNICIEN (GROUPEMENT D'ÉTUDES ET DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC)	1 826 000	569 000	2 395 000
		1	TT	B	TE	TECHNICIEN (SUBDIVISION DÉCONCENTRÉE DES ISLV)	1 826 000	569 000	2 395 000
		1	TT	C	TE	AGENT TECHNIQUE (SUBDIVISION TRAVAUX, BÂTIMENT ET ENTRETIEN)	1 566 000	487 000	2 053 000
		2	TT	C	TE	AGENT TECHNIQUE (SUBDIVISION TERRITORIALE DE TAHITI)	3 132 000	973 000	4 105 000
		1	TT	C	TE	AGENT TECHNIQUE (SUBDIVISION DES PHARES ET BALISES)	1 566 000	487 000	2 053 000
		3	TT	C	TE	AGENT TECHNIQUE (SUBDIVISION DÉCONCENTRÉE DES AUSTRALES)	4 697 000	1 460 000	6 157 000
		2	TT	C	TE	AGENT TECHNIQUE (SUBDIVISION DÉCONCENTRÉE DES ÎLES SOUS-LE-VENT)	3 132 000	973 000	4 105 000
		1	TT	C	TE	AGENT TECHNIQUE (PARC À MATÉRIEL)	1 566 000	487 000	2 053 000
	Total	**12**					19 311 000	6 005 000	25 316 000
Total 97401 - RESEAU ROUTIER		**12**					**19 311 000**	**6 005 000**	**25 316 000**

97501 - TRANSPORTS TERRESTRES & SECURITE ROUTIERE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
348	DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES	1	TT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (CHARGÉ DE DEV. DES TRANSPORTS EN COM.)	2 390 000	725 000	3 115 000
		1	TT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (CHEF DE BUREAU DES ACTIVITÉS DE TRANSPORT)	2 390 000	725 000	3 115 000
		1	TT	C	AF	ADJOINT ADMINISTRATIF (CELLULE DES CARTES GRISES)	1 566 000	487 000	2 053 000
	Total	**3**					6 346 000	1 937 000	8 283 000
Total 97501 - TRANSPORTS TERRESTRES & SECURITE ROUTIERE		**3**					**6 346 000**	**1 937 000**	**8 283 000**

97502 - TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
346	DIRECTION POLYNÉSIENNE DES AFFAIRES MARITIMES	1	TT	B	TE	TECHNICIEN (CELLULE DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES)	1 826 000	569 000	2 395 000
		1	TT	B	TE	TECHNICIEN (AUXILIAIRE D'ESCALE)	1 826 000	569 000	2 395 000
	Total	**2**					3 652 000	1 138 000	4 790 000
Total 97502 - TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES		**2**					**3 652 000**	**1 138 000**	**4 790 000**

I - LES EMPLOIS PERMANENTS

97504 - SECURITE AEROPORTUAIRE (ETAT)

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
3471	DAC - SÉCURITÉ AÉROPORTUAIRE (ETAT)	1	TT	B	AF	RÉDACTEUR (SAD/SPPA)	3 130 000	975 000	4 105 000
		1	TT	C	AF	ADJOINT ADMINISTRATIF (SECTION OPÉRATIONS ET MAINTENANCE)	2 684 000	834 000	3 518 000
		1	TT	C	TE	POMPIER D'AÉRODROMES (AD RAROIA)	2 684 000	834 000	3 518 000
		1	TT	C	TE	POMPIER D'AÉRODROMES (AD PUKARUA)	2 684 000	834 000	3 518 000
		2	TT	C	TE	POMPIER D'AÉRODROMES (AD PUKA PUKA)	5 368 000	1 668 000	7 036 000
		1	TT	C	TE	POMPIER D'AÉRODROMES (AD VAHITAHI)	2 684 000	834 000	3 518 000
		1	TT	C	TE	POMPIER D'AÉRODROMES (AD UA HUKA)	2 684 000	834 000	3 518 000
		1	TT	C	TE	POMPIER D'AÉRODROMES (AD TATAKOTO)	2 684 000	834 000	3 518 000
		2	TT	C	TE	POMPIER D'AÉRODROMES (AD APATAKI)	5 368 000	1 668 000	7 036 000
		2	TT	C	TE	POMPIER D'AÉRODROMES (AD FAAITE)	5 368 000	1 668 000	7 036 000
		1	TT	C	TE	POMPIER D'AÉRODROMES (AD AHE)	2 684 000	834 000	3 518 000
		1	TT	C	TE	POMPIER D'AÉRODROMES (AD ANAA)	2 684 000	834 000	3 518 000
		1	TT	C	TE	POMPIER D'AÉRODROMES (AD NAPUKA)	2 684 000	834 000	3 518 000
		1	TT	C	TE	POMPIER D'AÉRODROMES (AD NIAU)	2 684 000	834 000	3 518 000
		1	TT	C	TE	POMPIER D'AÉRODROMES (AD FAKAHINA)	2 684 000	834 000	3 518 000
		2	TT	C	TE	POMPIER D'AÉRODROMES (AD KATIU)	5 368 000	1 668 000	7 036 000
	Total	**20**					54 126 000	16 821 000	70 947 000
Total 97504 - SECURITE AEROPORTUAIRE (ETAT)		**20**					**54 126 000**	**16 821 000**	**70 947 000**

97601 - URBANISME

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
390	DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMÉNAGEMENT	1	TT	A	TE	INGÉNIEUR (CHEF DE PROJET PLAN GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT)	2 620 000	788 000	3 408 000
		4	TT	B	TE	TECHNICIEN (INSPECTEUR D'URBANISME PERMIS DE CONSTRUIRE)	7 302 000	2 274 000	9 576 000
	Total	**5**					9 922 000	3 062 000	12 984 000
Total 97601 - URBANISME		**5**					**9 922 000**	**3 062 000**	**12 984 000**

97603 - AFFAIRES FONCIERES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
344	DIRECTION DES AFFAIRES FONCIÈRES	1	TT	C	AF	ADJOINT ADMINISTRATIF (RÉGISSEUR ADJOINT)	1 566 000	487 000	2 053 000
		1	TT	C	AF	ADJOINT ADMINISTRATIF (AGENT D'INFORMATION EN MATIÈRE FONCIÈRE ET GÉNÉALOGIQUE)	1 566 000	487 000	2 053 000
	Total	**2**					3 132 000	974 000	4 106 000
Total 97603 - AFFAIRES FONCIERES		**2**					**3 132 000**	**974 000**	**4 106 000**

I - LES EMPLOIS PERMANENTS

99001 - FISCALITE INDIRECTE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
304	DIRECTION DES IMPÔTS ET DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES	1	TT	B	AF	RÉDACTEUR (CONTÔLEUR DES IMPÔTS)	1 826 000	569 000	2 395 000
		1	TT	C	AF	ADJOINT ADMINISTRATIF (AGENT D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT AU SERVICE CLIENTÈLE)	1 566 000	487 000	2 053 000
		1	TT	C	AF	ADJOINT ADMINISTRATIF (AGENT DE RECOUVREMENT À LA RECETTE DES IMPÔTS)	1 566 000	487 000	2 053 000
	Total	**3**					4 958 000	1 543 000	6 501 000
Total 99001 - FISCALITE INDIRECTE		**3**					**4 958 000**	**1 543 000**	**6 501 000**

TOTAL GENERAL	**91**	**189 245 000**	**58 455 000**	**247 700 000**

I - LES EMPLOIS PERMANENTS

B - LISTE DES POSTES BUDGETAIRES A SUPPRIMER

96003 - CONSEIL ECO, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
102	CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL	1	AN	5	SF	10	ANFA	-1 212 000	-375 000	-1 587 000
	Total	**1**						-1 212 000	-375 000	-1 587 000
Total 96003 - CONSEIL ECO, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL		**1**						**-1 212 000**	**-375 000**	**-1 587 000**

96005 - ADMINISTRATION GENERALE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
369	SERVICE DU PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE ET AUDIOVISUEL	1	TT	D	AF	1567	AGENT DE BUREAU	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
	Total	**1**						-1 232 000	-382 000	-1 614 000
381	SERVICE D'ACCUEIL ET DE SÉCURITÉ	1	AN	5	SF	67	ANFA	-1 212 000	-375 000	-1 587 000
		1	AN	5	SF	113	ANFA	-1 212 000	-375 000	-1 587 000
	Total	**2**						-2 424 000	-750 000	-3 174 000
391	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	1	TT	A	AF	10063	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION	-2 390 000	-725 000	-3 115 000
	Total	**1**						-2 390 000	-725 000	-3 115 000
Total 96005 - ADMINISTRATION GENERALE		**4**						**-6 046 000**	**-1 857 000**	**-7 903 000**

96101 - FINANCES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
375	DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES	1	TT	D	AF	1426	AGENT DE BUREAU	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
	Total	**1**						-1 232 000	-382 000	-1 614 000
Total 96101 - FINANCES		**1**						**-1 232 000**	**-382 000**	**-1 614 000**

96102 - INFORMATIQUE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
393	DIRECTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	1	AN	2	SF	2217	ANFA	-2 368 000	-718 000	-3 086 000
	Total	**1**						-2 368 000	-718 000	-3 086 000
Total 96102 - INFORMATIQUE		**1**						**-2 368 000**	**-718 000**	**-3 086 000**

96104 - BATIMENTS DU PAYS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
327	DIRECTION DE L'EQUIPEMENT	1	TT	D	TE	8903	AIDE TECHNIQUE	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
		1	TT	D	TE	6858	AIDE TECHNIQUE	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
		1	TT	D	TE	7526	AIDE TECHNIQUE	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
	Total	**3**						-3 696 000	-1 146 000	-4 842 000
Total 96104 - BATIMENTS DU PAYS		**3**						**-3 696 000**	**-1 146 000**	**-4 842 000**

I - LES EMPLOIS PERMANENTS

96402 - AIDE ET REGULATION DU TOURISME

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
336	SERVICE DU TOURISME	1	TT	B	AF	688	RÉDACTEUR	-1 826 000	-569 000	-2 395 000
	Total	**1**						-1 826 000	-569 000	-2 395 000
Total 96402 - AIDE ET REGULATION DU TOURISME		**1**						**-1 826 000**	**-569 000**	**-2 395 000**

96501 - AGRICULTURE ET ELEVAGE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
383	DIRECTION DE L'AGRICULTURE	1	AN	5	SF	837	ANFA	-1 212 000	-375 000	-1 587 000
		1	TT	B	AF	1222	RÉDACTEUR	-1 826 000	-569 000	-2 395 000
	Total	**2**						-3 038 000	-944 000	-3 982 000
Total 96501 - AGRICULTURE ET ELEVAGE		**2**						**-3 038 000**	**-944 000**	**-3 982 000**

96503 - PECHE ET AQUACULTURE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
368	DIRECTION DES RESSOURCES MARINES ET MINIÈRES	1	TT	B	AF	10139	RÉDACTEUR	-1 826 000	-569 000	-2 395 000
	Total	**1**						-1 826 000	-569 000	-2 395 000
Total 96503 - PECHE ET AQUACULTURE		**1**						**-1 826 000**	**-569 000**	**-2 395 000**

96601 - REGULATION

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
60111	AUTORITÉ POLYNÉSIENNE DE LA CONCURRENCE	1	FE	A	SF	9875	FONCTIONNAIRE EXPATRIÉ	-10 443 000	-3 237 000	-13 680 000
		1	TT	A	AF	9872	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION	-4 096 000	-1 242 000	-5 338 000
	Total	**2**						-14 539 000	-4 479 000	-19 018 000
Total 96601 - REGULATION		**2**						**-14 539 000**	**-4 479 000**	**-19 018 000**

96701 - TRAVAIL

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
3661	DIRECTION DU TRAVAIL - RAF	1	FE	A	SF	9193	FONCTIONNAIRE EXPATRIÉ	-10 443 000	-3 237 000	-13 680 000
	Total	**1**						-10 443 000	-3 237 000	-13 680 000
Total 96701 - TRAVAIL		**1**						**-10 443 000**	**-3 237 000**	**-13 680 000**

96802 - PATRIMOINE ET TRANSMISS° DES SAVOIRS TRADITIONNELS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
357	DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	1	AN	1	SF	7709	ANFA	-3 252 000	-961 000	-4 213 000
	Total	**1**						-3 252 000	-961 000	-4 213 000
Total 96802 - PATRIMOINE ET TRANSMISS° DES SAVOIRS TRADITIONNELS		**1**						**-3 252 000**	**-961 000**	**-4 213 000**

I - LES EMPLOIS PERMANENTS

96901 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
378	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS	1	AN	5	SF	3473	ANFA	-1 212 000	-375 000	-1 587 000
		1	TT	C	AF	8494	ADJOINT ADMINISTRATIF	-1 566 000	-487 000	-2 053 000
		1	TT	C	ED	8598	AGENT D'ÉDUCATION	-1 580 000	-491 000	-2 071 000
		1	TT	C	TE	7099	AGENT TECHNIQUE	-1 566 000	-487 000	-2 053 000
	Total	**4**						-5 924 000	-1 840 000	-7 764 000
Total 96901 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		**4**						**-5 924 000**	**-1 840 000**	**-7 764 000**

97001 - OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
322	DIRECTION DE LA SANTÉ	1	AN	2	SF	2316	ANFA	-2 368 000	-718 000	-3 086 000
		1	AN	2	SF	3001	ANFA	-2 368 000	-718 000	-3 086 000
		1	AN	2	SF	2766	ANFA	-2 368 000	-718 000	-3 086 000
		1	AN	5	SF	2570	ANFA	-1 212 000	-375 000	-1 587 000
		1	AN	5	SF	2889	ANFA	-1 212 000	-375 000	-1 587 000
		1	FE	A	SF	7078	FONCTIONNAIRE EXPATRIÉ	-6 091 000	-1 888 000	-7 979 000
		1	TT	C	AF	2560	ADJOINT ADMINISTRATIF	-1 566 000	-487 000	-2 053 000
		1	TT	C	AF	2797	ADJOINT ADMINISTRATIF	-1 566 000	-487 000	-2 053 000
		1	TT	D	AF	3128	AGENT DE BUREAU	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
		1	TT	A	SA	10113	INFIRMIER ANESTHÉSISTE	-2 441 000	-738 000	-3 179 000
		1	TT	C	SA	3143	AGENT MÉDICO TECHNIQUE	-1 566 000	-487 000	-2 053 000
	Total	**11**						-23 990 000	-7 373 000	-31 363 000
Total 97001 - OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE		**11**						**-23 990 000**	**-7 373 000**	**-31 363 000**

97003 - VEILLE ET SECURITE SANITAIRES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
384	DIRECTION DE LA BIOSÉCURITÉ	1	AN	2	SF	6981	ANFA	-2 368 000	-718 000	-3 086 000
	Total	**1**						-2 368 000	-718 000	-3 086 000
Total 97003 - VEILLE ET SECURITE SANITAIRES		**1**						**-2 368 000**	**-718 000**	**-3 086 000**

97101 - PROTECTION DE L'ENFANCE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
389	DÉLÉGATION POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA JEUNESSE	1	TT	A	AF	10100	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION	-2 390 000	-725 000	-3 115 000
		1	TT	A	SE	5991	PSYCHOLOGUE	-2 619 000	-787 000	-3 406 000
		1	TT	B	SE	6063	ASSISTANT SOCIO ÉDUCATIF	-1 973 000	-610 000	-2 583 000
	Total	**3**						-6 982 000	-2 122 000	-9 104 000
Total 97101 - PROTECTION DE L'ENFANCE		**3**						**-6 982 000**	**-2 122 000**	**-9 104 000**

I - LES EMPLOIS PERMANENTS

97105 - JEUNESSE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
356	DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	1	AN	3	SF	5892	ANFA	-2 024 000	-623 000	-2 647 000
		1	TT	C	SE	6141	OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	-1 565 000	-486 000	-2 051 000
		1	TT	C	TE	5889	AGENT TECHNIQUE	-1 566 000	-487 000	-2 053 000
		1	TT	D	TE	6149	AIDE TECHNIQUE	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
	Total	**4**						-6 387 000	-1 978 000	-8 365 000
Total 97105 - JEUNESSE		**4**						**-6 387 000**	**-1 978 000**	**-8 365 000**

97401 - RESEAU ROUTIER

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
327	DIRECTION DE L'EQUIPEMENT	1	AN	5	SF	87	ANFA	-1 212 000	-375 000	-1 587 000
		1	AN	5	SF	8252	ANFA	-1 212 000	-375 000	-1 587 000
		1	AN	5	SF	6435	ANFA	-1 212 000	-375 000	-1 587 000
		1	AN	5	SF	6433	ANFA	-1 212 000	-375 000	-1 587 000
		1	TT	D	TE	1990	AIDE TECHNIQUE	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
		1	TT	D	TE	8661	AIDE TECHNIQUE	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
		1	TT	D	TE	8767	AIDE TECHNIQUE	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
		1	TT	D	TE	8724	AIDE TECHNIQUE	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
		1	TT	D	TE	1598	AIDE TECHNIQUE	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
		1	TT	D	TE	6827	AIDE TECHNIQUE	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
	Total	**10**						-12 240 000	-3 792 000	-16 032 000
Total 97401 - RESEAU ROUTIER		**10**						**-12 240 000**	**-3 792 000**	**-16 032 000**

97402 - PORTS ET AEROPORTS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
327	DIRECTION DE L'EQUIPEMENT	1	AN	5	SF	6829	ANFA	-1 212 000	-375 000	-1 587 000
		1	TT	D	TE	1594	AIDE TECHNIQUE	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
	Total	**2**						-2 444 000	-757 000	-3 201 000
Total 97402 - PORTS ET AEROPORTS		**2**						**-2 444 000**	**-757 000**	**-3 201 000**

97501 - TRANSPORTS TERRESTRES & SECURITE ROUTIERE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
348	DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES	1	TT	D	AF	6552	AGENT DE BUREAU	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
	Total	**1**						-1 232 000	-382 000	-1 614 000
Total 97501 - TRANSPORTS TERRESTRES & SECURITE ROUTIERE		**1**						**-1 232 000**	**-382 000**	**-1 614 000**

I - LES EMPLOIS PERMANENTS

97502 - TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
327	DIRECTION DE L'EQUIPEMENT	1	CM	0	SF	6261	MARIN	-2 248 000	-685 000	-2 933 000
		1	CM	0	SF	6290	MARIN	-2 248 000	-685 000	-2 933 000
		1	CM	0	SF	6249	MARIN	-2 248 000	-685 000	-2 933 000
		1	CM	0	SF	6274	MARIN	-2 248 000	-685 000	-2 933 000
		1	CM	0	SF	6228	MARIN	-2 248 000	-685 000	-2 933 000
		1	CM	0	SF	6306	MARIN	-2 248 000	-685 000	-2 933 000
		1	CM	0	SF	6260	MARIN	-2 248 000	-685 000	-2 933 000
		1	CM	0	SF	6241	MARIN	-2 248 000	-685 000	-2 933 000
		1	CM	0	SF	6253	MARIN	-2 248 000	-685 000	-2 933 000
		1	CM	0	SF	6275	MARIN	-2 248 000	-685 000	-2 933 000
		1	CM	0	SF	6262	MARIN	-2 248 000	-685 000	-2 933 000
		1	CM	0	SF	6288	MARIN	-2 248 000	-685 000	-2 933 000
		1	CM	0	SF	6254	MARIN	-2 248 000	-685 000	-2 933 000
		1	CM	0	SF	6214	MARIN	-2 248 000	-685 000	-2 933 000
		1	CM	0	SF	6271	MARIN	-2 248 000	-685 000	-2 933 000
		1	CM	0	SF	6190	MARIN	-2 248 000	-685 000	-2 933 000
	Total	**16**						-35 968 000	-10 960 000	-46 928 000
Total 97502 - TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES		**16**						**-35 968 000**	**-10 960 000**	**-46 928 000**

97503 - TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
347	DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE	1	TT	D	AF	9673	AGENT DE BUREAU	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
		1	TT	B	TE	9316	TECHNICIEN	-1 826 000	-569 000	-2 395 000
	Total	**2**						-3 058 000	-951 000	-4 009 000
Total 97503 - TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE		**2**						**-3 058 000**	**-951 000**	**-4 009 000**

I - LES EMPLOIS PERMANENTS

97504 - SECURITE AEROPORTUAIRE (ETAT)

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
3471	DAC - SÉCURITÉ AÉROPORTUAIRE (ETAT)	1	TT	C	TE	8473	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	9587	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	8140	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	8472	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	8137	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	9949	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	9947	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	9586	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	8145	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	8471	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	7143	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	9948	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	9943	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	8476	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	8477	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	9945	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	9946	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
		1	TT	C	TE	9585	POMPIER D'AÉRODROMES	-2 684 000	-834 000	-3 518 000
	Total	**18**						-48 312 000	-15 012 000	-63 324 000
Total 97504 - SECURITE AEROPORTUAIRE (ETAT)		**18**						**-48 312 000**	**-15 012 000**	**-63 324 000**

97603 - AFFAIRES FONCIERES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° Poste	Intitulé du poste	cout 641	cout 645	cout total
344	DIRECTION DES AFFAIRES FONCIÈRES	1	AN	3	SF	2056	ANFA	-2 024 000	-623 000	-2 647 000
		1	TT	D	TE	7882	AIDE TECHNIQUE	-1 232 000	-382 000	-1 614 000
	Total	**2**						-3 256 000	-1 005 000	-4 261 000
Total 97603 - AFFAIRES FONCIERES		**2**						**-3 256 000**	**-1 005 000**	**-4 261 000**

TOTAL GENERAL	**92**	**-201 639 000**	**-62 127 000**	**-263 766 000**

II - LES EMPLOIS NON PERMANENTS

A - LISTE DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS PLURIANNUELS

96101 - FINANCES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé de l'emploi	Durée (mois)	N°AP (le cas échéant)	Libellé de l'AP (le cas échéant)	cout 641	cout 645	cout total
375	DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES	1	ANT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DU CODE DES FINANCES PUBLIQUES)	36			2 390 000	725 000	3 115 000
	Total	**1**								2 390 000	725 000	3 115 000
Total		**1**								**2 390 000**	**725 000**	**3 115 000**

96102 - INFORMATIQUE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé de l'emploi	Durée (mois)	N°AP (le cas échéant)	Libellé de l'AP (le cas échéant)	cout 641	cout 645	cout total
393	DIRECTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	1	ANT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (RESPONSABLE DES MARCHÉS PUBLICS ET ACHETEUR IT)	36			2 390 000	725 000	3 115 000
		2	ANT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (JURISTE)	36			4 779 000	1 449 000	6 228 000
	Total	**3**								7 169 000	2 174 000	9 343 000
393RS	DSI REGIE SALAIRE CDD TVR	1	ANT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (AMOA - CHEF DE PROJET MÉTIER - DAF)	36	8.2021	ETUDE ET DÉVELOPPEMENT DES SOLUTIONS MÉTIERS DE LA RECETTE DE LA RCH	4 096 000	1 242 000	5 338 000
		1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (INGÉNIEUR ORACLE)	36	10.2015	APPLICATIONS INFORMATIQUES DE GESTION DE LA FISCALITÉ DIRECTE ET INDIRECTE (PAREO-F)	4 491 000	1 350 000	5 841 000
		1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (INGÉNIEUR DEV-OPS)	36	10.2015	APPLICATIONS INFORMATIQUES DE GESTION DE LA FISCALITÉ DIRECTE ET INDIRECTE (PAREO-F)	4 491 000	1 350 000	5 841 000
		1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (SCRUM MASTER)	36	10.2015	APPLICATIONS INFORMATIQUES DE GESTION DE LA FISCALITÉ DIRECTE ET INDIRECTE (PAREO-F)	4 491 000	1 350 000	5 841 000
		1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (CHEF DE PROJETS INFORMATIQUES)	36	14.2022	APPLICATIONS INFORMATIQUES POUR LA GESTION DES DONNÉES DE LA DGAE	5 610 000	1 657 000	7 267 000
		2	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (DEVELOPPEUR FULLSTACK)	36	10.2015	APPLICATIONS INFORMATIQUES DE GESTION DE LA FISCALITÉ DIRECTE ET INDIRECTE (PAREO-F)	8 981 000	2 699 000	11 680 000
		1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (CHEF PROJET E-ADMINISTRATION - BUREAU NUMÉRIQUE)	36	368.2019	DPI STRUCTURES SOINS DSP CDP2 2020	4 491 000	1 350 000	5 841 000
		1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (DSFE)	36	377.2017	DÉVELOPPEMENT DES APPLICATIFS DU PROJETS E-DSFE	4 491 000	1 350 000	5 841 000
		1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (PRODUCT MANAGER)	36	24.2017	TÉLÉSERVICE IHITAI	5 610 000	1 657 000	7 267 000
		1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (DMRA)	36	12.2024	DÉPLOIEMENT D'UN OUTIL DE GESTION DE LA QUALITÉ ET DE LA MAÎTRISE DES RISQUES	4 491 000	1 350 000	5 841 000
		1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (PROJET ARATA'I - SEFI)	36	20.2017	REFONTE DE L'APPLICATIF MÉTIER DU SEFI ET DE SON SITE INTERNET	5 610 000	1 657 000	7 267 000
		1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (CHARGÉ DE PROJET API TRANSVERSE)	36	6.2025	RÉALISATION D'API TRANSVERSES	5 984 000	1 553 000	7 537 000
		1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE)	36	10.2023	MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION SÉCURITÉ DE L'ANSSI	5 984 000	1 553 000	7 537 000
		1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (DEVOPS - DAF)	36	15.2024	DÉVELOPPEMENT ET ÉVOLUTION DES APPLICATIONS INFORMATIQUES DU CADASTRE	5 610 000	1 657 000	7 267 000
		1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (SCHÉMA DIRECTEUR DE LA CULTURE)	36	119.2025	EVOLUTION DE L'APPLICATION RUMIA ET DE LA CARTE ETHNO-ARCHÉOLOGIQUE	4 491 000	1 350 000	5 841 000
		1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (GESTIONNAIRE DE LA BASE DE DONNÉES ARCHÉOLOGIQUE DE LA PF)	20	117.2025	SCHÉMA DIRECTEUR DE LA CULTURE	4 885 000	1 458 000	6 343 000
		1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (CHEF DE PROJET/PRODUCT OWNER)	36	7.2022	DÉMATÉRIALISATION ET SIMPLIFICATION DES PROCESSUS MÉTIERS-GED	5 984 000	1 553 000	7 537 000
		1	ANT	B	TE	TECHNICIEN (SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE)	36	392.2024	MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE NIS2	4 153 000	1 050 000	5 203 000
	Total	**19**								93 944 000	27 186 000	121 130 000
Total		**22**								**101 113 000**	**29 360 000**	**130 473 000**

II - LES EMPLOIS NON PERMANENTS

96105 - ACHATS MAT. ROULANT, INFORMATIQUE, DE BUREAU

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé de l'emploi	Durée (mois)	N°AP (le cas échéant)	Libellé de l'AP (le cas échéant)	cout 641	cout 645	cout total
327	DIRECTION DE L'EQUIPEMENT	1	ANT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (JURISTE - BUREAU JURIDIQUE DU GAC)	36			2 390 000	725 000	3 115 000
	Total	**1**								2 390 000	725 000	3 115 000
Total		**1**								**2 390 000**	**725 000**	**3 115 000**

96501 - AGRICULTURE ET ELEVAGE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé de l'emploi	Durée (mois)	N°AP (le cas échéant)	Libellé de l'AP (le cas échéant)	cout 641	cout 645	cout total
383	DIRECTION DE L'AGRICULTURE	1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (INGÉNIEUR PRODUCTIONS ANIMALES - CONTINUITÉ DE L'AENP F2208)	36			2 620 000	788 000	3 408 000
	Total	**1**								2 620 000	788 000	3 408 000
3831	DIRECTION DE L'AGRICULTURE RAF	1	ANT	B	TE	TECHNICIEN (TECHNICIEN AGRICOLE À UA HUKA)	36			3 130 000	975 000	4 105 000
	Total	**1**								3 130 000	975 000	4 105 000
Total		**2**								**5 750 000**	**1 763 000**	**7 513 000**

96502 - FORETS

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé de l'emploi	Durée (mois)	N°AP (le cas échéant)	Libellé de l'AP (le cas échéant)	cout 641	cout 645	cout total
3833	DIRECTION DE L'ARGRICULTURE RAF -ADEME	1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (INGÉNIEUR BOIS-ÉNERGIE - CONTINUITÉ DE L'AENP F2209)	36			4 491 000	1 350 000	5 841 000
	Total	**1**								4 491 000	1 350 000	5 841 000
Total		**1**								**4 491 000**	**1 350 000**	**5 841 000**

96505 - ARTISANAT

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé de l'emploi	Durée (mois)	N°AP (le cas échéant)	Libellé de l'AP (le cas échéant)	cout 641	cout 645	cout total
358	SERVICE DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	1	ANT	B	AF	RÉDACTEUR (CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT, ANIMATION ET CONTRÔLE)	36			1 826 000	569 000	2 395 000
	Total	**1**								1 826 000	569 000	2 395 000
Total		**1**								**1 826 000**	**569 000**	**2 395 000**

96603 - DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé de l'emploi	Durée (mois)	N°AP (le cas échéant)	Libellé de l'AP (le cas échéant)	cout 641	cout 645	cout total
392	AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	1	ANT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (PILOTAGE DES TRAVAUX DE STRUCTURATION DE LA FILIÈRE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)	24			2 390 000	725 000	3 115 000
	Total	**1**								2 390 000	725 000	3 115 000
Total		**1**								**2 390 000**	**725 000**	**3 115 000**

II - LES EMPLOIS NON PERMANENTS

97001 - OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé de l'emploi	Durée (mois)	N°AP (le cas échéant)	Libellé de l'AP (le cas échéant)	cout 641	cout 645	cout total
322	DIRECTION DE LA SANTÉ	1	ANT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION - SECTION ADMINISTRATION DU PERSONNEL)	36			2 390 000	725 000	3 115 000
		1	ANT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (GESTIONNAIRE DES RESSOURCES HUMAINES - HÔPITAL UTUROA)	36			2 390 000	725 000	3 115 000
		1	ANT	B	AF	RÉDACTEUR (CELLULE MOYENS GÉNÉRAUX - HÔPITAL UTUROA)	36			1 826 000	569 000	2 395 000
		1	ANT	A	SA	CADRE DE SANTÉ (BORA BORA)	36			2 857 000	853 000	3 710 000
	Total	**4**								9 463 000	2 872 000	12 335 000
322RS	DSP REGIE SALAIRE CDD TVR	1	ANT	B	TE	TECHNICIEN (BUREAU NUMÉRIQUE)	36	368.2019	DPI STRUCTURES SOINS DSP CDP2 2020	3 130 000	975 000	4 105 000
	Total	**1**								3 130 000	975 000	4 105 000
Total		**5**								**12 593 000**	**3 847 000**	**16 440 000**

97002 - SANTE PUBLIQUE - PREVENTION

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé de l'emploi	Durée (mois)	N°AP (le cas échéant)	Libellé de l'AP (le cas échéant)	cout 641	cout 645	cout total
322	DIRECTION DE LA SANTÉ	1	ANT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (CHARGÉ DE PROJET - BUREAU DES PROGRAMMES DE SANTÉ)	36			2 390 000	725 000	3 115 000
		1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (BUREAU D'ÉTUDE ET D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE SANTÉ)	12			2 620 000	788 000	3 408 000
	Total	**2**								5 010 000	1 513 000	6 523 000
Total		**2**								**5 010 000**	**1 513 000**	**6 523 000**

97501 - TRANSPORTS TERRESTRES & SECURITE ROUTIERE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé de l'emploi	Durée (mois)	N°AP (le cas échéant)	Libellé de l'AP (le cas échéant)	cout 641	cout 645	cout total
348	DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES	1	ANT	A	AF	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (CHARGÉ DE SUIVI DE DSP)	36			2 390 000	725 000	3 115 000
	Total	**1**								2 390 000	725 000	3 115 000
Total		**1**								**2 390 000**	**725 000**	**3 115 000**

97502 - TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé de l'emploi	Durée (mois)	N°AP (le cas échéant)	Libellé de l'AP (le cas échéant)	cout 641	cout 645	cout total
346	DIRECTION POLYNÉSIENNE DES AFFAIRES MARITIMES	1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (CHARGÉ DE LA RÈGLEMENTATION ET DU CONTRÔLE DES ESCALES)	36			3 273 000	967 000	4 240 000
	Total	**1**								3 273 000	967 000	4 240 000
Total		**1**								**3 273 000**	**967 000**	**4 240 000**

97503 - TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	Intitulé de l'emploi	Durée (mois)	N°AP (le cas échéant)	Libellé de l'AP (le cas échéant)	cout 641	cout 645	cout total
347RS	DAC REGIE SALAIRE CDD TVR	1	ANT	A	TE	INGÉNIEUR (SECTION OPÉRATIONS ET MAINTENANCE)	36	446.2024	CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS SSLIA - TRANCHE 1	5 228 000	1 553 000	6 781 000
	Total	**1**								5 228 000	1 553 000	6 781 000
Total		**1**								**5 228 000**	**1 553 000**	**6 781 000**

TOTAL GENERAL	**39**	**148 844 000**	**43 822 000**	**192 666 000**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR PROGRAMME RH

		(A) BUDGET DU PAYS			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
PROG RH	LIBELLE PROG RH	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	
96001	GOUVERNEMENT	-	-	**-**	1 799	-	**1 799**	**1 799**
96002	ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE	-	-	**-**	-	-	**-**	**-**
96003	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL	16	-	**16**	-	-	**-**	**16**
96004	HAUT CONSEIL	-	-	**-**	-	-	**-**	**-**
96005	ADMINISTRATION GENERALE	514	77	**591**	8	1	**9**	**600**
96006	RELATIONS EXTERIEURES	13	1	**14**	-	-	**-**	**14**
96007	GOUVERNEMENT - PERSONNELS DE CABINET	-	-	**-**	-	-	**-**	**-**
96008	COMMUNICATION	10	-	**10**	-	-	**-**	**10**
96101	FINANCES	85	8	**93**	-	-	**-**	**93**
96102	INFORMATIQUE	78	19	**97**	-	-	**-**	**97**
96103	DOCUMENTATION	-	-	**-**	-	-	**-**	**-**
96104	BATIMENTS DU PAYS	74	5	**79**	-	-	**-**	**79**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR PROGRAMME RH

		(A) BUDGET DU PAYS			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
PROG RH	LIBELLE PROG RH	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	
96105	ACHATS DE MATERIEL ROULANT, INFORMATIQUE, DE BUREAU	27	2	**29**	-	-	**-**	**29**
96201	RESSOURCES HUMAINES	104	18	**122**	6	-	**6**	**128**
96202	REMUNERATION ET CHARGES	-	-	**-**	-	-	**-**	**-**
96301	PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES	8	2	**10**	-	-	**-**	**10**
96302	PARTENARIAT AVEC LES ARCHIPELS	18	1	**19**	-	-	**-**	**19**
96303	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RISQUES NATURELS	6	1	**7**	-	-	**-**	**7**
96304	PROJETS PILOTES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	-	-	**-**	-	-	**-**	**-**
96305	EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS A VOCATION COLLECTIVE	1	-	**1**	-	-	**-**	**1**
96401	EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	11	1	**12**	-	-	**-**	**12**
96402	AIDE ET REGULATION DU TOURISME	19	6	**25**	-	-	**-**	**25**
96403	ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME	-	-	**-**	-	-	**-**	**-**
96501	AGRICULTURE ET ELEVAGE	199	28	**227**	-	-	**-**	**227**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR PROGRAMME RH

		(A) BUDGET DU PAYS			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
PROG RH	LIBELLE PROG RH	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	
96502	FORETS	30	5	**35**	-	-	**-**	**35**
96503	PECHE ET AQUACULTURE	54	10	**64**	-	-	**-**	**64**
96504	PERLICULTURE	33	10	**43**	-	-	**-**	**43**
96505	ARTISANAT	12	2	**14**	-	-	**-**	**14**
96506	RESSOURCES MINIERES	-	-	**-**	-	-	**-**	**-**
96601	REGULATION	55	8	**63**	-	-	**-**	**63**
96602	COMMERCE EXTERIEUR ET PROMOTION	10	-	**10**	-	-	**-**	**10**
96603	DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	2	-	**2**	-	-	**-**	**2**
96604	REGULATION DES PRIX DE PREMIERE NECESSITE	-	-	**-**	-	-	**-**	**-**
96605	TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT	-	-	**-**	-	-	**-**	**-**
96606	PROPRIETE INDUSTRIELLE	5	-	**5**	-	-	**-**	**5**
96701	TRAVAIL	25	4	**29**	-	-	**-**	**29**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR PROGRAMME RH

		(A) BUDGET DU PAYS			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
PROG RH	LIBELLE PROG RH	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	
96702	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	79	5	**84**	-	-	**-**	**84**
96703	FORMATION PROFESSIONNELLE	18	1	**19**	-	-	**-**	**19**
96801	CULTURE ET ART CONTEMPORAIN	13	2	**15**	-	-	**-**	**15**
96802	PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS	30	-	**30**	-	-	**-**	**30**
96901	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	372	35	**407**	-	-	**-**	**407**
96902	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	282	56	**338**	2 822	-	**2 822**	**3 160**
96903	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	38	5	**43**	1	-	**1**	**44**
96904	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	3	-	**3**	-	-	**-**	**3**
96905	SOUTIEN A L'ELEVE	6	1	**7**	77	-	**77**	**84**
96906	PROMOTION DES LANGUES POLYNESIENNES, PLURILINGUISME,...	-	-	**-**	-	-	**-**	**-**
97001	OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE	814	57	**871**	58	-	**58**	**929**
97002	SANTE PUBLIQUE - PREVENTION	212	16	**228**	1	-	**1**	**229**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR PROGRAMME RH

		(A) BUDGET DU PAYS			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
PROG RH	LIBELLE PROG RH	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	
97003	VEILLE ET SECURITE SANITAIRES	111	9	**120**	-	-	**-**	**120**
97101	PROTECTION DE L'ENFANCE	74	22	**96**	-	-	**-**	**96**
97102	SOLIDARITE	35	6	**41**	-	-	**-**	**41**
97103	COHESION SOCIALE	106	12	**118**	-	-	**-**	**118**
97104	ACCES AU LOGEMENT	-	1	**1**	-	-	**-**	**1**
97105	JEUNESSE	28	3	**31**	-	-	**-**	**31**
97106	SPORTS	32	4	**36**	-	-	**-**	**36**
97301	GESTION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES	25	5	**30**	-	-	**-**	**30**
97302	PREVENTION ET TRAITEMENT DES POLLUTIONS	10	2	**12**	-	-	**-**	**12**
97303	CONNAISSANCE ET EDUCATION	3	1	**4**	-	-	**-**	**4**
97401	RESEAU ROUTIER	432	49	**481**	1	-	**1**	**482**
97402	PORTS ET AEROPORTS	75	7	**82**	1	-	**1**	**83**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR PROGRAMME RH

		(A) BUDGET DU PAYS			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
PROG RH	LIBELLE PROG RH	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	
97403	PROTECTION CONTRE LES EAUX	41	9	**50**	-	-	**-**	**50**
97404	ENERGIE	9	11	**20**	-	-	**-**	**20**
97405	POSTES, TELECOMMUNICATIONS, NOUVELLES TECHNOLOGIES	8	4	**12**	-	-	**-**	**12**
97406	MEDIAS	-	-	**-**	-	-	**-**	**-**
97501	TRANSPORTS TERRESTRES ET SECURITE ROUTIERE	78	2	**80**	-	-	**-**	**80**
97502	TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES	203	17	**220**	-	-	**-**	**220**
97503	TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE	56	9	**65**	-	-	**-**	**65**
97504	SECURITE AEROPORTUAIRE (ETAT)	138	98	**236**	-	-	**-**	**236**
97601	URBANISME	70	5	**75**	-	-	**-**	**75**
97602	GESTION DU DOMAINE PUBLIC	19	2	**21**	-	-	**-**	**21**
97603	AFFAIRES FONCIERES	116	14	**130**	-	-	**-**	**130**
97604	HABITAT	10	3	**13**	-	-	**-**	**13**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR PROGRAMME RH

		(A) BUDGET DU PAYS			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
PROG RH	LIBELLE PROG RH	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	
99001	FISCALITE INDIRECTE	17	-	**17**	2	-	**2**	**19**
99002	FISCALITE DIRECTE	81	4	**85**	2	-	**2**	**87**
99101	ENGAGEMENTS FINANCIERS	1	-	**1**	-	-	**-**	**1**
99102	AUTOFINANCEMENT NET	-	-	**-**	-	-	**-**	**-**
99103	OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES	-	-	**-**	-	-	**-**	**-**
Total général		**5 054**	**685**	**5 739**	**4 778**	**1**	**4 779**	**10 518**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR CATEGORIE ET PROGRAMME RH

		(A) BUDGET DU PAYS																				(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
PROG RH	LIBELLE PROG RH	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	CM	DI	FE	FEA	FEB	FN	FNA	FNB	SR	TT	TTA	TTB	TTC	TTD	TOTAL	XC	XD	TOTAL	
96001	GOUVERNEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 799	-	**1 799**	**1 799**
96002	ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
96003	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	6	5	-	2	**16**	-	-	-	**16**
96004	HAUT CONSEIL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
96005	ADMINISTRATION GENERALE	2	2	1	-	15	-	-	1	-	-	-	-	-	-	12	70	92	94	302	**591**	8	1	**9**	**600**
96006	RELATIONS EXTERIEURES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	7	3	1	2	**14**	-	-	-	**14**
96007	GOUVERNEMENT - PERSONNELS DE CABINET	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
96008	COMMUNICATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4	3	2	-	**10**	-	-	-	**10**
96101	FINANCES	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2	36	27	23	4	**93**	-	-	-	**93**
96102	INFORMATIQUE	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	61	29	3	-	**97**	-	-	-	**97**
96103	DOCUMENTATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
96104	BATIMENTS DU PAYS	-	-	2	-	2	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	4	9	14	47	**79**	-	-	-	**79**
96105	ACHATS DE MATERIEL ROULANT, INFORMATIQUE, DE BUREAU	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	6	2	12	**29**	-	-	-	**29**
96201	RESSOURCES HUMAINES	-	2	-	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	34	45	29	8	**122**	6	-	**6**	**128**
96202	REMUNERATION ET CHARGES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
96301	PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	5	1	-	**10**	-	-	-	**10**
96302	PARTENARIAT AVEC LES ARCHIPELS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4	14	-	-	**19**	-	-	-	**19**
96303	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RISQUES NATURELS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-	**7**	-	-	-	**7**
96304	PROJETS PILOTES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
96305	EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS A VOCATION COLLECTIVE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	**1**	-	-	-	**1**
96401	EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4	2	2	**12**	-	-	-	**12**
96402	AIDE ET REGULATION DU TOURISME	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	7	13	1	3	**25**	-	-	-	**25**
96403	ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
96501	AGRICULTURE ET ELEVAGE	-	1	3	-	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	39	54	44	65	**227**	-	-	-	**227**
96502	FORETS	-	1	-	-	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	5	3	10	**35**	-	-	-	**35**
96503	PECHE ET AQUACULTURE	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	30	15	11	6	**64**	-	-	-	**64**
96504	PERLICULTURE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	12	18	4	**43**	-	-	-	**43**
96505	ARTISANAT	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	5	2	2	**14**	-	-	-	**14**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR CATEGORIE ET PROGRAMME RH

		(A) BUDGET DU PAYS																				(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
PROG RH	LIBELLE PROG RH	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	CM	DI	FE	FEA	FEB	FN	FNA	FNB	SR	TT	TTA	TTB	TTC	TTD	TOTAL	XC	XD	TOTAL	
96506	RESSOURCES MINIERES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
96601	REGULATION	-	-	1	-	-	-	-	-	4	-	-	2	-	-	3	22	24	6	1	**63**	-	-	-	**63**
96602	COMMERCE EXTERIEUR ET PROMOTION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	6	3	-	-	**10**	-	-	-	**10**
96603	DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	**2**	-	-	-	**2**
96604	REGULATION DES PRIX DE PREMIERE NECESSITE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
96605	TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
96606	PROPRIETE INDUSTRIELLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	1	-	-	**5**	-	-	-	**5**
96701	TRAVAIL	-	2	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	10	11	2	2	**29**	-	-	-	**29**
96702	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	-	1	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	18	42	18	2	**84**	-	-	-	**84**
96703	FORMATION PROFESSIONNELLE	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	10	4	1	**19**	-	-	-	**19**
96801	CULTURE ET ART CONTEMPORAIN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	3	9	**15**	-	-	-	**15**
96802	PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	9	9	3	6	**30**	-	-	-	**30**
96901	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	-	-	2	-	3	-	-	-	1	-	-	-	-	8	-	17	155	189	32	**407**	-	-	-	**407**
96902	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	-	-	1	-	3	-	-	1	-	-	-	-	-	2	-	10	258	41	22	**338**	-	2 822	**2 822**	**3 160**
96903	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	33	4	1	**43**	1	-	**1**	**44**
96904	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-	**3**	-	-	-	**3**
96905	SOUTIEN A L'ELEVE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	1	-	**7**	-	77	**77**	**84**
96906	PROMOTION DES LANGUES POLYNESIENNES, PLURILINGUISME,...	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
97001	OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE	-	12	11	1	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	208	270	155	189	**871**	58	-	**58**	**929**
97002	SANTE PUBLIQUE - PREVENTION	-	2	2	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77	57	67	19	**228**	1	-	**1**	**229**
97003	VEILLE ET SECURITE SANITAIRES	-	2	2	-	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	23	60	7	15	**120**	-	-	-	**120**
97101	PROTECTION DE L'ENFANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5	80	6	4	**96**	-	-	-	**96**
97102	SOLIDARITE	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	12	14	12	2	**41**	-	-	-	**41**
97103	COHESION SOCIALE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	25	65	17	10	**118**	-	-	-	**118**
97104	ACCES AU LOGEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	**1**	-	-	-	**1**
97105	JEUNESSE	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	16	4	3	**31**	-	-	-	**31**
97106	SPORTS	-	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	12	9	5	6	**36**	-	-	-	**36**
97301	GESTION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	12	5	7	4	**30**	-	-	-	**30**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR CATEGORIE ET PROGRAMME RH

		(A) BUDGET DU PAYS																			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
PROG RH	LIBELLE PROG RH	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	CM	DI	FE	FEA	FEB	FN	FNA	FNB	SR	TT	TTA	TTB	TTC	TTD	TOTAL	XC	XD	TOTAL	
97302	PREVENTION ET TRAITEMENT DES POLLUTIONS	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	9	1	-	-	**12**	-	-	-	**12**
97303	CONNAISSANCE ET EDUCATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	-	1	**4**	-	-	-	**4**
97401	RESEAU ROUTIER	1	3	2	1	27	-	-	-	4	-	-	-	-	-	2	23	44	86	288	**481**	1	-	**1**	**482**
97402	PORTS ET AEROPORTS	-	-	1	-	8	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	3	10	19	38	**82**	1	-	**1**	**83**
97403	PROTECTION CONTRE LES EAUX	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	6	34	**50**	-	-	-	**50**
97404	ENERGIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	14	4	1	-	**20**	-	-	-	**20**
97405	POSTES, TELECOMMUNICATIONS, NOUVELLES TECHNOLOGIES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10	1	-	-	**12**	-	-	-	**12**
97406	MEDIAS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
97501	TRANSPORTS TERRESTRES ET SECURITE ROUTIERE	-	2	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	13	29	22	9	**80**	-	-	-	**80**
97502	TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES	-	-	-	-	-	77	46	-	-	-	-	-	-	-	1	19	18	9	50	**220**	-	-	-	**220**
97503	TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5	19	16	22	**65**	-	-	-	**65**
97504	SECURITE AEROPORTUAIRE (ETAT)	-	1	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	19	196	10	**236**	-	-	-	**236**
97601	URBANISME	-	1	1	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	14	33	18	6	**75**	-	-	-	**75**
97602	GESTION DU DOMAINE PUBLIC	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	9	2	2	**21**	-	-	-	**21**
97603	AFFAIRES FONCIERES	-	5	2	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	35	37	22	25	**130**	-	-	-	**130**
97604	HABITAT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	9	1	1	1	**13**	-	-	-	**13**
99001	FISCALITE INDIRECTE	-	-	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	5	4	1	**17**	2	-	**2**	**19**
99002	FISCALITE DIRECTE	1	5	1	-	1	-	-	1	5	1	-	-	-	-	-	21	28	15	6	**85**	2	-	**2**	**87**
99101	ENGAGEMENTS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	**1**	-	-	-	**1**
99102	AUTOFINANCEMENT NET	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
99103	OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Total général		**6**	**51**	**40**	**5**	**159**	**77**	**48**	**5**	**21**	**1**	**-**	**2**	**-**	**10**	**48**	**1 017**	**1 740**	**1 219**	**1 290**	**5 739**	**1 879**	**2 900**	**4 779**	**10 518**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR CTRH

		(A) BUDGET DU PAYS			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
CTRH	LIBELLE CTRH	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	
101	DÉLÉGATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE À PARIS	10	5	**15**	-	-	**-**	**15**
102	CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL	16	-	**16**	-	-	**-**	**16**
301	CONTRÔLE DES DÉPENSES ENGAGÉES	33	4	**37**	-	-	**-**	**37**
303	INFORMATIQUE	3	-	**3**	-	-	**-**	**3**
304	DIRECTION DES IMPÔTS ET DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES	98	4	**102**	4	-	**4**	**106**
305	DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES	78	15	**93**	-	-	**-**	**93**
310	MOYENS GÉNÉRAUX	201	29	**230**	-	-	**-**	**230**
313	SECRETARIAT GÉNÉRAL	47	2	**49**	-	-	**-**	**49**
314	CIRCONSCRIPTION DES ÎLES AUSTRALES	10	1	**11**	-	-	**-**	**11**
315	CIRCONSCRIPTION DES ÎLES SOUS LE VENT	15	1	**16**	-	-	**-**	**16**
316	CIRCONSCRIPTION DES ÎLES MARQUISES	16	2	**18**	-	-	**-**	**18**
317	CIRCONSCRIPTION DES ÎLES TUAMOTU-GAMBIERS	11	1	**12**	-	-	**-**	**12**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR CTRH

		(A) BUDGET DU PAYS			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
CTRH	LIBELLE CTRH	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	
322	DIRECTION DE LA SANTÉ	1 044	72	**1 116**	60	-	**60**	**1 176**
323	SANTÉ INSTITUT MATHILDE FRÉBAULT	6	-	**6**	-	-	**-**	**6**
327	DIRECTION DE L'EQUIPEMENT	772	75	**847**	2	-	**2**	**849**
330	SERVICE DE LA TRADUCTION ET DE L'INTERPRÉTARIAT	6	-	**6**	-	-	**-**	**6**
331	IMPRIMERIE OFFICIELLE	17	1	**18**	7	1	**8**	**26**
336	SERVICE DU TOURISME	30	6	**36**	-	-	**-**	**36**
337	DGAE - DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES ECONOMIQUES	62	6	**68**	-	-	**-**	**68**
342	EMPLOI FORMATION INSERTION PROFESSIONNELLE	92	5	**97**	-	-	**-**	**97**
344	DIRECTION DES AFFAIRES FONCIÈRES	136	16	**152**	6	-	**6**	**158**
346	DIRECTION POLYNÉSIENNE DES AFFAIRES MARITIMES	32	2	**34**	-	-	**-**	**34**
347	DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE	57	9	**66**	-	-	**-**	**66**
348	DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES	76	2	**78**	-	-	**-**	**78**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR CTRH

		(A) BUDGET DU PAYS			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
CTRH	LIBELLE CTRH	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	
352	DIRECTION POLYNÉSIENNE DE L'ÉNERGIE	7	9	**16**	-	-	**-**	**16**
353	ENVIRONNEMENT	28	4	**32**	-	-	**-**	**32**
354	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	4	-	**4**	-	-	**-**	**4**
356	DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	60	6	**66**	-	-	**-**	**66**
357	DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	39	2	**41**	-	-	**-**	**41**
358	SERVICE DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	13	2	**15**	-	-	**-**	**15**
359	DÉLÉGATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	8	2	**10**	-	-	**-**	**10**
364	DÉLÉGAT° POLYNÉS. PR SUIVI DES CONSÉQ. NUCLÉAIRES	4	-	**4**	-	-	**-**	**4**
366	DIRECTION DU TRAVAIL	19	5	**24**	-	-	**-**	**24**
368	DIRECTION DES RESSOURCES MARINES ET MINIÈRES	84	15	**99**	-	-	**-**	**99**
369	SERVICE DU PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE ET AUDIOVISUEL	22	4	**26**	-	-	**-**	**26**
370	SERVICE DES PARCS ET JARDINS	52	10	**62**	-	-	**-**	**62**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR CTRH

		(A) BUDGET DU PAYS			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
CTRH	LIBELLE CTRH	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	
371	SERVICE DE LA COMMUNICATION	10	-	**10**	-	-	**-**	**10**
373	DÉLÉGATION AUX AFFAIRES INTERNATIONNALES ET EUROPÉ	13	1	**14**	-	-	**-**	**14**
374	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE	8	4	**12**	-	-	**-**	**12**
375	DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES	79	7	**86**	-	-	**-**	**86**
378	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEM	570	82	**652**	4 698	-	**4 698**	**5 350**
379	DIRECT° MODERNISAT°ET RÉFORMES DE L'ADMINISTRATION	18	2	**20**	-	-	**-**	**20**
380	DÉLÉGATION À L'HABITAT ET À LA VILLE	10	3	**13**	-	-	**-**	**13**
381	SERVICE D'ACCUEIL ET DE SÉCURITÉ	143	23	**166**	1	-	**1**	**167**
383	DIRECTION DE L'AGRICULTURE	222	30	**252**	-	-	**-**	**252**
384	DIRECTION DE LA BIOSÉCURITÉ	69	8	**77**	-	-	**-**	**77**
385	AGENCE DE RÉGULATION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	32	3	**35**	-	-	**-**	**35**
386	DIRECTION DES SOLIDARITÉS, FAMILLE ET ÉGALITÉ	198	36	**234**	-	-	**-**	**234**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR CTRH

		(A) BUDGET DU PAYS			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
CTRH	LIBELLE CTRH	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	
389	DÉLÉGATION POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA JEUNESSE	7	4	**11**	-	-	**-**	**11**
390	DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMÉNAGEMENT	75	6	**81**	-	-	**-**	**81**
391	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	7	6	**13**	-	-	**-**	**13**
392	AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	8	-	**8**	-	-	**-**	**8**
393	DIRECTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	53	4	**57**	-	-	**-**	**57**
3053	DÉLÉGUÉS INTERMINISTÉRIELS (DIM)	3	2	**5**	-	-	**-**	**5**
3461	DIRECTION POLYNÉS. DES AFFAIRES MARITIMES - RAF	3	1	**4**	-	-	**-**	**4**
3471	DAC - SÉCURITÉ AÉROPORTUAIRE (ETAT)	138	98	**236**	-	-	**-**	**236**
3481	DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES RAF- ADEME	1	-	**1**	-	-	**-**	**1**
3521	DIRECTION POLYNÉSIENNE DE L'ÉNERGIE RAF-EDT	1	-	**1**	-	-	**-**	**1**
3522	DIRECTION POLYNÉSIENNE DE L'ÉNERGIE RAF-ADEME	1	2	**3**	-	-	**-**	**3**
3531	DIREN-PROJET PROTEGE-FED-CS "CONTRAT DE SERVICE"	1	1	**2**	-	-	**-**	**2**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR CTRH

		(A) BUDGET DU PAYS			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
CTRH	LIBELLE CTRH	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	
3661	DIRECTION DU TRAVAIL - RAF	8	-	**8**	-	-	**-**	**8**
3681	DRM-PROJET PROTEGE-FED-CS "CONTRAT DE SERVICE"	-	4	**4**	-	-	**-**	**4**
3781	DGEE RESSOURCES AFFECTÉES	121	15	**136**	-	-	**-**	**136**
3783	DGEE-RA AIRES MARINES ÉDUCATIVES	1	-	**1**	-	-	**-**	**1**
3831	DIRECTION DE L'AGRICULTURE RAF	5	2	**7**	-	-	**-**	**7**
3832	DAG-PROJET PROTEGE-FED-CS "CONTRAT DE SERVICE"	-	1	**1**	-	-	**-**	**1**
3833	DIRECTION DE L'ARGRICULTURE RAF -ADEME	1	-	**1**	-	-	**-**	**1**
60111	AUTORITÉ POLYNÉSIENNE DE LA CONCURRENCE	11	2	**13**	-	-	**-**	**13**
322RS	DSP REGIE SALAIRE CDD TVR	1	-	**1**	-	-	**-**	**1**
327RS	DEQ REGIE SALAIRE CDD TVR	-	3	**3**	-	-	**-**	**3**
336RS	SDT REGIE SALAIRE CDD TVR	-	1	**1**	-	-	**-**	**1**
344RS	DAF REGIE SALAIRE CDD TVR	3	1	**4**	-	-	**-**	**4**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR CTRH

		(A) BUDGET DU PAYS			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
CTRH	LIBELLE CTRH	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TOTAL	
348RS	DTT REGIE SALAIRE CDD TVR	1	-	**1**	-	-	**-**	**1**
368RS	DRM REGIE SALAIRE CDD TVR	2	1	**3**	-	-	**-**	**3**
383RS	DAG REGIE SALAIRE CDD TVR	2	-	**2**	-	-	**-**	**2**
393RS	DSI REGIE SALAIRE CDD TVR	20	15	**35**	-	-	**-**	**35**
Total général		**5 054**	**685**	**5 739**	**4 778**	**1**	**4 779**	**10 518**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR CATEGORIE ET CTRH

		(A) BUDGET DU PAYS																			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
CTRH	LIBELLE CTRH	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	CM	DI	FE	FEA	FEB	FN	FNA	FNB	SR	TT	TTA	TTB	TTC	TTD	TOTAL	XC	XD	TOTAL	
101	DÉLÉGATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE À PARIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	7	2	2	3	**15**	-	-	-	**15**
102	CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	6	5	-	2	**16**	-	-	-	**16**
301	CONTRÔLE DES DÉPENSES ENGAGÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	16	7	12	1	**37**	-	-	-	**37**
303	INFORMATIQUE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	**3**	-	-	-	**3**
304	DIRECTION DES IMPÔTS ET DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES	1	5	3	-	2	-	-	1	5	1	-	-	-	-	-	25	33	19	7	**102**	4	-	**4**	**106**
305	DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES	-	2	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	30	37	14	8	**93**	-	-	-	**93**
310	MOYENS GÉNÉRAUX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	11	30	41	147	**230**	-	-	-	**230**
313	SECRETARIAT GÉNÉRAL	1	2	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	17	12	12	3	**49**	-	-	-	**49**
314	CIRCONSCRIPTION DES ÎLES AUSTRALES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	5	2	2	**11**	-	-	-	**11**
315	CIRCONSCRIPTION DES ÎLES SOUS LE VENT	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	7	2	2	**16**	-	-	-	**16**
316	CIRCONSCRIPTION DES ÎLES MARQUISES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	8	3	4	**18**	-	-	-	**18**
317	CIRCONSCRIPTION DES ÎLES TUAMOTU-GAMBIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	7	2	-	**12**	-	-	-	**12**
322	DIRECTION DE LA SANTÉ	-	15	15	2	27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	278	344	224	210	**1 116**	60	-	**60**	**1 176**
323	SANTÉ INSTITUT MATHILDE FRÉBAULT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	1	1	1	**6**	-	-	-	**6**
327	DIRECTION DE L'EQUIPEMENT	1	4	7	1	45	76	46	-	8	-	-	-	-	-	1	38	74	130	416	**847**	2	-	**2**	**849**
330	SERVICE DE LA TRADUCTION ET DE L'INTERPRÉTARIAT	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	2	-	-	**6**	-	-	-	**6**
331	IMPRIMERIE OFFICIELLE	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	4	10	1	**18**	8	-	**8**	**26**
336	SERVICE DU TOURISME	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10	17	3	5	**36**	-	-	-	**36**
337	DGAE - DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES ECONOMIQUES	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25	35	6	1	**68**	-	-	-	**68**
342	EMPLOI FORMATION INSERTION PROFESSIONNELLE	-	1	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	19	51	21	2	**97**	-	-	-	**97**
344	DIRECTION DES AFFAIRES FONCIÈRES	-	5	3	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	42	46	24	28	**152**	6	-	**6**	**158**
346	DIRECTION POLYNÉSIENNE DES AFFAIRES MARITIMES	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	13	10	5	4	**34**	-	-	-	**34**
347	DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5	19	16	23	**66**	-	-	-	**66**
348	DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES	-	2	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	11	29	22	9	**78**	-	-	-	**78**
352	DIRECTION POLYNÉSIENNE DE L'ÉNERGIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10	4	1	-	**16**	-	-	-	**16**
353	ENVIRONNEMENT	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	20	6	1	2	**32**	-	-	-	**32**
354	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	-	1	-	**4**	-	-	-	**4**
356	DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	-	1	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	18	25	9	9	**66**	-	-	-	**66**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR CATEGORIE ET CTRH

		(A) BUDGET DU PAYS																			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
CTRH	LIBELLE CTRH	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	CM	DI	FE	FEA	FEB	FN	FNA	FNB	SR	TT	TTA	TTB	TTC	TTD	TOTAL	XC	XD	TOTAL	
357	DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10	9	5	14	**41**	-	-	-	**41**
358	SERVICE DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	6	2	2	**15**	-	-	-	**15**
359	DÉLÉGATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	5	1	-	**10**	-	-	-	**10**
364	DÉLÉGAT° POLYNÉS. PR SUIVI DES CONSÉQ. NUCLÉAIRES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	1	-	-	**4**	-	-	-	**4**
366	DIRECTION DU TRAVAIL	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	9	2	1	**24**	-	-	-	**24**
368	DIRECTION DES RESSOURCES MARINES ET MINIÈRES	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	32	26	29	10	**99**	-	-	-	**99**
369	SERVICE DU PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE ET AUDIOVISUEL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	9	6	8	**26**	-	-	-	**26**
370	SERVICE DES PARCS ET JARDINS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	4	7	50	**62**	-	-	-	**62**
371	SERVICE DE LA COMMUNICATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4	3	2	-	**10**	-	-	-	**10**
373	DÉLÉGATION AUX AFFAIRES INTERNATIONNALES ET EUROPÉ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	7	3	1	2	**14**	-	-	-	**14**
374	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10	1	-	-	**12**	-	-	-	**12**
375	DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	25	28	26	3	**86**	-	-	-	**86**
378	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEM	-	-	4	-	7	-	-	1	1	-	-	-	-	10	-	27	327	221	54	**652**	1 799	2 899	**4 698**	**5 350**
379	DIRECT° MODERNISAT°ET RÉFORMES DE L'ADMINISTRATION	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	10	5	3	1	**20**	-	-	-	**20**
380	DÉLÉGATION À L'HABITAT ET À LA VILLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	9	1	1	1	**13**	-	-	-	**13**
381	SERVICE D'ACCUEIL ET DE SÉCURITÉ	-	-	-	-	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	7	11	131	**166**	-	1	**1**	**167**
383	DIRECTION DE L'AGRICULTURE	-	2	3	-	34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	37	53	47	75	**252**	-	-	-	**252**
384	DIRECTION DE LA BIOSÉCURITÉ	-	1	-	-	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	14	34	5	13	**77**	-	-	-	**77**
385	AGENCE DE RÉGULATION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	21	9	2	1	**35**	-	-	-	**35**
386	DIRECTION DES SOLIDARITÉS, FAMILLE ET ÉGALITÉ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	34	149	35	15	**234**	-	-	-	**234**
389	DÉLÉGATION POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA JEUNESSE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	6	-	2	**11**	-	-	-	**11**
390	DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMÉNAGEMENT	-	1	1	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	20	33	18	6	**81**	-	-	-	**81**
391	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	7	5	-	-	**13**	-	-	-	**13**
392	AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	6	1	-	-	**8**	-	-	-	**8**
393	DIRECTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	22	28	3	-	**57**	-	-	-	**57**
3053	DÉLÉGUÉS INTERMINISTÉRIELS (DIM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4	-	-	-	**5**	-	-	-	**5**
3461	DIRECTION POLYNÉS. DES AFFAIRES MARITIMES - RAF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	-	-	**4**	-	-	-	**4**
3471	DAC - SÉCURITÉ AÉROPORTUAIRE (ETAT)	-	1	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	19	196	10	**236**	-	-	-	**236**

SITUATION DES POSTES BUDGETAIRES AU 30 OCTOBRE 2024

RECAPITULATIF GENERAL PAR CATEGORIE ET CTRH

		(A) BUDGET DU PAYS																			(B) BUDGET DE L'ETAT			TOTAL
CTRH	LIBELLE CTRH	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	CM	DI	FE	FEA	FEB	FN	FNA	FNB	SR	TT	TTA	TTB	TTC	TTD	TOTAL	XC	XD	TOTAL	
3481	DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES RAF- ADEME	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	**1**	-	-	-	**1**
3521	DIRECTION POLYNÉSIENNE DE L'ÉNERGIE RAF-EDT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	**1**	-	-	-	**1**
3522	DIRECTION POLYNÉSIENNE DE L'ÉNERGIE RAF-ADEME	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	**3**	-	-	-	**3**
3531	DIREN-PROJET PROTEGE-FED-CS "CONTRAT DE SERVICE"	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	**2**	-	-	-	**2**
3661	DIRECTION DU TRAVAIL - RAF	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	3	2	-	1	**8**	-	-	-	**8**
3681	DRM-PROJET PROTEGE-FED-CS "CONTRAT DE SERVICE"	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	1	-	-	**4**	-	-	-	**4**
3781	DGEE RESSOURCES AFFECTÉES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	123	13	-	**136**	-	-	-	**136**
3783	DGEE-RA AIRES MARINES ÉDUCATIVES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	**1**	-	-	-	**1**
3831	DIRECTION DE L'AGRICULTURE RAF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	5	-	-	**7**	-	-	-	**7**
3832	DAG-PROJET PROTEGE-FED-CS "CONTRAT DE SERVICE"	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	**1**	-	-	-	**1**
3833	DIRECTION DE L'ARGRICULTURE RAF -ADEME	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	**1**	-	-	-	**1**
60111	AUTORITÉ POLYNÉSIENNE DE LA CONCURRENCE	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	2	-	-	2	3	2	-	-	**13**	-	-	-	**13**
322RS	DSP REGIE SALAIRE CDD TVR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	**1**	-	-	-	**1**
327RS	DEQ REGIE SALAIRE CDD TVR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	**3**	-	-	-	**3**
336RS	SDT REGIE SALAIRE CDD TVR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	**1**	-	-	-	**1**
344RS	DAF REGIE SALAIRE CDD TVR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	**4**	-	-	-	**4**
348RS	DTT REGIE SALAIRE CDD TVR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	**1**	-	-	-	**1**
368RS	DRM REGIE SALAIRE CDD TVR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	**3**	-	-	-	**3**
383RS	DAG REGIE SALAIRE CDD TVR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	**2**	-	-	-	**2**
393RS	DSI REGIE SALAIRE CDD TVR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34	1	-	-	**35**	-	-	-	**35**
Total général		**6**	**51**	**40**	**5**	**159**	**77**	**48**	**5**	**21**	**1**	**-**	**2**	**-**	**10**	**48**	**1 017**	**1 740**	**1 219**	**1 290**	**5 739**	**1 879**	**2 900**	**4 779**	**10 518**

LEGENDE

AN : Agent relevant de la Convention Collective des Agents Non Fonctionnaires de l'Administration, le numéro qui suit se réfère à la catégorie de rémunération

FE : Fonctionnaire des cadres métropolitains rémunéré sur le budget du Pays, la lettre qui suit se réfère à la catégorie de rémunération

FT : Fonctionnaire du cadre territorial

FN : Fonctionnaire des cadres de l'Etat pour l'Administration de la Polynésie française détaché, rémunéré sur le budget du Pays, la lettre qui suit se réfère à la catégorie de rémunération

CM : Personnel maritime

TT : Agent relevant de la Fonction Publique du Pays

SR : Instituteur ayant le statut de suppléant ou de moniteur d'enseignement

DI : Docker Itinérant (personnel non maritime)

XC : Fonctionnaire des cadres de l'Etat pour l'Administration de la Polynésie française, non rémunéré sur le budget du Pays

XD : Fonctionnaire du cadre métropolitain rémunéré sur le budget de l'Etat

AE : Agent relevant de la Convention Collective des Agents Non Fonctionnaires de l'Administration rémunéré sur le budget de l'Etat

ETAT DES EMPLOIS CABINET

PR	Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens internationaux, de l'égalité des territoires, de l'aménagement, du foncier, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires	
	Conseiller special aupres du President	*1*
	Directeur de cabinet	*1*
	Directeur adjoint de cabinet aupres du President	*1*
	Chef de cabinet	*1*
	Conseiller technique	*7*
	Chef du secretariat	*1*
	Charge de mission	*4*
	Total PR	**16**

VP	Vice-présidence, ministère des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes et des relations avec les institutions	
	Directeur de cabinet	*1*
	Directeur adjoint aupres du vice-president	-
	Chef de cabinet	*1*
	Conseiller technique	*1*
	Charge de mission	*4*
	Total VP	**7**

MFT	Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle	
	Directeur de cabinet	*1*
	Chef de cabinet	*1*
	Conseiller technique	*4*
	Charge de mission	*2*
	Total MFT	**8**

MGT	Ministère des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes	
	Directeur de cabinet	*1*
	Chef de cabinet	*1*
	Conseiller technique	*2*
	Charge de mission	*2*
	Total MGT	**6**

MEF	Ministère de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies	
	Directeur de cabinet	*1*
	Conseiller technique	*3*
	Total MEF	**4**

MPR	Ministère de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement, en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale	
	Directeur de cabinet	*1*
	Chef de cabinet	*1*
	Conseiller technique	*4*
	Total MPR	**6**

MEE	Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture	
	Directeur de cabinet	*1*
	Chef de cabinet	*1*
	Conseiller technique	*1*
	Charge de mission	*4*
	Total MEE	**7**

MSP	Ministère de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée	
	Directeur de cabinet	*1*
	Chef de cabinet	*1*
	Conseiller technique	*4*
	Total MSP	**6**

MJP	Ministère des sports, de la jeunesse, de la prévention contre la délinquance, en charge de l'artisanat	
	Directeur de cabinet	*1*
	Chef de cabinet	*1*
	Conseiller technique	*3*
	Charge de mission	*1*
	Total MJP	**6**

TOTAL GENERAL	**66**

ETAT DE LA DETTE DU 01/01/2025 au 31/12/2025

N° emprunt	Année réalisation	Libellé	N° contrat	Date échéance	Durée	Type taux	Indice	Marge (%)	Taux (%)	Période	Capital initial	Encours au 01/01/2025	Intérêt	Amort.	Annuité
1220	2010	PNC AFD 2009	CPF129002T	30/04/2025	19	fixe			4,26	semestrielle	4 773 269 690	1 325 908 251	54 381 242	265 181 649	319 562 891
1237	2011	AFD 2010 1ère tranche	CPF130501N	30/04/2025	20	fixe			4,31	semestrielle	2 983 293 556	1 347 729 611	56 127 544	183 825 200	239 952 744
1247	2011	AFD 2010 2ème tranche	CPF130501N2	30/04/2025	19	fixe			4,34	semestrielle	2 016 706 444	912 338 622	38 260 956	124 333 708	162 594 664
Sous-total PRETEUR AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT - Prêt non concessionnel (AFD - PNC)											**9 773 269 690**	**3 585 976 484**	**148 769 742**	**573 340 557**	**722 110 299**
1226	2010	OLI AFD 2010 1ère tranche	CPF1306P1	30/04/2025	14	fixe			3,71	semestrielle	596 658 711	22 948 419	428 058	22 948 419	23 376 477
1249	2012	OLI AFD 2010 2è tranche	CPF1306P2	30/04/2025	13	fixe			3,83	semestrielle	835 322 196	32 127 774	618 665	32 127 774	32 746 439
1250	2012	OLI AFD 2010 3è tranche	CPF1306P3	30/04/2025	13	fixe			3,48	semestrielle	365 974 463	7 806 557	136 588	7 806 557	7 943 145
Sous-total PRETEUR AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT - Ex-CAVC											**1 797 955 370**	**62 882 750**	**1 183 311**	**62 882 750**	**64 066 061**
1286	2014	AFD 2014 - Tranche 1	CPF136901Z	30/04/2025	15	fixe			1,70	semestrielle	1 193 317 422	458 968 248	7 512 035	91 793 647	99 305 682
1299	2015	AFD 2014 - Tranche 2	CPF136901Z²	30/04/2025	15	fixe			1,39	semestrielle	596 658 711	229 484 124	3 071 097	45 896 823	48 967 920
1302	2015	AFD 2015 - Tranche 1	CPF139901C	30/04/2025	20	fixe			1,84	semestrielle	1 193 317 422	775 329 058	13 972 048	64 208 532	78 180 580
1304	2015	AFD 2014 - Tranche 3	CPF136901Z3	30/04/2025	14	fixe			1,73	semestrielle	596 658 711	229 484 124	3 822 301	45 896 823	49 719 124
1309	2015	AFD 2015 - tranche 2	CPF139901C2	30/04/2025	20	fixe			1,95	semestrielle	894 988 067	583 516 400	11 145 457	48 051 214	59 196 671
1310	2016	AFD 2015 - Tranche 3	CPF139901C3	30/04/2025	19	fixe			1,64	semestrielle	894 988 067	577 810 311	9 278 686	48 344 440	57 623 126
1313	2016	AFD 2016 - Tranche 1	CPF142301P	30/04/2025	20	fixe			1,89	semestrielle	1 193 317 422	839 503 634	15 570 580	62 949 618	78 520 198
1314	2017	AFD 2016 - tranche 2	CPF142301P2	30/04/2025	19	fixe			1,80	semestrielle	1 789 976 134	1 256 198 783	22 187 440	94 676 829	116 864 269
1315	2017	AFD 2016 - PSM Tr 2016-2017	CPF143401S	30/04/2025	19	fixe			1,63	semestrielle	629 000 000	547 654 126	8 757 629	41 674 144	50 431 773
1324	2018	AFD 2017 - tranche 2	CPF144501U2	30/04/2025	19	fixe			2,13	semestrielle	744 713 604	565 466 983	11 842 190	38 184 817	50 027 007
1328	2021	AFD 2016 PSM Tr 2 2018-2021	CPF143401S2	30/04/2025	15	fixe			1,02	semestrielle	1 193 317 422	1 033 071 462	10 330 403	81 354 072	91 684 475
1329	2022	AFD 2016 PSM Tr 2022	CPF143401S3	30/04/2025	14	fixe			3,95	semestrielle	1 435 439 141	1 275 240 081	49 541 563	84 923 535	134 465 098
1333	2020	AFD 2012 SWAC	CPF132701T	15/06/2025	11	fixe			0,28	semestrielle	357 995 227	227 815 141	623 580	32 545 021	33 168 601
1335	2017	AFD 2017 - Climat	CPF144502V	30/04/2025	18	fixe			0,00	semestrielle	835 322 196	580 084 864	0	46 406 788	46 406 788
1344	2019	AFD 2018 - PSP Tr1	CPF147701Z	30/04/2025	19	fixe			1,33	semestrielle	1 193 317 422	952 179 443	12 457 495	62 308 949	74 766 444
1345	2018	AFD 2018 - PSP SB	CPF147702A	30/04/2025	20	fixe			0,00	semestrielle	656 324 582	510 474 673	0	36 462 477	36 462 477
1346	2018	AFD 2017 - Tranche 1	CPF144501U	30/04/2025	19	fixe			2,13	semestrielle	1 193 317 422	906 095 447	18 975 740	61 186 752	80 162 492
1348	2020	AFD 2018 - PSP Tr2	CPF147701Z2	30/04/2025	19	fixe			1,38	semestrielle	1 551 312 649	1 238 974 899	16 820 031	80 806 232	97 626 263
1354	2020	AFD 2019 - PSP Tr1	CPF150501R	30/04/2025	20	fixe			1,26	semestrielle	596 658 711	506 342 906	6 282 987	30 869 498	37 152 485
1355	2020	AFD 2019 - PSP Tr2	CPF150501R2	30/04/2025	20	fixe			1,37	semestrielle	1 193 317 422	1 014 227 523	13 685 526	61 345 393	75 030 919
1356	2020	AFD 2019 - PSP B	CPF150502S	30/04/2025	20	fixe			0,43	semestrielle	357 995 227	300 234 870	1 270 156	19 419 448	20 689 604
1357	2020	AFD 2019 - PSP SB	CPF150503T	30/04/2025	20	fixe			0,00	semestrielle	417 661 098	348 050 916	0	23 203 394	23 203 394
1359	2021	AFD 2012 SWAC	CPF132701T2	15/06/2025	11	fixe			0,28	semestrielle	536 992 840	341 722 721	935 371	48 817 530	49 752 901
1361	2020	AFD 2019 - PSP B	CPF150502S2	30/04/2025	20	fixe			0,54	semestrielle	357 995 227	300 716 284	1 597 848	19 299 834	20 897 682
1362	2020	AFD 2019 - PSP SB	CPF150503T2	30/04/2025	20	fixe			0,00	semestrielle	417 661 098	348 050 916	0	23 203 394	23 203 394
1366	2021	AFD 2020 - PSP	CPF153001N	30/04/2025	19	fixe			1,49	semestrielle	834 725 537	752 605 357	11 058 012	41 983 480	53 041 492
1367	2020	AFD PGE 2020 - FADES	TR2 - FADES2020	31/01/2025	25	fixe			1,33	semestrielle	6 868 671 339	6 350 994 947	83 593 241	264 030 632	347 623 873
1379	2020	AFD PGE 2020 - PSE	TR3- PSE2020	31/01/2025	24	fixe			1,70	semestrielle	12 171 837 308	11 291 304 783	190 041 119	451 572 575	641 613 694
1380	2020	AFD PGE 2020 - CPS	TR1 - CPS 2020	31/01/2025	25	fixe			1,33	semestrielle	9 599 109 492	8 875 646 085	116 823 273	368 988 242	485 811 515
1381	2022	AFD PGE 2021 - CPS	CPS 2021	31/03/2025	24	fixe			3,48	semestrielle	7 400 000 000	7 400 000 000	255 548 094	228 627 684	484 175 778
1382	2022	AFD PGE 2021 - ATN	ATN 2021	31/03/2025	24	fixe			3,48	semestrielle	6 000 000 000	6 000 000 000	207 201 158	185 373 797	392 574 955
1383	2022	AFD PGE 2021 - PDR 2021	PDR PF 2021	31/03/2025	24	fixe			3,48	semestrielle	7 200 000 000	7 200 000 000	248 641 389	222 448 556	471 089 945
1387	2022	AFD PSP 2021	CPF153501U	30/04/2025	19	fixe			3,65	semestrielle	2 267 303 103	2 129 537 796	76 859 283	96 084 882	172 944 165
1388	2022	AFD PSP B 2021	CPF153502V	30/04/2025	19	fixe			2,79	semestrielle	715 990 453	669 001 834	18 440 530	32 428 391	50 868 921
1389	2022	AFD PSP SB 2021	CPF153503W	30/04/2025	19	fixe			2,28	semestrielle	1 789 976 134	1 667 105 243	37 532 405	84 266 216	121 798 621
1390	2021	AFD 2020 - PSP B	CPF153002P	30/04/2025	19	fixe			0,63	semestrielle	715 990 453	640 380 039	3 974 381	38 163 405	42 137 786
1391	2021	AFD 2020 - PSP SB	CPF153003R	30/04/2025	19	fixe			0,43	semestrielle	596 658 711	532 618 470	2 255 653	32 227 020	34 482 673
1396	2022	AFD PGE 2021 - PDR 2022	PDR PF 2022	31/03/2025	24	fixe			4,76	semestrielle	4 500 000 000	4 500 000 000	212 795 539	216 599 568	429 395 107
1397	2022	AFD PGE 2021 PDR 2023	CPF 155701Y	31/03/2025	24	fixe			4,33	semestrielle	4 699 522 622	4 699 522 622	219 884 740	228 503 298	448 388 038
1398	2023	AFD 2022 - PSP	CPF153801X	30/04/2025	19	fixe			3,64	semestrielle	1 494 033 413	1 494 033 413	53 841 498	60 026 946	113 868 444
1399	2023	AFD 2022 - PSP B	CPF153802Y	30/04/2025	19	fixe			3,25	semestrielle	715 990 453	715 990 453	23 029 322	29 824 105	52 853 427

ETAT DE LA DETTE DU 01/01/2025 au 31/12/2025

N° emprunt	Année réalisation	Libellé	N° contrat	Date échéance	Durée	Type taux	Indice	Marge (%)	Taux (%)	Période	Capital initial	Encours au 01/01/2025	Intérêt	Amort.	Annuité
1400	2023	AFD 2022 - PSP SB	CPF153803Z	30/04/2025	19	fixe			2,48	semestrielle	1 789 976 134	1 789 976 134	43 898 517	79 991 433	123 889 950
1408	2023	AFD 2023 - PSP - T	CPF1575 01Y	30/04/2025	19	fixe			3,63	semestrielle	1 909 307 876	1 909 307 876	69 307 876	38 046 271	107 354 147
1413	2024	AFD 2024 - PSP - T	CPF157604C	30/04/2026	20	fixe			2,83	semestrielle	2 386 634 845	0		0	0
Sous-total PRETEUR AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT - Prêt aux collectivités (AFD - PCL)											**95 677 291 117**	**84 564 722 989**	**2 114 406 193**	**3 993 015 705**	**6 107 421 898**
1297	2014	DEXIA 2014 - Prêt 2 TF	MIS283181P2 558	01/09/2025	15	fixe			3,85	annuelle	1 789 976 134	746 619 969	29 144 103	135 119 396	164 263 499
1298	2014	DEXIA 2014 - Prêt 1 TF	MIS283181P1 559	01/04/2025	11	fixe			4,25	annuelle	2 258 012 847	75 011 453	3 232 265	75 011 453	78 243 718
1327	2017	AFL2017 TF	394	20/03/2025	10	fixe			1,32	trimestrielle	1 193 317 422	357 995 227	4 190 632	119 331 742	123 522 374
1343	2019	AFL2018 TF	816	20/03/2025	10	fixe			1,50	trimestrielle	1 249 045 346	562 070 406	7 833 857	124 904 535	132 738 392
1365	2020	AFL2020 TF	TR1	20/03/2025	15	fixe			0,62	trimestrielle	1 789 976 134	1 312 649 165	7 969 389	119 331 742	127 301 131
1369	2021	AFL2020 TF	Tr2	20/03/2025	15	fixe			0,64	trimestrielle	2 386 634 845	1 789 976 140	11 226 730	159 108 988	170 335 718
1386	2021	AFL2021 TR 1	1826	20/03/2025	15	fixe			0,75	trimestrielle	1 789 976 134	1 402 147 971	10 252 147	119 331 742	129 583 889
1392	2022	AFL2021 TR 2	1827-1832	20/03/2025	15	fixe			0,81	trimestrielle	1 789 976 134	1 431 980 907	11 321 314	119 331 742	130 653 056
1401	2022	AFL 2022	9607	20/03/2025	10	fixe			3,08	trimestrielle	2 500 000 000	2 000 000 000	59 519 931	250 000 000	309 519 931
1409	2023	AFL2023	3085 - 3088	20/02/2025	10	fixe			3,85	trimestrielle	1 090 692 124	1 063 424 821	39 909 562	109 069 212	148 978 774
1414	2024	AFL2024	3860-3864	20/05/2025	10	fixe			3,25	trimestrielle	1 022 365 155	0	24 560 192	76 677 387	101 237 579
Sous-total PRETEUR AGENCE FRANCE LOCALE - AFL											**18 859 972 275**	**10 741 876 059**	**209 160 122**	**1 407 217 939**	**1 616 378 061**
1300	2015	BDP 2015 TF	BDP2015	21/12/2025	10	fixe			2,50	annuelle	1 500 000 000	169 957 141	4 248 929	169 957 141	174 206 070
1312	2016	BDP 2016 TF	BDP2016	26/12/2025	10	fixe			2,40	annuelle	630 000 000	138 227 273	3 317 455	68 294 105	71 611 560
1326	2017	BDP 2017 TF	BDP2017	26/12/2025	10	fixe			1,75	annuelle	1 000 000 000	318 416 994	5 572 297	104 303 047	109 875 344
1341	2018	BP 2018 TF	BDP2018	15/12/2025	10	variable	EURIBOR12M	0,80	3,40	annuelle	1 500 000 000	600 000 000	30 416 667	150 000 000	180 416 667
1352	2019	BP 2019 T1	BDP2019A	23/12/2025	10	fixe			1,30	annuelle	500 000 000	258 069 835	3 354 908	50 289 336	53 644 244
1353	2020	BP 2019 T2	BDP2019B	25/06/2025	10	fixe			1,30	annuelle	1 000 000 000	615 427 601	8 000 559	99 287 929	107 288 488
1374	2020	BP 2020 Tr1	259558	23/12/2025	15	fixe			1,50	annuelle	500 000 000	377 386 716	5 660 801	31 811 377	37 472 178
1375	2021	BP 2020 Tr2	259558	30/06/2025	15	fixe			1,50	annuelle	2 000 000 000	1 634 911 900	24 523 679	125 365 032	149 888 711
1384	2021	BP2021 Tr 1	BP2021	15/12/2025	15	fixe			1,60	annuelle	500 000 000	409 290 370	6 548 646	31 209 232	37 757 878
1395	2022	BP2021 Tr2	BP2021	15/06/2025	15	fixe			1,60	annuelle	2 000 000 000	1 760 032 470	28 160 520	122 870 993	151 031 513
1402	2022	BP 2022 - Tr1	7347	15/12/2025	15	fixe			1,70	annuelle	500 000 000	440 408 165	7 486 939	30 557 848	38 044 787
1403	2022	BP 2022 - Tr2	7347	30/06/2025	16	fixe			1,70	annuelle	2 000 000 000	1 881 820 852	31 990 954	120 188 194	152 179 148
1410	2023	BP2023 n°1 - Tr1	BDP2023 n° 1 TF	15/12/2025	10	fixe			4,15	annuelle	500 000 000	458 643 347	19 033 699	43 072 954	62 106 653
1411	2023	BP2023 n°1 - Tr2	BDP2023 n°2 TF	31/03/2025	10	fixe			4,15	annuelle	500 000 000	500 000 000	20 750 000	41 356 653	62 106 653
1412	2023	BP2023 n°2 - Revolving	BDP2023 mixte	15/01/2025	10	variable	EURIBOR1M	1,10	4,23	annuelle	1 000 000 000	1 000 000 000	50 630 000	100 000 000	150 630 000
1418	2024	BP 2024 - Tr1	BDP2024 n° 1 TF	15/12/2025	10	fixe			3,30	annuelle	2 000 000 000	600 000 000	55 275 000	150 000 000	205 275 000
Sous-total PRETEUR BANQUE DE POLYNESIE											**17 630 000 000**	**11 162 592 664**	**304 971 053**	**1 438 563 841**	**1 743 534 894**
1338	2018	BT 2018	101110	28/02/2025	10	fixe			1,59	trimestrielle	750 000 000	300 000 000	4 322 813	75 000 000	79 322 813
1349	2019	BT 2019	BT2019	30/09/2025	11	fixe			1,30	annuelle	1 500 000 000	900 000 000	11 862 500	150 000 000	161 862 500
1376	2020	BT 2020		30/09/2025	16	variable	EURIBOR12M	0,90	3,50	annuelle	2 500 000 000	1 999 999 999	91 250 000	166 666 667	257 916 667
1393	2021	BT 2021	BT 2021	30/09/2025	16	variable	EURIBOR12M	1,00	3,60	annuelle	2 500 000 000	2 166 666 666	101 050 926	166 666 667	267 717 593
1404	2022	BT 2022	121557	30/06/2025	16	fixe			1,70	annuelle	2 500 000 000	2 333 333 333	39 666 667	166 666 667	206 333 334
1407	2023	BT 2023	127012	30/06/2025	11	fixe			3,75	annuelle	2 000 000 000	2 000 000 000	75 000 000	168 522 685	243 522 685
1416	2024	BT 2024 - TF		30/06/2025	11	fixe			3,30	annuelle	1 500 000 000	500 000 000	16 500 000	0	16 500 000
1417	2024	BT 2024 - Revolving		01/07/2026	11	variable	EURIBOR12M	1,00	3,60	annuelle	1 000 000 000				0
Sous-total PRETEUR BANQUE DE TAHITI											**14 250 000 000**	**10 199 999 998**	**339 652 906**	**893 522 686**	**1 233 175 592**
1347	2021	BEI 2012 SWAC	FI n°82314	15/06/2025	11	fixe			0,66	semestrielle	357 995 227	227 815 141	1 456 471	32 545 021	34 001 492
1358	2021	BEI 2012 SWAC	FI n°82314	15/06/2025	10	fixe			0,94	semestrielle	536 992 840	375 894 988	3 396 346	53 699 284	57 095 630
Sous-total PRETEUR BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT											**894 988 067**	**603 710 129**	**4 852 817**	**86 244 305**	**91 097 122**
1230	2010	PCTM 2010 2è tr 13M°€	101270	17/03/2025	14	fixe			1,71	trimestrielle	1 551 312 649	119 331 742	1 547 434	119 331 742	120 879 176
1307	2010	PCTM 2010 1è tr 10M°€	100270	17/03/2025	14	fixe			1,71	trimestrielle	1 193 317 422	91 794 749	1 190 348	91 794 749	92 985 097
Sous-total PRETEUR CREDIT AGRICOLE - CORPORATE 1 INVESTMENT BANK (Ex-BFT)											**2 744 630 071**	**211 126 491**	**2 737 782**	**211 126 491**	**213 864 273**
1319	2016	CDC2016 - PSPL Logement social	51320	01/04/2025	21	révisable	LIVRET A	1,00	4,00	annuelle	1 810 000 000	1 257 079 660	50 283 186	75 605 457	125 888 643

ETAT DE LA DETTE DU 01/01/2025 au 31/12/2025

N° emprunt	Année réalisation	Libellé	N° contrat	Date échéance	Durée	Type taux	Indice	Marge (%)	Taux (%)	Période	Capital initial	Encours au 01/01/2025	Intérêt	Amort.	Annuité
1320	2016	CDC2016 - PCV EAU	51317	01/04/2025	21	révisable	LIVRET A	0,75	3,75	annuelle	176 634 845	114 812 649	4 305 475	8 831 742	13 137 217
1321	2016	CDC2016 - PSPL Ets scolaire Bora Bora	51319	01/04/2025	21	révisable	LIVRET A	1,00	4,00	annuelle	400 000 000	277 807 660	10 995 829	16 708 388	27 704 217
1322	2018	CDC2017 - Ets scolaire Bora Bora	71991	01/01/2025	21	révisable	LIVRET A	1,00	4,00	annuelle	155 000 000	116 250 000	4 650 000	7 750 000	12 400 000
1336	2018	CDC2017 - Logement Social	71693	01/01/2025	21	révisable	LIVRET A	1,00	4,00	annuelle	893 329 356	669 997 017	26 799 881	44 666 468	71 466 349
Sous-total PRETEUR CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS											**3 434 964 201**	**2 435 946 986**	**97 034 371**	**153 562 055**	**250 596 426**
1218	2010	Multi période DF + Euribor 3M	201001002	22/02/2025	15	variable	EURIBOR3M	0,90	4,00	trimestrielle	513 126 492	9 867 803	116 001	9 867 803	9 983 804
1238	2011	Réamenagement BPCE2011	201110028	30/03/2025	20	fixe			6,36	trimestrielle	9 379 580 555	3 282 853 214	197 604 315	468 979 026	666 583 341
1294	2014	BPCE 2013	201403005	09/01/2025	12	fixe			4,75	trimestrielle	4 619 515 331	846 998 820	31 847 449	475 413 202	507 260 651
Sous-total PRETEUR CAISSE D'EPARGNE ILE de FRANCE (CA-IDF)											**14 512 222 378**	**4 139 719 837**	**229 567 765**	**954 260 031**	**1 183 827 796**
39	1994	RETENUE DE TEMAAROA	52007282015	01/06/2025	38	fixe			1,00	semestrielle	92 019 135	28 930 820	281 118	3 275 885	3 557 003
181	1992	ELECTRIFICATION RURALE PHOTOVOLT.	802700A	01/05/2025	34	fixe			1,00	semestrielle	75 178 998	8 577 921	78 712	2 834 248	2 912 960
182	1997	ABATTOIR TERRITORIAL	802690A	01/05/2025	30	fixe			1,00	semestrielle	143 186 047	16 337 533	149 915	5 398 116	5 548 031
183	1987	PROGRAMME FORESTIER DES MARQUISE	802680A	01/05/2025	39	fixe			1,00	semestrielle	93 144 826	10 627 823	97 523	3 511 558	3 609 081
185	1997	AMENAG.HYDROELECTRIQUE TAHITI	802590A	01/03/2025	30	fixe			1,00	semestrielle	165 928 573	22 035 337	204 839	6 222 321	6 427 160
186	1996	AMENAG.HYDROELECTRIQUE TEP 2	80320	01/06/2025	35	fixe			1,00	semestrielle	98 093 347	22 051 383	210 864	3 580 407	3 791 271
187	1995	FLOTTILLE DE PECHE HAUTURIERE	80337A	01/04/2025	35	fixe			1,00	semestrielle	113 365 155	27 536 390	265 104	4 115 155	4 380 259
Sous-total PRETEUR FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT											**780 916 081**	**136 097 207**	**1 288 075**	**28 937 690**	**30 225 765**
1233	2010	Réaménagement DEXIA 2010	MON272454	01/10/2025	15	fixe			4,75	annuelle	3 254 386 279	64 467 663	3 104 745	64 467 663	67 572 408
1240	2011	DEXIA 2011	MON276045	01/09/2025	15	fixe			4,96	annuelle	2 326 968 974	416 852 872	20 963 068	203 342 871	224 305 939
1256	2012	DEXIA 2012 - Prêt 1	MIS278262T1	01/08/2025	15	fixe			5,80	annuelle	2 386 634 845	626 166 937	36 822 094	198 625 513	235 447 607
1270	2013	SFIL 1-2013 - Prêt 1	MIS280227P1	01/04/2025	15	fixe			4,90	annuelle	4 341 942 278	1 483 315 942	73 691 961	344 146 856	417 838 817
1271	2013	SFIL 1-2013 - Prêt 2	MIS280227P2	01/08/2025	15	fixe			4,90	annuelle	2 040 572 792	697 110 624	34 632 844	161 737 922	196 370 766
1272	2013	SFIL 1-2013 - Prêt 3	MIS280227P3	01/10/2025	13	fixe			4,90	annuelle	3 019 093 079	306 095 107	15 206 975	306 095 107	321 302 082
1283	2014	SFIL 2-2013 - Prêt 3	MIS281818P3	01/02/2025	15	fixe			3,60	annuelle	1 193 317 422	497 746 638	18 217 527	90 079 599	108 297 126
1292	2014	SFIL 2014 - Prêt 4	MIS500144P4	01/08/2025	15	fixe			4,50	annuelle	2 386 634 845	995 493 289	45 419 382	180 159 196	225 578 578
1305	2015	SFIL 2015	MIS503636P2	01/06/2025	15	fixe			2,33	annuelle	2 386 634 845	954 653 942	22 552 374	159 108 989	181 661 363
Sous-total PRETEUR SOCIETE de FINANCEMENT LOCAL (SFIL)											**23 336 185 359**	**6 041 903 014**	**270 610 970**	**1 707 763 716**	**1 978 374 686**
1262	2010	Dexia 2010 Cyclone OLI	MON271978C	01/01/2025	15	variable	EURIBOR3M	0,77	3,90	trimestrielle	745 823 389	57 371 017	1 716 827	57 371 017	59 087 844
Sous-total PRETEUR SOCIETE de FINANCEMENT LOCAL (SFIL- CAVC)											**745 823 389**	**57 371 017**	**1 716 827**	**57 371 017**	**59 087 844**
1264	2012	SOCREDO 2012 - TR1	7224772	30/04/2025	15	fixe			3,37	semestrielle	1 193 317 422	315 837 734	9 788 046	102 293 850	112 081 896
1265	2013	SOCREDO 2012 - TR2	7224772T2	30/04/2025	15	fixe			3,53	semestrielle	1 193 317 422	318 142 109	10 329 372	102 874 693	113 204 065
1266	2013	SOCREDO 2012 - TR3	7224772T3	30/04/2025	15	fixe			3,23	semestrielle	1 193 317 422	313 825 113	9 320 209	101 785 044	111 105 253
1267	2013	SOCREDO 2012 - TR4	7224772T4	30/04/2025	14	fixe			3,73	semestrielle	1 193 317 424	321 028 844	11 016 047	103 599 709	114 615 756
1308	2016	SOCREDO 2015	7266875	05/03/2025	10	fixe			2,30	semestrielle	1 000 000 000	164 959 242	3 168 935	109 342 905	112 511 840
1311	2016	SOCREDO 2016	7272647	30/06/2025	10	fixe			2,30	semestrielle	1 000 000 000	218 700 111	4 412 082	108 099 758	112 511 840
1325	2017	SOCREDO 2017 - TR1	7285658	31/01/2025	10	fixe			1,75	semestrielle	500 000 000	184 990 387	3 012 093	51 708 325	54 720 418
1332	2018	SOCREDO 2017 - TR2	7285658T2	31/01/2025	10	fixe			1,75	semestrielle	500 000 000	210 508 645	3 460 617	51 259 801	54 720 418
1340	2019	SOCREDO 2018	7300295	31/12/2025	10	fixe			1,40	annuelle	1 500 000 000	776 057 458	10 864 804	150 925 985	161 790 789
1351	2019	SOCREDO 2019	7315273	30/03/2025	10	fixe			1,35	trimestrielle	1 500 000 000	900 000 000	11 289 375	150 000 000	161 289 375
1363	2020	SOCREDO 2020	2020	28/06/2025	16	fixe			1,50	annuelle	2 500 000 000	2 043 639 875	30 654 598	156 706 291	187 360 889
1394	2021	SOCREDO 2021	SOC2021	31/12/2025	15	fixe			1,60	annuelle	2 000 000 000	1 637 161 477	26 194 584	124 836 929	151 031 513
1405	2022	SOCREDO 2022	7341761 01	30/06/2025	16	fixe			1,70	annuelle	2 500 000 000	2 352 276 065	39 988 693	150 235 242	190 223 935
1406	2023	SOCREDO 2023	7348985	29/06/2025	11	fixe			3,75	annuelle	2 000 000 000	2 000 000 000	75 000 000	168 522 685	243 522 685
1415	2024	SOCREDO 2024		30/06/2025	10	fixe			3,25	annuelle	2 500 000 000	1 500 000 000	25 548 611	0	25 548 611
Sous-total PRETEUR BANQUE SOCREDO											**22 273 269 690**	**13 257 127 060**	**274 048 066**	**1 632 191 217**	**1 906 239 283**
	2025	Emprunts 2025									10 709 000 000		100 000 000	0	100 000 000
Sous-total TOUS BAILLEURS CONFONDUS											**10 709 000 000**	**0**	**100 000 000**	**0**	**100 000 000**
TOTAL GENERAL												**147 201 052 685**	**4 100 000 000**	**13 200 000 000**	**17 300 000 000**

ETAT RECAPITULATIF DE LA DETTE TOTALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

CAISSE PRETEUSE	Encours au 01/01/2025	Intérêts	Amortissements	Annuité	Prévisions de mobilisations 2025	Encours au 31/12/2025
AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT	88 213 582 223	2 264 359 246	4 629 239 012	6 893 598 258	2 386 634 845	85 970 978 056
AGENCE FRANCE LOCALE	10 741 876 059	209 160 122	1 407 217 939	1 616 378 061	1 022 365 155	10 357 023 275
BANQUE DE POLYNESIE	11 162 592 664	304 971 053	1 438 563 841	1 743 534 894	1 400 000 000	11 124 028 823
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT - FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT	739 807 336	6 140 892	115 181 995	121 322 887		624 625 341
CREDIT AGRICOLE - CORPORATE & INVESTMENT BANK (Ex-BFT)	211 126 491	2 737 782	211 126 491	213 864 273		0
CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 435 946 986	97 034 371	153 562 055	250 596 426		2 282 384 931
CAISSE D'EPARGNE - Ile de France	4 139 719 837	229 567 765	954 260 031	1 183 827 796		3 185 459 806
BANQUE DE TAHITI	10 199 999 998	339 652 906	893 522 686	1 233 175 592	2 000 000 000	11 306 477 312
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	6 099 274 031	272 327 797	1 765 134 733	2 037 462 530		4 334 139 298
BANQUE SOCREDO	13 257 127 060	274 048 066	1 632 191 217	1 906 239 283	1 000 000 000	12 624 935 843
TOUS BAILLEURS CONFONDUS - EMPRUNTS 2025 Tr 1		100 000 000		100 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
MONTANT DE LA DETTE TOTALE DU PAYS	147 201 052 685	4 100 000 000	13 200 000 000	17 300 000 000	10 809 000 000	144 810 052 685

ETAT DE LA DETTE GARANTIE DE LA POLYNESIE FRANCAISE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025 EN F CFP

									PERIMETRE DE LA GARANTIE ACCORDEE PAR LA POLYNESIE FRANCAISE						
Code Contrat	**Numéro du contrat**	**Objet de la dette**	**Prêteur**	**Taux de Garantie**	**Index taux**	**Taux d'intérêts**	**Montant Initial**	**Encours en début de période**	**Encours GARANTI en début de période**	**Annuité GARANTIE**	**Amortissements**	**Intérêts**	**Mobilisations 2025**	**Encours GARANTI en fin de période**	**Encours garanti en fin de période**
215	CPF123601S	Programme de construction et de réhabilitation de logements sociaux	AFD	100,00%	FIXE	1,50%	492 296 659	159 438 854	159 438 854	36 772 749	34 510 097	2 262 653		124 928 758	124 928 758
216	CPF123601S	Programme de construction et de réhabilitation de logements sociaux	AFD	100,00%	FIXE	2,48%	514 366 229	174 720 202	174 720 202	41 273 511	37 169 480	4 104 031		137 550 722	137 550 722
221	CPF139701A	Construction 191 logement Dom. Labbé - Teroma II - Vaitupa	AFD	100,00%	FIXE	1,99%	183 742 005	113 351 060	113 351 060	12 556 444	10 352 006	2 204 438		102 999 054	102 999 054
223	CPF139701A	Construction 191 logement Dom. Labbé - Teroma II - Vaitupa	AFD	100,00%	FIXE	1,45%	582 682 339	352 876 210	352 876 210	38 035 319	33 037 944	4 997 375		319 838 265	319 838 265
224	CPF139701A Tr 4	Const 191 logements Domaine Labbé	AFD	100,00%	FIXE	1,53%	80 831 026	49 087 706	49 087 706	5 312 579	4 578 985	733 594		44 508 721	44 508 721
		Sous-Total OPH					**1 853 918 258**	**849 474 032**	**849 474 032**	**133 950 603**	**119 648 512**	**14 302 091**	**0**	**729 825 520**	**729 825 520**
227	CPF146401V	Prog d'investissement 2018 - CHPF	AFD	100,00%	FIXE	0,22%	590 000 000	296 945 895	296 945 895	49 845 558	49 219 333	626 226		247 726 562	247 726 562
		Sous-Total CHPF					**590 000 000**	**296 945 895**	**296 945 895**	**49 845 558**	**49 219 333**	**626 226**	**0**	**247 726 562**	**247 726 562**
300	Etudiants	Prêts étudiants	SOCREDO	100,00%	FIXE	1,5807% 2,2%	1 167 308 490	944 790 470	630 822 327	55 267 758	25 437 083	29 830 675	18 543 050	623 928 294	623 928 294
		Sous-Total Etudiants					**1 167 308 490**	**944 790 470**	**630 822 327**	**55 267 758**	**25 437 083**	**29 830 675**	**18 543 050**	**623 928 294**	**623 928 294**
		TOTAL GENERAL					**3 611 226 748**	**2 091 210 397**	**1 777 242 254**	**239 063 919**	**194 304 928**	**44 758 991**	**18 543 050**	**1 601 480 376**	**1 601 480 376**

ETAT RECAPITULATIF DES GARANTIES D'EMPRUNTS

Bénéficiaire	Encours garanti au 01/01/2025	Annuité garantie 2025	Capital (amortissement)	Intérêt	Encours garanti au 31/12/2025	Répartition par bénéficiaire
Unité	*F CFP*	*F CFP*	*F CFP*	*F CFP*	*F CFP*	*%*
Centre hospitalier PF	296 945 895	49 845 558	*49 219 333*	*626 226*	247 726 562	16,71%
Etudiants - Prêts d'étude	630 822 327	55 267 758	*25 437 083*	*29 830 675*	623 928 294	35,49%
Office polynésien de l'habitat	849 474 032	133 950 603	*119 648 512*	*14 302 091*	729 825 520	47,80%
TOTAL GENERAL	**1 777 242 254**	**239 063 919**	**194 304 927**	**44 758 991**	**1 601 480 376**	**100,00%**

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
(au 01-11-2024)

NEANT

ETAT DES PARTICIPATIONS DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU CAPITAL DE SOCIETES ET AUTRES STRUCTURES

STATUT	DENOMINATION	CAPITAL SOCIAL F CFP	PART PF	PARTICIPATION PF F CFP
	EN ACTIVITE			
SEM	ABATTAGE DE TAHITI	20 000 000	51,00%	10 200 000
SAS	AEROPORT DE TAHITI (ADT)	155 000 000	49,00%	75 950 000
SA	AGENCE FRANCE LOCALE (AFL)	21 081 622 912	3,33%	702 613 365
SA	AIR TAHITI	2 760 000 000	13,66%	377 040 000
SEM	AIR TAHITI NUI (ATN)	1 622 956 875	84,82%	1 376 573 375
SEM	ASSAINISSEMENT DES EAUX DE TAHITI (VAITAMA)	178 070 000	71,38%	127 100 000
SA	CODER MARAMA NUI	4 560 720 000	35,38%	1 613 444 000
SA	ELECTRA	65 400 000	18,35%	12 000 000
SA	ELECTRICITE DE TAHITI (EDT)	5 406 094 500	0,00%	36 600
SA	HUILERIE DE TAHITI	77 041 000	99,95%	77 000 000
SEM	LABORATOIRE DES TRAVAUX PUBLICS DE POLYNESIE FRANCAISE (LABO TP)	120 000 000	50,83%	61 000 000
SEM	SOCREDO	22 000 000 000	50,00%	11 000 000 000
SEM	SOCIETE DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE (SOFIDEP)	1 500 000 000	84,50%	1 267 500 000
SA	SOCIETE PORT DE PECHE DE PAPEETE (S3P)	51 510 000	63,72%	32 820 000
SEM	TAHITI NUI TELEVISION (TNTV)	550 000 000	85,00%	467 500 000
GIE	TAHITI TOURISME	NA	NA	NA
SEM	TRANSPORT D'ELECTRICITE DE POLYNESIE (TEP)	1 800 000 000	75,00%	1 350 000 000
SAS	TAHITI NUI HELICOPTERS	620 977 800	0,02%	200 121 000
	SOUS TOTAL 1 EN ACTIVITE			*18 750 898 340*
	EN COURS DE LIQUIDATION			
SAS	BORA BORA CRUISES	377 325 000	7,69%	29 025 000
SEM	MEHERIO	198 350 000	99,81%	197 980 000
SEM	MAEVA NUI	53 600 000	77,61%	41 600 000
SEM	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE POLYNESIE FRANCAISE	155 992 000	60,81%	94 860 000
SA	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT POUR L'AGRICULTURE ET LA PECHE (SDAP)	65 000 000	18,08%	11 752 000
SEM	TAHITI NUI RAVA'AI	280 000 000	84,28%	235 970 000
SEM	TE MAU ITO API	90 360 000	66,40%	60 000 000
SA	KAI HOTU RAU	200 000 000	49,00%	98 000 000
	SOUS TOTAL 2 EN COURS DE LIQUIDATION			*769 187 000*
	TOTAL GENERAL			**19 520 085 340**

ETAT DES AVANCES ET PRETS CONSENTIES AUX PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES

ETAT DES AVANCES OCTROYEES PAR LA POLYNESIE FRANCAISE

Bénéficiaire	Millésime	Capital (K) *Unité : F CFP*	Taux d'intérêt	Date de remboursement conventionnelle	Date de remboursement effectif	Capital restant dû au 01/01/2025	Commentaires
Borabora Cruises (BBC)	2007	20 000 000	3,50%	20/12/2009		20 000 000	En liquidation judiciaire/Provision inscrite
SEM Te Mau Ito Api (TMIA)	2014	65 000 000	4,18%	02/06/2016		65 000 000	En liquidation judiciaire/Provision inscrite
SA Kai Hotu Rau	2015	70 000 000	4,10%	21/02/2018		70 000 000	En liquidation judiciaire/Provision inscrite
				Total		**155 000 000**	

ETAT DES PRETS OCTROYES PAR LA POLYNESIE FRANCAISE

Bénéficiaire	Millésime	Capital (K) Unité : F CFP	Taux	Dernière Échéance	Capital restant dû au 01/01/2025	Annuité (amort. + intérêt)	Commentaires
SEM Tahiti Nui Rava'ai (TNR)	2004	186 000 000	1,50%	01/05/2017	65 122 560		*En liquidation judiciaire*
	2011	367 000 000	3,50%	01/01/2028	348 059 655		
SEM Assainissement des Eaux de Tahiti (AET)	2013	219 000 000	4,40%	01/02/2027	55 927 021	27 109 671	
SMO Fenua Ma	2017	300 000 000	3,83%	01/01/2033	190 560 290	26 477 859	
Office polynésien de l'habitat (OPH)	2015	825 195 697	4,10%	01/08/2033	487 125 585	65 270 631	
Caisse de prévoyance sociale (CPS) 1	2020	9 599 109 492	1,33%	31/07/2045	8 875 646 085	485 811 516	
Caisse de prévoyance sociale (CPS) 2	2021	7 400 000 000	3,48%	31/09/2046	7 400 000 000	257 520 000	Différé 3 ans
				Sous-Total en activité	***17 009 258 981***	***862 189 676***	97,6%
				Total	**17 422 441 197**	**862 189 676**	

ETAT PREVISIONNEL DES CREDITS DE PAIEMENT

		MONTANT AP après BP 2025	MONTANT CP après BP 2025	SV 2026	SV 2027	SV > 2027*
900	Pouvoirs publics	554 143 964	460 587 923	26 369 760	17 579 840	49 606 441
901	Moyens internes	22 822 707 792	16 296 354 501	1 693 836 263	1 557 463 097	3 275 053 931
902	Personnel	-	-	-	-	-
903	Partenariat avec les collectivités	33 241 753 641	17 266 140 067	2 571 913 441	3 353 380 617	10 050 319 516
904	Tourisme	12 912 433 510	11 601 219 900	346 704 881	231 136 587	733 372 142
905	Développement des ressources propres	30 824 281 464	20 441 919 192	3 887 773 864	2 933 329 354	3 561 259 054
906	Economie générale	4 617 000 000	3 717 000 000	360 000 000	240 000 000	300 000 000
907	Travail et Emploi	1 660 289 855	1 209 756 712	238 797 900	159 198 600	52 536 643
908	Culture et patrimoine	8 461 979 835	2 561 867 513	1 628 842 938	2 379 014 731	1 892 254 653
909	Enseignement	22 217 110 066	15 837 977 850	3 020 154 240	2 392 331 984	966 645 992
910	Santé	20 861 364 479	15 405 725 642	2 579 724 552	1 913 328 507	962 585 778
911	Vie sociale	11 248 888 562	6 282 806 548	2 432 344 639	2 356 438 092	177 299 283
913	Environnement	2 437 465 973	1 935 194 692	96 508 227	64 338 818	341 424 236
914	Réseaux et Equipements structurants	98 355 589 390	74 923 586 929	10 537 828 797	7 937 727 154	4 956 446 510
915	Transports	5 396 213 152	3 184 480 567	896 367 781	631 262 836	684 101 968
916	Urbanisme, habitat et foncier	94 990 447 389	77 978 436 786	6 724 368 937	5 597 514 976	4 690 126 690
951	Gestion financière	50 296 491 039	50 075 403 457	12 652 549	8 435 033	200 000 000
		420 898 160 111	**319 178 458 279**	**37 054 188 767**	**31 772 480 227**	**32 893 032 838**

** : sont également reportées dans cette colonne les dépenses en capital restant à planifier*

ETAT D'EXECUTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT HORS DETTE ET ECRITURES D'ORDRE

SUIVI D'EXECUTION AU 30 SEPTEMBRE 2024

MISSION	LIBELLE	AP sur 2024	AE sur 2024	Eng en cours	CP sur 2024	Liquidations 2024	% Liq	Mandatements 2024	% Mdt
900	POUVOIRS PUBLICS	361 865 171	194 872 124	179 125 603	194 528 681	102 920 670	53%	101 745 209	52%
901	MOYENS INTERNES	13 259 682 296	8 526 254 312	6 678 976 364	6 100 617 693	1 770 206 441	29%	1 679 582 762	28%
903	PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"	19 769 498 803	13 268 371 842	12 540 013 383	4 553 463 392	1 912 694 834	42%	1 764 181 476	39%
904	TOURISME	3 183 156 739	2 535 352 962	2 432 478 343	2 097 187 804	1 041 153 534	50%	1 030 982 720	49%
905	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	17 093 307 576	10 146 027 639	8 650 000 232	6 261 721 073	2 166 371 769	35%	1 953 140 751	31%
906	ECONOMIE GENERALE	2 103 000 892	603 000 892	600 000 000	1 353 000 892	250 000 000	18%	250 000 000	18%
907	TRAVAIL ET EMPLOI	1 063 503 696	1 036 270 436	1 035 140 723	594 867 222	246 791 521	41%	184 787 666	31%
908	CULTURE ET PATRIMOINE	6 166 325 059	3 875 547 831	3 794 787 833	1 134 872 041	170 945 443	15%	170 229 193	15%
909	ENSEIGNEMENT	12 179 976 730	4 609 399 447	3 993 047 603	2 935 671 475	1 308 396 593	45%	1 137 169 508	39%
910	SANTE	11 348 562 107	7 606 778 573	7 043 822 489	5 650 087 294	2 323 573 658	41%	2 082 882 852	37%
911	VIE SOCIALE	4 084 541 612	1 936 343 694	1 334 896 191	2 502 564 955	570 301 515	23%	474 931 325	19%
913	ENVIRONNEMENT	1 939 893 493	1 740 905 620	1 703 106 134	966 222 212	271 114 927	28%	270 442 159	28%
914	RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	40 202 229 499	24 111 252 790	19 022 704 446	18 545 106 065	5 987 380 558	32%	5 445 607 746	29%
915	TRANSPORTS	3 650 150 762	1 238 904 292	974 753 848	1 511 789 900	494 594 668	33%	194 005 707	13%
916	URBANISME, HABITAT ET FONCIER	26 678 210 358	23 299 099 071	20 893 677 909	13 911 437 520	5 988 261 413	43%	5 696 184 408	41%
951	GESTION FINANCIERE	79 202 832	17 871 883	17 871 883	40 000 000	17 871 883	45%	17 871 883	45%
MONTANT TOTAL		163 163 107 625	104 746 253 408	90 894 402 984	68 353 138 219	24 622 579 427	36%	22 453 745 365	33%

ETAT DES RECETTES ET DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX

En section de fonctionnement

MISSION	LIBELLE	RECETTES*	DEPENSES
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 222 500 000	-
023	Virement à la section d'investissement	-	89 850 000
964	Tourisme	-	65 000 000
966	Economie générale	1 065 000 000	4 882 000 000
967	Travail et emploi	80 000 000	4 877 000 000
970	Santé	-	752 000 000
971	Vie sociale	-	35 679 000 000
974	Réseaux et équipements structurants	-	4 000 000 000
975	Transports	350 000 000	1 247 000 000
990	Gestion fiscale	46 077 000 000	52 500 000
991	Gestion financière	2 676 000 000	1 826 150 000
TOTAL		**53 470 500 000**	**53 470 500 000**

* Les recettes comprennent le versement du budget général au FRPH (365 millions F CFP) au FCTAI (350 millions F CFP) et au FPSU (2,676 milliards F CFP).

En section d'investissement

MISSION	LIBELLE	RECETTES	DEPENSES
021	Virement de la section de fonctionnement	89 850 000	-
904	Tourisme	-	130 000 000
910	Santé	-	11 000 000
951	Gestion financière	51 150 000	-
TOTAL		**141 000 000**	**141 000 000**

ETAT DES RECETTES ET DEPENSES DES BUDGETS ANNEXES

NEANT